This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491744

Digitized by Google

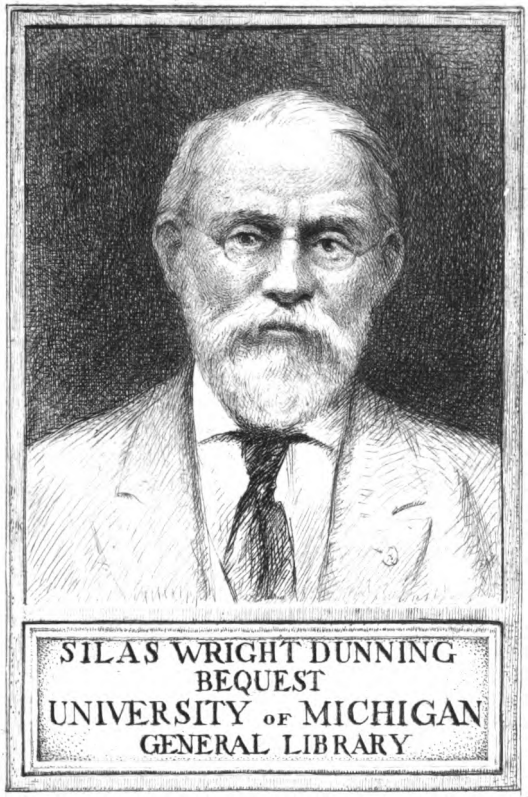

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.E912

Digitized by Google

Digitized by Google

# RECUEIL DES TRAVAUX

DE

# LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

---

*Ce volume se trouve*

A ÉVREUX

Chez M. LEBIGRE, libraire.

ET A PARIS

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Augustins.

---

Digitized by Google

# RECUEIL DES TRAVAUX

DE

# LA SOCIÉTÉ LIBRE

## D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

FONDÉE EN 1807

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 11 JUIN 1832

---

VII[e] SÉRIE

TOME SIXIÈME

---

ANNÉE 1918

ÉVREUX

IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC[r]

1919

Digitized by Google

Digitized by Google

Manning
Dept.
11-12-30
21367

# TABLE DES MATIÈRES

Séance générale du 2 juin 1918. . . . . 1
— Discours de M. Modeste Leroy, député, président du Conseil général de l'Eure, président de la Société. . . . . 1
— Extrait du procès-verbal. . . . . 6
— Un correspondant de François Rever : Nicolas Armez, par M. Léon Dubreuil, membre de la Société. . . . . 10
— Jean-François Corneille, d'Evreux (1714-1783) par M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société. . . . . 51
— Compte rendu des travaux du Syndicat de culture mécanique dans la région d'Evreux, par M. Lamiot, président de ce Syndicat, membre de la Société. . . . . 68
— Episodes de la vie rurale Normande aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, par M. Gustave-A. Prevost, ancien président de la Société 72
Séance générale du 12 janvier 1919. Extrait du procès-verbal 118
— Discours de M. Modeste Leroy, président de la Société. . 122
— Quelques notes sur Jean Le Boursier, seigneur d'Esternay, par M. Louis Régnier, membre de la Société. . . . . 128
— M. Emile Picot, membre de l'Institut, ancien président de la Société, par M. l'abbé Ch. Guéry, membre de la Société 136
— Rapport général sur la situation et les travaux de la Société en 1918, par M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société . . . . . 155
Allocution de M. Joseph L'Hopital, président de la section des Lettres, prononcée le 9 février 1919 . . . . . 175
Nécrologie . . . . . 180
Composition du Bureau et du Conseil d'Administration pour 1919. . . . . 181
Liste des Secrétaires perpétuels et des Trésoriers de la Société depuis sa réorganisation en 1832. . . . . 182
Liste des nouveaux membres entrés à la Société. . . . . 183

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS, ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

SÉANCE GÉNÉRALE DU 2 JUIN 1918

# DISCOURS

DE M. MODESTE LEROY, DÉPUTÉ,

PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'EURE,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Il m'est vraiment agréable d'avoir, pour début de mes fonctions présidentielles, à remercier Monsieur le Préfet, de sa présence parmi nous. Une fois de plus le représentant du Gouvernement de la République dans l'Eure, M. Leneveu, apporte l'encouragement de sa haute situation aux choses de l'Agriculture et, — disons-le tout bas, — de l'esprit.

Je parle, en effet, devant un auditoire qualifié, à votre précédente réunion, de « petite académie » par un littérateur de race que l'Académie Française récompensait dernièrement et qu'avait, depuis longtemps déjà, distingué un autre excellent juge, le lecteur.

N'ayant, et pour cause, nul commerce avec les Muses, j'éprouve, alors, une émotion justifiée. Ce qui ne la diminue pas, c'est ma surprise, comme aussi, — pourquoi le cacherais-je ? — ma fierté de me voir Président de la « Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres ».

Excusez-moi donc si les mots ne m'arrivent pas assez



Digitized by Google

expressifs pour bien traduire la gratitude que je vous garde, mes chers confrères, de la précieuse marque d'estime que vous m'avez donnée en m'appelant, par un vote unanime, à l'honneur de vous présider. Tant d'autres étaient désignés à votre suffrage par des travaux que je n'ai pas, et, peut-être, par un passé que j'ai moins encore !

Dans votre choix de cette année il y a bienveillance excessive à mon endroit. Sans doute avez-vous entendu, d'autre part, témoigner au Conseil général, en la personne de son Président, que vous ne cessez d'être sensibles à l'intérêt que cette Assemblée toujours a porté et qu'elle portera de plus en plus à la Société d'Agriculture, dont elle apprécie, — n'est-ce pas, mon cher collègue, monsieur de Boury? — la généreuse activité pour le bien du département. Mais, une pensée surtout vous a guidés : le désir et la volonté de contribuer à l'union. Semblable sentiment, Messieurs, ne pouvait pas, à l'heure grave que traverse le Pays, ne pas trouver écho dans le cœur de celui à qui vous vous adressiez.

Oui, elle s'impose plus que jamais l'obligation de rechercher ce qui rapproche, de fuir ce qui divise, de ne point faire de politique, de s'affranchir, au moins pour un temps, de l'esprit de parti, de laisser nos préférences, nos rivalités, nos querelles d'autrefois pour ne songer qu'à l'effort général indispensable à la libération du territoire. Lorsque, à vingt lieues de la capitale, se déroule le drame de l'issue duquel dépend l'existence même de la Patrie, quel Français n'aurait pas là, et là seulement, toutes ses pensées ? Qui pourrait perdre le souvenir de la séance du 4 août 1914, où dans un élan prodigieusement impressionnant, à l'évocation première de l' « union sacrée », se découvrit, aux yeux du monde comme à ses propres yeux, l'âme de la vraie France? Quatre ans bientôt après, votre Société et son Président, fidèles à l'enseignement de cette séance, prouvent, par leur acte, si peu important soit-il, que, face à l'ennemi, la concorde patriotique règne, et règnera jusqu'au bout, entre tous les enfants de l'Eure.

Cet acte, plus tard, chercheurs, chroniqueurs ou simplement écrivains, amateurs des petites choses de la région

Digitized by Google

pendant l'immense conflit, auront satisfaction à le retrouver, bien enfoui dans la poussière de nos archives, à l'enregistrer comme une des multiples répercussions, mais, heureuse celle-là, de la guerre sur la vie quotidienne du département, et, leur imagination aidant, à la signaler pour un incident de notre histoire locale.

L' « union sacrée » des années terribles engendrera-t-elle la définitive réconciliation nationale, l' « Oubli sacré » du livre posthume de Léon Tyssandier? Ce serait bien beau, presque miraculeux. Mais, nous sommes des hommes ! Après tout, « on dort sans rêve quand on vit sans espérance » et — notre Secrétaire perpétuel l'a très éloquemment constaté, — Tyssandier, l'homme de lettres au talent si pur, l'exquis et conciliant Tyssandier, c'est un poète !

Je voudrais, Messieurs, terminer de suite, non sans avoir envoyé d'affectueux remerciements au président d'hier, à Paul Harel, poète lui aussi, mais vivant, Dieu merci, et bon vivant, l'auteur de « l'Herbager », le peintre des « Champs » et de la « Forêt », consciencieux autant que grand artiste, amant passionné de la terre, par-dessus tout de la terre normande « ... d'où sont sortis nos vieux pommiers. »

Comment, cependant, ne pas dire notre reconnaissance envers les héros, Anglais, Belges, Français, Italiens, Portugais et Américains, qui, de l'Yser à l'Alsace, dans la plus meurtrière bataille des temps anciens ou modernes, défendent, avec notre sol, la liberté des nations contre la monstrueuse entreprise de conquête pangermaniste ? Ce serait manquement, non moins impardonnable, à une dette très chère, que de taire notre admiration pour l'armée française en train d'écrire, de son sang, une épopée sans pareille dans la légende aussi bien que dans l'histoire.

Et nous, « le civil » dont la tâche consiste à « tenir », tâche que l'inquiétude, les émotions, les deuils de ces années d'épreuves ininterrompues rendent parfois difficile, nous, à l'arrière, haut les cœurs chaque jour davantage ! Le succès final restera au camp dont le peuple aura le plus de puissance morale. Il l'a bien compris ainsi le Gouvernement qui déploie à mener la guerre une énergie et une autorité gran-

Digitized by Google

dissantes. Que chacun, donc, se pénétrant de la récente et noble parole « qu'il faut aujourd'hui dépasser son devoir pour le faire tout entier », travaille, avec patience, avec possession de soi, au salut commun, et y mette toutes ses forces en ce suprême dernier quart d'heure où toutes les forces sont nécessaires. Mais que chacun, également, remplisse son rôle d'abnégation et de renoncement. Les sacrifices qui nous sont demandés apparaissent, d'ailleurs, légers si on les compare aux souffrances indescriptibles des populations du Nord et de l'Est.

Saluons-les, dans la sainteté de leurs ruines, ces villes et villages martyrs, ces campagnes de désolation ou de mort! Saluons-les, ces réfugiés, que le fléau a chassés du foyer et qui, brisés de douleur, soutenus par leur inaltérable confiance, viennent, chez nous, chercher asile !

A la nation ainsi suppliciée justice doit être rendue. Or, elle ne peut l'être que par la victoire, seule capable, — l'exemple navrant de Brest-Litowsk le confirme, hélas ! — de nous assurer une paix de réparation et d'indépendance. La paix sans victoire, dite de compromis, n'amènerait qu'une trêve. Elle équivaudrait pour nous au désastre. Si, avec l'appui de la moitié de l'univers, nous n' « avions » pas, cette fois, les Allemands, ils nous « auraient » eux, plus tard, et alors, on verrait la fin de la France!

Mais, nous vaincrons. Malgré la trahison russe, en dépit du recul, dont personne ne méconnaît la gravité, des troupes franco-britanniques, les raisons d'espérer subsistent. Le sous-marin demeure une menace, il ne constitue plus un péril, et la maîtrise des mers, si grosse de résultats favorables, appartient sans conteste à l'Entente ; le renfort américain, qui s'annonce décidément colossal, arrive : la supériorité de l'aviation alliée ne fait plus de doute ; l'unité de commandement est enfin réalisée.

Aussi, quelque formidable qu'il se montre, nous triompherons du militarisme prussien. En douter serait douter de la bravoure de nos soldats, de la justice de notre cause et de l'avenir de l'Humanité.

Messieurs, à parler, pour une séance d'installation de Pré-

Digitized by Google

sident de la Société d'Agriculture, dans les termes et sous la forme où je viens de le faire, j'ai contrevenu peut-être aux usages et me suis écarté du cadre comme du ton habituel de nos études. Il m'a semblé que, étant donné les événements extraordinaires que nous vivons, le souci des précédents était d'importance secondaire. Je sais, par contre, avoir répondu à l'idéal de notre Société, qui place au-dessus de toutes les considérations et opinions l'amour de la Patrie.

Digitized by Google

# SÉANCE GÉNÉRALE DU 2 JUIN 1918

(EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL)

PRÉSIDENCE DE M. MODESTE LEROY,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

---

Étaient présents : MM. Modeste Leroy, R. Leneveu, préfet de l'Eure, de Boury, vice-président, Doucerain, Bourgne, Alaboissette, Lecœur, Lauvray, Delaunay, Legué, Pierre Izarn, Marie, Agoutin, Dubreuil, Echalard, Bionval, Loiseleur, Régnier, Coutil, Delouye, Kretz, Letartre, commandant de Charant, Mahieu, capitaine Bucquoy, Bonnefoy, Morise, Adam, Bagot, Pitoiset, Besnier, Courcelle, Garnier, Biard, Lamiot, Hubert (Albert), Hubert-(Alphonse), Guillemare, Hée, Bourguignon, Lapeltey, Gouhier, Vincent, commandant Brail.

S'étaient excusés : MM. Maurice Hervey et Léon Monnier, sénateurs de l'Eure, J. L'Hopital, Emmanuel Boulet, Penciolelli, le chanoine Eudeline, Portail, Leduc.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la séance générale du 3 février 1918.

Puis M. Modeste Leroy, député de l'Eure, président de la Société, prononce un discours, fort applaudi, sur l'union sacrée, dont il veut voir une manifestation précieuse dans le suffrage de ses confrères.

*Membres décédés depuis la dernière réunion générale.* — M. Doucerain fait part à l'assemblée des décès qui sont survenus depuis la dernière séance générale.

M. GEORGES BONJEAN, juge au Tribunal de la Seine, ancien président de la Société, est décédé, à Paris, le 17 février 1918.

Digitized by Google

M. Charles de Bonnechose, ancien auditeur à la Cour des Comptes, conseiller référendaire honoraire, est décédé, en son château de la Boulaie, à Grandcamp, le 26 février.

M. Maurice de Vilmorin, membre de l'Académie d'agriculture, ancien président de la Société, est décédé en son domaine des Barres, par Nogent-sur-Vernisson (Loiret), le 22 avril.

Dans son rapport de fin d'année, M. Doucerain consacrera à chacun de ces membres disparus quelques notes biographiques.

*Office départemental des Pupilles de la Nation.* — M. Doucerain rend compte des élections à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, qui ont eu lieu le dimanche 7 avril 1918, et auxquelles la Société libre de l'Eure a participé comme société agricole. Les trois élus des Sociétés agricoles du département ont été M. Joseph L'Hopital, président du Syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux; M. Delinotte, président de la Caisse de crédit agricole, et Mme Léon Lauvray, femme de notre distingué confrère, M. Léon Lauvray, président de la Coopérative laitière.

L'Office départemental a eu, le 7 mai 1918, une réunion constitutive à la Préfecture de l'Eure, au cours de laquelle Mme Léon Lauvray, M. Bourgne directeur des services agricoles, et M. Charles Lecœur, industriel à Evreux, tous trois membres de la Société, ont été élus membres de la section permanente de l'Office, qui comprend douze membres. De son côté, le Conseil général de l'Eure a désigné MM. Loriot, son vice-président; Delamarre, Fauchet et de Valon, conseillers généraux.

« Comme vous le voyez, Messieurs, un certain nombre de membres de la Société libre d'agriculture sont entrés à des titres divers à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, y compris votre secrétaire perpétuel, désigné comme représentant des œuvres de bienfaisance privées. Tous les membres de l'Office ont la ferme intention de se dévouer, dans le plus large esprit d'union sacrée, à ces intéressantes victimes de la guerre que sont les orphelins de nos soldats et à qui sera décerné ce beau titre de « Pupilles de la Nation ».

Digitized by Google

*Conférence de M. le capitaine Bucquoy sur l'Alsace-Lorraine.* — M. Doucerain annonce à l'assemblée que la belle Conférence que M. le capitaine Bucquoy, membre de la Société, a fait à l'amphithéâtre du jardin botanique, le 17 mars 1918, sur l'ALSACE-LORRAINE, sous les auspices de la Société, et qui fut présidée par notre distingué confrère, M. Besnier, va être imprimée en brochure. Le conseil d'administration de la Société, désireux d'adresser à tous nos membres le texte de cette Conférence, a décidé, dans sa séance du 22 mai dernier, d'attribuer à M. le capitaine Bucquoy le tiers du prix Lucien Fouché, non décerné en 1917, soit une somme de 200 francs, pour participer aux frais d'impression de la Conférence. Le Ministère de la Guerre a, de son côté, honoré cet ouvrage d'une souscription de 200 francs.

*Devant les Morts* (*Poèmes de guerre*), *par Paul Harel.* — M. Paul Harel, le grand poète qui présidait la Société libre de l'Eure l'année dernière, vient de faire paraître un nouveau recueil de poésies, intitulé *Devant les Morts* (Poèmes de guerre), dont la première pièce est celle qui a été lue par lui au cimetière d'Evreux, le dimanche des Rameaux, 24 mars 1918, à la cérémonie annuelle du *Souvenir Français*. Une circulaire qui annoncera la publication du volume va être adressée par nos soins aux membres de la Société. Ce volume, édité par l'imprimerie Hérissey, est en vente à Evreux, à la librairie Lebigre.

*Recueil de nos travaux pour* 1917. — *Le Recueil des travaux de la Société libre* pour 1917 est actuellement sous presse. Il comprend 369 pages, et un grand nombre d'illustrations. Les clichés qui illustrent le travail de M. Léon Coutil sur *la Chapelle Saint-Eloi de Nassandres*, nous ont été gracieusement offerts par notre éminent collègue.

En outre deux beaux portraits de M. Join-Lambert et de M. le général Vigy ornent les deux notices qui ont été respectivement écrites sur nos deux regrettés collègues par M. Louis Régnier et par M. le capitaine Bucquoy.

*Abonnement au Journal Officiel.* — La multiplicité des lois nouvelles et des décrets réglementaires qui n'a fait que s'accroître de mois en mois depuis le début des hostilités nous

Digitized by Google

a décidé à souscrire un abonnement au *Journal Officiel*, depuis le 1er mai dernier, malgré l'augmentation du prix de l'abonnement qui a été doublé à partir de cette date.

*Admission de nouveaux membres.* — M. le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée les candidatures de MM. Gastebled, clerc de notaire, Laurent, médecin-major à Evreux et Leduc, représentant de commerce, qui demandent à faire partie de la Société. L'admission de ces messieurs est prononcée.

Il est ensuite donné lecture des communications inscrites à l'ordre du jour.

Digitized by Google

# UN CORRESPONDANT DE FRANÇOIS REVER :

# NICOLAS ARMEZ

PAR M. LÉON DUBREUIL, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

*Lecture faite à la séance du 2 juin 1918.*

---

Je classais récemment certains documents relatifs à l'un de ses arrière-grands-oncles que mon ami, M. Robert Armez, consul de France à Stuttgart au moment de la déclaration de guerre, m'avait confiés, quand mon attention fut attirée par une lettre de François Rever, l'un des fondateurs de la « Société d'Agriculture et de Médecine de l'Eure ». En voici le texte, que j'ai pu aisément reconstituer, à l'exception toutefois de deux mots de lecture difficile.

Conteville, près et par Pont-Audemer, 25 mars 1819.

« Je sais très bien, mon grand ami[1], que c'était dans la rue des Tournelles qu'il fallait aller vous chercher l'année dernière et je crois sans peine que c'est encore dans cette même rue qu'on peut se flatter de vous rencontrer cette année : mais j'ai tellement oublié le numéro, et la note, que j'en avais prise au crayon, s'est tellement effacée sur mon portatif que j'ai longtemps désespéré de pouvoir reprendre ma correspondance avec vous, et vous rappeler la promesse que vous m'aviez faite de venir revoir Conteville, ses bosquets et les environs si agréables de cette belle campagne.

« Ce ne sera pas non plus au moyen de l'indication de votre rue et de votre numéro que mes réclamations pourront vous parvenir et je vous avoue que, malgré la satisfaction que j'éprouve à me

1. Cette lettre est adressée à Nicolas Armez, sur lequel je tiens en manuscrit un livre assez important.

Digitized by Google

rappeler à votre souvenir, je regrette vivement de n'en être redevable qu'à une sorte de désastre qui m'a fait infiniment de peine dès avant que je prévisse l'intérêt particulier que mes liaisons avec vous et le mérite personnel des personnes qui l'éprouvaient m'y feraient mettre.

« Le bâtiment *La Sophie*, appartenant à la maison Le Bigot [1], se rendant à Rouen, avec une cargaison de cinq à six cent mille francs, conduit et dirigé à travers les bancs de sable mouvant de notre rivière par un pilote lamaneur [2], a mouillé près de notre rivage : mais le pilote, inattentif ou ignorant, l'a fait poser sur un banc élevé en pointe de sorte que le navire, ne portant [que] par un point vers le milieu de la quille et ne pouvant résister au poids de la charge des deux extrémités, s'est rompu dans son milieu et s'est trouvé submergé en un instant.

« Le capitaine a montré dans cette occasion beaucoup de présence d'esprit, d'instruction et d'activité. Il est parvenu de concert avec son second, qui est son cousin, à sauver une bonne partie des marchandises, malgré les difficultés journellement croissantes de l'enfoncement de la carcasse et du surhaussement de la vase qu'apportait chaque marée. Ne pouvant aller ni voir ces travaux ni prendre d'une manière active aucune part à cet événement à cause d'une indisposition qui me retient près de ma cheminée depuis quatre mois et du froid continuel de la saison, je m'en faisais seulement informer et j'appris que le capitaine était un breton, qui lui-même, ayant su qu'il y avait dans la commune un homme de Bretagne, avait proposé au maire de lui faire faire cette connaissance [3]. Sur-le-champ, je le prie de venir et quand nous sommes en présence, j'apprends de lui qu'il est du département des Côtes-du-Nord. Je lui demande s'il connaît MM. Armez et du Rucley [4]. Il

1. Maison d'armement de Paimpol. Les Le Bigot étaient apparentés aux Armez. Nathalie Armez, sœur de Nicolas, avait épousé écuyer Pierre-Saint Ruffelet, seigneur du Chalonge. Elle en eut deux enfants : Nathalie-Marie qui épousa Armand-François Le Bigot, capitaine de frégate, qui devint chef de la maison d'armement, et Charles-Pierre qui mourut jeune.

2. Pilote commissionné pour diriger les navires à la rentrée et à la sortie des rades et des baies.

3. Fils de noble maître Allain Rever, avocat au Parlement de Bretagne et de Scholastique-Jacquemine Blanchard, Marie-François-Gilles Rever naquit à Dol (Ille-et-Vilaine) le 8 avril 1753. Il fut baptisé le lendemain par Legendre, recteur de Notre-Dame (*Société libre de l'Eure. — Papiers Rever*, pièce n° 1). Sur la famille de Rever, on peut consulter : abbé F. Duine. *Histoire civile et politique de Dol*, 1910. — *Dolois de l'époque révolutionnaire* (Mém. de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vilaine, t. XXXIX, 1re partie).

4. On avait l'habitude d'appeler ainsi le frère cadet de Nicolas

Digitized by Google

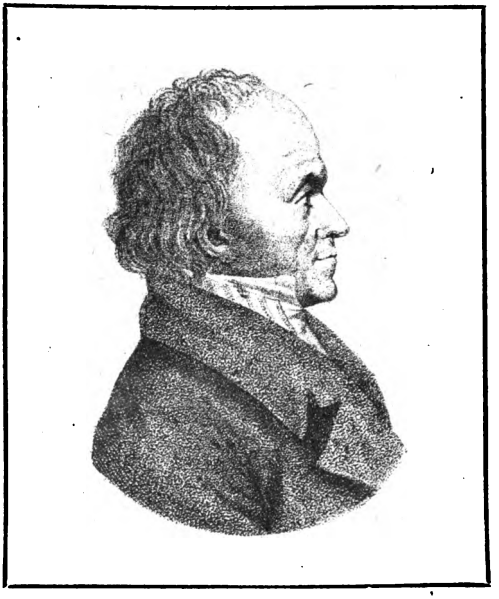

MARIE-FRANÇOIS-GILLES REVER

né à Dol (Ille-et-Vilaine),

le 8 avril 1753.

mort à Conteville (Eure)

le 12 novembre 1828.

Digitized by Google

NICOLAS ARMEZ

né à Paimpol (Côtes-du-Nord),
le 16 mars 1754,
mort à Paris (Seine),
le 27 avril 1825.

Digitized by Google

me répond qu'il est leur neveu et qu'il se nomme Le Boloche. Son second est M. Onfray-Painière. Vous sentez bien que sans autre information ce fut sur-le-champ une connaissance toute faite.

Je regrettai beaucoup d'être dans une position aussi contrariante, parce que je ne pouvais remplir en cet état les obligations que je me fusse imposées en jouissant d'une meilleure santé. Je le regretterai d'autant plus que forcé de me rendre en Bretagne pour de malheureuses affaires dont le délai fatal est sur le point d'expirer et pour lesquelles je ne puis me faire remplacer sans inconvénient[1], je ne pourrai me dispenser de partir d'aujourd'hui huit, le 2 avril prochain. Ce fut bien pis encore lorsque, ne pouvant me rappeler votre numéro, je me vis dans l'impossibilité de satisfaire au désir que j'avais depuis longtemps de vous rappeler l'hermite de Conteville et à celui que vos parents avaient aussi de recevoir de vos nouvelles.

« Enfin pourtant votre neveu le capitaine s'est souvenu qu'il devait avoir dans ses papiers le nom d'un de vos amis qui se chargeait quelquefois de vous transmettre votre correspondance et dans l'espoir de trouver ce nom, il se rend aujourd'huy à Pont-Audemer où réside le tribunal qui se trouve chargé de remplir les formalités d'usage dans des positions de cette nature, et il prend ma lettre à tout événement sur laquelle il mettra l'adresse de votre ami de Paris pour vous être remise, ou la vôtre même dans la rue des Tournelles à tout hazard, près celle de Saint-Anthoine, du côté des boullevards.

« Si elle vous parvient, comme cela doit être, dimanche prochain, écrivez-moi lundi ou mardi au plus tard et je recevrai encore votre réponse. Sinon, et si ma lettre vous parvient plus tard, écrivez directement à M. Le Boloche à Conteville parce que je n'y serais plus pour recevoir votre réponse.

« Adieu ; arrangez-vous pour venir voir cet été votre ancien et ..... ami[2]. François Rever[3]. »

L'on avouera qu'il y avait toutes sortes de raisons de penser que cette lettre n'arriverait pas à son adresse. Or elle

Armez, Louis-Marie. Le Ruclé est la section de la paroisse de Plourivo où se trouve le château du Bourblanc, maison patrimoniale de la famille Armez. On appelait Nicolas « M. Armez l'aîné ».

1. Il s'agissait du règlement de la succession de sa sœur, Anne-Françoise Rever, décédée à Dol le 11 octobre 1818 à l'âge de 71 ans (*Société libre de l'Eure. — Papiers Rever*, pièce n° 56).

2. J'espère ne pas avoir fait de fautes graves de lecture, bien que cette lettre présente certaines difficultés. La plupart des mots sont estropiés : on sent que la pensée de Rever court plus vite que sa plume.

3. *Papiers Armez* (conservés au château du Bourblanc).

Digitized by Google

y parvint, mais beaucoup moins vite que Rever n'aimait à le supposer. Armez a noté qu'il la reçut le 25 avril. Il est vrai qu'elle avait fait tout un circuit et bien failli se perdre. Le Bolloch avait inscrit cette adresse : « A Monsieur Pivin, au ministère de la marine, pour remettre à M. Armès, à Paris ». Pivin ajouta : « rue des Tournelles, n° 30 » et la jeta dans une boîte, où elle s'égara.

Rever voyageait pour lors en Bretagne[1]. Le Bolloch n'était peut-être plus à Conteville : je ne sais si Armez répondit.

C'est qu'il est très difficile de pénétrer l'intimité de Rever et d'Armez. La lettre, reproduite plus haut, est la seule, — à moins qu'un hasard bienheureux ne nous serve — qui paraisse rester d'une correspondance qui dut être assez active et s'étendre sur de longues années. Les papiers de Nicolas Armez ont en effet été écumés par son propre neveu. Charles Armez, qui fut député du département sous la monarchie de Juillet, ne partageait guère les opinions de celui qui s'était tant intéressé à son éducation[2] et avait fait de lui son légataire universel. Dans sa vieillesse — et c'est son fils, M. Louis Armez, également député des Côtes-du-Nord, décédé au mois de septembre 1917, qui me l'a rapporté — Charles Armez passait toutes les soirées du Bourblanc à remuer ces vieux témoins jaunis d'une époque héroïque : il en conservait quelques-uns, en brûlait beaucoup. Peut-être détruisit-il ainsi la correspondance de François Rever.

Je crains bien, d'autre part, que la majeure partie des lettres adressées à « l'ermite de Conteville » aient aussi disparu. Les cartons des papiers Rever, que conserve avec orgueil la Société libre de l'Eure, ne présentent à peu près aucune correspondance intime. Le nom d'Armez ne figure qu'une seule fois[3].

1. *Société libre de l'Eure. Papiers Rever.* D. 1818.

2. Il suppléait ainsi son frère, Louis-Marie Armez (celui qu'on appelait M. du Ruclé) devenu aveugle.

3. C'est M. Ernest Guillemare qui a fait cette petite découverte à la page 27 du cahier de notes de voyages coté D. 1818. Je profite de cette occasion pour le remercier de l'amabilité inépuisable qu'il veut bien me manifester dans les recherches plus précises auxquelles je me livre pour établir la biographie de François Rever.

Digitized by Google

Et pourtant, c'est le récit de cette intimité que j'aurais voulu esquisser : il faudra l'ajourner à d'autres temps. Nous savons cependant qu'elle était lointaine déjà en l'an XII.

A cette époque vivait encore, à Dinan, un autre ami de Nicolas Armez, ancien député à l'Assemblée législative, Urvoi de Saint-Mirel [1]. Tout comme Rever, il ne devait pas exercer d'autres fonctions législatives. Ces deux hommes, Urvoi de Saint-Mirel et Rever, s'étaient liés au plus tard en 1792. Peut-être leur amitié était-elle plus ancienne, car Me Alain Rever, le père, avocat au Parlement de Bretagne, était originaire de Trélivan (Côtes-du-Nord) [2], à deux pas de la maison patrimoniale des Urvoi, Beaubois, dans la commune de Bourseul? Les Urvoi appartenaient aussi à la basoche : tout comme Me Alain-Julien Rever, Me Pierre-Anne-Marie Urvoi de Saint-Mirel, le futur législateur, commença par être avocat au Parlement de Bretagne.

Armez et Urvoi s'étaient liés en 1790. Le premier était alors commissaire du roi pour la formation du département des Côtes-du-Nord, le second fut élu président de l'Assemblée électorale qui se réunit au mois de juin à Saint-Brieuc pour nommer les membres du Directoire départemental, ceux du conseil général et le procureur-général-syndic. Leurs fonctions respectives les condamnaient à se heurter : ils n'eurent garde d'y manquer. Ils échangèrent d'abord des lettres aigres-douces, s'apprécièrent, et bientôt, au sein du Directoire même, formèrent les liens de la plus solide et de la plus sûre amitié, puisqu'elle devait durer jusqu'à la mort d'Urvoi de Saint-Mirel, qui survint en thermidor ou fructidor an XIII.

Or Charles Armez a négligé de brûler les lettres que son oncle reçut de Saint-Mirel à partir du mois de germinal an XII. Il y est à trois reprises parlé de Rever comme d'un ami commun très cher.

1. Cf. L. Dubreuil. *La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord*, 1909. *La Vente des Biens nationaux dans le département des Côtes-du-Nord*, 1912.

2. Communication de M. l'abbé Duine, une des providences des travailleurs bretons. Qu'il veuille bien trouver ici le témoignage de ma gratitude.

Digitized by Google

C'est ainsi que le 2e complémentaire an XII (19 septembre 1804), Urvoi écrit à Armez :

« ... J'ai reçu votre lettre, mon bon ami, et j'y aurais répondu de suite, si dans le même temps, je n'en avais pas reçu une de Revers qui m'annonçait une visite. Je voulais savoir s'il me tiendrait parole, afin d'opposer sa conduite à la vôtre. Il me l'a tenue sa parole, et il prétend que vous devriez avoir grand'honte. Je lui dis pour vous excuser que vous étiez parti avec bonne intention, mais que malheureusement pour moi, vous aviez rencontré un mauvais génie [1] qui vous a fait tourner bride. Il me jura que jamais pareils génies ne le feraient ni dévier d'un pas ni rompre d'une semelle.

« Dans le peu de temps qu'il a passé à Dol, il m'est venu voir trois fois. Il m'a laissé pour vous une gravure assez drôle dont il a inventé et dessiné l'original. Bien entendu que vous ne l'aurez que quand vous viendrez la chercher... »

Puis, le 22 frimaire an XIII (13 décembre 1804) :

« ... Je vous prie de bien vouloir toucher pour moi de M. Guyot ce qui me reviendra de la banque Lafarge. Je n'ai point eu de nouvelles de Quesnay. Je n'en ai point reçu non plus de Revers depuis son départ. J'ai cependant quelque chose à lui envoyer, mais je ne sais ni où ni par où.

« Je ne vois pas sur quel fondement on vous a dit qu'il avait pris un genre de vie original. Il vit comme tout le monde, excepté qu'il boit de l'eau comme autrefois les moines de Citeaux buvaient du vin. Il va à pied quand cela lui fait plaisir ; mais il sait au besoin enfourcher un cheval ou se blottir dans une bonne voiture. Il a, à la vérité, mis de côté le costume ecclésiastique, mais vous conviendrez que ce n'est pas là un titre à l'originalité [1] ; au reste il n'a rien perdu de sa gaîté ni de son amabilité... » [2]

C'est tout — et c'est bien peu. Aussi ai-je dû me borner à une étude un peu détaillée de la vie de Nicolas Armez.

Armez était un Breton. — Que l'on ne suppose pas cependant que je trouve les anciennes prétentions des ducs de Nor-

1. On avait effrayé Armez en lui présentant comme plus grave qu'elle n'était une épidémie de genre indéterminé — peut-être de paratyphoïde — qui sévissait alors à Dinan.

2. Il y a là une petite malice : Armez avait en effet abdiqué les fonctions sacerdotales en l'an II.

3. *Papiers Armez.*



Digitized by Google

mandie sur la province voisine si insupportables qu'il convienne aujourd'hui d'en tirer vengeance et d'envahir les sociétés savantes de Normandie de notes biographiques bretonnes. C'est que, en m'attachant à Nicolas Armez, je soulève un petit problème qu'il serait sans doute intéressant de résoudre. Si Rever, Breton d'origine, a été adopté par la province normande, je ne suis pas bien sûr qu'au milieu du XVIII^e^ siècle la famille maternelle de Nicolas Armez n'ait pas fait souche en Normandie et n'ait pas été, qui sait ? d'origine ébroïcienne. Sans doute, à la veille de la Révolution, les Viel habitent le Morbihan; mais feu l'archiviste départemental des Côtes-du-Nord, le regretté M. Tempier, les disait volontiers de Normandie. Je regrette aujourd'hui de ne l'avoir pas fait préciser à l'aide de documents, mais je ne pouvais prévoir que les hasards de la vie universitaire me conduiraient un jour à Évreux. Je m'excuse de ne pas avoir fait de recherches alors, ni depuis ; mais il n'y a malheureusement pas que les archives de l'Eure où il soit en ce moment impossible de travailler.

J'ai cependant pu faire quelques remarques troublantes. Une des cousines de Nicolas Armez, une certaine *Toinette*, qui n'avait point froid aux yeux et qui paraît avoir eu pour son cousin des sentiments assez tendres, signe souvent : Viel d'Argence. Une autre femme, celle qu'un homme d'affaires de Vannes appelait irrespectueusement *la petite veuve Henry*, Fanny Mondeher, qui fut, à n'en pouvoir douter, la maîtresse d'Armez, conservait, parmi ses souvenirs les plus chers, des souvenirs ébroïciens. Je m'en rapporte au début de cette lettre, datée de « ce 13 janvier et le 23 républicain », c'est-à-dire du 23 nivôse an IV :

« Je reçois dans le moment trois lettres datées de Paris et une quatrième écrite d'Evreux[1]. Ha ! mon ami, que cette lettre a porté de douceur à mon cœur. Pourquoi ne me vois-tu pas toujours avec les mêmes yeux que tu me voyais à ton dernier passage dans les bois et jardins du château de Navarre. Ha ! J'avais la raison loin

1. Armez venait d'être nommé commissaire du Directoire exécutif près l'administration départementale des Côtes-du-Nord. Il regagnait Saint-Brieuc.

Digitized by Google

de tout ce qui t'intéressait et dans un endroit où la plus sincère de tes amies avait été, et ta voix répétait son tendre attachement ; tout te la retraçait, et la solitude a des douceurs inexprimables pour l'âme qu'occupe une impression profonde. Tout, dans un séjour champêtre, rappelle l'objet aimé, le rapproche, malgré la distance des lieux, le représente tel qu'il est, et quelquefois exagère ses charmes, précieux abus de l'imagination. Pourquoi aime-t-on à la campagne plus tendrement qu'à la ville ?... Ha ! mon ami, il ne me faut pas voyager, ni voir des lieux frappants pour m'attendrir sur ton compte et m'enivrer... » [1]

Si Fanny n'a pas beaucoup d'orthographe, elle ne manque pas de style. Elle cherche à imiter son auteur favori, qui n'était ni Breton ni Normand, mais Picard, Choderlos de Laclos, l'auteur des *Liaisons dangereuses*. Les bosquets de Navarre, au temps des derniers ducs, furent donc les témoins de banales amourettes, semble-t-il ; mais *la petite veuve Henry* se croyait une autre M^me^ de Merteville. Pauvre Fanny ! Pauvre oiseau sans cervelle, à qui la destinée devait réserver de cruelles épreuves, au cours desquelles Nicolas Armez, qu'elle injuria souvent, se montra toujours ami désintéressé et fidèle.

*
* *

Nicolas Armez naquit à Paimpol, le 16 mars 1754, dans le vieil hôtel de la place du Martray que sa famille y possédait depuis plus d'un siècle. Le lendemain, il était baptisé dans l'église paroissiale de Plounez, par son oncle Thibault Armez, recteur [2] de Saint-Gilles-le-Vicomte [3], membre correspondant de la *Société d'agriculture, de commerce et des arts*, établie par les Etats de Bretagne, et qui mourut, dit-on, en odeur de sainteté.

Nicolas Armez appartenait à une famille ancienne de noble origine, si l'on veut bien se souvenir qu'en Bretagne les titres

1. *Papiers Armez.* — J'ai cru devoir corriger les excentricités graphiques de Fanny.

2. En Bretagne le curé prend le nom de recteur, et le vicaire celui de curé.

3. Aujourd'hui Saint-Gilles-les-Bois, à 10 kilomètres au nord de Guingamp.

Digitized by Google

nobiliaires ne sont la plupart du temps que des titres de courtoisie. Originaire des environs de Morlaix, et peut-être antérieurement des Espagnes, elle vint s'établir à Paimpol, sans doute dans le courant du XVII^e^ siècle, pour se livrer à l'armement et à la régie des terres nobles. Le premier ancêtre de Nicolas sur lequel nous sommes un peu renseignés s'appelait Allain Armez du Poulpry — tel était son titre —, était né à Paimpol en 1670, et fut qualifié de noble homme et ancien bourgeois de Paimpol dans son acte de sépulture du 6 octobre 1737. Il avait eu neuf enfants, trois filles, trois garçons et trois filles encore. Cinq d'entre eux nous sont demeurés inconnus : ce ne sont heureusement pas les garçons. L'aîné, Allain Armez de Villepierre fut commissaire du général de Paimpol pour les travaux des quais; le cadet était Jean Armez du Poulpry, le père de Nicolas; le troisième, Thibault Armez, que nous avons précédemment rencontré.

Quels qu'aient été les désordres de sa vieillesse, c'est à Jean Armez que revient l'honneur d'avoir assuré à sa famille la haute situation qu'elle occupait à l'époque de la Révolution et de l'avoir fixée à Plourivo, au château du Bourblanc. Après de nombreuses négociations, au cours desquelles il fallut notamment faire appel à l'influence du vicomte de Fourqueux, parce que la terre du Bourblanc était une haute justice, le château et ses dépendances, qui avaient appartenu jadis aux Rohan et, en dernier lieu, au président de Rocquel, passèrent aux mains de Jean Armez à la fin du mois de décembre 1753.

Le « noble homme » Jean Armez n'en continua pas moins les traditions de ses aïeux. Je ne crois pas qu'il se livrât pourtant à l'armement pour Islande, bien que le courant commençât à s'y manifester, et que la pêche de la morue, réservée jusqu'alors aux ports du golfe de Gascogne et des côtes méridionales de la Bretagne, tendît déjà à faire de Paimpol son port principal. Il se contenta de faire le commerce actif des grains avec le Canada et les colonies anglaises de l'Amérique du Nord.

C'est vers le moment où il achetait le Bourblanc qu'il épousait Perrine Viel, née à Vannes le 23 mars 1734, plus jeune que lui d'environ vingt-cinq ans. Elle était fille de

Digitized by Google

noble homme Nicolas Viel, receveur des fermes du roi et de demoiselle Suzanne Lucas. De ce mariage naquirent trois enfants : Nicolas, le futur correspondant de François Rever ; Nathalie, qui épousa écuyer Pierre-Saint Ruffelet, seigneur du Chalonge, gendarme de la garde ordinaire du roi, frère de cet excellent abbé Ruffelet, chanoine de la cathédrale de Saint-Brieuc, qui rédigea avec plus de zèle peut-être que de méthode les *Annales briochines*[1] ; et Louis-Marie dont la descendance seule s'est perpétuée.

Et pourtant le mariage ne fut pas heureux. A le dire tout net, il fut même exécrable. Mme Armez, revêche et acariâtre, pardonnait difficilement les écarts de conduite de son mari. Elle préférait ses fils ; Jean Armez préférait sa fille, au point de rendre la maison intenable pour Nicolas et Louis-Marie, qui, en retour, ne manifestaient pas une bien grande affection pour leur père. Au reste Jean Armez était avare et les laissait dénués de tout. Il voulait qu'ils prissent « un état » sans consulter ni leur goût ni leur fortune. Leur mère les soutint. Quoiqu'elle fût très austère, elle trouva tout naturel qu'ils jetassent leur gourme et reçussent joyeusement leurs amis au Bourblanc. A leur propos, et à d'autres propos sans doute, les querelles renaissaient sans cesse, si bien qu'en 1774, après de multiples négociations enregistrées dans un véritable contrat, les deux époux se séparèrent : Mme Armez se retira pendant trois ans dans un couvent de Quintin.

De loin, elle ne cessa de veiller sur ses enfants, elle aurait voulu les voir se livrer au commerce. Sur ses instances, Jean Armez consentit à les prendre pour associés : mais il ne leur ménagea pas, même en public, les scènes les plus affligeantes et les plus odieuses, et finalement il les vola. Sa piété, qu'il avait sincère, se mua en bigoterie. Mais, en dépit de ses confessions réitérées, il ne s'amenda guère : chaque jour le trouvait davantage en proie à des passions séniles. Le scandale devint même si grand que, en 1780, sa famille obtint une lettre de cachet et le fit enfermer au Mont Saint-Michel qui, comme chacun sait, se trouve en Normandie.

1. Elles furent publiées en 1771.

Digitized by Google

Etienne Dupont[1] a consacré à Jean Armez, prisonnier au Mont, plusieurs pages très vivantes et très fines auxquelles il convient de faire quelques emprunts.

En 1781, à la suite de certaines plaintes, une enquête administrative eut lieu dans les prisons du Mont Saint-Michel. Elle fut confiée à Meslé, magistrat d'Avranches.

« ... Ayant demandé à être conduit dans la chambre de M. Armez du Poulpry, il se trouva en présence d'un vieillard de plus de quatre-vingts ans... Le vieillard se chauffait bien tranquillement à un bon feu de branches de pommiers ; en voyant entrer M. Meslé, qui déclina aussitôt sa qualité, Armez se leva et, avec un geste de gentilhomme, désigna au délégué un fauteuil de paille voisin de la cheminée. Ils causèrent.

« — Je proteste tout d'abord, dit le vieillard, contre l'appellation d'une familiarité déplacée dont se servent les religieux à mon égard. Je ne suis pas « Monsieur Jean », mais bien M. Armez du Poulpry. Ma noblesse est connue dans toute la Bretagne et j'entends qu'on la respecte.

« Meslé affirma qu'il allait donner des instructions pour que M. du Poulpry fût traité conformément à ses titres.

« — Vous êtes de Paimpol, je crois, M. du Poulpry ? questionna Meslé en prenant un air de bienveillant intérêt.

« — Oui, Monsieur, et j'ai grand hâte d'y revenir. Toutes les jolies femmes du pays soupirent après mon retour et je suis encore capable, savez-vous, de leur faire des politesses.

« Le délégué sourit : le dossier de M. Armez l'avait renseigné, c'était un vieux beau très entreprenant, trop entreprenant même, car les officiers de Paimpol avaient dû souvent intervenir quand il dépassait les limites de la galanterie.

« Meslé, en prenant congé de l'octogénaire, le complimenta sur sa verdeur et lui dit qu'il examinerait avec bienveillance la requête qu'il venait de lui faire pour rentrer dans sa chère Bretagne... »

En février 1786, nouvelles plaintes. Couraye du Parc, intendant de Granville, fut chargé de l'inspection. « ... Le bon vieil Armez du Poulpry renouvela ses doléances, fit allusion à l'entretien qu'il avait eu..., avec M. Meslé, raconta encore ses bonnes fortunes et dit plaisamment qu'il voyait venir la mort plus vite que l'amour et la liberté... »

Il disait vraiment, car il mourait l'année même, le

1. *Les prisons du Mont Saint-Michel.*

Digitized by Google

24 décembre. Les registres paroissiaux de Saint-Pierre-du-Mont le qualifient « négociant à Paimpol, pensionnaire du Roi ». Sans doute fut-il inhumé dans le cimetière, au pied de l'Abbaye ; mais on y chercherait vainement sa tombe.

Est-ce l'effet de l'éloignement ? Est-ce seulement le souci d'un commerçant bien ordonné ? Durant sa détention, il manifesta à sa femme et à ses enfants une tendresse à laquelle il les avait bien peu accoutumés. Par un acte du 13 mai 1783, il donna même « tout pouvoir et procuration générale et spéciale à dame Perrine Viel, son épouse, dame Nathalie-Josèphe Armez, veuve d'écuyer Pierre Saint Ruffelet et à noble Nicolas Armez de Pontizac et Louis Armez du Ruclé, mes enfants, de pouvoir, etc... »[1]

... En dépit des quelques détails qui précèdent, les premières années de Nicolas Armez demeurent fort obscures. Il est probable qu'il fit, avec son frère Louis-Marie qu'il aimait tendrement, ses premières études au petit séminaire de Tréguier, dirigé alors par les Lazaristes, où fréquentaient les enfants de la noblesse et de la haute bourgeoisie[2]. Puis il dut s'initier au mécanisme de la maison paternelle, qu'il dirigea même au début de la détention de Jean Armez. Encore qu'il se montrât ponctuel et exact, Nicolas ne manifestait à ce moment que fort peu de goût pour le commerce. Son frère et lui obtinrent enfin la permission (ce ne dut pas être sans peine) de continuer leurs études. Ils vécurent ainsi à Paris de l'existence des jeunes gens de famille, reçus de temps à autre dans cette société d'intendants et de financiers dont Jean Armez aimait à vanter les relations. Louis-Marie revint alors passer un an à Rennes pour y conquérir sa licence en droit et prêter serment en qualité d'avocat au Parlement de Bretagne.

Cependant, aux environs de 1774, Nicolas Armez — Pontizac, comme on l'appelait de préférence — était bien désemparé. Après avoir fréquenté à Paris les disciples des encyclopédistes et des philosophes[3], il affectait à Paimpol les

1. *Papiers Armez.*
2. A. Guillou. *Essai historique sur Tréguier.*
3. Il se peut qu'il ait alors fréquenté le salon de Mme Ginguené, où

Digitized by Google

élans d'une grande piété. Jean Armez s'en émerveillait et s'en réjouissait.

Pourtant Nicolas n'était point tant revenu des choses de ce monde !... Les deux frères donnaient à dîner à leurs amis au Bourblanc et la chère y était délicate. Ils eurent quelques aventures. Fanny Mondeher, « cette petite veuve Henry », que nous avons déjà entendu célébrer le charme des bosquets de Navarre, est tout à la joie de ses premières amours. Elle vient même, en fraude, résider quelque temps au manoir de Kériel. Elle écrit son bonheur ; elle l'écrit en prose ; elle l'écrit en vers :

« L'atante d'un retour trop longtems Désiré
« Donne à tous les instans une longueur extrême
« Et l'absence de ce que l'on aime
« Quelque peu qu'elle dure a trop longtems Duré[1]. »

Pontizac est de santé délicate : Jean Armez s'en afflige ; mais il s'afflige davantage encore de ne pouvoir définir le caractère de son fils, qu'il trouve froid et renfermé, bien qu'il ne manque ni d'intelligence ni d'activité. Ses sautes d'humeur le déconcertent. Soudain Nicolas songe à se marier : son père y prête les mains. Puis les deux frères déclarent qu'ils veulent rester célibataires. « ... Ils feront l'avantage des enfants de leur sœur... », maugrée le vieillard. Enfin, en 1776, Nicolas dit qu'il veut se faire prêtre. Jean Armez écrit à sa femme, toujours retirée à Quintin : « Vous en avez été alarmée, crainte que son frère prît le même parti, quoique ce soit un état plus parfait que d'être dans le monde. Ils ont pris un autre parti, celui de vivre oisifs. Voilà à quoi mes dépenses pour eux ont abouti... »

Mme Armez prêcha les circonstances atténuantes. « L'aîné ne vous a jamais dit qu'il voulût se faire prêtre. Il vous a

se réunissaient volontiers les Bretons. Dans ce cas, il aurait rencontré à cette date François Rever, envoyé depuis peu à Saint-Sulpice par Mgr de Hercé. Rever était apparenté lui-même à Mme Ginguené (Cf. P. Levot. *Biographie bretonne*. Article *Rever*). Sur cette même société, que fréquentera Chateaubriand, dix ans plus tard, cf. *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. I, pp. 221-231. (Ed. Biré).

1. *Papiers Armez.*

Digitized by Google

bien dit qu'il eût pris cet état comme un autre. Ce propos, que je tiens d'eux, marque plutôt de l'indifférence qu'un ardent désir... »

Certes la vocation de Nicolas n'était guère ardente. Pourtant, dix ans après la déconvenue de ce mariage manqué, il se fera prêtre, mais il ne le demeurera pas.

En attendant il voyage. Il part pour l'Angleterre tandis que Louis-Marie retourne sagement à Paris, et il s'y attarde. Il rejoint enfin son frère, et tous deux organisent leur vie dans la capitale.

Or Jean Armez est enfermé au Mont : il faut diriger la maison de commerce. Le 4 juin 1783, ses trois enfants se mettent d'accord pour en charger exclusivement Louis-Marie. Nicolas vient de décider qu'il entrera irrévocablement dans les ordres.

Quelle fut la cause de cette résolution ? Venait-elle du désir de vivre à Paris pour se livrer à l'étude qui l'enthousiasme ? de la pensée de racheter par un sacrifice les conséquences de l'inconduite paternelle ? ou simplement des avantages que lui faisaient miroiter les membres de sa famille maternelle, bien placés pour exercer à Vannes, dans les entours de l'évêché, une influence considérable ? Car il ne s'agissait rien moins que d'un canonicat dans l'église cathédrale, de l'expectative d'une abbaye, et, étant donné la vaste intelligence de Nicolas, ses manières pleines de distinction et de réserve, qui sait ? — peut-être davantage.

C'est au séminaire de Saint-Sulpice qu'entra Nicolas Armez, là même où Rever avait étudié et enseigné une dizaine d'années auparavant[1]. Nous ne savons malheureusement rien de l'influence qu'exercèrent sur cet homme de trente ans, lassé de l'existence mondaine, les discrets enseignements de ses savants directeurs. Il s'y fit au moins de bons amis, avec lesquels il restera en relations, qu'elle qu'ait été la longueur de certaines intermittences, jusqu'à la fin de sa vie : c'étaient l'abbé Leroy ; l'abbé Ménard, un Normand de Caen, qui sera

1. Armand Fresnel. *Notice biographique et littéraire sur François Rever.*

Digitized by Google

supérieur des petits séminaires de Lisieux et de Senlis ; l'abbé Hautmont; l'abbé de Schodt, etc...

Chose étrange ! C'est à Rouen qu'il va recevoir les ordres. Assurément l'évêque de Saint-Brieuc, Hugues de Régnault-Bellescize, ne résidait pas beaucoup plus que l'évêque de Rennes; Bareau de Girac. Mais la plupart des prêtres de leurs diocèses se rendaient à Dol, où, en Mgr de Hercé, ils trouvaient un grand consécrateur[1]. Pourquoi Rouen? A-t-il quelques relations plus particulières auprès de Mgr de la Rochefoucauld? Est-ce déjà Rever qui l'attire ?[2] Car c'est la première fois, et la dernière aussi, qu'il s'agit de Rouen, au cours de son existence. N'importe, le 1er avril 1786, veille du dimanche de la Passion, Mgr de la Rochefoucauld, cardinal-prêtre de la Sainte Eglise romaine, archevêque de Rouen, primat de Normandie, abbé, chef, supérieur général et administrateur perpétuel de la sainte abbaye et de tout l'ordre de Cluny, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, consacre « in sacello Palatii... archiepiscopalis Rothomagensis... dilectum... Magistrum Nicolaïum Armez du Poulpry[3], diaconum Dioecesis Briocensis... »[4]

Puis Mgr Amelot, évêque de Vannes, lui confère le canonicat promis. L'on n'attend plus que l'abbaye — du moins c'est le futur conventionnel Le Malliaud de Kerhouarno qui nous le dira — quand la Révolution éclate et trouve le nouveau chanoine tout disposé à entrer dans le mouvement.

* * *

Nicolas Armez partagea la presque totalité de l'année 1789 entre Plourivo et Saint-Brieuc. Il eut ainsi l'occasion de faire connaissance avec un certain nombre d'électeurs des séné-

1. A. Roussel. *Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine.*

2. Rever avait pris possession de la cure de Conteville, après un séjour de neuf mois à Saint-Samson-sur-Rille, le 10 août 1784 (*Papiers Rever*, pièce n° 18).

3. Armez avait relevé le nom de « du Poulpry » à la mort de son père.

4. Document communiqué par M. l'abbé Le Falher, de Vannes, auquel j'adresse tous mes remerciements.

Digitized by Google

chaussées de Saint-Brieuc et de Jugon, et notamment avec Palasne de Champeaux, qui allait être élu député aux Etats-Généraux. Celui-ci fut séduit par ce chanoine à l'esprit lucide et méthodique, aux opinions déclarées. Aussi, quand la loi Thouret-Sieys eut divisé la France en départements, districts, cantons et communes, le signala-t-il au comte de Saint-Priest comme tout à fait capable de mener à bonne fin ce qu'on appelait alors avec un peu trop de pompe peut-être « la formation d'un département »[1].

Sa nomination de commissaire du roi le trouva maire de la commune de Plourivo : les électeurs, réunis sous sa présidence, le 31 janvier 1790, l'avaient appelé à exercer cette fonction à l'unanimité[2]. Il y fut remplacé par son frère Louis-Marie. Puis de concert avec le nouveau maire de Saint-Brieuc, le docteur en médecine Jean-Louis Bagot, et le procureur du roi de la sénéchaussée Dubois de Bosjouan, il se mit en devoir de préparer l'élection des nouveaux corps constitués. Tâche difficile, surtout dans un département où, comme dans celui des Côtes-du-Nord, les conditions économiques et sociales étaient extrêmement différentes[3], où les habitants ne parlaient pas la même langue, où il fallait vaincre la routine d'une population presque exclusivement rurale.

Enfin, il fut possible de convoquer les électeurs à Saint-Brieuc pour le mardi 25 mai 1790. Le 27, le Dinannais Urvoi de Saint-Mirel[4], cet autre ami de Rever, fut appelé à la présidence, tandis que le Guingampais Le Normant de Kergré était appelé au secrétariat[5]. Conformément aux instructions de l'Assemblée constituante, de par sa qualité, le commissaire du roi était exclu de l'électorat, mais non de l'éligibilité. Les élec-

1. Léon Dubreuil. *La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord.*

2. Registre des délibérations de la commune de Plourivo.

3. Léon Dubreuil. *La Vente des Biens nationaux dans le département des Côtes-du-Nord.*

4. Léon Dubreuil. *Le Régime révolutionnaire dans le district de Dinan.*

5. Léon Dubreuil. *Révolutionnaires de Basse-Bretagne : Joseph Le Normant de Kergré, commissaire du roi* (*Annales de Bretagne*, juillet 1917).

Digitized by Google

teurs s'étant mis d'accord pour répartir exactement les trente-six membres de l'administration départementale entre les neuf districts, Armez fut élu sur la liste présentée par le district de Pontrieux.

Cependant, au cours de ces journées, il avait acquis une notoriété telle que, lorsqu'il s'agit de nommer à la place de procureur-général-syndic, le vœu de la majorité se manifesta tout naturellement en faveur de son nom. Il fut alors remplacé, en qualité d'administrateur, par son ami Jean-Marie Jacob, recteur de Lannebert, le futur évêque constitutionnel du département [1].

L'on ne saurait assez marquer l'importance des fonctions du procureur-général-syndic. Elles faisaient de leur titulaire une sorte de préfet, qui aurait eu toutes les charges de son emploi, mais qui n'aurait pu prendre aucune décision. Le procureur-général-syndic était comme le rapporteur permanent de l'ensemble des questions qui pouvaient toucher à l'administration d'un département. Il devait être entendu dans tous les cas, sur tous les sujets, sous peine de nullité des décisions ; mais ces décisions étaient prises par les membres du Directoire. Il appartenait au procureur-général-syndic de les faire exécuter.

Huit seulement des trente-six membres de l'administration départementale siégeaient en permanence, formaient le Directoire. Les plus importants d'entre eux étaient Mathieu Le Mée, qui allait montrer de rares aptitudes à l'adaptation instantanée à tous les régimes, dont Bonaparte fera un membre du Corps Législatif; Urvoi de Saint-Mirel ; Rupérou, qui devait finir en qualité de conseiller à la Cour de Cassation ; Morand, futur député à l'Assemblée législative; Rivoallan, futur membre du Conseil des Anciens. Négociants ou hommes de loi, tous rompus à la pratique des affaires, ils apportaient dans leurs nouvelles fonctions plus d'expérience peut-être que de zèle. Il est vrai que la tâche était épuisante [2]. L'on

1. Abbé H. Pommeret. *L'esprit public dans le département des Côtes-du-Nord* (inédit).

2. Léon Dubreuil. *La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord* (*L'organisation du travail du premier Directoire*).

Digitized by Google

siégeait généralement deux fois par jour, quelquefois trois. Les affaires abondaient. Mais les administrateurs se complaisaient à d'interminables rapports, à d'intarissables discussions. Ils en prenaient enfin à leur aise, s'absentaient souvent sans motif valable. C'étaient toujours de nouveaux retards — et en un temps où il convenait de faire vite [1]. Armez s'impatientait, gourmandait : peine perdue ! Sa santé, qu'il avait toujours eue délicate, s'épuisait à ce labeur sans trêve. Il ne prit vraiment nul répit pendant les dix-huit mois qu'il conserva ses fonctions. On doit lui rendre justice : il les exerça toujours avec le plus grand désintéressement. Sans doute n'approuvait-il pas la mise en vente des biens du clergé [2]. Mais la France avait besoin d'argent pour combler le déficit, pour faire face aux exigences nouvelles : — Armez en pressa la vente. — Un courant d'opinion, de plus en plus violent, se manifestait en Basse-Bretagne en faveur de l'abolition du régime convenancier [3]. Armez, propriétaire foncier, intéressé à son maintien, ne fit aucun effort pour empêcher le Directoire de manifester un vœu qui lui était aussi préjudiciable.

Indépendamment de l'œuvre d'administration journalière, Armez eut à faire face à des agitations incessantes, qui commencèrent dès le mois d'août 1790, sous prétexte de subsistances, mais où l'on n'eut aucune peine à retrouver l'influence des chanoines de la cathédrale de Saint-Brieuc et de la collégiale Saint-Guillaume [4].

En vain essaya-t-il de la persuasion ? Les « émotions populaires » redoublèrent de violence.

La Constitution civile du clergé, que l'Assemblée venait de voter, était bien faite pour donner un nouvel aliment aux discordes. Sans attendre la décision de Pie VI, le haut-clergé

1. Léon Dubreuil. *L'Idée régionaliste sous la Révolution* (1919).

2. Léon Dubreuil. *La Vente des Biens nationaux dans le département des Côtes-du-Nord.*

3. Léon Dubreuil. *Les Vicissitudes du domaine congéable en Basse-Bretagne à l'époque de la Révolution* (2 vol. de la *Coll. des docum. inéd. de l'hist. de la Révol.*).

4. Léon Dubreuil. *Les origines de la Chouannerie dans le département des Côtes-du-Nord* (dans la *Révolution Française*, 1915).

Digitized by Google

commença la lutte par tous les moyens : c'est vraiment à ce moment que se manifestèrent les premières tentatives de Chouannerie.

Les chanoines de Saint-Brieuc avaient communiqué à Nicolas Armez une véhémente protestation qui ne manquait pas de force, au point vue théologique et traditionnel [1]. Mais élevé dans cette maison libérale qu'était Saint-Sulpice, le procureur-général-syndic nourrissait des croyances moins scolastiques, moins abstraites. Son gallicanisme s'opposait à l'ultramontanisme de ses confrères. Il ne voulut voir dans la Constitution civile qu'un retour à la pureté de l'Eglise primitive. Lui-même avait prêté le serment sans difficulté ; persuadé que l'agitation s'éteindrait quand on aurait eu placé le clergé devant le fait accompli [2].

C'était vouloir se tromper. Le bas-clergé, si favorable à la Révolution dans ses débuts, avait rapidement évolué [3]. Il y avait eu des rétractations éclatantes, comme celle de l'abbé Cormaux, recteur de Plaintel, membre du directoire du district de Saint-Brieuc, que le peuple considérait comme un saint [4].

Aussi l'agitation réfractaire lui causa-t-elle les plus graves soucis au cours de l'année 1791. La majorité des ecclésiastiques refusait le serment ou l'entourait de restrictions qui le rendaient inacceptable. Les négociations qu'il avait entamées avec de Regnault-Bellescize, absent de son diocèse depuis sept ans, pour le ramener à Saint-Brieuc en qualité d'évêque constitutionnel, avaient échoué. Les membres du parti patriote n'étaient pas d'accord sur le choix qu'il convenait de faire. Armez engagea d'abord d'habiles négociations et ce fut lui assurément qui emporta la nomination de Jean-Marie Jacob, prêtre de mœurs simples, d'une intelligence peut-être médiocre, mais d'une grande bonté [5].

1. J'ai publié cette protestation dans la *Révolution Française* en 1917.

2. A. Mathiez. *Rome et le Clergé français sous la Constituante*.

3. Léon Dubreuil. *L'Idée régionaliste sous la Révolution*.

4. *Vie de M. Cormeaux, curé en Bretagne, et zélé missionnaire, décapité à Paris en 1794* (Paris, 1796).

5. Abbé H. Pommeret. *Op. cit.* On trouvera aux *Arch. Nat.* (F19[118])

Digitized by Google

L'on a dit qu'Armez avait désiré être élu. C'est bien peu vraisemblable. Trop engagé dans la lutte, en raison même de ses fonctions, il n'ignorait pas qu'il lui serait impossible de tenter entre les deux clergés le rapprochement qu'il souhaitait du plus profond de son cœur. Mais, quels que pussent être ses désirs, une telle union ne devait point, ne pouvait point se produire. Et pourtant l'année 1791 s'acheva dans un calme relatif[1].

Mais Armez est fatigué et comme désenchanté. Le 15 novembre, le sort a exclu Rupérou du Directoire. Déjà Urvoi, Rivoallan et Morand ont quitté l'administration pour siéger à la Législative. En décembre, quatre nouveaux membres, Toudic, Raffray, Ribault et Prigent, complètent le Directoire. Nicolas Armez ne se soucie pas de former de nouvelles relations. Un seul ami lui reste, Mathieu Le Mée. Le 31 décembre, il donne sa démission.

Le Directoire ne se hâta pas de l'accepter. Il se peut toutefois que les administrateurs fussent parvenus à faire revenir Armez sur sa décision, s'ils n'avaient justement, et comme à plaisir, démontré par des absences répétées que leur zèle ne se réchaufferait pas. Peut-être même aurait-il passé sur cette disposition des esprits, qui lui présageait de nouveaux froissements, si, le 23 janvier 1792, les administrateurs n'avaient pris un rigoureux arrêté sur les troubles religieux. Il en approuvait certes les considérants, mais il craignit qu'on pût l'accuser avec quelque vraisemblance, même dans le parti révolutionnaire, d'avoir joué une infâme comédie, d'avoir démissionné pour permettre à ses collègues de prendre des mesures graves, dont il aurait esquivé la responsabilité.

Ce fut une grande perte pour les « patriotes » que celle de Nicolas Armez. Les adresses de regrets lui parvinrent de tous les corps constitués, et à ces regrets s'associa Amelot, le directeur de la Caisse de l'Extraordinaire. Mais la lettre qui lui causa assurément la plus grande joie fut celle que lui

une lettre intéressante de Jacob sur l'état-civil, qui peut servir à éclairer son caractère.

1. Léon Dubreuil. *Les origines de la Chouannerie*, etc.

Digitized by Google

adressèrent les vicaires directeurs du séminaire diocésain pour lui offrir, au nom de Jacob, la direction de leur établissement[1]. En dépit de leurs instances amicales, il refusa ces nouvelles fonctions.

Dès lors les années qui s'écoulent jusqu'à la fin de la Convention furent vraiment pour Armez des années de repos[2].

La législation révolutionnaire, en supprimant les droits féodaux et en permettant le rachat des droits fonciers et convenanciers, avait gravement compromis sa fortune. Pour la restaurer, il songea, au début de 1793, à reprendre le commerce des grains dans lequel Jean Armez s'était enrichi. Il demanda un passe-port pour les Etats-Unis, qui lui fut accordé avec les considérants les plus élogieux; mais il ne partit pas. Entre temps, pour rétablir sa santé, il avait un peu voyagé en compagnie de son frère, fait un séjour à Vannes dans sa famille maternelle et lié connaissance avec le nouvel évêque constitutionnel du Morbihan, Charles Le Masle.

La situation de son diocèse était alors beaucoup plus mauvaise que celle des Côtes-du-Nord. Dès 1791, le sang avait été versé. Le mois de mars 1793 avait vu des insurrections s'allumer un peu partout[3]. Sous la conduite de chefs populaires, comme Guillemot « le roi de Bignan », des bandes de paysans tenaient la campagne[4].

La Convention ne cessait d'y envoyer des représentants en

1. *Papiers Armez.*

2. Au début de l'an VI, un certain Le Grand, agent du ministère de la police générale, écrira à son ministre qu'Armez « fut chassé » de l'assemblée électorale de Dinan « comme reconnu pour intriguer pour se faire nommer à la Convention Nationale. » Ce renseignement est au moins douteux. Le Grand s'était uniquement renseigné auprès des membres de l'ancien parti terroriste, qui, à Dinan, manquait de certaines qualités élémentaires de probité et de mesure. Il en arrivera à représenter Armez comme l'un des auteurs de la Chouannerie. Le ministre Sotin, étonné de recevoir de pareils renseignements, s'adressa au commissaire du Directoire exécutif, Pouhaër, qui donna des renseignements diamétralement opposés, et d'ailleurs véridiques (*Arch. Nat.* F$^{7}$ 3669$^{4}$).

3. Emile Gilles. *Le mois sanglant.*

4. Abbé Le Falher. *Le Royaume de Bignan*. Cf. du même auteur *Monographies chouannes* et d'Emile Gilles : *La Chouannerie et ses victimes. Corentin Le Floch.*

Digitized by Google

mission[1]. Le clergé constitutionnel peu nombreux, continuellement traqué, était en butte aux pires vexations : Le Masle se sentait impuissant. Les conversations qu'il eut avec Nicolas Armez lui produisirent la plus vive impression : il songea à se l'attacher en qualité de vicaire épiscopal.

Armez ne savait pas résister à certaines instances. D'ailleurs il aimait Vannes et la perspective d'y vivre lui souriait. Sa nomination fut annoncée officiellement au prône de l'église Saint-Pierre, le dimanche 22 septembre, par Malherbe, le maire de la ville.

S'il joua un rôle à cette époque, ce rôle fut assurément bien effacé. Le 20 nivôse an II (9 janvier 1794), le Conseil général de la commune nous apprendra sans doute que « le citoyen Nicolas Armez, vicaire de la cathédrale, a donné dans toutes les circonstances des preuves de civisme et qu'il a rempli toutes les conditions exigées par la loi... » Ce n'est là, en réalité, qu'un certificat banal.

Nous savons seulement qu'il se lia très intimement avec l'un de ses anciens condisciples de Saint-Sulpice, l'abbé Hautmont, fils d'un membre du directoire départemental, qui remplissait auprès de Le Masle des fonctions identiques à celles d'Armez. La gaîté, l'allure primesautière du jeune vicaire épiscopal — de douze ans plus jeune que lui, ne tardèrent pas à le séduire. Ils aimaient à se rencontrer dans l'enclos de Nazareth vaste solitude d'où avaient été expulsées les religieuses Carmélites. Ils y parlaient politique, y discutaient littérature, *philosophaient* tout à leur aise.

Les deux prêtres fréquentaient dans quelques familles patriotes. On les y attirait volontiers, car ils avaient de l'enjouement et de la grâce. Ils voyageaient quelquefois; on les voit à Lorient où ils entretiennent d'amicales relations, à Brest où ils assistent aux séances du club.

Or, en ce mois de nivôse, où le Conseil général de la commune décernait à Nicolas Armez le certificat dont il a été parlé plus haut, arrivait, à Saint-Malo, le représentant en

1. A. Aulard. *Les Actes du Comité de Salut Public.* — E. Lockroy. *Une mission en Vendée.*



Digitized by Google

mission Le Carpentier[1]. Il venait de passer cinq mois dans la Manche et dans l'Orne et avait contribué à la défense de Granville, assiégée par les Vendéens. Zélé déchristianisateur, Le Carpentier qui succédait à Carrier dans la surveillance des départements de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Morbihan, ne tarda pas à outrer les ordres du Comité de Salut public et à sommer les assermentés de renoncer à l'exercice du culte et à déposer leurs lettres de prêtrise.

Nicolas Armez accomplit sans retard, mais sans forfanterie, ce nouveau sacrifice[2]. Emouvante simplicité, non sans mérite. Car si Nicolas Armez a toujours conservé une religiosité, il est bien certain qu'il ne croyait plus au catholicisme. Il lui aurait été facile, à l'exemple de plusieurs assermentés, d'accompagner son abdication de diatribes antichrétiennes. L'administration départementale du Morbihan, et surtout son procureur-général-syndic, Barré du Manéguen, qui s'appliquait à rédiger lettres et circulaires dans le style du *Père Duchesne,* ne pouvaient manquer de lui en savoir gré. Mais cette discrétion vaut mieux que toutes les manifestations carnavalesques, auxquelles Gobel lui-même osa se prêter. Elle éclaire dès ce moment les sentiments de celui qui écrira dans sa vieillesse qu'il se refuse « à ridiculiser les cérémonies du culte catholique », qu'il respecte, parce qu'il est celui du pays où il veut vivre. Et n'y a-t-il pas quelque rapport avec les conceptions religieuses et philosophiques du curé de Conteville, de François Rever?

Mais avec un personnage comme Le Carpentier, la condition de prêtre abdicataire manquait encore de sûreté. Armez s'entoure de certificats laudatifs et s'empresse d'offrir ses services gratuits au Directoire départemental qui l'adjoint « à celui de ses membres attaché à la partie des émigrés ». Ce n'est pas la « partie » la moins ingrate. Mais à cette besogne administrative, il peut collaborer de tout son cœur car nul plus que lui ne réprouve l'émigration. En outre, à l'avantage

1. Chef de légion du district de Valognes. Jean-Baptiste Le Carpentier avait été élu 7e député (sur 13) à la Convention. dans le département de la Manche (Jules Guiffrey. *Les Conventionnels*).

2. Documents communiqués par M. l'abbé Le Falher.

Digitized by Google

de s'occuper utilement, il joint celui non moins appréciable de laisser passer la tourmente sans avoir à en redouter les effets.

Dès que la nouvelle du 9 thermidor parvint à Vannes, Armez se hâta de reprendre sa liberté. Peut-être fit-il alors un séjour à Paris ?[1] Mais ce séjour fut assurément fort court, car il réside bientôt à Plourivo, qu'il ne quittera que pour faire deux voyages de faible durée, l'un à Vannes, l'autre à Brest. Il est très vraisemblable que c'est à Brest qu'il rencontra les représentants en mission Guermeur, Guezno et Grenot[2], qui parcouraient les départements de la Basse-Bretagne pour assurer la pacification du pays et épurer les administrations. Ils eurent l'idée de faire appel à Nicolas Armez qui avait laissé de bons souvenirs dans les Côtes-du-Nord et de lui rendre les fonctions de procureur-général-syndic. Ce fut bien en vain. Armez tenait à conserver sa liberté et estimait, avec la majorité des démocrates thermidoriens, que l'on devait une réparation à Olivier Rupérou. Maladroitement compromis dans les affaires du Fédéralisme, décrété de prise de corps par Carrier, Rupérou avait trouvé asile chez un patriote de Saint-Gilles-les-Bois[3]. Les administrateurs, souhaitant le revoir parmi eux, lui avaient déjà proposé le syndicat. Mais il avait refusé, tenant à ce que sa désignation lui vînt des représentants. Quant à Armez, il finit par accepter la place de président de l'administration du district de Pontrieux, qui ne l'obligeait ni à résider ni même à siéger.

* * *

La Constitution de l'an III votée, les districts supprimés, Armez éprouva le désir de revoir la capitale. N'était-ce pas

1. Ici se pose la question de savoir quand et comment il entra en possession de la tête du cardinal de Richelieu, qui sera restituée au gouvernement en 1866 par son neveu Charles Armez (Cf. Léon Dubreuil. *La tête de Richelieu*, communication faite à l'assemblée générale de la Société de l'Histoire de la Révolution, le 24 mars 1918).

2. Cf. A. Kuscinski. *Dictionnaire des Conventionnels.*

3. Là même où Thibault Armez avait été jadis recteur.

Digitized by Google

le bon moment? La période terroriste était passée; point de contre-révolution à craindre : Bonaparte y avait pourvu le 13 vendémiaire; l'on allait être tout à la douceur de vivre. Il n'est pas sûr qu'Armez prît part aux élections qui eurent lieu à Guingamp au mois de vendémiaire, car il partit le 24 (15 octobre 1794) de Plourivo. Deux jours après il faisait viser son passe-port à Port-Malo[1]. Le 9 frimaire (29 novembre), les membres de permanence du comité civil de la section des Tuileries l'enregistraient « sous le n° 1265, comme résident à Paris, rue Nicaise, n° 479, à la charge de se présenter sous trois jours à la commission administrative de police »[2].

Il semblait qu'il allait s'installer pour longtemps à Paris et y vivre... Or, le 17 frimaire (7 décembre), il prenait « par une voiture particulière » la route de Saint-Brieuc. Il revint par Evreux, nous le savons, car c'est de là qu'il écrivit à Fanny cette lettre qui la mit dans le ravissement.

C'est que les élections de l'an IV, dont Armez s'était tant désintéressé, avaient été déplorables. Un véritable pacte avait été conclu entre les républicains modérés et les parents d'émigrés pour arracher le pouvoir aux démocrates demeurés très actifs et très ardents. Si l'on excepte les Conventionnels réélus[3], des quatre nouveaux députés aux Conseils, trois d'entre eux se seraient retrouvés royalistes si les événements avaient été favorables à Louis XVIII. L'un même, Macaire de Rougemont, était apparenté et inféodé à des familles dont les attaches avec la Chouannerie étaient connues.

L'administration départementale passait aux mains d'anciens « patriotes de 89 » qui avaient évolué à rebours pour le plus grand bénéfice des adversaires du régime républicain. Les élections cantonales étaient encore plus accentuées dans le sens de la réaction et le Directoire ne pouvait avoir aucune confiance dans les commissaires provisoires du pouvoir exécutif qui avaient été désignés par l'administration. Les anciens Conventionnels agirent sans tarder auprès du nouveau ministre

1. Nom révolutionnaire de Saint-Malo.

2. *Papiers Armez.*

3. Avant de se séparer, la Convention avait décidé que les deux-tiers des membres des Conseils seraient choisis parmi ses membres.

Digitized by Google

de l'Intérieur, Bénézech, pour que son choix se portât sur un commissaire central sur lequel on pût réellement compter. Ils s'empressèrent d'approuver le nom de Nicolas Armez, probablement mis en avant par un ancien ami des Roland, Champagneux, devenu chef de la 1re division au ministère, qu'Armez connaissait de longue date. Les nouveaux députés, n'ayant conservé que le souvenir du procureur-général-syndic de 1790-1791 et de ses qualités d'administrateur, ne firent entendre aucune objection. Et c'est appuyé de l'unanimité des représentants des Côtes-du-Nord que Nicolas Armez fut désigné, le 26 brumaire (17 novembre 1795), pour remplir les fonctions de commissaire. Or il était précisément à Saint-Malo, ce jour-là, se dirigeant vers Paris.

La nouvelle de cette nomination ne le satisfit point, et son premier mouvement fut de refuser. Mais les députés démocrates vinrent littéralement assiéger la maison du restaurateur Girardin, chez qui il était descendu. Le ministère insistait de son côté. Autant par lassitude que par dévouement, il finit par donner son acceptation, le 14 frimaire (5 décembre).

L'administration des Côtes-du-Nord parut enchantée : coquetteries toutes protocolaires, auxquelles Armez ne se laissa guère prendre, car il tenait depuis trois jours une lettre où le Directoire du district de Loudéac l'avertissait des difficultés auxquelles il allait se heurter[1].

En fait, il passa son temps à lutter contre l'hostilité déguisée des membres de l'administration. Sans doute, nul ne se montrait plus qu'eux attaché à la lettre de la loi ; mais, sous couleur de combattre la contre-révolution, ils favorisaient les contre-révolutionnaires. Les prêtres réfractaires ne se cachaient plus ; les émigrés rentraient ouvertement. Il ne se passait de jour que les diligences ne fussent pillées, les fonctionnaires publics et les acquéreurs de biens nationaux assassinés. Les membres des municipalités cantonales, terrorisés, démissionnaient à l'envi[2].

En floréal et en prairial an IV l'audace des Chouans ne

1. *Papiers Armez.*
2. Léon Dubreuil. *La Vente des biens nationaux*, etc.

Digitized by Google

connaissait plus de bornes. C'est vers ce moment que Le Roux de Cheff du Bois, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du canton de la Roche-Derrien, fut trouvé assassiné[1]. Quelques jours après, Armez lui-même, un soir qu'il sortait du commissariat, fut frappé d'un coup de poignard. Il ne dut son salut qu'aux feuilles du bulletin qu'il avait dans une poche de son vêtement : la lame se brisa. Passé quelques semaines, le Chouan qui l'avait assailli lui envoyait l'arme qui n'avait pas rempli son office. Délicatesse de guerre civile ! Le long poignard est encore aujourd'hui conservé au Bourblanc dans sa gaîne de cuir fauve. Le nom de l'assassin est demeuré inconnu[2].

Placé entre l'administration départementale, secrètement favorable aux Chouans, et l'autorité militaire, qui entend agir à sa guise, encore qu'elle ignore à peu près tout de l'esprit des habitants, Armez se rend compte de son impuissance. Il sait que les efforts de Hoche sont destinés à demeurer vains. Sans doute ses procédés de pacification ont réussi en Vendée[3]. Mais les deux mouvements diffèrent : les Chouans n'ont ni le mysticisme ni l'idéal des Vendéens. Leurs bandes ne comprennent pas que des gens sincères : on y trouve aussi de ces individus sans vergogne, qui se glissent dans tous les partis, pour peu que les troubles, auxquels ils se mêlent, leur assurent le pillage et quelques autres profits accessoires. Et c'est Armez qui a raison quand il écrit : « ... Dans des pays aussi troublés que ceux-ci, la persuasion a perdu toute sa force, si elle n'est soutenue par la baïonnette... » La Vendée pacifiée, la Bretagne restera en armes plusieurs années encore.

Mais la Chouannerie n'était pas le seul souci du commissaire. Armez ne cessa de protester contre la politique financière du Directoire si favorable à l'agiotage. La loi sur les mandats territoriaux était à peine votée que l'on spéculait

1. P. Hémon. *La Légende de Le Roux de Cheff du Bois.* — Léon Dubreuil. *Le Roux de Cheff du Bois et Taupin* (dans la *Révolution Française*, 1913).

2. *Arch. Nat.* F⁷ 3669¹.

3. Chassin. *Les Pacifications de l'Ouest.*

Digitized by Google

déjà sur les promesses de mandat. Le papier-monnaie ne se relevait pas ; les fournisseurs refusaient toute marchandise à ceux qui ne pouvaient payer en numéraire. Dans les bureaux d'Armez, un commis tomba d'inanition. Il arriva même que l'on ne put envoyer les papiers officiels aux municipalités faute de ficelle et de colle.

En outre, la loi du 28 ventôse an IV (18 mars 1796) stipulant que les biens nationaux seraient vendus sur simple soumission, les révolutionnaires attiédis et les parents d'émigrés agissent en maîtres. Les administrateurs, tacitement complices, écartent des soumissions, sous les plus vains prétextes, les patriotes et les républicains déclarés, tandis qu'ils accueillent avec un empressement marqué tous ceux qui espèrent le retour de la monarchie.

Ce n'est pas sans quelque scrupule qu'Armez se résigna alors à soumissionner un certain nombre de biens. Ses idées avaient évolué depuis 1790 : il n'était plus opposé aux acquisitions nationales. Mais il savait qu'un fonctionnaire public ne doit pas pouvoir être soupçonné, car l'on a tôt fait de l'accuser d'avoir profité des avantages de sa place pour accroître sa fortune personnelle. Pourtant il fallait donner un exemple, rendre courage aux républicains désireux d'acquérir. Il agit au reste, en cette occurrence, avec son habileté coutumière. Son choix ne se porte que sur un petit nombre de propriétés que personne ne convoite ; il les soumissionne une à une, à des dates diverses, pour écarter jusqu'au moindre soupçon d'enrichissement. De cette manière il contraindra les administrateurs à se découvrir, s'ils lui opposent le moindre atermoiement. Or ils lui opposèrent les pires obstacles[1].

Dès floréal, il renonce à assister aux séances de l'administration. D'ailleurs le travail que lui imposent ses fonctions est accablant : c'est la direction effective des commissaires cantonaux ; le souci des réquisitions militaires sans cesse renouvelées ; la question toujours si grave des subsistances. Cependant si les difficultés n'étaient venues que des adver-

1. Léon Dubreuil. *La Vente des biens nationaux*, etc.

Digitized by Google

saires déclarés du gouvernement, peut-être aurait-il intrépidement bandé sa volonté : or il se heurtait dès l'abord à ceux-là en qui il n'espérait pas sans doute trouver de fermes appuis, mais des collaborateurs indifférents et nonchalants. Quand l'état de siège est proclamé dans le département, l'adjudant-général Champeaux entend faire d'Armez un subordonné obéissant. Celui-ci ne peut accepter une sujétion qui l'entraînerait à sanctionner des prescriptions et des ordres qu'il juge dangereux ou maladroits. Champeaux le dénonce ; mais Armez a de sûrs garants : il n'a fait qu'exécuter les ordres des ministres de l'Intérieur et de la Police générale.

Le gouvernement a beau multiplier les éloges, le commissaire est las de cette vie de luttes perpétuelles. Il offre sa démission que le ministre refuse : mais il saura bien l'imposer. C'est une histoire bien amusante que celle des moyens qui furent employés par Nicolas Armez, homme de ressources, pour fuir ce département où il a le sentiment de son inutilité [1]. Enfin, comme il apparaît bien évident qu'aucun démocrate ne consentira à assumer la charge dans laquelle il a échoué, il s'établit au ministère un *modus vivendi* provisoire jusqu'aux élections de l'an V. Armez résidera à Paris où il remplira officieusement les fonctions de sa place, tandis que l'on perpétuera à Saint-Brieuc la suppléance de l'un des administrateurs, Daniel de Kérinou [2].

Mais les élections de l'an V sont pires. Les démocrates avaient espéré que la plupart des administrateurs entreraient aux Conseils, laissant la place libre. Mais ils se cramponnèrent à leurs sièges. Le Directoire dut se résigner à donner un successeur à Armez dans la personne de Boullaire de la Villemoisan.

Puis c'est le coup d'État du 18 fructidor : les élections du département sont cassées. François-Germain Pouhaër, l'un des amis très intimes de Nicolas Armez, accepte les fonctions

1. Léon Dubreuil. *La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord* (*Le coup d'Etat du 18 fructidor*).

2. Léon Dubreuil. *Révolutionnaires de Basse-Bretagne* : *Baudouin de Maison-Blanche, jurisconsulte et député.* (*Annales de Bretagne*, 1918).

Digitized by Google

de commissaire du Directoire, laissant seulement à ce dernier le rôle de conseiller officieux.

Cependant les élections de l'an VI approchent : les démocrates sont assurés du succès. Il paraît certain qu'Armez entrera aux Conseils. Mais la loi du 9 brumaire (30 octobre 1797) rétablit les domaines congéables qui avaient été supprimés par la loi du 27 août 1792 : aussi les élections se font-elles sur la question du régime convenancier[1]. Armez en était partisan : il comprit qu'il n'avait aucune chance d'être choisi ; de lui-même il s'effaça devant son ami Guillaume Le Gorrec qui avait fait ouvertement campagne en faveur de la loi de 1792. Mais les électeurs désireux de lui marquer leur reconnaissance pour les efforts qu'il avait faits en l'an IV et en l'an V, le nommèrent haut-juré à une très forte majorité. Cette fonction n'était rien qu'honorable et ne réparait pas la perte que faisait le département en se privant de la haute influence qu'il aurait pu exercer dans les débats législatifs. Si le commissaire du Directoire exécutif, Pouhaër, déplora cet échec, Armez n'en témoigna aucun ressentiment.

Cette solution n'était pas faite pour lui déplaire. Le scepticisme, qui forme le fond réel de son caractère, le détournait des fonctions publiques. Sans doute éprouvait-il un grand besoin d'activité ! Mais il n'était pas nécessaire qu'elle se manifestât dans une assemblée politique. Le loisir ne pouvait lui peser : il s'emploierait d'une manière plus conforme à ses goûts et tout serait dit ! Il voyage. Il n'est pas douteux qu'il connaissait Rever à cette époque. Alla-t-il à Conteville ? Je n'en sais encore rien.

Et puis, tout comme Rever lui-même, il s'adonne à l'étude des sciences. Dès l'an V, il s'était inscrit chez le citoyen Fourcroy, avec lequel il établira un commerce d'amitié, pour suivre à raison de 120 liv. son cours de chimie. Mais il s'intéressait plutôt aux explications des sciences qu'à leur doctrine, et ce sont les cours de docimasie qu'il écoutait le plus

1. Léon Dubreuil. *Les Vicissitudes du domaine congéable en Basse-Bretagne.*

2. La docimasie est « la partie de la chimie qui comprend l'art de faire des essais ou d'évaluer par les produits du travail en petit ».

Digitized by Google

volontiers. Il songea que l'on pourrait établir des industries dans le département des Côtes-du-Nord, « manufactures de minium, de blanc de céruse, de litharge [1], de poterie de grès, peut-être de creusets, de porcelaine, de verre, de diverses liqueurs, d'essence, d'eau-de-vie de cidre, de mélasse, de faïence, de bougie, de bière, de cuirs » [2]. Pour le Bourblanc, il envisage la création d'une tannerie, d'une mégisserie, d'une « pharmacie en grand » [3].

Cependant Mme Armez était enceinte [4]. Louis-Marie qui, depuis le début du Directoire, remplissait avec zèle les fonctions de commissaire près l'administration municipale du canton d'Yvias, désirait accompagner sa femme qui voulait faire ses couches à Vannes, près de sa mère [5]. Les Consuls ayant annoncé, d'une manière plus ou moins explicite, une refonte totale de l'administration, il fut résolu, dans l'attente des événements, que Louis-Marie démissionnerait et serait remplacé par Nicolas.

Quand ce dernier se rendit le 29 brumaire (20 novembre 1799) à Saint-Brieuc pour remplir les formalités d'usage, il trouva la situation assez critique. Les émigrés, subrepticement rentrés, affectaient, ainsi que les Chouans, une grande assurance, répandant le bruit que Bonaparte avait accompli son coup d'État en faveur de Louis XVIII. Pourtant les administrateurs se refusaient à croire au retour de la monarchie et prenaient en conséquence des mesures contre les rebelles [6].

Dès que la nouvelle constitution fut connue (au début de nivôse), les démocrates estimèrent que l'on ne pouvait choisir d'autre préfet que Nicolas Armez. N'avait-il pas été l'homme indispensable quand il avait fallu organiser le département,

1. Oxyde de plomb demi-vitreux.

2. Il est curieux qu'Armez ne parle pas des toiles qui au XVIIe et au XVIIIe siècle avaient fait la réputation de la Bretagne.

3. *Papiers Armez.*

4. Retenu à Paris par la maladie, Nicolas Armez n'avait pu assister au mariage de son frère.

5. Louis-Marie songeait d'ailleurs à se fixer à Vannes.

6. Léon Dubreuil. *La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord* (*La liquidation de la Révolution*).

Digitized by Google

quand il avait fallu faire appliquer la constitution de l'an III? Armez partagea-t-il ces espérances?... Toujours est-il que le premier consul désigna pour préfet des Côtes-du-Nord Jean-Pierre Boullé, ancien député à la Constituante et aux Cinq-Cents, ancien procureur-général-syndic et commissaire du Directoire exécutif près l'administration départementale du Morbihan.

Bonaparte craignait-il que l'acceptation d'Armez ne fût trop promptement suivie d'une nouvelle démission? Ou bien, songeant déjà à la réconciliation de la République avec Rome, estima-t-il que dans un département bas-breton, en proie à la Chouannerie, nul choix ne pouvait être plus mauvais que celui d'un prêtre abdicataire?

Armez dut se contenter d'une nomination de membre du Conseil général. Ses collègues, qui appartenaient pour la plupart à la fraction la plus avancée du parti républicain, l'appelèrent à la présidence : il devait conserver ces fonctions jusqu'en 1807.

Bien que la rudesse et la froideur de Boullé contrastassent avec le scepticisme et l'aménité de Nicolas Armez, l'accord se fit aisément sur toutes les questions importantes entre le nouveau préfet et le nouveau président du Conseil général. Quand Bonaparte résolut de célébrer la grande fête du 1er vendémiaire an IX (23 septembre 1800), à laquelle il désirait convier la France par représentants pour l'associer à son gouvernement d'une manière plus intime, Boullé désigna en première ligne Armez, puis deux de ses plus chers amis, le vicaire épiscopal Odio-Baschamp, et le dernier commissaire du Directoire exécutif, Denoual du Plessix.

Le préfet avait su parfaitement choisir les hommes qui pouvaient le mieux renseigner le premier consul dans la vaste enquête sur la situation intérieure de la France qu'il instituait sous le prétexte d'une fête nationale. Les troubles de l'ouest notamment, l'inquiétaient. Frotté, Bourmont, la Prévalaye, Boisguy tenaient toujours les campagnes normande et bretonne : il importait de ramener la sécurité.

Cependant Bonaparte négociait le Concordat. Conclu le 26 messidor an IX (15 juillet 1801), il allait être mis en vigueur

Digitized by Google

au mois d'avril 1802. Qui serait évêque du département?

La question intéressait Armez, et comme ancien prêtre, et comme président du Conseil général. L'évêque constitutionnel Jacob venait précisément de mourir, le 8 prairial an IX (28 mai 1801). L'on estimait à Saint-Brieuc que le choix des consuls devait se porter sur un homme suffisamment attaché aux idées révolutionnaires, de préférence sur un constitutionnel, de manière à décourager les tentatives des anciens réfractaires et des émigrés.

Boullé, Armez intriguent. Au début de l'an X, sa cousine Viel d'Argence lui rapporte que le bruit court, colporté par Malherbe, ancien maire de Vannes, qu'il a demandé un évêché. Boullé n'y a-t-il pas déjà songé? Armez, tout démissionnaire qu'il fût, n'a-t-il pas caressé cette idée avec complaisance, non pour en assurer la réalisation, mais par dilettantisme? D'ailleurs n'avait-il pas le droit de penser qu'il était le maître de la situation, puisque Claude Le Coz, évêque métropolitain du Nord-Ouest, lui avait demandé, le 28 mars 1802, les noms des prêtres du diocèse de Saint-Brieuc qu'il « jugeait les plus propres à l'épiscopat. On désire qu'ils sachent la langue populaire du pays »[1].

Document officiel, s'il en fût, car Le Coz présidait à ce moment le concile national[2].

Tout m'incline à penser qu'Armez désigna Odio-Baschamp. Cependant le choix du gouvernement se porta sur Jean-Baptiste-Marie Caffarelli, ancien réfractaire, tout à fait étranger au département, ignorant de la langue bretonne[3]. Le dimanche 1er messidor an X (20 juin 1802), il prenait possession de la cathédrale et lisait un mandement, au reste assez banal, dans lequel il insistait sur le caractère miraculeux du Concordat. Armez put assister à la cérémonie : il résidait pour lors au Bourblanc où il séjourna jusqu'au début de vendémiaire, désireux, à ce moment, d'aliéner son domaine et de se fixer définitivement à Paris.

1. *Papiers Armez.*

2. A. Roussel. *Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine.*

3. Léon Dubreuil. *Un évêque concordataire J. B. M. Caffarelli*, 1802-1815 (dans la *Révolution Française*, 1918 et 1919).

Digitized by Google

En fait, il se détache des Côtes-du-Nord, où il ne vient plus guère qu'au moment des sessions du Conseil général. Ses fonctions présidentielles n'ouvrent qu'un champ médiocre à son initiative. Pourtant il conserve auprès des bureaux une influence indéniable que ses amis du département mettront à contribution d'une manière souvent indiscrète.

Il a adhéré à l'Empire, sans enthousiasme, sans élan, tout comme les républicains sincères qui se rendent compte de leur impuissance en face de ces perpétuels changements. Le 11 frimaire an XIII (2 décembre 1804), il a assisté à la cérémonie du sacre, sans que ses idées en eussent été modifiées. Seulement la présence de Pie VII à Notre-Dame l'ancre dans cette conviction que toute espérance de liberté était désormais abolie.

Bientôt un désaccord profond éclate entre Caffarelli et les principaux administrateurs du département. Dès le début, le nouvel évêque avait marqué son aversion pour les insermentés : il obéissait ainsi à son goût particulier en même temps qu'aux suggestions de Portalis. Celui-ci ne voyait que des avantages à accentuer la réaction. Le préfet, le secrétaire général durent plus d'une fois rappeler l'évêque à l'exécution stricte du Concordat. Aussi quand Caffarelli demanda au Conseil général d'augmenter ses appointements, suivant la faculté que lui donnait la loi du 14 germinal an X (4 avril 1802), celui-ci y répondit par un refus formel, se retranchant derrière l'énormité des charges financières du département. Alors commença une lutte épique, où Caffarelli, de famille militaire, estima que le plus habile était d'attaquer : il dénonça Boullé ; il dénonça le secrétaire général Claude Le Gorrec, il dénonça Armez. Portalis soutenait l'évêque ; mais les administrateurs mis en cause s'appuyaient sur Cambacérès et Fouché : c'était le désarroi. Puis les querelles s'assoupirent. Caffarelli laissa cependant le souvenir d'un prélat batailleur : affaire de tempérament sans doute, car il mourut d'un coup de sang.

Quand, en 1807, Armez résigna ses fonctions de président du Conseil général, il fut fortement question de le créer baron. Le bruit en parvint jusqu'à Orléans aux oreilles de

Digitized by Google

son ami Ménard, prêtre abdicataire, qui s'était fait marchand de vins. Mais ce n'était qu'un bruit.

C'est à partir de cette époque qu'Armez acheva de renouer les relations d'autrefois avec ses anciens camarades de Saint-Sulpice ; c'est également à ce moment qu'il forma à Paris des amitiés qui feront le charme de sa vieillesse. Et voilà déjà qu'il prend allure de patriarche.

Le retour des Bourbons affecta vivement les anciens « patriotes ». Déjà âgé, Armez ne pouvait que déplorer cette succession fatale d'événements. Il ne s'étonna point de voir de nombreux révolutionnaires — et des plus exaltés — qui, après avoir été les thuriféraires de l'Empereur, célébraient à l'envi Louis XVIII et la royauté, et, oubliant leur zèle de déchristianisateurs, devenaient les plus bruyants défenseurs de l'autel.

Aussi quand les libéraux, au retour de l'île d'Elbe, se groupèrent autour de Napoléon, voulant voir en lui le seul homme capable d'incarner leurs aspirations, Armez adhéra sans restriction à ce mouvement. Porté à la chambre des députés par le département des Côtes-du-Nord, il ne devait participer que par ses votes à cette courte législature.

Cependant, au Bourblanc, tout était à la joie. La dévouée servante des Armez, Barbe Le Varat, façonnait un drapeau tricolore pour les gardes nationaux du canton de Plourivo, qui, à l'appel du préfet Devisme, se rendaient à Saint-Brieuc pour lutter contre les Chouans.

Mais voici les mauvaises nouvelles : l'Empereur a abdiqué. Les bruits les plus extraordinaires circulent : c'est « Ney qui l'a trahi ! »... L'on ne reçoit plus de nouvelles de Nicolas Armez. Les amis, les voisins s'inquiètent : le curé, M^me^ de Boisriou, etc... On interroge Barbe : « Est-il malade ? » Mais chacun se demande : ne lui est-il pas arrivé pire ? Barbe trouve « une cache » pour l'argent. Le drapeau blanc flotte à Plourivo. Au Bourblanc, l'on tient des chevaux tout préparés ; l'on redoute à chaque instant l'arrivée des Prussiens. La famille de Louis-Marie qui, depuis des années, s'était fixée à Rennes, vivait dans de perpétuelles alarmes.

Cependant Nicolas Armez jugeait que le séjour de Paris

Digitized by Google

était encore le plus sûr : sa notoriété n'y était pas telle que les assassins dussent nécessairement songer à lui ; tandis que dans les Côtes-du-Nord, il devenait d'autant plus un point de mire qu'un de ses neveux, Achille Riollay, avait pris le parti des Chouans. Pourtant Barbe le rassure, lui remontre que le quartier général des royalistes est à Quintin, qu'il a tout à craindre dans la capitale : son maître ne se laissait pas convaincre.

Un événement faillit lui donner raison. Un beau jour, Mlle Quellain, la gouvernante d'Armez, est saisie à la gorge par un Prussien. « ... Je la plains bien d'avoir affaire à de tels montres. Dieu veuille qu'il n'en vienne pas ici !... » s'écrie Barbe, qui semble craindre pour sa beauté quadragénaire. La situation du département n'est cependant guère séduisante. Les Chouans, bien armés, bien pourvus d'argent, refusent de se disperser, en dépit de l'ordonnance du roi. « ... On dit hautement à Saint-Brieuc qu'il y a trop de Bonapartistes pour les massacrer tous, mais ils dressent des listes de proscriptions... Jamais 93 ne fut plus terrible. Tous les honnêtes gens sont dans la frayeur. Bientôt on ne sera plus en sûreté en nul endroit... »

Aussi Nicolas Armez tient-il à être considéré comme domicilié de Paris : Barbe s'y emploie de toutes ses forces. Mais les pires des transes l'agitent : voici la Terreur Blanche, et son maître est recherché tant à Paris qu'au Bourblanc par les pourvoyeurs des cours prévôtales. A partir du 19 novembre 1815, elle ne lui écrit plus que sous le couvert de Mlle Quellain.

Puis toutes ces craintes s'évanouissent. Mme de Boisriou se hâte d'informer Barbe que l'amnistie est votée. C'est « une affaire finie ». C'est d'ailleurs l'opinion d'Armez ; mais Barbe veut douter encore.

De fait, la Terreur Blanche épargne le département des Côtes-du-Nord. Le préfet, Pépin de Bellisle, ne montre aucune ardeur à poursuivre les bonapartistes. Mais il est dénoncé, comme ayant des liaisons avec « des personnes de l'ancienne fédération bretonne ». Destitué au mois de mai 1817, il est remplacé par le comte de Saint-Luc, et l'on se remet à trembler.

Digitized by Google

Armez parle de quitter Paris : il ne dit pas où il se retirera ; mais ce n'est pas au Bourblanc où il envoie seulement Mlle Quellain. Le Gorrec est exilé et l'on s'attend à ce que d'autres patriotes aient le même sort. Les bruits sont chaque jour plus extravagants. Mlle Quellain arrive au Bourblanc. Et les langues de jaser. Pourquoi « M. Armez l'aîné » ne vient-il pas au château cette année ?

« Après avoir été tour à tour guillotiné et proscrit, lui écrit Barbe, vous êtes à présent parti pour une ambassade en Angleterre. Dans ces deux rapports, chacun parle d'après son cœur et selon son désir. »[1]

Telles sont les inconséquences de l'opinion publique... Mais c'était en 1816...

Armez n'était point en Angleterre. J'aime à me le figurer pendant cet été de 1816, caché — faut-il dire caché ? — près de l'estuaire de la Seine, dans ce presbytère de Conteville, où vivaient en parfaite communion de pensées un certain abbé Rever (car il se qualifie prêtre même en 1818)[2], ancien curé de la paroisse, et un certain abbé Lefrançois-Dumanoir, curé en exercice, qui ne serait peut-être pas loin de considérer son prédécesseur comme un saint[3]. Conteville, c'est l'étape sur la voie de l'exil, c'est aussi le port tranquille où viennent s'apaiser les excitations du dehors.

Et combien durent être intéressantes les conversations de ces deux hommes, unis par tant d'affinités, arrivés sur le déclin, après avoir traversé les périodes les plus troublées, mais les plus fécondes de l'histoire, passés maîtres tous deux en fait de scepticisme. Car il est de Rever ce mot, quand on lui demandait s'il croyait encore à ce qu'il avait dit et écrit au temps où il était curé de Saint-Samson ou de Conteville : « Je crois toujours que la terre tourne »[4]. L'on en trouverait l'équivalent dans les écrits d'Armez.

1. *Papiers Armez.*
2. *Société libre de l'Eure. Papiers Rever*, pièce n° 56.
3. Jean Revel. *Les Hôtes de l'Estuaire* (*Un curé de la Législative*).
4. P. Levot, *Biographie bretonne* (art. *Rever*).

Digitized by Google

Mais on ignorait au Bourblanc le charme des bosquets de Conteville et la douceur des entretiens avec François Rever. Et parce que la Chambre Introuvable, dissoute, avait été remplacée par une Chambre plus modérée, parce que Mlle Quellain, qui passait pour être plus que la gouvernante d'Armez, prolongeait son séjour à Plourivo, pleurait et se désolait, les bons paysans de là-bas auraient bien voulu qu'Armez vînt à son château pour mettre un terme aux « bruits ridicules qu'on fait courir... »

Il y reparut le 10 août 1817 ; il n'y était pas venu depuis le 19 mai 1815.

Désormais il ne lui reste plus qu'à vieillir. Il s'organise alors une existence de philosophe indulgent. Résolu à présent à garder le Bourblanc, qui plaît à son neveu Charles, dont il fera son héritier, il fait administrer ses terres par Barbe Le Varat, le dévouement personnifié. Lui, il vit à Paris, entouré d'un personnel domestique restreint. Il s'est lié avec la famille Cochon-Desjardins : il a connu le mari en l'an V quand ses fonctions le contraignaient à solliciter dans les bureaux. Mme Desjardins est charmante, et Armez gâte outrageusement ses enfants dont l'un est son filleul. Puis ce sont ses voisines, deux Anglaises attentives, Mme et Mlle Bloomfield. Enfin en 1820 son frère Louis-Marie et son neveu Charles consentent à venir habiter avec lui et le consolent de l'éloignement des Cochon-Desjardins, qu'il va voir de temps à autre à Noisy-sur-Oise, où ils se sont fixés.

Au mois d'août 1824, il éprouva soudain le désir de revoir le Bourblanc, alors qu'il était engagé à passer quelque temps à Orgères, auprès de Versailles, chez son ami Hargenvilliers. Il y prolongea son séjour, plus qu'il n'en avait l'habitude, jusqu'au début de 1825, réglant toutes ses affaires avec la plus stricte minutie, occupé à fixer ses idées sur le système du monde, comme s'il avait eu le sentiment de sa fin prochaine. Peut-être jugeait-il indispensable d'expliquer, tout au moins à ses proches, les motifs de l'événement capital de sa vie : sa déprêtrisation ?

Des lettres de Cochon-Desjardins et des dames Bloomfield vinrent l'y trouver. Il revit ses amis de Saint-Brieuc, de



Digitized by Google

Paimpol, de Plourivo. — Revit-il Rever? Puis il rentra à Paris. Il y mourut le 27 avril 1825, à l'âge de 71 ans.

Il devint presque aussitôt un personnage de légende. On raconta que, dans son âge mur, il pouvait soulever une meule de granit d'un poids colossal. On vous la montrera au château du Bourblanc. Puis l'on chuchota que, parfois, vers minuit, il revenait hanter le lieu désert où s'élevait de son vivant le manoir de Keriel, à quelques kilomètres du Bourblanc. Et l'on ne s'étonna pas qu'il fût un peu sorcier, car on l'avait vu quelquefois accomplir des choses bien singulières avec de bien étranges machines : c'étaient les expériences qu'il faisait avec les appareils de physique qu'il avait fait venir au Bourblanc.

N'en pensait-on pas autant à Conteville de François Rever? Ne disait-on pas qu'il savait lui aussi commander aux éléments et qu'il avait « le secret? »

Digitized by Google

# JEAN-FRANÇOIS CORNEILLE

## D'ÉVREUX

## 1714-1783.

PAR M. ALBERT DOUCERAIN,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ

(*Lecture faite à la séance du 2 juin* 1918.)

---

M. Alphonse Chassant, le savant bibliothécaire et conservateur du Musée de la ville d'Evreux, qui mourut en 1907, chargé d'ans et d'honneurs, avait publié le 8 avril 1869, dans le *Courrier de l'Eure*, une intéressante mais brève étude, intitulée : *Lettres de Jean-François Corneille, d'Évreux*. Cette étude, simple article de journal, était, dans l'esprit de M. Chassant, l'annonce d'une étude beaucoup plus complète qu'il avait alors l'intention d'écrire sur Jean-François Corneille, personnage tout à fait oublié à Evreux, pour ne pas dire inconnu, mais qui fit beaucoup de bruit dans son temps.

L'érudit bibliothécaire terminait en effet son article en faisant cette promesse :

« Nous donnerons plus tard des détails généalogiques et biographiques sur Jean François Corneille qui, d'humble panetier, est arrivé par une succession de faveurs accordées au grand nom qu'il portait, à se faire nommer, par lettres royales du 15 novembre 1764, conseiller et procureur du grenier à sel d'Evreux et à se donner les qualités de messire et d'écuyer. »

Cette promesse de M. Chassant, cependant si alléchante

Digitized by Google

pour les amateurs d'histoire locale, ne fut malheureusement pas tenue, mais les documents qu'avait recueillis notre éminent concitoyen sur Jean-François Corneille sont parvenus, après sa mort, entre les mains de M. Ernest Guillemare, qui a bien voulu me les communiquer. Je tâcherai de les mettre en valeur.

* * *

Jean-François Corneille, né le 4 octobre 1714, à Huest, était le fils de François Corneille, garde des bois de la seigneurie de cette paroisse, décédé au Boulay-Morin et inhumé à Huest le 15 octobre 1722. Sa mère, troisième femme de son père, s'appelait Marguerite Tabouret.

Son grand-père n'était autre que Messire Corneille, avocat au parlement de Rouen, puis secrétaire des Conseils du Roi, cousin germain du grand Corneille, qui se trouvait ainsi oncle à la mode de Bretagne de notre Jean-François, mais certainement à l'insu de celui-ci, trop illettré pour connaître au juste son degré de parenté.

Jean-François Corneille était, selon les uns, vannier à Évreux, selon les autres, mouleur en bois, et savait à peine lire et écrire. Il savait cependant signer.

C'est dans ces conditions — mauvaises pour établir sa filiation avec le grand Corneille — qu'il alla vers 1757 frapper à la porte de Fontenelle, son parent, alors très vieux et sans enfants.

Fontenelle, qui avait ses raisons pour faire la sourde oreille, mourut en laissant tous ses biens à d'autres.

Dans son *Histoire de la vie et des ouvrages de Pierre Corneille,* M. Jules Taschereau nous donne à ce sujet quelques renseignements intéressants :

« Le sang de Corneille, son nom même passaient pour éteints, lorsqu'en 1757 Fontenelle ayant disposé de sa fortune en faveur de quatre légataires universelles, au nombre desquelles étaient Mlles de Marsilly et de Martainville, arrière-petites-filles de Thomas Corneille, son testament fut attaqué par un Jean-François Corneille et Marie-Françoise et Marthe Corneille, ses sœurs, mariées, petit-fils et petites-filles de Pierre Corneille, avocat au parlement

Digitized by Google

de Rouen, cousin germain du Tragique. Ils prétendaient un droit exclusif à la succession de Fontenelle, dont ils étaient bien incontestablement cousins, mais à un degré par conséquent assez éloigné.

« Ce Corneille, malheureux dès le berceau, n'avait pas même reçu l'éducation la plus commune ; il savait seulement lire et écrire. Il vivait dans la misère, ou du moins subvenait difficilement aux besoins de la vie en exerçant à Evreux le métier de vannier, quand on lui apprit qu'il avait un cousin dont le nom était célèbre et qui, d'ailleurs, pouvait par lui-même et par son crédit changer sa triste situation.

« Il se rendit à Paris, vers la fin de 1756, et se présenta chez Fontenelle. Ignorant probablement qu'il y avait eu dans sa famille un grand homme qui portait les mêmes nom et prénoms que son aïeul, il s'annonça comme petit-fils de Pierre Corneille.

« Fontenelle et les personnes qui entouraient ce vieillard presque centenaire, le prirent pour un aventurier qui voulait se faire passer pour descendant de l'auteur de *Cinna*, et le congédièrent sans chercher une explication que l'ignorance du réclamant ne lui permettait pas de donner lui-même.

« Fontenelle mort, J.-F. Corneille et ses deux sœurs intentèrent le procès dont nous venons de parler, contre les légataires du testateur.

« Ils furent dirigés et défendus par l'avocat Dreux du Radier, qui fit paraître en leur faveur un mémoire où, en établissant la généalogie du grand-père de ses clients, il établit fort mal celle du grand Corneille. L'avocat de la partie adverse répondant par un *factum* à ses moyens de droit, ne releva pas ses erreurs de fait ; il en partagea même quelques-unes, entre autres celle de croire, ce qu'on croyait du reste généralement alors, que la descendance de notre auteur était éteinte.

« J.-F. Corneille, mal conseillé, refusa d'entrer en arrangement. Il vit les tribunaux repousser ses prétentions. Un secours qui lui fut volontairement accordé par les légataires de Fontenelle et un petit emploi qu'on parvint à lui procurer le firent vivre à grand peine pendant quelque temps, lui et sa fille, alors âgée de seize ans environ. »

J.-F. Corneille s'était marié deux fois. En premières noces, le 8 novembre 1738, il avait épousé Marie-Louise Rosset, et en secondes noces, Suzanne Quemper. De sa première union étaient nés plusieurs enfants, dont une fille Marie-Françoise, née le 22 avril 1742, fut la seule qui survécut. Après la perte de son procès, Jean-François recueillit de précieux témoignages d'intérêt.

Digitized by Google

Le *Conservateur* du 17 novembre 1757, et le *Mercure de France* publièrent sa généalogie.

Louis XV s'émut de la situation du cousin de P. Corneille et lui accorda une pension ; le Théâtre-Français donna à son bénéfice une représentation de *Rodogune* qui rapporta 4.800 livres, soit environ 6.000 francs.

Le bénéficiaire en consacra une partie à acquitter des dettes criardes, et l'autre à faire entrer sa fille à l'abbaye Saint-Antoine pour qu'elle y reçût une éducation digne de son nom.

On ne se dissimulait pas que ces ressources n'étaient que précaires et que, pour l'avenir de cette famille, il fallait lui en trouver de plus durables.

Le poète Le Brun, surnommé depuis longtemps le Pindarique, eut l'idée d'alléger les charges du père et d'assurer l'existence de la fille, en engageant M. de Voltaire à se charger de celle-ci.

Il adressa donc à l'auteur de *Zaïre* une ode où l'on retrouve ses qualités et ses défauts, qu'il terminait en faisant adroitement dire par l'ombre de Corneille à sa jeune parente :

« Dis-lui que si Mérope eût devancé Chimène,
« De son chaos obscur dégageant Melpomène,
« Sans doute il eût brillé de l'éclat dont j'ai lui ;
« S'il eût été Corneille, et si j'étais Voltaire,
« Généreux adversaire,
« Ce qu'il fera pour toi, je l'eusse fait pour lui. »

Voltaire répondit aussitôt :

« Je vous ferais, Monsieur, attendre ma réponse quatre mois au moins, si je prétendais la faire en aussi beaux vers que les vôtres. Il faut me borner à vous dire en prose combien j'aime votre ode et votre proposition. Il convient assez qu'un vieux soldat du grand Corneille tâche d'être utile à la petite-fille de son général. Quand on bâtit des châteaux et des églises, et qu'on a des parents pauvres à soutenir, il ne reste guère de quoi faire ce qu'on voudrait pour une personne qui ne doit être secourue que par les plus grands du royaume. Je suis vieux, j'ai une nièce qui aime tous les arts et qui réussit dans quelques-uns; si la personne dont vous me parlez, et que vous connaissez sans doute, voulait accepter auprès de ma nièce (Mme Denis), l'éducation la plus honnête, elle en aurait soin

Digitized by Google

comme de sa fille : je chercherais à lui servir de père. Le sien n'aurait absolument rien à dépenser pour elle... Si cela convient, je suis à ses ordres, et j'espère avoir à vous remercier jusqu'au dernier jour de ma vie de m'avoir procuré l'honneur de faire ce que devait faire M. de Fontenelle. Une partie de l'éducation de cette demoiselle serait de nous voir jouer quelquefois les pièces de son grand-père, et nous lui ferions broder les sujets de *Cinna* et du *Cid*. » [1]

Cette généreuse proposition ne pouvait qu'être accueillie avec reconnaissance, elle le fut, et Marie-Françoise arriva à Ferney le 17 décembre 1760.

Bien qu'il eût acquis la certitude que Marie-Françoise, qu'on lui avait d'abord présentée comme petite-fille du grand Corneille, n'appartenait pas à sa descendance directe, Voltaire s'attacha avec l'intérêt le plus paternel à sa protégée.

Dès le principe, il la mit à l'abri du besoin, en constituant sur sa tête une rente de 1500 livres. Quelque temps après, il entreprit, pour ainsi dire, de faire valoir son patrimoine, en annonçant à son profit une édition des *Œuvres de Corneille avec ses Commentaires*, qui parut en 1764.

Enfin, au moyen de ces avantages et de ces espérances, consolidées encore d'une dot de 20.000 livres, et de l'engagement de partager sa maison avec le jeune ménage, il la maria, au commencement de 1763, avec un jeune homme de son voisinage, Claude Dupuits, cornette de dragons, protégé de M^me^ de Florian.

Le jeune Dupuits avait 8.000 livres de rente, et il était orphelin de père et de mère, ce qui simplifiait d'autant les pourparlers.

Par contre, il fallait le consentement du panetier d'Evreux et de dame Rosset son épouse.

Or, il s'en fallut de peu qu'il ne fût pas accordé. On ne sait au juste pourquoi, mais il est permis de supposer que ces braves gens, naturellement méfiants, trouvèrent excessif et suspect le bruit fait autour de leur fille [2]. Ils finirent

1. Lettre de Voltaire à Le Brun du 5 novembre 1760.

2. Louis Gellé. *Mademoiselle Corneille et Voltaire*, dans le *Correspondant* du 25 juin 1906.

Digitized by Google

cependant par céder. Il s'agissait pour eux d'assurer leur pain quotidien. Voltaire avait promis à Jean-François Corneille 25 louis de rente viagère sur l'édition des *Commentaires*.

Le mariage de Marie-Françoise avec le jeune Dupuits eut lieu à Ferney le 13 février 1763. Voltaire, comme il l'avait annoncé, garda près de lui « ses enfants » pour tenir compagnie à M^me^ Denis.

Un peu plus tard, vers décembre de la même année, les douze volumes des *Commentaires* étaient imprimés. Les souscriptions avaient produit 100.000 livres environ, dont 50.000 livres restaient la propriété de l'éditeur. Voltaire reçut donc 50.000 livres sur lesquelles 40.000 furent versées au jeune ménage Dupuits. Restait 10.000 livres environ qui furent placées sur la tête des époux François Corneille, et qui produisirent une rente de 500 livres.

Cette rente n'était pas à dédaigner pour le ménage de Jean-François Corneille, qui, au moment de la naissance de sa fille, en 1742, gagnait 24 livres par mois comme mouleur en bois, et qui, au moment du mariage de celle-ci, était facteur de la petite poste de Paris et gagnait 48 livres par mois.

*
* *

Ainsi dispensé de pourvoir à l'entretien de sa fille, Jean-François, devenu veuf, songea à un second établissement. En 1774, âgé de soixante ans, il épousa Suzanne-Claudine Quemper de la Ville-Brunard, née en 1746 à Saint-Malo, fille de maître Jacques Quemper, notaire royal, et de Marie-Thomasse de Launay[1]. Le contrat nous donne quelques indications sur la famille et sur les amis de Jean-François Corneille. Les témoins, parmi lesquels se trouvait une femme Etiennette-Marie-Jeanne Turpin, n'étaient pas les premiers venus. Ils appartenaient à la classe instruite de la population ébroïcienne : tels Guillaume Devergnaux, professeur de rhétorique au collège d'Évreux; Soret, procureur aux sièges royaux de la ville ; Guillebert, prêtre et prieur de l'Hôtel-Dieu

1. Edouard Chapuisat. *Les demoiselles Corneille*, dans le *Correspondant* du 25 février 1913.

Digitized by Google

d'Évreux ; Biard fils, feudiste, c'est-à-dire homme de loi, versé dans la connaissance des fiefs. C'étaient les relations ordinaires du procureur du grenier à sel, fonction que notre Corneille était parvenu à se faire attribuer et qui n'exigeait pas de grandes qualités de savoir ou d'intelligence.

La fiancée n'avait point de parents à Evreux; on s'en passa, sur sa déclaration « qu'elle était suffisamment âgée et jouissante de ses droits pour se dispenser d'autre consentement ». Son apport était minime. Elle promit, toutefois, de livrer la veille du mariage, trois douzaines de chemises, deux douzaines de coiffes, deux douzaines de mouchoirs, deux plissés de soie, deux mantelets et autres meubles et habillements » à son usage. A sa mort, le tout devait être rendu en bon état ou transformé en une indemnité de 1.500 livres.

En 1775, ce couple assez disproportionné — le mari avait 61 ans et la femme 29 — eut une fille, Marie-Thérèse-Catherine. Une autre, Claudine-Emilie, naquit en 1779. Trois ans plus tard, le 17 mars 1783, Jean-François mourut, à l'âge de 68 ans, tant il est vrai qu'il est imprudent de se remarier après la soixantaine.

Sa famille se retira dans le couvent des Filles de la Croix, situé à Paris dans le cul-de-sac Guéménée; elle continua à bénéficier de la pension du Roi et d'une rente de 300 livres servie par le Théâtre-Français.

En 1787 ou 1789, — les actes ne concordent pas, — la veuve de Jean-François Corneille décédait à son tour et le beau-frère des deux orphelines, Claude Dupuits, eut à se préoccuper de leur situation. L'un de ses amis, d'Hornoy, ancien conseiller au Parlement, accepta les fonctions de tuteur honoraire, et le secrétaire de ce magistrat, Richard, commis du trésor royal, fut choisi pour tuteur onéraire ou effectif.

Jusqu'à leur départ de Paris, les jeunes Corneille continuèrent à toucher, tous les trois mois, 300 livres sur le trésor royal et, tous les six mois, 150 livres sur le Théâtre-Français.

Survint la Révolution. Obligées de quitter leur couvent et de fuir à travers champs, elles gagnèrent Gex à pied et trouvèrent asile pendant quinze mois chez les Dupuits. Certain matin Dupuits fut lui-même saisi par des gens armés et con-

Digitized by Google

duit à la frontière, à deux lieues de sa propriété de Maconnex, qui était voisine de Ferney. Quant à Mme Dupuits, elle se retira à Genève.

* * *

Avant de rechercher ce que sont devenues les filles de Jean-François Corneille et ses descendantes, voyons de quels autres parents celui-ci était entouré et quelles furent ses relations de famille. Jean-François avait quatre sœurs.

L'aînée, dont nous ignorons le prénom, épousa un sieur Cirey et mourut sans enfants.

La cadette, Marie-Françoise Corneille, épousa, en 1726, René Maigret, cuisinier chez Me Florent, avocat au Parlement de Paris, puis, laboureur à Prey, aux environs d'Evreux. Devenue veuve, elle se remaria avec Sébastien Hébert.

La troisième, Marthe Corneille, épousa un sieur Alexandre, marchand mercier à Paris, rue de la Tissanderie, cul-de-sac Saint-Faron, et n'eut point d'enfants.

Enfin, la plus jeune, Marguerite Corneille, mourut en bas âge.

Les trois lettres que M. Chassant publia dans le *Courrier de l'Eure*, en 1869, sont adressées par Jean-François à sa sœur, la veuve Maigret, la première vers la fin de 1756; la seconde, le 11 janvier 1757; et la troisième dans le cours de l'année 1757. Toutes les trois ont trait au fameux procès en revendication d'héritage contre les légataires universels de Fontenelle.

La première est ainsi conçue :

Ma sœur,

Celle-cy est pour avoir l'honneur de répondre à la vôtre. Je n'ay point pu sçavoir si mon cousin est venu à Paris. Il ne peut point estre plus proche parent que nous. Vous aurez la bonté d'aller avec ma mère, chez Mme Renout, vous informer de monsieur Corneille, son beau-père, qu'est-ce qu'il étoit à mon grand-père. Vous aurez la bonté de me le mander. Vous irez chez M. de la Barje, notaire apostolique, il n'y a que luy qui peut vous trouver cela pour les bans de mon père. Autre chose ne vous puis mander pour le présent,

Digitized by Google

Ma sœur,

Votre très humble et affectionné serviteur et frère,

CORNEILLE.

L'adresse porte :

*A Madame Corneille, chez M. Leblont, boucher, proche Saint-Pierre, pour* [*remettre*] *à Madame la veuve Maigret d'Evreux, à Evreux.*

Sur le *recto* du deuxième feuillet de cette lettre, on lit tracées d'une autre main, mais contemporaine, les notes suivantes :

Le sieur François Corneille, conseiller à Evreux, était cousin du sieur Pierre Corneille, secrétaire du Roy, qui avait épousé Dlle Marie (Catherine) de Melun, dont est sorti le sieur François Corneille.

La dame qui a donné l'instruction cy dessus est belle-fille du sieur François Corneille, conseiller à Evreux, dénommé cy dessus.

Si M. de Fontenelle voulait s'en rapporter à l'attestation de plusieurs honnestes gens, comme le dit Sieur François Corneille, votre père, est sorti du sieur Pierre Corneille, secrétaire du Roy, vous n'en manqueriez point.

Ces notes, d'une écriture aisée et régulière, dit M. Chassant, sont donc de la main de cette dame Renout que notre J.-F. Corneille recommande à sa sœur Mme Maigret d'aller trouver pour obtenir le renseignement demandé :

*Qu'est-ce que M. Corneille, le beau-père de Mme Renout, était au grand-père de lui, Jean-François ?*

Fontenelle meurt le 9 janvier 1757. Deux jours après, aussitôt qu'il apprend la nouvelle, Jean-François écrit cette seconde lettre à sa sœur :

11 janvier 1757.

Je vous envoie cy-joint, ma sœur, un modèle de la procuration, telle qu'il faut qu'elle soit faite, pour assister au scellé de M. de Fontenelle, qui est décédé dimanche au soir, à cinq heures, et qui a été inhumé le lendemain. Nous avons, mon frère Alexandre

Digitized by Google

et moi, pour conseil Me Robert, avocat, cloître Saint-Germain-l'Auxerrois. C'est luy qui nous a donné ce modèle et qui prendra vos intérêts comme les nôtres, attendu que sa réputation est parfaitement bien établie à Paris. Il nous fait espérer que nous succéderons aux meubles et acquets, mais avant toutes choses, il faudra voir le testament, pour savoir s'il n'y a pas de legs universel. Ainsy envoyez moy votre procuration promptement, pour aller en avant, tant sur la lecture du testament que sur le reste.

Les autres héritiers de M. de Fontenelle ne veulent pas nous reconnaître, mais ce M. Robert qui a bec et ongles est bien en état de leur tenir teste. Il nous fera toutes les avances nécessaires.

Agréez maintenant les vœux sincères que je fais pour ce qui vous intéresse, pour la nouvelle année, ainsi que ceux de mon frère et ma sœur Alexandre qui sont surpris de n'avoir pas eu réponse à une lettre qu'ils vous ont écrite au sujet de votre affaire. Gardez surtout le secret et ne dites rien à personne de tout cecy jusqu'à ce que je vous aie donné des nouvelles plus certaines d'après la lecture du testament. Et ne différez pas aussitôt la présente reçue de faire faire la procuration et de me l'envoyer.

Un express doit vous aller porter la présente. Partez sur-le-champ avec luy pour Evreux, pour y faire votre procuration.

Je suis de tout mon cœur, ma sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

CORNEILLE.

L'adresse porte : *Madame Maigret, aubergiste à Prey près Evreux en Normandie.*

La troisième lettre, qui date aussi de 1757, a également trait au procès en cours contre les héritiers de Fontenelle. Elle est trop étendue pour pouvoir être reproduite ici, mais elle révèle un fait qui a son importance, c'est l'arrêt (ou opposition) mis sur les bans de publication du mariage du père de Jean-François, sans doute par le grand-père, voulant s'opposer à une union qu'il n'approuvait pas.

C'est ce qui expliquerait comment François Corneille, père de notre Jean-François, sans doute déshérité pour avoir passé outre aux volontés de son père, fut réduit à exercer les modestes fonctions de garde des bois de la seigneurie de Huest, près Evreux, et fit ainsi partager sa mauvaise fortune à ses enfants, lui qui cependant était fils d'un conseiller et secrétaire du roi !

Nous connaissons une autre lettre de Jean-François, du

Digitized by Google

3 mars 1760[1], dans laquelle il s'adresse aux comédiens du Théâtre-Français pour avoir une représentation à son bénéfice, mais c'est Fréron, l'auteur de l'*Année littéraire*, qui la lui dicta. La voici, dans le style ampoulé de l'époque :

« Messieurs, permettez que le neveu du grand Corneille réclame aujourd'hui en sa faveur le respect dont vous êtes pénétrés pour ce père de votre théâtre. J'ai eu le malheur de perdre mes parents en bas âge, et d'être privé de l'éducation qui convenait à ma naissance. Ils m'ont laissé un nom illustre, et n'ont pu me mettre en état de le soutenir. Je n'ai que le mérite de sentir toute la gloire attachée à ce nom. Il est gravé dans vos cœurs, Messieurs, avec de si grands caractères de vénération et de reconnaissance, que j'espère beaucoup de ces nobles sentiments qui vous animent. Chargé d'une femme et d'une fille, j'ai vécu pendant cinq ans d'un emploi de 24 livres par mois ; au commencement de cette année on m'en a donné un de 48 livres par mois.....

« Il ne m'a pas été possible de subsister avec un revenu aussi modeste sans faire des dettes. Mes créanciers me persécutent, et je suis à la veille de succomber à leurs poursuites. Vous pourriez du moins, Messieurs, adoucir ma situation à cet égard, en me donnant le produit d'une représentation de telle pièce de mon oncle que vous jugerez à propos. Je vous prie, Messieurs, de m'accorder cette grâce, qui me procurera une aisance passagère, et à vous un honneur durable. Je serais fâché cependant de vous faire tort en vous demandant un des beaux jours de votre spectacle. Je m'estimerai trop heureux si vous voulez bien prendre un jeudi pour jouer la pièce que vous aurez choisie; et je vous prie de faire mettre sur l'affiche que c'est en faveur d'un petit-neveu du grand Corneille. Je veux que toute la terre soit informée et de l'obligation que je vous aurai et de ma reconnaissance.....

Vous donnez tous les jours, Messieurs, un nouvel éclat au génie de mon oncle, vous pouvez donner à son neveu une nouvelle vie ; le grand Corneille doit à votre jeu noble et sublime une partie de sa gloire, je vous devrai tout mon bonheur, en me procurant l'avantage d'être connu, et d'exciter sans doute la générosité de quelque ministre, de quelque seigneur ou de quelque homme opulent, à me faire un état plus heureux et plus solide.

J'ai l'honneur d'être, etc.....

CORNEILLE.

3 mars 1760.

On ne saurait imaginer l'enthousiasme des Comédiens à cette révélation inattendue. Ils firent, le jour même, une

1. Notes de Tascheroau, Livre IV, p. 367.

Digitized by Google

réponse dithyrambique et décidèrent, à l'unanimité, sans égard pour la discrétion relative du neveu de Corneille, de représenter *Rodogune* à son profit le lundi 10 mars — un de leurs beaux jours de spectacle — le suppliant en outre d'accepter pour toujours ses entrées au théâtre, d'y choisir sa place et de l'occuper le plus souvent possible. C'était signé : de Bellecour, Le Kain, Dubois, Brizard, Bernaut, Blainville, Gaussin, Drouin, Ilus, de Bonneval, Durancy, etc...

La recette de la représentation, composée de *Rodogune* et d'une comédie de Dancourt, *les Bourgeoises de qualité*, s'éleva, nous l'avons dit, à près de 5.000 livres, ce qui correspond à 6.000 francs de notre monnaie.

Jean-François Corneille y prit goût. Dix-huit ans plus tard, il renouvela ses sollicitations auprès de la Comédie-Française, qui renouvela le bienfait, encore que Jean-François fût devenu, dans l'intervalle, procureur du grenier à sel et, le 16 février 1778, une autre représentation fut donnée pour le même bénéficiaire [1].

L'exemple et son succès étaient encourageants. Bon nombre de parents de Corneille — ou soi-disant tels — vinrent successivement frapper à la porte du théâtre.

Le 21 avril 1781, un abbé Corneille réclama pour sa mère, qui se prétendait nièce du grand Corneille au même degré que Jean-François, donc à la mode de Bretagne, et le 24 octobre 1788, une Marie-Angélique Corneille, qui était meunière au village de Tilly, près Vernon, et fille de Guillaume Corneille, receveur du chapitre d'Evreux, obtint également gain de cause.

Après le panetier, l'abbé, après la meunière, vinrent beaucoup d'autres descendants pauvres de Corneille. Tous abusèrent avec une *maëstria* sans égale du grand nom de Corneille et du grand cœur des pensionnaires de la Comédie.

*
* *

L'esprit quémandeur de Jean-François se retrouva d'ailleurs

1. *Mémoires secrets* de Bachaumont, 15 février 1778, et *Correspondance littéraire* de La Harpe, tome II, p. 33 (Ed. Verdière).

Digitized by Google

chez ses filles. Marie-Françoise, qui avait épousé Claude Dupuits par l'entremise de Voltaire, était à l'abri du besoin, mais les deux autres filles de Jean-François, issues de son second mariage avec la demoiselle Quemper, de Saint-Malo, Marie-Thérèse-Catherine et Claudine-Emilie, avaient été élevées dans un couvent de Paris par les soins et sous la tutelle de M. d'Hornoy, conseiller au Parlement de Paris.

A l'époque de la Révolution, la suppression des couvents les força à chercher asile ailleurs et leur sœur aînée, Mme Dupuits, les reçut à sa campagne de Marconnex, dans le pays de Gex. Mme Dupuits ayant été atteinte de son côté par les événements révolutionnaires, elles furent placées quelque temps à Gex, dans une pension où un bienfaiteur, Trembley de Jacquet, pourvoyait à leur dépense depuis que la rente de 500 livres que chacune avait sur l'Etat ne leur était plus servie. L'une fut réduite à vivre dans un hospice voisin, à Tougins, l'autre fut mise en apprentissage à Genève chez une couturière, au moyen d'une petite somme recueillie par les habitants de Ferney.

Elles étaient en cet état lorsque, en 1797, elles furent signalées à M. Félix Desportes, résident de la République française à Genève, qui les tira de leur situation précaire, les fit appeler chez lui, les sustenta, et instruisit le Directoire du besoin où elles étaient.

Les Archives du ministère des Affaires étrangères conservent la correspondance officielle échangée à propos des demoiselles Corneille entre le Directoire et ce magistrat[1].

La première pièce du dossier est la requête même des demoiselles Corneille à Desportes. Elle est datée de Genève, le 24 janvier 1797, mais, comme cette lettre devait passer sous les yeux du ministre, une autre main avait ajouté la date républicaine du 5 pluviose an V.

« Citoyen Résident, écrivaient les deux sœurs, une personne qui nous veut du bien nous ayant assuré que vous avez paru prendre intérêt à notre sort, lorsque vous avez appris combien il était triste, nous osons nous adresser à vous et réclamer votre interces-

1. *Correspondance de Genève*, volume 106.

Digitized by Google

sion auprès du gouvernement français, protecteur des lettres, qui, nous l'espérons, sera disposé à nous faire quelque bien, en considération de notre ayeul Pierre Corneille, illustre poète tragique, dont tous les François honorent encore la mémoire. »

Suit un résumé de la vie des jeunes Corneille et une demande tendant à obtenir du gouvernement une marque de protection et le paiement des rentes arriérées.

Desportes ne fit pas attendre la réponse. Il avisa Tremblez, l'ancien magistrat génevois, à qui Claude Dupuits avait confié la tutelle de ses belles-sœurs, qu'il recevait chez lui « les précieux rejetons du sang du Sophocle français » et le chargea de remettre à ses protégées deux rouleaux contenant 240 francs, « en attendant les bienfaits que le Directoire allait répandre incessamment sur elles ».

Le Directoire se borna d'ailleurs à doubler la somme avancée par Desportes, et la porta à 480 francs.

L'aînée des deux sœurs, Marie-Thérèse, infirme, fut confiée aux sœurs hospitalières de Tougins et ne se maria pas. Claudine-Emilie, la cadette, était alors âgée de dix-huit ans; l'année suivante, elle épousait un ouvrier bijoutier, Jean-Louis Fornerod, né en 1758 à Avenches, dans le pays de Vaud. Le mariage eut lieu à Genève le 2 juillet 1798. C'est cependant à Paris que, quelques années plus tard, nous retrouvons le ménage Fornerod.

Fornerod n'avait pu réussir, vu le décroît des affaires de bijouterie à Genève, à trouver un gain suffisant dans cette ville. Il y était pourtant considéré comme un artiste fort habile. Dans le *Dictionnaire des artistes suisses*, M. Albert Choisy nous apprend que Fornerod avait été reçu maître-orfèvre à Genève, le 25 août 1789, après avoir présenté pour « chef-d'œuvre » une garniture de boîtier de montre ayant un chiffre sur la cuvette, le tout monté en perles et d'une belle exécution.

A Paris, Fornerod s'occupa des intérêts des deux filles de Jean-François Corneille, — intérêts devenus les siens, — et réclama du doyen de la Comédie-Française un capital de 6.000 livres, représentant les arrérages non versés de l'ancienne pension du Roi. Il fut fait droit à cette demande;

Digitized by Google

Marie-Thérèse et Emilie reçurent chacune 3.000 livres. Sous le Consulat, la pension qu'avait servie le roi fut réduite du quart, mais mise au compte de la dette nationale.

Napoléon se montra plus généreux que Bonaparte. De 150 livres qu'elle était, la pension fut portée par l'empereur à 300 livres par tête, et les petites cousines de P. Corneille furent inscrites sur la liste des hommes de lettres et des artistes pensionnés.

Une fille d'Emilie Fornerod, Pierrette-Louise, épousa Jules-David Rouvière, citoyen de Genève, et petit-fils du notaire Vuaillet, qui avait recueilli Mme Dupuits en 1792, lors de l'émigration de son mari.

Catherine-Adèle Rouvière, leur fille, épousa aussi un Génevois, Jean-François-Charles Dahmen. C'est donc à Genève que devait survivre la descendance de Jean-François Corneille d'Evreux.

* * *

Marie-Françoise Corneille, devenue Mme Dupuits par la grâce de Voltaire, n'avait pas, non plus, été épargnée par la tourmente révolutionnaire.

En 1795, elle adressa une pétition à la Convention pour obtenir la radiation du nom de son mari Pierre-Jacques-Claude Dupuits, ci-devant maréchal de camp, de la liste des émigrés du département de l'Ain.

Sur le rapport du Comité de législation, la Convention déclara, dans sa séance du 18 thermidor an III, qu'il n'y avait pas lieu de délibérer et renvoya à ses Comités d'instruction et de secours publics la pétition de la dame Dupuits-Corneille, pour être fait un rapport sur la proposition d'accorder, à la pétitionnaire, tout ou partie du montant des objets tombés sous le séquestre et la confiscation par l'émigration de son mari.

Après l'émigration, les Dupuits s'étaient définitivement fixés à Genève, où ils habitaient le n° 10 de la rue des Belles-Filles; ils ne purent, d'ailleurs, subvenir à leurs frais d'installation qu'en vendant l'argenterie et les bijoux qui leur



Digitized by Google

restaient. Leur fortune était toujours sous séquestre. C'était la misère et Marie-Françoise n'était alors guère plus heureuse que lorsqu'elle aidait son père, le vannier d'Evreux, à tresser ses paniers d'osier.

Les Dupuits laissèrent deux enfants, Adélaïde-Marie épousa le baron d'Angely. Pierre-Louis Corneille-Dupuits se maria, lui aussi. Le 7 février 1791, il épousa Marie-Louise de Leusse, native de Mézieux, en Dauphiné, fille du marquis de Leusse, demeurant à Veyrier, en Savoie. Une fille naquit de cette union, le 15 avril 1792, Marie-Sophie-Louise, qui eut pour parrain son oncle Auguste de Leusse, chevalier de Malte, et pour marraine Marie-Françoise Corneille, sa grand'mère [1].

Sous la Restauration, Pierre-Louis Corneille-Dupuits, garde du corps à la compagnie de Noailles, fut nommé par le roi chevalier de Saint-Louis le 1er septembre 1814.

Le 7 avril 1816, Trembley de Jaquet écrivait à Mme Fornerod que M. et Mme Dupuits, décédés tous deux dans un état bien voisin de la misère, se préoccupèrent d'elle et de sa sœur, Marie-Thérèse, jusqu'à leur dernier soupir et les lui recommandèrent chaudement.

A cette époque, Mme Fornerod et sa nièce, la baronne d'Angely, fille de Mme Dupuits, faisaient cause commune à Paris contre une demoiselle Jeanne-Marie Corneille, l'ancienne protégée de Malesherbes, — qui, comme Voltaire, avait adopté une Corneille — laquelle descendait du grand Corneille en ligne directe, et qui n'en était pas moins accusée d'imposture par les descendants du panetier d'Evreux.

En 1816, une représentation (encore une!) avait été donnée à la Comédie-Française, au bénéfice de Mme d'Angely à la requête de Mlle Raucourt. Jeanne-Marie Corneille prétendit y participer, mais les sociétaires du Théâtre-Français ne voulurent pas voir en elle une fille légitime. Le Roi arrangea la chose en autorisant à l'Opéra une représentation à bénéfice au profit de Jeanne-Marie. On y donna *le Cid*, le 7 juin 1816, « jour anniversaire de la naissance du Père de la Tragédie », disait l'affiche.

1. *Archives d'Etat* de Genève.

Digitized by Google

Napoléon Ier avait usé du même éclectisme, en mémoire de celui dont il disait que, s'il avait vécu de son temps, il l'aurait fait prince.

Bien qu'il eût acquis la certitude que Mme Fornerod et la baronne d'Angely née Dupuits ne pouvaient se prévaloir de la descendance directe, il n'en continua pas moins de servir la rente attribuée aux filles issues des deux mariages de Jean-François Corneille.

Telle est la simple histoire de celui qui fut successivement panetier, mouleur en bois, facteur de petite poste, procureur du grenier à sel, messire, écuyer, et par-dessus tout un perpétuel mendiant — et à qui le grand Corneille avait fait par avance l'aumône d'un peu de gloire.

Digitized by Google

# COMPTE RENDU

## DES TRAVAUX DU SYNDICAT DE CULTURE MÉCANIQUE DANS LA RÉGION D'ÉVREUX

PAR M. LAMIOT, PRÉSIDENT DE CE SYNDICAT

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

*Présenté à la séance du 2 juin 1918.*

---

Le syndicat de culture mécanique de la région d'Évreux s'est constitué au mois de janvier dernier par le groupement d'une dizaine d'agriculteurs des environs. Ils ont voulu mettre en pratique les appareils de motoculture (instruments capables de donner une grande somme de travail en peu de temps et avec peu de personnel), dans le but de remédier au manque de main-d'œuvre agricole, surtout spécialiste. Ils ont formé un syndicat pour mettre leurs travaux, leur expérience en commun, et pouvoir prêter à leurs voisins une aide efficace au moment des travaux pressants.

Le but du syndicat est donc d'augmenter la production agricole et, en même temps, de contribuer, par la mise en pratique des instruments nouveaux, à leurs progrès, améliorations et même, modifications. Il est évident que ce n'est que par un usage persistant et raisonné du tracteur que les perfectionnements se feront jour et nous donneront un outil vraiment pratique et bien au point.

Notre groupement s'est arrêté à l'acquisition d'une batterie de cinq tracteurs, répartis aux alentours d'Évreux. Il a fait choix de la marque « Tourand Latil », dont les moteurs fran-

Digitized by Google

çais ont fait complètement leurs preuves. La livraison des appareils, se terminant au 1er avril, s'est faite régulièrement aux dates fixées. Les travaux ont débuté effectivement en février. A l'heure actuelle, nos cinq appareils ont suffisamment marché pour qu'on soit sûr de leur capacité de travail ; certaines modifications et réparations de détails, seules, ont été nécessaires.

Voici l'exposé succinct de leurs travaux :

Le tracteur n° 20.004 a débuté vers le 20 janvier et a rayonné autour d'Évreux. Il a fonctionné dans dix exploitations différentes, sur des terres de toute nature et s'est comporté convenablement dans tous les cas. Il a exécuté 320 heures de travail effectif. Sa dépense a été de 2.517 litres d'essence, tous ses déplacements compris. A l'heure de travail, la consommation a été de 7 l. 86.

En surface, le tracteur laboure 25 ares à l'heure (labour moyen de 15 à 17 centimètres de profondeur, sur 1 mètre de largeur).

Cet appareil a donc labouré, sans compter la période d'essais qui a porté sur 4 hectares, environ 80 hectares.

Le n° 20.021, livré un mois plus tard, est toujours resté sur la même exploitation. Il a exécuté, du 11 mars au 27 avril, 193 heures de travail effectif. Sa consommation d'essence a été de 1.385 litres, soit 7 l. 15 à l'heure. Sa dépense est moins forte que celle du précédent, à cause de la nullité des déplacements.

Cet appareil a fait 32 hectares de labour en 128 heures. Les 65 heures restant ont été employées à faire des travaux d'extirpage avec un outil spécialement construit pour le tracteur et qui a donné satisfaction.

Notre troisième tracteur, le n° 20.031, a également effectué 25 hectares de labour.

Les deux autres n'ont travaillé que pour leurs essais, et on ne peut en rendre compte. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que les dépenses sont exactement les mêmes, dans tous les cas, pour tous les tracteurs. Au point de vue moteur, les appareils sont donc bien au point.

La question intéressante est de mettre en présence la

Digitized by Google

dépense effectuée et les travaux exécutés. Les dépenses essence et huile, faciles à compter, sont loin d'être les seules importantes. Le prix d'acquisition très élevé, les frais d'entretien qui sont encore incertains, puisque nos appareils sont très récents, les salaires des conducteurs, les assurances nous ont amené à établir, pour l'usage d'un tracteur, un prix de revient de 7 francs de l'heure, sans carburants ni lubrifiants.

Voici comment nous l'avons obtenu :

Nous avons tablé sur un travail de 1.600 heures par an.

| | |
|---|---|
| Amortissement en 4 années du prix du tracteur, soit : 21.000 (4 × 1.600). . . . . | 3 fr. |
| Entretien, salaires, assurances (annuels), soit : 6.500 : 1.600. . . . . | 4 fr. |
| C'est un total de : . . . . . | 7 fr. |

D'après cela, l'heure du travail du tracteur revient au minimum :

| | |
|---|---|
| Amortissement, entretien, etc. . . . . | 7 fr. |
| Essence . . . . . | 7 fr. 50 |
| Huile et divers. . . . . | 1 fr. |
| | 15 fr. 50 |

L'hectare du labour coûtera donc, en chiffres ronds, 65,80, ou 100 francs, suivant qu'il aura été labouré en 4, 5 ou 6 heures. Le temps à passer pour l'hectare varie suivant la nature du sol, la profondeur du labour demandé, l'état de la terre, etc.

Le tracteur n'est donc pas un appareil économique jusqu'à présent. L'avantage de son emploi réside dans la grande somme de travail fournie au moment précis où ce travail est pressant et indispensable.

Pour exécuter ces travaux il faudrait posséder et pouvoir adapter au tracteur des outils de culture appropriés. Malheureusement ceux-ci font presque complètement défaut, à part la charrue française ou américaine, que l'on peut qualifier de rudimentaire ; elle nous ramène, en effet, aux anciens à dos et à raies ; le travail ne peut être terminé complètement d'une

Digitized by Google

façon convenable. Le tracteur aurait besoin d'une charrue reversible, d'un extirpateur bien étudié, d'un jeu de herses approprié, d'un système de roulage, en un mot de tout le matériel de culture actuel adapté à son usage.

Pour la moisson, le tracteur est mieux servi par la moissonneuse à grand débit de 2 m. 40 et de 2 m. 10.

Mais il est certain que la force du tracteur n'est utilisée que dans une faible proportion. Il y a donc un champ immense à parcourir, pour donner à la motoculture les outils permettant l'emploi du tracteur d'une façon continue.

Le syndicat de culture mécanique de la région d'Évreux s'efforcera de coopérer à cette œuvre et d'apporter sa modeste pierre à l'édifice qui n'en est encore qu'aux fondations.

Digitized by Google

# ÉPISODES DE LA VIE RURALE NORMANDE
## AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

PAR M. GUSTAVE-A. PREVOST,

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

*Lecture faite à la séance du 12 janvier 1919.*

---

Si l'on cherche à connaître les mœurs et la vie privée d'autrefois, à une époque et dans une région déterminées, à prendre contact, autant que cela est possible, avec cette foule immense des inconnus, des humbles, de ceux qui n'ont pas d'histoire, les lettres de Rémission, — nous disons aujourd'hui les lettres de grâce, — sont une des sources les plus fécondes et les plus précieuses. Non pas que, dans leur objet principal, elles ne soient tendancieuses, donc suspectes, n'ayant d'autre but que de blanchir un coupable et de noircir sa victime ; mais elles contiennent beaucoup de petits faits qu'elles énoncent par hasard, on peut dire : sans le vouloir ni même le savoir.

Alors, ce sont des témoins sincères, désintéressés, donc irrécusables.

Nous avons pris plaisir à réunir et à grouper quelques-uns de ces détails sur la vie rurale dans la Normandie aux XIVe et XVe siècles ; — dans ces campagnes qui ont été, ici même, l'objet des magistrales études de MM. Léopold Delisle et Ch. de Beaurepaire. Nous nous sommes notamment demandé :

Digitized by Google

Qu'étaient les nobles, petits ou moyens, qui habitaient nos campagnes?

Quelles leurs demeures?

Quelles leur existence et leurs occupations?

Quels leurs rapports avec le reste de la population?

Quelle, enfin, l'existence de cette population et, spécialement, quelles distractions, quels plaisirs elle mêlait à ses rudes labeurs?

Des documents utilisés ainsi, les uns sont empruntés à des ouvrages peu communs ou peu connus, les autres sont complètement inédits.

* * *

Si j'ouvre un manuel scolaire de l'histoire du moyen âge, par exemple celui de Duruy, dans lequel j'ai appris l'histoire et que l'on a maintes fois réédité, j'y lis cette description des habitations seigneuriales : « Entrez-vous? trois enceintes, trois fossés, trois ponts-levis à passer; vous vous trouvez dans la grande cour carrée, où sont les citernes et, à droite et à gauche, les écuries, les poulaillers, les colombiers, les remises. Les caves, les souterrains, les prisons sont par dessous; par dessus, les logements, les magasins, les lardoirs ou saloirs, les arsenaux. Au milieu de la cour est le donjon qui renferme les archives et le trésor. Il est profondément fossoyé dans son pourtour; bien que les murailles aient, comme celles du château, plus de six pieds d'épaisseur, il est vêtu jusqu'à la moitié de sa hauteur d'un second mur en grosses pierres de taille, etc., etc. »

A lire cette description on est, logiquement, amené à croire que telle était, sinon la totalité, au moins l'immense majorité des demeures seigneuriales.

Les documents d'archives et la géographie montrent qu'il n'en était rien. Ainsi, dans les comptes de l'administration anglaise (1424-1429), M. de Beaurepaire n'a relevé, pour toute la Normandie, la mention que de cinquante places fortes[1]. Pour préciser davantage, si nous regardons le terri-

1. Ch. de Beaurepaire. *De l'administration de la Normandie sous la*

Digitized by Google

toire de l'ancien bailliage d'Evreux, nous voyons bien quelques châteaux-forts, ou plutôt leurs restes, — Conches. Beaumont-le-Roger, Ivry, le Neubourg. Mais combien étaient-ils? Quinze, vingt peut-être? Or, qu'est cela relativement au nombre total des fiefs ou seigneuries? En effet, je compte 599 articles dans la *Montre générale de la noblesse du bailliage d'Evreux* en 1469[1] et 535 dans le *Rôle des taxes de l'arrière-ban* du même bailliage en 1562[2]. Comment donc, si nous déduisons une vingtaine de châteaux-forts de ces chiffres, étaient logés les propriétaires des 579 ou 515 autres seigneuries?

Il est certain, au contraire, pour commencer par en bas, que plusieurs des petits nobles devaient habiter des demeures qui ne différaient guère de celles des paysans. Par exemple, aux environs de Lisieux, une agression est commise contre le père d'un écuier, Guillaume Le Mire, (lequel s'en vengera ultérieurement). L'agresseur est un nommé Christofle qui, après s'être soumis aux Anglais, s'était ensuite « alé rendre brigant ». — Les documents anglais appellent *brigands* ceux qui leur résistent. — Il est expliqué, dans les lettres de rémission, comment Christofle et ses complices « feussent venuz de nuit en l'ostel du père du suppliant et par force de fraccion de huis et de fenestres et qui s'efforçoient de bouter le feu ou dit hostel, feussent entrez en icelui où fu trouvé le père d'icelui suppliant lors aagié de LXXVIII ans ou environ, qui de sa puissance se feust defendu et telement que en ce faisant fu féru et navré d'une lance, mais à la parfin il fu menez par les dis brigans es bois, ... entre les mains des quelz a fini piteusement ses jours... » (vers 1427)[3].

*domination anglaise*, dans : *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 3e série, 4e vol., p. 170.

1. Bonnin. *Les monstres générales de la noblesse du bailliage d'Evreux en 1469*; dans : *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, 3e série, 1er vol., p. 309 et s.

2. Publié dans le Recueil précité, par l'abbé Lebeurier (3e série, 6e vol. p. 219 et s.).

3. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI concernant la Normandie sous la domination anglaise*, publiés par Paul Le Cacheux (Société de l'histoire de Normandie), Rouen et Paris, 1907-1908, in-8°, t. II, p. 67.

Digitized by Google

Pas plus important n'était l'ostel de Jean Suhart, « povre gentilhomme », demeurant au bailliage d'Evreux. Un document le concernant expose comment, en février 1422, « le dit Suhart estant couchié en son lit avecques sa dite femme, environ heure de minuit, vint à son hostel un homme nommé La Pie, en intencion de le prendre, pillier et rober, et de fait se feust efforcié de entrer en icellui hostel. Et tantost que le dit suppliant en out congnoissance, il se leva de son lit, et, ainsi qu'il s'en cuida fouir et soy retraire, encontra le dit La Pie... » La Pie se jette sur Suhart et le terrasse; ce dernier reprend ensuite le dessus et tue le malfaiteur [1].

Le vieux Le Mire et Jehan Suhart sont, sans doute, des exceptions; mais, même à un degré supérieur de la hiérarchie nobiliaire, l'accès dans les demeures ne paraît pas avoir été bien difficile, les habitants y laissaient pénétrer et se laissaient aborder sans défiance.

Dans le pays de Caux, aux Loges, le seigneur d'Estouteville, d'une des grandes familles de la haute Normandie, a « chastel chastellerie et sa demeure ». Un jour (1389) arrivent dans le pays deux individus inconnus, d'allure assez suspecte. L'un d'eux va au château et, sous un prétexte quelconque, demande à parler à la dame d'Estouteville ; il lui *parle* [*sic*], se dit fils d'un ancien serviteur du seigneur d'Estouteville et de son père, puis s'en va. Il revient dans la soirée ; cette fois, c'est le seigneur qu'il trouve ; il se dit être à Jean de Villiers, chevalier. D'Estouteville entre alors dans sa chambre, fait boire de son vin à l'individu et lui dit de souper *céans*. Mais, à la réflexion, ses soupçons s'éveillent à raison des allures et des propos de ces gens et il les fait désarmer et arrêter.

Il se trouva que c'étaient des agents du prévôt de Paris, envoyés à la piste d'un certain Philippot de Villiers. Le seigneur d'Estouteville dut donc solliciter des lettres de rémission pour avoir mis la main sur un agent de l'autorité royale [2].

1. *Id., ibid.*, t. I, p. 41.

2. *Inventaire du registre des Chartes cotté 138...* Copie ou mise au net de M. Lancelot. — Bibliothèque municipale de Rouen ; — Manus-

Digitized by Google

Nous rencontrons plus de détails et une description plus précise sur la demeure d'un chambellan du roi, Enguerran de Fieffes, qui demeurait en Picardie, non loin du pays de Bray. Une guerre privée s'étant mue entre lui et un autre chevalier du voisinage, la justice royale intervint et voulut le faire arrêter. Un prévôt royal et plusieurs sergents se rendent donc en la *ville* de Fieffes, « en laquelle il a une petite forteresse en manière de donjon, et, emprès, une basse court close de fossés, sans murs ni palis et une simple porte qui estoit close. » La femme du chambellan était dans la basse-cour avec un nommé Robert Raimbaut, écuier. De l'extérieur devant la porte, le prévôt lit ou fait lire sa commission et fait sommation d'ouvrir « aux dits qui estoient au dit donjon et pouvoient bien connoître et entendre le dit prévôt si ils eussent voulu ». La dame refuse d'ouvrir; c'était une rébellion contre l'autorité royale. On parlemente, elle se ravise, accepte de recevoir le prévôt seul, tandis que celui-ci prétend que ses sergents entreront avec lui, et « par signe de désobéissance il jette par dessus la porte en ladite basse-court une verge de l'un des sergents ». Il lui fallut aussi des lettres de rémission (1390) [1]. Plus loin de nous, il est vrai, mais avec une précision d'homme de pratique, l'auteur du *Miroir des nobles de Hasbaye* décrit une petite maison forte d'un petit seigneur : « qui avoit là un petit château dont la cour estoit fermée de murailles de terre dont les Hasbignons ont coutume de faire construire de la hauteur de six pieds; et, au dehors vers la campagne, y avoit un fossé large de quatre pieds ou environ, comme je l'ai entendu dire à Corbeau de Holgnoul » [2].

Revenant en Normandie, voyons ce que déclarent, dans leurs aveux, les propriétaires de fiefs de la vicomté de Conches. L'un dit avoir un hostel fort clos de murs et de fossés; un

crits; — n° 2566. (59), f° 86 r°. — Les Loges, Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Fécamp.

1. *Id., ibid.*, f° 186 v°. — Fieffes, Somme, arr. de Doullens, cant. de Domart.

2. De Hemricourt, *Abrégé des guerres d'Awans et de Waroux*, p. 361, à la suite du *Miroir des nobles de Hasbaye*; Liége, 1791, in-f°.

Digitized by Google

autre dit qu'il a « manoir, maisons et édiffices clos à fossez et à mocte ancienne ». Un troisième établit un droit dont, d'ailleurs, il n'use pas : « Item, je me puis clorre de mur carnelé hault ou bas, en quelque manière qu'il me plaira autour dudit hostel et chastel. » Deux autres, au lieu de réserver l'avenir, rappellent le passé, ayant manoir « qui anciennement fut fort, jardins, cour, colombier, une tourelle et porte de pierre joignant au moustier de la dite parroisse », ou encore, « motte où souloit avoir manoir et colombier »[1].

En résumé, il semble qu'en grande majorité les manoirs de la petite et de la moyenne noblesse devaient, pour ce qui composait l'habitation personnelle du seigneur, consister en un corps de bâtiment barlong, ayant peu de profondeur, flanqué, au milieu, d'une tourelle qui renfermait l'escalier, ayant un et, parfois, deux étages, et ne comprenant que deux pièces à chacun. Ce type se rencontre dans toute la France.

M. Léo Drouyn en a reproduit en plan et en élévation et en a décrit plusieurs avec une exactitude et des détails de mesures qui ne laissent rien à désirer[2].

Voici encore une autre description, doublement précieuse, par elle-même d'abord, puis parce qu'elle émane d'un personnage dont le nom appartient un peu à la grande histoire.

Louis de Coutes, qui avait eu l'honneur d'être l'un des deux pages de Jeanne d'Arc, décrit ainsi, dans un aveu de 1456, le château de Rugles[3] où il demeurait : « ..... Ung chastel assis jouxte la ville du dit lieu de Rugles et joignant à icelle, clos de murs, de tours et de fossés, et y a une basse court semblablement close et environnée de fossés, dedans la quele basse court a ung coulombier et auprès du dit chastel est une garenne en la quele il a des connins, et si y a une eaue [un vivier?] et deux jardins; le tout en ung tenant, contenant trois acres de terre ou environ. Les quelz chastel, basse court, coulombier, garenne, jardins et autres choses dessus dictes

1. *Aveux et dénombrements de la vicomté de Conches au XV^e siècle*, publiés par le D^r Semelaigne, Paris, 1881, in-8°, pp. 31, 53, 48, 67, 77.

2. *Variétés girondines*, Bordeaux, 1883, in-8°, t. II, pp. 281 (xv^e siècle), 391 (xvi^e siècle) et *passim*.

3. Eure, arr. d'Evreux, ch.-l. de cant.

Digitized by Google

sont pour le propre demeure et demaine du dit escuier, pevent ou pourroient valoir par communes années dix livres tournois de revenue ou environ... » [1]

Louis de Coutes est un de nos compatriotes. Il est Normand, sinon par sa naissance, du moins par son ascendance, par plusieurs alliances de sa famille, par ses fonctions de sergent à cheval en la forêt de Breteuil. Né vers 1414, il servait à Chinon sous les ordres de Raoul de Gaucourt, en 1427, au moment où parut Jeanne d'Arc.

On le lui donna comme page et il la suivit jusqu'à l'assaut de Paris où il fut blessé. Sa déposition au procès de réhabilitation a été insérée par M. Quicherat [2]. Elle est des plus précieuses.

Les archives départementales de l'Eure renferment, sur son père et sur lui, notamment sur leurs rapports avec les seigneurs du Neubourg, plusieurs pièces d'un grand intérêt que nous comptons faire connaître ultérieurement.

Cette demeure ne paraît ni bien opulente ni bien fortifiée.

Voulons-nous, maintenant, nous rendre compte, *de visu*, de ce qu'était un manoir féodal, allons à Prey, non loin d'Evreux. Là, aujourd'hui encore, au milieu d'une enceinte de fossés comblés seulement en partie, s'élève assez fièrement l'antique habitation, grand et lourd bâtiment presque carré, construit en pierre et moellon, couvert d'un énorme toit de tuiles à quatre côtés et à pente assez rapide.

Les murs ont environ un mètre cinquante centimètres d'épaisseur. Trois grosses tourelles, deux cylindriques aux angles d'une des façades, la troisième carrée, également à un angle de l'autre face, accompagnent et fortifient cette solide demeure. A chaque étage, elles étaient percées de meurtrières ; leur toiture, également en tuiles, soutenue par une charpente où le bois a été prodigué, se rallie heureusement, quant aux tourelles cylindriques, à la toiture principale [3].

1. *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, recueillis par MM. Léopold Delisle et Louis Passy. Evreux, 1862, 3 vol. in-8°, t. III, p. 49.

2. *Op. cit., id., ibid.*

3. Un peu avant, puis vers l'époque où nous plaçons la construction

Digitized by Google

L'auteur de ces notes écrivait, il y a environ trente ans :

Fait bien rare, et infiniment curieux, les distributions intérieures n'ont jamais été modifiées. Au rez-de-chaussée, vous entrez d'abord dans une grande pièce à peu près carrée, occupant toute la largeur de la construction ; puis, de là, vous pénétrez à droite, dans une seconde, éclairée aussi des deux côtés, mais très étroite. L'escalier, renfermé dans une des tourelles, vous conduit au premier étage où se retrouve la disposition du rez-de-chaussée : une première et immense chambre, presque carrée, d'où l'on pénètre dans une seconde, très étroite et très longue. Comme au rez-de-chaussée, ces deux pièces sont chauffées par de grandes cheminées, adossées au mur de refend qui les sépare et qui s'appuie sur celui du rez-de-chaussée. Hautes de près de deux mètres, ces cheminées, celles du premier, notamment, avec leurs jambages de tuiles taillées et disposées pour imiter une colonne avec base et chapiteau, leur hotte fuyante également en tuiles terminée par une petite corniche, n'ont jamais été retouchées. Deux fenêtres à croisée de pierre, précédées d'ébrasements évasés et très profonds, éclairent la grande chambre ; le plafond, avec ses fortes solives, est d'une grande élévation. Aujourd'hui encore, dans cette haute et vaste chambre, trois grands lits garnis de leurs rideaux, deux grandes armoires normandes, un ou deux autres gros meubles lui conservent l'aspect qu'elle devait avoir quand, il y a plus de quatre cents ans, les seigneurs l'habitaient. Dans les tourelles, de petites pièces, destinées surtout à la défense, venaient offrir un secours utile comme dégagement ou cabinets. Non loin de l'habitation principale, à quelques dizaines de mètres, venaient s'appuyer contre la partie intérieure des fossés les dépendances, les étables, le cellier et la cave, les poulaillers. Ces bâtiments

de ce manoir (seconde moitié du xv[e] siècle), on voit que N... de Prey épousa Marguerite de Sacquenville, une des filles de Pierre de Sacquenville, le partisan de Charles-le-Mauvais qui fut pris à la bataille de Cocherel et décapité par ordre du roi. Une de leurs petites-filles, N... de Prey, dame de Prey, épousa, vers 1460, Jean de Mailloc, qui comparut à la montre des nobles du bailliage d'Evreux, en 1469 (Charpillon, *Dictionnaire historique des communes du département de l'Eure* ; Les Andelys, Delcroix, 1868-1879, 2 vol. grand in-8°, art. *Sacquenville*).

Digitized by Google

accessoires ont perdu beaucoup de leur caractère; mais, d'un côté encore, ils présentent leurs petits murs aveugles, grandis par la profondeur de fossés d'environ trois mètres de creux où la nature du terrain retient longtemps l'eau de pluie et qui, avec leur haut rejet de terre, peuvent avoir une dizaine de mètres de largeur.

*
* *

Quelle existence menaient les habitants de ces châteaux et de ces manoirs ? Ils ne passaient pas leur vie à écouter les récits pieux de leur chapelain ou les chansons des trouvères ambulants; on ne les voyait pas chevaucher, empanachés de haut, à la tête d'un escadron de nobles damoiselles, suivis d'écuyers et de pages, avec des meutes nombreuses, faisant de ces chasses merveilleuses dont les récits fantaisistes se lisent dans les manuels scolaires.

Ce sont là écarts d'imagination; il faut les rejeter. Le marquis de Vogüé l'a dit dans une page de belle allure. Elle concerne les femmes; mais, avec les changements nécesssaires, peut s'appliquer en partie à leurs maris. On verra, au reste, plus loin un document inédit que l'on croirait, en vérité, lui avoir servi de modèle pour représenter une châtelaine du moyen âge.

Sa conscience d'historien et d'archéologue évoque d'autres images : « celles de femmes laborieuses et graves, menant, dans de rustiques logis, une vie austère et dure; occupées des soins du ménage et de l'administration du domaine; élevant de nombreux enfants dans la crainte de Dieu, la fidélité au Roi et le respect de leur nom; sereines et vaillantes au milieu des soucis et des dangers d'une existense difficile et obscure... » Puis, il les interpelle : « Comme nous, vous assez souffert, aimé, espéré : ... remplissant peut-être mieux que nous une tâche mieux définie, plus maîtresses du présent et moins inquiètes de l'avenir. »

« Votre demeure étonnerait nos habitudes molles et raffinées... Pour la vie de famille, quelques chambres se commandant l'une l'autre, donnant par d'étroites fenêtres sur la

Digitized by Google

cour intérieure; une grande salle pour la vie commune, une petite chapelle pour la prière du soir, des murs blanchis à la chaux, des bancs de bois, de massives huches pour les provisions et les hardes. A un niveau inférieur, la basse-cour, avec écuries, hangars, celliers, à la fois cour de ferme et corps de garde où s'agitaient les serviteurs, les hommes de guet, les animaux domestiques, tous les organes de la vie rurale et féodale [1]. » Plusieurs de nos pièces d'archives vont même nous faire descendre plusieurs échelons vers la simplicité et la médiocrité de la vie matérielle.

Nombreux étaient les petits seigneurs de fiefs qui, lorsqu'ils ne servaient pas dans l'arrière-ban, ou ne s'étaient pas engagés, simples hommes d'armes, sous les ordres de quelque capitaine, n'étaient presque que des cultivateurs, surveillant leurs ouvriers, percevant, en personne, leurs redevances seigneuriales. Quelques-uns, même, mettaient la main à la pâte, travaillaient eux-mêmes aux champs.

Deux laboureurs de Torquesne ayant été pris par un parti de brigands et mis par eux à rançon, on leur promit de leur en remettre une partie si ils pouvaient capturer un écuier du voisinage, Jean Vipart, qui était du parti des Anglais. Les laboureurs acceptent, ils guettent Jean Vipart dans un bois près de son hostel et voici que : « Sur le soir, environ soleil rescousant, ainsi que le dit Vipart venoit des champs de veoir ses ouvriers qui aoustoient et labouroient, son cheval sur quoy il venoit commença à hannir... » Ils se jettent sur lui et l'emmènent captif [2].

Colin Le Vaillant était un « povre gentilz homs » âgé de cinquante ans ou environ, ayant de nombreux enfants, demeurant à La Ferrière-Hareng et qui s'était soumis aux Anglais. Bien que le pays fût infesté de brigands et qu'il y eût danger d'être pris par eux, il y était resté « pour ce qu'il n'auroit de quoy vivre s'il ne labouroit et residoit en son hostel ». Il est, en effet, pris par les brigands, s'échappe, est repris, tant que,

1. Marquis de Vogüé. *Une famille Vivaroise*, Paris, Champion, 1912, in-8°, t. I, p. 66.

2. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...*; t. I, p. 347. — Le Torquesne, Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Blangy.



Digitized by Google

furieux à la fin, les brigands veulent le tuer. Ils l'eussent fait si quelques-uns de leur compagnie, moins cruels, n'eussent dit « que ce seroit mal fait et péchié de le tuer, lui qui estoit gentilhomme et avoit espousé une damoiselle et estoit chargié de dix à douze enfans ». Mais ils ne firent cette grâce qu'à condition qu'il leur rendît des services contre les Anglais [1].

Jean de Moustiers, écuier, clerc, non marié, allait un jour voir ses chevaux à la charrue lorsqu'un nommé de Rouvre, qui entretenait des relations coupables avec sa mère, le rencontra et lui chercha querelle [2].

Pour avoir pris et retenu en chartre privée, pendant huit jours, un voisin et parent, avec lequel ils étaient en désaccord, Guillemin Lefevre, écuier, demeurant au pays de Caux et son père sont condamnés à une grosse amende (500 livres), « combien, expose le fils, que ses dits père et mère n'aient que soixante acres de terre dont eux qui sont de noble sang et qui sont gens anciens ont accoustumé vivre et avoir leur estat ». Après enquête et vu leur situation, l'amende est réduite à 200 livres [3].

Henry, ou Henriet Chouart, était un écuier qui brigandait quelque peu ; il fit demander, par sa femme, à un laboureur demeurant à Trie qu'il voulait entraîner à son parti, de venir lui parler. Le laboureur céda et, peu de temps après, « il s'en ala après la dicte damoiselle, laquelle il trouva avec le dit Henry son mary qui labouroit en une sienne vigne » [4].

Robin Hébert, écuier, demeurant au pays de Caux, était obligé, tout comme les fermiers de maintenant, d'aller dans une localité voisine « touchant le fait de recouvrer ouvriers pour recueillir ses labours et autres pour le fait de son mesnage » [5].

1. *Id., ibid.*, t. I, p. 212. — La Ferrière-Hareng, Calvados, arr. de Vire, cant. du Bény-Bocage.

2. Bibliothèque de Rouen, Ms. déjà cité, f° 98.

3. *Mandements et actes divers de Charles V...*, publiés par M. L. Delisle. Paris, imprimerie nationale, 1874, in-4°, n°s 403 et 434.

4. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...* ; t. I, p. 357. — Trie, Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont-en-Vexin.

5. *Id., ibid.* ; t. I, p. 106.

Digitized by Google

Tassin Dennequin, « povre gentilhomme », demeurait à Thérines-lès-Gournay, en Normandie, pays de sa femme et « si gouvernoit bien doulcement et paisiblement en faisant fere ses labours par le moien des quelz il avoit competemment son vivre et estat », lorsque les Anglais le prirent, « en contempt d'un sien frère » qui était du parti contraire. Il fut durement rançonné, s'établit ailleurs, y fut pillé par une garnison voisine et revint à Thérines chez ses beaux-parents où sa femme mourut en couches. Il se retira alors à la Neuville-en-Hez « et ylec s'entremist de marchandise de vins par aucuns temps »[1].

Les aveux de la Vicomté de Conches apprennent qu'un écuier a un fief de trois cens acres, dont il a 120 pour son domaine et en sa main.

Un autre possède deux fiefs ; sur l'un, il a 36 acres de terre qu'il fait labourer et, sur l'autre, 10 acres de pré qu'il tient pareillement et fait faucher en sa main.

Un troisième parle de 90 acres, les quels, dit-il : « je tiens et fais labourer en ma main »[2].

Les propriétaires de fiefs qui ne sont pas, à proprement parler, des cultivateurs, ont à surveiller leurs fermiers.

Guillaume du Plesseys, chevalier, demeurant dans le bailliage de Caux, explique, dans une demande de rémission, comment, un jour du mois d'août 1422, il « feust alez aux champs veoir ses avoines, que Martin Avisse, son fermier, et autres gens estoient alez lier, et eust trouvé en ung champ, où ilz assembloient au fauchel ou ratel les dictes avoines, grant quantité d'icelles avoines qui demouroit en perdicion, se feust abassié et empoigné une grant poignée des avoines par les dictes gens délaissées, et eust dit au dit Martin son fermier, qui en avoit la charge, ces moz ou semblables : « Veez cy, bon « glanuer, je gaingneroie bien bonne journée à y glanner »... Martin répondit « felonneusement et orguilleusement :

1. Communication bienveillante de M. P. Le Cacheux, archiviste du département de la Manche. — Thérines, aujourd'hui dans l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons. — Neuville, Oise, arr. et cant. de Clermont.

2. *Aveux de la vicomté de Conches...* : pp 6, 49, 47, 45, et *passim*.

Digitized by Google

« Vous veez qui ce fait; s'il ne vous semble qu'ilz facent bien, « si les renvoiez à l'ostel. » La discussion continue; on s'échauffe de part et d'autre; à la fin, Guillaume du Plesseys, en face de l'attitude de plus en plus insolente et menaçante de Martin, « par chaleur et temptacion de l'ennemi, leva un espié qu'il tenoit par le bout ferré et, de l'autre bout non ferré, fery ledit Martin un coup sur la teste, dont il chey a terre et après le refery un autre coup au costé. » Martin mourut dans les quatre jours, et Guillaume du Plesseys sollicita des lettres de rémission [1].

Un autre chevalier, Jean Patry, instruit qu'un de ses hommes de la paroisse de Culay, Thomas Le Noir, avait l'intention d'enlever ses récoltes avant d'avoir payé le droit de champart, résolut d'aller le guetter de nuit, avec un de ses serviteurs et Thomas Suart, écuier. On surprend, en effet, Thomas Le Noir; le serviteur prend les intérêts de son maître. Jean Patry reste à l'écart, mais Thomas Suart intervient avec le serviteur; une rixe a lieu, au cours de laquelle Le Noir est mortellement blessé [2].

Une autre fois, ce ne fut pas le seigneur qui intervint directement, mais le prévôt de la seigneurie. Un nommé Jean Auvré, de la paroisse de Bonneval, en la vicomté d'Orbec, avait « chergié une cherrecte de gerbes, sans paier de XVII gerbes une, pour la molte, ou Seigneur de Bienfaicte et de Hellebaudiere ». Le prévôt prit la charrette; mais le dit Jean la lui « rescouist ». Il se pourrait que la victoire fût restée à Jean Auvré [3]...

En outre de leur surveillance ou de leur intervention, les plus riches de ces seigneurs avaient besoin, pour les aider dans l'administration de leurs domaines, d'avoir au moins un « clerc ». On dira plus tard un « intendant ». Tel était Robert

1. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...*; t. I, p. 1.

2. *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*; 3e série, 3e vol. Paris, 1858, in-4°, p. 158. — Culey-le-Patry, Calvados, arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt.

3. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...*; t. I, p. 160. — Saint-Aubin-de-Bonneval, Orne, arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers. — Saint-Martin-de-Bienfaite, Calvados, arr. de Lisieux, cant. d'Orbec. — La Halboudière, comm. de Familly, même cant.

Digitized by Google

de Carrouges, chevalier, qui joua un rôle considérable dans les insurrections normandes contre la domination anglaise. Un « povre clerc », natif de Serquigny, Jean Le Monnier, qui s'était engagé à servir de clerc à Robert de Carrouges, explique ainsi son histoire et le rôle d'un *clerc* auprès d'un seigneur. « ..... Dès Noël ou environ qui fut l'an mil IIIc et xx derrenierement passé, pour les fortunes et occasion de la guerre qui lors couroit..... le dit Jehan Le Monnier, qui en son temps et jeune aage avoit tousjours servi les gens de justice et autres en escriptures et autrement, come povre clerc mercennaire, voiant l'entrecours et fortune d'icelle guerre, considerant que sans trouver autre voie et maniere de fere, il ne povoit avoir sa dicte vie et substentacion,... vint a l'ostel de maistre Robert de Carrouges, seigneur du lieu... Le quel de Carrouges, qui pour lors estoit impourveu de personnes congnoissant estat de justice et procès, et (voyant) qu'en pluseurs et divers lieux il avoit pluseurs procès à l'encontre de pluseurs personnes, et aussi que aucuns de noz hommes et subgez (c'est le roi d'Angleterre qui parle) doubtans le fait de la dicte guerre, ne se estoient osé chargier de la procuracion de ses causes, querelles, receptes et besoingnes, requist très instamment ledit Monnier de s'en chargier... » Il céda. Les Anglais lui ayant fait grief d'avoir servi un rebelle, il sollicita des lettres de rémission [1].

L'ancien page de Jeanne d'Arc, Louis de Coutes [2], s'appliquait, avec raison, à la gestion de sa fortune. En qualité de seigneur de Rugles, il avait droit à un cens de douze deniers sur chaque masure ou jardin. Jusqu'à lui, la perception de cette redevance était affermée avec des menus droits divers, analogues à nos droits de foire, d'étalage ou de marché : « souloient, dit-il dans son aveu, les dits cens estre baillés à ferme avec la prevosté du dit lieu de Rugles et cuillis et receus par les fermiers d'icelle prevosté ». Louis de Coutes vit qu'il était plus avantageux de toucher ou de faire toucher direc-

1. *Id., ibid.*, t. I, p. 153. — Serquigny, Eure, arr. et cant. de Bernay. — Carrouges. Orne, arr. d'Alençon, ch.-l. de cant.

2. V. *supra*, p. 77.

Digitized by Google

tement ces cens, et il s'astreignit à ce soin, car il ajoute : « ... de présent sont receus par la main du dit de Coutes ou de son receveur »[1].

Nous pensons que cette mesure prouve, avec certitude, que Louis de Coutes habitait alors à Rugles (1456) ; autrement, eût-il songé, sinon à recevoir lui-même ce menu cens, mais même à le faire toucher directement pour lui ?

Les livres de Raison sont, aussi, un moyen excellent et des plus sûrs pour connaître comment quelques seigneurs cultivaient et faisaient valoir eux-mêmes leurs terres et pour saisir, jusque dans ses plus précis et ses plus minutieux détails, la vie rurale et les rapports des classes entre elles. Le Journal du sire de Gouberville (XVI^e siècle) est connu du grand public. Pour le dernier quart du XV^e siècle nous avons celui d'une autre famille normande, les Perrotte, récemment arrivés à la noblesse, et qui, à raison d'un fief qu'ils ont acheté en 1459, s'appellent déjà de Cairon. Ils habitent Bretteville-l'orgueilleuse[2]. Vers 1473, Colin ou Nicolas Perrotte vient de mourir. Il laisse trois fils : maistre Jean de Cairon, curé de Coulombiers-sur-Seulles, Nicolas, écuier, et maistre Étienne de Cairon, qui était ou qui devint chapelain de Beaumont-le-Richart, commune d'Englesqueville, canton d'Isigny. La succession était indivise. En 1479, d'après nos livres, leurs rentes s'élevaient à 760 boisseaux de froment, 15 chapons, 28 gélines, 332 œufs, 38 livres, 7 sous, 11 deniers, 3 mailles et ung capel de roses vermeilles à la Saint-Jean. Les fermes s'élevaient à 4 setiers, 512 boisseaux, 2 gélines, 10 œufs, 34 livres, 11 sous, 6 journées d'homme et une journée de harnais.

« La sieurie de Cairon leur donnait 74 sous d'après nos livres (toutefois les pleds de gage-pleige indiquent 60 sous), 23 ouisiaulx, soit 16 chapons et 7 gélines à Noël, et 290 œufs à Pasques et 4 pains quarteniers. Enfin ils avaient à Cairon 13 livres, 15 sous, 6 deniers de ferme »[3].

1. *Mémoires et notes Le Prévost...* ; t. III, p. 50.

2. Cairon, Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully. — Bretteville-l'orgueilleuse, mêmes départ. et arr., cant. de Tilly-sur-Seulles.

3. *Notes extraites de trois livres de raison, de 1473 à 1550 ; Comptes*

Digitized by Google

Fait intéressant, ils n'avaient pas de fermiers — (au moins pour une très grande partie de leurs biens) ; — pas même de régisseur, comme tant de propriétaires-châtelains de maintenant. Avaient-ils seulement l'équivalent de l'entrepreneur de moisson qui, moyennant une somme fixée d'avance à forfait, recrute les manouvriers, les commande et les nourrit? — Pas même.

De là des rapports incessants, non seulement avec les fournisseurs, entrepreneurs, marchands de bestiaux ou de denrées, mais encore avec les travailleurs manuels, paysans, paysannes travaillant à la journée, à la tâche ou à forfait.

« L'an 1494, la semaine d'après La Pentecoste en mai, les filles Rault Gervaisse ont fait chinq jours et demy (soldé) VI d... »

... « Yvon Mauger doit cercler (sarcler) tous les cardons des forments, orges et avoines et les dogues (sorte de patience à longue racine pivotante), et aussi doivent cercler les poupis (coquelicot) et amourentes (maroute ou camomille puante) de trois vergées de froment, le tout par trente deux s. six d., ung boisseau de froment et ung boisseau d'orge pour toutes choses ».

Ce sont, aussi, des règlements de comptes. — Jean de Quenchie « doit III boisseaux de froment de rente et III boisseaux de farine pour l'année 1479. Il doit par compte fait pour le temps passé douze boisseaux de froment et huit sous tournois en argent et avons compté et paié toute la sye d'ault et les journées : fait le huitième jour de décembre, sol (soldé) six boisseaux de froment. Nous sommes quites les (uns) vers les aultres du temps passé, parce que nous avons acheté XX bestes à lainne et paiés, qui leur demeurent à moytié : fait le X^e^ jour de février ».

Mais, à qui sait le lire attentivement, un livre de raison donne, parfois, autre chose que des chiffres et des arrêtés de comptes. Celui des Perrotte de Cairon nous les montre faciles, peu exigeants, et animés de sentiments de bienveillance à

*d'une famille de gentilshommes campagnards normands*, par l'abbé Aubert. Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1898, pp. 447-499, Paris, imp. nat., 1899, in-8°.

Digitized by Google

l'égard de leurs inférieurs. « A leurs fermiers, voisins, ouvriers, ils avancent de l'argent qu'ils doivent *gueignier*. Dès le mois de mars ils prêtent du blé et l'on s'engage pour la *besoigne* d'ault. Ils prêtent à Colet chinq soulz, quant son fils trespassa, et 2 s. en sa maladye ; à un autre 10 soulz pour aller ès neuches (noces) de son frère ; 5 sous à la *nouvelle messe* ; 10 s. à Martin quant il esposa (épousa) ; chinq s. à Lenepveu pour bailler à maistre Guérin, quant il (lui) remist la cuisse ; 10 s. à un autre, quant sa femme estoit en couche, quant elle fust à la Délivrande... »

« Ils agissent de même pour leurs serviteurs : Mariette espousa viron le XVIII[e] jour de février, ils ont eu XXII pos de sidre ès neuches ; je lui ai presté chinq s. t. ou environ ès dites neuches ; — pour une autre, mon frère a chanté deux messes (pour son mari défunt) de quoi il y en a donné une ».

« Quelquefois, mais rarement, ils prêtent sur gages, ainsi à Colette sur ung doublier, une toualle, deux serviètes et deux cervechies, qui sont dedens une toye d'oriier, il preste XV souls ». Trois ou quatre fois ils se fatiguent d'attendre et il y a des exécutions. — Trois ou quatre fois aussi on parle de namps.

« Faisaient-ils des remises à leurs débiteurs ? nous n'avons pu nous en rendre compte ; plusieurs fois ils s'en rapportent au débiteur qui dit avoir payé ou avoir fait tant de journées ».

Les femmes des seigneurs, elles-mêmes, prennent part à l'administration du domaine seigneurial. On en verra un épisode curieux concernant la femme d'un seigneur du Neubourg. — Il en est de même hors de la Normandie, car, par son testament (janvier 1313), Elzear de Sabran donne à sa femme les troupeaux et animaux de toute espèce qui seront sur ses domaines « en gratitude des services qu'elle lui a rendus dans la conduite de ses terres [1] ».

*
* *

1. Cité par Humbert de Gallier, *Filles nobles et magiciennes*. Paris, Calmann-Lévy (s. d.), in-12, p. 241.

Digitized by Google

Ces seigneurs ne vivent donc pas distants, isolés dans leur morgue orgueilleuse comme dans une tour d'ivoire. Les nécessités de la vie, en des temps difficiles comme pendant la guerre de Cent ans, la communauté des périls les rapprochent du reste de la population des campagnes; ils ont, parfois, ensemble des rapports de pair à compagnon.

Robin Hébert, un écuier du pays de Caux, après qu'il eut, dans une localité voisine de sa demeure, loué des ouvriers pour recueillir ses labours, achève sa journée à la taverne à jouer avec plusieurs gens de la paroisse et notamment, semble-t-il, avec un charpentier qu'il vient d'engager [1].

Guillaume de Boishébert est un écuier du même pays qui, une fois, passa la journée à boire en l'ostel du prêtre de Cliponville, avec plusieurs habitants paraissant de condition inférieure à la sienne. Il s'y enivre, ce dont il était, d'ailleurs, coutumier. Il se prend de querelle avec un de ses compagnons. La querelle n'a pas de suite sur le moment; mais, dans la soirée, il revient, avec la ténacité d'un ivrogne, injurier et provoquer de nouveau son compagnon. Celui-ci se fâche, se défend, et dans la rixe, l'écuier est blessé à mort [2].

Guillaume La Chose, simple habitant de la paroisse de Saint-Joire de Bauquierville, est invité, ainsi que d'autres, à dîner « en l'ostel de la femme qui fu Jehan Chambre, jadis escuier, natif du pais d'Angleterre..., la quele femme avoit, ce dit jour de dimanche, fait le pain benoist en l'église de la dicte ville » [3].

Après un dîner de noces, un des convives, Jouvet Pennier, sort « pour convoyer un escuier du pais, nommé Regnault Rouaut et autres. » Il lui vient l'idée de faire demander « du vin ou autre buvrage des dictes nopces pour fere boire le dit

1. Voy. *supra*, p. 82.

2. Bibliothèque de Rouen, ms. déjà cité, f° 170. — Cette scène rappelle, de point en point, la fin tragique d'un des Mannoury du Mont de la Vigne, ces ennemis de Thomas Basin qu'il a peints sous de si noires couleurs. (*Œuvres de Thomas Basin*, t. I. Introd., p. LXVII, et t. III, p. 322).

3. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...*; t. II, p. 227. — Saint-Joire-de-Bauquierville; Saint-Georges-de-Boscherville réuni à Saint-Martin-de-Boscherville, Seine-Inf., arr. de Rouen, cant. de Duclair.

Digitized by Google

écuier et ceulx de sa compaignie ». Par mégarde, ou par plaisanterie, au lieu de vin, on « bailla de l'eaue seulement ». Mécontent, Pennier revient et dit que « c'estoit une grant vilenie et deshonneur à lui faicte de lui avoir baillé de l'eaue pour fere boire aux gentilzhommes »[1].

Rogier de Bourrain, écuier, avait été pris par les *brigands;* Katerine, sa femme, va alors en l'ostel d'un nommé Colin Cousin qu'elle connaissait bien et que l'on savait avoir des accointances avec quelques-uns des brigands, notamment avec un nommé Vauchis. Elle pensait avoir, auprès de ce dernier, des nouvelles de son mari. Cousin, pour l'amour qu'il avait à la dite damoiselle, accepta; et pendant deux jours, s'en fut, inutilement d'ailleurs, à la recherche de Vauchis. Pendant ces deux jours, la dite damoiselle demeura en l'ostel du dit Cousin. Les Anglais en firent un crime à Cousin qui dut obtenir des lettres de rémission[2].

A peu près semblable aventure se produisit dans le Vexin, pour Jehan Pierre, « povre homme laboureur », demeurant à Trie, à l'occasion de ses fréquentations avec une damoiselle nommée Jehanne de Ver, et avec son mari, Henriet Chouart, demeurant à Mongneville, à trois lieues de là, et qui était du parti des brigands. La damoiselle vient donc trouver Jehan Pierre et lui demander d'aller rejoindre certains compagnons et son mari. Jean Pierre, après s'être excusé d'abord, craignant que s'il refusait « ilz ne lui ardeissent sa maison ou feissent aucun dommage », se rendit à Mongneville. Henry (*sic*) Chouart y labouroit en une sienne vigne. La nuit venue, il le mena à son ostel et de là « en un petit bois près d'ilec où ilz trouvèrent les dis brigans » dont Jean Pierre connaissait trois, « à l'occasion de ce qu'ilz avoient esté ses compaignons en la garnison du dit Meru ». On lui demanda « se il savoit lieu où ilz peussent gangnier leur escot ». Pierre prétend qu'il leur répondit évasivement, que, même, il avertit les Anglais du projet dont il fut question ; il eut donc sa grâce[3].

1. *Id., ibid.*, t. I, p. 171.
2. *Id., ibid.*, t. I, p. 281.
3. *Id., ibid.*, t. I, p. 357. — Trie-Château et Monneville, Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont-en-Vexin. Voy. ci-dessus, p. 82.

Digitized by Google

Les nobles, on le verra, prenaient une part directe et active aux distractions populaires, notamment aux représentations des jeux de mystères. Voici, d'ailleurs, sur cette fusion des nobles et des non-nobles dans nos campagnes, un épisode plein de ces détails que Saint-Simon appellera des bagatelles qui peignent, et que, malgré sa longueur, je n'ai pas le courage d'abréger.

Jean de Bienfaite, chevalier, seigneur de Bienfaite, n'est pas le premier venu; il a son nom et sa biographie dans l'histoire Normande[1]. Un jour, il sort du château de Courtonne, où il s'était retiré pour le fait des guerres (1426), « monté sur son cheval pour soy aler esbatre et chacier aux champs, come chevaliers et escuiers du pays ont acoustumé de fere ». Il vient en l'hostel de Henry de Quierville, écuyer, « où l'on faisoit taverne ». — Faire taverne signifie parfois une réunion de plusieurs personnes où l'on devise de choses et d'autres en buvant. — Il y avait là, réunis, un nommé Guillemin Morel et plusieurs autres qui déjeunaient et « avec les quelz il se desjeunna et s'assit au bout de la table, dont le dit Morel et autres de la compaignie furent bien contens et vouldrent que leur escot ne feust que un ». Henry de Quierville retient Jean de Bienfaite à dîner. Après le dîner, Morel survient dans la chambre où ils étaient. On lui offre à boire. On va voir ensuite « deux compaignons qui luctaient ensemble près d'icellui hostel » ; et enfin, tous trois montent à cheval pour regagner Courtonne.

En route, ils en viennent à parler « de faire courir leurs chevaulx, pour savoir lequel d'eulx seroit le plus tost au presbitère du Mesnil-Guillaume. » Henry de Quierville prend un certain chemin, mais, peu après, il tombe et se blesse à l'épaule. Quand Jean de Bienfaite et Morel furent arrivés au bois de Glos, Bienfaite dit à Morel « qu'il s'en vensist et qu'il l'avoit gangnié. Lequel Morel lui dist qu'il n'en estoit riens et qu'il n'estoit qu'un busart, lui et tous ceulx de Courtonne,

1. V., sur lui, une note très documentée de M. P. Le Cacheux, *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...* : t. I, p. 160.

Digitized by Google

et avec ce n'estoient que villains ; et ces paroles récita par pluseurs fois. » Est-ce pour de bon, demande Jean de Bienfaite ? Morel lui répond que *oyl* et fait mine de le prendre au col. Ainsi menacé, Bienfaite lui donne un coup du plat de son épée dans le dos. Morel prend alors de l'avance, descend de cheval, casse d'un arbre un gros bâton et revient sur son adversaire qui pare le coup, puis de son épée, frappe à la tête Morel qui tombe sous le coup. Regrettant aussitôt cet acte de violence, il « recloy audit Morel la playe qu'il lui avoit faicte », va chez un voisin, « et ylec demanda des œufs, des estouppes et unes forces, mais il ne pot finer d'estoupes et ot tant seulement deux œufs et unes forces » qu'il apporta à Morel, resté sur place. Il va ensuite à Prêtreville chercher un barbier qu'on ne trouve pas d'abord, mais qui finit par venir et met « un emplastre » sur la tête de Morel. Tous trois se mettent alors en route ; et, tout en cheminant, Jean de Bienfaite raconte au barbier comment le cas est arrivé. Morel « le desmenti par pluseurs fois en la présence d'icellui barbier, dont le dit suppliant fut très déplaisant ; et tempté de l'ennemi, recordant aussi qu'il avoit prins grant peine de le fere appareillier et [que Morel] avoit esté aggresseur au commancement », lui donna, de nouveau, de son épée « pluseurs cops orbes sur le dos et braz ». Morel mourut au bout de quatorze jours.

Qui était-il donc, ce Morel, qui avait passé toute sa journée avec deux nobles, dont un d'assez haut rang, qui semble avoir été traité par eux en égal, avec lequel ils organisent une sorte de course au clocher ? La lettre de rémission dit qu'il « estoit homme de petit estat, c'est assavoir bouchier, eu regart à la personne du dit suppliant, qui est bien noble homme et de bonne lignée et généracion » [1].

Peut-être, tout en acceptant la société du boucher, le noble chevalier le dédaigne ; mais le dédain n'est pas uniquement une opposition de classe à classe ; jusqu'où ne va-t-il pas se nicher ! L'année précédente (1425), au Neufbourg près Mor-

1. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...* ; t. II, p. 14. — Courtonne-la-Meurdrac, Mesnil-Guillaume, Glos, Prêtreville, Calvados, arr. et cant. de Lisieux.

Digitized by Google

tain, Jean Porin, mercier, était avec un ami dans une taverne. Passent trois voisins; il les invite à s'asseoir et à boire avec lui; mais l'un d'eux, Guillaume Pehu « lui répondit fort arrogamment qu'il ne daigneroit soy asseoir en escot de merciers » ! Or cet arrogant Pehu était un taillandier, et Porin lui fit remarquer que « merciers et taillandiers estoient assez d'une [même] condicion »[1].

Somme toute, ces différences de classe n'excluent pas la compénétration. Et si des seigneurs, petits, moyens ou grands, sont parfois coupables de violences, d'extorsions et d'abus de pouvoir envers leurs hommes, d'autres prennent au contraire leurs intérêts.

Un jour, deux maraudeurs, le père et le fils, passant près le moulin Louvet, de Beaumont-le-Roger, prennent le bât d'une jument qui paissait aux champs. Le propriétaire et son fils surviennent; mais les rôdeurs, intervertissant les rôles, se prennent à menacer les volés. Ces derniers appellent à leur secours. A leurs cris accourent « le seigneur de Grollay qui s'esbattoit en sa garenne et un sien varlet avec lui ». Mêlée entre les quatre hommes, au cours de laquelle un des voleurs est tué[2].

Bien plus efficaces et plus profitables à l'universalité des hommes de sa seigneurie furent l'intervention et les agissements de Guillaume Martel, chevalier et chambellan du roi, dans une circonstance qui fait connaître, en ses plus petits détails, le mécanisme de la perception de l'impôt royal dans nos campagnes.

Guillaume Martel avait seigneurie et justice à Bacqueville-en-Caux « où il y avoit, de toute ancienneté, un marché qui estoit fort fréquenté avant que les fermiers des fermes du roy ordonnées pour le fait de la guerre eussent traité trop dure-

1. *Id.*, *Ibid.*, t. I, p. 199. — Le Neufbourg, Manche, arr. et cant. de Mortain.

2. Bibliothèque de Rouen, ms. déjà cité, f° 82. Beaumont-le-Roger, Eure, arr. de Bernay, ch.-l. de cant. — Groslay, Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger. — Ce seigneur était, peut-être, Jean III de Gaillon? V. Charpillon, *Dictionnaire...*, art. Groslay.

Digitized by Google

ment les gens qui le fréquentoient ». Pour rendre la prospérité au marché, Martel en fit prendre la ferme par un de ses hommes, nommé Robert Bonnefoy, « afin qu'il traitât mieux les marchands qu'un étranger ne feroit ». Mais Bonnefoy se trouva avoir perdu environ cent francs sur le prix d'adjudication. Le seigneur intervint encore et engagea Jean Fiquet, un autre de ses hommes, à prendre la ferme. Mais voici une complication ! Il y avait alors (plusieurs comptes de l'époque en font foi), des espèces de maltôtiers de village dont le métier était d'exploiter, dans une région, la perception des droits de marché sur les diverses denrées et autres impôts indirects. Or, « un nommé Guillaume Bonté, qui est grand impositeur, meu de convoitise », demande à Fiquet d'entrer en participation avec lui. Sur le refus de celui-ci, il va mettre une surenchère. — Il faut savoir qu'il y avait, alors, un assez long délai pour surenchérir. — Le seigneur, craignant que la ferme ne restât pas à Fiquet, fait couvrir l'enchère par un autre de ses hommes, et fait, en même temps, demander à Bonté de se déporter d'entreprendre les fermes du marché. Bonté répondit « moult arrogamment, qu'il n'en feroit rien ». Martel, indigné de ses paroles et des « desplaisances » faites à ses hommes, fit un jour battre, par quelques jeunes gens, Bonté, qui dut garder le lit dix à douze jours. Ce cas méritait bien des lettres de rémission qui rappellent incidemment les services militaires du chambellan[1].

Les plus riches et les plus puissants seigneurs, eux-mêmes, ont-ils reçu de leurs sujets quelques services gracieux et bénévoles, pour que ces services ne soient pas considérés comme obligatoires et ne constituent pas un précédent, les hommes savent bien demander, — ou les seigneurs veulent spontanément leur donner — une reconnaissance formelle qui sauvegardera leurs droits.

L'acte qui suit, émanant de Jean III, baron du Neubourg, de Gacé et de la Ferté-Fresnel, un des plus grands seigneurs de son temps, mérite d'être reproduit en entier, tant pour

1. Même provenance..., f° 57, r°. — Bacqueville, Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, ch.-l. de cant.

Digitized by Google

son objet que pour les détails qu'il donne sur la vie privée et les occupations d'une grande dame d'alors (Jeanne de Garencières, dame de Villarceaux) :

« A tous ceulx qui ces lettres verront ou orront, nous Jehan, sire de la Ferté, du Neufbourg et de Gacé, salut. Savoir faisons par ces présentes comme il soit ainsi par plusieurs fois pour le temps passé et nagueres et pour le temps présent [que] nos hommes subgès et habitans de notre baronnie seigneurie et terre du Neufbourg et appartenances d'icelle c'est assavoir les hommes subgès et habitans du dit lieu du Neufbourg, les hommes subgès et habitans de la parroisse de Saincte-Katerine de la Neufville en la forest dudit lieu du Neufbourg, les hommes subgès et habitans de la parroisse de Saint-Nicolas-du-bost, les hommes subgès et habitans de la prevosté de Beauffou, les hommes subgès et habitans de Saincte-Opportune-du-bost, les hommes subgès et habitans de la parroisse de la Haie-de-Calleville, iceulx dessus dis nos hommes et subgès de la dicte terre et baronnie nous aient ja pieça et par plusieurs fois à notre requeste par nous ou par noz gens [ou] officiers faictes plusieurs aides pour nos grans besoings et affaires tant de leurs corps que de leurs bestes chevalines et autres bestes trayantes à charue ou à charecte tant pour amener et assembler tieule, pierre, carrel, bois et autres choses propices et convenables pour la reparacion fortification et emparement de notre chastel du dit lieu du Neufbourg et aussi de notre hostel de Saincte-Vaulbourg, tant pour amener des vins, des sidres et autres choses convenables pour notre dit manoir et admenagement d'icellui et ovecques ce nagueres et à notre dicte requeste ou mois d'octobre M. CCCC et dix iceulx nos hommes et subgès nous ayent aidé de leur chevance en deniers de leur propre franche et pure volenté et sans contraincte pour aider à emparer notre dit chastel du Neufbourg pour la refection du pont et barriere et guerictes d'icellui chastel et aussi pour le bien et sauvement de leurs corps et de leurs biens, de leurs femmes et enfans que [*lis.* : et] pour le bien publique de tout le pays. Pourquoy nous, ces choses considerés, ne voullons que nulles des aides dessus nommées tant de eulx que de leurs bestes

Digitized by Google

leur soient tournés en aucuns préjudice ou temps avenir à eulx ne à leurs hoirs [ni] n'en poons ne porrons faire aucune demande ne sieute en aucune maniere pour le temps avenir par maniere de faisance à quoy ils soient tenus ne autrement, si ce n'est par maniere de prest quand requis en seront par nous ou par noz gens à noz besoings et affaires et se il leur plaist a ce faire par manière de courtoisie et non autrement.

« Et aussi pour ce que plusieurs aides et courtoisies ont esté faictes par les femmes et hommesses [1] de [*lis.* : des] parroisses cy dessus desclarees à notre très chiere et très amée compaigne et espouse pour aider à cueillir et ordonner pour le temps que l'en queult les lignières et chanevières et aussi ont aidié par plusieurs fois à froissier et escoucher iceulx manieres de lanises [?] [2] toutes les fois que requises en ont esté par maniere de courtoisie et non autrement, les quelles faisances par elles ainsi faictes ne voullons que il leur soit tourné en aucun usage ne prejudice ore et pour le temps avenir. Les quelles choses dessus dictes et chacunes d'icelles tenir et garder [voulons ?] fermement sans aucun contredit de nous et de noz hoirs sauf et reservé toutes voies toutes les corvees et faisances telles come noz diz hommes et subgès nous sont tenus faire acause et pour raison de leurs fiefs et teneures si comme il est contenu as registres, chartres, lettres et autres ensaignemens appartenant à nos dite baronnie du Neufbourg et de notre dit hostel de Saincte-Vaulbourg et des demaines et appartenances d'iceulx lieux et aussi comme eulx et leurs predecesseurs ont baillié par adveu, icelles faisances demourront et demeurent en leur fait hérédital et les seront tenus faire eulx et leurs heritiers toutesfois que temps en sera et ils les debvront de an en an comme faisances et hereditaulx et aussi comme ils les ont acoustumé eulx et leurs hoirs à nous et aux notres. En tesmoing de ce nous avons garny ces presentes lettres de notre propre seel. Ce fu fait en notre hostel de Saincte-Vaulbourg, presens à ce Jehan Suhart, escuier, notre maistre d'ostel, Mons[r] Philippe Bellier

1. Hommesses, synonyme de vassales.
2. Lanise, sorte de bourre de laine.

Digitized by Google

priour [?] du Neufbourg, Mons^r Robert Le Fort [?], curé de Fourges, Gauvain Varves, verdier du Neufbourg et mon beau père Guieffroy Maloiesel, de l'ordre des prescheurs, le huitième jour du mois de Novembre l'an de grace M.CCCC et dix. »[1]

* * *

Qu'il y eût, de la part des seigneurs, petits ou grands, des actes de violence et des abus d'autorité, qui le nie?

Ne se rappelle-t-on pas la jacquerie? Les lettres de rémission ne nous en donnent-elles pas des exemples particuliers? Donc, dans nos campagnes, alors, comme de tout temps, il y avait, d'une part, ceux qui prenaient bien la vie, d'autre part, les mécontents, les envieux.

Les deux se coudoient dans les mêmes petits épisodes. A Doué, en Anjou, en 1389, chez un hôtelier public, logent une sorte de petit contremaître, « chargé de faire ouvrer de pavage et de chaussée », au nom « du maître du pavage en Anjou et Maine », Jean Coquelet et deux ouvriers sous ses ordres, Jean Joudon et Jehannin Mahon. Un jour, environ l'heure de souper, « deux gentilshommes honestes » arrivent à l'hôtellerie et demandent à souper. L'hôtesse leur dit qu'elle n'a rien à leur donner, « mais qu'il y avoit layens compaignons qui avoient fait appareiller de la viande pour eux », et qu'elle pensait bien qu'ils consentiraient à partager avec eux.

En effet, ceux-ci acceptent, disant « qu'ils auroient grant joye de la compaignie d'iceulx gentilshommes ».

On apporte un poulet que Coquelet avait appareillé pour le souper. « Par honneur et révérence pour les gentilshommes, il le mit devant eux ».

Mais l'un des ouvriers, Joudon, qui avait bien bu, dit à

1. Archives départementales de l'Eure. Fonds du Champ-de-Bataille. Classement provisoire : Yves de Vieupont et ses enfants, carton n° 2. (D'après deux *vidimus* des 22 et 23 décembre 1458.)

Les événements ayant amené la fermeture momentanée des Archives départementales de l'Eure, il n'a pas été possible de collationner ce document, copié il y a plus de vingt-cinq ans.



Digitized by Google

Coquelet : « Baillez-ça de ce poulet, nous sommes tous compaignons. » Coquelet s'y refuse, mais Joudon « appoigna du dit poulet en l'escuelle ». Mahon, l'autre ouvrier, lui représenta d'avoir à laisser le poulet à leur maître ; mais Joudon s'entêta.

Remarquons que, sagement, les gentilshommes ne se mêlent pas à ces incidents. Conciliant, l'un des deux va même jusqu'à dire à Joudon : « Nous voulons bien que vous en ayez, beau sire, et luy mit l'escuelle et le poulet devant lui. » Comment se passa le souper ? La lettre de rémission ne le dit pas. Seulement, quand il fut terminé et quand les gentilshommes furent partis, Coquelet reprocha à son ouvrier « de lui avoir fait grant deshonneur et villenie à sa table ». Celui-ci ayant répondu par des propos injurieux, mû de colère, il lança à la tête de Joudon une pinte d'étain qui lui fit une blessure qui entraîna sa mort huit jours après [1].

Voici encore deux faits où se manifestent, d'une part, l'hostilité et, d'autre part, l'attachement aux nobles.

Morelet de Saveuses, chevalier, a été tué à l'affaire de Merc contre les Anglais (1405). Après sa mort, un certain Gilot Le Vasseur s'en allait disant publiquement « qu'il estoit délivrés de un de ses ennemis, dont il estoit moult joyeux..., que ce n'estoit que orgueil et beubant d'icelui feu chevalier..., et que après sa mort noz sergens (c'est le roi qui parle) venoient de jour en jour adjourner et exécuter la femme et enfans du dit feu chevalier pour les debtes qu'il avoit acrutes pour aler en la dite assemblée et ailleurs ; et ses enfans ne devoient point faire le maistre, et qu'ilz n'avoient pas vaillant une potée de pois. »

Ces propos étaient revenus à l'oreille d'un frère bâtard du malheureux Morelet ; et un jour qu'il rencontra Gilot Le Vasseur, il alla à lui et, de son épée, le frappa de telle sorte que mort s'ensuivit [2].

1. Bibliothèque de Rouen, ms. déjà cité, f° 36.

2. *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, publiées pour la Société de l'histoire de France, par L. Douët d'Arcq ; Paris, Renouard, 1864, in-8°, t. II, p. 51.

Digitized by Google

Il paraît qu'après la bataille d'Azincourt, un certain « compaignon » ayant avec lui une *fillette*, parcourait le pays, prétendant avoir « un rooles où estoient contenus les noms de tous les prisonniers françois »... Mais « le fait et manière de procéder du dit compaignon estoit toute malice afin de avoir et exiger argent... de plusieurs povres gentilz femmes et autres gens du pais qui avoient eu leurs maris et parens à la dicte journée ». A cette journée avait été pris un écuier nommé Pierre des Essars ainsi que son serviteur Pierre Chevreau. Avec eux était Jean Chevreau, « qui estoit avecques lui, comme varlet gardant ses chevaulx, » et s'en retourna au domicile de Pierre des Essars et de sa femme. Il rencontra le compagnon, l'interrogea sur son maître et eut bien vite démasqué l'escroc. Comme vengeance, et en manière de punition, il jugea à propos de s'emparer d'un « jaseran »[1] dont cet homme était vêtu. Ce châtiment, un peu sommaire, mit Chevreau dans la nécessité de solliciter des lettres de rémission[2].

Si des seigneurs ont souvent abusé de leur autorité et se sont arrogé des droits injustes sur leurs hommes, d'autres, au contraire, ont été victimes des empiétements de leurs sujets; et, impuissants à les faire cesser, ont dû recourir à la protection royale. Tel est le cas de Guillaume de Bailleul. Les habitants de Bailleul-la-Vallée menaient et faisaient mener, sans droit aucun, leurs pourceaux et autre bétail dans les jardins, terres, prés et pâturages de leur seigneur. Vainement, à plusieurs reprises, il leur en avait fait défense; il lui fallut avoir recours à l'autorité du roi qui écrivit à son vicomte d'Orbec, dans le ressort duquel était Bailleul-la-Vallée, de faire défense aux habitants de la *ville* de Bailleul de continuer ces attentats à la propriété de leur seigneur, « en les contraignant à ce, chacun d'eux, par voye due et raisonnable, en punissant les délinquants suivant l'exigence du cas »[3].

1. Collet de mailles ou camail lacé au bacinet.
2. *Op. cit.*, t. II, p. 53.
3. *Mém. et notes Le Prévost...* ; t. I, p. 162. — Bailleul-la-Vallée,

Digitized by Google

Plus à plaindre encore fut un autre seigneur d'un fief de haubert qui eut à souffrir de ses hommes une cruelle blessure d'amour-propre, Étienne Le Bis, seigneur de la Haye-Saint-Sylvestre.

Ses hommes obtinrent contre lui un jugement le condamnant à payer la taille comme roturier. Il n'acquiesça pas ; mais, au contraire, se porta appelant devant la cour des aides, séant à Rouen, « de certaine contraincte sur lui ou ses biens faicte à l'instance et requeste de Nicolas Aubour, receveur des aides et tailles en l'élection de Bernay et des parroissiens et habitans du dit lieu de la Haie-Sainct-Sevestre. » Il se disait « yssu, extraict et procréé de noble et ancienne lignée ». Il alléguait avoir en sa faveur plusieurs informations et sentences. Ses vassaux répliquaient que, malgré ces informations et sentences, il avait été, jusque-là, assis et avait contribué aux tailles ; et ils concluaient à ce qu'il fût contraint à payer, par provision, la somme de quinze livres tournois à laquelle montait « son assis. » « Sur quoy et sur les faculté et puissance en biens d'icelui appelant les dits habitans avoient depuis fait faire aultre informacion par Yves Dupont, conseillier en court laye ». Par son arrêt du 21 janvier 1491 la cour donna tort à l'appelant ; et elle « a déclaré et déclare que le dit Estienne Le Bis, appelant, garnira ès mains du collecteur ou collecteurs de la taille d'icelle parroisse de la Haye-Sainct-Sevestre, c'est assavoir de la somme de VII l. Xs. t. pour son assis de la dite année passée et de la somme de VI l. t. à quoy il a esté et est imposé et assis pour ceste dite présente année... » Le seigneur fut donc deux fois condamné... ; et cela justement, car il n'était pas noble ; en effet, quelque vingt-cinq ans plus tard, on voit un « Ethienne Le Bis, de la Haye-Saint-Silvestre, annobli par arrest de 1523». Mais voici, toujours, des hommes qui ne se font pas faute de tenir tête à leur seigneur et ne se seraient pas, comme on dit vulgairement, laissé couper l'herbe sous le pied[1].

Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Cormeilles. — Orbec, Calvados, arr. de Lisieux, ch.-l. de cant.

1. Archives départementales de la Seine-Inférieure ; série B. ; Cour des Aides : expéditions, 1490-1491. f° 11, verso. — La Haye-Saint-Syl-

Digitized by Google

Voyons encore un autre seigneur de paroisse qui, lui, n'est pas un *nouveau riche*, mais bien un gentilhomme, ce que prouve la qualité d'écuyer jointe à son nom. Il s'appelle « Jehan Donnemesnil, escuyer, seigneur du dit lieu. » Il est mêlé à des épisodes curieux des usages et de la vie religieuse dans nos campagnes. Il y apparaît ayant, certes, quelque prééminence et quelque autorité, mais, cependant, n'étant presque que *primus inter pares*. « Blanche Boutière [forme féminisée, suivant l'usage, de Boutier], de la paroisse du dit lieu de Donnemesnil etant morte intestate et, suivant l'usage du pays, ses meubles etant echeuz aux curé et trésoriers de la ditte paroisse, pour estre distribuez, sçavoir, le tiers au curé, l'autre tiers aux dits trésoriers et le reste aux pauvres, on prist des mesures pour les obsèques de la deffuncte et pour le disner du jour d'icelles, dont on chargea le dit Jehan, et qui fut fait chez le nommé Aubert Boutier. Parmy ceux qui se trouvèrent à ce disner, et encore au soupper, étoient un nommé Symon Le Caron et Jehan Davesnes, son neveu, et chacun estant prest de s'en retourner chez soy, Pierre de Matonville, prestre, ayant demandé si le lendemain on feroit le partage des meubles de la deffuncte, et le dit écuyer ayant répondu que c'etoit son intention, le dit Le Caron prétendit qu'avant ce partage il falloit payer les debtes ; le dit ecuyer ayant persisté dans sa première résolution, il y eust entre eux quelque altercation, et mesme le dit Le Caron donna un coup de poing sur le visage du dit écuyer, qui le luy rendit sur le champ, et aussy les dits Le Caron et Davesnes le maltraitèrent et blessèrent grièvement, et mesme le dit Davesnes menaça le dit ecuyer qu'il mettroit sa teste, un de ses pieds et un de ses poings dedans le capperon [*sic*]. Quelque temps après, le dit écuyer étant allé avec un de ses amis en la ville d'Aubmalle, et y ayant trouvez le dit Le Caron, Toussaint Sauvette, prestre, et un autre, ils les attaquèrent, et dans le conflict, le dit Le Caron fust tellement blessé qu'il mourust quinze jours après [1]. »

vestre, Eure, arr. d'Evreux, cant. de Rugles. — Abbé P.-F. Lebeurier, *Etat des anoblis en Normandie de 1545 à 1661*, Evreux, Huet, 1866, in-8°, p. 183.

1. Bibliothèque nationale. Département des manuscrits, fonds fran-

Digitized by Google

Ne quittons pas les gentilshommes ou seigneurs de fiefs de notre pays sans raconter, pour les surprendre comme par un *instantané* dans les incidents de leur vie privée, un rapt; la vie militaire et aventureuse d'un petit noble; et une querelle entre deux familles qui ont tenu un certain rang.

Galeran de Bailleul était un cadet de famille peu accommodé sans doute des biens de fortune, qui cherchait à se créer des ressources par un riche mariage. Il songea à une veuve « la dame du Sauchay, qui fu femme de feu Henry des Loiges, jadis escuier ». Elle tirait son nom du fief du Saussay, sis à Morainville près Lieurey, et son mari devait le sien au fief des Loges, sis à Saint-Grégoire-du-Vièvre.

Elle était riche, car c'était au droit de sa femme que son premier mari possédait, en 1376, les seigneuries des Castelliers, de Giverville, d'Esperlande, de la Vallée, de Pont-Autou et de la Pilvedière[1]. Ce projet de mariage ne plaisait peut-être pas beaucoup à la veuve, mais il se heurtait certainement à l'hostilité de sa mère, et surtout, du second mari de cette dernière. Galeran vint donc, un jour, trouver son frère « en sa maison à Bailleul », lui demander à la fois, conseil, assistance matérielle, et, aussi, quelqu'argent pour en venir à ses fins qui étaient l'enlèvement de la riche veuve. Celui-ci fit d'abord remarquer à son frère, observation qui est caractéristique de l'époque, « que se il la povoit espouser, il seroit assez richement marié, combien que ce ne fust pas en tèle ne si grant ligné comme au dit Galeran appartenoit ». Il ajouta, avec sagesse « que s'il emprenoit ce fait à faire, que il le feist en tèle manière qu'il n'y eust point de reprise, car c'estoit grant fait à entreprendre se il n'estoit sagement fait ». Galeran ne se rendit pas à ses raisons. Quatre à cinq jours après, il revint à Bailleul, « accompaigné de IIII gentilz hommes, à tout un varlet, d'un prestre et de son varlet ». Il pria son frère d'envoyer chercher un cinquième gentilhomme, ce à quoi

çais, n° 7434, f° 119. — Il y avait un hameau et une famille de Doux-mesnil à Fresnoy-en-Campagne, aujourd'hui Fresnoy-Folny, Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Londinières.

1. Charpillon. *Op. cit.*, art. Morainville-près-Lieurey et Saint-Grégoire-du-Vièvre.

Digitized by Google

il consentit, non toutefois sans réitérer ses sages avertissements. Mais Galeran s'obstinait et disait que « comment qu'il feust et quelque chose qu'il en deust avenir, il vouloit espouser la dicte dame ». Il priait, en conséquence, son frère « qu'il lui voulsist prester de ses chevaux et faire finance de vestemens et de ce que il falloit à tel cas, et les envoyer à la chapelle de Saint-Ferrieul ». Pour l'amour naturelle qu'il avait à son frère, Guillaume de Bailleul fit ce que lui demandait Galeran.

Ce dernier, accompagné de sa petite troupe, se rendit donc chez la mère de la veuve; et comme son second mari, Tassin de Vangon, « ne vouloit bien consentir au mariage dessus dit, après plusieurs paroles dictes entre eulx, [il] féry le dit Tassin d'une espée sanz mort ou mutilation. »

Pour éviter plus grands malheurs, « la dicte dame du Saussay s'accorda au dit mariage, lequel fu fait par main de prestre et célébré en saincte esglise, toutefois sans aucune couple [*sic*] charnèle entre eulz ensuye. »

A raison de l'aide donnée à son frère, Guillaume de Bailleul fut emprisonné à Rouen, et il aurait été condamné judiciairement, s'il n'eût obtenu des lettres de rémission auxquelles nous devons le récit de cette aventure [1].

Mais le principal coupable, l'audacieux et peu sympathique ravisseur, que devint-il? Chose incroyable! Il se serait, quelques années plus tard, rendu coupable d'un second enlèvement. On lit, en effet, dans le Dictionnaire de Charpillon : « A peine quittes de cette triste affaire, les frères de Bailleul retombèrent dans une autre... En 1382, Galeran de Bailleul, de complicité avec Guillaume, son frère, s'empara

1. *Choix de pièces du règne de Charles VI...* : t. II, pp. 35-37. — Sur l'identification des localités, V. Charpillon, *Dictionnaire*, art. Bailleul-la-Vallée, Morainville-près-Lieurey, Saint-Georges-du-Vièvre. — Pour la chapelle Saint-Ferrieul, M. E. Guillemare a bien voulu me donner le renseignement qui suit : « Cette chapelle n'est pas citée dans le *Dict. topographique* de M. de Blosseville, mais M. Aug. Le Prévost, en publiant les Pouillés de Lisieux (*Mém. des Antiquaires de Normandie*, 1844) dit, p. 29 du tirage à part, qu'une chapelle de Saint-Ferréol lui a été signalée par M. Canel comme ayant existé à Saint-Jean-d'Asnières (paroisse limitrophe de Morainville).

Digitized by Google

de Guillemette de Morsan, alors veuve, et la conduisit dans une chapelle où il l'épousa sans prêtre, puis la mena à Morainville, en conservant néanmoins pour elle le plus grand respect. Trois jours après, Guillemette trouva moyen de s'échapper et d'épouser un chevalier du pays, nommé Olivier du Mesnil. Le roi pardonna encore aux frères de Bailleul, par lettres de rémission données à Senlis en juin 1389. »[1]

Bien représentative de la vie d'un petit noble d'alors, est la biographie suivante :

Gilet de Lointren est un « povre homme extrait de noble lignée », né aux environs de Verneuil. Au commencement de la guerre, vers 1417, comme, « obstant icelle guerre, il ne povoit vivre paisiblement au pays ne sur son lieu et hostel », il s'engagea comme homme d'armes sous les ordres du seigneur d'Ivry. Il reste à Ivry pendant deux ans. On le voit ensuite à Milly en Gâtinais, un an et demi; à Vendôme, un an et plus; et puis à Mortagne. Il n'y avait pas plus de quinze jours qu'il y était que le capitaine, lui, et plusieurs autres, « s'en allèrent ès parties d'environ Rouen, vivans sur le pays cuidans trouver leur adventure ». En revenant, ils sont pris par des gens de la garnison de Damville; et il est rançonné à 81 écus d'or. Ne pouvant les payer, il reste sept mois prisonnier. Dans quelles conditions recouvre-t-il sa liberté, on ne le sait; mais on le retrouve « en garnison » à Senonches. Pendant qu'il y était, la garnison fit une bonne capture, celle d'un nommé Robin Maine, rançonné à 40 écus dont il eut quatre pour sa part. En même temps, son capitaine lui donna « pour appatiz les parroisses de Saint-Pierre et Saint-Martin-de-Sernières, dont il eut de chascune d'icelles parroisses XII escuz ». — On sait que l'appâtis était la somme ou l'abonnement payé par une paroisse pour être à l'abri de toute vexation et de tout fait de guerre. — Une autre fois, ils s'emparent de quelques Anglais de la garnison de Verneuil. Mais voici qu'à son tour, un jour que Gilet, « lui VI[e] », allait quérir aventure, il est rencontré par des gens de Verneuil et pris avec trois de ses compagnons. Il commençait, évidemment,

1. Charpillon. *Op. cit.*, art. Bailleul-la-Vallée.

Digitized by Google

à être un petit personnage, car quatre Anglais de la garnison, Robert Asseton, Guillaume Campenay, Cestore et Rompain « le achetèrent IIII^xx I escuz, et depuis le tindrent en leurs prisons VI mois ou environ, parce qu'il ne povoit riens paier ». Il lui fallut donc, — c'était alors l'usage constant, — accepter de tenir le parti de ses maîtres. Il en « fist le serement, et tant qu'il fust baillié au dit Campenay pour le servir et estre a lui ».

Il n'y avait pas huit jours qu'il était au service de Campenay et il ramenait une charrette de cidre que son maître l'avait envoyé chercher au pays de Laigle, quand il fut rencontré par des gens de la garnison française de Nogent-le-Rotrou et fait prisonnier. Le cas était grave pour Gilet, car on savait qu'il avait fait serment aux Anglais; et, en conséquence, on voulait le mettre à mort. Gilet ne se laissa pas faire, et il recourut au témoignage de son ancien capitaine de Senonches, qui expliqua dans quelles circonstances il avait dû faire le serment. En même temps, il écrivait à ses maîtres les Anglais de vouloir bien le racheter. Refus absolu de ceux-ci de l'aider fût-ce d'un marc d'argent. Et voici alors Gilet obligé de changer encore une fois de parti et de combattre, de nouveau, avec les Français.

Male chance nouvelle, il est pris par la garnison anglaise de Beaumesnil. — Rançon nouvelle de quarante écus d'or; sauf-conduit pour aller la chercher à Senonches; mais près de Rugles, il est encore pris par la garnison de Verneuil; cette fois, paraît-il, c'est bien la fin, car vu ses nombreux changements de foi, la justice anglaise d'Alençon le condamne « a mourir c'est assavoir a estre pendu par le col ». Mais non! Et voici un dernier incident romanesque, dont il y a, d'ailleurs, d'autres exemples, qui va mettre fin aux péripéties de la carrière de Gilet de Lointren. En effet, il n'y avait plus qu'à exécuter la sentence de mort, lorsque vient trouver le seigneur de Scales et les autres officiers de justice du roi d'Angleterre « une jeune fille et pucelle et de bonne renommée, estant, et aussi ses parens et amis, de nostre obeissance demourant au dit lieu de Verneuil, la quelle fille qui est aagée de XV ans ou environ, estant

Digitized by Google

conduicte de sa mère et autres ses amis, a requis que on lui voulsist donner pour estre son mary le dit Gilet. » Il obtint donc une grâce qui était d'usage, et dont a parlé Montaigne (l. 1. c. 40); et ainsi fut sauvée la vie de ce pauvre jeune homme, âgé de trente ans environ et « extrait de noble lignée » [1].

Le dernier épisode que nous allons citer de la vie privée de la noblesse de nos régions sera moins romanesque. On y voit des membres de deux grandes familles de Normandie, quelques années après que la main niveleuse de Louis XI a achevé de déraciner le droit de guerre privée, et alors que la noblesse n'est peut-être pas si abusivement friande de la lame qu'elle le sera plus tard, solutionnant amiablement des affronts qui, plus tôt ou plus tard, auraient entraîné effusion de sang.

Vers 1488, une scène de violence eut lieu, au marché de Beuvron, entre deux membres des familles de Hárcourt et de Vieupont. Ces derniers avaient fait saisir et voulaient faire vendre au marché le mobilier des de Harcourt, pour être payés de certaine rente. Dans la lutte, Jean Forget, un des serviteurs des Vieupont, est tué, Jean de Vieupont est injurié et blessé à la cuisse. A l'occasion de ces faits, les de Harcourt sollicitent et obtiennent des lettres de rémission. D'autre part, les de Vieupont arrivent à les faire révoquer; les de Harcourt sont, en conséquence, emprisonnés à Rouen, mais parviennent à s'évader. Une instance est engagée; il y a des incidents; les de Vieupont demandent l'évocation de la cause à une autre juridiction, arguant de la terreur que leurs adversaires inspiraient par leur influence et leur haute situa-

1. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...*; t. I, p. 82. V. un autre exemple de coupable sauvé par une demande en mariage, *même ouv.*, t. I, p. 391. — Verneuil, Eure, arr. d'Evreux, ch.-l. de cant. — Ivry, Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André. — Milly, Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, ch.-l. de cant. — Damville, Eure, arr. d'Evreux, ch.-l. de cant. — Senonches, Eure-et-Loir, arr. de Dreux, ch.-l. de cant. — Saint-Pierre et Saint-Martin-de-Cernières, Eure, arr. de Bernay, cant. de Broglie. — Laigle, Orne, arr. de Mortagne, ch.-l. de cant. — Beaumesnil, Eure, arr. de Bernay, ch.-l. de cant. — Rugles, arr. d'Evreux, ch.-lieu de cant.

Digitized by Google

tion. Finalement, une transaction intervient entre les deux parties. Les clauses et conditions en sont constatées par la pièce suivante, qui contient un curieux exposé des faits :

« Es assises d'Auge, tenus au Pontlevesque par nous Jehan de Bellemare, escuier, lieutenant en la dite viconté et ressort d'icelle de noble et puissant seigneur Monseigneur Colart de Mouy, chevalier, baron du dit lieu, chastellain hérédital de Bellencombre, conseiller et chambellan du Roy nostre sire et son bailli de Rouen, le jeudi septiesme jour de janvier, premier jour des dites assises, l'an mil IIII^c IIII^xx et neuf, se présentèrent et comparurent noble et puissant seigneur Jacques de Harecourt, seigneur et baron de Beuvron, Beaufou et de la Mote-de-Cesny et Messire Charles de Harecourt, chevalier, seigneur d'Argences, son fils ainsné, les quels, en la présence de noble homme Jehan de Vieupont, seigneur de Marolletes, et entretenant et acomplissant le contenu en certain traicté et appointement fait et passé entre eulx et leur procureur pour eulx devant les tabellions de Rouen, le vingt-sixiesme jour de novembre derrain passé, à la lettre de la ratification du quel appointement ce présent mémorial est annexé, distrent, prononcèrent et proférèrent les parolles qui ensuivent ; c'est assavoir le dit seigneur de Beuvron : « Mon cousin, j'ai eu question avec vous et dictes que je vous « ay appellé ribault et d'autres parolles injurieuses; je confesse « que, de chaude colle, je vous ay appellé, et d'autres parolles « sur ma foy je n'en ay aucunement mémore ou souvenance. « Je vous prie que me le pardonnés et que soions bons amys » ; et le dit seigneur d'Argences : « Mon cousin, je suis desplai- « sant du coup que je vous ay baillé à la cuisse ; je vous prie « que le me pardonnez. » A quoy fut dit et respondu par le dit seigneur de Marolletes qu'il avoit esté et estoit desplaisant d'icelui descort advenu, actendu la proximité de lignage d'entreulx et que, de sa part, ne tendroit pas qu'ils ne fussent bons amys. Et, oultre, les dits seigneurs de Beuvron et d'Argences, en entretenant le contenu au dit appointement, promistrent et se submistrent wuider la court, à leurs despens, de tous les descors et procès pendant entreulx, tant en l'eschiquier de Normandie que ailleurs et en acquicter et des-

Digitized by Google

charger le dit de Marolletes, Thomas Ciprien, les héritiers de deffunt Jehan Forget et tous autres jouxte les moiens desclarés ou dit appointement. Et fut fait ès presences de nobles et puissants seigneurs Messire Pierre de Roncherolles, chevalier, seigneur et baron de Heuqueville et Pont-Sainct-Pierre, Jehan de Roncherolles, son fils ainsné, seigneur d'Orgeville, Messire Jehan d'O, chevalier, seigneur du lieu et de Maillebois, Anthoine de Vieupont, seigneur de la Mote et de la Lande, Jehan de Garencières, seigneur de Pinchon et des Betereaux, Jehan de Garencières, son fils ainsné, seigneur du Couldray, Jaques de Dreux, seigneur de Moranville, Jehan de Guyry, seigneur du lieu et du Bois-Gencelin, Messire Jehan de Gouvys, chevalier, seigneur de la Mare, Lyonnet de Pierrepont, escuier, Robert du Quesney, seigneur de Rabbes, Messire Philippes de Harecourt, seigneur d'Auvillier, Guillaume du Buisson, escuier, Symon, bastard de Vieupont, capitaine du Neubourg, Guillaume Bigot, conseiller en court laie, Jehan De Sabrevois, escuier, seigneur du Saussay et plusieurs autres. Des quelles choses le dit seigneur de Marollectes requist ces présentes que luy avons octroiés pour luy valloir et servir en temps et lieu qu'il appartient. Donné comme dessus. »

Finalement, Jacques de Harcourt paya à Jean de Vieupont mille livres pour dédommagement, frais et dépens, suivant quittance du 26 novembre 1489 ; et, suivant une autre quittance du même jour, deux cents livres à Robert Forget, héritier de feu Jean Forget[1].

1. Archives départementales de l'Eure. Fonds du Champ-de-Bataille ; non classé. — Les événements ayant amené la fermeture momentanée des Archives départementales de l'Eure, il n'a pas été possible de collationner ce document, copié il y a plus de vingt-cinq ans. Beuvron, Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer. — Beaufou, aujourd'hui Beaufour, Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer. — La Mote-de-Cesny, aujourd'hui Cesny-Bois-Halbout, Calvados, arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt. — Argence, peut-être, commune de Fierville ?, Manche, arr. de Valognes, cant. de Barneville. — Marolette, Sarthe, arr. et cant. de Mamers. — Pinchon, Pinson, à Illiers-l'Evêque, Eure, arr. d'Evreux, cant. de Nonancourt. — Les Betereaux, Les Bottereaux, Eure, arr. d'Evreux, cant. de Rugles. — Moranville, peut-être Morainville, Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant.

Digitized by Google

* * *

Les temps étaient durs, alors, notamment pendant la guerre de Cent ans, pour les habitants des campagnes normandes.

Ces notes ne prétendent pas faire leur histoire ni peindre leur vie privée. Elles ne font que recueillir, d'après des documents, quelques épisodes de cette existence.

Très caractéristiques sont, à cet égard, les aventures de Richart Chelloe, « povre homme laboureur » de la paroisse de la Londe, en la vicomté de Pont-Audemer.

Lors de la descente des Anglais en Normandie, il se soumit, obtint une *bullette*[1] et leur fit serment de *féaulté*. Même, vers 1425, ce Chelloe, « qui est fort jeune homme et déluré, de l'aage de XXII à XXIII ans ou environ, fut esleu par justice dixenier pour conduire, mener et gouverner les gens de la parroisse..., pour prendre et apprehender les brigans et autres ennemis et adverseres du Roy nostre dit seigneur, qui estoient ou hantoient souvent ou pais. » Cet essai de milice communale est des plus intéressants et témoigne de l'esprit organisateur et pratique des Anglais. Il semble avoir été général. D'autres documents le mentionnent et spécifient que ce dizainier, sorte de chef de gendarmerie locale, avait le devoir, en cas d'alerte, de faire assembler les gens de sa dizaine. Plusieurs fois donc, en la compagnie des Anglais et autres gens du pays, il alla explorer les bois qui entourent la Londe. D'autre part, par représailles, les Français « vindrent de nuit en grant nombre en la dicte parroisse de la Londe et bouterent le feu en XV maisons qu'ilz ardirent, les unes pleines de ablés [*sic*] et les autres de bestaulx et autres biens ». Une autre fois, ils « vindrent en l'ostel du dit Richart, le vouldrent tuer et occire pour la cause dessus dicte ». Ce danger et ces menaces de mort eurent, à la fin,

d'Auneau ? ou au Mesnil-sur-Blangy, Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Blangy ? — Rabbes, peut-être au Coudray-Rabut, Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Evêque ?

1. La *bullette* était une sorte de permis de séjour. Celui qui l'avait obtenue était dit *bulleté* ou *abulleté*.

Digitized by Google

raison de la foi que le dizainier avait jurée, peut-être à contre-cœur, aux Anglais. Lui et d'autres disaient, sans doute, tout bas, comme les habitants de la Rochelle au roi Jean qui les abandonnait : « Et bien ! nous serons aux Anglois des lèvres ; mais nos cœurs ne s'en mouveront. »

« Pour eschever a inconvénient de mort, et afin qu'il peust vivre paisiblement au pais, considérant qu'ilz avoient tué et murdry ou dit pais pluseurs personnes, quant ilz refusoient à fere leur plaisir », il consentit à rendre divers services aux brigands; il alla chercher pour eux des armes; sous le coup de leurs menaces, quelques fois, quand ils venaient à son ostel il « leur y a administré boire et mengier. ». Ce fut alors au tour des Anglais de se venger de ce manquement à la foi jurée. Ils vinrent à l'ostel du malheureux Richart « ou quel ilz ont prins la femme d'icellui Richart et ses biens, et si ont encores fait paier à la dicte femme six escuz d'or ». Menacé et pillé par les deux partis, il se sauva. Mais comment vivre ainsi, en vagabond, sans feu ni lieu, sans ressources ? Il résolut alors, ainsi que plusieurs autres qui, dans divers lieux, avaient fait comme lui, de solliciter de l'administration anglaise un pardon qui lui fut accordé [1].

Le paiement des impôts était aussi une cause de tribulations de toutes sortes : vexations et concussions de la part du collecteur, refus de payer et résistance du contribuable et, parfois, vengeance de celui-ci et même meurtre du collecteur.

Comme cette obligation de recueillir les impôts d'une paroisse n'était pas une fonction publique, mais une charge imposée, annuellement, à un des contribuables, désigné soit par l'autorité financière soit, peut-être, par les habitants, le même se trouvait, parfois, successivement chargé de poursuivre les contribuables, et en but aux poursuites du receveur. Quelquefois, ce même individu se montrait, à peu d'années de distance, collecteur concussionnaire puis contribuable récalcitrant.

1. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...* : t. I, p. 328. V. aussi sur les dizainiers, t. II, p. 155. — La Londe, aujourd'hui Seine-Inf., arr. de Rouen, cant. d'Elbeuf.

Digitized by Google

C'est le cas de Colin le Douchet, « povre simple homme laboureur de bras », âgé de trente à trente-quatre ans, demeurant à Saint-Marcouf-de-l'Isle. Des lettres de rémission qu'il sollicita dans des conditions que l'on va voir, rappellent, en effet, comme quoi : « cinq ou six ans a ou environ ait icelui suppliant esté ordonné collecteur pour cueillir en la dicte parroisse la somme de XV livres tournois qui estoit deue a Guillaume Girot, pour lors viconte du dit lieu de Valoignes. En faisant laquele cueillecte il ait eu et exigié des diz habitans, oultre icele somme, environ dix livres tournois. » Par son chiffre proportionnel, cette exaction était énorme !

Mais voici que, cinq à six ans plus tard, l'ex-collecteur n'est plus qu'un simple taillable, et Perrin Le Fevre, alors collecteur pour la paroisse « de certaine taille mis sus en ycele, le fit contraindre pour la somme de cinq solz six deniers tournois en quoy il estoit assis en la dicte parroisse ». Un sergent royal vint, saisit chez Colin le Douchet « une sarge [*sic*], une escuele d'estain, une hachete et une faucille », et les porta et mit en garde chez un habitant du pays Jean le Bougueret, par qui ces objets furent « mis en sa huche et enfermez a clef ».

Un jour, en venant de l'église, le Douchet rencontre la bru de Bougueret et lui demande où sont ses *namps?* Elle lui dit qu'ils sont enfermés dans la huche. Les lettres, conçues comme toujours sous la forme du conditionnel passé, expliquent alors comment Le Douchet, « tempté de l'ennemy, feust venu à l'ostel du dit Bougueret et, considerant que les gens estoient au moustier et à la messe, feust entré ou dit hostel par une fenestre d'icelui et venu à la dicte huche, où il pensoit que ses diz biens estoient. Laquele huche il eust ouverte à l'aide d'une hachecte qu'il avoit et rompu le pesne, et ce fait prins et emportez ses diz biens en son hostel ». Le sergent royal arrêta prisonnier, à raison de ces faits, Le Douchet, qui « se eschappa et mist en franchise. Et depuis s'est parti d'icele franchise et alé sur le pais ». Tous ces méfaits lui furent pardonnés moyennant la restitution des dix livres dont il avait fait tort aux paroissiens comme collecteur con-

Digitized by Google

cussionnaire, une amende et un emprisonnement de deux mois au pain et à l'eau [1].

Un autre collecteur qui, lui non plus, n'avait pas les mains très nettes (c'est du moins son meurtrier qui le dit), n'en fut pas quitte à si bon compte, car la rancune d'un contribuable lui coûta la vie.

Richart Bletel, collecteur de la paroisse de Tamerville près Valognes, rencontrant un jour un certain Colin Mahault, qui venait du moulin, lui demanda « se il le paieroit point des coustages, souffrages et despens de la taille. A quoy le dit Colin respondi : « Quelz despens te fault-il ? je t'ay payé le principal. Se tu n'as assez beu, si va boire et me laisse aler mon chemin ; je ne te demande riens, et si ne te pense à paier autre chose. » Et adonc dist le dit Richart : « Se tu ne me paies, je te menray le sergent demain a la journée. » Colin lui répondit qu'il fît du pis qu'il pourrait. Tu te moques de moi, reprend Richart, et il donne à Colin un coup de bâton sur le bras. Colin, alors « haussa un grant baston, long environ comme la verge d'un flael [fléau] et en frappa le dit Richart parmi ses dens... » Richart tomba à terre sur les genoux ; mais Colin, craignant, dit-il, qu'il ne se relevât et ne lui courût sus, le frappa de nouveau à la tempe « telement que du coup il ala de vie a trespassement ».

Mais il ne s'agissait pas seulement de vengeance ; il fallait aussi s'en prendre aux pièces relatives à cette malencontreuse taille. C'est pourquoi Colin « mist la main au soing [à la poitrine] d'icellui feu Richart, print les roolles et escriptures de la dite taille et les gecta dedans une mare » [2].

* * *

Malgré tout, les populations de nos campagnes n'étaient pas, à perpétuité, assoupies dans un morne découragement — ou agitées par un vent de haine et de révolte contre le pou-

1. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 204. — Saint-Marcouf-de-l'Isle, Manche, arr. de Valognes, cant. de Montebourg.

2. *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 13. — Tamerville, Manche, arr. et cant. de Valognes.

Digitized by Google

voir seigneurial. Elles connaissaient des jeux divers, des fêtes et des divertissements insoupçonnés.

« Pierres, il est feste, allons nous jouer en l'ostel Pierre Le Duc », disait, le jour de l'Annonciation 1424, un jeune garçon de Malleville-sur-le-Bec à un de ses amis. Ils s'en vont; ils font, d'abord, « raire leurs barbes et arrondir leurs cheveulx ». « Il nous fault aler billier », disent-ils ensuite ; l'un d'eux fait arrondir et appareiller une billè qu'il avait à sa main et ils jouent... Malheureusement, la bille atteint un des spectateurs dont cet accident entraîna la mort [1].

Nous avons déjà parlé de Jean de Bienfaite, chevalier, Henry de Quierville, écuier, et un nommé Morel, qui vont « veoir deux compaignons qui luctoient ensemble » dans la cour de l'ostel de Henry de Quierville ou dans une cour voisine [2].

Un écuier, Robin Hébert, joue à la paume avec divers habitants de la paroisse de Bellefosse, « et jouèrent le dit Robin et un autre contre quatre, lesquelz quatre perdirent six blans, pour estre convertiz en boire » [3].

Drieu de la Houssaie, écuier, monte à cheval, « le jour de Carême dernier » (*sic*), pour aller voir, entre Corbie et Heilly, « certaine soule et esbattement que ont accoustumé faire illec à celui jour et heure les bonnes gens du pays environ » [4].

Pour célébrer l'arrivée d'amis, Jean de Mauroy s'amusait à courir à cheval et à rompre des lances. Le malheur voulut que son cheval renversât quelqu'un qui mourut des suites de l'accident... Il dut obtenir des lettres de rémission [5].

Environ la Toussaint 1426, un dimanche, un jeune clerc de Saint-Lèu de Bayeux va à une réunion où il y avait « grant

1. *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 158. — Malleville-sur-le-Bec, Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne.

2. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 15.

3. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 106. — Bellefosse, réuni à Allouville-Bellefosse, Seine-Inférieure, arr. et cant. d'Yvetot.

4. Bibliothèque de Rouen, ms. déjà cité, f° 43.

5. *Actes du parlement de Paris*, par M. E. Boutaric. Première série ; Paris, 1863-1867, 2 vol. in-4°, t. II, n° 3389.



Digitized by Google

nombre de gens assemblez pour ung jeu publique qui y estoit, c'est assavoir de l'espée à deux mains ». Il joua lui-même avec un ami et, avant de commencer, « touchèrent des mains l'un à l'autre par bonne amour comme on a acoustumé de faire au dit jeu. » Mais l'ami, qui avait bu, se blessa lui-même mortellement contre l'arme du clerc[1].

Il est probable qu'il y avait, dans un certain nombre de villages, des ménestrels ou ménétriers, puisque le hasard les mentionne. Si ils y habitaient, c'est qu'ils y trouvaient leurs moyens d'existence, donc que l'on recourait fréquemment à eux.

Un dimanche que la veuve d'un écuier anglais avait, à Saint-Georges-de-Boscherville, « fait le pain benoist en l'eglise de la dicte ville », elle avait invité à dîner chez elle des habitants du pays. Passent « deux ménestriers ». L'un des invités les appelle et leur dit : « Donnez nous une dance et vous aurez chascun un breton ». L'un des ménétriers accepte. L'autre refuse. « Baillez nous vostre bombarde et nous la porterons, puisque vous n'y voulez venir », dit alors l'invité, qui semble l'avoir prise. Une discussion s'engagea, d'où une rixe qui entraîna la mort du ménétrier récalcitrant[2].

Un jour, deux frères, Alexandre et Jean Avice, « ouvriers de tistre en toile » (tisserands), demeurant à Prey, bailliage d'Évreux, étaient allés à une noce, pour voir danser.

Il y avait là un ménestrel, nommé Guillaume de Bailleul, qui prit à Jean Avice une flûte qu'il avait entre sa robe et sa ceinture et dont il jouait quelquefois pour se divertir et même pour gagner sa vie. Il semble que cet incident n'eut, alors, aucune suite. Mais, à quelques jours de là, les frères Avice vont à une autre noce, toujours à Prey. On attendait le ménestrel Guillaume de Bailleul qui devait, selon l'usage du pays, « aller quérir les trousseaux des fiancés », dans une paroisse voisine, à Guichainville.

Ennuyés d'attendre, les « affiés » de la noce engagent Jean Avice à corner ou jouer à la place du ménestrel. Il accepte,

1. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...* ; t. I, p. 376.
2. *Id., ibid.*, t. II, p. 227.

Digitized by Google

ainsi qu'un de ses compagnons ; mais voici qu'à Guichainville, on trouve Guillaume de Bailleul et un nommé Simon Béchet qui avaient été engagés par contrat à jouer ou corner à ces noces. Il semble que Jean Avice et son compagnon s'effacèrent devant les ménestrels; cependant, peut-être comme conséquence du petit incident antérieur, une discussion s'engagea et tourna en rixe mortelle [1].

Plus grande encore est la surprise de voir, dans les campagnes normandes, des *jeux de mystère*, qui semblaient réservés aux grandes villes. Or, nous apprenons par une lettre de rémission qu'un dimanche, environ la Saint-Jean 1426, un écuier, clerc non marié, s'était rendu à Fauguernon où il « s'estoit disposé de jouer un personnage d'un mistère ou d'un jeu de saint, qui estoit ordonné estre joué », quand un assistant troubla les apprêts de la représentation en ôtant le chapperon d'un prêtre, « disant qu'il paieroit le vin pour le fait d'icelui mistère » [2].

De même, à Sainteny, en Cotentin, le dimanche 16 août 1411, plusieurs laboureurs « furent et jouerent, armez comme le jeu le requéroit, chacun un personnage à certain jeu de miracle qui fu joué en la dite parroisse ». Comme plusieurs avaient bu, une rixe s'éleva entre eux et d'autres... [3]

Les habitants des gros bourgs et, probablement avec eux, la partie la plus aisée des habitants des campagnes se plaisaient parfois, paraît-il, à jouer aux jeux aristocratiques des joûtes et des tournois. Une lettre de rémission contient, à ce sujet, des détails d'une intensité de vie et d'une saveur telles qu'elle mérite d'être reproduite presque textuellement.

Vers la mi-carême 1375, Guillaume du Vé, de Valognes,

1. Bibliothèque Nationale. Département des manuscrits, fonds français, n° 7437, f° 197. — Prey, Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André. — Guichainville, Eure, arr. et cant. d'Evreux.

2. *Actes de la Chancellerie d'Henri VI...* ; t. II, p. 69. — Fauguernon, Calvados, arr. et cant. de Lisieux.

3. Communication bienveillante de M. Paul Le Cacheux, A. N., J. J. 165, n° 183. — Mention du mystère de Sainte Catherine joué à Harfleur, dans l'église ? en 1469. (*Inventaire des archives départementales de la Seine-Inférieure*, G., 5271). — Mystère de la Nativité dans l'église à Montivilliers en 1467. (*Id.*, *ibid.*, n° 5297.)

Digitized by Google

avait eu besoin à Cherbourg pour ses affaires ; et vu l'insécurité des chemins et la guerre, il était « armé d'un jaques, d'une espée, d'une taloche et d'un glaive ». Ses affaires terminées, il y rencontre sept Valognais, dont maître Landry, prêtre, avocat en cour d'église, son clerc, et cinq autres qui, à raison des dangers du voyage, devaient le mener de Valognes à Cherbourg et le ramener de Cherbourg à Valognes. Tous partent de compagnie, non sans avoir, au départ, « beu bons vins et fait bonne chière ». Ils parlent de « bons esbatemens » ; ils remarquent « que il estoient bien armez et que se il trouvoient ou encontroient les ennemis ils ne faudroient pas touz ensemble à les combatre jusques à mourir ». De propos en propos, un d'eux, Jean Le Berse, dit à Guillaume du Vé : « Mon frère, nous sommes bons amis et bons compaignons ; tu es armé et moy aussi ; je te pry que pour l'amour de la bonne compaignie, nous façons un cop de glaive ensemble. » Du Vé n'accepte pas ; il objecte « que il n'estoient pas bien armez pour ce fere, qu'il n'avoit que un jaques vestu et n'avoit point de bacinet ne de cote de fer et que le dit Berse avoit jaques et cote de fer vestue ».

Mais Berse insiste obstinément. Les autres leur font remarquer que, puisqu'ils ne se voulaient « de ce fere déporter, que il se esbatissent et joustassent ensemble de lances defferrées pour eschiver les périlz qui s'en povoient ensuir ». Nos champions ne suivent pas ce sage conseil ; ils trouvent un emplacement qui leur convient. Les lettres rappellent alors, sous la forme du passé, comment : « chascun s'en feust alé au bout du lieu que il avoient choisi, le dit du Vé monté sur une jument et le dit Berse monté sur un cheval, armez des armes dessuz dites et chascun un glaive soubz l'esselle et eussent couru l'un contre l'autre et feussent assemblez et se feussent feruz par telle manière que chascun d'eulx feust cheu à terre et que le dit suppliant [du Vé] eust esté plaié et navré ou costé et le dit Berse près de la mamelle senestre ».

Après que Berse eut été ainsi blessé, il se leva, « et pour ce que il doubtoit que mort ne s'en suist se feust confessé présentement au dit maistre Landri, qui estoit prestre et après sa confession oye eust commencié à dire, en le présent [en

Digitized by Google

présence] des autres dessuz nommez, que il estoit mors par son pourchaz en leur requérant pour Dieu que le dit du Vé n'eust pour ce aucun mal, car il ne l'avoit pas desservi et que tout le fait entre eux avoit esté fait illec par le [lui?] dit Berse. »

Berse mourut en effet ; et du Vé obtint des lettres de rémission[1].

Sur ces quelques épisodes, nous ne ferons ici aucune des nombreuses remarques qu'ils peuvent susciter. Il est temps, — peut-être plus que temps, — de résister à cette curiosité sympathique qui fait que l'homme s'attache à toute manifestation de la vie de ceux qui ont occupé, jadis, dans un pays, la petite place qui est aujourd'hui la sienne, et sera, demain, celle d'un autre ; et de ne pas céder davantage à cet attrait qui a fait dire à un poète Normand, Ulric Guttinguer :

> Du besoin du passé notre âme est poursuivie,
> Et, sur les pas du temps, l'homme aime à revenir !

1. Communication bienveillante de M. P. Le Cacheux d'après : A. N. J., 110, n° 45.

Digitized by Google

# SÉANCE GÉNÉRALE DU 12 JANVIER 1919

PRÉSIDENCE DE M. BOURGNE

PRÉSIDENT DE LA SECTION D'AGRICULTURE

*(Extrait du procès-verbal.)*

---

Étaient présents : MM. Bourgne, Joseph L'Hopital, Albert Doucerain, Albert Hubert, Guillemare, Louis Régnier, l'abbé Guéry, Momenteau, Besnier, Alphonse Hubert, Lamiot, Coutil, Garnier, Bourguignon, Lapeltey, Hée, Dubreuil, Delaunay, Pierre Izarn, Marie, Souty, le capitaine Dubois, Morise, Quirière, Guest, Grellet, Vincent.

S'étaient excusés : MM. Modeste Leroy, député, président de la Société[1], Maurice Hervey et Monnier, sénateurs, Emmanuel Boulet, Ch. Lecœur, les chanoines Delisle, Eudeline et Levasseur, Emile Hérissay, Gouhier, Feugère, l'abbé Desdouits, Courcelles, Alabois-sette, Paul Lenoir, Sylas Loisel, Portail, Legué.

M. Doucerain, secrétaire perpétuel, donne lecture du procès-verbal de la séance générale du 2 juin 1918 qui est adopté.

*Legs Penciolelli.* — M. Dominique Penciolelli, officier d'administration principal en retraite, décédé au château de Bérou, a fait à la Société libre de l'Eure un legs de 10.000 francs pour encourager l'agriculture dans le canton sud d'Évreux. Par suite de l'éloignement et de la mobilisation de l'exécuteur testamentaire et d'une partie des héritiers, les formalités relatives à l'autorisation administrative et à la délivrance

1. M. Modeste Leroy, empêché, avait envoyé le texte du discours qu'on trouvera à la suite du présent extrait.

Digitized by Google

du legs n'ont pas encore été remplies et la Société ne sera appelée à délibérer sur l'acceptation de ce legs que lorsqu'elle en aura été avisée officiellement par la Préfecture.

*Subvention du Conseil général pour* 1919. — Le Conseil général de l'Eure, dans sa session d'août 1918, a rétabli au profit de la Société libre de l'Eure sa subvention d'avant-guerre soit 2.000 francs, pour l'année 1919. M. le Préfet de l'Eure en a avisé le Président de la Société par lettre en date du 21 octobre 1918, et le Secrétaire perpétuel en a remercié M. le Préfet par lettre en date du 25 octobre.

*Conférence interalliée des académies scientifiques.* — Une Conférence interalliée des académies scientifiques s'est réunie à Londres les 9, 10 et 11 octobre 1918, et à Paris du 28 au 29 novembre 1918. Les Secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences, MM. Emile Picard et A. Lacroix, nous ont transmis le compte rendu de ses travaux, qui ont pour but la création de nouvelles Associations internationales, reconnues utiles aux progrès des sciences. Une des premières conclusions de cette Conférence, à laquelle la Société libre de l'Eure applaudit vivement, a été d'exclure de ces organisations internationales les savants d'outre-Rhin, en attendant que nos ennemis actuels, revenus de leur démence, puissent rentrer plus tard dans le concert des libres civilisations.

*Congrès français de la Syrie.* — Un Congrès français de la Syrie, organisé par la Chambre de commerce de Marseille, s'est tenu dans cette ville les 3, 4 et 5 janvier derniers. La Société libre de l'Eure a été invitée à participer à ce Congrès, et le peu de temps qui s'est écoulé entre l'invitation et le Congrès nous a, seul, empêchés de prendre les mesures utiles pour nous y faire représenter. Des communications intéressantes, d'ordre économique, historique, archéologique, y ont été faites et votre Conseil d'administration décidera s'il y a lieu de souscrire à l'ensemble des publications qui en rendront compte.

*Chambres d'agriculture départementales.* — M. Doucerain donne lecture d'une lettre de M. Audebert, président de la Société d'agriculture de la Gironde, et d'une brochure du même, relatives à la proposition de loi adoptée par le Sénat,

Digitized by Google

le 22 novembre 1918, décidant la création des Chambres d'agriculture départementales. M. Audebert demande que les Chambres soient nommées au scrutin de liste départemental, et non au scrutin uninominal par canton, comme l'a voté le Sénat et que, seuls, les propriétaires, fermiers et métayers soient les électeurs de ces assemblées, à l'exclusion des ouvriers agricoles. L'assemblée décide de confier aux membres de sa section d'agriculture, MM. Bourgne, Albéric de Mare, Lauvray, Lamiot, Alph. Hubert, J. L'Hopital, l'examen de la question des Chambres départementales d'agriculture et de la circulaire-rapport de M. Audebert.

*Prix Lucien Fouché. Concours de poésie en* 1919. — Le Conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 22 novembre 1918, a décidé d'attribuer, en 1919, le prix Lucien Fouché, d'une valeur de 600 francs, au meilleur poème écrit à la gloire du Soldat-paysan de la grande guerre. La presse locale et la presse parisienne ont déjà annoncé ce concours de poésie, qui a valu au Secrétaire perpétuel nombre de lettres, approuvant le sujet du concours, ou demandant des renseignements sur ses conditions.

*Concours Léon Petit.* — Pour la deuxième fois, les arrérages du legs de 11.000 francs fait à la Société par M. Léon Petit sont disponibles et ont atteint, en 1919, la somme de 1.000 francs, qui, conformément aux intentions du testateur, seront distribués au mois de mai aux ouvriers ruraux ou urbains qui, par leurs longs services et leurs actes de vertu ou de dévouement, ont mérité les récompenses de la Société. La publicité relative à ce concours va être faite incessamment. La distribution des récompenses aura lieu en séance publique, à l'amphithéâtre, dans le courant du mois de mai 1919, sous la présidence de M. le Préfet de l'Eure.

*Ouvrages offerts à la bibliothèque.* — Dans le nombre, il convient de distinguer les suivants : M. le chanoine Eudeline, membre de la Société, nous a offert sa monographie de *Hauville,* qui fait honneur à sa patience et à son érudition. M. l'abbé Mesnel vient de nous faire parvenir le 6e et dernier fascicule de son grand ouvrage sur *les saints du diocèse d'Evreux,* qui est consacré à saint Leufroy, abbé de la Croix

Digitized by Google

dans la première moitié du VIIIe siècle. Il y aurait lieu de réunir en un seul volume relié les six fascicules. M. le chanoine Lefebvre, ancien curé-archiprêtre de Louviers, aujourd'hui décédé, avait écrit une monographie sur la paroisse de La Haye-le-Comte qui vient de paraître et nous a été offerte.

L'assemblée vote des remercîments à ces différents donateurs.

*Archéologie gauloise et gallo-romaine de M. L. Coutil.* — M. Léon Coutil achève en ce moment le 4e fascicule de l'Archéologie gauloise, gallo-romaine et franque du département de l'Eure, lequel est consacré à l'arrondissement d'Évreux. Ce travail ne comprendra pas moins de 300 à 350 pages et 80 planches hors texte ou dans le texte. Vu son étendue, il sera peut-être difficile de le publier dans notre *Recueil* de 1918 qui, d'ores et déjà, comprendrait au moins 250 pages. Le Conseil d'administration étudiera cette question avec M. Léon Coutil.

*Conférence de la Revue Normande.* — M. Pierre Préteux, directeur de la *Revue Normande*, fera à Evreux à l'amphithéâtre, le dimanche 9 février, une conférence sur les Trouvères Normands. Cette conférence sera présidée par M. Joseph L'Hopital. Elle aura lieu au profit de l'Œuvre des *Pupilles de la Nation*. Le prix d'entrée en est fixé à 2 francs.

*Admission de nouveaux membres.* — L'assemblée prononce l'admission des nouveaux membres dont les noms suivent :

M. le baron d'Esneval, au château d'Acquigny; M. l'abbé Gauquelin, à Jeufosse; à Paris MM. André Beaunier, homme de lettres; Jean Hersent, ingénieur des arts et manufactures et Pierre Préteux, directeur de la *Revue Normande;* à Evreux Mesdames Michel Prévost et Razy, Mlle Blanche Leduc, MM. Aubineau, juge au tribunal civil, Cornozières, industriel, le docteur Dehail, Danzelle, représentant de commerce, Le Grand, proviseur du Lycée, Pierre Mouton, minotier, Puech, trésorier payeur général.

Digitized by Google

## Discours de M. MODESTE LEROY,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Depuis les jours critiques où je présidais la dernière séance de la Société libre d'Agriculture de l'Eure, que d'événements heureux !

Un fait domine tout : la guerre est finie ! Evanoui le cauchemar qui, depuis près de quatre ans et demi, étreignait chacun ; dompté le fléau qui ravageait le Pays et, goutte à goutte, tarissait ses sources de vie ; arrêtée la course à l'abîme.

Et nous avons la Victoire !

Elle est immense. Le colosse allemand gît à terre. Il demande grâce. Le militarisme prussien, cause du cataclysme, n'existe plus ! Celui qui le personnifiait, l'auteur de cette tuerie, n'a su que faire mourir les autres, par millions. Il a fui !

Aussi, quelle allégresse le 11 novembre, quels cris de délivrance sur la vieille terre gauloise, quand, à onze heures du matin, les cloches, dans les villes, dans les villages, sonnèrent à toute volée la nouvelle : l'armistice est signé ! On n'y pouvait croire, on se regardait, on s'interrogeait, et nul ne répondait, tellement la joie faisait peur ! Mais le drapeau, vite hissé en haut de la mairie, parlait ; le drapeau aux trois couleurs, instantanément et partout arboré, sur la chaumière du pauvre, sur la maison du riche, disait au cœur gonflé d'émotion, aux yeux pleins de larmes : « Oui, c'est bien vrai. Le sang ne coule plus. Un triomphe, d'incalculables conséquences, couronne notre œuvre de défense et venge la mort des fils, des pères, des maris tombés au champ d'honneur. Oui, c'est bien vrai. Vive la France ! »

Cette victoire, de laquelle va naître pour tant de peuples une ère nouvelle et réparatrice, à qui la doit-on ?

A toutes les nations de l'Entente, — ce nous est obligation

Digitized by Google

de loyauté de le proclamer bien haut, — mais, à la France principalement qui supporta seule les chocs les plus redoutables, les premiers, et qui, deux années après « Verdun », de nouveau au bord extrême du fossé où nous semblions sur le point de sombrer, entraînant dans notre chute l'avenir du monde civilisé, trouva, comme il le lui advint souvent en son histoire, l'homme nécessaire.

Le grand Ministre qui, par la portée des services rendus, s'est acquis une renommée universelle, le Président du Conseil, Clemenceau, a su vouloir. Il discourut peu, mais bien, et il agit mieux encore. Celui-là fut vraiment un homme d'Etat... Toute sa vie il professa un amour passionné de la Patrie et, lorsque s'ouvrit l'horrible drame, qu'il avait toujours prévu et redouté, il « éleva son âme à la hauteur des circonstances ».

Dédaignant les petites habiletés, bravant, au besoin, les ressentiments, ne reculant devant aucune responsabilité, il mit une énergie farouche à ne connaître que « l'Union sacrée », à ne voir, envers et contre tous, que l'intérêt du Pays et son salut par l'honneur. Avec quelle décision il a rempli son éloquent engagement de 1907 : « Nous en prenons nos aïeux et nos fils à témoins; il ne sera pas toléré que cette grande et noble France, dont le sort nous fut remis en des heures terribles, subisse, de mains scélérates, une irréparable atteinte. »

Dans le même temps que sa fermeté relevait ainsi l'état d'esprit public, — la nonchalance ou des faiblesses l'avaient laissé tomber, sous les agissements du défaitisme, jusqu'à l'inquiétude et au malaise, — ce protestataire de l'assemblée de Bordeaux, aujourd'hui le seul survivant d'entre eux, s'occupait du front avec une ardeur magnifiquement juvénile. Améliorer la situation du soldat, défendre son moral, seconder les chefs, préparer et organiser les moyens de combat, tel fut, au département de la guerre, son constant souci.

Il prit le pouvoir à un moment où tout presque paraissait perdu; en le quittant, il aura l'indicible satisfaction de déclarer que tout est sauf, la victoire consacrée, la paix gagnée. Et nos neveux répéteront, la postérité la plus lointaine confir-

Digitized by Google

mera, le solennel jugement du Sénat et de la Chambre : « Le citoyen Georges Clemenceau a bien mérité de la Patrie. »

Inséparable de son nom sera celui du maréchal Foch. La part si hardie et si décisive qu'il prit à la première bataille de la Marne, le rôle prépondérant qu'il joua dans la lutte pathétique de l'Yser, par laquelle nous a été conservé le port de Calais, c'est-à-dire le concours libre de l'Angleterre sur le front occidental, lui donnaient déjà droit à la gratitude de la Nation.

Mais, la terminaison géniale des hostilités grandit encore ses titres à notre mémoire. La défection des Russes avait amené la ruée allemande vers Amiens et la poussée sur la Marne; les barbares, une seconde fois à quelques étapes de Paris, croyaient nous tenir, enfin ! Le sang-froid du généralissime de l'Entente, aidé de ses incomparables lieutenants, sa foi imperturbable dans le succès, par dessus tout sa science à diriger des millions de soldats, et sur des centaines de kilomètres, anéantirent la suprême tentative de l'adversaire.

Alors, le résultat, si longtemps, si fiévreusement espéré, — la retraite, sans retour possible, des hordes de Guillaume, — la libération totale de notre territoire, fut obtenu.

Cet écrasement de la puissance militaire la plus formidable qu'on ait jamais vue, fait du vainqueur l'émule des hommes de guerre les plus fameux de tous les temps comme de tous les pays. Et cela légitime la fierté que nous éprouvons du prestige dont est auréolé le Commandant en chef des forces alliées, car ce prestige rejaillit en un éblouissant éclat sur notre armée.

Comment ne pas nous enorgueillir également d'un autre héros, le « Poilu »? Il a égalé, dépassé même le « soldat de la Révolution ». Ah ! comme à juste titre il pourrait, n'étaient sa simplicité bon enfant et sa modestie, dire lui aussi :

« *Nous sommes les petits de ces grands lions-là !* »

Moins mal partagé que son ancêtre, il était convenablement nourri, chaudement vêtu; mais, chaque jour, chaque nuit, il demeurait exposé à un cyclone de fer et de feu auprès duquel les boulets de l'An II apparaîtraient jeux d'enfant; et la science satanique des Germains lui imposa un genre de com-

Digitized by Google

bat, meurtrier autant que moderne, la bataille avec gaz asphyxiants. Puis, quatre années durant, ce *troupier français, connu pour son impétuosité*, dut s'immobiliser dans la guerre de tranchées, plus pénible que toute autre par la dépression qu'elle produit et les traîtrises qu'elle cache. Il y montra non seulement un courage surhumain, mais un calme, une tenacité, que l'ennemi n'attendait pas de notre tempérament. Et quand revint la guerre de mouvement il déploya, conduit par d'intrépides officiers qui le comprennent, ses légendaires qualités d'allant, d'intelligence, de bravoure, et il multiplia les prodiges.

« C'est pour cela, vient d'écrire l'homme le mieux placé pour l'apprécier, que nos soldats sont les premiers du monde, et qu'on ne peut les voir sans les admirer, les regarder sans leur sourire, les commander sans les aimer. »

A tous ces défenseurs — et au maréchal Joffre, notre providentiel sauveur de 1914 — qui changèrent en une réalité le mot prononcé par M. Clemenceau deux semaines avant le déchaînement de l'ouragan : « Il ne suffit pas d'être des héros. Nous voulons être des vainqueurs. » A chacun d'eux, du plus humble petit « bleuet » au chef illustre du Gouvernement, la France doit d'avoir, en 1918, effacé l'humiliation de 1870, et ajouté une page grandiose au livre d'or de ses gloires.

Le 11 novembre 1918, date à jamais chère à l'âme nationale ! Elle marque pour nous l'apothéose. Un à un les peuples qui gardent le culte de la justice, l'horreur de la servitude, se sont rangés à nos côtés. Ce fut alors la croisade, c'est maintenant le triomphe des hommes libres. Envahie, incendiée, martyrisée — et victorieuse — la France est célébrée dans l'univers entier comme la libératrice de l'Indépendance humaine, Quel orgueil que celui de compter au nombre de ses enfants.

Cet enthousiasme que l'on nous prodigue, nous ne le mériterions pas si nous oubliions que la mission presque divine qui nous fut dévolue, nous devons surtout à nos grands morts d'avoir pu l'accomplir. Un million et demi de Français ont, au prix de leur sang, assuré la bonne fin et ne sont plus là, quand arrive la victoire, « pour sentir le frémissement de

Digitized by Google

son aile ». Par le sacrifice de leur existence ils ont sauvé celle du Pays, et celle du Droit. Ils laissent, de plus, un enseignement sublime qu'illumine la magistrale parole : « Honneur aux morts, immortels conseillers des vivants ».

La lugubre fauchaison de cette jeunesse ne peut que sanctifier davantage notre devoir envers les glorieux mutilés. Pour nous ils ont souffert, ils souffriront encore, ils souffriront toujours. La vie ne leur sera dorénavant que voilée de tristesse. Jamais plus ils ne reverront de jours complètement heureux.

Mais déjà les ovations frénétiques qui accueillirent l'entrée de nos troupes à Metz et à Strasbourg ont dissipé chez le soldat les dernières angoisses et les vieilles fatigues de la campagne ; les délirants vivats par lesquels y furent ensuite salués le Président de la République, le Gouvernement, le Parlement, estompent, en chacun de nous, les tortures des années de larmes. Est-il possible, en effet, de ne point se réjouir du retour dans la famille française des provinces tant chéries d'Alsace et de Lorraine ? La carte de France ne portera plus ce crêpe de deuil. Il y a quarante-neuf ans qu'un abus de la force nous les avait arrachées ; cependant, elles nous ont réservé jalousement leur fidélité. Aucune menace, nulle persécution, encore moins les promesses du tyran ne parvinrent à avoir raison de leur attachement à la Mère Patrie !

La tache de « Sedan » lavée, les frères d'Alsace-Lorraine retrouvés, la France replacée au tout à fait premier rang des peuples, — voilà, en ce qui nous concerne, les fruits de la Victoire. Beau et mérité dédommagement moral de la sauvage agression dont nous fûmes victimes ! Les négociateurs de la Conférence nous accorderont le dédommagement matériel : complète réparation des ruines, rigoureuse compensation des pertes, garanties réelles. Ce n'est pas renier l'idéal désintéressé, l'attitude chevaleresque qui, à travers les siècles, ont établi la grandeur de notre nom. Mais, jamais ne se rencontra un tel ennemi non plus que pareille entreprise de dévastation systématique, froidement calculée en toutes ses conséquences d'après guerre. Si l'Allemand doit expier il doit aussi payer. Cela est juste, cela est nécessaire,

Digitized by Google

la lutte militaire que nous venons de terminer n'apparaissant bien, par les procédés germaniques, que comme le prélude de la lutte économique que nous allons avoir à soutenir. Le pays pourra ainsi se reconstituer et, dans le labeur de la paix, poursuivre, victorieusement encore — car nos travailleurs valent nos combattants — ses destinées de très grande nation.

Vous excuserez, Messieurs, ce long discours d'adieu à la présidence. Je suis d'une génération dont le cœur, meurtri par le souvenir de l'autre guerre, contient difficilement son émotion au spectacle des événements qui nous apportent une joie que nous n'espérions plus goûter.

Et puis, l'indulgente sympathie avec laquelle vous avez consenti à supporter une présidence aussi peu effective accroît le regret que je ressens d'avoir à la quitter. Il est très bref l'honneur que vous décernez, mes chers confrères. Je l'aurais souhaité plus long afin de pouvoir vous mieux prouver ma reconnaissance. Pourtant, moins que d'autres, je suis fondé à me plaindre de la rigueur de vos statuts puisque, grâce à votre bienveillance, le bonheur m'échoit d'avoir été le président de la Société libre d'agriculture de l'Eure, pendant l'année de la Victoire.

Digitized by Google

# QUELQUES NOTES

SUR

# JEAN LE BOURSIER

## SEIGNEUR D'ESTERNAY

GÉNÉRAL DES FINANCES EN NORMANDIE,

MORT ET ENTERRÉ A LOUVIERS (JANVIER 1465, 1466 *n.s.*)

PAR M. LOUIS RÉGNIER,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ[1]

Le personnage dont nous désirons entretenir brièvement nos confrères n'appartient vraiment à l'histoire de notre province que par les dernières années de sa vie. Mais sa fin tragique et les événements dramatiques dont elle fut l'un des épisodes les plus émouvants retiendront toujours l'attention de la postérité.

Jean Le Boursier, seigneur d'Esternay en Champagne, était fils d'Alexandre Le Boursier, seigneur d'Esternay, receveur général des aides, commissaire général des finances, anobli en 1402[2], et de Colette Le Fortier. A l'exemple de son père, il demeura fidèle à Charles VII, et les documents nous le montrent investi de nombreuses et importantes fonctions : il fut, par exemple, élu sur le fait des aides en Saintonge dès 1426, général des finances en Normandie au moins depuis 1446[3] jusqu'à l'avènement de Louis XI (22 juillet 1461), maire

1. *Lu dans la séance du 12 janvier 1919.*

2. Voir M. H. Moranvillé, dans son édition du *Songe véritable*, p. 163-165.

3. Ch. de Beaurepaire, *les États de Normandie sous le règne de*

Digitized by Google

de Bordeaux en 1450, puis de la Rochelle, chambellan du roi au moins à partir de 1453, maître des comptes, gouverneur de Rochefort-sur-Charente en 1454. Habile et consciencieux, il rendit de réels services à Charles VII, non seulement dans l'administration des finances, mais encore dans les choses de la guerre et dans la diplomatie. En 1450-1451, il dirigea, dans l'estuaire de la Gironde, une petite campagne navale qui contribua puissamment à la définitive expulsion des Anglais[1]. En 1453 et 1454, il surveille avec d'autres gentilshommes les côtes de Normandie et fait réparer les fortifications de la province, menacée d'une invasion nouvelle[2]. Il ne se montra pas moins dévoué aux intérêts de la ville de Rouen et de toute la province quand les habitants réclamèrent la confirmation par le roi de la *Charte aux Normands*[3]. Après la mort de Charles VII, il fut confirmé dans son titre de chambellan du roi, mais remplacé, au moins momentanément, dans ses fonctions de général des finances en Normandie. Il s'attacha particulièrement au second fils de Charles VII, le jeune Charles de France, quand celui-ci réclama et reçut en apanage la belle province à l'administration de laquelle lui-même avait quelque temps consacré ses talents et ses efforts. Mais on sait au milieu de quelles circonstances troublées le nouveau duc prit possession de la Normandie. Le Boursier s'était trouvé mêlé, malgré lui peut-être, aux intrigues menées autour de Charles de France par les membres de la ligue dite du *Bien public*. Louis XI, désireux d'assurer à tout prix, sous son autorité, l'unité du royaume, et ennemi né des grands fiefs, n'avait accordé la Normandie à son frère que contraint et forcé. En décembre 1465, il se mit en marche avec une armée pour reprendre le duché. Il rencontra si peu d'obstacles que le sire d'Esternay jugea

*Charles VII*, dans *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1874-1875, p. 280.

1. Voir Jean Chartier, Jean de Bueil, Jacques du Clercq, Thomas Basin, Guillaume Leseur, etc.

2. Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont*, éd. Le Vavasseur, p. 284 (appendice). Voir aussi une lettre de Charles VII publiée par M. de Beaucourt dans son *Histoire de Charles VII*, t. V, p. 468.

3. Ch. de Beaurepaire, *op. cit.*, p. 287.



Digitized by Google

prudent de s'enfuir. Il avait des raisons de craindre la colère du roi, qui, peu de mois auparavant, lui témoignait encore sa confiance[1]. Le Boursier quitta Rouen à la fin de décembre. Mais ici, il faut laisser la parole à un contemporain très bien informé, Jean de Roye, l'auteur de la *Chronique scandaleuse*[2] :

« En ce temps, le seigneur d'Esternay, qui estoit general de Normendie, qui s'en estoit party hors de la ville de Rouen pour la doubte et fureur du roy et à ce qu'il ne feust prins, fut rencontré en habit de cordelier de l'observance par aucunes gens de guerre de la compaignie du grant maistre[3] au Pont-Saint-Pierre, qui est à quatre lieues de Rouen, et avoit avecques lui ung Augustin. Lesquelz, après qu'ilz orent esté saisiz, furent cerchez par les diz gens de guerre, et trouvèrent sur eulz plusieurs bagues et or monnoyé content qu'ils prindrent et saisirent.

« ... Et le mercredi ensuivant, premier jour de janvier, la ville de Louviers fut rendue à monseigneur de Bourbon pour le roy[4], et ce mesme jour le roy entra après disner. Et en ce mesme jour aussi, fut mené par les dittes gens du grant maistre d'ostel ledit seigneur d'Esternay, qui aussi en cellui jour fut noyé en la rivière d'Ure, et ledit augustin avecques lui, par les gens du prevost des mareschaulx[5]. Et puis fut le corps dudit D'Esternay retiré hors de la dicte riviere et mis

1. Lettre du 6 avril [1465]. Voir J. Quicherat, *Lettres, mémoires, instructions et autres documents relatifs à la guerre du Bien public*, dans les *Documents historiques inédits tirés des collections mss.* et publiés par Champollion-Figeac, t. II, 1843, p. 211 (Coll. des docum. inéd. sur l'hist. de Fr.). — Sur tous ces événements normands de 1465, on peut lire deux études spéciales : A. Canel, *Révolte de la Normandie sous Louis XI*, dans *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture de l'Eure*, 2e sér., t. I, 1841, p. 306-336 ; et A. Chéruel, *le Dernier duché de Normandie (1465-1466)*, dans *Revue de Rouen*, 1847, p. 529-540, — études auxquelles on pourra bientôt ajouter un ouvrage définitif, l'*Histoire de Charles de France, duc de Berry, de Normandie et de Guyenne*, par M. Henri Stein.

2. Édition B. de Mandrot, t. I, p. 145 et 148.

3. Charles de Melun, grand maître de l'hôtel du roi.

4. Le gouverneur de la ville était alors Jean de Daillon, seigneur de Fontaine. V. *Ordonnances des rois de France*, t. XVI, p. 457-460.

5. Tristan L'Ermite.

Digitized by Google

en terre en l'eglise Notre-Dame de Louviers, où ilec fut fait son service.

« Ou dit temps furent plusieurs personnes, officiers et autres, dudit pays de Normendie, executez et noiez par le prevost des mareschaulx, pour les questions du roy et mondit seigneur Charles... »[1]

Ainsi, le corps de Jean Le Boursier fut inhumé dans l'église Notre-Dame de Louviers. Louis XI s'était-il souvenu des bons et loyaux services que l'infortuné avait rendus à Charles VII et à lui-même ? Le prévôt Tristan L'Ermite avait-il par trop brusqué au gré du monarque la sentence, naturellement sans appel, et l'exécution ? Toujours est-il que la cérémonie funèbre fut célébrée aux frais de Louis XI. Cela résulte du compte des deniers de la chambre du roi pour l'année 1465-1466. On y lit, en effet, ce qui suit :

« *Deniers payés par ordonnance :*

« Me Laurens Girard, notaire et secrétaire du roy, contrôleur de la recepte généralle, XIII l. XIIII s., le 3 janvier, pour faire ensevelir et enterrer le corps de feu messire Jehan Le Boursier, chevalier, qui par exécution de justice avoit esté noyé, lequel, depuis, le roy a voulu être enterré, pour le service et luminaire à Louviers pour le salut de son âme. »[2]

Le 31 décembre 1465, avant même qu'il fût procédé à l'exécution de Le Boursier, ses biens avaient été confisqués. Louis XI en fit don peu de temps après à Guérin Le Groing, seigneur de la Motte-du-Pré et de Challuau en Gâtinais, et ce don fut confirmé le 25 juin 1466, malgré les réclamations de Mathieu Beauvarlet, receveur général des finances « sur

1. Ce récit, en ce qui concerne Le Boursier, est confirmé par la longue lettre que Charles de France écrivit en février 1465 (1466, *n. s.*) à Charles le Téméraire : « ... Le roy, par voye de fait et puissance d'armes, et à grant force d'artillerye, est venu me oster mon appanaige, et là où l'on a peu trouver de mes serviteurs, en a fait plusieurs mourir sans cause... » (Quicherat, *l. c.*, p. 437.)

2. « Extrait du premier et dernier compte de Pierre Jobert, receveur général des finances du roy, commis à tenir le compte du fait de sa chambre depuis le 1er octobre 1465 jusques au dernier novembre 1466. » (Copie du XVIIe siècle. Bibl. nat., ms. fr. 32511, fol. 260.)

Digitized by Google

et deçà Seine et Yonne », qui argua en vain toute sa vie d'une donation à lui faite par le général de Normandie [1].

Le Boursier, marié dès 1425 à Martiale Moulin [2], était mort sans enfants, autant qu'on peut le savoir; mais il avait un frère, Gérard, qui fut maître des requêtes de l'hôtel du roi et jouit de la confiance de Charles VII. Gérard paraît avoir survécu de quelques années à son frère, laissant lui-même deux filles, mariées respectivement à Louis de Sainte-More, seigneur de Montozon en Angoumois, et à Jean Girard, seigneur de Guirans et du Plessis-Bastard [3].

L'inhumation dans l'église Notre-Dame de Louviers et la célébration du service funèbre furent peut-être de la part de Louis XI une satisfaction donnée à l'opinion publique, qui n'avait pas manqué d'être douloureusement affectée par la mort cruelle de Le Boursier. Ce que le malheureux avait payé de sa vie, c'était bel et bien le concours par lui prêté à la réalisation d'espérances qui, s'il eût mieux connu le véritable caractère du monarque, lui fussent tout de suite apparues chimériques. Les Normands ne rêvaient rien moins que le retour de leur province à une demi indépendance, à une

1. V. Bibl. nat., *Nouveau D'Hozier*, vol. 166, dossier *Le Groing*, fol. 12 (note du XVIIe siècle); le P. Anselme, *Hist. généal. des grands officiers de la couronne*, t. VIII, p. 142, et l'abbé Boitel, *Recherches histor., archéol. et statist. sur Esternay, son château et les communes du canton* (Châlons, 1850), p. 26-27. Il semblerait toutefois qu'une transaction fût intervenue entre Le Groing et Beauvarlet, car ce dernier et sa fille, Marie, femme de Jean Raguier, maître des comptes, prirent successivement les titres de seigneur et dame d'Esternay, pendant que le même titre de seigneur était porté par le bénéficiaire du don royal.

2. G. de Beaucourt, dans son édition de Mathieu d'Escouchy, t. II, p. 476-477.

3. V. Bibl. nat., *Pièces orig.*, vol. 1919, doss. *Melun*, n° 1039 (notes du XVIIe siècle). Jean Le Boursier avait eu deux autres frères, morts avant lui, semble-t-il : 1° un premier Jean, son aîné, qui fut bailli de Gap ; 2° Charles, filleul de Charles VI et doyen de Saint-Martin de Tours. (Voyez H. Moranvillé, *l. c.*) — A une autre famille appartenait un personnage presque homonyme, *N.* Le Bourcier, qui fut l'un des secrétaires de Louis XI en 1479 (voir *Lettres de Louis XI*, t. VIII, p. 16, 35, 38, 46) et que nous croyons être le même qui, sous le prénom de François, paraît, au temps de Louis XII, comme l'un des maîtres ordinaires de l'hôtel et bailli de Viennois.

Digitized by Google

administration à peu près autonome, et ils avaient cru hâter cet heureux événement en secondant avec une activité un peu naïve l'installation de leur nouveau duc. Le supplice de Le Boursier leur fit, mieux que toute autre chose peut-être, mesurer la profondeur de leurs illusions. Ils faisaient, d'ailleurs, en sa personne, la perte la plus sensible. Un chroniqueur du temps, Jacques du Clercq, nous permet d'ajouter à la biographie que nous avons très rapidement esquissée quelques traits curieux. « Le seigneur d'Esternay, dit-il, estoit moult aimé au pays et tenu pour moult sage homme. Il estoit homme de grande dévotion et, comme on disoit, ne couchoit point sur lict; il vestoit une hayre sur la chair nue; il ne mangeoit à son repas que d'ung mets; il se confessoit tous les jours, et faisoit moult d'autres abstinences et aulmosnes.[1] » Un administrateur hanté de tels scrupules ne pouvait être que bienveillant aux populations qui relevaient de lui. Et l'on sait que les généraux des finances avaient à peu près toute puissance en matière fiscale.

En 1458, Le Boursier avait fait « faire à neuf les degrez de pierre de taille » qui permettaient de monter de Rouen à l'abbaye de Sainte-Catherine[2]. Rapprochement touchant de deux grandes infortunes, cet escalier avait été construit pour la première fois un siècle et demi auparavant aux frais d'Enguerrand de Marigny[3]. Si l'on en croit un chroniqueur rouennais contemporain, les travaux ordonnés par Le Boursier demeurèrent inachevés, du fait de sa mort[4]. Son mérite, d'ailleurs, avait consisté simplement à prendre l'initiative de cette réfection et à faire l'avance des deniers, dont il fut remboursé, au moins en partie, sur les finances publiques[5].

1. Édition Buchon, dans le *Panthéon littéraire*, p. 290. — On retrouve les mêmes appréciations sous la plume de Jean de Wavrin (éd. W. et Edw. Hardy, t. V, p. 517) : « Le seigneur d'Esternay..., homme bien amé par toute la duchié, sage et prudent, et tant dévot qu'on ne sçavoit son pareil en la contrée. »

2. Bibl. nat., *Pièces orig.*, vol. 474,. Voir la note 5 ci-après.

3. [D. Fr. Pommeraye,] *Hist. de l'abbaye de la Très Sainte Trinité, dite depuis de Sainte-Catherine du Mont de Rouen*, 1662, p. 32.

4. *Deux chroniques de Rouen*, publiées par A. Héron, p. 101.

5. Cela résulte d'un mandement de Charles VII dont le texte suit

Digitized by Google

La mention par la *Chronique scandaleuse* de l'enterrement de Le Boursier dans l'église Notre-Dame de Louviers donna lieu, trois siècles plus tard, de la part d'un historien de la ville, à une supposition toute gratuite. Cet historien, probablement l'un des deux ecclésiastiques du nom de Legendre qui vécurent au XVIII[e] siècle, voyant dans l'église Notre-Dame un somptueux mausolée sans épitaphe, imagina d'y trouver l'effigie et la sépulture de la victime de Louis XI. Cette hypothèse, — ou plutôt cette affirmation, car elle ne s'atténue d'aucune réserve, — recueillit le suffrage empressé des historiens subséquents. On alla même jusqu'à dire et répéter que le gisant figuré sur le sarcophage était revêtu de la robe de cordelier sous laquelle Le Boursier avait été pris. Seul, l'abbé Caresme, plus clairvoyant ou plus attentif, reconnut le caractère nettement séculier du costume dont il s'agit[1]. Mais ce

(Bibl. nat., *Pièces orig.*, vol. 474, doss. 10568 : *Le Boursier*, n° 50 : orig. parch.) :

« Charles, par la grace de Dieu roy de France, à noz amez et feaulx les generaulx conseillers sur le fait et gouvernement de toutes noz finances, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que, par nostre amé et feal notaire et secretaire maistre Symon Lebourlier, receveur general de nos dictes finances en nostre pais de Normandie, vous, des deniers de sa dicte recepte qui sont venuz et escheuz et qui viendront et escherront des amendes et exploiz de la court et auditoire des generaulx sur le fait de la justice [des aides] à Rouen, et des cours et auditoires des esleuz et des amendes et forfaictures des greniers à sel estabiiz oudit pais de Normandie, faites paier et bailler à nostre amé et feal conseillier et chambellan Jehan Leboursier, chevalier, sire d'Esternay, l'un de vous, generaulx, la somme de unze cens escuz d'or, laquelle nous avons ordonné lui estre paiee et baillee des deniers dessusd. jusques à fin de payer, pour le recompenser de semblable somme qu'il a paiee et avancee du sien, pour avoir fait faire à neuf les degrez de pierre de taille de la montaigne qui est en alant de nostre dicte ville de Rouen à l'eglise Saincte Katherine estant sur la dicte montaigne. Et par rapportant ces presentes signees de nostre main et quictance sur ce dudit sire d'Esternay, avec les marchiez faiz à cause dudit ouvraige et les quictances des ouvriers qui y ont besongné,... nous voulons ladicte somme... ou ce que paié en aura esté estre aloué es comptes et rabatu de la recepte dudit receveur general... Donné à Montbason le seiziesme jour de mars, l'an de grace mil CCCC cinquante huit, et de nostre regne le XXXVIJ[me].

« CHARLES.

« Par le roy,

« *Delaloere.* »

1. *Éphémérides de l'arrondissement de Louviers*, dans *le Publicateur*, journal imprimé à Louviers, n° du 8 janvier 1870.

Digitized by Google

témoignage autorisé ne devait servir de rien, et les copistes continuèrent leur facile besogne. Nous le reconnaissons d'ailleurs, tout cela n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif, puisque, grâce à Dieu, la statue et le tombeau viennent d'être restitués à leur véritable titulaire, Robert d'Acquigny, un ecclésiastique de famille bourgeoise, originaire de Louviers, qui fut conseiller au parlement de Paris sous Charles V et Charles VI et mourut en 1404 [1].

1. Voir *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXXII, année 1917 (Caen, 1917), p. 243-269.

Nous croyons pouvoir ajouter ici un petit document qui montre combien les fonctions des financiers de la fin du Moyen Âge pouvaient comporter de côtés variés. Il s'agit dans ce document d'une armure spéciale donnée à quelques-uns des francs-archers du pays de Caux trois mois avant la mort de Charles VII. Pour le commentaire du texte, pour la connaissance de l'organisation et de l'équipement de ces miliciens, « éléments primitifs de notre infanterie nationale, premiers fruits du patriotisme réveillé par Jeanne d'Arc, auxiliaires dévoués et fidèles de la royauté dans ses luttes contre les étrangers et contre les factions des grands, » il nous faut renvoyer au livre si intéressant dont nous tirons les lignes précitées : *les Francs-Archers de Compiègne, 1448-1524*, par M. le baron de Bonnault d'Houët (Compiègne, 1897).

« Nous, Jehan Le Boursier, chevalier, seigneur d'Esternay, conseiller chambellan du roy nostre sire et general sur le fait et gouvernement de toutes ses finances, certiffions que maistre Symon Le Bourlier, notaire et secretaire dudit seigneur et receveur general de Normandie, a, par nostre ordonnance, baillé et delivré des brigandines du roy nostre dit seigneur à Guillaume de Villiers, cappitaine des francs archiers ou bailliage de Caux, pour departir aux francs archiers de sa charge, c'est assavoir à huit de la viconté d'Arques, neuf de la viconté de Caudebec, quatre de la viconté de Neufchastel et quatre de la viconté de Gournay, qui sont vingt cinq, à chacun une brigandine de celle du roy, pour iceulz francs archiers estre mieulx empoint ou service d'icelui seigneur. Escript le xx^me^ jour d'avril, l'an mil CCCC soixante ung.

« J. Le Boursier. »

(Orig. parchemin. sceau détruit. — Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 3021, doss. 66921 : *De Villiers, seigneurs de Villiers-sur-Port*, n° 58.)

Les Le Boursier portaient pour armoiries deux fasces surmontées de trois aiglettes éployées, rangées en chef. On trouve au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale des pièces scellées de cet écu, mais naturellement sans l'indication des émaux ni des couleurs.

Digitized by Google

# M. ÉMILE PICOT

MEMBRE DE L'INSTITUT
ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

PAR M. L'ABBÉ CH. GUÉRY, AUMONIER DU LYCÉE D'ÉVREUX
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

(*Lecture faite à la séance du 12 janvier 1919.*)

---

Le 24 septembre 1918 s'éteignait pieusement en son château du Mesnil, près Laigle, M. Emile Picot, membre de l'Institut, consul honoraire, Président de la Société des Bibliophiles françois, maire de Saint-Martin-d'Ecublei, Chevalier de la Légion d'Honneur, ancien Président de la Société libre de l'Eure.

Notre distingué secrétaire perpétuel m'a demandé de vous redire brièvement sa longue et fructueuse carrière. Je suis heureux de lui accorder pleine satisfaction en mémoire de celui qui fut pour moi un ami si dévoué et de si bon conseil. Nos relations commencèrent en 1905 à propos de Guillaume Alexis dont il publiait les œuvres poétiques, pendant que je préparais moi-même la biographie du bon moine de Lyre à laquelle vous avez bien voulu attribuer une partie du prix Lucien Fouché.

M. Emile Picot, né à Paris[1] le 13 septembre 1844 aimait

1. 13, rue de Paradis-Poissonnière, IIIe arrondissement, de François-Isidore Picot et de Marie-Pauline-Victoire Marel. Son *curriculum vitæ* se résume ainsi : élève à l'institution N.-D. à Auteuil (octobre 1853-août 1858) ; élève au Lycée Bonaparte (octobre 1858-mars 1862) ; bachelier ès-lettres, 15 novembre 1861 ; bachelier en droit, 9 août 1864 ;

Digitized by Google

beaucoup la Normandie, particulièrement la ville d'Évreux, habitée, jadis, par ses grands-parents maternels, « où mon « père et ma mère se sont mariés, nous disait-il dans son « discours d'installation [1], et où j'ai passé une grande partie « de mon enfance». Son grand-père maternel, Nicolas-Joseph Marel, directeur retraité des contributions directes et du cadastre, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, habitait la côte de la Madeleine, ancienne maison Rohaux [2]. Son épouse, Marie-Jeanne-Rose de Beffroy de Reigny, avait pour père Louis-Abel, dit le *Cousin Jacques* [3], célèbre par ses farces et ses comédies. A la lecture des œuvres d'un

licencié en droit, 5 août 1865 ; concourt pour l'auditorat au Conseil d'Etat, 27 novembre 1865 ; avocat à la Cour d'appel de Paris, 27 janvier 1866 ; épouse à Paris Mlle Marie-Berthe Greuell, 5-6 novembre 1873 : chargé de travaux particuliers au Ministère des Affaires Etrangères ; autorisé à faire un cours de langue roumaine à l'Ecole des Langues Orientales vivantes, 30 juillet 1875 ; chargé de cours, 31 décembre 1881 ; professeur titulaire, 30 mars 1883 ; membre honoraire de l'Académie roumaine, 31 mai 1879, de l'Académie Serbe, 15 novembre 1892, de l'Académie de Padoue, 28 juin 1903 ; membre de l'Institut, 24 février 1897 ; chevalier de la Légion d'Honneur, 7 février 1906 ; docteur ès lettres *honoris causa* de l'Université de Genève, 29 décembre 1909 ; membre de la Commission des travaux historiques de la ville de Paris, 14 septembre 1912, etc.

1. Le mariage eut lieu le 4 septembre 1839, à la cathédrale et fut béni par M. le Vicaire général. François-Isidor Picot, notaire à Frazé (Eure-et-Loir), né à Villiers-Saint-Ouen, le 7 juillet 1812, fils de feu Jean-Charles et de Marie-Catherine-Victoire Perdereau, sa veuve, domiciliée à Bonneval (Eure-et-Loir), épousait Marie-Pauline-Victoire Marel, née à Avignon (Vaucluse), le 25 octobre 1816, fille de Nicolas-Joseph, ancien directeur des contributions directes, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Jeanne-Rose de Beffroy de Reigny, son épouse. Parmi les témoins : comte Antoine-Jean de Chabot des Essarts, domicilié à Frazé ; Simon Joyant, négociant à Paris ; Pierre-Jean-Patient Chéret, inspecteur des contributions directes à Evreux ; Henry-Emmanuel Rubat du Mérac, domicilié à Evreux.

2. Achetée le 20 novembre 1833 et revendue le 15 janvier 1858.

3. *Beffroy de Reigny* (Louis-Abel), auteur dramatique et littérateur, né à Laon en 1757, mort à Paris en 1811, fit représenter, sous le pseudonyme de *Cousin Jacques*, une multitude de farces. Parmi ces pièces, nous citerons : *Nicodème dans la lune* (1791), qui eut un grand succès ; — *Le club des bonnes gens* (1791) ; — *Nicodème aux enfers* (1791) ; — *Les deux Nicodème ; La petite Nanette* (1796) ; — *Turlututu empereur de l'île Verte* (1797), etc.

(*Dict. de Larousse.*)

Digitized by Google

arrière-grand-père si lettré, si comique, si enjoué, le jeune Picot n'aurait-il pas, par hasard, puisé son goût pour les farces, sotties, poèmes des XV^e^ et XVI^e^ siècles, comme il tenait son inclination pour l'histoire de son arrière-grand-oncle paternel, l'abbé Proyart[1] ?. Car il fut linguiste, philologue, historien, bibliographe consommé, mais surtout et avant tout folkloriste.

Ses deux cent trente publications peuvent, en effet, se réduire à trois chefs : théâtre, bibliographie, histoire locale.

Dès sa rhétorique, il publiait une poésie intitulée : *Promenade dans Paris en 1860*, poésie lue au banquet de la Saint-Charlemagne le 26 janvier 1861, puis, à partir de 1867, il donne des travaux sur la Roumanie, la Serbie, la Moldavie, parce qu'il était devenu professeur de langue roumaine à l'École des langues orientales vivantes. Grâce à ses connaissances linguistiques il devint vice-consul de France en Transylvanie ; consul en Roumanie où il retrouva le roi Carol, souverain de ce pays si ami du nôtre, dont il avait été, jeune encore[2], le secrétaire. Pendant son séjour, il collectionna quantité de livres en langue roumaine, offerts par lui à la Bibliothèque Nationale[3]. A celle du baron James de Rothschild

1. Proyart (Abbé Liévain-Bonaventure), né dans l'Artois en 1748, † à Arras en 1808. Il entra dans les ordres, fut sous-principal du collège Louis-le-Grand à Paris, puis principal du collège du Puy et chanoine d'Arras. En 1776, il publia une *Histoire de Loango et autres royaumes d'Afrique*, qui ne manque pas d'intérêt. Émigré en 1791 il fit paraître à Londres : *La vie et les crimes de Robespierre* (1795), et rentra en France en 1801. Il avait publié à Londres, l'année précédente, *Louis XVI detrôné avant d'être roi*. En 1805, parut une suite, intitulée : *Louis XVI et ses vertus aux prises avec les perversités de son siècle*. Enfermé à Bicêtre par ordre de Napoléon, l'abbé Proyart n'en sortit que pour mourir. On lui doit, en outre, *Histoire de Stanislas I^er^, roi de Pologne* (1782) ; *Vie de Marie Leczinska, reine de France* (1794), etc.

Les *Œuvres complètes* de l'abbé Proyart ont été publiées à Paris en 1822 et comprennent 17 volumes in-8. En tête du tome II se trouve une notice sur l'auteur.

2. Charles de Hohenzollern, prince de Roumanie, le prit comme secrétaire en septembre 1866 jusqu'en septembre 1867 ; puis il devint vice-consul de France à Hermannstadt (Transylvanie), le 19 octobre 1868, non installé ; agent vice-consul de France à Temesvar (Hongrie), 9 janvier 1869.

3. En 1906, il donna dix-sept manuscrits de mystères bretons (mss.

Digitized by Google

se trouve le *fonds Picot* avec 3118 numéros, ouvrages donnés par lui à son ami d'enfance.

Orientaliste distingué, entré à l'Institut en 1897 comme membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Emile Picot eut pour étude favorite celle des auteurs des XV^e^ et XVI^e^ siècles, publiant leurs écrits rarissimes, annotant, recherchant ces incunables jusque dans les bibliothèques d'Angleterre, d'Ecosse, de Suède, d'Allemagne et d'Italie.

Fondateur, dès 1874, de la *Société des anciens textes français*, en compagnie de Gaston Paris, Paul Meyer et du baron James de Rothschild, il méritait bien d'être élu Président de la *Société des Bibliophiles françois*. Vice-Président de la section de philologie et d'histoire au Comité des Travaux historiques, il présida, en 1903, les fêtes jubilaires de Léopold Delisle.

La *Société de l'histoire de Paris*, la *Société française de bibliographie*, celles *des Etudes Rabelaisiennes* et *Italiennes*, la *Société française des fouilles archéologiques*, la *Société de l'histoire littéraire de la France*, celles de *l'Histoire de Normandie*, des *Antiquaires de Normandie*, des *Bibliophiles Normands*, etc., s'honoraient de l'avoir comme membre et lui offraient la présidence de leurs réunions, heureuses d'insérer ses œuvres dans leurs recueils ou leurs bulletins.

Ses attaches normandes le portèrent, dès 1876, à publier sa *Bibliographie Cornélienne* [1], « début d'un maître, dit M. H. Omont, dont l'œuvre a pu être imitée ou continuée depuis, sans être surpassée » ; puis, en 1878, *Pierre Gringore et les*

celtiques, nos 183-199) ; en 1910, des imprimés (nos 6528 à 7421 du *Bull. mensuel des publications étrangères de la Bibl. Nat.*) et en 1912, les nos 7647 à 7871 du même bulletin, c'est-à-dire avec les 300 volumes environ offerts par Mme veuve Emile Picot, près de 1.500 volumes relatifs à la Roumanie, à la Serbie et aux pays balkaniques.

1. Pour toutes les citations des œuvres d'Emile Picot nous renvoyons à la Bibliographie de M. Paul Lacombe, afin d'éviter un trop grand nombre de notes :

*Mélanges offerts à M. Emile Picot par ses amis et ses élèves. Bibliographie des travaux, par Paul Lacombe* (Extrait). Paris, D. Morgand, 1913, gr. in-8, 72 pages.

Digitized by Google

*comédiens italiens*[1] ; — *Les continuateurs de Loret* (3 vol. in-8) ; — *Une querelle littéraire aux Palinods de Dieppe au XV^e siècle ; — Les imprimeurs rouennais en Italie au XV^e*, etc.

Voilà l'illustre savant que vous eûtes la bonne fortune de posséder comme Président de votre Société durant l'année 1910. A l'Assemblée générale du 17 avril il vous donna, dans son discours d'installation, une notice des plus intéressantes et des plus documentées sur *Artus Fillon, chanoine d'Evreux et de Rouen, puis Evêque de Senlis*. A sa demande une plaque commémorative fut posée, par vos soins, contre le mur de la maison natale d'Artus Fillon, à Verneuil-sur-Avre, rue du Canon. Cette inauguration donna lieu à des fêtes splendides dont votre Recueil a conservé le précieux souvenir.

Invité par la section de Bernay, M. Émile Picot y fit l'éloge mérité de l'homme éminent qui, par deux fois, devint Président de notre Société. J'ai nommé M. Léopold Delisle, un illustre normand. Lorsqu'il quitta le fauteuil présidentiel, nous eûmes le plaisir d'entendre encore un excellent discours sur l'*Intérêt du grand Pouillé* du diocèse d'Evreux pour l'histoire littéraire. Que d'auteurs inconnus nous révéla ce travail, auteurs de notre région, tels que Jehan Drouyn, curé du Fidelaire ; Guillaume Cretin, son successeur, le plus célèbre poète du xv^e siècle ; scientifique personne Jehan Henry ; le poète François le Roy ; Guillaume Pépin ; Pierre de l'Angle d'Evreux ; Jehan de Calais, etc., tous, auteurs du xv^e. Quelle vaste érudition ressort de ces nombreux travaux. Quelle joie de connaître ce xv^e siècle si utile à l'origine de notre vieille langue française et à notre ancienne littérature, si riche, et, cependant, si imparfaitement connu encore il y a quarante ans !

La difficulté primordiale provenait de la rareté des impres-

1. Sans s'appliquer à la réfutation de l'anachronisme de Victor Hugo dans sa *Notre-Dame de Paris* et de Théodore de Banville dans une agréable comédie restée au répertoire du Théâtre français, il nous fait une curieuse biographie de ce poète normand plus connu sous le surnom de « Mère sotte » dans la confrérie des « Sots » parisiens, confrérie certainement issue de la fête des fous dont je vous ai parlé naguère (*Recueil de la Société libre de l'Eure*, 1917, pp. 17-47).

Digitized by Google

sions de cette époque, du prix élevé de ces éditions gothiques, de l'absence de dictionnaire étymologique pour les comprendre ! Paul Meyer et Gaston Paris, avec leur excellente Revue *Romania* fondée en 1872, furent les initiateurs de ces études linguistiques. Autour d'eux, bientôt, se groupèrent des curieux, mais « d'une curiosité laborieuse et méthodique, « qui n'avait rien de la fantaisie de celle dont on peut dire « qu'elle n'est qu'un passe-temps et ne poursuit qu'un éphé- « mère plaisir »[1]. Dès 1878, M. Émile Picot devenait un des collaborateurs par une étude sur la *Sottie en France*, suivie d'une *Note sur quelques ballades d'Eustache Deschamps* (1885), sur le *Monologue dramatique dans l'ancien théâtre français* (1885-1888), par une note enfin sur *L'auteur du contreblason des faulces amours*, Jean Drouyn, parue en 1910 dans *Romania*, t. XXXIV, p. 375-376.

Deux ans après l'apparition de *Romania* (1874), Gaston Paris, Paul Meyer, le baron James de Rothschild, de concert avec M. Emile Picot, fondaient la Société des *Anciens textes français*, à laquelle nous devons la publication des *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre*, trois volumes in-8°. Dans la même Société on trouve *Le Mistère du Vieil Testament* publié avec introduction, notes et glossaire par le baron James de Rothschild[2], mort prématurément le 25 octobre 1881, alors que le tome III était entièrement imprimé. M. Emile Picot y ajouta une notice nécrologique sur son ami, compléta l'introduction de ce volume (CXI pages), puis rédigea celles des tomes IV (1882, CXXXVI pages), V, (1885, CLVI pages) et VI (1891, LXXVI pages) avec les *Additions et corrections* (p. 233-264), une *Table des refrains*, une *Table alphabétique générale* et un *Glossaire*.

Signalons encore dans cette Société un *Recueil général des Sotties*, en trois volumes avec de nombreux facsimilés

1. *Journal Officiel* du 27 oct. 1918. Discours de M. Paul Girard au sujet de M. Emile Picot, p. 9362.

2. Ce fut au banquet de la Saint-Charlemagne, 1859, que les deux jeunes gens se rencontrèrent pour la première fois : ils firent ensuite leur droit ensemble.

Digitized by Google

dans le texte ; — *Maistre Pierre Pathelin hystorié*, reproduction en facsimilé de l'édition imprimée vers 1500, d'après le seul exemplaire faisant partie de la bibliothèque du baron James de Rothschild ; — *Le Jardin de Plaisance et fleur de rhétorique*, reproduction en facsimilé de l'édition d'Antoine Vérard, vers 1501. — En sa qualité de trésorier de la Société, depuis 1881, M. Émile Picot dans ses *Rapports financiers* annuels ajoutait très souvent d'intéressantes remarques littéraires sur les publications votées par l'Assemblée générale [1].

Avec un tel amour des vieilles et belles éditions, votre regretté Président devait, nécessairement, appartenir à la *Société des Bibliophiles François* qui l'avaient, en 1916, élu Président. M. le comte Alexandre de Laborde, membre de l'Institut, dans l'allocution par lui prononcée lors des obsèques, s'exprimait ainsi :

« Les remarquables travaux de bibliographie d'Émile « Picot sur la littérature du XVII^e^ siècle et sur les petits « poètes du XVI^e^ nous avaient créé l'agréable devoir de « l'accueillir parmi nous. Son admirable *Catalogue de la « bibliothèque de feu le baron James de Rothschild*, qui « rentrait dans le cadre de nos travaux, était un titre de plus « à notre estime pour lui. Il travaillait encore à la veille « de sa mort à ce dernier ouvrage, véritable monument « bibliographique dont la table formera le dernier volume. »

Cette table, qui compte plus de 45 000 noms, terminera enfin ce catalogue commencé en 1880 et qui aura demandé trente-cinq ans d'un travail assidu pour arriver à son entier

1. Le duc d'Aumale l'invitait souvent à Chantilly et Jules Claretie dans son *Journal intime*, à la date du 7 novembre 1892, écrit : « J'ai passé une journée charmante à Chantilly. Il y avait là un général et un colonel de cuirassiers, en uniforme, Bonnat, Denormandie, Beljame, le professeur, Picot, le bibliophile, etc. Avant la guerre on parlait beaucoup de lui pour la place de conservateur à Chantilly, donné, comme on le sait, par le duc d'Aumale à l'Institut de France. » (Cf. *Revue des Deux Mondes*, 1^er^ décembre 1918, p. 567).

En octobre 1891, il prit sur lui de se rendre acquéreur pour le compte du duc d'Aumale, à Francfort, des miniatures de Fouquet, au prix de 250.000 francs.

Digitized by Google

développement. Le tome I^er^ parut en 1884, trois ans après la mort du baron James de Rothschild, formant un volume de plus de 600 pages avec des illustrations, des reproductions et des notices descriptives d'une érudition surprenante. Il fut accueilli par le monde savant avec une faveur toute spéciale. Le tome II, tout aussi considérable que le premier, fut publié en 1887. Il fallut attendre l'année 1894 pour voir sortir des presses le troisième volume et l'ouvrage restait encore incomplet. Le tome IV fit son apparition en juin 1912. Ainsi, commencé en 1880, il a fallu trente-cinq ans pour que le monument d'érudition qu'est ce *catalogue* soit presque achevé. Je dis *presque,* car Emile Picot « n'aura pas eu la « joie, dit M. H. Omont, de voir le couronnement de son « œuvre de prédilection, que des mains amies ne laisseront « pas inachevée. » En souvenir du baron James de Rothschild qui lui avait toujours témoigné une affection quasi fraternelle, il avait résolu de poursuivre l'œuvre entreprise de concert avec lui. Son amitié se reporta sur sa veuve, M^me^ la baronne James de Rothschild, dont il devint le conseiller le plus sûr et l'ami le plus dévoué. D'un commun accord on décida de terminer le catalogue de la bibliothèque et de procéder, quand les occasions se présenteraient, à des achats de documents rarissimes. On ne s'étonne pas de la lenteur de cette publication quand on parcourt ces quatre énormes volumes, qui contiennent, en quelque sorte, la monographie de tous les ouvrages décrits avec une parfaite exactitude, offrant la reproduction des pages les plus intéressantes, avec des notes et des considérations détaillées sur les œuvres, les personnages cités, les faits mentionnés et la provenance des diverses pièces. Cet ouvrage constitue, pour ainsi dire, une histoire littéraire complète de tous les pays, c'est ainsi un monument bibliographique unique. Pour obtenir ce résultat merveilleux Émile Picot a consacré, depuis trente-cinq ans, toutes ses matinées à étudier sur place les livres de la bibliothèque et à en faire la description minutieuse, prenant des notes et des croquis qui lui servaient pour procéder, dans la journée, à des examens comparatifs dans les différentes collections publiques ou privées, qui lui

Digitized by Google

ouvrirent largement leurs portes[1]. Il peut à bon droit et sans exagération dire comme Horace : *Exegi monumentum ære perennius.*

« Dernièrement encore, ajoute le comte A. de Laborde, il « assurait avec la collaboration de son ami M. Paul Lacombe, « une reproduction des Pièces *Rarissimes* imprimées au « temps de Louis XI et de Charles VIII, qu'il destinait à « notre Société.

« Il dirigeait nos travaux avec une lucidité et une autorité « incontestées, car il joignait à un tact parfait l'esprit le « plus judicieux dans le choix des propositions qu'il sou- « mettait à nos votes.

« Tout en nous recommandant l'impression d'un important « travail de M. Cartier... il nous avait, comme preuve de « son intérêt, prié d'accepter, pour être publiée par nos « soins, une collection de fiches de *Devises* antérieures au « XVII^e siècle... »

Le comte de Laborde termine ainsi : « Je me contenterai « d'apprendre à ceux qui n'ont pas eu la bonne fortune de le « connaître, et de rappeler à ses intimes, quel ami incompa- « rable il savait être et quelle bienveillance il témoignait à « ceux qui s'adressaient à lui. Loin de se tenir enfermé dans « ses occupations il était heureux de dépenser tous les « trésors de son érudition à assurer le bien de la science et à « aider de ses lumières ceux qu'embarrassaient quelques « problèmes philologiques et bibliographiques. Que de fois « nous nous adressâmes à lui pour nous procurer un « renseignement intéressant qu'il cherchait avec une inlas- « sable complaisance dans sa collection de fiches longuement « accumulées ! Sa délicatesse, sa bonté toujours égale, son « affabilité souriante ainsi que sa satisfaction à rendre « service en toutes circonstances faisaient de son amitié un « bien précieux et recherché. »

Les *Bibliophiles Normands* le comptèrent aussi au nombre de leurs membres et publièrent en 1912 le *Recueil manuscrit de poésies exécuté pour Jacques Le Lieur*, vers 1520,

1. Un bénédictin. Émile Picot (*Le Gaulois*, 29 juin 1912).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

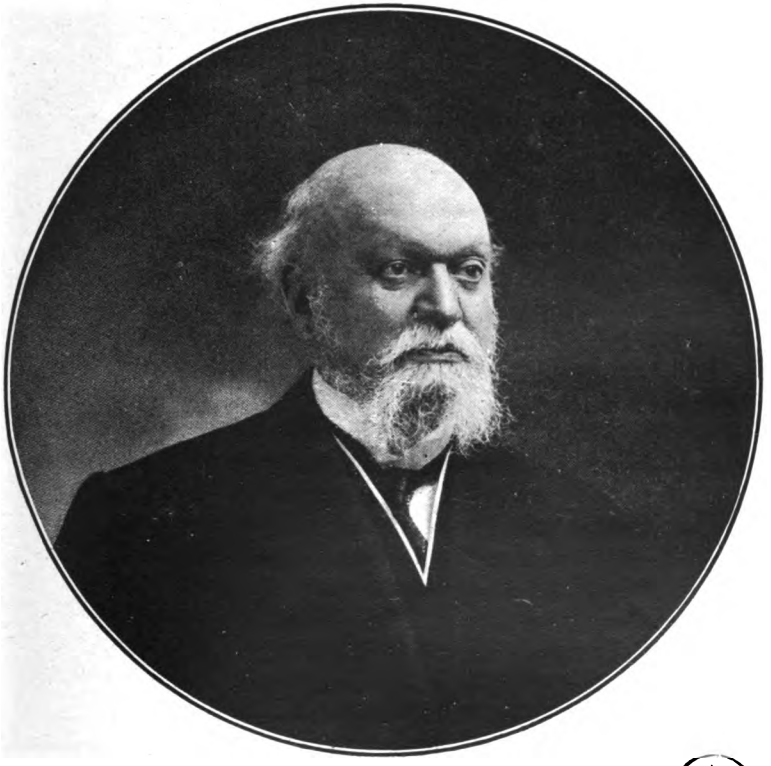

UNIV. OF MICH.

ÉMILE PICOT

(1844-1918)

Digitized by Google

Digitized by Google

reproduit en phototypie avec une *Notice sur Jacques Le Lieur, échevin de Rouen et sur ses heures manuscrites*, par Emile Picot, parue en 1913. Cette famille Le Lieur, aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, possédait le fief de Mallemains sur la paroisse de Bosgouet et celui de Bosc-Bénard-Commin, près du Bourgtheroulde ; puis au XVI^e^ la seigneurie du Bosgouet, en la personne de Pierre I^er^ Le Lieur. Jacques IV dont il est question dans cette biographie hérita du fief de Bosc-Bénard-Commin duquel il prit le titre et, pour cette raison, la notice intéresse tout particulièrement notre Société.

Le souvenir de son arrière-grand-père, le fameux *Cousin Jacques*, l'incita dès son entrée dans la carrière littéraire à collaborer à la *Collection de documents pour servir à l'histoire de l'ancien théâtre français* pour laquelle il donna, en 1879, une *Notice sur Jehan Chaponneau* ; — en 1880, *Nouveau Recueil de farces françaises*, — et, en 1882, *Le Théâtre mystique de Pierre du Val et des libertins spirituels de Rouen au XVI^e^ siècle*. Cette dernière publication se rapporte à la Normandie par son introduction sur l'origine de la secte des libertins, venue sans aucun doute des palinods rouennais. Après avoir prouvé que ce Pierre Du Val ne saurait être l'évêque de Séez, avec lequel on l'a souvent confondu, Emile Picot admet que cet auteur, natif de Paris et chanoine de Rouen, concourut plusieurs fois aux Palinods par des chants royaux ou des ballades et qu'il est l'éditeur du *Puy du Souverain Amour*. Ce Puy, dont je n'ai pas parlé dans ma notice sur les *Palinods ou Puys de poésie en Normandie*, chantait l'amour profane et non l'amour de Dieu ou la Conception Immaculée de la Sainte Vierge Marie. Inauguré en 1543, en même temps que le *Puy de la Passion*, il eut un certain éclat à cause de la notoriété de ses fondateurs ou de ses lauréats. Ce Puy continua en 1544 par des dizains improvisés sur un vers imposé. « Les refrains étaient au nombre de quatre, ou dans la forme d'un *cercle carré*, nommé le *cercle d'amour*. » Cette introduction, qui contient près de 80 pages, offre le plus grand intérêt sur cette secte des libertins spirituels, aussi bien que sur un grand nombre de poètes normands, déjà rencontrés comme concurrents au



Digitized by Google

*Puy de la Passion* de Rouen. On remarque toujours dans ces préfaces, introductions ou notes du texte publié, la clarté des données, la précision des faits, la sûreté du jugement, toutes qualités qui proviennent d'une vaste autant que solide érudition. Une science semblable ne s'acquiert que par de multiples lectures la plume en main, ou par des notes prises méthodiquement et faciles à consulter. Le système adopté par Emile Picot semble le plus expéditif et le plus pratique. Grâce aux 250.000 fiches par lui réunies, il pouvait en quelques minutes fournir toutes sortes de renseignements bibliographiques, historiques, littéraires, généalogiques, spécialement sur les XV^e^ et XVI^e^ siècles. Ses récréations consistaient à revenir à ses fiches, en sorte qu'à Paris comme au Mesnil, son bonheur était d'en augmenter le nombre.

M^me^ veuve Picot, selon les intentions de son mari, vient de remettre à la Bibliothèque nationale toutes ces fiches qui seront montées et reliées en volumes, afin de pouvoir être facilement communiquées aux travailleurs, car c'est un fonds inépuisable, véritable dictionnaire des plus complets sur la littérature française.

Folkloriste, surtout, fut Emile Picot, ai-je dit. La preuve s'en trouve dans sa bibliographie où je relève une vingtaine de publications, et non des moindres, sur les vieilles chansons françaises, provençales, poitevines, italiennes, normandes. Farces, sotties, mystères, théâtre comique, mystique, dramatique avaient pour lui un irrésistible attrait et comme inné, surtout quand ils remontaient aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. Nous possédons de lui, en ce genre : *Chants historiques français du XVI^e^ siècle ; — Collection d'anciens chansonniers français*, publiés avec le baron James de Rothschild ; — *Les farces de Georges Alione d'Asti* ; — *Farce nouvelle de Arquemination, à quatre personnages* (1914, in-8, 34 pp.) ; — *Chansons novelles en ligaige provensal*, de la première moitié du XVI^e^ siècle ; — *Les chants populaires des Roumains en Serbie* ; — *Les poésies italiennes de Pierre Bricard ; — Regretz et complainte du pauvre populaire à l'encontre de la gabelle ; — Farce inédite du XVI^e^ siècle ; — Le Théâtre des bons Engins, contredictz de Songecreux ; — Livre de*

Digitized by Google

*la Fontaine périllevse, avec la Chartre d'Amour; — Les Fanfares et courvées abbadesques de Rovle Bontemps de la haute et basse Coquaigne et dépendances; — La Gente Poitevinerie, avec le Procez de Jorget et de son vesin et Chansons ieouses compousi in bea poictevin; — Chants nationaux lithuaniens; — Le Jeu des « Cents Drutz », dans le diocèse de Pamiers*, etc. La majorité de ses travaux se rapporte donc à ce genre de littérature, et, par là, rend grand service aux savants, à cause de la réédition de toutes ces impressions si rares, si peu connues avant lui et ses distingués collaborateurs. Mais comme tous ceux qui ont aimé et pratiqué l'art comique, il avait l'air plutôt grave, réservé, peu causeur, sauf sur ses sujets d'étude préférés, tels que farces, sotties, etc. Une seule fois je l'ai vu rire avec un véritable entrain.

Nous étions en visite, avec son épouse, MM. les chanoines Delisle et Bonjean, chez M. Jules Lieure, aquafortiste renommé, alors économe du Lycée d'Evreux. Là, en présence de la *Tentation de saint Antoine*, un des chefs-d'œuvre de Callot, commenté par chacun d'entre nous, un fou rire nous gagna tous pendant près d'une heure. Quelle fantasmagorie inventée par l'artiste dans les grimaces bouffonnes, les contorsions funambulesques, les attitudes délirantes de tous ces diables qui s'agitent, se bousculent, se poursuivent, armés des instruments les plus fantastiques, les plus abracadabrants! On demeure confondu, sans cependant s'empêcher de rire, devant l'esprit inventif, servi par une imagination extraordinaire, de Jacques Callot, et on se demande comment il a pu réaliser une scène si comique, si variée, si mouvementée, en opposition radicale avec la figure sereine, posée, extatique du Saint Ermite au milieu d'un tel charivari et d'un tel dévergondage!

En dehors de ce cas exceptionnel la grave physionomie d'Emile Picot, accueillante, sympathique, gagnait tous les cœurs. Malgré l'auréole de science qui l'entourait, malgré sa vaste érudition, sa magnifique carrière à l'étranger, on se sentait à l'aise près de lui, parce que tout cela disparaissait sous une réelle et constante modestie. Beaucoup de ses

Digitized by Google

travaux ne sont pas signés, ou le sont simplement de ses initiales ; d'autres publiés en collaboration omettent son nom ou le placent en dernier lui. Voilà une qualité des véritables érudits, car ce qu'ils savent est considéré, par eux, comme bien peu en comparaison de ce qu'ils ignorent. Quoi qu'il en soit il a apporté sa pierre pour l'édifice de la science humaine. Sa pierre est non seulement précieuse mais, à mon avis, un véritable diamant de la plus belle eau, enchâssé dans le plus riche des écrins.

Aussi ses amis et ses élèves qui connaissaient et appréciaient la haute valeur de leur Maître voulurent-ils, un an avant la guerre, lui en donner un public et solennel témoignage par deux gros volumes intitulés : *Mélanges offerts à M. Emile Picot*, renfermant quatre-vingt-seize articles d'autant de collaborateurs français et étrangers, avec une bibliographie de ses œuvres, due à la respectueuse amitié de M. Paul Lacombe[1]. On y trouve l'indication de plus de 220 volumes, mémoires ou simples articles, témoins d'une activité pleine de promesses encore. Au nombre des collaborateurs je puis citer MM. P. Villey, comte de Charency, J. Babelon, P. et E. Champion, abbé J. Corbierre, F. Gohin, Ch. de La Roncière, P. Le Verdier, Henri Omont, un de nos anciens présidents, Ch. Oulmont, A. Piaget, P. Ravaisse, etc[2].

Acquéreur du château du Mesnil, sur la commune de Saint-Martin d'Ecublei, près Laigle, il s'occupa non seulement d'améliorer ce superbe domaine, mais encore et surtout d'en rechercher le côté historique, aussi bien que de connaître les familles notables de cette vieille paroisse, jadis du diocèse d'Évreux. Là, dans ce vieux castel de Josias Bérault, le célèbre commentateur de la Coutume de Normandie, « M. Emile Picot « entouré de son épouse, de ses enfants et petits-enfants, « reçut les membres de la *Société historique et archéo-*

1. M. Paul Lacombe a bien voulu nous offrir le tirage à part de cette bibliographie, nous lui en sommes infiniment reconnaissant et le prions d'en agréer toute notre sincère gratitude.

2. *Mélanges offerts à M. Emile Picot, membre de l'Institut, par ses amis et ses élèves*, 2 vol. in-8 de LXXII, 558 et 656 pp., 20 pl., h. t. portrait en héliogravure.

Digitized by Google

« *logique de l'Orne*, au retour des fêtes commémoratives « du millénaire d'Orderic Vital à Saint-Evroul. Le mercredi « 28 août 1912, les excursionnistes pénétraient vers midi » dans le parc, où, après avoir côtoyé de vastes gazons ombra- « gés de bosquets ou fleuris d'éclatants massifs, admirant les « beaux et grands arbres séculaires, furent accueillis chacun, « sur le seuil du château, par un mot aimable de M. et de « Mme Émile Picot. Sur une pelouse avait été dressée une « tente joliment décorée où un menu plein de promesses « acheva de dérider les plus soucieux estomacs [1]. » Nombreuse, variée, choisie était l'assistance. On y remarquait MM. H. Tournouër, président de la Société, P. Adigard, député, de Brébisson, de Beauregard, le comte Becci, le Dr Bouteillier, Gabriel Fleury, René Gobillot, l'abbé Desvaux, secrétaire, Georges Creste, Paul Harel, le baron de Mackau, le chanoine Porée, Louis Régnier, les barons Jules et André des Rotours, etc. Le banquet fut suivi de la séance générale tenue dans le grand salon du château. A cette réunion, M, René Gobillot lut un intéressant travail sur les *Côtés normands de l'Œuvre de Mme de Ségur* et en particulier sur ses *Mémoires d'un Ane*. Ces réminiscences durent remettre en mémoire à l'aimable châtelain le fameux âne sur lequel sa grand'mère se rendait, chaque dimanche, aux offices de la cathédrale d'Evreux et sur lequel il avait fait lui-même quelques juvéniles équipées dans la forêt ébroïcienne. Il nous donna ensuite sa *Notice sur le Boisbertre*, complément à celle de *Josias Bérault et sur le Mesnil*, parue l'année précédente.

Tous ces travaux, aussi considérables que variés, formaient le fond de son existence. Il ne concevait pas une vie, vraiment digne de ce nom, sans un travail suivi, opiniâtre, utile à la science historique ou bibliographique. Quelques mois avant la guerre il m'écrivait afin d'avoir des renseignements sur la famille d'Hilaire Courtois [2], natif d'Evreux, dont il préparait une biographie. Puis, quand la guerre déclarée, il dut vivre,

1. *Société historique et archéologique de l'Orne*, 1913, p. 107.

2. Cette notice devait paraître dans les *Mélanges Louis Passy* « actuellement sous presse » dit-il dans ses *Professeurs et étudiants de l'Université de Pavie au XVe et au XVIe siècle*.

Digitized by Google

comme patriote et comme père, ces heures angoissantes connues de toutes les familles il souffrit un réel martyre. Rempli de crainte et pour la France et pour ses quatre fils mobilisés, il ne pouvait plus rendre à son pays les services exceptionnels de 1870, alors que, déguisé en ouvrier allemand, il visitait les casernes de Dresde et que, grâce aux six ou huit langues qu'il parlait d'une façon irréprochable, il put renseigner son gouvernement sur les effectifs que l'Allemagne se disposait à diriger vers la frontière. Alors il se retira dans son domaine du Mesnil où « pour moi, m'écri-« vait-il le 7 octobre 1914, tout ce que je puis faire, c'est « d'expédier les affaires de la mairie de notre commune. Je « vous assure que ce n'est pas une sinécure par le temps « qui court ! Une grave épidémie de fièvre scarlatine (douze « malades, trois morts), est venue augmenter nos tracas et « nos peines. » — Puis son amour du travail perce dans cette phrase avec ses regrets : « Je ne sais si vous pouvez « travailler, je le souhaite ; mais l'année 1914 aura une his-« toire effroyable : elle ne produira guère d'œuvres histo-« riques. Rien dans le passé ne peut être comparé aux horreurs « qui se passent sous nos yeux. » — Même note triste dans sa lettre du 10 décembre : « Il n'est guère facile de travailler par « le temps qui court et je vous admire d'être en état de le « faire. » — Le 21 mai 1915, à la nouvelle que je lui annonçais qu'un de ses grands désirs, *la publication de notre Pouillé*, allait être entreprise par notre tout dévoué secrétaire de la section des Lettres, il me disait : « Je vous remercie « d'avoir bien voulu m'annoncer une bonne nouvelle. Est-il « vrai que la *Société libre de l'Eure* veut se lancer dans une « grande entreprise ? J'en serais très heureux. Je vous féli-« cite et je félicite très cordialement M. Guillemare ; vous « deux seuls avez combattu pour la réalisation de notre idée « commune ; j'espère que votre persévérance sera couronnée « de succès. — La copie du *Pouillé* n'a rien d'effrayant. Il « sera moins long de le copier tel qu'il est et de l'abréger sur « la copie. En tout cas il faudra conserver avec soin tous les « noms (notamment ceux des présentateurs) et toutes les « dates. »

Digitized by Google

Bien éphémère fut sa joie car la fermeture des Archives départementales, à cause de l'absence de l'Archiviste, empêcha, malheureusement, M. E. Guillemare de donner suite à son projet.

En 1915 cependant il se remet un peu à l'œuvre et publie dans le *Bulletin philologique et historique* (1915) : *Les professeurs et les étudiants de langue française à l'Université de Pavie au XV^e^ et au XVI^e^ siècle*, continuation de ses études si importantes et si neuves sur les *Français italianisants* (2 vol., en 1906). Au nombre de ces professeurs et étudiants on peut mentionner pour la Normandie : Gabriel d'Alègre ; Georges II d'Amboise ; Thomas Basin, historiographe des rois Charles VII et Louis XI, né à Caudebec ; Jacques de Béthencourt ; Léger Courtois, du diocèse d'Evreux, neveu d'Hilaire ; Aimar Gouffier, archidiacre du Grand Caux au diocèse de Rouen ; Jean ou Alain et Guillaume de Normandie ; Jean de Selve, chanoine de Rouen ; Jacques Solet, recteur de la paroisse d'Annouville au diocèse de Rouen ; Guillaume Toustain, abbé de Saint-Étienne de Caen, etc.

Dans ce même bulletin il donnait, en 1916, avec son habituelle courtoisie, un compte rendu de ma brochure sur les *Palinods ou Puys de poésie en Normandie ;* puis dans le *Journal des savants* (janvier-février 1918) un compte rendu de l'ouvrage de M. Louis Loviot, intitulé *Études de bibliographie littéraire. Auteurs et livres anciens* (XVI^e^ et XVII^e^), à propos de Corneille Blessebois, né à Verneuil (Eure). Enfin dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XLIV (1917), p. 107-162, il publiait *La querelle des Dames de Paris, de Rouen, de Milan et de Lyon au commencement du XVI^e^ siècle.*

Mais ces quelques fugues sur son terrain favori n'étaient que des lueurs fugitives, les dernières, alors qu'il aurait pu longtemps encore briller par sa science si étendue, si serviable, si vraie et cependant si modeste. Les événements d'une guerre sans exemple, les inquiétudes journalières pour ses fils, les multiples occupations de la mairie qu'il prenait à cœur, minèrent bientôt sa robuste santé. Dans sa dernière lettre il m'écrivait : « Je viens de passer douze jours

Digitized by Google

en Normandie, où les réfugiés m'ont donné une lourde et pénible besogne. Je serai obligé d'y retourner prochainement. » Les services de la mairie d'Hazebrouck s'établirent dans son château et l'Institut agricole de Beauvais à Bois-Thorel.

Un dernier malheur, la mort de son fils James [1], capitaine, tombé au champ d'honneur le 15 juillet dernier, en lui ôtant l'appétit et le sommeil, le mit dans un tel état de faiblesse qu'il ne put supporter une opération, tentée contre une obstruction intestinale, qui l'enleva en trois jours le mardi 24 septembre.

Avant de mourir il put entrevoir l'aurore de la libération par les victoires quotidiennes de nos armées et celles de nos alliés, par celles de l'armée de Salonique, avant-coureur de la résurrection de la Serbie et de la Roumanie qui lui était si chère, lui qui avait tant étudié la politique, la littérature, la langue de ces pays et publié : *Les Serbes de Hongrie ; — Les Roumains de Macédoine ; — Une Chronique de Moldavie* de Grégoire Urechi, une *Chrestomathie roumaine*, une *Notice biographique et bibliographique sur Nicolas Spartar Milescu*, etc. Sa douleur paternelle eût été adoucie par les événements inespérés dont nous sommes les heureux témoins. La Serbie reconquise, la Roumanie, notre fidèle et si malheureuse alliée, à la veille d'un bonheur et d'un honneur si bien mérités, l'Alsace redevenue française, cette Alsace qui lui était doublement chère, comme patriote et comme époux de l'excellente femme, sa compagne tant aimée, qui vit le jour à Haguenau. Aussi M. Henri Omont à la fin de son discours disait-il à M^me^ Picot : « Puissiez-vous, Madame, trouver pour vous et « tous les vôtres quelque adoucissement à votre inconsolable « douleur dans l'assurance que tous ceux qui ont connu et « aimé celui que vous pleurez conserveront de lui le souvenir « d'un savant dont les œuvres ont honoré la France, d'un « ami au cœur généreux et droit, en un mot d'un parfait « homme de bien [2]. »

1. Ainsi nommé en souvenir de son amitié pour le baron James de Rothschild.

2. M. Émile Picot eut sept fils, dont deux, morts peu de temps après

Digitized by Google

Voici maintenant, pour terminer, le compte rendu des obsèques, d'après le *Nouvelliste de l'Orne*, obsèques qui eurent lieu le vendredi 27 septembre :

« Le deuil était conduit par MM. Maurice Picot, agent de change ; Gaston Picot, médecin-major ; Roger Picot, sous-lieutenant aviateur. Dans l'assistance nombreuse, suivant le convoi, se trouvaient Mme la baronne James de Rothschild ; MM. H. Omont, comte A. de Laborde, Paul Lacombe, le général Boëlle, de la Boissière ; M. Bohin, maire de Saint-Sulpice ; le commandant de la Roberdière, de Saint-Martin d'Ecublei et le lieutenant Dudouit, instituteur de cette commune ; Delalu, chef des brigades de gendarmerie de Laigle ; les conseillers municipaux, etc. Impossible de nommer tout le monde. Les enfants des écoles étaient suivis par le secrétaire de la mairie d'Hazebrouck et une délégation des réfugiés de cette ville. M. l'abbé Lemire, leur député-maire, n'ayant pu assister aux obsèques, est venu le dimanche suivant apporter le suprême hommage de la reconnaissance à la mémoire de M. Picot.

« A la cérémonie religieuse s'étaient associés M. Leconte, curé-doyen de Laigle et le clergé des paroisses voisines. La messe célébrée par M. le chanoine Porée, archiviste du diocèse d'Evreux, grand ami du défunt. Elle a été très bien chantée par la maîtrise de Saint-Jean de Laigle, sous la direction de M. l'abbé Vaugeois, caporal gestionnaire à l'hôpital. Une touchante allocution a été prononcée par le curé de la paroisse Saint-Martin, M. l'abbé Bigot. L'absoute a été donnée par M. le chanoine Tannery, doyen de Rugles pendant la guerre, qui avait assisté l'illustre malade à ses derniers moments. »

Le plus grand titre de gloire pour Emile Picot sera d'avoir été « l'un des fondateurs de la *Société des Anciens textes* « *français*, avec ses amis Gaston Paris, Paul Meyer et le « baron James de Rothschild. Il était le dernier survivant de « ces hommes d'initiative, qui s'étaient réunis à la Biblio-

leur naissance et un troisième, Charles, nommé le saint de la famille, décédé il y a quelques années, à l'âge de vingt-six ans.

Les Français sont entrés le 26 novembre à Haguenau, sous la conduite du général Gérard, commandant la 8e armée.

Digitized by Google

« thèque Nationale, dans le cabinet de Léopold Delisle, et qui « devaient contribuer à remettre en honneur chez nous, et à « propager jusqu'en Amérique, l'étude des origines et des « monuments de notre vieille langue française [1] . »

Les bibliophiles et bibliographes le regarderont toujours comme un de leurs plus illustres maîtres, les amateurs d'histoire locale comme un excellent exemple à imiter, les philologues et les linguistes comme un oracle et les folkloristes comme l'initiateur à ce genre de littérature pour les XV^e^ et XVI^e^ siècles. Quant à la *Société libre de l'Eure* elle se félicitera de l'avoir eu comme Président, afin de le ranger auprès de Léopold Delisle, de Louis Passy et d'Henri Omont, ses éminents collègues à l'Institut de France.

1. Discours de M. H. Omont.

Digitized by Google

# RAPPORT GÉNÉRAL

## Sur la situation et les travaux de la Société en 1918.

PAR M. ALBERT DOUCERAIN, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

*Lu à la séance générale du 12 janvier 1919.*

---

Messieurs,

La Victoire ! On voudrait poser la plume après avoir écrit ce mot vers lequel nous aspirions depuis plus de cinquante mois, qui frôla si souvent nos drapeaux et qui vient enfin de s'y inscrire en lettres d'or parmi les trous de mitraille et le sang des morts.

Que peut-on dire ou écrire, en effet, qui donne même une faible idée de l'émotion des cœurs et de la légitime fierté des âmes. La France vient de vivre des heures et des jours d'une si vertigineuse rapidité dans la gloire, qu'il semble que, pour en savourer la grandeur, il faudrait le calme recueilli des lentes oraisons.

Mais l'Allemagne nous a déclaré la paix aussi brusquement qu'elle nous avait déclaré la guerre, et il s'agit maintenant de reconstruire sur des ruines.

Ruines de toutes sortes, hélas ! Matérielles, financières, économiques, voire morales. Pertes de vies humaines, les plus lourdes de toutes !

A la *Société libre de l'Eure*, de même que nous avons tenu dans la guerre, nous allons travailler pour la paix. On sent nettement le rôle immense que, dans ce travail de

Digitized by Google

reconstitution nationale, l'agriculture va être appelée à remplir. Les paysans ont été les rudes combattants de la tranchée, ils vont être les artisans indispensables de la résurrection du sol nourricier.

La Société d'agriculture de l'Eure fera tout ce qui dépendra d'elle pour les aider, les soutenir, les encourager.

Aujourd'hui même elle commence par les célébrer et les embrasser, elle va poser sur leur front les lauriers de la gloire et faire chanter leur mérite par la voix d'or de nos poètes. Notre regretté secrétaire, M. Lucien Fouché, nous en a donné les moyens. A l'heure où, dans la splendeur du printemps, nos troupes défileront sous l'Arc de Triomphe, nous décernerons ici le prix du concours de poésie que nous venons d'ouvrir *à la gloire du soldat-paysan de la grande guerre*.

Nous publierons dans notre Recueil le poème récompensé. Il est juste qu'après avoir, pendant ces quatre ans de guerre, soutenu et célébré le mérite et l'effort des cultivatrices restées fidèles à la terre, nous exaltions maintenant l'héroïsme et la ténacité des soldats-paysans qui furent, non seulement les plus nombreux à faire le sacrifice de leur vie, mais les plus acharnés à la défense du sol national.

L'année 1919 verra aussi revenir le concours que M. Léon Petit nous a permis d'organiser pour récompenser des actes de courage et de vertu, et l'extraordinaire époque que nous venons de vivre a multiplié la floraison de ces actes héroïques aussi bien à l'arrière que sur le front. Nous tâcherons de les découvrir et de les faire briller en pleine lumière...

Vous rappellerai-je maintenant, Messieurs, ce que nous avons fait en 1918 ? Peu de choses, hélas, dans le domaine de l'action.

Certains discours sont cependant des actes. Parmi ceux-ci je citerai au premier rang l'excellente conférence que notre confrère, M. le capitaine Bucquoy, a faite sous notre patronage, le 17 mars 1918, dans la salle de l'amphithéâtre, sur l'Alsace-Lorraine.

Il la terminait, aux applaudissements de l'auditoire, de la façon suivante :

Digitized by Google

« Derrière ses fenêtres closes, où perce le profil de l'antique cathédrale, l'Alsacienne attend. Du dehors elle perçoit le son rythmé de la patrouille allemande qui passe, mais, dans son cœur, elle entend l'écho de nos clairons, et c'est la cocarde de France que ses doigts caressent en cachette tandis que ses yeux mi-clos voient plus loin et sourient à l'avenir.

Cette attente ne sera plus longue, s'il plaît à Dieu, et quand nos régiments défileront devant le parvis de la vieille cathédrale de Strasbourg, quand ils iront sur la place Kléber présenter les armes au grand général de la première République, quand nos clairons et nos musiques iront jouer la *Marseillaise* devant Ney, à Metz, et devant Rapp, à Colmar, pour leur annoncer la fuite des Boches, alors vous entendrez l'Alsace-Lorraine, tout entière debout, dans un frémissement de joie et d'enthousiasme, pousser si haut son cri de « Vive la France ! » que ceux qui ont parlé de plébiscite se cacheront en rougissant d'avoir douté d'elle. Ce jour-là, Messieurs, sera celui du triomphe de la France et de ses alliés dans le droit, la justice et la liberté ! »

Le capitaine Bucquoy aura été bon prophète, et ces jours merveilleux qu'il nous avait décrits par avance, il a eu l'immense joie de les vivre, et parmi les jolies fillettes d'Alsace qui faisaient, à Colmar, le plus gracieux des cortèges au général de Castelnau, il eut le bonheur de retrouver sa petite Madeleine, que, depuis plus de quatre ans, il n'avait encore pu embrasser. Nous avons adressé à l'heureux père toutes nos félicitations.

Je suis donc convaincu que vous ratifierez aujourd'hui, Messieurs, la décision de votre Conseil d'administration qui a consacré aux frais d'impression de la conférence de notre distingué collègue, qui vous a été adressée, la moitié du prix Lucien Fouché, non décerné en 1917, soit la somme de 300 francs. Le Conseil général de l'Eure et le Ministère de la Guerre ont d'ailleurs suivi notre exemple en allouant à cette belle et patriotique étude une subvention qui a permis de réimprimer une seconde édition de la brochure et d'en faire une plus ample distribution.

Acte encore, et beau geste d'union sacrée, le discours que notre Président, M. Modeste Leroy, est venu prononcer à notre séance du 2 juin, où il fut installé.

Vous avez encore ce beau discours présent à la mémoire et

Digitized by Google

la sympathie qu'il promettait alors à la Société libre de l'Eure s'est rapidement traduite en réalisations.

A la session du Conseil général du mois d'août, grâce à son influence, et au concours dévoué de M. le préfet de l'Eure et de M. Abel Lefèvre, rapporteur général du budget, nous avons eu le plaisir de voir notre ancienne subvention de 2.000 francs rétablie pour l'exercice 1919.

Cette subvention était nécessaire pour raffermir nos finances quelque peu ébranlées du fait de la guerre.

Nous avons pu réaliser cet acte audacieux — voire téméraire — de publier en 1918, malgré l'énorme augmentation du prix du papier, un *Recueil* de 370 pages, illustré de nombreuses gravures dans le texte et de deux portraits hors texte, qui nous a coûté plus de 3.000 francs, c'est-à-dire plus du double du prix ordinaire de notre volume annuel.

Cette publication était indispensable. Beaucoup de nos membres, disséminés aux quatre coins du département, et ne pouvant jouir des avantages de notre bibliothèque, pourraient se désintéresser de notre œuvre s'ils ne recevaient périodiquement un Bulletin qui témoigne de notre vitalité, les tient au courant de notre action, et les fait participer à l'avantage des lectures que vous entendez ici.

Toutefois nous envisagerons les moyens de réduire les frais d'impression de notre *Recueil* et il faut espérer que les conditions nouvelles, qui vont résulter de la paix enfin rétablie, rendront au prix du papier un cours normal et permettront à un plus grand nombre de publications de voir le jour.

* * *

Et maintenant, Messieurs, réjouissons-nous en commun des récompenses qui sont échues à plusieurs de nos confrères.

A la liste des croix de la Légion d'honneur que je vous donnais dans mon rapport de l'an dernier, ajoutons cette année la croix d'officier de M. Félix Petit, capitaine au 7e régiment de chasseurs à cheval, commandant un groupe

Digitized by Google

d'avions de bombardement, qui vient d'être promu, dans l'ordre de la Légion d'honneur, au grade d'officier, avec la belle citation suivante :

Magnifique officier. Placé à la tête d'un groupe de bombardement de jour depuis près d'un an, a toujours conduit lui-même son unité au combat. Chargé plusieurs fois, avec son groupe, de missions difficiles et périlleuses, notamment en mars, avril, mai, juin et juillet 1918, lors des offensives allemandes, a su, par son exemple de tous les instants, malgré les difficultés, maintenir très élevé le moral de sa troupe. Vient encore de se distinguer pendant nos dernières offensives, en particulier le 20 août 1918, accomplissant dans la même journée deux expéditions à moins de 300 mètres d'altitude et à 10 kilomètres dans les lignes ennemis. A abattu trois avions allemands au cours de 80 bombardements de jour qu'il a effectués. Chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre. *Neuf citations.*

La présente nomination comporte l'attribution de la croix de guerre avec palme.

On sait que le capitaine Félix Petit est le gendre du marquis de Lespinasse et qu'il s'occupait beaucoup de l'élevage du cheval dans sa propriété de Boisset-les-Prévanches. Son passage de la cavalerie dans l'aviation lui aura valu de beaux états de service.

C'est aussi le commandant Prosper Josse, député de l'Eure, déjà décoré de la croix des braves, qui a été grièvement blessé le 2 septembre, en entraînant son bataillon de tirailleurs algériens à l'assaut des lignes allemandes. Il est aujourd'hui en bonne voie de guérison et nous le reverrons bientôt à la Chambre des députés et au Conseil général de l'Eure. A la suite des opérations heureuses qui ont marqué le début de notre contre-offensive, en juillet 1918, le commandant Josse avait été l'objet d'une belle citation, la quatrième depuis le début des hostilités. La voici :

Chef de bataillon Josse, du 7e régiment de marche des tirailleurs algériens.

Affecté au régiment pour y faire un stage de commandement, a pris en pleine bataille, le 19 juillet 1918, le commandement d'un bataillon dont le chef venait d'être blessé. Placé brusquement à la tête d'une troupe engagée à fond et qui avait subi de lourdes pertes,

Digitized by Google

a su, immédiatement, par son calme et son assurance, imposer son autorité à tous. A profité de toutes les circonstances pour reprendre l'offensive et pour continuer la progression.

A la suite de sa blessure du 2 septembre, il fut l'objet de la cinquième citation suivante à l'ordre de l'Armée :

Mis en pleine bataille, le 19 juillet 1918, à la tête d'un bataillon de Tirailleurs Algériens dont le chef venait d'être blessé, en a pris le commandement avec une compétence et un entrain remarquables. Le 2 septembre, a conduit son bataillon à l'assaut des positions ennemies qu'il a enlevées de haute lutte, l'entraînant par son exemple. Blessé sérieusement en première ligne, n'a songé à se faire panser qu'après avoir rendu compte de la situation à son chef de corps.

A peine rétabli, il demandait à reprendre sa place à la tête de son bataillon.

Aujourd'hui M. le commandant Josse reçoit, lui aussi, la rosette de la Légion d'honneur. Vous m'approuverez certainement, Messieurs, de lui avoir adressé immédiatement les cordiales félicitations de la Société libre de l'Eure. Notre cher et regretté Président, M. Louis Passy, se réjouira, dans sa tombe, d'avoir au Parlement un aussi digne successeur.

C'est encore M. l'abbé Bonnenfant, directeur au grand séminaire de Bernay, jadis lauréat de l'Institut, et qui, devenu aumônier militaire, a été l'objet de cette admirable citation à l'ordre de l'Armée :

Aumônier militaire d'un courage et d'un sang-froid remarquables. Au cours des opérations sur l'Oise, à Beaurains, notamment, et en Belgique, est parti à l'attaque avec les troupes de première ligne, assurant son ministère avec un mépris absolu du danger, sous les bombardements et les tirs de mitrailleuses les plus violents, faisant l'admiration des chasseurs par son calme et sa force de volonté.

La croix de guerre avec palme décernée à M. l'abbé Bonnenfant a été demandée pour lui par tous les officiers de son régiment.

J'arrête ici, Messieurs, ces glorieuses citations, me promettant d'ailleurs d'en dresser un tableau d'honneur plus

Digitized by Google

complet, quand tous les renseignements nous seront parvenus.

Les récompenses académiques, moins belliqueuses, mais non moins précieuses et rares, sont aussi venues cette année couronner plusieurs de nos éminents collègues ou amis.

C'est d'abord, au mois d'avril dernier, M. l'abbé Guéry, notre cher collaborateur, l'érudit directeur de la *Revue catholique de Normandie*, qui recueillit, pour sa belle histoire de l'abbaye de Lyre, dont j'ai déjà parlé l'an dernier, le prix Bordin de 500 francs, décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Au mois d'août, l'Académie des sciences attribuait le prix Plumey, de 2.000 francs, à M. le duc Maurice de Broglie, président de notre section de Bernay, pour ses remarquables découvertes en radioactivité.

Enfin, en novembre, le grand prix littéraire annuel de la fondation Lasserre, d'une valeur d'environ 9.000 francs, a été décerné à M. Auguste Dorchain, pour son beau livre intitulé : *Pierre Corneille*. La commission, réunie au ministère de l'Instruction publique sous la présidence de M. Etienne Lamy, de l'Académie française, comprenait, selon la volonté du testateur, des membres de l'Académie française et de celle des Goncourt, ainsi que des représentants des grandes Sociétés littéraires et de l'enseignement supérieur.

A l'occasion d'un ouvrage remarquable publié dans l'année, c'est une carrière toute consacrée aux lettres que ce prix est destiné à honorer.

Il couronne donc aujourd'hui, en même temps que le fervent historien de l'auteur du *Cid*, le poète dramatique de *Conte d'avril* et de *Pour l'Amour*, le poète lyrique de la *Jeunesse pensive* et de *Vers la Lumière*, celui qui a bien voulu accepter d'être à la Société libre de l'Eure, en 1913, membre du jury qui a décerné le prix Lucien Fouché au remarquable mémoire intitulé : *l'Alexandrin et le Vers libre*.

Nous avons acquis pour notre bibliothèque le *Pierre Corneille* de M. Auguste Dorchain, comme le *Guynemer* de M. Henry Bordeaux, le *Foch* de M. R. Puaux et le *Clemenceau* de M. Georges Lecomte.



Digitized by Google

A des titres divers, Corneille, Guynemer, Foch et Clemenceau ont été d'admirables professeurs d'énergie, et les leçons de pareils maîtres nous ont paru utiles à faire entendre à tous ceux qui participeront aux tâches réparatrices de demain.

* * *

La tâche du Secrétaire perpétuel, vous le savez, Messieurs, est aussi de rendre hommage à la mémoire de ceux de nos confrères qui sont disparus dans le courant de l'année qui s'achève.

Or, nous avons, cette année encore, de trop nombreuses pertes à déplorer.

Dès le 10 janvier 1918, nous apprenions la mort, à Bernay, de M. le lieutenant-colonel Coudriet, ancien maire de Bernay, officier de la Légion d'honneur, médaillé de 1870-1871, et président du *Souvenir français*.

La carrière militaire de M. Coudriet a été retracée en termes élevés dans le beau discours prononcé sur la tombe de notre regretté confrère par M. Pottier, trésorier de notre section de Bernay, et vice-président du *Souvenir français*.

Le colonel Coudriet était un soldat, et soldat il est resté jusqu'à son dernier jour.

Admis à la retraite et rentré dans ses foyers à la fin de 1898, il voulut encore servir l'armée et, dès l'année suivante, en 1899, il organisait à Bernay la section locale du *Souvenir français* ; il pensait ainsi que ne pouvant plus entraîner ses hommes pour l'heure de la revanche tant espérée, il lui incombait d'assurer une sépulture convenable à ceux de nos enfants qui mouraient pour la France et qui n'avaient pas eu la suprême consolation d'aller dormir leur dernier sommeil à l'ombre du clocher natal.

Comme tant d'autres anciens soldats, dont c'était le désir le plus cher, il n'aura pas eu la joie dernière de revoir nos couleurs flotter sur les clochers et les tours de l'Alsace et de la Lorraine, mais il a cru jusqu'à son dernier souffle à la victoire certaine de nos armes et cette croyance il avait su la

Digitized by Google

faire partager à ses concitoyens de Bernay. A ce titre seul, il mériterait nos regrets !

M. Georges Bonjean, juge au Tribunal civil de la Seine, ancien président de la Société libre de l'Eure, est décédé à Paris, le 17 février 1918, à l'âge de 69 ans. Né à Paris, le 18 avril 1848, M. Bonjean était entré dans la magistrature, en 1876, comme juge suppléant au Tribunal de la Seine, où il avait été, l'année suivante, chargé de l'instruction. Ayant ensuite quitté, en 1879, ses fonctions de magistrat instructeur pour redevenir simple juge suppléant, il avait été, en 1894, nommé juge titulaire au même siège. Il appartenait, en dernier lieu, a la troisième Chambre du Tribunal civil, dont il était le doyen. Entièrement dévoué aux devoirs de sa judicature, qu'il considérait comme une espèce de sacerdoce, la maladie seule avait pu l'éloigner de son poste, qu'il occupait avec honneur et dignité.

Il était le fils de M. Bonjean qui, étant président de chambre à la Cour de cassation et après avoir, pendant le siège de Paris, en 1870, participé avec zèle et dévouement à l'œuvre de l'ambulance du Palais, devait, quelques mois plus tard, être pris comme otage et fusillé par la Commune. C'est de ce martyr de la tourmente révolutionnaire que le grand bâtonnier Edmond Rousse disait, dans son magnifique discours prononcé à l'ouverture de la Conférence, le 2 décembre 1871 : « Il est tombé sous les coups des assassins, en héros, comme un de ces stoïciens de Rome qui mouraient en chrétiens sous Tibère. Les lettres qu'il a écrites dans sa prison resteront comme un des plus illustres témoignages de la conscience humaine au milieu de ces jours d'épouvante. L'antiquité n'a pas eu de plus grande mort. »

Si cruellement éprouvé par cet odieux assassinat, M. Georges Bonjean au lieu de puiser dans sa douleur filiale une haine implacable contre les bas-fonds de la société, d'où étaient sortis les sauvages bourreaux de son père, estima généreusement qu'il devait faire appel à ces éléments perturbateurs, fût-ce contre eux-mêmes, et leur communiquer sa foi robuste dans l'empire final de la justice et de la vérité. Dès cette époque, il entreprit donc de remplir un ministère de

Digitized by Google

haute philanthropie, qu'il ne crut pas payer trop cher de sa fortune et de son repos, en appliquant son esprit et son cœur à enseigner ce qui est vrai, juste et honnête à tous ceux qu'une jeunesse abandonnée ou coupable avait orientés dans la voie du vice ou même du crime. Et c'est ainsi qu'il était devenu le président d'œuvres humanitaires nombreuses dont on lui doit la fondation, notamment celle de trois établissements de bienfaisance et de pédagogie professionnelle à l'usage des garçons : l'orphelinat Crozatier établi à Villepreux (Seine-et-Oise), l'orphelinat agricole, dit Ecole professionnelle d'Orgeville (Eure) et la colonie pénitentiaire et ouvrière de l'abbaye de Fontgombaut (Indre), qui était au premier rang de sa sollicitude.

Donner l'instruction, l'éducation et le goût du travail à l'enfance malheureuse ou égarée, c'est concourir efficacement à la moralisation des masses populaires et au rapprochement des membres de la cité nationale, en réagissant contre les instincts de révolte ou d'envieuse antipathie qui portent les hommes à la lutte fratricide des classes ; c'est apprendre aux individus à mieux apprécier le juste mérite de leur état professionnel et à reconnaître que, quelle que soit la diversité de leurs conditions, aucune n'est avilissante, dès qu'elle est honorée par la probité et un effort laborieux ; c'est, en quelque sorte, niveler — tout au moins dans la sphère morale — les inégalités sociales.

Il n'est pas de plus noble but pour une existence humaine, — car il y va du suprême salut social, — et c'est plus que l'accomplissement d'un devoir : c'est le luxe d'une grande âme et qui s'appelle la magnanimité.

En se particularisant dans cette tâche ingrate et difficile, mais inspirée par un ardent patriotisme, M. Georges Bonjean s'est acquis un titre légitime à la reconnaissance de ses concitoyens, qui ne peuvent que décerner des louanges à sa mémoire.

Ajoutons que M. Bonjean est l'auteur de deux ouvrages estimés : l'un, qui est d'ordre judiciaire et a été publié en 1899, a pour titre « Traité des ordonnances sur requête et référé », l'autre, paru en 1895 et dont le sujet est « Enfants

Digitized by Google

révoltés et parents coupables », constitue une étude de mœurs sociales.

M. Bonjean était chevalier de la Légion d'honneur et officier d'académie.

Il avait eu la douleur de perdre, au début de la guerre, l'aîné de ses fils, le lieutenant Louis Bonjean, avocat, docteur en droit, tombé en faisant vaillamment son devoir. Il laisse un autre fils, qui est aussi au front, et une fille qui était sa dévouée collaboratrice à Fontgombault.

Celle-ci a bien voulu, en souvenir de son père, nous conserver son précieux concours.

La dépouille mortelle de notre ancien Président a été inhumée à Orgeville, dans le caveau de famille, et c'est un lien de plus qui rattache Mlle Bonjean au département de l'Eure et à notre Société.

Peu de jours après le décès de M. Bonjean, nous apprenions avec un vif regret la mort de M. Charles de Bonnechose, ancien auditeur à la Cour des comptes, conseiller référendaire honoraire, officier de la Légion d'honneur, décédé le 26 février en son château de la Boulaie, à Grandcamp, à l'âge de 85 ans.

Le défunt était le neveu du cardinal de Bonnechose, qui donna sa démission d'avocat général à Besançon, en 1830, pour faire ses études ecclésiastiques, puis fut nommé successivement supérieur du collège de Juilly, de la communauté des prêtres de Saint-Louis, à Rome, évêque de Carcassonne en 1847, d'Evreux en 1854, archevêque de Rouen en 1858, enfin cardinal en 1863, et, en cette qualité, devint membre du Sénat.

M. Charles de Bonnechose, tout modeste qu'il fût, a porté avec honneur ce nom illustre. On n'a pas oublié la vigoureuse campagne qu'il fit à Bernay, il y a quelque 25 ans, contre le projet du monument que la municipalité d'alors voulait élever à l'un des frères Lindet, celui qui, après avoir fait, à la Convention, le rapport « sur les crimes imputés à Louis Capet », vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, et prit une part active à l'établissement du tribunal criminel extraordinaire et à la destruction du parti girondin.

Digitized by Google

Cette polémique fit échouer le projet de la municipalité, qui, aux élections suivantes, fut remplacée par une municipalité libérale, celle de M. le colonel Coudriet, à la mémoire duquel je rendais hommage tout à l'heure.

M. Charles de Bonnechose laisse deux fils, qui tous deux sont membres de notre section de Bernay. L'un est conseiller général du canton de Broglie et est devenu, à l'assemblée départementale, le rapporteur général du budget. L'autre est conseiller d'arrondissement du canton de Brionne, et a été le candidat des républicains modérés à l'avant-dernière élection législative de l'arrondissement de Bernay.

Nous les prions tous les deux, ainsi que Mme Charles de Bonnechose, d'agréer nos respectueuses condoléances.

Le 22 avril 1918, la Société libre de l'Eure apprenait encore la mort d'un de ses anciens présidents, M. Maurice Levesque de Vilmorin, décédé en son domaine des Barres, par Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

Comme son frère Henri de Vilmorin, comme son neveu Philippe, comme tous ses ascendants, Maurice de Vilmorin consacrait sa vie aux travaux de la science végétale, sachant heureusement allier les recherches de science pure avec les observations de la pratique.

Maurice de Vilmorin s'était surtout spécialisé dans les questions fruitières. De très nombreux voyages dans les différentes régions de l'Europe, dans l'Afrique du Nord, aux Etats-Unis, lui avaient permis de recueillir sur place multitude de renseignements à la fois très précis et très variés sur les essences fruitières et d'ornement. Pour faire profiter son pays du fruit de toutes ses excursions autrement que par la publication de notes et de mémoires, il avait réuni aux Barres une collection remarquable de conifères, d'arbres feuillus et d'alignement, il avait surtout dans ce domaine planté un *arboretum* justement célèbre par la richesse de ses collections, qu'il prenait grand soin de toujours compléter, comme son grand-père avait contribué d'ailleurs à enrichir celui de l'Académie d'agriculture de France, au château d'Harcourt, dans notre département.

A la Société botanique de France, à la Société d'acclimata-

Digitized by Google

tion, à l'Académie d'agriculture, à la Société des agriculteurs de France, à la Société libre d'agriculture de l'Eure, qui, toutes, l'appelèrent à l'honneur de les présider, Maurice de Vilmorin ne comptait que des amis. Il fut notre Président en 1902 et prononça, à cette occasion, un discours où il rappela l'œuvre de Louis-Gervais Delamarre, qui fut propriétaire du château d'Harcourt, et qui légua ce beau domaine en 1826 à la Société nationale d'agriculture de France, devenue l'Académie d'agriculture en 1915.

Le 16 juin 1918, notre Société a fait une perte qui lui est particulièrement sensible en la personne de M. Dominique Penciolelli, officier d'administration principal en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en son château de Bérou, à l'âge de 73 ans.

Né à Corte le 9 février 1845, il avait fait ses études au lycée de cette ville et, fidèle à des traditions de famille, il entra dans l'armée au service de l'intendance.

Grâce à son esprit d'ordre, de méthode et de dévouement, il parcourut rapidement les divers échelons de la carrière et dirigea les importants magasins d'habillement et de campement de Lille, de Reims, de Paris. Par décret du 11 juillet 1891, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le 22 octobre 1890, il avait épousé Mlle Renée Guillon Le Thière, qui apportait dans sa corbeille de noces le château et le domaine de Bérou, où les époux vinrent se retirer lorsque M. Penciolelli prit sa retraite, en 1902.

Notre regretté confrère était un bienfaiteur insigne de toutes les œuvres charitables et patriotiques de la ville d'Évreux. Il avait fondé au lycée une bourse d'internat de mille francs pour l'entretien d'un élève né dans le département, et pouvant entrer dans la classe de quatrième. M. Penciolelli joignait à sa naturelle bienveillance et à son inépuisable générosité une excessive modestie. Il avait horreur de la réclame, et c'est sous le couvert de l'anonymat qu'il accomplissait ses bonnes actions.

A la Société libre de l'Eure, il avait accepté les fonctions de membre du conseil d'administration, qu'il remplit avec une ponctualité toute militaire, et c'est grâce à sa générosité

Digitized by Google

que notre dernier concours d'horticulture de 1913, sur la place Saint-Taurin, fut si brillant.

Sa bienveillance pour notre Société ne s'est pas éteinte avec ses fonctions, puisque, dans son testament de 1916, il nous lègue une somme de dix mille francs dont le revenu doit servir à encourager, sous n'importe quelle forme, l'agriculture dans le canton-Sud d'Évreux. Les dispositions testamentaires portent d'ailleurs la marque d'une évidente sollicitude pour les déshérités de ce monde. Il lègue quinze mille francs à la commune de Guichainville pour aider les enfants peu fortunés des écoles communales, vingt mille francs à sa ville natale pour créer un prix de vertu en faveur d'une jeune fille méritante, et il crée une nouvelle bourse au collège Paoli, de Corte, où lui-même a fait ses études.

Un tel emploi de sa fortune, complété par d'autres généreuses dispositions, fait honneur à l'esprit de charité de M. Penciolelli, et la Société libre de l'Eure est fière de pouvoir inscrire au livre d'or de ses bienfaiteurs le nom de cet homme de bien.

Le 24 septembre, nous apprîmes la mort de M. Emile Picot, membre de l'Institut, ancien président de la Société libre de l'Eure, qui suivait de peu dans la tombe son fils aîné, le capitaine James Picot, tué à l'ennemi.

M. Emile Picot était né à Paris, le 13 septembre 1844.

Après avoir fait ses études de droit, il devint le secrétaire particulier du roi Charles de Roumanie; il fut nommé ensuite Consul de France à Temesvar, puis à Bucarest.

En 1870, pendant la guerre, — il avait 26 ans — il rendit des services exceptionnels à son pays, en visitant, déguisé en ouvrier allemand, les casernes de Dresde, et renseigna le gouvernement français sur les effectifs que l'Allemagne se disposait à envoyer à la frontière.

Après la guerre, il revint à Paris et s'occupa surtout de bibliographie. En 1910, la Société libre de l'Eure l'appela au fauteuil de la Présidence. Il fut heureux de répondre à notre appel. Nous fûmes fiers de le posséder.

Le 17 avril 1910, en prenant possession du fauteuil, il

Digitized by Google

nous lut une étude, aussi érudite qu'intéressante, sur Artus Fillon, chanoine d'Évreux et de Rouen, puis évêque de Senlis. A la section de Bernay, il parla sur Léopold Delisle, qui l'avait honoré de son amitié. Il nous donna d'excellents conseils qui, hélas, ne furent pas suivis sur l'intérêt qu'aurait la publication du Grand Pouillé du diocèse d'Evreux pour l'histoire littéraire et l'histoire locale.

Il fut un président idéal, puisqu'il daigna descendre des hauteurs sereines de l'histoire pour présider à Evreux, le 24 septembre 1910, notre concours départemental de l'espèce chevaline.

M. l'abbé Guéry nous dira tout à l'heure les mérites du savant, et les qualités de l'homme.

Le XV^e^ et le XVI^e^ siècle ont eu, pour Emile Picot, un attrait tout particulier, et il les a possédés dans leurs moindres détails. Véritable Bénédictin moderne, il a eu le soin, depuis quarante ans, de prendre des notes sur tous les personnages qui ont vécu entre 1450 et 1700 et dont il était fait mention dans tous les documents, imprimés ou manuscrits, qui lui ont passé sous les yeux.

Mais Emile Picot était un modeste, presque un timide. Il n'a jamais tenté le moindre effort pour faire reconnaître ses mérites et sa prodigieuse érudition. Ce sont ses amis qui l'ont obligé à se présenter à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, dont il a été élu membre en 1897, et il dut attendre l'âge de soixante ans pour recevoir du gouvernement la croix de la Légion d'honneur. Emile Picot poussa la modestie jusqu'à ne pas signer le catalogue en cinq volumes qu'il dressa de la bibliothèque du baron James de Rothschild, son ami.

Mais si le nom d'Emile Picot ne figure pas sur cet incomparable monument d'érudition littéraire, on peut le lire sur un grand nombre d'ouvrages des plus appréciés, en tête desquels la célèbre *Bibliographie cornélienne,* qui restera comme le modèle du genre et qui aurait suffi pour faire d'Emile Picot un savant dont le pays peut être fier.

J'ai cru être, Messieurs, l'interprète de votre pensée en adressant à M^me^ Emile Picot, aussitôt reçue la nouvelle de la

Digitized by Google

mort de son mari, l'expression de nos regrets unanimes.

Le 29 octobre 1918, c'est encore notre section de Bernay qui faisait une perte sensible en la personne de M. Pierre Louis Mignon, ancien magistrat, avocat, bâtonnier de l'ordre à Bernay, conseiller municipal de Caorches, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, décédé en son domicile de la rue de la Charentonne, dans sa soixante-dixième année.

M. Louis Mignon est né en 1848 à Bernay, où son père était Conservateur des hypothèques. Il fit de brillantes études classiques, d'abord au célèbre collège des Jésuites Saint-Clément, de Metz, dont le maréchal Foch fut aussi, par la suite, un élève — puis à Amiens.

Se destinant à la magistrature, il commença ses études de droit à Paris et les termina à Caen où, une fois son doctorat obtenu, il fut attaché au Parquet général. En 1874, il était nommé substitut à Valognes, puis, en 1877, à Lisieux. Ce fut là qu'il épousa sa dévouée et distinguée compagne, Mlle Chepin, qui était la fille d'un Conseiller à la Cour de Paris.

Comme son collègue du parquet d'Evreux, notre ami regretté, M. Louis Lautour, il se vit révoquer en mars 1882. M. Mignon vint alors s'installer au barreau de Bernay où son père étoit revenu habiter.

Très attaché à sa nouvelle fonction, considérant le rôle de l'avocat comme un sacerdoce, il exerça sa profession avec le plus grand désintéressement, la plus grande droiture. Il y acquit l'estime de tous ceux avec qui il fut en relations.

Très jaloux des prérogatives de l'ordre, il était aussi soucieux de son bon renom et respectueux jusqu'à la lettre des règles et des traditions du barreau. Il fut élu membre du Conseil de l'ordre et le resta jusqu'à sa mort. A diverses reprises ses confrères l'avaient honoré du bâtonnat.

La dominante de l'existence si utile de M. Mignon, c'est qu'il était chrétien avant tout. Il ne transigea jamais avec ses principes et conforma toujours ses actes à ses opinions. Il était d'ailleurs vis-à-vis des autres très tolérant et respectueux de toutes les doctrines. Il s'occupait activement des œuvres, en particulier de celles qui concernaient l'ins-

Digitized by Google

truction, les écoles libres, la Société d'éducation et d'enseignement dont il était un ardent propagateur. Il se prodiguait et payait, sans compter, de sa personne et de sa bourse, car sa générosité était inépuisable. Il fit le bien toute sa vie, sans ostentation, par devoir.

Le magistrat qu'il avait été ne disparut jamais en lui. Toute sa vie fut droite, sans un écart. C'était un caractère, et c'est tout dire.

La guerre lui fut, comme à tant d'autres, très pénible. Sa santé, chancelante dès 1914, l'éloignait du Palais, où la lutte est de tous les instants. Et il eut à souffrir cruellement, au cours de ces dernières années, dans ses affections de famille : son frère, qui avait été, à Bernay, l'archiviste de la Société libre de l'Eure, son beau-frère, un neveu qu'il aimait beaucoup, disparurent successivement, et ces deuils hâtèrent sa fin. Il mourait le 29 octobre 1918, après une courte maladie de quelques jours.

Enfin, Messieurs, le 24 novembre 1918, nous apprenions la mort de M. Joseph Béranger, directeur de contentieux à Paris, décédé à Saint-Maur-les-Fossés, dans sa soixante-troisième année.

Né à Berthouville, dans le canton de Brionne, M. Béranger avait conservé un attachement filial pour ce village, où il passait la belle saison et en faveur duquel il a, dit-on, disposé d'une partie de sa fortune.

Notre compatriote, entré de bonne heure dans les affaires, s'était senti, très jeune, un vif attrait pour les études historiques ; mais c'est seulement depuis une vingtaine d'années qu'il avait pu consacrer à la satisfaction de ses goûts assez de loisirs pour donner à ses recherches une direction féconde et des résultats utiles. A cet égard, on peut le dire, il regagna vite le temps perdu, et les diverses communications faites par lui à la Société libre d'agriculture de l'Eure, à plusieurs revues, au Congrès annuel des sociétés savantes, à d'autres réunions scientifiques, le montrent de plus en plus maître des sujets qu'il traite et en mesure de procurer l'avantage de gains sérieux à toutes les études qui furent les siennes. L'histoire de Berthouville, localité célèbre dans les fastes de

Digitized by Google

nos origines gallo-romaines, l'intéressa d'abord tout naturellement ; mais peu à peu il étendit cet intérêt à tout le canton de Brionne. Toutefois, l'objet de sa véritable vocation, c'était la numismatique, et, dans cette branche de la science archéologique, il obtint les succès les plus incontestés. Il s'était formé une collection de monnaies métalliques et fiduciaires, de médailles, de jetons, dont la valeur documentaire est considérable, et qui fut une des curiosités de l'exposition rétrospective organisée en 1911 dans les salles de la Bibliothèque publique de Rouen à l'occasion du millénaire normand. Cette collection, que son heureux propriétaire augmentait tous les jours et qui renferme de véritables raretés, conserve, en effet, de par la volonté de M. Béranger, un caractère essentiellement normand, et c'est aussi à l'étude de l'histoire de la numismatique en Normandie, sous toutes ses formes et à toutes les époques, que notre compatriote a consacré la plupart et les meilleurs de ses écrits. M. Béranger avait été nommé officier d'académie à l'occasion du Congrès des sociétés savantes.

J'ai parcouru, Messieurs, la longue et pénible liste de nos pertes, mais je dois encore envoyer le salut de notre sympathie à ceux de nos confrères, et ils sont nombreux, qui ont perdu leurs fils au champ d'honneur.

M. Emile Picot, vous le savez, avait perdu son fils, le capitaine James Picot, chevalier de la Légion d'honneur, au début de la dernière offensive allemande, en juillet 1918. Cette perte cruelle a certainement abrégé ses jours, quoiqu'il trompât, dans la mesure du possible, sa douleur en se persuadant et en répétant aux siens que de pareils sacrifices sont la rançon et en même temps la garantie de la victoire.

L'un des fils de M. Leblond, agriculteur à la Madeleine d'Evreux, M. André Leblond, qui faisait partie d'un groupe d'aviation avec le grade d'aspirant, est mort des suites de ses blessures reçues dans un combat aérien. Il avait pris part à l'expédition de Salonique et avait failli succomber à la dysenterie qu'il y avait contractée. Ce vaillant jeune homme avait été cité plusieurs fois à l'ordre du jour.

Digitized by Google

Le sous-lieutenant Georges Kœnig, officier-pionnier au 167me d'infanterie, décoré de la croix de guerre avec palme, à la suite de trois magnifiques citations, est tombé au champ d'honneur le 9 septembre 1918, à l'âge de vingt-huit ans.

Ce jeune et brave officier était le fils de notre confrère, M. Louis Kœnig, commis principal des ponts et chaussées, et qui, sous la direction de mon prédécesseur, M. Léon Petit, se dévoua si longtemps aux intérêts de notre Société.

M. Jacques Tixier, fils aîné de notre collègue, M. Léon Tixier, notaire à Evreux, versé dans un régiment d'artillerie de campagne comme jeune soldat, a été tué le 1er octobre dernier, sous le tracteur qu'il conduisait au milieu d'un intense bombardement, et a été inhumé à l'endroit même où il a succombé près de Montfaucon.

Enfin notre ami et ancien Président de la Société, M. Maurice Hervey, sénateur de l'Eure, a eu la douleur de voir tomber son fils aîné quelques jours avant l'armistice du 11 novembre, aux abords du Chêne-Populeux, dans les défilés de l'Argonne. Le lieutenant Jacques Hervey avait conquis ses galons sur les champs de bataille et portait, comme son père, la croix de la Légion d'honneur et la croix de guerre avec palme. Il s'était marié au mois d'août dernier et il meurt pour la France à vingt-neuf ans.

A tous nos confrères, si durement frappés dans leurs affections à la veille même de la victoire, nous adressons l'hommage de nos condoléances et de notre cordiale sympathie.

Toutes ces morts n'ont pas été vaines. Elles nous ont acheté la victoire que je saluais en commençant d'écrire ce rapport, et la France sera éternellement reconnaissante à ceux qui sont morts pour elle. Elle écrira leurs noms sur le marbre, comme ils sont gravés dans nos cœurs. Les poètes les chanteront. Les cités les célébreront. L'histoire les glorifiera.

Permettez-moi, Messieurs, de vous dire, en terminant ce trop long rapport, quelques vers d'un jeune poète, plein d'avenir, dont M. Joseph L'Hopital a splendidement apprécié l'œuvre déjà belle, dans un des derniers numéros de la

Digitized by Google

*Revue Normande*, et dont vous pouvez retenir le nom, car vous en entendrez sûrement parler, M. Pierre Aguétant :

Victoire ! Victoire ! Flamboie,
Etendard pourpre de nos joies !
Flotte et frissonne au ciel sauvé !
Victoire ! Victoire ! O patrie,
La vieille haine est assouvie !
Le jour de gloire est arrivé !

Sonnez, tous les clochers de France,
A plein bronze, la délivrance !
L'opprobre de Metz est lavé !
Jardins que vos roses sont belles !
Tous les anges battent des ailes ;
Le jour de gloire est arrivé !

Mais voici que dans l'ombre ardente
Passe une foule éblouissante ;
Les morts bénis se sont levés,
Se sont levés des tombes fières
Pour saluer tant de lumière :
Le jour de gloire est arrivé !

Douces sœurs, Alsace et Lorraine,
Nos soldats ont brisé vos chaînes,
Vos bras chéris sont retrouvés !
Brûlante encor de la fournaise,
Retentis, sainte *Marseillaise ;*
Le jour de gloire est arrivé !

Digitized by Google

# ALLOCUTION

## De M. Joseph L'HOPITAL

### PRÉSIDENT DE LA SECTION DES LETTRES DE LA SOCIÉTÉ [1]

Messieurs,

La Société libre de l'Eure, en me donnant la mission de vous présenter M. Pierre Préteux, m'a fait à la fois honneur et plaisir. C'est en effet à un lettré et à un compatriote que je souhaite la bienvenue : j'aime trop les lettres et mon pays normand pour n'en pas être extrêmement heureux.

Aussi bien, M. Préteux porte un nom qui n'est pas inconnu à Evreux et qui, par une association d'idées que vous comprendrez sans peine, me ramène vers un lointain passé. Le père de notre conférencier a été professeur au Lycée d'Evreux, et moi, comme lui mais bien avant lui, j'y ai été élevé. Nous avons donc tous deux, lorsque nous regardons le grand bâtiment en briques d'à côté, des pensées qui, sans se ressembler, se rencontrent ; et nous voilà aussitôt, grâce à elles, unis par l'instinctive sympathie qui naît de souvenirs s'arrêtant sur la même maison.

* * *

Ah ! combien sont à plaindre, s'il en existe, des hommes qui ne se souviennent pas ! A tous les âges le souvenir

1. Prononcée le 9 février 1919 à la Matinée organisée par la *Revue Normande* à l'amphithéâtre d'Evreux sous le patronage de la Société, en présentant M. Préteux qui devait faire une conférence sur les Trouvères Normands.

Digitized by Google

accompagne et intéresse nos jours. Plus nous vieillissons, plus grande est la part qu'il prend à notre vie.

C'est pourquoi il m'arrive souvent de me retrouver par la pensée dans la classe de rhétorique du lycée d'Evreux. J'y arrive en 1871, à la fin de l'hiver ; l'armistice est signé, on peut venir de la campagne à Evreux sans risquer d'être inquiété ou arrêté. Mes jambes de seize ans m'y amènent d'Angerville en trente-cinq minutes, quarante au plus... *Quantum mutatus !* dirait le bon Virgile, dont j'aimais, dès alors, à me chanter les vers délicieux...

En route, je croisais parfois des fantassins prussiens marchant par le flanc, l'arme à la bretelle, fumant leurs grandes pipes de porcelaine, causant ou chantant avec une sécurité de vainqueurs, et j'ai surtout dans la mémoire deux cuirassiers blancs qui, tous les jours, faisaient un service de correspondance militaire entre Evreux et Damville : deux grands diables juchés sur de grands chevaux et qui, de loin, avec leurs uniformes blancs, leurs cuirasses et leurs énormes casques à pointe, miroitaient sous le soleil... Depuis, des amis plus jeunes m'ont souvent querellé sur la répugnance que j'éprouvais, malgré mon goût pour la musique, à entendre celle de Wagner : c'est que Lohengrin, Siegfried, Parsifal et compagnie me déplaisaient infiniment. Il me semblait toujours les voir là-bas, sur la route, s'en venir de Damville en trottinant.

L'année terrible a laissé dans la mémoire des hommes de ma génération une horreur de l'Allemand que leurs cadets ne pouvaient comprendre. Les années que nous venons de passer leur auront ouvert les yeux. Je m'excuse de cette digression ; vous me la pardonnerez, Messieurs. Je ne voulais parler que du lycée, des maîtres bienveillants et distingués qui m'y ont préparé au baccalauréat, puis à la licence ès lettres, des bons camarades de ce temps-là qui n'ont pas encore tous disparu... Et voilà que tout à coup m'est apparu le vainqueur d'alors, grâces à Dieu le vaincu d'aujourd'hui, l'Allemand détesté. On ne s'approche pas impunément de certains souvenirs ; ils se jettent sur vous comme des guêpes dont on aurait frôlé le nid.

Digitized by Google

Je m'en éloigne donc en toute hâte et je reviens à M. Pierre Préteux, je ne le quitterai plus.

* * *

Il va nous parler des trouvères normands. Je n'aurai pas l'outrecuidance d'aller sur ses brisées; il me suffira de saluer, avec tout l'orgueil que m'inspire ma petite patrie, l'immensité du sujet qu'il a choisi. J'en ai exploré une partie jadis en collaborant, avec un des plus regrettés présidents de notre Société, M. Join-Lambert, à un florilège de chansons normandes; et nous avons fait tout un volume qui va de Robert Wace à Jacques Ferny, commence au destrier de Taillefer et finit sur les planches du « Chat noir ». Combien en aurions- nous produit si nous avions prétendu glaner, à travers tant de siècles, sur tout le champ de l'imagination normande!

Pascal, qui est un auvergnat, n'aime pas l'imagination, « partie décevante dans l'homme, dit-il, maîtresse d'erreur et de fausseté »; mais il est obligé cependant de lui reconnaître une action bienfaisante, puisqu'il ajoute: « Elle ne peut rendre sages les fous, mais elle les rend heureux »; ce qui nous autorise à croire que si le grand penseur n'aimait pas les trouvères, il ne les méprisait pas.

Et, en effet, il y a peut-être manque de sagesse à ne pas tenir toujours en bride la folle du logis; mais ce manquement donne un bonheur que les sages ne connaissent pas. Dans notre province, ce bonheur-là n'a jamais cessé de consoler les douleurs, de fortifier les courages, d'exciter, au hasard des rêveries, le rire et ses voisines les larmes. Et c'est lui qui nous permet aujourd'hui de nous élever radieux dans la contemplation de la victoire, tandis que les sages, demeurés terre à terre, pensent longuement et tristement à la viande qui hausse de prix chaque semaine, au lait que les vaches n'ont plus pour les simples mortels, aux poules qui ne pondront bientôt plus que pour les nouveaux riches, aux chemins de fer enfin, entreprises de transport qui se refusent à transporter quoi que ce soit.



Digitized by Google

Et puis, si les Normands n'avaient pas été des imaginatifs, leur histoire ne serait pas si belle ! Ce ne sont pas leurs qualités d'économie, de prudence, de méfiance qui ont fait leur gloire ; ce sont les vertus de foi, de patriotisme, d'audace et d'aventure que nos chevaliers, nos clercs, nos jongleurs, nos poètes ont pratiquées et ont chantées. Nous ne nous réclamons ni des paysans enlaidis par la misanthropie de Maupassant, ni des bourgeois haïs par Flaubert. Nous nous glorifions des autres : des bourgeois que fréquentait Pierre Corneille, des paysans avec qui Olivier Basselin, du Val de Vire, courait sus aux Anglais, des héros de la grande guerre que mon ami Paul Harel a célébrés en de si beaux vers. C'est pour ceux-là qu'il y aura toujours des trouvères en Normandie, et c'est pour eux que nous avons fondé la *Revue Normande*.

* * *

Je dis nous, car nous avons été nombreux, écrivains, poètes, penseurs, critiques, à nous intéresser dès son premier jour à cet essai de décentralisation littéraire et à répondre à l'appel que nous adressaient Raymond Postal, Pierre Préteux et Aristide Fretigny, le savant, l'artiste délicat, le Normand épris de son pays qui vient de si prématurément mourir.

Cette mort a laissé Pierre Préteux seul directeur de la Revue. Il a assumé une lourde tâche, mais elle n'est pas au-dessus de son talent. Il a la compétence qui sait juger et la courtoisie qui sait accueillir : deux qualités qu'on ne rencontre pas toujours réunies chez les directeurs de périodiques ; il est bienveillant, accueillant pour les compatriotes qui tiennent une plume, parce qu'il est leur très distingué confrère ; enfin il est, lui aussi, un artiste ; il suffit pour s'en convaincre de voir avec quelle tenue élégante se présente sa Revue.

Oserai-je dire que beaucoup parmi nous ont le tort de rester indifférents en présence des efforts tentés par quelques-uns pour restaurer la vie intellectuelle de notre province ? En persistant à ne compter pour quelque chose que

Digitized by Google

ce qui se publie à Paris, ils contribuent à rendre notre littérature nationale conventionnelle, soumise à une mode cosmopolite, et par suite un peu vulgaire, un peu basse ; en même temps ils découragent beaucoup d'écrivains de leur race qui, faute de ressources, de recommandations ou d'entregent, pauvres, malchanceux, timides ou trop fiers, ne parviennent pas à se faire écouter dans la capitale. Car les lecteurs des libraires et des comités des grandes revues, surmenés par le travail cyclopéen qu'on leur propose, ne sont pas toujours absolument inexcusables d'accepter les yeux fermés un livre quelconque signé d'un nom connu du gros public, et d'adoucir par des prétextes et des excuses polies le refus du manuscrit parfois plus original et plus vivant qu'ils n'ont pas ouvert, et où un homme nouveau, qui ne fait pas encore recette, a mis tout son espoir et tout son cœur.

Il faut décongestionner Paris et pour cela aider les hommes d'initiative qui cherchent à procurer aux écrivains régionaux des tribunes, tribune du journal, tribune de la revue.

Si ce devoir était compris par tous les Normands lettrés, la *Revue normande* deviendrait tout de suite un organe de première importance et son succès nous acheminerait vers une sérieuse organisation régionale, groupée autour des académies, des sociétés savantes de la province, rendant courage à ceux de chez nous qui veulent écrire, inspirant confiance aux libraires normands pour éditer des œuvres normandes.

J'en ai dit assez, j'en ai trop dit peut-être... Je donne la parole à M. Pierre Préteux en m'excusant de l'avoir si longtemps gardée, impatient autant que vous, Messieurs, de l'entendre et de l'applaudir.

---

Digitized by Google

# NÉCROLOGIE

## MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE

M. COUDRIET (Prosper-Antoine-Valère) officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur, médaillé de 1870, ancien maire de Bernay, président du Souvenir Français, décédé à Bernay le 10 janvier 1918, dans sa 77e année.

M. BONJEAN (Georges-Marie-Joseph), né à Paris le 18 avril 1848, juge-doyen au Tribunal de la Seine, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie, ancien président de la Société libre de l'Eure, décédé à Paris le 17 février 1918, dans sa 70e année.

M. DE BONNECHOSE (Charles), ancien conseiller référendaire à la Cour des Comptes, décédé à Grandcamp le 26 février 1918.

M. DE VILMORIN (Maurice), membre de l'Académie d'agriculture de France, ancien président de la Société libre de l'Eure, décédé aux Barres, par Nogent-sur-Vernisson (Loiret), le 22 avril 1918.

M. PENCIOLELLI (Dominique), officier d'administration principal en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 16 juin 1918, au château de Bérou, commune de Guichainville, à l'âge de 73 ans.

M. l'abbé GOSSELIN (Auguste), membre de la Société royale du Canada, collaborateur de la Revue catholique de Normandie, décédé à Saint-Charles de Bellechasse (Canada) le 14 août 1918, dans sa 75e année.

M. PICOT (Emile), membre de l'Institut, consul honoraire, président de la Société des bibliophiles français, ancien président de la Société libre de l'Eure, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 24 septembre 1918, au château du Mesnil à Saint-Martin d'Ecublei (Orne), dans sa 75e année.

M MIGNON (Pierre-Louis), ancien magistrat, avocat, ancien bâtonnier, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, décédé à Bernay dans sa 70e année.

M. BÉRANGER (Joseph), ancien directeur de contentieux à Paris, décédé à Saint-Maur-les-Fossés, le 24 novembre 1918.

Digitized by Google

# MEMBRES DU BUREAU

## ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**pendant l'année 1919.**

---

BUREAU

| | |
|---|---|
| *Président*. . . . . | MM. Robert LENEVEU, préfet de l'Eure. |
| *Vice-président*. . . . | X. |
| *Secrétaire perpétuel*. . | Albert DOUCERAIN, avocat, à Evreux. |
| *Trésorier*. . . . . | Albert HUBERT, propriétaire, à Evreux. |

SECTIONS

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — SCIENCES.

| | |
|---|---|
| *Président*. . . . . | MM. BOURGNE, professeur départemental d'agriculture, à Evreux |
| *Secrétaire*. . . . . | Albéric DE MARE, au château d'Orvaux. |

LETTRES. — ART. — PHILOSOPHIE.

| | |
|---|---|
| *Président*. . . . . | MM. Joseph L'HOPITAL, à Angerville-la-Campagne. |
| *Secrétaire*. . . . . | E. GUILLEMARE, propriétaire à Evreux. |

CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC INDICATION DE LA DATE DE SORTIE

MM.

| | |
|---|---|
| COURCELLES, avocat . . . . . | 1919 |
| LAUVRAY, ingénieur-agronome . . . . . | |
| BESNIER, ancien directeur de la Banque de France . . . . | 1920 |
| LAMIOT, agriculteur. . . . . | |
| IZARN, propriétaire . . . . . | 1921 |
| LECŒUR, industriel . . . . . | |

---

Digitized by Google

# SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1832

MM.

1832-1838 L. H. Delarue, avocat à Evreux, secrétaire des anciennes sociétés d'agriculture et de médecine de l'Eure, secrétaire perpétuel de la nouvelle société, nommé secrétaire perpétuel honoraire (1840-1853).
1838-1839 Ange Petit, substitut à Evreux.
1840-1841 Ange Petit, juge au Tribunal civil.
1841-1845 D. E. Sainte-Beuve, avocat et juge suppléant à Evreux.
1846-1847 Billard, avocat à Evreux.
1848-1853 Bidault, docteur en médecine à Evreux.
1854-1892 Emile Colombel, avocat à Evreux.
1893-1910 Léon Petit, juge suppléant à Evreux.
1911 Albert Doucerain, avocat à Evreux.

# TRÉSORIERS DE LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1832

MM.

1832-1833 Rossey, conseiller de préfecture.
1834-1835 Ange Petit, avocat.
1836-1838 Sauval, avocat, puis juge.
1839-1840 Michaut, chef de bureau des contributions directes.
1841-1847 Goude, Directeur des contributions indirectes.
1848-1850 Dupont-Bernard, propriétaire.
1851-1853 Amédée Deschamps, maire d'Evreux.
1854-1855 Letellier-Vallée, juge au Tribunal de Commerce.
1855-1862 Letellier-Lecarpentier, propriétaire.
1863-1869 Langlois, ancien notaire.
1870-1871 Sauvage, ancien directeur de l'Ecole Normale.
1872-1874 Yves, propriétaire.
1875-1888 Buisson fils, chimiste.
1889-1917 Letellier-Alaboissette, propriétaire.
1918 Hubert (Albert), propriétaire.

Digitized by Google

# LISTE

DES

# NOUVEAUX MEMBRES ENTRÉS A LA SOCIÉTÉ JUSQU'A CE JOUR

DEPUIS LA DERNIÈRE PUBLICATION DE LA LISTE GÉNÉRALE

---

*Ville d'Evreux.*

MM.

AUBINEAU, juge au Tribunal civil d'Evreux.
BÉGUIN (Maurice), élève à l'Ecole des Chartes.
BLIN (le chanoine), secrétaire général de l'Evêché.
BONNENFANT (le chanoine), directeur des œuvres diocésaines.
CHASSAING, capitaine de recrutement à Evreux.
CORNOZIÈRES, industriel.
DANZELLE, représentant de commerce.
DEHAIL, docteur en médecine.
DÉVÉ (Henri), maître-imprimeur.
DUCHESNE (Edmond), négociant.
LABRO, rédacteur aux contributions directes.
LEDUC (Mlle Blanche).
LEDUC, représentant de commerce.
LEHEURTEUR, directeur du syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux.
LERAT, docteur en médecine.
MOISSON (Roger), employé à la Société Générale.
MOUTON (Pierre), minotier.
PELLOTIER, substitut du Procureur de la République.
PRÉVOST (Mme Michel).
PUECH, trésorier payeur général de l'Eure.
RAZY (Mme), propriétaire.
TAILLEBOIS, principal clerc d'avoué.
TOULOURGE, professeur au lycée d'Évreux.

Digitized by Google

*Canton d'Evreux-Nord.*

JOSSON DE BILHEM (le comte), au château de Normanville.
JOSSON DE BILHEM (Mme la comtesse), au château de Normanville.

*Arrondissement de Louviers.*

* ESNEVAL (le baron d'), au château d'Acquigny.

*Paris.*

HERSENT (Jean), ingénieur des Arts et manufactures, 60, rue de Londres (8e).
PRÉTEUX (Pierre), directeur de la *Revue Normande*, 22, rue Madame (6e).

*Département du Calvados.*

DESPORTES, avoué, à Lisieux.

*Département de Seine-et-Oise.*

BEAUNIER (André), homme de lettres, 20, avenue de la Prise-d'Eau, Le Vésinet.
GAUQUELIN (l'abbé), propriétaire à Jeufosse par Bonnières.

*Italie.*

BILLIA (Michelangelo), professeur à l'Université, 28, via Montebello, Florence.

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY

Digitized by Google

# RECUEIL DES TRAVAUX

DE

# LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

---

*Ce volume se trouve*

A ÉVREUX

Chez M. LEBIGRE, libraire.

ET A PARIS

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Augustins.

---

Digitized by Google

# RECUEIL DES TRAVAUX

DE

# LA SOCIÉTÉ LIBRE

## D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

FONDÉE EN 1807

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 11 JUIN 1832

---

VII[e] SÉRIE

TOME SEPTIÈME

---

ANNÉE 1919

ÉVREUX

IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC[r]

1920

Digitized by Google

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

Séance générale du 4 mai 1919. Discours de M. Robert Leneveu, préfet de l'Eure, président de la Société. . . . . 1

— Extrait du procès-verbal . . . . . 5

— La main-d'œuvre agricole après la guerre, rapport par M. Bourgne, président de la section d'agriculture. . . . . 10

— Etudes archéologiques par M. L. Coutil, correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique, membre de la Société . . . . . 18

Séance publique du 29 juin 1919. Extrait du procès-verbal. . 56

— Rapport par M. Alb. Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société, sur l'attribution des récompenses décernées aux vieux serviteurs agricoles et urbains (Legs Léon Petit) . . 56

— Palmarès des récompenses . . . . . 73

Séance générale du 8 février 1920. Extrait du procès-verbal. 78

— Discours de M. Robert Leneveu, président de la Société. . 82

— Rapport général sur la situation et les travaux de la Société en 1919, par M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel . . 87

— La Croix-Rouge Française à Evreux pendant la guerre (1914-1918), rapport lu par M. Besnier, président du Comité Ebroïcien de la Croix-Rouge, membre de la Société. . . . 95

— Bibliographie des articles d'histoire locale publiés dans l'*Almanach-Annuaire de l'Eure* depuis son origine jusqu'à nos jours, par M. Jean Hubert . . . . . 115

Prix Lucien Fouché. Concours de poésie de 1919. Poèmes récompensés . . . . . 140

Séance publique du 21 mars 1920. Concours départemental pour l'amélioration du sort de l'ouvrier rural. Allocution de M. G. Goublet, préfet de l'Eure. . . . . 158

Digitized by Google

— Rapport de M. Albéric De Mare, secrétaire de la Section d'Agriculture, rapporteur général du Concours . . . . . 163
— Rapport de M. Biard sur la 1re catégorie (maisons ouvrières, hygiène, logement, assistance) . . . . . 169
— Rapport de M. Alphonse Hubert sur la 2e catégorie (serviteurs ruraux) . . . . . 172
— Rapport de MM. Lauvray et Lamiot sur la 3e catégorie (étables) et sur la 5e catégorie (fosses à purin) . . . . . 176
— Rapport de M. Charles Lecœur sur la 4e catégorie (installations spéciales pour l'approvisionnement en eau potable). 182
— Liste des récompenses . . . . . 187
Obsèques de M. Lecointe, ancien membre du Conseil d'administration de la Société. Notice biographique par M. Pitoiset, membre de la Société. Discours de MM. Fatalot, Brard et Albert Doucerain . . . . . 196
Allocution prononcée par M. Alb. Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société, à la matinée organisée en mémoire de Léon Tyssandier le 11 avril 1920 . . . . . 215
Liste générale des membres de la Société . . . . . 220
Prix Lucien Fouché. Concours historique de 1921. . . . . 232

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS, ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

SÉANCE GÉNÉRALE DU 4 MAI 1919

# DISCOURS

De M. Robert LENEVEU,

Préfet de l'Eure, Président de la Société

Messieurs,

Les Anciens avaient coutume de marquer d'une petite pierre blanche les événements heureux de leur existence. Je confierai au carrare le plus pur le soin de me rappeler cette journée, qui me vaut l'honneur de prendre la présidence de votre compagnie.

Cependant, cet honneur serait une charge lourde et m'effraierait un peu, si je ne comptais sur votre bienveillance pour me rendre la tâche facile.

Vous m'avez choisi, Messieurs, pour deux raisons : d'abord parce que je suis un Préfet laboureur, puis parce que je suis un Préfet pacifique.

Je succèderai donc à M. Modeste Leroy, notre éminent ami, qui vous disait l'année dernière, en prenant possession de ce fauteuil : « Une pensée surtout vous a guidés, le désir et la volonté de contribuer à l'union ».

Eh bien, Messieurs, la séance continue. Je m'efforcerai de faire survivre ici les sentiments de mon prédécesseur : elle a fait de si belles choses cette union, cette union de tous les



Digitized by Google

Français qui, au coude à coude, avec l'aide de leurs magnifiques alliés, ont bouté dehors l'ennemi abhorré, jusqu'à ce que, à genoux, il demandât grâce. Quels merveilleux résultats nous lui devons à cette « union sacrée » scellée dans la journée historique du 4 août.

Je vous disais tout à l'heure que j'étais un Préfet laboureur, et si je vaux ici quelque chose, c'est par mon attachement à l'agriculture et à tout ce qui s'y rapporte. Je m'inspirerai de vos sages conseils, lorsqu'il s'agira de défendre et de soutenir les intérêts agricoles de ce département que vous connaissez si bien. A ce propos, laissez-moi vous dire que, si le Gouvernement de la République doit aux agriculteurs la protection de ses lois, c'est encore d'eux-mêmes que ceux-ci doivent attendre leur principal secours. L'agriculture exige toujours le même esprit d'ordre, le même labeur que par le passé, mais elle exige en outre beaucoup de connaissances. Elle est devenue une science, elle vit de découvertes, elle ne peut plus prospérer qu'en progressant toujours.

Aussi je suivrai vos travaux avec une attention d'autant plus grande que rien ne saurait être plus utile et plus noble que le but poursuivi par votre compagnie : aider et encourager les cultivateurs de nos champs, cette grande force sociale, sur laquelle tous les honnêtes gens doivent s'appuyer pour résister à la violence des passions démagogiques.

On ne rendra jamais assez hommage à nos agriculteurs. Incessamment ballottés entre la crainte et l'espérance, victimes des intempéries et des crises économiques, ils nous donnent le salutaire et fortifiant exemple du travail vivifié par le progrès et ils peuvent dire, non sans fierté, qu'en améliorant et en perfectionnant de plus en plus les procédés de culture et d'élevage, ils maintiennent à notre pays son antique réputation agricole et que, s'ils font la richesse de la France, ils sont l'honneur de la République.

Maintenant que la victoire finale a couronné nos efforts, nous nous trouvons en face d'une autre tâche, lourde et difficile, celle de réparer les ruines de l'invasion et de reconstituer le patrimoine de la France nouvelle. Il sera bien difficile de rétablir d'un coup toutes les branches de l'activité

Digitized by Google

commerciale et industrielle du pays ; mais ce qui pourra être tout de suite remis en marche, c'est la terre, l'admirable terre de France, source de toute richesse parce qu'elle est véritablement créatrice.

Hélas, les rangs de nos agriculteurs sont bien éclaircis, car ce sont les paysans qui, pendant cette guerre, ont payé le plus l'impôt du sang, mais avec quelle énergie ces « poilus », qui, pendant plus de quatre années, ont disputé pied à pied leurs sillons à la convoitise féroce de l'envahisseur ne reprendront-ils pas les mancherons de la charrue pour faire lever les moissons réparatrices de l'avenir. Et ce qui leur donnera encore plus de cœur à l'ouvrage, c'est qu'ils vont trouver en rentrant ces vaillantes et admirables femmes qui, pendant leur absence, avec un dévouement inlassable et en surmontant toutes les fatigues, ont assuré la bonne marche de la ferme et entretenu leurs champs.

Préfet d'un département agricole, je viens, Messieurs, de vous parler d'agriculture, et je semble oublier que je ne préside pas seulement une Société d'agriculture, mais une Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

Votre bienveillance a été vraiment grande à mon égard et vous me permettrez de vous dire toute ma reconnaissance, car je suis un peu confus d'être appelé à présider vos travaux artistiques, scientifiques et littéraires. Heureusement j'ai à mes côtés M. Doucerain, votre Secrétaire perpétuel, dont l'esprit cultivé suppléera à mon insuffisance.

Artistes, littérateurs, poètes, vous allez, dans le calme de la paix qui va nous être enfin rendue, ajouter de nouvelles œuvres et de nouvelles pages à l'actif de votre compagnie déjà si enrichie des œuvres et des pages que votre cœur et votre esprit lui ont données.

Et la science, après l'avoir mise tout entière au service de la patrie pour la défendre d'une agression injustifiée, vous allez la consacrer au relèvement de ce pays, épuisé par l'effort surhumain qu'il a dû fournir pendant quatre années d'une guerre sans merci.

Mes chers confrères, en quittant ce fauteuil, mon prédécesseur se félicitait d'avoir été votre président l'année de la vic-

Digitized by Google

toire. Eh bien, laissez-moi vous dire la joie que c'est pour moi de prendre la présidence de votre compagnie au moment où va être signé le grand acte historique, qui certes n'effacera pas nos deuils ni nos souffrances, mais qui va venger nos morts, nos grands morts, qui va donner à la France la paix que les sacrifices si généreusement consentis de ses enfants lui ont gagnée et ouvrir dans le monde une ère nouvelle où va régner plus de justice et plus de bonheur.

Digitized by Google

# SÉANCE GÉNÉRALE DU 4 MAI 1919

(*Extrait du procès-verbal*).

PRÉSIDENCE de M. ROBERT LENEVEU

PRÉFET DE L'EURE, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

---

Étaient présents : MM. R. Leneveu, A. Doucerain, Mlle B. Leduc, MM. J. L'Hopital, Bourgne, Guillemare, Albert Hubert, abbé Guéry, capitaine Dubois, Biard, Pitoiset, Dr Lerat, Alphonse Hubert, Régnier, Loiziel, Bourguignon, Leheurteur, Causse, Letartre, Leduc, commandant Brail, Garnier, J. Hérissay, P. Bellenger, Besnier, Legué, Gondard, capitaine Bucquoy, Bagot, Mahieu, Dr Dehail, Dubreuil, Danzelle, Quirière, commandant de Charaut, Coutil, Petel, Momenteau, Puech, Le Grand, Loiseleur, Aubineau, Moisson, Marie, Cochin, Letellier-Alaboissette, Lauvray, Souty, Morise, Lamiot, Hée, Feugère, Blot, Lecœur, Marais, Lecointe.

Se sont excusés : MM. Modeste Leroy, député de l'Eure ; Maurice Hervey et Monnier, sénateurs de l'Eure, tous trois anciens présidents de la Société ; Emmanuel Boulet, Geoffroy de Grandmaison, Gouhier, André Guest, Pierre Izarn, Sylas Loisel, abbé Desdouits, Delaunay, chanoine Delisle, chanoine Eudeline, Portail, Emile Hérissay.

M. Doucerain, secrétaire perpétuel, donne lecture du procès-verbal de la précédente assemblée générale du 12 janvier 1919, qui est adopté.

Puis M. Robert Leneveu, président de la Société, prend la parole et prononce un discours.

*Conférence Préteux. Matinée normande.* — Depuis la dernière assemblée générale, la Société libre de l'Eure a organisé, à la date du dimanche 9 février, dans la salle de l'amphithéâtre, une conférence littéraire, donnée par M. Préteux,

Digitized by Google

directeur de la *Revue Normande,* suivie d'une audition de trois poètes normands, MM. Argentin, Demongé et Préteux : M. Joseph L'Hopital a présenté le conférencier et la *Revue Normande.* Son allocution sera publiée dans le prochain *Recueil de la Société* (pages 175-179 du *Recueil* de 1918). A la suite de cette matinée, organisée au profit de l'Œuvre des Pupilles de la Nation, une somme de 100 francs a été envoyée à M. Jasinski, président de la Section permanente, qui en a accusé réception à M. Doucerain, par une lettre dont celui-ci donne lecture.

*Ravitaillement du département des Ardennes.* — Malgré l'exiguïté de ses ressources, la Société libre de l'Eure a voulu contribuer à la généreuse initiative de son président, M. le Préfet de l'Eure, faisant appel à la solidarité des populations de notre département pour les régions envahies, et nous avons versé 100 francs à la souscription ouverte à la mairie d'Evreux.

*Chambres départementales d'Agriculture.* — La Section d'Agriculture réunie sous la présidence de M. Bourgne, et sur la convocation de son dévoué secrétaire, M. Albéric de Mare, a discuté la question du scrutin de liste pour l'élection aux Chambres départementales d'Agriculture, réclamé par le vœu de la Société d'Agriculture de la Gironde. Elle a été d'avis de ne pas s'y rallier, estimant qu'il fallait maintenir le scrutin cantonal et l'admission des ouvriers agricoles comme celle des propriétaires et des fermiers dans le corps électoral, en un mot approuver le projet de loi tel qu'il a été voté par le Sénat.

*Congrès de l'Agriculture française.* — Un Congrès de l'Agriculture française aura lieu à Paris, du 30 juin au 3 juillet 1919. M. Doucerain donne lecture de la circulaire du Comité d'organisation, dont le président est M. Emile Loubet, ancien Président de la République.

L'Assemblée décide de donner son adhésion et de déléguer à ce Congrès M. Lamiot ou à son défaut M. Morise. La cotisation sera de 20 francs.

*Congrès de l'Association normande.* — L'Association normande pour les progrès de l'Agriculture, de l'Industrie et des

Digitized by Google

Arts, dont le siège social est à Caen et qui est présidée par M. de Longuemare, conseiller général du Calvados, organise à Caen pour les 18 et 19 juin, un Congrès qui se tiendra au Pavillon des Sociétés savantes, sous la présidence d'un délégué du Ministre.

M. Doucerain donne lecture de la circulaire signée de M. de Longuemare et propose la nomination de délégués qui voudront bien se rendre à Caen. MM. Bourgne, Doucerain, Biard, Hée, sont désignés par l'Assemblée.

*Admission de nouveaux membres.* — M. le Président met aux voix l'admission des nouveaux membres dont les noms suivent :

MM. l'abbé Blin, secrétaire général de l'Evêché; Causse, commissaire de police à Evreux ; Dévé, imprimeur; Duchesne fils, industriel ; Lerat, docteur en médecine à Evreux ; Leheurteur, directeur des services du Syndicat agricole ; Roger Moisson, employé à la Société générale; comte et comtesse Josson de Bilhem ; Raoul Conard, lieutenant de louveterie à la Neuville-du-Bosc.

*Ouvrages offerts à la Société.* Entre autres : *Les Seigneurs d'Acquigny, barons d'Esneval,* par M. le baron d'Esneval ; *M. Emile Picot,* par M. l'abbé Guéry ; *Jean-François Corneille d'Evreux,* par M. Albert Doucerain ; *Le Tombeau de Robert d'Acquigny* et un *Document du XIV^e^ siècle relatif à l'église d'Andely* par M. Louis Régnier ; *La Fête de l'Empire britannique* par le Comité « L'effort de la France et de ses Alliés » ; *Le Ceneri di Lovano et la filosofia di Tamerlano* et plusieurs autres brochures historiques et philosophiques, en italien, par M. Michelangelo Billia, de Florence, etc., etc.

*Désignation du jury d'examen du prix Lucien Fouché.* (Concours de poésie.) — L'Assemblée décide que le jury d'examen du concours de poésie de 1919, pour lequel 46 manuscrits ont été reçus par le Secrétaire perpétuel, sera composé de MM. Paul Harel, ancien président de la Société ; Auguste Dorchain et Henri Allorge, membres de la Société des gens de Lettres ; Pierre Préteux, directeur de la *Revue Normande,* Joseph L'Hopital et Guillemare, président et secrétaire de la Section des

Digitized by Google

Lettres ; l'abbé Guéry, l'abbé Thuillier, Léon Dubreuil, Jean Verrier, Charles Besnier, Albert Doucerain, et le capitaine Bucquoy.

*La ligne du Sud-Ouest.* — Un vœu, proposé par M. Charles Lecœur est adopté à l'unanimité et rédigé dans les termes suivants :

« La Société libre de l'Eure,

« Considérant l'intérêt de premier ordre qui s'attache à la réalisation de la ligne dite du Sud-Ouest devant assurer : 1° Une voie directe de communication du Havre avec l'arrondissement de Pont-Audemer ; 2° Une voie nouvelle, *la plus courte de trajet*, entre notre grand port normand et Paris, traversant en diagonale le département de l'Eure *via* Pont-Audemer le Neubourg-Evreux ;

« Emet le vœu d'une prompte exécution du ferry-boat devant assurer provisoirement le passage de la Seine, soit à Berville, soit en amont de Quillebeuf, en attendant le percement sous le fleuve d'un tunnel qui seul peut répondre aux nécessités d'une ligne de chemin de fer à grand trafic. »

Enfin diverses lectures sont faites par Mlle Leduc, MM. Bourgne et Léon Coutil.

Ce dernier présente un estampage sur papier de deux fragments sculptés qu'il a retrouvés l'été dernier dans la cour dite du Grand Veneur, dépendance du musée d'Evreux, au milieu de débris de sculptures provenant d'édifices religieux. Il croyait alors ces sculptures inédites, et il en avait fait une restitution pouvant correspondre à un OCULUS ou à des Fonts baptismaux ; il a pu retrouver leur origine dans le *Bulletin Monumental* de 1858 ; ils ont été trouvés vers 1856 dans la cour de l'évêché d'Evreux.

La présence de croix pattées et d'un chrisme présentant certaines modifications, celle d'un médaillon de femme, d'une figure d'homme sommairement indiquée, d'un animal à formes bizarres, enfin d'intéressantes inscriptions : S. PETRVS — BAVDARD — MAGEION — MALAVICI — DIADEX, gravées en caractères antérieurs au XIe siècle, lui ont permis de supposer que ces sculptures pouvaient remonter à la fin de la période mérovingienne. Cette attribution est confirmée par l'étude des

Digitized by Google

revers des monnaies de cette époque, et par une série de stèles funéraires, dont il a groupé les reproductions sur plusieurs planches, aînsi que celles des bijoux et objets recueillis dans des sépultures des VII^e^ et VIII^e^ siècles ; et même sur des châsses et reliquaires, afin d'appuyer ses déductions. En outre, il a présenté le dessin d'une croix sculptée sur la clef d'un cintre de fenêtre de l'abside sud de l'église de Saint-Etienne-du-Vauvray : cette croix est certainement d'origine carolingienne ; les deux petits ornements en forme d'ancres renversées qui se trouvent en-dessous sont bien caractéristiques.

Il a présenté ces documents à la Société des Antiquaires de France, où son opinion a été heureusement confirmée, et aussi par M. Prou, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Chartes et par M. Omont, conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale et membre de l'Institut ; il a offert des moulages de ces divers monuments au Musée de sculpture comparée du Trocadéro et au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

Digitized by Google

# LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE APRÈS LA GUERRE

## RAPPORT

FAIT PAR M. BOURGNE

PRÉSIDENT DE LA SECTION D'AGRICULTURE

A LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 4 MAI 1919.

---

Messieurs,

Vers la fin de 1913, M. le Ministre de l'Agriculture avait ouvert une enquête auprès des Directeurs des Services Agricoles de tous les départements à l'effet de définir les *tendances de l'Agriculture au cours du XIX^e^ siècle :* vous avez bien voulu accueillir mon travail dans le *Recueil de la Société*, bien qu'il n'ait aucune tournure littéraire, étant un simple rapprochement de faits nombreux, selon d'ailleurs les recommandations ministérielles. Les rapports étaient demandés pour le 1^er^ avril 1914 ; aussi, le 31 mars, je terminais le mien par ces lignes :

« Grâce aux prix de vente actuellement pratiqués pour toutes choses, la situation agricole de l'Eure est satisfaisante. Mais le fait inquiétant, angoissant pour l'avenir, c'est la disparition des familles nombreuses... La diffusion de l'enseignement agricole, les progrès de l'outillage, la mise en herbe de nouvelles surfaces, seront encore un palliatif pendant quelques années... Mais, après ? »

En écrivant ces mots : *Mais, après* ? je ne pouvais penser que la guerre la plus destructrice d'hommes qu'on ait jamais vue éclaterait quatre mois plus tard et vous com-

Digitized by Google

prenez, Messieurs, combien les appréhensions de tous au sujet de la rareté des bras sont par cela même devenues vives ! Hélas, les agriculteurs, maîtres et ouvriers, les plus vigoureux, les plus énergiques parce que les plus braves, sont restés en grand nombre couchés dans cette terre de France qu'ils voulaient défendre et de ce fait nos plaines courent grand risque de ne plus être cultivées comme elles l'étaient avant 1914.

De tout côté on parle d'intensifier les productions, aussi bien et peut-être plus encore dans l'industrie qu'en agriculture et (sans doute vous me trouverez pessimiste), je crains fort que l'industrie ne l'emporte... Si comme l'agriculture elle produit parfois à l'abri des droits de douane, son travail est moins exposé, il est plus régulier que celui des champs puisqu'il n'a guère à compter avec les saisons. L'industriel peut donc se lancer davantage et peu lui importe presque le prix de la main-d'œuvre pourvu que rien n'arrête la fabrication. Ainsi par exemple, en ce moment, les Hauts Fourneaux de Caen paient 12 fr. 60 par jour de simples manœuvres russes et on me cite un établissement métallurgique de Vernon qui vient d'embaucher à raison de 11 francs par jour de jeunes manœuvres agricoles qui gagnaient 3 fr. 20, non nourris, dans la commune de Saint-Pierre-d'Autils. Il faut donc nous attendre à voir offrir des salaires que les risques constants de la production agricole ne permettront pas de payer aux ouvriers de ferme.

Mais il y a pire à craindre. Vous savez combien déjà on a fait pour l'ouvrier des villes : coopératives, mutualités, secours de toutes sortes, caisses de chômage, salles de réunion, lieux de distraction : vous avez sans doute pris connaissance des projets qui doivent faire de la ville de Lyon le Paradis des Travailleurs. Et ce qui m'effraie surtout, c'est que la législation s'en mêle : le discours d'ouverture de session prononcé à la Chambre par le président d'âge Siegfried laissait entrevoir que prochainement la journée de huit heures serait votée par le Parlement, d'accord avec la Conférence de la Paix qui elle-même s'en est occupée ; aussi cela ne nous a pas étonné depuis lors, de voir réaliser la

Digitized by Google

chose ; mais ne sommes-nous pas en droit de nous demander si les législateurs internationaux qui l'ont votée ont jamais eu le moindre rapport avec des agriculteurs ? La journée de huit heures est possible pour l'atelier ; elle ne le sera jamais pour la ferme, car si l'homme est assez docile pour se plier à la loi, l'estomac et la mamelle de la vache laitière s'y refusent absolument : et d'ailleurs aussi nous ne commandons pas aux saisons !

Alors, Messieurs, faites avec moi la comparaison : d'un côté travail à durée limitée, séjour gai à la ville ; de l'autre le labeur de longue haleine, sans fêtes ni dimanches pour ceux qui ont des animaux à soigner, travail à faire dans les belles journées de printemps peut-être, mais trop souvent aussi sous les pluies pénétrantes ou sous un soleil ardent !

L'agriculteur va donc *de plus en plus* avoir à disputer à l'industriel l'ouvrier dont il a besoin.

Par quels moyens peut-il y arriver ?

*On peut* élever les *salaires* ou organiser la participation, mais à la condition de voir aussi s'élever ou se maintenir les prix actuels de vente des produits de la ferme.

*On peut*, et on aurait déjà dû le faire depuis longtemps, on peut assurer à l'ouvrier de la ferme une existence plus convenable, plus digne. Nous avons tous pénétré dans des écuries ou dans des étables et qu'y avons-nous trouvé comme installation de nuit pour le charretier ou pour le vacher ? En voyant ce que l'on nous a montré nous nous sommes demandé comment on trouvait encore des hommes acceptant de vivre dans de semblables conditions.

*On doit* se préoccuper d'accorder au personnel que l'on emploie une sorte d'assistance intellectuelle et surtout morale, pour que ces mercenaires, considérés comme un mal nécessaire, ne se sentent pas isolés, comme cela existe si souvent. — Et si l'employeur est un homme de cœur, il s'efforcera de faire de ses domestiques célibataires des domestiques mariés, établis, élevant eux-mêmes des enfants qui plus tard seront encore les ouvriers ou les associés de la ferme. — Au Congrès de l'*Intérieur de la Ferme*, en février 1914, M. l'abbé Lemire demandait précisément que les

Digitized by Google

agriculteurs des grandes fermes édifient des petites maisonnettes dans lesquelles ils logeraient ainsi les domestiques mariés : c'est l'exemple bien connu des houillères du Nord qui ont fait construire les corons afin de rendre la vie possible au personnel mineur et du coup elles ont rendu ce personnel plus stable.

Enfin *il faudrait aussi* s'ingénier à tirer le meilleur parti de la main-d'œuvre dont on dispose et c'est pour y arriver qu'il faut poursuivre le remembrement du sol. La loi du 23 novembre 1918 est encore insuffisante ; il faudra la retoucher pour nous donner quelque chose d'analogue aux mesures édictées pour les régions libérées : les masses faisant preuve d'inertie, la consultation des intérêts communaux ne dépendrait plus de l'initiative privée mais elle deviendrait obligatoire.

Tous les moyens que nous venons d'indiquer pour retenir ou mieux utiliser le personnel concernent l'avenir, et il nous faut parler du présent...

A la veille de la guerre, dans ce département où la population est tombée de 425.000 habitants en 1841 à 315.000 en 1914, nous nous en tirions encore grâce à l'appoint de la main-d'œuvre périodique fournie par les Belges et les Bretons. Ces ouvriers spéciaux reviendront, mais en petit nombre pendant quelque temps, aussi prévoyons-nous bien des difficultés prochaines.

Nous voudrions repousser l'idée émise par plusieurs agriculteurs des environs d'Evreux : faute de main-d'œuvre, abandon des cultures de surcharge, suppression des étables et des bergeries, retour au guéret franc de nos pères. Vous avouerez comme moi, Messieurs, qu'il est terriblement pénible d'entendre émettre de pareils projets d'avenir et que nous devons nous efforcer de nous opposer à leur application.

Nous aurons beau employer des lieuses, des tracteurs ou des charrues à vapeur, il nous faudra toujours des bras, tout au moins pour l'exécution des travaux périodiques.

Où trouver ces bras ?

En ce moment et grâce à l'activité déployée par l'Office National de la Main-d'Œuvre (Annexe du Ministère de l'Agri-

Digitized by Google

culture), nombre de départements emploient des Espagnols. Les rapports avec eux, grâce sans doute à l'origine latine commune, sont plus faciles qu'avec les Kabyles, les Marocains, les Tunisiens ou les Annamites essayés depuis la guerre, qu'avec les Polonais essayés avant la guerre ! Mais il faut organiser leur arrivée parmi nous et c'est ce à quoi le département s'est trouvé convié : il aurait à créer un Office ou un Bureau départemental de main-d'œuvre et aurait à faire connaître les besoins du pays à l'Office National qui, prévenu suffisamment à temps, s'efforcerait d'organiser ces immigrations périodiques.

Quoi qu'il en soit, la journée de *huit* heures, de par la loi du 23 avril 1919, est donc dès à présent applicable à l'industrie et au commerce.

Beaucoup de personnes pensent qu'elle doit être appliquée à l'agriculture parce que c'est le seul moyen d'atténuer l'*appel* vers les villes.

Et on se met à faire des calculs : 8 heures par jour, 48 heures par semaine, 2.496 heures par an. Et on dit à l'agriculteur : faites 10 à 12 heures en temps de moisson et ne faites que 4 en hiver !

C'est toute une comptabilité à tenir et, en outre, ce déplacement des heures de travail ne sera possible que si la Commission départementale admet des dérogations. Ces dérogations ne semblent guère applicables aux bergers, aux charretiers, aux vachers et aux servantes.

Il est à craindre aussi que l'ouvrier ayant en hiver 6 ou 8 heures de liberté n'aille les passer au cabaret, où du moins il sera chauffé.

Certains esprits admettent que l'homme, un jardinier par exemple, peut faire ses 8 heures chez un patron puis aller finir la journée chez un autre lorsque les jours sont longs : ce serait très logique, mais n'est-ce pas tourner la loi (qui n'est guère logique elle-même car même dans l'industrie elle va diminuer la production) ?

Et que fera-t-on des ouvriers saisonniers qui exécutent les binages et la moisson ? Avec eux pas de compensation pendant

Digitized by Google

l'hiver puisqu'ils ne sont pas là ! Il faudrait au moins que l'ouvrier tâcheron échappe à la loi.

La question est donc bien complexe.

Messieurs, excusez-moi de revenir à mon point de départ en faisant une nouvelle allusion à la disparition des familles nombreuses.

Dans ce pays la natalité est effroyablement faible : il est trop souvent de règle que chaque ménage n'ait qu'un enfant. Les parents s'évitent ainsi bien des soucis, bien des dépenses et, dans un amour exagéré de cet enfant, on s'acharne à lui laisser une situation meilleure : c'est donc pour échapper à l'effritement légal de la fortune que la race tend à disparaître. Si, comme on l'a souvent répété, cette dernière considération est cause essentielle de la monogéniture, nous aurions à émettre le désir de voir réformer le Code Civil, en vue d'autoriser le père à avantager sérieusement l'un de ses descendants. Ceci n'est pas une idée saugrenue : si elle blesse à première vue nos sentiments d'égalité dans le partage, il n'en est pas moins vrai que les esprits les plus sérieux considèrent la chose comme une nécessité.

L'insuffisance de la natalité n'est pas seule cause de la dépopulation du département. Depuis l'époque où il a compté le plus d'habitants, 1841, un exode lent mais continu s'est produit. La grande industrie s'est organisée et a souvent drainé vers l'extérieur nombre de gens qui vivaient parmi nous en petits propriétaires ruraux et en artisans saisonniers : c'est ainsi que nombre de toiliers, de rubanniers, de drapiers ont disparu...

A côté de cet exode basé sur les transformations que l'on pourrait qualifier de manufacturières, nombre de départs ont eu lieu parce que les gens ont cédé à la fascination des villes : sécurité, distraction de tous genres, éveil constant de l'esprit ou de la curiosité, œuvres d'assistance : en regard de ces choses le sentiment de l'isolement, le travail des champs rendu pénible par les intempéries, n'ont pas pesé lourd. Si, ainsi que le disait dernièrement devant moi un agriculteur du voisinage, si on trouve chez certains ouvriers de ferme

Digitized by Google

une sorte d'esprit contemplatif des choses de la nature, esprit dont paraissent plus particulièrement pourvus les bergers, je crois qu'ils sont bien rares ceux qui en sont assez pourvus pour résister aux appels des cités.

L'exode de la campagne vers la ville repose quelquefois sur la simple ambition d'être vêtu comme un Monsieur : les jeunes gens un peu débrouillés se font d'abord petits clercs, puis leur grande ambition c'est de devenir *fonctionnaires*.

Fonctionnaire, quel rêve ! on est quelqu'un et on a une retraite en perspective ; aussi si ce n'est pas toujours après le très condamnable certificat d'études que l'on tente cette bonne fortune, ce sera après le service militaire ; on accepte alors de devenir facteur, employé de chemin de fer, gendarme, douanier, et si on ne peut forcer la porte qui donne pied dans l'administration on se fait garde-chasse chez un particulier ou baladeur de caïffa.

Et la désertion ne se poursuit pas qu'avec les hommes. Les fillettes aussi veulent une occupation qui leur permettra de porter des chapeaux au moins le dimanche ; elles deviendront cuisinières, couturières, modistes. Une famille d'ouvriers ruraux qui se respecte ne consent plus à élever les enfants avec l'idée qu'ils seront eux-mêmes plus tard de simples ouvriers ruraux !

Tout cela est la résultante des goûts d'ambition suscités par le milieu social pris en général, mais tout cela est bien inquiétant pour les années qui vont suivre ! tout cela est bien inquiétant pour la production agricole.

Que sera l'avenir ? Quelques esprits envisagent déjà la transformation de notre agriculture s'effectuant sur les données suivantes : organisation de très vastes domaines pourvus de l'outillage le plus puissant, le plus perfectionné, et jetant beaucoup de produits sur les marchés des villes : de fait on pourrait admettre que la petite ferme consomme la moitié de ce qu'elle produit. La grande culture est favorable aux grandes cités mais elle ne s'implante que dans les pays dont les campagnes se dépeuplent ; devons-nous pousser à son extension et favoriser par cela même la dépopulation de

Digitized by Google

notre département ? C'est une question à laquelle je ne veux pas répondre.

Vous m'excuserez, Messieurs, de vous avoir soumis si longuement ces considérations et surtout de l'avoir fait en si mauvais termes : j'ai en effet l'impression que votre jugement me sera sévère si vous avez encore dans la mémoire la très remarquable conférence faite à Évreux le 1er avril 1905 par M. Joseph L'Hopital, exposant, avec ce talent de plume et de parole que nous admirons tous, « la condition des ouvriers d'*ateliers* avant et après la Révolution » ; et aussi si vous comparez cette communication à ce qu'a pu être l'étude des Trade-Unions faite par M. Albert Doucerain. J'invoque la gravité de la situation agricole prochaine pour réclamer votre indulgence.

---



Digitized by Google

# ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

PAR M. L. COUTIL,

CORRESPONDANT HONORAIRE DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

## I. — MONUMENT MÉROVINGIEN DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ D'ÉVREUX (EURE)

Etant à la recherche d'un chapiteau gallo-romain indiqué comme figurant au musée d'Évreux, et ne le trouvant pas, nous avons continué nos recherches dans une cour voisine dite du Grand Veneur, où sont relégués depuis au moins vingt-cinq ans des fragments d'architecture provenant des édifices de la ville.

Là, au milieu de chapiteaux et de fragments sculptés, en désordre, notre attention fut attirée par un morceau de pierre tendre, rectangulaire, dont la partie centrale est évidée en forme de croissant. Après avoir cherché parmi les autres blocs épars, nous avons retrouvé la partie inférieure correspondante : ces deux morceaux sont ornés à gauche d'une croix pattée et d'un chrisme, tous deux entourés d'un cercle; dans l'angle droit supérieur, également dans un cercle ou médaillon, se voit une figure humaine de profil à droite, tenant une feuille dans la main gauche ; elle est nue jusqu'à la ceinture et semble assise sur une chaise ajourée (on peut se demander si ce n'est pas Eve?) ; à gauche, on distingue sur le morceau supérieur le sommet d'une tête et une main, plus simplement gravées, le milieu du corps manque, le bas du corps et les jambes nues de cette figure se trouvent sur le morceau inférieur. Entre les deux médail-

Digitized by Google

lons du haut, un animal à longues pattes et à longue queue, la tête baissée, est tourné à droite : au-dessus, on lit l'inscription BAVDARD (VS) et au-dessous, MAGEION; sur le côté gauche, et près de la croix pattée, S. PETRVS. Une troisième inscription existait sur le morceau de droite, qui a été perdu (ainsi que nous le mentionnerons plus loin) ; on y lisait : MAVIES OU MALAVICI (lettres liées) et en dessous : DIADEX. Dans le bas sont deux médaillons, avec un chrisme à gauche, une sorte d'étoile à droite ; et entre les deux, dans un losange orné, une petite croix pattée dans un cercle.

Deux des côtés mesurent environ $0^m,65$, et les deux autres seulement $0^m,56$ ; l'épaisseur de la pierre est en moyenne de $0^m,22$ ; les parties ornées $0^m,14$ à $0^m,15$ ; le vide circulaire central $0^m,27$. Sur le côté gauche seulement existe un chanfrein de $0^m,10$ ; le profil intérieur de la pierre est un peu arrondi en dedans pour la partie circulaire centrale[1].

Nous désespérions de connaître la véritable origine de cet *oculus* lorsque nous avons trouvé dans l'*Annuaire de l'Institut des provinces* pour l'année 1859 [2] et aussi dans le *Bulletin monumental* [3] une note accompagnée d'un dessin exécuté par Thiollet sous la direction de M. de Caumont, qui reproduit trois fragments de ce monument, dont la troisième partie à droite est actuellement perdue (nous reproduisons cette gravure à titre de document, bien qu'elle ne rende pas exactement la forme des croix, ni les inscriptions). M. de Caumont a mentionné « *quatre pierres qu'ils ont réunies* », mais

1. En cherchant parmi les fragments sculptés, le complément de cet oculus, nous avons trouvé trois chapiteaux de la fin du XIe siècle, l'un orné de feuilles découpées dont les extrémités sont terminées en spirales et semblables à des chapiteaux de l'église Saint-Taurin d'Evreux, ils rappellent aussi ceux de la crypte de Nesle (Somme), Saint-Seurin à Bordeaux et Boulogne-sur-Mer, c'est-à-dire de la première époque romane, XIe siècle, école du nord de la France qui s'arrête vers 1120.
Un autre chapiteau orné d'une tête humaine entre deux spirales rappelle ceux que l'on a replacés à l'entrée de la chapelle Saint-Eloi de Nassandres. Le troisième offre une tête humaine plus indiquée et entourée à gauche par des fruits ; à droite, par une sorte de serpent qui semble vouloir lui dévorer le sommet du crâne.

2. *Congrès central des Académies*, 3e sér., 1er vol., no XI de la collection, p. 189-192.

3. De Caumont. *Rapport verbal sur une excursion à Evreux* (Bul monum., 3e sér., t. IV, 24e vol., 1858, p. 33 à 36).

Digitized by Google

cependant leur dessin n'en reproduit que trois. Raymond Bordeaux, d'Évreux, a ajouté à cette indication que *le morceau a été trouvé en déblayant la cour de l'évêché d'Évreux. Envoyé*

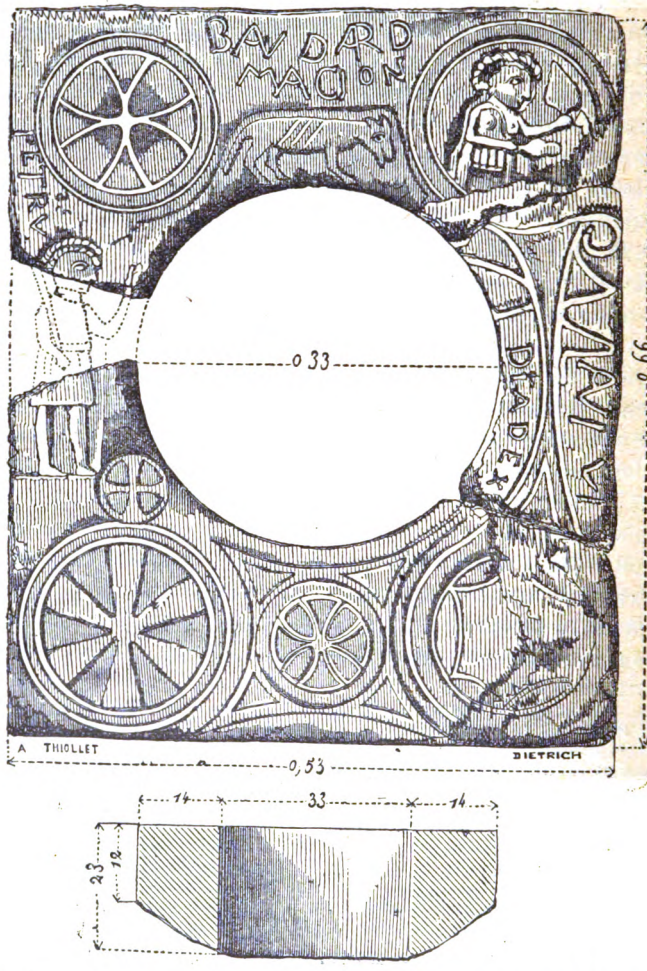


Fig. 1. — Monument trouvé vers 1857, dans la cour de l'évêché d'Evreux, d'après la gravure de Thiollet (le chanfrein de droite n'existe pas).

Digitized by Google

*par l'architecte au magasin où gisent les antiquités, on l'a relégué dans un coin, comme un bloc sans authenticité* (p. 191). Nous lisons à la page précédente (p. 190) que : « M. le comte de Brigode, membre du Conseil général de « l'Eure. a envoyé il y a deux ans (en 1858), un curieux font « baptismal du XII^e^ siècle, bien conservé. Comment l'a-t-on « remercié de son présent ? On a jeté le font en question, « comme une pierre inutile, dans un coin du Jardin des « plantes, sous l'eau, et la gelée a déjà attaqué les sculptures ».

Le dessin de A. Thiollet reproduit, sur la partie droite, le quatrième morceau égaré actuellement, avec deux inscriptions MAVIEI ou MALAVICI, et au-dessous DIADEX. Il est bien regrettable que nous n'ayons pu retrouver ce troisième fragment, afin de préciser la forme des lettres qui ne semblent pas correspondre aux précédentes.

Par ce qui précède, on voit que les choses ont peu changé depuis 1857 et 1859; il est même fort heureux qu'il reste encore la plus grande partie de ces précieux documents, qui n'ont pas retenu l'attention des archéologues, ni des municipalités d'Évreux depuis soixante ans; d'ailleurs, les colonnes, frises et chapiteaux gallo-romains trouvés dans le jardin de la maison Delhomme à Évreux sont encore moins bien partagés et abandonnés au public, sans abri ni clôture, dans le jardin botanique ; des noms modernes sont même inscrits sur ces pierres.

**Age du monument.** — Nous avons fait un estampage de ces deux fragments et les avons présentés à la Société des Antiquaires de France, où MM. Enlart, Michon, Blanchet, Deshoulières et la majorité des membres présents ont admis notre opinion que cette sculpture est mérovingienne ; elle est certainement postérieure au IV^e^ siècle, car le chrisme (signum Christi ou croix monogrammatique) passe pour avoir été mis en honneur sous Constantin le Grand sur son *labarum* et le bouclier de ses soldats, en souvenir de la victoire du Pont Milvian, en 325 après Jésus-Christ ; mais comme sur la pierre sculptée le chrisme est entièrement simplifié, on n'y voit pas le P, en faveur aux V^e^ et VI^e^ siècles, ni même le

Digitized by Google

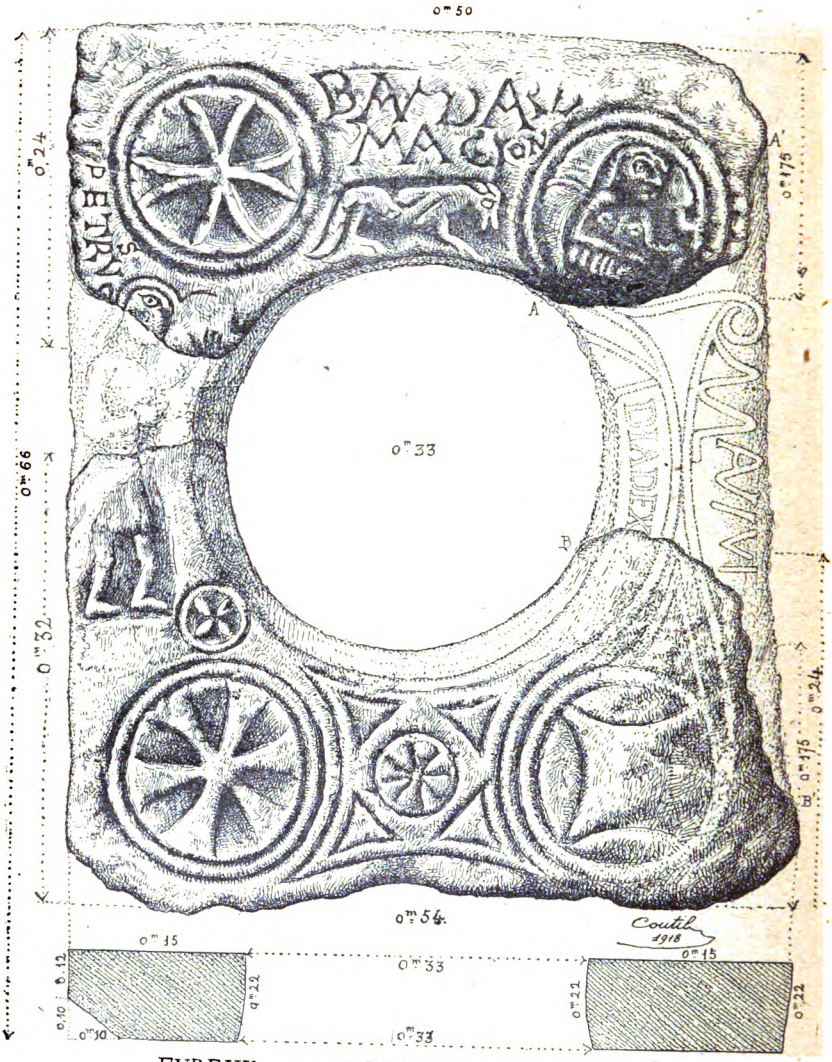


EVREUX - COUR de l'ÉVÊCHÉ. 1857. (MUSÉE d'EVREUX).

Fig. 2. — Etat actuel des sculptures (1920).

Digitized by Google

simple petit crochet du P qui le remplace à la fin du VI^e^ siècle; et puisque c'est surtout la croix pattée qui domine sur ce monument, où elle figure trois fois, par suite, on doit plutôt le dater de la fin du VII^e^ siècle ; d'ailleurs, la croix pattée n'apparaît au revers des monnaies qu'au VII^e^ siècle. La rosette à quatre pétales, qui y est reproduite à plusieurs reprises, se voit sur la mosaïque de Portus Magnus (Saint-Leu, Algérie) ; Le Blant les a signalées sur des sarcophages chrétiens de la Gaule (p. 139) ; Allemer et de Terrebasse (*Inscrip. de Vienne*, IV, p. 340) ; Martigny, *Dict. ant. chrét.*, p. 392.

**Attribution** (oculus, fonts baptismaux, autel primitif ?) — Quant à l'usage de cette sculpture de l'évêché d'Évreux, sa faible dimension (0^m^,56 sur 0^m^,66), et la cavité centrale permettent trois hypothèses : 1° celle d'un *oculus* dont la cavité centrale aurait été occupée par le buste d'un saint (peut-être saint Pierre, s. PETRVS, dont le nom est inscrit à gauche de la grande croix pattée).

2° La cavité centrale aurait servi de *fonts baptismaux* par immersion ; les 0^m^,27 à 0^m^,33 centimètres de son diamètre ne s'opposent pas à cette attribution et sont bien suffisants pour contenir un nouveau-né.

3° Enfin, ce pourrait être le dessus d'un petit *autel primitif* posé sur une base rectangulaire ornée ou non aux angles par quatre colonnes, comme ceux de Saint-Victor-de-Castel, commune de Bagnols (Gard), de Saint-Marcel-lès-Sauzet près Montélimar (Drôme), ou de la cathédrale de Digne (Basses-Alpes) [1].

Nous citerons comme sculpture intéressante et attribuée au IX^e^ siècle, mais qui est peut-être un peu plus récente, une cuve baptismale ronde ornée de croix et d'entrelacs et d'oiseaux affrontés qui se trouve au musée de Venise ; elle a été reproduite dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles* (t. V, liv. I, 31 mars 1891, p. 27, fig. 6).

Quant aux inscriptions que nous avons soumises à l'exa-

1. Didelot. *Antique autel chrétien récemment découvert à Saint-Marcel-lès-Lauzet près de Montélimart* (Drôme), 1884, p. 12, 13, 14.

Digitized by Google

men de M. Prou, directeur de l'École des Chartes, et à M. Omont, conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale, le premier croit qu'elles peuvent être contemporaines des sculptures et mérovingiennes ; M. Omont les croit antérieures au XI^e^ siècle, mais n'ose les dater avec certitude au VII^e^ ou VIII^e^ siècle.

De ces diverses consultations on peut se rendre compte de l'importance de ces deux fragments ; aussi en avons-nous offert un moulage au musée de sculpture comparée du Trocadéro, et un autre exemplaire pour la chapelle du musée de Saint-Germain-en-Laye, pour qu'il figure avec les documents chrétiens du V^e^ au IX^e^ siècles.

M. Maurice Prou (*Bulletin archéologique*, déc. 1919, p. XI-XII) a bien voulu joindre à nos modestes observations les conclusions suivantes :

« M. Coutil lit sur le dessin de M. Thiollet publié par Caumont : « MAVIES OU MALAVICI, mais je crois que les traits dans lesquels notre correspondant voit les lettres MA pourraient bien n'être que des traits d'ornement, et je ne lirai que AIVI. A la ligne inférieure, on lit DIADEX.

« Tout de suite on pense à l'expression biblique *Dei dextera*, ou encore à cette autre de l'Évangile, *ad dexteram Dei*. En outre, n'était qu'à la première ligne A est lié au premier V de *vivi*, on lirait volontiers *vivi Dei a*[*d*] *dextram, vivi Dei a dextra*, soit que les deux D rapprochés aient été réduits à un seul, soit qu'on ait employé l'ablatif *a dextra* au lieu de l'accusatif *ad dextram*, puisqu'on lit dans les Actes des Apôtres *a dextris Dei*. Mais il y a deux difficultés. On disait *Deus vivus* et non *vivus Deus;* et l'on s'étonnera du rejet d'*a dextra* après *vivi Dei*. N'eût-on pas dit, au moyen âge, *ad dextram Dei vivi* ou *a dextra Dei vivi?* Ce monument est énigmatique au regard de la date, de la signification et de l'usage. Pour la date, nous n'hésiterions pas à la fixer à l'époque mérovingienne à cause de la forme des croix et du dessin de la chevelure des personnages réduite à un bourrelet, encore que l'on doive reconnaître que pareille interprétation de la chevelure se retrouve dans tout dessin grossier, de quelque époque qu'il soit. Quant aux lettres,

Digitized by Google

d'après le dessin de Thiollet, très sec et sans caractère, où elles sont formées de traits conservant la même épaisseur dans toute leur longueur, elles ne répugneraient pas au VII^e^ ou au VIII^e^ siècle. Mais sur le dessin de M. Coutil, qui rend mieux le modelé de la sculpture, elles paraissent bien différentes, car les traits s'enflant de haut en bas se terminent en patte, de sorte qu'on inclinerait à les rapporter au X^e^ ou au XI^e^ siècle.

« Quelle était la destination de cette pierre? Caumont n'avait fait aucune hypothèse. M. Coutil en présente trois : 1° *oculus* dont la cavité centrale aurait été occupée par le buste d'un saint, peut-être saint Pierre ; 2° partie supérieure de fonts baptismaux, la cavité centrale ayant servi à l'immersion ; 3° dessus d'un autel posé sur une base rectangulaire.

« La première hypothèse doit être rejetée. Quelle que soit la date de ce monument, entre le VII^e^ et le XI^e^ siècle, ce n'était pas alors l'usage de poser des bustes de saints dans un encadrement, et d'ailleurs il semble que la coupe de la pierre, telle qu'elle est donnée par Thiollet, indique une position horizontale, car elle est chanfreinée en dessous. La cavité exclut également l'hypothèse d'un autel. Restent les fonts baptismaux ; mais on ne pensera pas à l'orifice d'une cuve à immersion, les dimensions de l'ouverture ne le permettent pas ; il ne peut être question ici que de fonts baptismaux ayant servi au baptême par infusion. En ce cas, le type des fonts baptismaux consistant « en une cuve ronde dont la partie supérieure est encadrée dans une épaisse dalle carrée » soutenue aux angles par des colonnettes est connu[1]. Cependant nous hésitons à voir dans la dalle d'Évreux le reste de fonts baptismaux de ce type. Cette dalle est non carrée, mais rectangulaire. Le dessous chanfreiné ne paraît pas s'accorder avec la présence de colonnettes d'angle. Le rebord de l'orifice paraît bien large de deux côtés. Enfin, d'ordinaire, la tranche de ces dalles est ornée.

« Quoi qu'il en soit, c'est là un monument curieux et qui pose des problèmes dont on trouvera peut-être la solution

1. R. de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, p. 704.

Digitized by Google

plus tard. Nous ne pensons pas cependant qu'il soit utile de le reproduire dans le *Bulletin archéologique*, puisqu'on en trouvera l'image dans le *Bulletin monumental* [1], et que M. Léon Coutil doit publier dans son *Archéologie de l'Eure* la gravure qu'il nous a communiquée. »

## II. — CROIX CAROLINGIENNE DE L'ABSIDE DE L'ÉGLISE DE SAINT-ÉTIENNE-DU-VAUVRAY (EURE)

Nous avons communiqué aussi à la même séance des Antiquaires de France l'estampage d'une croix pattée et ornée de fines gravures en forme de feuilles de fougères : sous les bras horizontaux de la croix se voient deux ancres renversées figurant des arbres de vie et symbolisant la régénération (ce sont des réminiscences de l'A et de l'ω, qui précédemment ornaient le dessous des croix, et par suite indiquent que cette sculpture ne peut être que du VII^e^ ou même postérieure, c'est-à-dire du VIII^e^ ou IX^e^ siècle.)

Cette croix se trouve sculptée en léger relief et placée comme clef au centre de l'arc d'une des fenêtres du sud de l'abside de l'église de Saint-Étienne-du-Vauvray. Les pieds droits sont surmontés d'une sorte de chapiteau à simple doucine ne se reproduisant pas sur le devant, mais seulement sur les côtés, comme ceux du prieuré de Nassandres et des cryptes considérées comme carolingiennes, telles que le Martyrium de Saint-Avit à Orléans, l'ancienne église de Romainmotier (Suisse), ou appartenant au roman primitif. Les joints séparant les blocs sont aussi très larges. En étudiant ce côté sud, le seul qui soit moins remanié, on y trouve les éléments anciens qui ont servi de base à l'architecte pour répéter, vers 1875, les mêmes arcatures en plâtre sur le pourtour de l'église.

L'abside primitive correspond au chœur actuel, elle mesure 7^m^,40 de longueur sur 7^m^,50 de largeur. A l'est, on lui a adossé, vers 1875, une sacristie en hémicycle de 5 mètres

1. *Bulletin monumental*, 3^e^ sér., t. IV, 24^e^ vol. de la collection (1858), p. 34, 36, avec figure à la page 35.

Digitized by Google

de rayon, qui semble être la véritable abside ; aussi nous tenons à mentionner ce détail pour éviter toute confusion dans le texte, ou même si on se reportait au monument lui-même.

A l'ouest du chœur actuel, qui est la partie primitive de l'église, se trouve une première nef, également très ancienne ; elle mesure 9m,80 de largeur et 16 mètres de longueur ; les

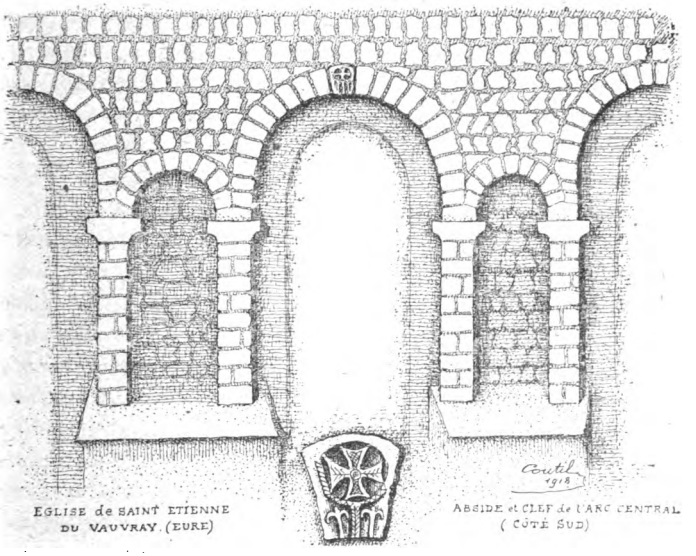


Fig. 3.

murs se prolongent ensuite sur 9 mètres de longueur vers le portail ouest, mais les matériaux de construction diffèrent complètement ; au delà de 16 mètres, vers l'ouest, ils sont formés de très grosses pierres et les murs sont soutenus aux deux extrémités par d'énormes contreforts de 1m,90 de façade et 1m,45 d'épaisseur ; ils étaient même primitivement encore plus gros, car on voit par les fondations des anciens contreforts détruits vers 1866 et dépassant le sol, qu'ils avaient 2m,50 de façade et 1m,80 d'épaisseur, ce qui s'explique puisque les murs avaient en ce point 13m,50 de hauteur, ainsi qu'on

Digitized by Google

peut le voir par une amorce restée accolée à la tour, au sud: cette partie de 9 mètres de l'entrée de la nef semble correspondre à la reconstruction de 1140, après l'incendie de 1135, dû à Roger de Conches.

Mais avant ces dates, une église est déjà mentionnée à Saint-Étienne-du-Vauvray dès 1006[1] : « *In villa Rotogivilla... ecclesiam Sancti Stephani* » et aussi en 1026 : « Item ecclesiam que dicitur Sancti Stephani et quidquid ad eam pertinet. »

L'église a fini par donner son nom à la localité, qui était désignée sous le nom de *Rotogivilla* ; et la localité voisine, Notre-Dame-du-Vaudreuil, portait le nom de *Rhotoïalensis villa* et *Rotolagum*.

Nous ne devons pas oublier de mentionner la tourelle d'escalier dont le sommet est couvert par un clocheton en pierre et supporté par des consoles à formes géométriques que l'on retrouve aussi à l'abside de Saint-Eloi de Nassandres (fin du XI[e] siècle).

Quant à la désignation du terrain voisin dominant l'église d'assez près, situé à environ 50 mètres de distance, et qui porte le nom de *la chapelle*, il s'explique facilement, et il n'y a pas lieu de supposer qu'une autre chapelle existait primitivement en ce lieu. On y a découvert un sarcophage en plâtre et des sépultures franques et carolingiennes, en tirant du sable vers 1890 ; nous possédons deux des six vases trouvés près des ossements. A. Le Prevost, parlant de cette église, dit dans ses *Mémoires et Notes* « qu'elle était d'époque romane et qu'elle était, avant de récentes réparations, fort curieuse ». De Caumont croyait aussi l'abside romane. Elle offre à l'extérieur des arcs géminés : on retrouve des dispositions analogues ou s'en rapprochant sur les absides des églises de Tournus (Côte-d'Or), de Cruas (Ardèche), sur le mur extérieur du cloître de la cathédrale et les murs de l'évêché de Mende ; sur les murs en ruines de l'abside de l'église de Saint-Geniès-Saint-Firmin, canton d'Uzès (Gard), et aussi dans le transept de l'église de Saint-Vorles à Châtillon-sur-Seine, et les églises

1. A. Le Prevost. *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*. T. III, 1869, p. 112.

Digitized by Google

de la région Toulousaine, à l'abbaye de Marmoutier près de Saverne, de San Giovanni in Fonte à Ravenne.

Quant à la croix sculptée sur le milieu de l'arc, on en retrouve d'analogues sur l'agrafe plaquée d'argent trouvée au Mont de Hermes (Oise) portant l'inscription VIVAT. QVI. FECIT (pl. des bijoux) ; et sur une pierre de l'ancienne église de Challans (Vienne), décrite et reproduite par le R. P. de La Croix ; et l'ambon de Romainmotier, canton de Vaud (Suisse), décrit et reproduit par M. l'abbé Besson[1].

Nous avons groupé une série de documents se rapportant aux croix pattées qui existent sur des monnaies, des stèles et monuments funéraires, des châsses et des bijoux dont on connaît l'origine mérovingienne ou carolingienne, afin d'établir un rapprochement.

Nous faisons suivre cette description des commentaires très précis que M. Maurice Prou vient de donner dans le *Bulletin archéologique* (décembre 1919, p. XIV à XVII). « Les fleurons qui accompagnent l'A et l'ω pour n'avoir pas le sens symbolique que leur prête notre correspondant n'en sont pas moins intéressants, et peuvent servir à déterminer la date de la pierre. Ils consistent en une longue tige mince s'épanouissant en trois feuilles, très maigres, celle du milieu lancéolée et terminant la tige, les deux autres se recourbant en bas : d'un mot, ce qu'on est convenu d'appeler une fleur de lis. Pareille fleur a été employée comme motif d'ornement du VI^e^ au IX^e^ siècle, surtout en Italie. Elle servait à remplir de petites surfaces, particulièrement des surfaces triangulaires ou en forme de losange. Elle se combine avec les entrelacs sur ces plaques de cancel dont les exemples sont nombreux dans l'Italie du Nord. Elle fait partie de cette décoration dont les éléments ont été empruntés à l'art romain et à l'art byzantin, et qui, stylisée par les artistes barbares de Lombardie, semble-t-il, s'est répandue au IX^e^ siècle dans tout l'empire carolingien[2].

1. R. P. de La Croix. *Une dalle mérovingienne trouvée à Challans (Vendée)* ; abbé Besson. *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, 1909.

2. Voir E. A. Stückelberg, *Longobardische Plastik*, Zürich, 1896, in-12.

Digitized by Google

« Il y a plusieurs variétés de ce fleuron trifolié ; l'une, et c'est le type qui paraît le plus ancien, rappelle plutôt une feuille, tantôt trapue, tantôt élancée, découpée en trois lobes lancéolés, les lobes latéraux se recourbant plus ou moins; tel est le type que nous voyons sur les chapiteaux du palais dit de Théodoric, à Ravenne, dont les archéologues s'accordent à placer la construction au commencement du VIIIe siècle ; les fleurons garnissent les bords du panneau de ces chapiteaux carrés, ou, s'élançant des angles inférieurs, occupent les cantons d'une croix formant le centre de la décoration. Une autre variété consiste en une tige qui s'épanouit en trois feuilles lancéolées dont les deux latérales sont fortement recourbées ; c'est absolument la fleur de lis du moyen âge. Un bel exemple se trouve plusieurs fois répété autour d'une des plaques de marbre du *puteus* du baptistère de Cividale [1], plaque de style byzantin *coupée et par conséquent remployée et probablement antérieure à l'édification du baptistère par l'évêque Calliste vers 737*. L'autel de Ratchis, édifié entre 744 et 749, dans l'église de San Martino à Cividale, offre d'autres exemples de la même fleur de lis autour d'un cercle. C'est là le type qui, en se dégradant, se perpétuera aux VIIIe et IXe siècles; la tige s'allongera et s'amincira.

« Les artistes ont eu recours à ce fleuron à trois pétales pour remplir les triangles laissés vides entre un cercle et un carré ; ainsi, sur une plaque du *Tempietto* à Cividale, quatre fleurons s'échappent d'un cercle pour remplir les écoinçons entre ce cercle et le carré dans lequel il est inscrit ; pareillement, sur une plaque de marbre conservée au palais épiscopal de Ferentino, quatre fleurs à trois pétales occupent les triangles compris entre une hélice et les pointes du losange qui l'encadrent. C'est encore un champ triangulaire que la tige trifoliée occupe sur le fronton du ciborium du Musée de Cortone daté du règne de Charlemagne. Sur les dalles de marbre ornées de rinceaux géométriques, très souvent ce

1. Ruggiero della Torre, *Il battisterio di Callisto* (Cividale, 1899, in-4°), pl. I.

Digitized by Google

fleuron occupe l'intervalle entre les rinceaux. Citons par exemple un panneau de cancel à Sainte-Marie-in-Cosmedin [1], un autre servant aujourd'hui de devant d'autel en l'église San Abondio de Côme, une autre encastrée dans le mur de la maison n° 6 de la Piazza del'Olio à Terni, et, en France, le fragment de plaque de cancel conservé à Saint-Martin d'Angers [2]. Et sur ce dernier morceau la fleur se rattache à la tige des rinceaux ; sur nombre d'autres sculptures carolingiennes, les tiges des rinceaux ou des hélices se terminent en fleuron trifolié, comme on le voit sur une plaque exposée dans le cloître de Saint-Jean-de-Latran [3].

« Du vide laissé entre les cercles entrelacés, où par sa forme ce fleuron était à sa place, des artistes de moins de goût l'ont transporté au centre même des cercles, par exemple sur un des pieds-droits d'une porte de Saint-Clément de Rome [4] ; on le trouve aussi meublant le centre de carrés entrelacés sur une dalle du cloître de Saint-Jean-de-Latran [5] et sur une autre de Santa Maria Antica, au forum. Sa forme le rendait tout à fait propre à se placer entre des demi-cercles formant arcature ; il s'y épanouissait tout naturellement, comme on le voit sur deux linteaux à Aquilée, l'un sous le porche de la cathédrale, l'autre dans l'église dite des Païens ; et encore sur un linteau à Coire [6]. Sur des panneaux rectangulaires, les tiges trifoliées issent des angles pour se diriger en diagonale vers le centre, par exemple sur le tailloir du chapiteau surmontant la dernière colonne à gauche dans la petite basilique de Grado, sise au nord de la cathédrale. Sur un fragment d'ambon, orné de compartiments rectangulaires, conservé dans la cour de l'Université

1. R. de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, p. 173, fig. 156.

2. *Congrès archéologique de France*, LXXVIIe session (1910), t. I, p. 196, planche, et R. de Lasteyrie, *ouvr. cité*, p. 215, fig. 214.

3. Lauer, *Le Palais de Latran*, p. 137, fig. 53 *bis*.

4. R. de Lasteyrie, *ouvr. cité*, p. 222, fig. 224.

5. Lauer, *ouvr. cité*, p. 128, fig. 53.

6. E. A. Stückelberg, *Mittelalterliche. Ornamentik im Bistum Cur*, dans le *Schweizerisches Archiv für Volkskunde*, 11e année (Bâle, 1907), planche, fig. 1.

Digitized by Google

de Ferrare, et qui, d'après la forme des lettres de l'inscription, peut remonter au VIII^e^ siècle, on voit des paons becquetant des fleurs à trois pétales qui s'échappent des angles du cadre.

« Mais, pour nous rapprocher de la sculpture d'Evreux, il faut montrer la tige trifoliée en rapport avec la croix. Nous la trouvons : dans les cantons inférieurs d'une croix sculptée sur le fronton extrême du couvercle arrondi d'un sarcophage du V^e^ ou VI^e^ siècle, déposé auprès de l'église Saint-Vital à Ravenne; dans les cantons supérieurs, sur une plaque de marbre déposée sous le porche de l'église des Saints-Apôtres à Rome. Sur la pierre de Saint-Etienne-du-Vauvray, les deux tiges trifoliées ne sont pas placées sous les branches de la croix, mais elles accostent la queue verticale d'une tresse circulaire entourant la croix. Ces tiges trifoliées sont élancées et maigres, presque réduites à un trait ; elles se placent, ce me semble, à la fin de la série que nous avons passée en revue. La croix pattée à branches égales n'a rien dans sa forme qui permette de la dater ; mais la surface de ses branches présente, les branches verticales une taille en losange, et les branches horizontales une taille en arête de poisson, qui sont un indice d'antiquité ; ainsi M. Léon Coutil cite une croix de même forme dont la branche supérieure présente une taille en arête de poisson sur un sarcophage provenant du cimetière Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés) à Paris, et comme cette croix est accostée de deux colombes qui en becquètent le sommet, on peut rapporter ce monument à l'époque mérovingienne. Pareilles hachures se retrouvent sur une croix de sarcophage provenant des fouilles de Moreau dans un cimetière de l'Aisne, et que M. Coutil a dessinée sur une des planches jointes à sa notice. Notre correspondant cite encore une plaque de boucle mérovingienne, trouvée au Mont-de-Hermes (Oise), ornée d'une croix dont les branches sont couvertes de hachures.

« Si nous n'osons pas reporter la pierre sculptée de Saint-Etienne-du-Vauvray à l'époque mérovingienne, au moins inclinons-nous à y voir un travail de l'époque carolingienne, et, en ce cas, ce serait une pierre de *remploi*, si, comme

Digitized by Google

paraît l'indiquer le dessin de M. Coutil, la construction dans laquelle elle est insérée ne date que des premiers temps de la période romane, soit du XI^e^ siècle. Comme on peut concevoir que des sculpteurs de ce temps-là aient copié des modèles antérieurs, on ne pourrait décider la question qu'en examinant sur place la clef d'arc dont il s'agit, et en comparant la nature et la coupe de la pierre avec la nature et la coupe des autres claveaux. »

Nous avons fait cette étude, la pierre est la même que celle des blocs voisins et de même épaisseur. Nous pouvons affirmer que l'abside où se trouve cette croix est antérieure à 1006, date à laquelle on cite pour la première fois l'église de Saint-Etienne.

## III. — ÉTUDE COMPARATIVE SUR LES CROIX

**La croix sur les monnaies.** — La croix apparaît sur les monnaies d'Eudoxie, femme de Théodore II ; la victoire tient une longue croix. Ensuite, on voit la croix seule ou chrisme sur les monnaies des successeurs d'Arcadius et Honorius. Justin et Justinien I^er^ tiennent à la main un globe crucigère. La croix reste seule au revers, sous Tibère, Constantin, Tibère II (566-578). Avec l'art byzantin, les croix sont plus fréquentes ; elles se voient sur la tête ou la coiffure des personnages représentés. Les monogrammes affectent parfois la forme de croix avec Justinien I^er^, Maurice Tibère, Heraclius, Tibère V et Léon l'Isaurien. La croix est placée dans une couronne ou un double perlé au revers des monnaies des Suèves d'Espagne au V^e^ siècle ; des petites croix se voient sur celles des Hérules et Ostrogoths, à la fin du V^e^ siècle. Au milieu du VII^e^ et surtout au VIII^e^ siècle, les Lombards reproduisent aussi la croix quelquefois potencée ou sur monogramme.

Les monnaies Wisigothes (tiers de sou d'or) offrent presque toujours au revers une croix dont les bras sont tous potencés et élargis au sommet ; elle est haussée sur trois degrés ; une croix pattée orne aussi la partie supérieure pendant la seconde moitié du VII^e^ siècle.

Chez les Francs, on trouve d'abord le chrisme au revers



Digitized by Google

des monnaies de Childebert Ier, et parfois une victoire portant une croix dans chaque main ou une sphère surmontée d'une croix (globe crucigère). Sous les Mérovingiens, on voit surtout une croix seule sur une sphère ou sur des degrés. La croix de Tibère II, adoptée à Marseille, se répandit de proche en proche ; d'ailleurs, elle était plus simple à reproduire. Parmi les variantes des deux croix des monnaies byzantines, la croix haussée sur des degrés et celle haussée sur un globe, nous signalerons la croix à branches égales, la croix latine à haste plus longue que les bras, la croix crismée, la croix fichée, la croix soudée à une base, la croix pattée, la croix bouletée, la croix posée sur un calvaire, la croix potencée, la croix à pendentifs, la croix cantonnée de globules ou d'étoiles, la croix ancrée (elle passe pour avoir été créée par saint Eloi dans l'atelier de Paris), elle résulte d'une mauvaise interprétation de l'Ω soudé à la branche supérieure du signe de la rédemption ; on la retrouve dans les ateliers de Cambrai, Rouen, Chartres, Poitiers, Cahors, Bordeaux, Verdun ; sur les monnaies de Richer et Thierry, évêques de Verdun ; dans les ateliers de Dieulouard, Dun, Hatton-Chatel, Sampigny, Metz, etc.

Sous les Carolingiens et sous Charlemagne, de la fin du VIIIe et pendant les IXe et Xe siècles, le revers est orné d'un temple surmonté d'une croix pattée portant au centre une autre croix semblable ; l'exemple se continua aussi en Germanie pendant cette période.

Des revers portant des croix un peu plus régulières se retrouvent constamment jusqu'à la fin du XIIe siècle avec Philippe-Auguste. Les ateliers de Mantes et de Bordeaux portent plusieurs croix pattées.

Le temple figuré sur les monnaies mérovingiennes s'altère de plus en plus et devient à Tours le type *tournois*, qui prit une grande extension au XIVe siècle.

Au commencement du XIIe siècle, les comtés de Louvain, de Hainaut, et le duché de Brabant sous les ducs Henri Ier, II, III, ont émis des deniers portant des croix à l'avers et au revers ; pendant la première moitié du XIIIe, on y voit même des croix pattées ; on les retrouve aux mêmes époques

Digitized by Google

en Allemagne ; chaque région s'inspirait souvent de la voisine.

Les monnaies épiscopales et papales portent naturellement des croix à l'avers et au revers.

Près des croix byzantines, on retrouve souvent l'A et l'ω, représentant les emblèmes de la génération et de la régénération ; ces lettres sont parfois placées au sommet d'arbres, et par dégénérescence ne forment plus qu'une tige verticale avec les extrémités retombantes en forme de T ou d'ancre relevée.

Sur les monnaies des Eburovices, la croix est surmontée de branches tombantes, comme sur les monnaies de Clovis II et Ebroïn. Dans son ouvrage intitulé *Monétaires des rois mérovingiens* (Recueil de 920 monnaies en 62 planches, avec leur explication. Paris, Rollin, 1843), Combrouse a reproduit cinq monnaies des Eburovices (pl. 24, fig. 3, 4, 5, 6 et 7) ; sur la figure 3, la croix est surmontée de branches retombantes (palmier ou arbre de vie ?), avec les légendes EBROCECA (Évreux ?) ; n° 417 du catalogue de Combrouse ; — les nos 4 à 7 (EBOREVICO) (Evreux) correspondent au n° 418 de Combrouse : ces monnaies ont été recopiées dans l'Atlas de Bonnin, *Antiquités gallo-romaines des Eburoviques*, Paris, Dumoulin, 1860, in-4 ; et nous les avons reproduites directement d'après les originaux du Cabinet des médailles dans notre *Archéologie gauloise, gallo-romaine et mérovingienne de l'Eure* (*IV, Évreux, 1919*).

M. Prou a classé chronologiquement les diverses formes de croix sur les monnaies du VII^e^ au IX^e^ siècle [1].

| | |
|---|---|
| Louis le Pieux, 814-840 . . | croix grecque détachée. |
| Charlemagne, après 800 . . | — — |
| — avant 800. . | — sur degrés. |
| Pépin, 752-768 . . . . . | — sur globes. |
| Denier de Poitiers, VIII^e^ siècle. | croix latine pattée, détachée. |
| Tiers d'Amboise, VII^e^ siècle. | — sur globes. |
| — d'Orléans, VII^e^ siècle . | — sur un seul globe. |
| — de Dagobert, 629-639. | — ancrée. |

1. Prou. *Le monogramme du Christ et la croix sur les monnaies mérovingiennes*. Mélanges Rossi, 1892, p. 207-220 ; et un autre article de M. Prou dans A. Michel. *Histoire de l'art*, t. I, p. 910-915.

Digitized by Google

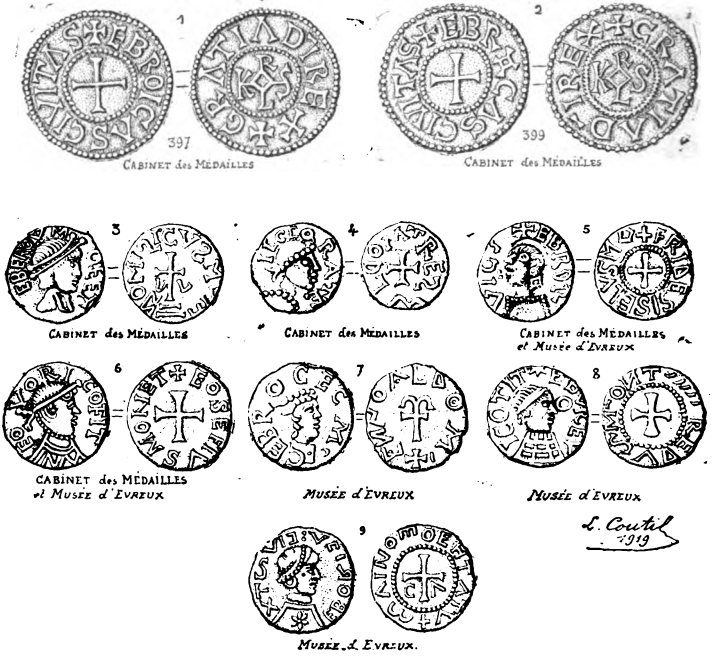


Fig. 4. — Monnaies mérovingiennes trouvées à Evreux.

---

On voit une croix pattée sur les monnaies de Thierry II ; une monnaie de Catullaco porte au revers une croix ancrée dont l'extrémité supérieure forme deux crochets opposés, comme celles de l'église de Saint-Etienne-du-Vauvray ; on observe ce détail sur les revers des monnaies de Clovis II ; la croix pattée des monnaies de Childéric II est posée sur un globe. Sur les monnaies d'Ebroïn, la croix pattée est placée sur un E renversé (lettre commençant son nom écrit en dessous). Sur les monnaies de Clovis II et Childebert III, on trouve aussi des croix pattées.

La croix sur degrés commence avec Charlemagne et sur celles de Byzance ; une croix pattée placée sur le sommet d'un temple orne la couverture de l'évangéliaire de Charlemagne à la Bibliothèque nationale : on voit également des croix sur les revers des monnaies de Lothaire (840-855), Pépin Ier, Pascal, Louis le Germanique, Pépin II, Charles le Chauve, Lothaire II, Louis le Bègue, Boson, Louis III, Carloman, Charles III le Gros, Eudes, Charles le Simple, Robert, Raoul, Othon, Hugues le Grand, Louis V, Abbaye de Cluny, Henri Ier, Geoffroy II Martel (1006-1066), Philippe Ier, Guy Ier, Eustache, Raymond de Toulouse, Bohemond Ier, prince d'Antioche, etc.

Digitized by Google

La croix haussée sur un globe ou sur des degrés apparaît aux environs de 560. D'abord potencée, elle devient pattée ; elle commence par être soudée à la base à un globe ou à des degrés, dont elle se détache ensuite ; puis apparaît la croix ancrée, c'est-à-dire surmontée d'une sorte d'ω. Vers la fin des temps mérovingiens, la croix latine n'est plus haussée sur un support et reste indépendante. La croix grecque succède à la croix latine sur les monnaies carolingiennes.

L'étude des monnaies nous permet donc de classer les différentes croix que nous serons amené à mentionner comme termes de comparaison.

**Croix sur les stèles funéraires et tombeaux.** — Un certain nombre de motifs d'architecture sont parvenus jusqu'à nous, alors que les monuments où ils étaient encastrés ont été détruits ou modifiés ; nous citerons ceux de Saint-Irénée à Lyon, de Saint-Seurin de Bordeaux, de Sainte-Marie Transtevère à Rome, de Saint-Bayon (Gironde), de Saint-Pierre de Vienne, de la crypte du tombeau de saint Quentin, du baptistère Saint-Jean de Poitiers et du pignon de l'église Saint-Hilaire de Poitiers, actuellement au baptistère Saint-Jean. Le tombeau d'Honorius à Ravenne montre sur deux de ses côtés un mouton, sur le dos duquel est une croix. Un tombeau en marbre du musée d'Autun porte une croix pattée et à gauche dans un cercle des pierres précieuses. Une croix avec A, ω et deux colombes se voit sur une stèle du musée de Trèves. Le dessus du tombeau de Sandrebert, en schiste ardoisier, qui se trouve au musée de Nantes, présente une grande croix, au centre, posée sur une boule, elle est accostée de deux animaux, et aux angles existent des croix aux formes variées. Le tombeau de Boetius, septième évêque de Carpentras et Vénasque, porte treize cercles avec des étoiles, des croix et les lettres A et ω suspendues. Un tombeau de l'église Sainte-Sabine à Rome porte trois croix pattées (fig. 5). Nous citerons ceux que l'on attribue à Clovis et à Clotilde trouvés dans l'abbaye de Sainte-Geneviève à Paris, reproduits par Lenoir dans sa *Statistique monumentale* et d'autres auteurs, dont nous n'avons pu retrouver l'existence ; toutefois, il y a

Digitized by Google

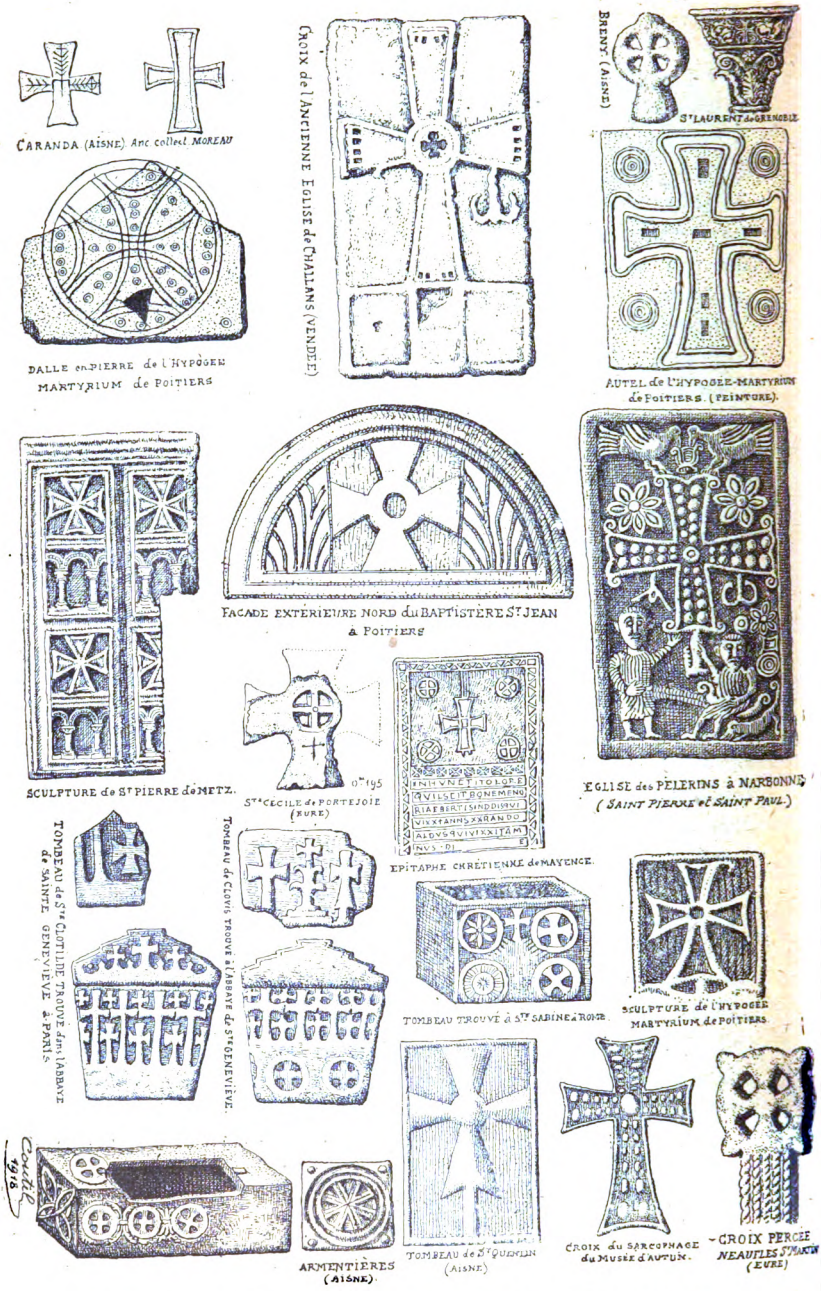


**Fig. 5. — Croix pattées sur des sarcophages, stèles funéraires, croix de carrefour.**

Digitized by Google

quatre sarcophages au musée Carnavalet, à Paris, qui sont exactement de même style, ils proviennent du cimetière Saint-Marcel à Paris, et ne sont pas pour cela des sarcophages royaux; un autre du cimetière Saint-Vincent à Saint Germain-des-Prés, du même musée, présente une croix pattée, ornée aussi de feuilles de fougères, comme celle de Saint-Etienne-du-Vauvray, et surmontée de deux oiseaux affrontés [1].

Un autre dessus de sarcophage du musée Carnavalet, provenant du cimetière Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés) offre une scène assez sommairement indiquée : autour d'un cercle entouré de croix pattées de différentes formes on remarque dans le bas, dans les angles, deux oiseaux de profil se regardant, au centre un personnage de face, les mains levées, à gauche duquel un animal se voit de profil ; on n'en remarque pas sur la droite, mais il est possible que l'estampage du moule sur le plâtre ne se soit pas produit de ce côté ; bien que cette représentation soit fort sommaire, nous croyons qu'il s'agit de Daniel dans la fosse aux lions, ou alors le Christ vainqueur du mal, comme on en voit sur des lampes chrétiennes et encore sur les ampoules de Saint-Mennas (fig. 6).

Le musée Carnavalet possède d'autres extrémités de sarcophages dont nous reproduisons seulement ceux qui sont ornés de croix pattées, entre autres du cimetière Saint-Paul et Sainte-Geneviève ; l'un d'eux offre une croix identique à celles du Martyrium de Poitiers.

Au musée de Saint-Germain, dans la chapelle, on voit aussi plusieurs extrémités de sarcophages en plâtre ornées de croix pattées provenant de Rosny près Mantes (Seine-et-Oise) dont nous reproduisons trois exemplaires (fig. 7) ; d'autres et des stèles de pierre ont été reproduites dans l'*Album Caranda*, elles proviennent d'Armentières (nouvelle série, pl. 29, fig. 3) et d'Aiguisy (nouvelle série, pl. 49), (Caranda pl. A, fig. 2 et 3) et de Sablonnières (Aisne). Le tombeau mérovingien de sainte Théodechilde, première abbesse du monastère de

1. Des croix pattées ornées de nervures se voient au centre des chapiteaux de Saint-Laurent de Grenoble et de la première basilique de Mantes.

Digitized by Google

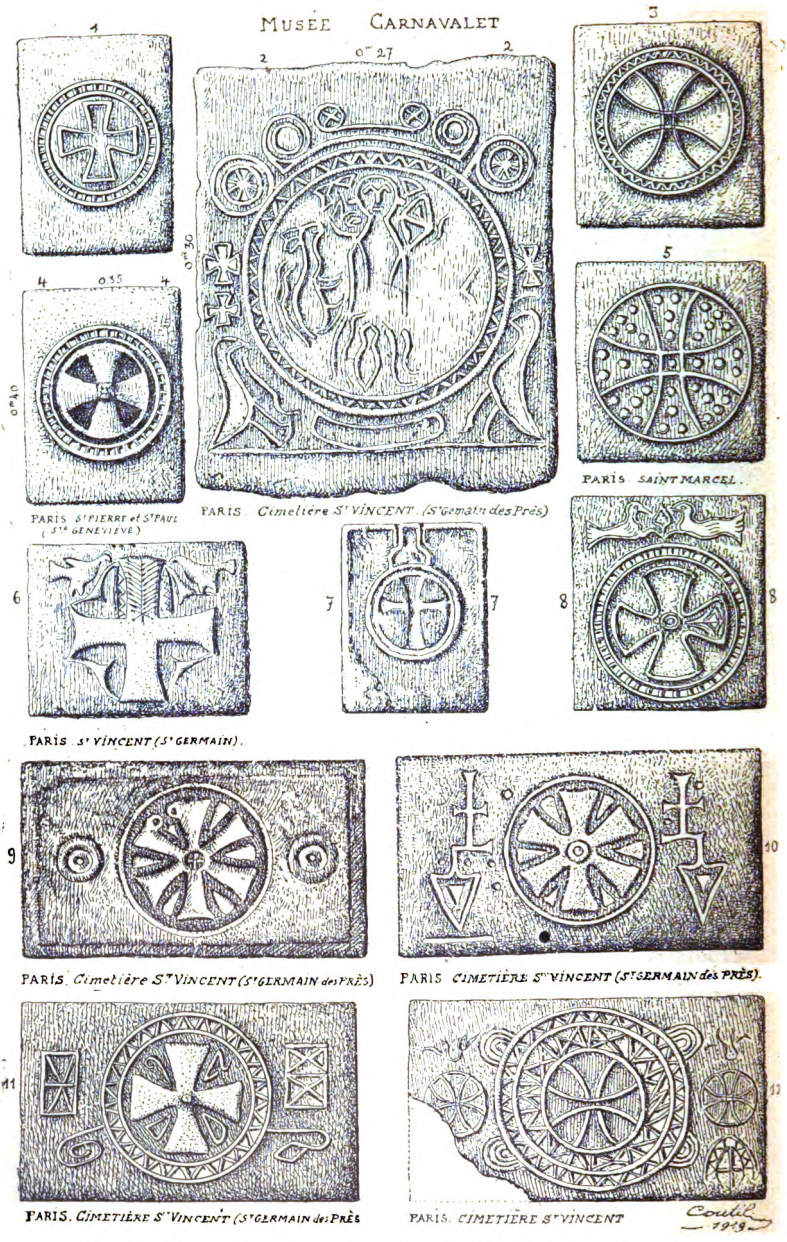


CIMETIÈRES MÉROVINGIENS et CAROLINGIENS de PARIS.

Fig. 6. — Croix sur des sarcophages moulés en plâtre.

Digitized by Google

Jouarre, fondé en 634, porte sur le couvercle en forme de toit une série de croix pattées[1].

Une stèle du musée de Bourges porte une croix pattée dans un cercle, et en dessous HIC REQUIESCIT LVNIDIA.

Un tombeau mérovingien du musée de Bayeux (Calvados)

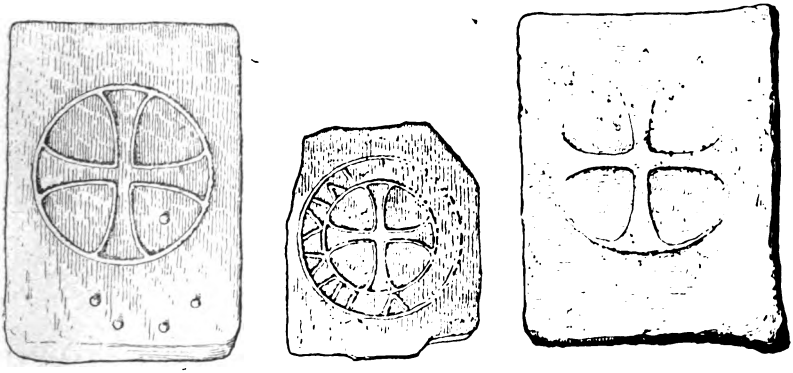

Fig. 7. — Croix sur des sarcophages en plâtre moulé provenant du cimetière de Rosny (musée de Saint-Germain).

porte à l'intérieur une sorte de fronton formé de deux colonnes verticales réunies par une traverse cintrée, ornée d'une croix pattée au centre. Le cimetière d'Andresy (Seine-et-Oise) a donné aussi des sarcophages de plâtre ornés de croix. Une croix pattée se voit dans l'hypogée des martyrs à Poitiers. Une autre croix pattée accostée de pampres et surmontée d'un vase d'où sortent des branches de vigne ornées de raisins se voit sur un panneau de la façade remaniée de Saint-Quinin à Vaison. Cinq autres croix ont été trouvées par l'abbé Hamard au Mont de Hermes sur des sarcophages mérovingiens[2].

M. Viollier a trouvé dans le cimetière de Kaiser Augst (Argovie), dans la tombe 981, une stèle en pierre ornée

1. M. Prou. *La Gaule mérovingienne*, p. 139, fig. 71.

2. Abbé Renet. *Le mont de Hermes ; les Francs et les Romains ; fouilles exécutées en* 1878 *et* 1879 *par M. l'abbé Hamard, curé de Hermes* (Mém. Soc. académique, Oise).

Digitized by Google

d'une croix à branches assez longues. Une autre stèle de pierre de l'ancienne église de Challens (Vendée) présente aussi une croix pattée aux bras de laquelle sont suspendues les lettres A et ω. Un antéfixe de l'église de Saint-Amand-Montrond (Cher) est formé d'une croix pattée.

Une stèle de Mayence porte une longue épitaphe chrétienne

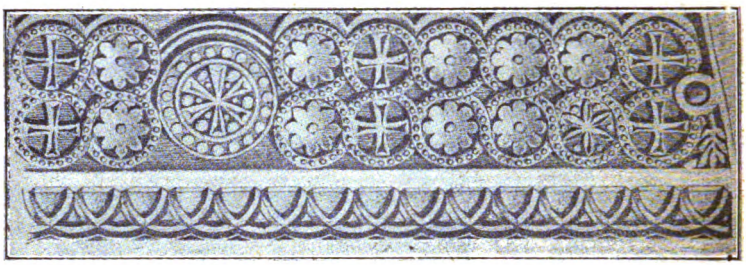

Fig. 8. — Linteau de l'église de Behio (Syrie Centrale, d'après Diehl. *Manuel d'art Byzantin*, fig. 12).

surmontée d'une croix pattée suspendue et accostée de quatre petites croix entourées d'un cercle.

Une stèle de l'église des pélerins à Narbonne représente saint Pierre et saint Paul supportant la base d'une croix pattée, ornée de cabochons, des bras de laquelle pendent les lettres A et ω ; deux colombes boivent dans une coupe placée au sommet de la croix (fig. 5). Cette croix offre les plus grands rapports avec celle de l'ambon de l'église carolingienne de Romainmotier (canton de Vaud), décrite et reproduite par M. l'abbé Besson [1] ; il la classe dans la série des croix figurant sur les monnaies du VII^e^ siècle et du plat du VI^e^ siècle provenant de l'île de Chypre (musée britannique), de l'ampoule byzantine d'El-Achmim et de la célèbre patène des îles Beresovoï (Sibérie), attribuée également au VI^e^ siècle. Les spirales qui ornent les extrémités des croix de Romainmotier et de Saint-Etienne de Narbonne ressemblent à celles des majuscules des manuscrits mérovingiens, notamment du

1. Abbé Besson. *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, 1909, p. 29 à 33, fig. 4 et pl. IV. — Voir la note finale, page 55.

Digitized by Google

*Lectionnaire de Luxeuil* (VII^e siècle) et du *Parisinus* 17.654 (VII^e siècle), qui contient des œuvres de Grégoire de Tours : la première église de Romainmotier ayant été construite en 630, par Ramneline, et la seconde rebâtie en 753, la croix qui orne l'ambon est donc de la moitié ou de la fin du VII^e siècle ou encore de la moitié du VIII^e.

Les ambons de Ravenne portent aussi des croix pattées, ainsi que le sarcophage de l'exsargue Isaac à Ravenne, il porte des croix et des chrismes.

Le linteau de l'église de Behio (Syrie centrale) présente une série de croix pattées associées à des rosaces de divers modèles et à une sorte de chrisme ; cette sculpture byzantine réunit tous les ornements de l'*oculus* d'Évreux.

Le portail roman de Reilly (Oise) présente sur la moitié de droite du linteau six petites rosaces à cinq branches, alors que les rosaces d'Évreux sont à quatre branches et une à six branches ; trois petites colombes y sont figurées ; cette décoration n'offre que des rosaces et pas de croix.

Une sculpture de l'église Saint-Pierre de Metz, que nous reproduisons (fig. 5) présente quatre croix pattées, et l'ensemble de la stèle une origine byzantine.

Des chapiteaux portent des croix pattées, nous citerons ceux de la crypte de Saint-Brice à Chartres et de Saint-Laurent à Grenoble.

On voit aussi des croix pattées aux angles de certains autels mérovingiens, notamment sur celui de Ham, au musée de Valognes (Manche), celui de la crypte de Saint-Gervais et Protais à Rouen, et aux angles de l'autel de Sainte-Martre de Tarascon [1].

Nous avons reproduit et décrit le dessus de sarcophage en plâtre trouvé en 1891 dans la vieille chapelle de Sainte-Cécile de Portejoie, commune de Tournedos (Eure), et qui porte une croix pattée très étroite au-dessus de l'inscription REDAMVS ; le même groupe de sépultures a donné une croix pattée en pierre de $0^{m},195$ de longueur : au centre des croisillons se trouve une autre croix entourée d'un cercle (fig. 5).

1. C. Enlart. *Manuel d'archéologie*, t. I, 1^re édit., p. 730, fig. 366.

Digitized by Google

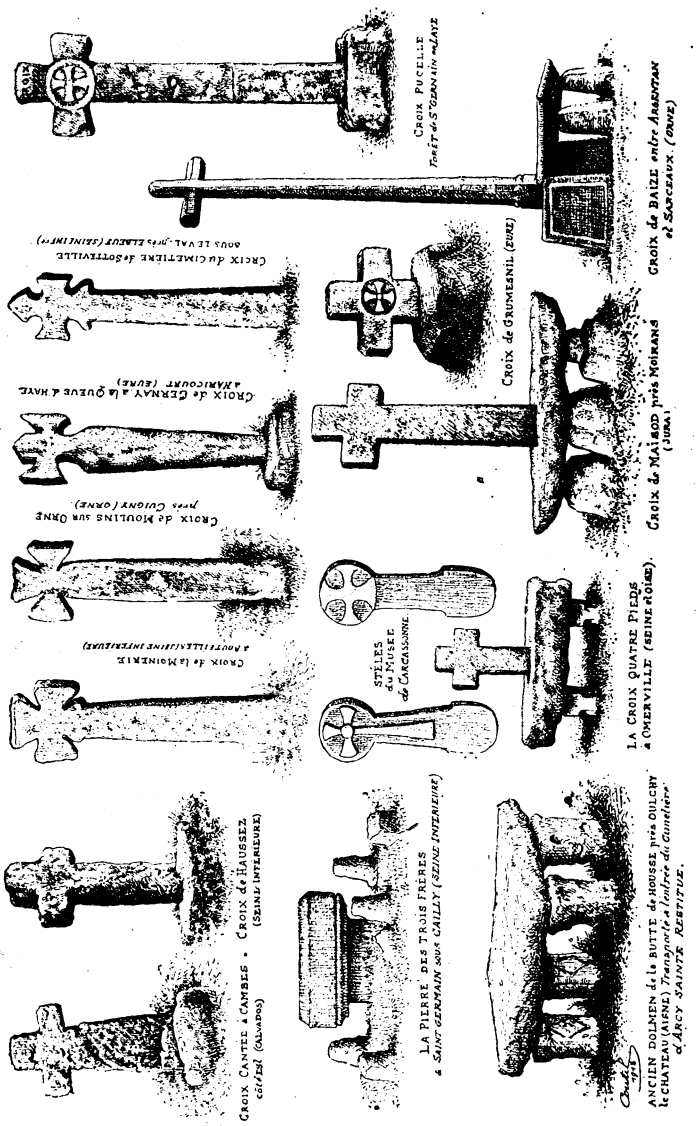


Fig. 9. — Croix monolithes de carrefour et pierres des morts.

A cette énumération nous pouvons ajouter deux croix de

Digitized by Google

pierre ajourées, celle de Breny (Aisne), trouvée dans des sépultures mérovingiennes (*Album Caranda*), et la croix percée, en pierre, de Neaufles (*Nealpha* ou *Nielfa*), Eure, localité bien connue à l'époque carolingienne par la présence en ce lieu en 856, de Charles le Chauve, et d'une *métairie* appartenant à Réculphe, archevêque de Rouen ; elle est citée en 872 et 876 ; elle est aussi connue par le passage des Normands en ce lieu en 861 ; enfin, par la découverte d'un cimetière mérovingien que nous avons décrit dans notre *Archéologie de l'Eure*, I, *arrondissement des Andelys*, p. 79, pl.).

Nous avons reproduit des croix pattées et fichées, en pierre, dans notre étude sur le culte des pierres, des sources, fontaines et arbres[1], mais nous n'osons affirmer, et nous supposons seulement que celles de Neaufles, d'Heudebouville, Haricourt, Grumesnil (Eure), Sotteville-sous-le-Val, Bouteilles (Seine-Inférieure) ; Moulins-sur-Orne (Orne) étaient soit carolingiennes ou du début du roman ; nous avons aussi figuré les stèles funéraires du musée de Carcassonne (fig. 9).

L'*Album Caranda* de F. Moreau reproduit une pierre gravée servant de moule à gâteaux, trouvée à Torcy, arrondissement de Château-Thierry (Aisne) ; le sujet représente sainte Marthe présentant une croix pattée à la tarasque ; une autre face de cette pierre reproduit la même croix sur le dos de la tarasque, avec deux oiseaux lui faisant face[2].

M. de Caumont a signalé dans son *Architecture religieuse* (1870, 5e édit., p. 301) une croix pattée de consécration, elle se trouve sur le principal autel votif de l'église de Tarascon (XIIe siècle) ; elle est placée entre deux évêques assis devant l'autel et tenant leur crosse épiscopale[3].

Nous ne pouvons mentionner tous les documents reproduits

1. L. Coutil. *La chapelle Saint-Eloi de Nassandres* (Eure), fig. 16, 17, p. 36 à 41.

2. F. Moreau. *Album Caranda*, pl. 153, nouvelle série.

3. La croix pattée se voit aussi sur des mosaïques ; dans le baptistère de Ravenne, on voit Jean tenant une de ces croix supportées par une longue tige ; sur le mausolée de Galla Placida, également à Ravenne, se voit une croix du même genre.

Digitized by Google

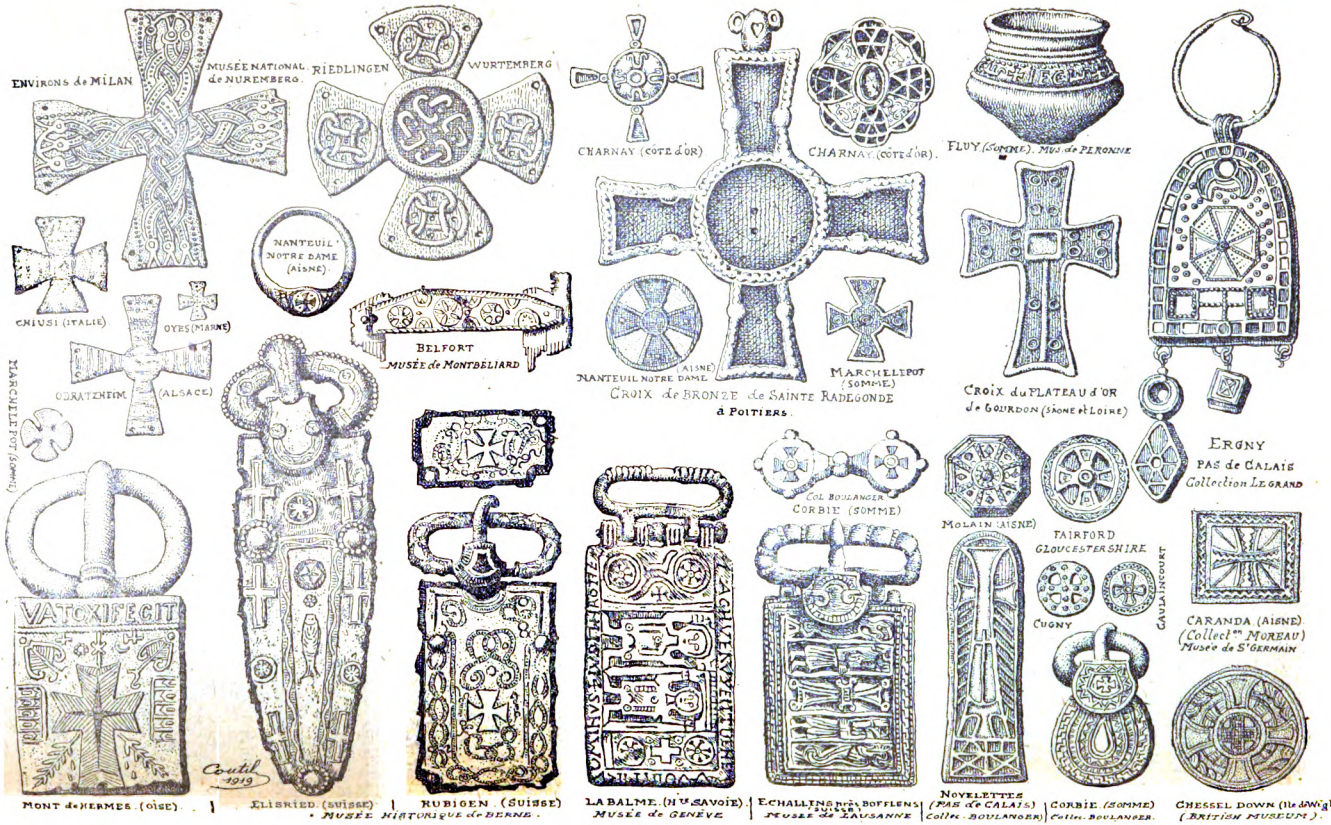
ENVIRONS de MILAN
MUSÉE NATIONAL de NUREMBERG.
RIEDLINGEN
WURTEMBERG
CHIUSI (ITALIE).
OYES (MARNE)
OBERATZENHEIM (ALSACE)
NANTEUIL NOTRE DAME (AISNE).
BELFORT
MUSÉE de MONTBÉLIARD
CHARNAY (CÔTE d'OR).
CHARNAY (CÔTE d'OR).
NANTEUIL NOTRE DAME (AISNE)
MARCHELLEPOT (SOMME)
CROIX de BRONZE de SAINTE RADEGONDE à POITIERS.
FLUY (SOMME). MUS de PÉRONNE
CROIX du PLATEAU d'OR de GOURDON (SAONE et LOIRE)
ERGNY
PAS de CALAIS
Collection LE GRAND
MOLAIN (AISNE)
FAIRFORD
GLOUCESTERSHIRE
CUGNY
GAULAINCOURT
CARANDA (AISNE)
(Collect.on MOREAU)
Musée de S.t GERMAIN
COL BOULANGER
CORBIE (SOMME)
MARCHELLEPOT (SOMME)
VATOXIFEGIT
Coutil 1919
MONT de HERMES (OISE).
ELISRIED (SUISSE)
• MUSÉE HISTORIQUE de BERNE.
RUBIGEN (SUISSE)
LA BALME (Hte SAVOIE).
Musée de GENÈVE
ECHALLENS près BOFFLENS (SUISSE)
Musée de LAUSANNE
NOVELETTES
(PAS de CALAIS)
Collec.n BOULANGER
CORBIE (SOMME)
Collec.n BOULANGER
CHESSEL DOWN (Ile de Wight)
(BRITISH MUSEUM).

sur des pierres; nous allons maintenant citer les croix figurant sur des reliquaires et des bijoux.

**Croix sur les châsses et évangéliaires.** — Le pupitre en bois de sainte Radegonde conservé avec le trésor dans l'abbaye des Dames de Sainte-Croix de Poitiers, fondée au VI^e^ siècle, reproduit une croix pattée entre deux croix latines, un agneau, des cercles et des oiseaux; il mesure 0^m^,26 sur 0^m^,21 de largeur.

Sur la châsse d'Astorga (Espagne), on voit sur le dos d'un mouton une croix pattée tenue par la patte gauche de cet animal; en outre, une grande croix non pattée portant les lettres A et ω existe sur un autre côté.

La châsse de Pépin I^er^, roi d'Aquitaine, du IX^e^ siècle, porte un Christ en croix et une croix. Le reliquaire du musée d'Utrecht porte aussi une croix pattée. La châsse de Mumma de Saint-Benoist-sur-Loire, formée de plaques d'argent, en porte cinq en dessous de cinq étoiles, également entourées de cercles. La châsse de Sery-les-Mézières (Aisne), décrite par Pilloy et Socard (*Bul. Monum*, 1910), se composait de plaquettes d'ivoire ou d'os réunies par des bandes de plomb et de morceaux de verre coloré et taillé; en agençant de nouveau tous ces éléments, les auteurs ont retrouvé une croix pattée rappelant celle de l'hypogée des martyrs de Poitiers.

L'évangéliaire de Charlemagne porte sur sa couverture une croix pattée (Bibliothèque nationale. Manus. lat. 1993).

La couverture de l'évangéliaire de Monza, déposé à la cathédrale de Monza près Milan, en or ornée de camées, de perles, de pierres précieuses et entourée d'une bordure de grenats, présente aussi une croix pattée.

Le calice de Ardagh, trouvé près de ce village, dans le comté de Limerick, en 1868, composé de feuilles d'or et d'argent ornées de cabochons, d'ambre et d'émail sur fond de bronze, offre aussi une croix pattée; il se trouve au musée de Dublin dans la série des antiquités celtiques et chrétiennes. Le même musée possède la couverture en argent découpé et parties en bronze de l'évangéliaire du monastère de Saint-Molaise, où se voit au centre une croix découpée et ornée

Digitized by Google

d'entrelacs en filigranes et quelques cabochons de grenats[1].

Le diptyque d'ivoire de Murano, du musée de Ravenne, très richement orné de scènes, présente au sommet une croix pattée dans une couronne tenue par deux anges et d'autres croix disséminées[2].

Dans son ouvrage sur les *Œuvres de saint Eloi et la verroterie cloisonnée* publié en 1864, M. de Linas a décrit et reproduit une très belle amulette ou bulle en or de la collection Legrand de Saint-Omer ; elle a été trouvée à Ergny (Pas-de-Calais) ; au centre existe une croix pattée, composée de plaquettes de verroteries rouges et vertes cloisonnées (pl. des bijoux).

Des épingles à têtes variées et des passe-lacets ornés de croix ont paru dans *le Mobilier funéraire de l'Artois et de la Somme*, d'Achery Mayet, pl. 9, fig. 7 à 13.

Des décors d'aumônières ou de sacs à main présentent parfois des croix. MM. Dens et Poils en ont reproduit provenant de la Buissière en Belgique[3].

A quatre des couronnes d'or ornées de pierres colorées du roi Wisigoth Receswinthe, trouvées à la Fuenta de Guarrazar, près de Tolède (XII^e siècle), et qui se trouvent au musée de Cluny à Paris, sont fixées des croix pattées ornées de pierres précieuses[4].

Le plateau d'or de Gourdon (Saône-et-Loire) porte au centre une croix ornée de grenats (cabinet des médailles).

**Croix sur les bijoux.** — Le plus ancien bijou sur lequel figure une croix pattée est une couronne d'or de la reine Khnoumouit ; cette couronne est formée de six croix de Malte en or, avec une cornaline au centre et les bras bleus ; des fleurs à cœur rouge et à pétales bleus disposés en étoiles les entourent[5].

1. G. Coffey. *Guide to the celtic antiquities of the Christian period preserved in the national museum Dublin*, 1910 ; p. 37 et 45, pl. V et VIII.

2. C. Diehl. *Manuel d'art byzantin*, fig. 147, p. 283, 284.

3. *Soc. archéol., Bruxelles*, 1907.

4. De Lasteyrie. *Description du trésor de Guarrazar*, 1860.

5. Maspero. *Histoire de l'art. Egypte.* Ars unica., p. 126, fig. 230.

Digitized by Google

A l'époque gallo-romaine, les parures cruciformes sont assez rares; elles apparaissent au v^e^ siècle sur des fibules émaillées; nous citerons notamment celles de Nanteuil-Notre-Dame (Aisne) de l'*Album Caranda* (nouvelle série, pl. 149, fig. 2); les deux fibules portent des croix pattées réunies par une chaînette.

La croix servait surtout comme ornement religieux, mais aussi comme bijou aux VII^e^ et VIII^e^ siècles; nous en avons groupé quelques formes, mais on pourrait en citer beaucoup d'autres (fig. 10).

M. de Baye a consacré dans la *Gazette archéologique* de 1888 une étude très complète sur les *Croix lombardes trouvées en Italie;* il l'a reprise, la même année, dans son travail sur l'*Epoque des invasions barbares, industrie longobarde* (1888, p. 80 à 93), avec les mêmes planches.

Nous citerons d'abord les croix d'or très minces, unies et percées de trous sur les bords, afin de les coudre sur des vêtements; un premier groupe comprend les simples croix unies, découpées peu régulièrement dans une feuille d'or mince avec deux ou trois trous aux extrémités pour les fixer sur l'étoffe (pl. XIII, de M. de Baye) et provenant de Testona; quatre exemplaires au musée archéologique de Turin, de Piedicastello (musée de Trente), de Chiusi (coll. Amilcare Ancona à Milan); Cantacucco (musée de Bergame); Oyes (Marne), ancienne collection de Baye au musée de Saint-Germain-en-Laye. Un second groupe de croix de même forme sont ornées d'entrelacs moulés ou estampés, décor qui était exécuté avant que la croix ne fût découpée; deux proviennent de la sépulture de Cellore d'Illasi, province de Vérone (musée civique de Vérone); d'autres des environs de Turin (musée archéol. de cette ville); de la sépulture de Lavis (Trentin), au musée de Trente. L'une d'elles porte le nom IFFO, ce qui a fait supposer qu'elle remontait au temps d'Aribert II, roi des Lombards (701-712).

Les trois croix de Zanica et une de Loreto, même collection, sont plus étroites et plus fines de décor.

Rien qu'en Italie, M. de Baye avait inventorié dès 1888 la découverte d'environ cinquante croix minces en or dans des



Digitized by Google

sépultures barbares; ce qui l'avait amené à ces recherches, c'était la découverte par lui de six autres croix minces avec trous sur les bords pour les coudre. M. Orsi, ancien conservateur de la bibliothèque, avait réuni des documents sur près de quatre-vingts croix.

En Alsace, on connaît celle d'Odratzheim, décrite par le colonel Morlet en 1864; en Bavière, celle de Wittislingen, très ornée, rappelant celles des environs de Milan et de Zanica. La croix d'Ebermergen (Bavière) est unie, elle ressemble à celles de Testona ; mais celle trouvée dans les environs de Schwabmünchen (musée d'Augsbourg), est ornée d'entrelacs perlés, avec une empreinte de monnaie romaine au centre (peut-être de Focas, 602-610). Une fibule en forme de croix de Riedlingen (Wurtemberg) est ornée aussi d'entrelacs plus simples, nous la reproduisons ; une autre du musée de Stuttgart, également en or, offre aussi une tête humaine au centre. Une autre trouvée à Schwabmünchen se trouve au musée d'Augsbourg, elle est unie et porte quelques trous d'attache. M. de Baye croit que ces croix remontent au v^e^ ou vi^e^ siècle ; elles étaient assez nombreuses en Italie et rares en Allemagne.

En Angleterre, nous citerons la belle croix pectorale ornée d'un cabochon central dite de Saint-Cuthbert à Durham.

En France, nous pouvons citer une croix un peu différente de Marchelepot (Somme), et deux autres de Charnay (Côte-d'Or) dont une remarquable porte au centre une inscription entourant une croix sur des degrés, comme sur les monnaies ; la croix de bronze de Sainte-Radegonde à Poitiers, rappelant celle qui orne le fond du plateau d'or de Gourdon ; et aussi la célèbre croix en argent doré du trésor de Saint-Pierre de Rome au Vatican, qui fut donnée par l'Empereur Justin II et qui date du vi^e^ siècle ; au centre se trouve l'agneau pascal et aux extrémités des branches, des médaillons ornés de personnages en buste. Une croix de même style se remarque sur le plat en argent trouvé en Sibérie (collection Stroganof à Rome).

**Fibules**. — Certaines fibules primitives ont reçu le nom de

Digitized by Google

*cruciformes*, parce que la tête de la fibule porte une branche formant avec la partie médiane une croix dont les extrémités se terminent par des boules ou des cubes polyèdres ; on en a trouvé beaucoup en Suède, Norvège, Danemark, et en Angleterre, jusque vers 450 après Jésus-Christ ; elles paraissent originaires de ces régions. M. de Baye en a publié toute une série dans son *Epoque des invasions barbares, industrie anglo-saxonne* (pl. V, VI et VII) ; beaucoup se trouvent au British museum. Un bouton ou fibule de Rudstone au British museum est orné aussi d'une croix pattée. On en a trouvé aussi dans les cimetières barbares des côtes maritimes de la Manche, Seine-Inférieure, Somme, Charente, et aussi quelques-unes sur les bords du Rhin.

Le cimetière de Marchelepot (Somme) a donné à M. Boulanger des croix sur certains objets, notamment sur des fibules en or et filigranes avec cabochon (pl. XIX, fig. 4, 7, 8, 9, 11, 12, 14, 15 ; pl. XXIII, fig. 6) ; des plaques (pl. 21, fig. 5, 10, 11, 12, 13) des VII^e^ et VIII^e^ siècles ; pl. 26, fig. 2 ; pl. 29, fig. 7 ; pl. 23, fig. 5 ; petite boucle (pl. 25, fig. 7) ; plaque ajourée (pl. 34, fig. 1, 2 et pl. 36, fig. 5). Une croix pattée termine une chaînette de Puidoux (musée de Lausanne)[1].

Nous avons reproduit une fibule de Molain (Aisne), et une autre de Corbie, ainsi qu'une petite plaque de ceinturon et une plaque longue de Noyelettes (Pas-de-Calais).

**Plaques de ceinturon.** — Ces plaques portent quelquefois des croix : nous avons reproduit les plus curieuses ; celle du Mont de Hermes (Oise), avec la marque du fabricant VATOXIFECIT (VIVAT QVI FECIT) ; les deux belles plaques en fer incrustées d'argent de Elisried et Rubingen (Suisse), du musée historique de Berne. Certaines portent des sujets gravés, telle la plaque de la Balme (Haute-Savoie), du musée de Genève, avec des chrismes, des croix et l'inscription ACHVEAVIVEIITUENE — IEVUINIIIEV — CMINYS + IVSTINAOTIE, avec deux personnages les bras levés ; la disposition des croix rappelle celle de la pierre sculptée d'Evreux. La plaque d'Echal-

1. Abbé Besson. *L'Art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, 1909, fig. 92.

Digitized by Google

lens près Bofflens (Suisse), au musée de Lausanne, porte une croix médiane placée entre deux personnages et deux griffons. Cette même forme a été retrouvée sur des plaques de Saint-Sulpice (Suisse) et du musée de Chambéry. L'*Album Caranda* a reproduit d'autres objets ornés de croix ; ce sont de petites boucles de Nanteuil-Notre-Dame (pl. 149, nouvelle série). Une boucle argentée, ronde, avec croix et tête humaine de Breny, Marne (nouvelle série, pl. 10) ; une contre-plaque carrée de Chouy, Aisne (nouvelle série, pl. 41) ; une croix en pointillé sur une plaque argentée d'Aiguisy, Aisne (nouvelle série, pl. 54) ; une croix pattée sur une grande plaque en fer incrustée d'or et d'argent de Villiers-Vineux, canton de Flogny et une en bronze ronde avec grande croix latine du cimetière de Michery (Yonne)[1] ; une fibule en argent d'Aiguisy (pl. 56) ; une autre fibule et divers ornements de cette même planche 56, figure 15 reproduit deux bagues (fig. 2 et 7). Ce même groupe de sépultures a donné des ornements circulaires ajourés, ornés de croix (pl. 57, fig. 1) ; une plaque de bronze argenté de Cerseuil, Aisne (nouvelle série, pl. 62) ; une très belle plaque de bronze argenté de Caranda (pl. XXXVII, fig. 1 et une autre pl. 29, fig. 5) ; une boucle en fer niellé d'argent très belle de Caranda (pl. 32, fig. 4) ; une croix sur fibule émaillée de Trugny, Aisne (pl. Q, fig. 5.) Des croix se voient aussi sur les plaques d'Anguilcourt-le-Sart, canton de la Fère (Aisne) ; elles ont été décrites et reproduites par J. Pilloy (*Bul. archéol.*, 1896) ; l'une d'elles (fig. 1) porte même une inscription DISSERI. La bouterolle d'une épée de ce cimetière porte une croix potencée. Une plaque de Dormans (Marne) du musée d'Orléans, porte une croix pattée centrale très bien formée. Dans son étude sur les *anneaux des premiers siècles du moyen âge trouvés dans le Vermandois*, M. Pilloy en a décrit et reproduit plusieurs ornés de croix ; ceux de Serancourt, Premont (Aisne), Vendeuil, Travecy (avec l'inscription GELOSIMI) ; Marchelepot (Somme), quatre exemplaires. Dans l'ouvrage de M. Deloche sur *les anneaux sigillaires*, on trouve aussi des bagues ornées de croix ;

1. Julliot. *Découv. d'un cimet. méroving. à Michery (Yonne).*

Digitized by Google

nous en reproduisons une de Nanteuil-Notre-Dame (Aisne)[1].

Une aumônière en cuir du cimetière de la Buissière, en Belgique, était ornée de trois croix[2].

**Peignes.** — On est surpris de trouver des croix sur des peignes ; nous en reproduisons un de Belfort : on peut se rappeler qu'il a existé des peignes liturgiques, notamment le peigne dit de saint Loup.

**Céramique.** — Le cimetière de Marchelepot a donné un vase orné de plusieurs croix potencées et d'une inscription + IESVS + V + (IESV) (pl. XV)[3].

Nous avons reproduit un autre vase orné de plusieurs croix pattées et aussi d'une inscription + IEC ⊔ + IEC — ⊔ +..., il provient de Fluy (Somme) et se trouve au musée ds Péronne. Un autre reproduit (pl. 35, fig. 2) montre une série de croix pattées et trois animaux de profil à gauche[4].

Le cimetière carolingien de Villevenard (Marne) a donné un petit barillet en terre cuite orné sur le fond d'une croix pattée ; la tête d'un ardillon de boucle en portait aussi une (voir la pl. II, n° 21 et pl. IV, n° 5 de notre notice sur ce cimetière)[5].

Nous aurions pu citer beaucoup d'autres objets, mais ces indications suffisent à prouver que les croix pattées se trouvent sur les bijoux de la fin de l'époque mérovingienne et surtout carolingienne ; elles complètent les preuves données précédemment par les légendes des monnaies[6].

1. M. Deloche. *Etude historique et archéologique sur les anneaux sigillaires*. E. Leroux, 1900.

2. Ch. Dens et Poils. *Le cimetière franc de la Buissière*, 1907.

3. C. Boulanger. *Le cimetière franco-mérovingien et carolingien de Marchelepot* (Somme), 1909.

4. C. Boulanger. *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*, p. 115, fig. P.

5. L. Coutil et Roland. *Le cimetière mérovingien et carolingien de Villenard (Marne)*, 1910.

6. Des croix légèrement pattées sont tracées sur des fonds de vases dès l'âge du bronze, nous en possédons un de la station lacustre de Cortaillod. Les Allemands escomptant la victoire avaient dressé sur une des places de Mayence une grande croix de bois de 10 mètres surmontée d'une grande croix pattée, ils y enfonçaient des clous dont certains coûtaient 100 marks (125 fr.). Par contre, l'usage de la croix pattée a été de nouveau adopté pour les croix militaires, notamment la croix de guerre des Alliés.

Digitized by Google

La stèle de Moselhern, au musée de Bonn, mesure 0m,80 de hauteur et 0m,40 de base; elle est constituée dans la partie supérieure par une croix pattée ajourée, surmontée d'une tête humaine, les bras du personnage (crucifié?) sont allongés sur le croisillon et les pieds sur le montant central; une croix de Saint-André ajourée se voit au-dessous; l'ensemble porte plusieurs croix pattées sur le devant et au revers. Ce monument en pierre a été trouvé en 1915.

## Les dalles funéraires d'Irlande, d'Écosse et du Pays de Galles.

Nous croyons devoir mentionner divers ouvrages d'archéologues Anglais qui se sont occupés des pierres ornées de croix pattées ou cantonnées et parfois accompagnées, en Irlande, des légendes OR, ORAR, OROIT.AR. OU ORATE PRO. On les a trouvées sous la tête des squelettes ou dressées contre les crânes; c'étaient donc ordinairement des oreillers mortuaires.

M. Stewart Macalister en a retrouvé environ 200 près du monastère de Clonmacnois, fondé en 547; et M. Petrie en a reconnu plus de 400 en 1822 [1].

Il croit que les pierres avec petite croix sont les plus anciennes, ensuite celles qui portent une légende, et plus tard les croix et la hampe s'allongent, l'ornementation s'accentue vers les XIIe et XIIIe siècles.

M. G. Baldwin Brown a aussi consacré un important travail aux *pierres tombales de Hartlepool datant des XIIe et XIIIe siècles et leur relation entre l'art celtique et teutonique dans la première période du christianisme* (publié dans les *proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland*. LIII, 1re série, vol. V, 1919). L'auteur a étudié les diverses formes de croix (p. 216, fig. 9), il trouve aussi que la croix pattée (ainsi nommée parce que les extrémités se terminent en forme de pattes ou de griffes) a été surtout usitée en Italie, chez les Byzantins, les Gallo-Romains, les Ibères (Hispano-Romains), en Syrie, Asie Mineure, Egypte et Nord de l'Afrique.

Deux stèles avec croix pattées cantonnées dans des cercles intérieur ou extérieur, celle de Withorn en Galloway et celle de Margam en Glamorganshire, sont reproduites par M. Baldwin Brown (fig. 11 et 12) qui les place vers l'année 600.

M. Baldwin Brown croit que ces dalles funéraires d'Irlande, d'Ecosse, d'Angleterre et du Pays de Galles, parfois très ornées, ne

1. Stewart Macalister, F. S. A. *The memorial Slabs of Clonmacnois*, Dublin, 1909. (Royal Society of Antiquaries of Ireland).

Digitized by Google

peuvent pas être plus anciennes que le IXe siècle, celles dites celtiques avec cercle central et à branches semi-circulaires ou circulaires ne sont pas originaires d'Irlande, mais auraient été importées de Germanie.

---

Nous nous excusons d'avoir mentionné autant de documents pour dater l'*oculus* d'Evreux et la croix de l'église de Saint-Etienne-du-Vauvray, mais il importait d'établir notre classement sur des documents irrécusables.

Note de la page 42. — Une stèle de Mandourel (Aude), du musée de Narbonne, est ornée de trois croix ; deux colombes se faisant face sont posées sur les branches de la croix médiane ; elle porte l'inscription suivante : « Au nom du Christ, priez pour l'âme de Trasemir (Visigoth), il a trouvé le repos en quittant le monde : son corps gît dans ce tombeau, qu'il vive éternellement avec le Christ. »

---

Digitized by Google

# LEGS LÉON PETIT

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 1919

(*Extrait du procès-verbal.*)

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT LENEVEU,
PRÉFET DE L'EURE, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

---

Étaient présents : MM. Robert Leneveu, préfet de l'Eure, Milliard, Monnier, Maurice Hervey, sénateurs, Prosper Josse, député, Henry Fauchet, Morise, Lamiot, Pitoiset, capitaine Dubois, Geoffroy de Grandmaison, Albéric de Mare, Lecœur, Bourgne, Guillemare, Albert Hubert, Courcelles, Hée, Aubineau, Pellottier, Legué, Biard, Dr Lérat, Souty, Loiziel, Al. Goudard, Besnier, Taillebois, Moisson, Puech, Régnier, Lecointe, Letellier-Alaboissette, Bagot, Marie, Agoutin, Albert Doucerain.

Se sont excusés : MM. Abel Lefèvre, Oudin, Léon Coutil, Emmanuel Boulet, Emile Hérissay, Jacques Hérissay, Alphonse Hubert, Paul Hérissey, l'abbé Guéry, Léon Dubreuil, André Bertin, Mme Portail.

## RAPPORT

### Sur l'attribution des récompenses décernées aux vieux serviteurs agricoles et urbains,

PAR M. ALBERT DOUCERAIN,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ

Mesdames, Messieurs,

Permettez moi de commencer ce rapport du concours des récompenses aux vieux serviteurs de l'arrondissement en

Digitized by Google

saluant Monsieur le Préfet de l'Eure, qui a bien voulu accepter de présider en 1919 aux destinées de notre Société.

Lorsque, le 4 mai dernier, notre nouveau Président a été installé dans ses fonctions, il nous a dit que la Société libre d'Agriculture de l'Eure l'avait choisi parce qu'il était un Préfet laboureur et un Préfet pacifique. C'est vrai. Telles furent, en effet, les raisons de notre choix.

Préfet laboureur, agriculteur et éleveur, M. Robert Leneveu était plus qualifié qu'aucun autre, pour présider une Société d'Agriculture. Il ne s'intéresse pas seulement aux choses de la terre parce que ses hautes fonctions lui en font un devoir, mais parce qu'il aime vraiment notre terre normande et qu'il goûte en connaisseur tout le plaisir qu'on trouve à la faire fructifier et produire.

Préfet pacifique, M. Leneveu arrivait dans l'Eure avec la réputation d'un administrateur sage, conciliant, et bienveillant à tous les hommes de bonne volonté. C'était la guerre, et il s'était tracé comme ligne de conduite de faire respecter et pratiquer l'*Union sacrée* entre tous les citoyens d'un département foncièrement patriote, et qui ne demandait qu'à vivre en paix.

M. Leneveu a merveilleusement réussi dans cette tâche, qui demandait une ferme volonté en même temps qu'un grand cœur, et de Préfet laboureur et pacifique, notre Président est devenu insensiblement un Préfet populaire, essentiellement populaire. On l'a bien vu lorsqu'il a fait appel à la solidarité de nos populations agricoles pour les malheureuses populations du département des Ardennes. Son initiative a été récompensée d'un succès magnifique, qui s'est traduit par une somme de 400.000 francs, recueillie en une quinzaine de jours.

Nul plus que lui ne pouvait donc mieux apprécier notre projet de décerner en 1919, conformément au testament de mon regretté prédécesseur, M. Léon Petit, des récompenses aux vieux serviteurs de l'arrondissement d'Évreux.

Pendant la guerre, qui avait appelé à la défense de nos frontières tous les cultivateurs valides de nos champs, une préoccupation s'imposait avant tout. Cultiverait-on les terres ?

Digitized by Google

Les femmes de nos agriculteurs, déjà torturées dans leur âme par l'absence de l'époux, auraient-elles la force et l'endurance nécessaires pour cultiver la terre et produire le blé, indispensable à la nourriture de nos armées ? Aussi, en 1916, nous n'avons pas trouvé de meilleur emploi du legs de M. Léon Petit, que de le consacrer tout entier à récompenser nos admirables cultivatrices de l'arrondissement d'Évreux.

En 1917, grâce à l'inépuisable générosité de M. André Bertin, nous avons renouvelé le geste, et fait participer à la distribution les auxiliaires de nos fermières, les jeunes gens et quelques ouvriers.

En 1918, la Société libre de l'Eure s'est effacée devant le Conseil général, qui avait les moyens et les ressources suffisantes pour étendre au département tout entier la reconnaissance de ses habitants pour celles qui les avaient nourris. Des diplômes d'honneur furent décernés dans les cinq arrondissements.

En 1919, les cultivateurs sont rentrés dans leur ferme, ils ont repris les mancherons de la charrue et la direction de leurs exploitations, mais encore plus qu'avant la guerre, ils se sont heurtés au redoutable problème de la main-d'œuvre, de plus en plus déficitaire.

L'application nouvelle de la loi de 8 heures dans l'industrie et le commerce, les distractions que l'on recherche avec frénésie après les angoisses d'une longue guerre, les salaires véritablement outranciers de la ville, ont eu pour effet naturel de dépeupler de plus en plus nos campagnes, alors qu'au contraire les terres restées en friche appellent des bras innombrables pour les remettre en valeur.

Les meilleurs esprits se préoccupent d'assurer le retour aux champs de ceux qui n'auraient jamais dû les quitter. La semaine dernière, à Caen, l'*Association normande*, dans un Congrès où la Société libre de l'Eure était représentée par deux de ses membres les plus actifs, MM. Biard et Lauvray, a discuté l'opportunité de certaines mesures qui retiendraient ou rappelleraient à la campagne l'ouvrier agricole, comme par exemple l'amélioration de son logement, l'hygiène de son habitation, le relèvement de ses salaires, l'accession à la pro-

Digitized by Google

priété, le bien familial, d'une façon générale tous les moyens propres à intéresser les ouvriers à la production.

Dans ce programme, il ne faut pas oublier de retenir à la campagne la jeune fille, en l'intéressant à des industries ménagères, à des métiers agréables, et quand nous aurons retenu la jeune fille, nous aurons du même coup retenu le jeune homme, car là, comme partout, la femme est l'éducatrice de l'homme.

Les Sociétés comme la nôtre auront donc toujours le souci d'encourager les vieux serviteurs et les vieilles servantes, l'ouvrier fidèle à sa ferme aussi bien qu'à son usine. Disons-le franchement, nous voulons honorer la fidélité et l'honnêteté professionnelles partout où on les rencontre.

C'est pourquoi nous vous avons réunis aujourd'hui, Mesdames et Messieurs. Permettez-moi de vous féliciter, vous et vos patrons. Vous, d'être restés fidèles à la ferme ou à l'atelier ; vous, Messieurs les employeurs, d'avoir su garder auprès de vous des serviteurs consciencieux.

Pour beaucoup, l'humble travail de tous les jours, « œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour », disait Verlaine, est devenu la besogne qu'on fait à contre-cœur, vaille que vaille, en rechignant.

A quoi bon, disent certains auxquels vous ne ressemblez pas, se donner la peine de bien faire ? A quoi bon se perfectionner, quand, sous la pression des revendications démagogiques, qui n'émanent certes pas des meilleurs, la différence tend à disparaître entre le travail médiocre et celui qui est fait de main d'ouvrier ? L'ouvrage soigné, l'honnêteté professionnelle ? A quoi bon ? C'est contre cette tendance et cette évolution que nous voulons réagir.

D'ailleurs pour ramener le coût de la vie à un taux moins élevé que celui qu'il atteint aujourd'hui, il nous faut produire en abondance. Ce n'est qu'un des moyens de lutter contre la vie chère, mais il s'impose.

Produire en abondance et travailler de son mieux est une question de solidarité nationale. Parmi les éléments que comporte ce problème d'ordre moral, autant que d'ordre économique, le retour à nos traditions d'honnêteté profes-

Digitized by Google

sionnelle apparaît au premier rang. Travailler à le résoudre, c'est travailler, de toute évidence, au bien commun, mais aussi, Messieurs, dans la mesure de vos moyens, c'est travailler pour vous-mêmes. Vous l'avez tous compris. Nous allons en donner la preuve.

La dernière fois que la Société libre de l'Eure a décerné des récompenses aux vieux serviteurs, c'était à la séance du 19 novembre 1911. Elle était présidée par M. Monnier, sénateur de l'Eure, et nous y avons entendu le rapport de notre président de section, M. Bourgne, sur le concours agricole de Montreuil-l'Argillé. C'est à cette séance que vous m'avez nommé Secrétaire perpétuel de la Société, il y a bientôt huit ans ! Je commence donc à être, moi aussi, un vieux serviteur, un vieux serviteur de la Société libre qui m'est restée aussi fidèle que je lui suis resté attaché.

Pourtant, avec mes huit ans de services, si j'en crois le barème que nous allons appliquer tout à l'heure, je n'aurais droit qu'à une médaille de bronze, ce qui est de nature à m'apprendre la modestie. Nous allons en effet récompenser tout à l'heure des ouvriers industriels de cinquante ans de services et des ouvriers agricoles de quarante ans de services ! Honneur à eux !

Ce qui démontre d'ailleurs l'utilité de nos récompenses, c'est que nous allons retrouver dans le palmarès dont je vais vous donner lecture des noms qui ont déjà figuré dans celui de 1911. Nous avons encouragé nos lauréats d'alors, et même ceux des précédents concours, à demeurer dans leurs places. Ils y sont restés, et c'est avec plaisir que nous les y retrouvons aujourd'hui. Certains qui ont obtenu jadis une médaille de bronze, recevront donc une médaille d'argent, et ceux qui ont obtenu une médaille d'argent recevront une médaille de vermeil.

Je n'ai pas l'outrecuidance de penser que ce sont uniquement les médailles et les diplômes de la Société libre de l'Eure qui les ont déterminés à rester fidèles à leurs patrons. Ils sont restés fidèles, parce qu'ils avaient le cœur haut placé et que la fidélité est la première vertu des grandes âmes, mais leur mérite, quoique spontané, n'en éprouve pas moins une

Digitized by Google

légitime fierté à se voir consacrer par notre antique Société, plus que centenaire, vieille dame dont les sourires sont encore recherchés, et dont le cœur se réjouit d'avoir à décerner des médailles et à tourner un compliment.

Ces médailles nous les devons à la généreuse pensée qui a inspiré le legs de M. Léon Petit, mais aussi à celle de nos amis qui ont voulu, par leur contribution personnelle, participer à notre distribution.

M. le Préfet de l'Eure, M. Modeste Leroy, président du Conseil général et député de l'Eure, MM. Milliard, Maurice Hervey, et Monnier sénateurs de l'Eure, M. Prosper Josse, député, MM. Fauchet et Oudin, conseillers généraux, MM. André Bertin et Loiziel, conseillers d'arrondissement, la maison Malatiré et Lecœur, MM. Lamiot et Lecœur, membres de notre Conseil d'administration, M. Emmanuel Boulet, président du Club français du C. B. se sont ainsi associés à notre geste.

Qu'ils en soient ici remerciés au nom de tous!

Des Sociétés ont aussi répondu à notre appel, et, au premier rang d'entre elles, la *Ligue Française*, qui cherche à honorer les services rendus à la France dans tous les domaines, et qui est représentée à Évreux par notre actif et dévoué confrère, M. Léon Dubreuil. Les diplômes d'honneur viendront s'ajouter aux nôtres. La Société des Agriculteurs de France, le Club français du Chien de Berger, le Houdan-Club, la Société des Aviculteurs français et la Société nationale d'Aviculture de France nous ont aussi envoyé des médailles qui sont appréciées à leur juste valeur.

Nous avons reçu 82 propositions de récompenses.

Pour le classement nous avons suivi les règles suivantes : Au-dessus de 30 ans de services, nous avons accordé une médaille de vermeil, au-dessus de 20 ans une médaille d'argent, et au-dessus de 8 ans une médaille de bronze. De plus, dans chacune des catégories que nous allons passer en revue, les trois premiers lauréats recevront des primes en espèces, allant de 50 à 20 francs.

Pour les chefs de culture, trois prix ont été décernés qui comporteront chacun une dotation de 50 francs et une médaille de vermeil.

Digitized by Google

En ce qui concerne les ouvriers industriels, en raison de leur nombre, nous avons dû être plus exigeants et nous ne décernons une médaille de vermeil qu'à partir de 40 ans de services. Ces décisions ont été prises par votre Section d'Agriculture et des Sciences dans sa séance du 17 juin dernier.

*Première catégorie.* — CHEFS DE CULTURE.

Le premier prix est décerné à M. DIOLOGENT (Georges-Eugène), né le 13 avril 1867, qui est entré du service de M. Parent du Châtelet, à Nagel, à l'âge de 13 ans, en qualité d'ouvrier agricole et qui, ayant servi avec autant de zèle, de probité et d'intelligence que de dévouement, s'est élevé insensiblement au grade de chef de culture. Il a 39 ans de services dans la même famille. En 1883, à l'occasion de l'incendie des bâtiments de la ferme de Nagel, il s'est particulièrement distingué. Pendant la guerre, il a fait fonctions de maire de Nagel, en raison de la mobilisation du titulaire. Adjoint de la commune, il possède l'estime de tous les habitants du pays. Aux dernières élections municipales, M. Diologent obtenait les suffrages de la totalité des votants, qui représentaient la totalité des inscrits. Pareille unanimité valait d'être signalée.

Le second prix appartient à M. Eugène GOUDET, âgé de 70 ans, garde et chef de culture chez M^me^ Paul Trutat, propriétaire à Vaux-sur-Eure, veuve de l'ancien conseiller général de l'Eure, et chez qui M. Goudet est entré le 4 septembre 1882, soit depuis 37 ans.

M. Goudet est chargé de la surveillance des ouvriers et de tout ce qui concerne l'exploitation des prés et des bois. Il s'acquitte de sa tâche avec beaucoup de zèle et de dévouement.

Enfin le troisième prix de cette catégorie revient à M. BRUNEL (Honoré-Anatole), âgé de 58 ans, entré le 1^er^ juin 1887 au service de notre excellent collègue M. Lamiot, agriculteur à Évreux. D'abord charretier, puis chef de culture, M. Brunel a servi pendant 32 ans avec un zèle et une régularité qui ne se sont jamais démentis. La surveillance d'une importante

Digitized by Google

exploitation comme celle de M. Lamiot (210 hectares) n'est pas une sinécure, et M. Brunel est chargé de tous les travaux essentiels, ensemencements, moisson, battages.

*Deuxième catégorie.* — CHARRETIERS.

Le premier prix est attribué à M. CHANVALLON (Julien), âgé de 68 ans, entré le 5 avril 1876 chez M. Charles Buffet, marchand de bois et charbons à Saint-André, en qualité de charretier, et qui compte 43 ans de services remarquables. Il est resté au service de la famille Buffet, de père en fils, ce qui fait autant d'honneur au serviteur qu'à ses patrons.

Le second prix est décerné à M. DUBOIS (Désir), âgé de 48 ans, entré au service de M. Gosselin, agriculteur à Miserey, le 24 juin 1884, ce qui représente 35 ans de services ininterrompus et consciencieux, dans une exploitation de 120 hectares.

Le troisième prix revient à M. MONTIER (Louis), âgé de 63 ans, entré le 15 mai 1885 au service de M. Louis Renault, cultivateur à la Chapelle-Réanville, et qui, successivement, charretier, berger et homme à toutes mains, a servi pendant 34 ans avec zèle et intelligence. Il est titulaire d'un diplôme de médaille d'argent, à lui décerné, le 29 décembre 1907, par le Comice agricole du canton de Vernon.

Le quatrième prix, comportant également la médaille de vermeil, est attribué à M. TOUSSAINT (Prévost), âgé de 64 ans, entré au service de M. Paul Trutat, à Vaux-sur-Eure, le 22 juillet 1887, en qualité de charretier et qui a rempli ses fonctions, ainsi que celles de vacher, avec beaucoup d'exactitude.

Il m'est impossible, Mesdames et Messieurs, sous peine de vous imposer une trop longue lecture, de reproduire ici les renseignements qui nous sont parvenus sur nos autres lauréats, titulaires de la médaille d'argent ou de la médaille de bronze. Leur nom sera proclamé dans un instant à la lecture du palmarès. Ce palmarès sera d'ailleurs publié par la presse locale, que je remercie de son concours gracieux, et nos lauréats sont certains de voir proclamer leurs noms comme ils le méritent.

Digitized by Google

*Troisième catégorie.* — BERGERS.

Cette catégorie est malheureusement très restreinte. Cela tient à plusieurs causes, à la suppression d'un grand nombre de troupeaux et à l'instabilité de la profession. Nous n'avons que plus de raisons d'encourager les bergers, dont le mérite est grand, je le sais, à philosopher toute la journée avec leurs moutons, à passer les nuits dans une cabane inconfortable, et à n'avoir souvent d'autres relations que leur fidèle chien de garde, de Beauce ou de Brie. Mais le chien n'est-il pas le fidèle ami du berger? Le *Club français du Chien de Berger*, présidé par notre vénéré collègue, M. Emmanuel Boulet, qui cumule avec cette fonction celle de Président du Syndicat agricole du Roumois, nous a remis deux médailles, l'une de vermeil, l'autre de bronze, et les deux diplômes correspondants, qui sont de véritables œuvres d'art.

Le premier prix de cette catégorie est décerné à M. FOUBERT (François), âgé de 55 ans, entré le 25 décembre 1888, chez M. Desclos père, agriculteur à Ambenay, et resté au service du fils, M. René Desclos, ce qui représente 31 ans de services. M. Foubert s'est toujours montré un serviteur zélé et consciencieux. En dehors de ses fonctions de berger, M. Foubert se livre à des travaux de charronnage et de menuiserie intéressant la ferme.

Le second prix est attribué à M. ROZIER (Gustave), âgé de 53 ans, entré le 24 juin 1897, en qualité de berger, au service de M. Girard, cultivateur à Illiers-l'Évêque et qui, depuis 22 ans, s'est toujours montré un ouvrier intelligent et dévoué.

Le troisième prix revient à M. VICAIRE (Séraphin), âgé de 65 ans, entré le 14 février 1906, soit depuis 13 ans, au service de Mme Grichois, cultivatrice à Guichainville, et qui a conduit seul, en 1916 et en 1917, une bergerie de 600 moutons, ce qui était le double du troupeau normal, par suite de l'absence d'un deuxième berger.

Enfin le quatrième prix est accordé à M. CRÉTEAU (Albert-Fernand), berger au service de Mme veuve Fourcine, à Francheville.

Digitized by Google

*Quatrième catégorie.* — HOMMES A TOUTES MAINS.

Trois médailles de vermeil, trois médailles d'argent, huit médailles de bronze, tel est le bilan de cette catégorie.

Le premier prix appartient sans conteste et avec félicitations du jury, à M. MASSON (Magloire), âgé de 75 ans, entré le 24 juin 1874, le jour de la loue, comme homme de cour, au service de M. Latreille, l'ancien maire de Corneuil, et resté au service du fils, M. Jules Latreille, dans une exploitation de 100 hectares.

M. Masson a donc 45 ans de services dans la même famille. Saluons-le.

Le second prix est attribué à M. LEGRAND (Alexis-Simon), âgé de 60 ans, entré au service de M. Colombe, cultivateur à Caillouet-Orgeville, le 3 juin 1883, en qualité d'homme à toutes mains, et qui, dans cet office, a rempli 36 ans de services.

Venant au même rang, et avec la même durée de services (36 ans), M. BLANCHARD (Jean-Jules), âgé de 50 ans, est entré en qualité d'homme de cour chez M. Yvonnet, cultivateur au Mesnil-d'Acon, le 1er juillet 1883. Il est au besoin chauffeur de machine à battre, son patron étant entrepreneur de battages. Nous lui donnons la troisième place.

Puis viennent les médailles d'argent et les médailles de bronze, dont l'énumération sera faite tout à l'heure.

*Cinquième catégorie.* — SERVANTES.

Je ne puis, Mesdames, songer aux vieilles servantes de ferme, aux braves gouvernantes de la maison qui, bien souvent, ont dû remplacer la mère de famille disparue, sans que me reviennent à la mémoire les beaux vers de notre ancien Président, le délicat et tendre poète Paul Harel :

Depuis que nous avons pris cette jouvencelle,
L'œil ne peut soutenir l'éclat des carafons,
L'araignée en courant déserte les plafonds,
La marmite miroite et la broche étincelle.



Digitized by Google

Son charabia se mêle au bruit de la vaisselle.
En dépit du patois, elle a des mots profonds.
Sa maîtresse la trouve inhabile aux chiffons ;
Une fille après tout n'est pas universelle.

Voilà ce que disait le grand-père autrefois,
Jeanne, et le petit-fils élève encor la voix,
Pour te chanter, vieillie au foyer des ancêtres.

Demain tes soixante ans auront sonné chez nous.
Sommes-nous aujourd'hui tes enfants ou tes maîtres ?
Et quel nom te donner qui puisse être assez doux ?

C'est l'hommage touchant que notre excellent ami M. Joseph L'Hopital, retenu loin de nous par les soins de sa santé, va rendre au premier prix de cette catégorie, Mme Marie Billon, veuve Morel, lorsqu'il nous écrit :

« Je certifie que Mme Morel, entrée à mon service, en 1886, comme nourrice d'une de mes filles, et actuellement basse-courière à Angerville, n'a jamais cessé de me témoigner ainsi qu'à ma famille le plus entier dévouement. Ma femme, mes enfants et moi-même ont pour elle une profonde affection, et nous serons heureux de voir récompensées ses longues années de service. Nous avons eu un très grand chagrin de la mort de son mari, décédé cette année, et qui était, comme elle, un ami pour nous ! »

Quel hommage vaudra jamais pour Mme Morel celui que lui décerne ainsi publiquement son patron, son ami ! Toutefois, comme elle a 33 ans de services, le premier prix lui revient (50 francs et médaille de vermeil), et nous le lui offrons avec joie.

Le second prix revient à Mme Guilloux (Hortense), âgée de 37 ans, au service de M. Lechardeur, cultivateur à Bois-Arnault. Mme Guilloux est entrée au service de ses beaux-parents en 1897, en qualité de servante de ferme. Elle est restée à leur service jusqu'en 1915, date de leur décès, et ensuite à celui de M. Lechardeur. Elle a 22 ans de services et sa fille même, Mlle Jeanne Guilloux, est en place avec elle depuis 8 ans. Nous décernerons à la mère une médaille d'argent et à la fille une mention honorable.

Digitized by Google

Le troisième prix (médaille d'argent) est décerné à Mlle Madeleine Noel, âgée de 31 ans, entrée au service de Mme Miard, cultivatrice à Coulonges, le 31 janvier 1899, et qui a déjà été récompensée en 1912 d'un diplôme et d'une médaille par le Comice agricole du canton de Damville.

Je passe, Mesdames, et m'en excuse, sur les autres médailles d'argent ou de bronze, qui vous seront décernées tout à l'heure.

*Sixième catégorie.* — Vachers et fromagers.

Cette catégorie n'est pas beaucoup plus nombreuse que celle des bergers, puisqu'elle ne comprend que cinq candidats.

Mais il faut reconnaître que ces candidats sont particulièrement dignes d'éloge.

Le premier prix est disputé entre deux concurrents d'égal mérite, MM. Maxime Favril, vacher chez M. Chevalier, à Graveron-Sémerville depuis 40 ans, et Anatole Cavelier, vacher chez M. Gosselin, à Miserey, également depuis 40 ans. Et comme ils sont entrés tous les deux au service de leurs patrons respectifs le même jour, le 24 juin 1879, le jour de la loue agricole, le jury ne pouvait faire autrement que de leur donner, à tous deux, le premier prix *ex-æquo*, soit à chacun une prime de 50 francs et une médaille de vermeil.

M. Maxime Favril a déjà reçu de la Société libre de l'Eure en 1905, une médaille de bronze et en 1911 une médaille d'argent, accompagnée d'une prime de 50 francs. Cette fois, M. Favril reçoit une médaille de vermeil, et comme il n'a que 61 ans, il ne faut pas désespérer de le voir postuler, dans dix ans d'ici, pour une médaille d'or. D'ici là, l'or sera peut-être plus abordable, et les ressources de la Société se seront certainement accrues.

Nous faisons la même invite à M. Anatole Cavelier, qui n'a que 53 ans.

Le second prix doit revenir à M. Pascal (Joseph), fromager chez Mme Hervieux, à la Bonneville. M. Pascal a 35 ans de services, et a droit, lui aussi, à une médaille de vermeil.

Digitized by Google

Le troisième prix appartient à Mme Mary, née Joséphine Colombel, fromagère, chez Mme Hervieux également, depuis le 1er juillet 1889, soit depuis près de 30 ans. Elle reçoit une médaille d'argent grand module, car il s'en faut de 2 jours pour qu'elle ait droit à une médaille de vermeil, mais qu'elle se console en songeant que le Secrétaire perpétuel, pris de compassion pour elle, lui a choisi une jolie médaille, où la vachère est représentée dans l'exercice de ses fonctions.

Le cinquième prix de cette catégorie est attribué à M. Plet (Désiré), vacher depuis 19 ans chez M. Lesage, maire de Gauville-la-Campagne.

*Septième catégorie.* — Ouvriers d'industrie.

Ne soyez pas surpris, Mesdames et Messieurs, si la Société libre d'Agriculture de l'Eure décerne aux ouvriers industriels les mêmes récompenses qu'aux ouvriers agricoles.

En premier lieu, rappelez-vous le titre même de la Société, *Agriculture, Sciences et Arts*. Les Sciences industrielles et les arts industriels rentrent donc incontestablement dans son domaine.

D'autre part, nous ne faisons qu'observer les intentions de M. Léon Petit en étendant aux ouvriers d'industrie les récompenses issues de son legs, puisqu'il a nommément cité les ouvriers *ruraux* et *urbains*. Enfin, nous risquerions de sacrifier demain toute une catégorie nouvelle d'ouvriers agricoles, qui seront, à n'en pas douter, des ouvriers industriels, je veux dire les conducteurs et les réparateurs de tracteurs mécaniques, tous les ouvriers de la motoculture, qui, avant d'être employés à la ferme, auront passé par l'industrie automobile ou dans les ateliers spéciaux d'apprentissage dont, hier, au Congrès de Caen, on a préconisé l'établissement et prévu l'éventualité.

Nous voici donc, sans autre préambule, transportés chez les ouvriers de manufactures.

Trois ouvriers, déjà titulaires de la médaille d'honneur du travail, tous trois employés dans la manufacture de coutils de MM. Malatiré et Lecœur, viendront en tête de notre liste

Digitized by Google

et obtiendront une médaille de vermeil et des primes en espèces, puisqu'ils ont respectivement, 50, 47 et 46 ans de services.

Le premier, M. Coénot (Désiré), âgé de 65 ans, est entré, à l'âge de 15 ans, le 26 juin 1869, chez MM. Perdrix et Cie, prédécesseurs de MM. Malatiré et Lecœur, comme petit employé de magasin. Il est aujourd'hui chef-magasinier, préposé à la réception et à l'expédition des tissus fabriqués. Il a donc aujourd'hui 50 ans de services dévoués et ininterrompus. Il mérite bien le diplôme d'honneur de la Ligue française, pour services rendus à la France, ne serait-ce que par l'exemple de fidélité qu'il a donné à ses camarades.

La seconde est Mme Robin (Alexandrine-Marie), âgée de 63 ans, entrée chez MM. Perdrix et Cie, le 25 janvier 1872. Ouvrière rentreuse, très attachée à l'établissement. 47 ans de services dévoués.

Le troisième est M. Talon (René-Joseph), âgé de 59 ans. entré chez MM. Perdrix et Cie, le 15 mars 1873, comme ouvrier rentreur, emploi qu'il exerce toujours à l'entière satisfaction de ses patrons.

Hors d'Evreux, des médailles de vermeil sont aussi décernées à trois ouvriers méritants.

La première est Mme Ducreux (Victorine-Marie), veuve Leroux, âgée de 65 ans, entrée en décembre 1876, comme ouvrière cartonnière, chez M. Adrien Mesnil, fabricant de cartonnages à Ambenay, et qui s'est montrée pendant 43 ans d'une assiduité exemplaire dans son travail.

La seconde est Mme Herquier (Berthe), femme Heurthébise, âgée de 55 ans, entrée en février 1877, chez le même patron, M. Mesnil, d'Ambenay, et qui est à la fois ouvrière agricole et manufacturière, puisqu'elle est chargée de soigner les bestiaux et que, dans l'intervalle, elle travaille à l'atelier.

Le troisième est M. Doin (Clément), âgé de 55 ans, entré le 1er septembre 1877, en qualité d'ouvrier tanneur, chez M. Félix Roussel, tanneur à la Ferrière-sur-Risle. M. Doin a 42 ans de services pendant lesquels il a rempli les fonctions d'ouvrier tanneur et de charretier réceptionnaire chez les bouchers.

Digitized by Google

Pour les mêmes raisons que tout à l'heure je m'excuse de ne pas nommer dans ce rapport les 9 médailles d'argent et les 4 médailles de bronze qui sont décernées à des ouvriers d'industries diverses, mécaniciens, forgerons, menuisiers ou boulangers.

*Huitième catégorie.* — EMPLOYÉS ET AGENTS MUNICIPAUX.

Un seul employé nous a été signalé dans cette catégorie, M. Ambroise DUVALLET, âgé de 65 ans, cantonnier municipal à Evreux, entré en cette qualité au service de la ville d'Evreux le 1er septembre 1888, et qui, tant en qualité de cantonnier que dans les fonctions d'agent de surveillance du service des eaux, auxquelles il a été nommé le 1er janvier 1902, s'est bien acquitté de ses fonctions. Ses 30 ans de services lui donnent droit à une médaille de vermeil.

*Neuvième catégorie.* — EMPLOYÉS D'INTÉRIEUR.

La question s'est posée de savoir si M. Léon Petit, en visant seulement les ouvriers agricoles et urbains, avait envisagé les employés d'intérieur et même les domestiques de maison.

La Commission l'a résolue par l'affirmative, en raison de l'intérêt qu'il y a, à l'heure actuelle, à encourager la fidélité des gens de maison. Cinq récompenses sont ici décernées : deux médailles de vermeil, une médaille d'argent, et deux médailles de bronze.

Le premier prix de cette catégorie est décerné à Mme LAMARRE (Berthe-Albertine), veuve GUILLEMIN, âgée de 46 ans, qui est entrée au service de M. Thaurin, éleveur à Conches, à l'âge de 13 ans, et y est toujours demeurée sans interruption pendant 33 années.

Le deuxième prix est dévolu à Mlle HÉNAULT (Marceline), âgée de 62 ans, entrée au service de M. Joseph l'Hopital, à Angerville-la-Campagne, en 1889, comme cuisinière, et qui, pendant 30 années, a été une domestique modèle et exemplaire.

Le troisième prix est attribué à M. DÉSOYER (Victor-Alfred),

Digitized by Google

âgé de 59 ans, entré le 1er septembre 1894, en qualité de jardinier, au service de M. Henry Fauchet, industriel à Evreux et conseiller général de l'Eure. 25 ans de services.

Enfin, Mlle Lemasson (Régina) et Mlle Leclerc (Angèle), avec 12 et 8 ans de services, recevront chacune une médaille de bronze.

J'ai fini, Mesdames, de parcourir les dossiers des vieux serviteurs qui nous ont été signalés par leurs patrons reconnaissants. J'espère que cette énumération ne vous a pas semblé trop monotone : pour moi, elle m'a paru consolante et réconfortante.

Mais M. Léon Petit, dans son testament, n'a pas seulement songé aux vieux serviteurs, il a entendu récompenser les actes de courage et de dévouement, et j'ai gardé, pour terminer mon rapport, l'admirable exemple que nous donne Mme Brisollier, née Blanche Osmont, une modeste employée de la maison « au Planteur de Caïffa » rue de l'Horloge, à Evreux, qui, non contente d'élever, au moyen d'un effort pénible et peu rémunéré, ses trois enfants, âgés respectivement de 12, 10 et 5 ans, vient encore d'adopter six orphelins, ses neveux et nièces. L'histoire mérite d'être contée.

M. Edouard Picoreau, son beau-frère, travaillait dans une filature du Calvados et pourvoyait à la subsistance de sa femme et de ses sept enfants, lorsque la grippe infectieuse, qui fit presque autant de victimes que la guerre, enleva, à deux jours d'intervalle, la mère, Juliette Osmont, femme Picoreau, le 8 octobre 1918, et le père le surlendemain.

Ils laissaient *sept orphelins*, dont l'aîné vient d'avoir 9 ans et le plus jeune 18 mois à peine.

Mme Brisollier, quoique son mari fût mobilisé, n'hésita pas une seconde. Elle adopta six des orphelins, la fille aînée ayant été confiée aux grands-parents.

Et aujourd'hui, ce sont neuf enfants qui gravitent autour de cette femme, admirable de dévouement et de simplicité.

La Société libre de l'Eure, en lui décernant un diplôme d'honneur, et une modeste récompense de 200 francs, regrette de ne pouvoir faire plus, mais j'ai la ferme intention

Digitized by Google

de proposer Mme Brisollier à l'Académie française, pour lui faire obtenir un de ses prix de vertu. Où commence, en ce genre, la vertu? Où est la limite qu'elle fait franchir? Victor Hugo nous l'a indiquée d'un mot, dans la pièce des *Pauvres gens*. Vous vous souvenez : le pêcheur rentre, battu de l'orage, des filets ruisselants sur l'épaule, et sa femme avoue en tremblant qu'elle a recueilli les deux enfants d'une pauvre veuve, leur voisine, morte dans la journée.

Le pêcheur répond simplement :

*Nous avions cinq enfants : cela va faire sept.*

Voilà la vertu !

Mme Brisollier n'a pas fait autre chose. Elle avait trois enfants, cela va faire neuf!

L'exemple est digne d'admiration, mais non point de surprise.

Ce n'est pas à Mme Brisollier de nous remercier. C'est nous qui la félicitons et la remercions de nous donner ainsi la preuve que, malgré les pires manifestations de l'égoïsme, la vertu n'est point morte dans notre beau pays de France, et pour ma part je suis vivement reconnaissant à celui qui m'a révélé l'histoire de cette courageuse femme et m'a ainsi permis de vous la raconter à mon tour. Le legs de M. Léon Petit n'aura jamais été mieux placé. Et puisque nous devons la cérémonie d'aujourd'hui à sa générosité, qu'il me soit permis de terminer ce trop long rapport en rendant un nouvel hommage à cet homme de bien qui s'était proposé, en récompensant les vieux serviteurs, d'encourager l'une des vertus qui honorent le plus le caractère de nos populations normandes : la fidélité.

Digitized by Google

## PALMARÈS

### I. — Chefs de culture

1er Prix. — 50 francs et médaille de vermeil, offerte par M. le Préfet de l'Eure : M. Diologent (Georges-Eugène), chez Mme Parent du Châtelet, à Nagel, 39 *ans de services*. (Diplôme d'honneur de la Ligue française.)

2e Prix. — 50 fr. et méd. de vermeil, offerte par la Ligue française : M. Gondet (Eugène), garde et chef de culture chez Mme Paul Trutat, à Vaux-sur-Eure, 37 *ans de serv.*

3e Prix. — 50 fr. et méd. de vermeil, offerte par la Ligue française : M. Brunel (Honoré-Anatole), chez M. Lamiot, agriculteur à Evreux, 32 *ans de serv.*

### II. — Charretiers

1er Prix — 50 fr. et méd. de vermeil, offerte par M. Léon Monnier, sénateur de l'Eure : M. Chanvallon (Julien), charretier chez Mme Buffet, à Saint-André de l'Eure, 43 *ans de serv.* (Diplôme d'honneur de la Ligue française.)

2e Prix. — 30 fr. et méd. de vermeil, offerte par la Ligue française : M. Dubois (Désir), chez M. Louis Gosselin, à Miserey, 35 *ans de serv.*

3e Prix. — 20 fr. et méd. de vermeil, offerte par M. Josse, député de l'Eure : M. Montier (Louis), chez M. Louis Renault, à la Chapelle-Réanville, 34 *ans de serv.*

4e Prix. — Médaille de vermeil : M. Toussaint (Prévost), chez Mme Paul Trutat, à Vaux-sur-Eure, 32 *ans de serv.*

*Médailles d'argent :* M. Guilloux (Pierre), chez M. Lechardeur, à Bois-Arnault, 24 *ans de serv.* — M. Marchand (Arsène), chez M. Legras, au Plessis-Grohan, 21 *ans de serv.* — M. Frocourt (Lucien) chez M. Désormeaux, à Quittebeuf, 21 *ans de serv.*

*Médailles de bronze :* M. Métayer (Honoré), chez M. Métayer (Léon), à Gauville-la-Campagne, 16 *ans de serv.* — M. Leclerc (Léon), chez Mme veuve Simon, aux Ventes, 16 *ans de serv.* — M. Petit (René), chez Mme veuve Cornulliot, à Grandvilliers, 13 *ans de serv.* — M. Le Moal (François), chez M. Belguise, à Saint-Just, 10 *ans de serv.* — M. Gramliz (François), chez M. Duval, à Lignerolles, 8 *ans de serv.* — M. Duchêne (Julien), chez Mme Letellier, au Mesnil-Doucerain, 8 *ans de serv.* — M. Beaugrand (Fernand), chez Mme Longlune, à Breteuil, 8 *ans de serv.*

*Mentions honorables* : M. Lefur (Mathurin), chez Mme Grichois, à Guichainville, 5 *ans de serv.* — M. Annette (Jules), chez M. Leblanc,

Digitized by Google

à Gadencourt, 5 *ans de serv.* — M. LARCIER (Charles), chez M. Quemin, à Ormes, 5 *ans de serv.* — M. RICHARD (Joseph), chez M. Girard, à Illiers-l'Evêque, 2 *ans de serv.*

### III. — BERGERS

1er Prix. — 50 fr. et méd. de vermeil, offerte par M. Emmanuel Boulet, président du Club français du Chien de Berger : M. FOUBERT (Francois), chez M. Desclos, à Ambenay, 31 *ans de serv.*

2e Prix. — Médaille d'argent, offerte par M. le Préfet de l'Eure : M. ROZIER (Gustave), chez M. Girard, à Illiers-l'Evêque, 22 *ans de serv.*

Médaille de bronze, offerte par le C. F. C. B. : M. VICAIRE (Séraphin), chez Mme Grichois, à Guichainville, 13 *ans de serv.*

Médaille de bronze, offerte par M. Modeste Leroy, député de l'Eure : M. CRETEAU (Albert), chez Mme Fourcine, à Francheville, 6 *ans de serv.*

### IV. — HOMMES A TOUTES MAINS

1er Prix. — 50 fr. et méd. de vermeil, offerte par M. Modeste Leroy, député de l'Eure et président du Conseil général : M. MASSON (Magloire), chez M. Latreille, à Corneuil, 45 *ans de serv.* (Diplôme d'honneur de la Ligue française.)

2e Prix. — 30 fr. et méd. de vermeil, offerte par la Ligue française : M. LEGRAND (Alexis), chez M. Colombe, à Caillouet-Orgeville, 36 *ans de serv.*

3e Prix. — 20 fr. et méd. de vermeil, offerte par M. Oudin, conseiller général de l'Eure : M. BLANCHARD (Jean), chez M. Yvonnet, à Acon, 36 *ans de serv.*

*Médailles d'argent :* M. BÉGUET (Henri), chez M. Chédeville, à Cierrey, 29 *ans de serv.* — M. DUVAL (Louis), chez M. Peley, à Mousseaux-Neuville, 28 *ans de serv.* — M. GOUBERT (Jules), chez M. M. Marie, à Cierrey, 25 *ans de serv.*

*Médailles de bronze :* M. PANTOU (Louis), chez M. Jules Blot, à la Forêt-du-Parc, 16 *ans de serv.* — M. DECOUDRAS (Louis), chez M. Renault, à la Chapelle-Réanville, 15 *ans de serv.* — M. PICHOU (Emile), chez M. Renault, à la Chapelle-Réanville, 14 *ans de serv.* — M. ILLIEN (Gilles), chez M. Breton, aux Authieux, 13 *ans de serv.* — M. LEBLANC (Ernest), chez M. L. Gosselin, à Miserey, 12 *ans de serv.* — M. DUVAL (Auguste), chez M. Ducosté, à Saint-Pierre-d'Autils, 12 *ans de serv.* — M. MOISSON (Pierre), chez Mme veuve Cornulliot, à Grandvilliers, 9 *ans de serv.* — M. MARTZEL (Alfred), chez M. de la Porte, à Illiers-l'Evêque, 8 *ans de serv.*

Digitized by Google

## V. — Servantes

1er Prix. — 50 fr. et méd. de vermeil, offerte par M. André Bertin, conseiller d'arrondissement : Mme veuve Morel (Marie), chez M. J. L'Hopital, à Angerville-la-Campagne, 33 *ans de serv.* (Diplôme d'honneur de la Ligue française.)

2e Prix. — 30 fr. et méd. d'argent, offerte par M. Loiziel, conseiller d'arrondissement : Mme Guilloux (Hortense), chez M. Lechardeur, à Bois-Arnault, 22 *ans de serv.*

3e Prix. — 20 fr. et méd. d'argent, offerte par Maurice Hervey, sénateur : Mme Noel (Madeleine), chez Mme veuve Miard, à Coulonges, 20 *ans de serv.*

*Médaille d'argent :* Mme Buisson (Ernestine), chez M. Auger, à Vaux-sur-Eure, 20 *ans de serv.*

*Médailles de bronze* : Mme Hue (Jeanne), chez Mme veuve Hervieux, à la Bonneville, 19 *ans de serv.* — Mme Leclerc-Percheval, chez Mme veuve Simon, aux Ventes, 17 *ans de serv.* — Mme Dubois (Marie), chez M. Gosselin, à Miserey, 14 *ans de serv.* — Mme Barbier (Berthe), chez M. Ducosté, à Saint-Pierre-d'Autils, 8 *ans de serv.* — Mlle Guilloux (Jeanne), chez M. Lechardeur, à Bois-Arnault, 8 *ans de serv.*

*Mentions honorables :* Mlle Constant (Emilienne), chez Mme veuve Lemaître, à Nogent-le-Sec, 7 *ans de serv.* — Mme veuve Vaillant, chez M. Leblanc, à Gadencourt, 5 *ans de serv.* — Mlle Guelneux (Rosalie), chez Mme Fourcine, à Francheville, 3 *ans de serv.*

## VI. — Vachers et fromagers

1er Prix *ex-œquo*. — 50 fr. et méd. de vermeil, offerte par M. Milliard, sénateur de l'Eure : M. Favril (Maxime), chez M. Chevallier, à Graveron-Sémerville, 40 *ans de serv.* — M. Cavelier (Anatole), chez M. Gosselin, à Miserey, 40 *ans de serv.*

2e Prix. — 30 fr. et méd. de vermeil : M. Pascal (Joseph), chez Mme veuve Hervieux, à la Bonneville, 35 *ans de serv.*

3e Prix. — 20 fr. et méd. d'argent, offerte par M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société : Mme Mary (Joséphine), fromagère chez Mme Hervieux, à la Bonneville, 30 *ans de serv.*

*Médaille de bronze,* offerte par M. le Préfet de l'Eure : M. Plet (Désiré), chez M. Lesage, à Gauville, 19 *ans de serv.*

## VII. — Ouvriers industriels

1er Prix. — 50 fr. et méd. de vermeil offerte, par M. Henry Fauchet, conseiller général de l'Eure : M. Cuénot (Désiré), chef de magasin chez MM. Malatiré et Lecœur, à Evreux, titulaire de la

Digitized by Google

médaille d'honneur du travail, 50 *ans de serv.* (Diplôme d'honneur de la Ligue française.)

2e Prix. — 30 fr. et méd. de vermeil : Mme Robin (Alexandrine), ouvrière chez MM. Malatiré et Lecœur, à Evreux, titulaire de la médaille d'honneur du travail, 47 *ans de serv.*

3e Prix. — 20 fr. et méd. de vermeil : M. Talon (René), ouvrier chez MM. Malatiré et Lecœur, à Evreux, titulaire de la médaille d'honneur du travail, 46 *ans de serv.*

*Médailles de vermeil :* Mme Ducreux (Marie), chez M. Mesnil, à Ambenay, 43 *ans de serv.* — Mme Herquier (Berthe), chez le même, 42 *ans de serv.* — M. Doin (Clément), ouvrier tanneur chez M. Roussel, à la Ferrière-sur-Risle, 42 *ans de serv.*

*Médailles d'argent :* M. Donat (Gustave), chez Mme Duchesne, à Evreux, 31 *ans de serv.* — M. Gentès (Emile), chez la même, 30 *ans de serv.* — M. Rosse (Emile), chez M. Drouet, à Saint-André, 30 *ans de serv.* — M. Pallois (Georges), chez Mme Duchesne, à Evreux, 28 *ans de serv.* — M. Laurent (Théoda), luthier, chez M. Chapelain, à la Couture-Boussey, 28 *ans de serv.* — M. Dubourg (Désiré), chez M. Roussel, à la Ferrière-sur-Risle, 26 *ans de serv.* — M. Bobin (Gaston), boulanger, chez Mme veuve Salmon, à la Neuve-Lyre, 26 *ans de serv.* — M. Doublet (Charles), chez Mme Duchesne, à Evreux, 23 *ans de serv.* — M. Porché (Auguste), chez la même, 21 *ans de serv.* — M. Lauger (Joseph), chez M. Roussel, à la Ferrière-sur-Risle, 21 *ans de serv.*

*Médailles de bronze :* M. Pouessel (Alphonse), mécanicien, chez M. Girard, à Damville, 19 *ans de serv.* — M. Courcier (Alexandre), mécanicien, chez M. Délérablée, à Mousseaux-Neuville, 19 *ans de serv.* — M. Poulain (Eugène), tanneur, chez M. Roussel, à la Ferrière-sur-Risle, 18 *ans de serv.* — M. Chéruel (Léon), tanneur, chez le même, 17 *ans de serv.*

## VIII. — Employés municipaux

Prix unique. — Médaille de vermeil : M. Duvallet (Ambroise), cantonnier municipal à Evreux, 30 *ans de serv.*

## IX. — Employés d'intérieur

1er Prix. — 30 fr. et méd. de vermeil : Mme veuve Guillemin, au service de M. Thaurin, à Conches, 33 *ans de serv.*

2e Prix. — 20 fr. et méd. de vermeil : Mlle Hénault (Marceline), au service de M. J. L'Hopital, à Angerville-la-Campagne, 30 *ans de serv.*

*Médaille d'argent :* M. Désoyer (Victor), jardinier, chez M. H. Fauchet, industriel, à Evreux, 25 *ans de serv.*

Digitized by Google

*Médailles de bronze :* Mlle Lemasson (Régina), chez Mme Poivré, à Roman, 12 *ans de serv.* — Mlle Leclerc (Angèle), chez M. Crière, au Chesne, 8 *ans de serv.*

*Prix de vertu et d'encouragement.*

200 fr. et diplôme d'honneur de la Ligue française : Mme Brisollier (Blanche), née Osmont, employée au Planteur de Caïffa. Déjà mère de 3 enfants, a adopté 6 orphelins, ses neveux et nièces.

Digitized by Google

# SÉANCE GÉNÉRALE DU 8 FÉVRIER 1920

(*Extrait du procès verbal.*)

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT LENEVEU, SÉNATEUR,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

---

Etaient présents : MM. Robert Leneveu, Join-Lambert, Bourgne, L'Hopital, Doucerain, Guillemare, abbé Guéry, Pitoiset, Lapeltey, Hubert (Alph.), Bourguignon, Legué, Paul Labbé, Hubert (Albert), Marie, Halliez, Dr Lerat, Léon Coutil, Paul Hérissey, de Mare, Loiseleur, Letartre, Brail, Hée, Dubreuil, Turlotte, abbé Bonnenfant, Grellet, Biard, de Charaut, Régnier, Besnier, Taillebois, Lecœur, Izarn, Dr Dehail, Delaunay, Lamiot, Lauvray, Cordier, Morise, Echalard, Béguin, Pierre Préteux, Agoutin, Letellier-Alaboissette, Moisson, Vincent, Quirière, Momenteau, Mmes Latham, Labbé, Hardoin.

Se sont excusés : MM. Monnier, Milliard, Hervey, sénateurs ; Prosper Josse, Alexandre Duval et Oudin, députés de l'Eure ; Georges Goublet, préfet ; Geoffroy de Grandmaison, Emmanuel Boulet, Jacques Thillaye du Boullay, Bagot, Loiziel, le chanoine Porée, l'abbé Desdouits, Feugère, Albert Gondard, Sylas Loisel, chanoine Eudeline, de Rostolan.

M. le Président déclare la séance ouverte et excuse les personnes ci-dessus désignées.

M. Doucerain, secrétaire perpétuel, donne lecture du procès-verbal de la Séance générale du 4 mai 1919.

*Congrès des Sociétés savantes.* — Le cinquante-troisième congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira à Strasbourg, le mardi 25 mai 1920, à 2 heures, et durera jusqu'au 29 mai, date de la séance de clôture.

C'est le premier congrès depuis 1914, après une interruption de six années.

Digitized by Google

La Société libre de l'Eure délègue pour la représenter à ce congrès MM. Doucerain, Léon Coutil, Léon Dubreuil, Charles Lecœur, Louis Régnier.

Une carte de congressiste sera envoyée par le Ministre de l'Instruction publique aux délégués qui en feront la demande avant le 15 avril.

*Chambre d'Agriculture.* — La loi du 25 octobre 1919, sur les Chambres d'Agriculture a organisé la représentation des intérêts agricoles par département, et créé trois catégories principales d'électeurs, les agriculteurs, les propriétaires fonciers et les ouvriers agricoles. Les personnes prétendant à l'exercice du droit de vote dans chaque commune doivent se faire inscrire avant le 31 mars, date de clôture des opérations d'établissement des listes électorales.

Il est à souhaiter que, sur la liste des candidats à la Chambre d'Agriculture du département, figure l'un des membres du Bureau de la Société d'Agriculture de l'Eure, qui a été, dans le département, la mère de toutes les Sociétés agricoles, qui est aujourd'hui plus que centenaire et qui, à ce titre, a droit à quelques égards.

*Union départementale des groupements agricoles de l'Eure.* — Une union départementale des groupements agricoles de l'Eure a été créée entre les représentants de tous les Syndicats et Associations agricoles du département, et son siège social est établi à Evreux, 9, rue de la Petite-Cité.

Son président est M. Léon Lauvray, conseiller général de l'Eure, membre de notre Conseil d'administration, et son trésorier est M. de Viel-Castel, conseiller général de l'Eure, membre de la Société libre de l'Eure. MM. L'Hopital, président de notre Section des Lettres, et de Mare, secrétaire de notre Section d'Agriculture, également conseiller général de l'Eure, font partie de son Conseil d'administration. C'est vous dire, Messieurs, quels liens étroits de sympathique collaboration nous entendons avoir avec le nouveau groupement, auquel votre Conseil d'administration a décidé d'adhérer, dans sa séance du 30 janvier dernier. La cotisation annuelle de chaque Association est fixée provisoirement à 0 fr. 25 par

Digitized by Google

membre. Nous ne verserons de cotisation que jusqu'à concurrence de nos adhérents de l'arrondissement d'Evreux, laissant nos Sections d'arrondissement entièrement libres de leur décision.

Les 225 membres de l'arrondissement d'Evreux représenteront donc une cotisation annuelle de 56 fr. 25.

La Société libre de l'Eure délègue, pour la représenter à l'Union départementale :

1° M. Bourgne, président de la Section d'Agriculture ;

2° MM. Doucerain, Lecœur et Agoutin, comme délégués de la Section d'Evreux. (Article 4 des statuts de l'Union départementale.)

*Legs Penciolelli.* — Les formalités indispensables pour la délivrance de ce legs n'ont pas encore été remplies, par suite d'incidents de procédure aujourd'hui réglés entre les héritiers naturels et le légataire universel de M. Penciolelli. M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de Me Petel, notaire, en date du 24 janvier 1920.

*Nécrologie.* — M. Lecointe (Désiré-Honoré), professeur à l'Ecole Normale d'Evreux, officier de l'Instruction publique et chevalier du Mérite agricole, membre de notre Conseil d'administration depuis de longues années, est décédé à Evreux, le 2 février, à l'âge de 80 ans.

« J'ai cru devoir, dit M. Doucerain, en raison des éminents services rendus à la Société par M. Lecointe, et d'accord en cela avec votre Conseil d'administration, qui en a délibéré, prendre la parole sur la tombe de notre regretté confrère. »

D'autres discours ont été également prononcés et une notice biographique complète pourrait être demandée à l'un des amis de M. Lecointe, pour être publiée en brochure. Des pourparlers seront engagés à ce sujet avec la famille de M. Lecointe.

*Elections.* — M. Léon Coutil est élu Président de la Société pour 1920. M. Join-Lambert est élu Vice-Président pour trois ans. MM. Pitoiset et Alphonse Hubert sont élus membres du Conseil d'administration pour trois ans, en remplacement de MM. Courcelles et Lauvray, arrivés à l'expiration de leur mandat et non rééligibles.

*Budget de* 1919. — M. Albert Hubert, trésorier de la

Digitized by Google

Société, donne connaissance de l'état récapitulatif des recettes et des dépenses de la Société au 31 décembre 1919. Il résulte de cet état que les recettes se sont élevées à . 13.704 fr. 85

Et les dépenses à . . . . . 10.115 fr. 15

Ce qui représente un reliquat actif de. . 3.589 fr. 70

*Achat de livres.* — Parmi les nouvelles acquisitions de la bibliothèque, je tiens à signaler le *Gambetta* de Paul Deschanel, dans la collection *Figures du Passé*, où nous avions déjà le *Mirabeau* de Louis Barthou, et en attendant le *Thiers* de Raymond Poincaré; six romans de notre compatriote et confrère, M. André Beaunier; *Laurence Albani*, de Paul Bourget; *Prime Jeunesse*, de Pierre Loti, *Saint-Simon* par René Doumic, et les deux volumes : *A la manière de...*, par Reboux et Muller.

*Ouvrages offerts à la Société.* — M. Joseph L'Hôpital, président de la Section des Lettres, nous a offert 19 grands volumes in-folio, richement reliés, contenant des enquêtes économiques faites sous le Second Empire et imprimées par l'Imprimerie impériale. Elles présentent un intérêt documentaire qui peut arrêter l'attention des spécialistes; elles ont donc leur place marquée dans une bibliothèque comme la nôtre. Ce sont :

*Enquête sur la circulation monétaire et fiduciaire*, 6 vol.;

*Enquête agricole*, 8 vol.;

*Enquête relative au taux de l'intérêt de l'argent*, 2 vol.;

*Enquête sur les sels*, 3 vol.

M. Aubineau, juge au Tribunal civil, nous a offert une monographie intéressante qu'il a préfacée : *Romainville pendant la guerre*, par M. Georges Gilles, instituteur.

*Emprunt.* — M. le Directeur de la Banque de France a prié M. le Secrétaire perpétuel d'attirer l'attention des membres de la Société sur le prochain emprunt 5 p. 100 avec capital remboursable en 60 ans à 150 francs pour 100 francs. La prospérité de la France, par la diminution de la circulation fiduciaire et la baisse du change, est intimement liée à la réussite de cet emprunt. Aussi les membres de la Société d'Agriculture se disposent non seulement à être des souscrip-



Digitized by Google

teurs personnels, mais des propagandistes pour le succès de l'opération.

*Ordre du jour de la séance.* — Il est ensuite donné lecture des diverses communications inscrites à l'ordre du jour, et dont l'insertion au *Recueil* est unanimement décidée.

*Admission de nouveaux membres.* — M. Georges Goublet, préfet de l'Eure ; MM. le Dr Burnet, Alexandre Duval et Le Mire, députés de l'Eure ; Turlotte, directeur de la Banque de France ; Mme Roncier, propriétaire, à Evreux ; Mme Hélie, à Evreux ; MM. Toulorge ; Béguin, élève de l'Ecole des Chartes ; Chassaing, capitaine de recrutement ; Labro, rédacteur aux contributions directes ; Pellotier, substitut du Procureur de la République ; Taillebois, principal clerc d'avoué.

---

## DISCOURS

DE M. ROBERT LENEVEU, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,
A LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 8 FÉVRIER 1920

Messieurs,

Le temps passe vraiment avec la rapidité de l'éclair. Il me semble que c'était hier que je prenais possession de ce fauteuil et, cependant, un an déjà s'est écoulé depuis l'heureux moment où j'ai été appelé au périlleux honneur de présider aux destinées de votre savante compagnie. Et comment s'étonner d'ailleurs de la rapidité avec laquelle les jours se sont succédé, si l'on se rappelle combien cette année 1919 a été fertile en événements ? il en est un toutefois qui domine tous les autres, c'est la signature de la paix. Mon distingué prédécesseur, M. Modeste Leroy, a pu dire, l'an dernier, qu'il a été le président de la Victoire. Laissez-moi vous confier combien j'ai été heureux d'être le « président de la Paix » ; c'est un souvenir qui bercera toujours ma mémoire.

Ah ! sans doute, cette paix n'est pas celle que nous étions en droit d'escompter ; elle n'est pas la paix glorieuse, la

Digitized by Google

paix vraiment française que nous pouvions espérer. Mais quels que soient ses défauts, le grand acte de Versailles n'en est pas moins celui qui a juridiquement mis fin à la plus terrible des guerres. Notre coq ne clame-t-il pas son cocorico vengeur sur les cathédrales de Metz et de Strasbourg, face au soleil de la Victoire ? Le Rhin « n'a-t-il pas de nouveau tenu dans notre verre », pour reprendre la pittoresque expression d'Alfred de Musset ? Ne sont-ils pas redevenus Français, nos frères d'Alsace-Lorraine,

« Ceux qui, soumis de force au « major » allemand,
« Que l'on savait toujours Français mentalement, »

comme le disait dans son style de poète un des plus remarquables écrivains du siècle dernier, Eugène Manuel ? Nos grands morts, qui sont plus grands que l'idée qui les a fait mourir, ne sont-ils pas vengés ? Nos belles provinces du Nord et de l'Est ne renaissent-elles pas peu à peu de leurs cendres ? La Société des nations, cette Société des nations qui peut n'être pas une chimère, si l'on sait s'en servir, n'est-elle pas instituée ? Le règne du droit et le triomphe de la justice ne sont-ils pas assurés ? Tout cela, c'est l'œuvre de la paix de Versailles, et, si imparfaite qu'elle soit, il faut l'accepter avec joie parce qu'elle consacre définitivement notre victoire.

Eh oui, Messieurs, nous sommes victorieux, et il faut bien nous en pénétrer. Il faut entrer dans la paix avec une âme de vainqueurs. L'héroïsme que nous avons déployé, les sacrifices que nous nous sommes imposés ont attiré à notre France éternelle l'admiration et le respect du monde. Et parce que nous avons supporté le poids le plus lourd de la guerre et parce que nous sommes victorieux, nous devons imposer à nos ennemis l'exécution strictement rigoureuse des clauses du traité et exiger de nos alliés l'aide efficace pour le prompt relèvement de notre pays.

Combien de gens s'étaient figuré que, la paix signée, tout allait revenir à l'état normal ! Douces illusions que celles-là. Le problème de la paix est aussi angoissant que celui de la guerre. De nombreux obstacles restent à surmonter, de grosses difficultés se dressent devant nous, de graves pro-

Digitized by Google

blèmes réclament une solution. Il nous faudra déployer toute notre énergie, toute notre bonne volonté et tous nos efforts pour réaliser l'idéal pour lequel 1.500.000 des nôtres sont morts ! Il faut que la France vive, Messieurs, et, bien que nous traversions un moment difficile, il ne faut pas se décourager. J'ai toujours été optimiste et j'ai confiance que la République nous tirera d'affaire.

En 1870, alors que nous étions vaincus, c'est à la République que nous avons dû notre relèvement. Pourquoi, aujourd'hui, puisque nous sommes vainqueurs, n'aurions-nous pas la même confiance en elle ? La question qui se pose à l'heure actuelle avec le plus d'acuité est la question de la vie chère. Deux remèdes principaux sont indiqués : Se restreindre et produire. Quand on a dit : « Produisez », agriculteurs, mes amis, c'est à vous qu'on s'est adressé. C'est l'agriculture qui est le facteur le plus important de la production. C'est la terre nourricière qui sauvera la patrie. C'est vous, cultivateurs, qui, pour la plus grande partie, avez fait de vos poitrines une infranchissable barrière aux hordes germaniques et avez arrosé de votre sang généreux notre sol de France. Ce sont vos femmes, ce sont vos enfants, ce sont vos vieux parents qui, sans crainte d'affaiblir leur santé, ont peiné, ont sué, ont souffert pour ravitailler le pays. C'est sur vous que tous les Français comptent à l'heure actuelle, c'est en vous que le pays tout entier met son espoir pour lui rendre sa prospérité et sa richesse. On ne s'est jamais adressé à vos cœurs en vain ; on n'a jamais fait appel à vous sans que vous répondiez immédiatement : « présent ». Vous ne faillirez pas à votre tâche, j'en suis sûr, et l'on pourra dire que vous avez deux fois bien mérité de la Patrie.

Vous désirez, et vous avez raison, qu'on vous aide. Certes, je dois cet hommage à la vérité, de sérieux progrès ont été faits dans l'intérêt de l'agriculture, mais beaucoup de choses restent à faire pour achever l'œuvre commencée... Il faut lutter contre la désertion des campagnes en donnant plus de bien-être aux paysans, en faisant profiter nos villages et nos hameaux des grandes inventions modernes, du gaz, de l'électricité, de la transmission de la force à distance, en

Digitized by Google

inspirant à la jeunesse le goût de l'agriculture par l'organisation de l'enseignement agricole dans les écoles primaires et secondaires et par la multiplication des écoles professionnelles d'agriculture. Il faut non seulement maintenir, mais encore étendre la propriété individuelle, augmenter les facilités données par la législation en vue de favoriser l'accession à la propriété du travailleur rural, consulter obligatoirement et préalablement les groupements professionnels sur toutes les mesures touchant aux intérêts de l'agriculture, supprimer toute ingérence arbitraire de l'État dans la vie économique et, notamment, abolir le régime des taxations, qui est un régime inopérant et dangereux. Il faut aussi développer la consommation des engrais et faire profiter la petite propriété des avantages de la grande en favorisant et en aidant à l'acquisition collective des machines agricoles. Il faut enfin respecter la liberté des droits des récoltants et garantir les transports rapides des denrées des lieux de production aux centres de consommation.

Vous voulez aussi qu'on réagisse contre la vague de paresse qui semble envahir certaines classes de la nation. Vous voulez, vous qui peinez 12 et 14 heures par jour, qu'on abroge la loi de huit heures, qui, si elle est équitable, est pour le moins inopportune. Vous voulez, n'est-ce pas, que tous contribuent, dans la mesure de leurs moyens, à la reprise des affaires, à la reconstitution de la France, et je suis sûr que votre plus cher désir est de voir la Confédération générale du travail proposer elle-même l'abrogation d'une mesure si néfaste. C'est ce geste noble et patriotique que vous espérez de la classe ouvrière française, à qui vous laissez toute votre confiance.

Vous désirez enfin le progrès dans l'ordre, et vous ne voulez pas voir la France sombrer dans l'anarchie et la guerre civile. Vous le voulez de toutes vos forces et de tout votre cœur, et vous vous élevez contre les perturbateurs et les agitateurs, à quelque parti qu'ils appartiennent. Voilà ce que vous voulez, voilà quel est votre programme. Voyez-vous j'ai su sonder le fond de votre cœur. Je l'ai su parce que je suis des vôtres, agriculteur comme vous, paysan et normand

Digitized by Google

comme vous l'êtes, et parce que, toute ma vie durant, j'ai appris à vous connaître, à vous aimer et à apprécier cette vaillante classe rurale qui vit indépendante et fière dans l'amour aveugle de notre belle terre normande.

Cet idéal vous pouvez l'atteindre en établissant des liens solides entre vous tous. Vous êtes le nombre ; groupez-vous, vous serez la force, et c'est par l'union, c'est par la concorde que vous arriverez à vous imposer. C'est vous qui devez marcher à la tête de la nation, qui devez imposer vos directives, car, ne l'oubliez pas, 60 p. 100 de nos morts sont des vôtres, et ce sacrifice ne doit pas être vain.

Pardonnez-moi, mes chers collègues, d'avoir si longtemps abusé de vos précieux instants et de vous avoir importunés pendant de longues minutes par ma piètre éloquence ; mais, avec vous, voyez-vous, je suis en famille. J'ai pensé que le meilleur moyen de vous remercier de votre confiance était de vous bien montrer que j'avais su comprendre vos besoins et vos désirs et que demain, au Sénat, s'il est nécessaire, je saurai prendre en mains votre noble cause.

Je regrette, Messieurs, et je m'en excuse humblement, d'avoir si mal exprimé mes sentiments. A défaut de talent, j'ai parlé avec mon cœur. Quand on est entre braves gens qui sympathisent et qui se comprennent, cela me semble suffire amplement. Je suis certain que vous ne me désapprouverez pas.

Et maintenant, Messieurs, mettons-nous au travail avec courage et énergie. « Plus de vaines querelles ; plus de luttes stériles ; hâtons-nous, la France est à refaire », comme le disait, au lendemain de l'armistice, M. le président du Conseil. Travaillons à la grandeur de notre pays et promettons-nous, avec le nouveau président de la République, M. Paul Deschanel, « de donner à la France tout notre dévouement et tout notre cœur. »

Ce discours a été fréquemment et chaleureusement applaudi.

---

Digitized by Google

# RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

## LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ EN 1919

PAR M. ALBERT DOUCERAIN,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

---

Messieurs,

Je voudrais m'inspirer pour la rédaction de ce rapport annuel d'une formule qui, depuis la guerre, est devenue notre devise nationale : *Acta, non Verba*. Non pas que je croie au détrônement du Verbe, surtout en ce pays de France, car je connais trop l'amour profond des Français, — alors même qu'ils n'étaient encore que des Gaulois, — pour ceux qui parlent bien, et le goût inné des démocraties pour la parole.

Mais je voudrais sacrifier à la mode du jour et faire de ce rapport plutôt une nomenclature qu'une composition. Je vous ennuierai moins longtemps.

Nous avons, dans cette première année de paix, beaucoup travaillé. Nous avions d'ailleurs la bonne fortune d'être présidés par un homme qui nous avait promis tout son concours et dont la bienveillance envers notre Société s'est manifestée sous des formes diverses, soit qu'il présidât nos séances, soit qu'il s'employât à nous faire obtenir des subventions ou des allocations importantes.

M. Robert Leneveu, Préfet de l'Eure, ne s'est dérobé à aucun de nos appels, et M. Robert Leneveu, Sénateur de l'Orne, continue de ne pas nous oublier.

Nous ne sommes pas surpris que les électeurs sénatoriaux de l'Orne se soient souvenus de leur ancien préfet, qui les

Digitized by Google

avait administrés avec tant d'impartialité, et nous nous souviendrons ici du Préfet de l'Eure, qui sera toujours un Normand, et qui nous a présidés avec tant de bonne grâce.

Sous son égide, la Société libre de l'Eure a répondu à son double objet, la littérature et l'agriculture. Le dimanche 9 février 1919, la Société avait organisé à l'amphithéâtre du jardin botanique, au profit de l'Œuvre des Pupilles de la Nation, une matinée normande qui fut présidée par notre toujours dévoué M. J. L'Hopital, au cours de laquelle M. Pierre Préteux, directeur de la *Revue Normande*, que nous sommes heureux de retrouver aujourd'hui parmi nous, fit une intéressante causerie sur les *Trouvères*, et que ses amis, les poètes Argentin et Demongé illustrèrent, avec lui-même, de la déclamation de leurs poèmes. Pourquoi faut-il que nous ayons à déplorer la mort de Charles Argentin, enlevé en pleine jeunesse et en plein essor, à 22 ans, par un mal implacable, et que son ami Gaston Demongé, prenant la parole sur sa tombe, a salué de ces beaux vers :

« Il est mort un poète et ses grands yeux éteints
Sont fermés aux splendeurs des radieux matins ! »

La belle conférence de M. Préteux sur les *Trouvères Normands* a paru en brochure, et l'érudite allocution par laquelle M. Joseph L'Hopital l'avait présentée au public est reproduite entièrement dans notre Recueil de 1918-1919.

La seconde des manifestations littéraires de la Société au cours de l'année 1919 a été la distribution des récompenses du concours de poésie, ouvert avec les fonds provenant du legs Lucien Fouché, *à la gloire du soldat-paysan de la grande guerre.*

Près de 50 concurrents ont pris part à ce tournoi qui avait pour but de célébrer les mérites du soldat-paysan, qui fut le véritable vainqueur de la guerre par sa ténacité et son endurance.

C'est à la séance publique du 29 juin 1919, consacrée aux vieux serviteurs ruraux, que j'ai proclamé les résultats de ce concours de poésie, que je rappelle ici, en attendant la lec-

Digitized by Google

ture du rapport qui sera fait sur ce concours littéraire par un des membres du jury.

Le prix Lucien Fouché, de 600 francs, a été décerné à M. Jean SUBERVILLE, rédacteur au ministère de l'Agriculture. Nous avons appris depuis que M. Suberville n'était pas un profane et que, caporal mitrailleur au 94e régiment d'infanterie, il était l'auteur d'une pièce héroï-comique en vers, *Cyrano de Bergerac aux tranchées,* préfacée par Edmond Rostand, et d'un recueil de poésies de guerre intitulé, en souvenir du Maître disparu, *le Fifre de Bertrandou.*

Un reliquat de 300 francs, non décerné sur le précédent concours Lucien Fouché, nous a permis d'attribuer à trois autres concurrents des mentions honorables, sous forme de plaquettes artistiques se rapportant au sujet éminemment patriotique du concours.

Une plaquette de vermeil a été décernée à M. Edmond Porcher, président honoraire du Tribunal de Loudun, déjà lauréat de l'Académie française et de notre Société.

Une plaquette d'argent revient à M. Paul Labbé, ancien industriel à Thiberville, poète estimé et disciple, avec notre grand Paul Harel, du maître Gustave Le Vavasseur.

Enfin une plaquette de bronze est attribuée à M. Pierre Billaud, professeur et maître de chapelle au Collège Saint-François-de-Sales, poète et musicien tout à la fois, l'auteur d'un *Noël du Soldat,* que nous entendons toujours avec un nouveau plaisir.

A cette même date du 29 juin 1919, eut lieu la séance publique de distribution des récompenses du legs Léon Petit aux vieux serviteurs urbains et ruraux de l'arrondissement d'Évreux, sous la présidence de M. Robert Leneveu, qui tint à rendre à nos vaillants domestiques agricoles et aux vieux employés de l'industrie un hommage mérité. M. Léon Petit a prévu également, dans ses dispositions testamentaires, des prix aux personnes particulièrement méritantes qui se sont signalées par des actes de courage et de dévouement. Nous avons eu la joie de récompenser, trop modestement à notre gré, une brave mère de famille qui, déjà chargée du soin d'élever ses cinq enfants, n'a pas hésité à adopter les trois orphelins de

Digitized by Google

sa sœur et de son beau-frère, emportés tous deux par la grippe. Je ne veux pas refaire ici le rapport documenté et fort long dont je vous ai déjà imposé la lecture à la séance publique du 29 juin dernier. Vous le retrouverez, Messieurs, dans votre prochain Recueil de nos travaux pour 1919, que nous comptons faire paraître au printemps de 1920.

Cela m'amène à excuser auprès de vous le Conseil d'administration de la Société du retard qu'il a mis à publier le Recueil de 1918, qui devait normalement voir le jour dans les premiers mois de 1919, et qui vient seulement de vous être remis, avec un retard de près d'une année.

Nous avions espéré qu'après l'armistice et la paix, le prix des choses, et spécialement du papier, redeviendrait normal ou tout au moins serait considérablement réduit. C'est le contraire qui s'est produit, et malgré les efforts de notre excellent collègue, M. Guillemare, pour resserrer le dernier Recueil dans les limites raisonnables, par la réduction du nombre des pages et la transformation des caractères, nous sommes au regret de vous annoncer que ce volume de 184 pages nous a coûté plus de 2.400 francs.

Une autre tâche s'est imposée à votre Secrétaire perpétuel. Ce fut la reconstitution des cadres de la Section de Bernay, particulièrement éprouvés par la guerre et la disparition des collègues qui dirigeaient depuis de longues années notre section d'arrondissement. Le samedi 25 octobre dernier, répondant à l'appel de M. le duc de Broglie, le distingué président de votre section de Bernay, je me suis rendu au milieu de nos confrères et nous avons reconstitué le bureau de ce groupement de la façon suivante :

Président, M. le duc de Broglie ; secrétaire, M. Pottier, ancien notaire ; trésorier, M. Raymond Deshayes.

Président de la Section d'Agriculture, M. le comte Dauger. maire de Menneval ; secrétaire, M. André Ducy, agriculteur.

Président de la Section des Lettres, M. le chanoine Porée, archiviste diocésain ; secrétaire, M. Maurice Durand, avocat à la Cour d'appel de Rouen.

J'ai obtenu des membres de la Section de Bernay, qui,

Digitized by Google

jusque-là, gardaient jalousement leur autonomie, qu'ils veuillent bien contribuer aux frais d'impression de notre Recueil, que nous avons pris l'habitude de leur servir depuis deux ans. Il n'y a, en effet, de cohésion possible entre les Sections que par la lecture de ce Bulletin, qui contient le compte rendu de tous nos concours, et des études consacrées successivement à tous les arrondissements du département de l'Eure.

Réjouissons-nous ensemble, Messieurs, des récompenses officielles qui sont échues à nos excellents confrères.

Mgr Déchelette, évêque d'Évreux, qui s'est dévoué avec tant d'abnégation aux malheureuses populations belges réfugiées dans son diocèse, a été nommé commandeur de l'ordre de Léopold II par le roi Albert Ier.

M. l'abbé Guéry, l'érudit directeur de la *Revue catholique de Normandie*, aumônier du lycée d'Évreux, l'auteur apprécié de l'*Histoire de l'abbaye de Lyre*, a été nommé officier de l'Instruction publique, à la promotion du mois d'août.

M. Lamiot, président du Syndicat de culture mécanique de la région d'Évreux, et membre de notre Conseil d'administration a reçu la croix du Mérite agricole. Notre éminent confrère, M. Albert Petit, professeur au lycée Janson de Sailly, a obtenu, pour son ouvrage en trois volumes, *la France de la guerre*, le prix Audiffred, qui lui a été décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques. Vous voudrez sans doute enrichir votre bibliothèque de cet ouvrage, qui reproduit des articles parus au *Journal des Débats*.

Deux de nos confrères ont été élus cette année membres de l'Institut.

Le commandant Espérandieu, correspondant de l'Institut depuis de longues années, l'un des directeurs des fameuses fouilles d'Alésia, et l'auteur d'une étude sur les fouilles du Vieil-Évreux, a été élu, le 8 février 1919, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en remplacement du marquis de Vogüé.

Et dans sa séance du 19 décembre dernier, la même Académie a élu comme membre correspondant un érudit normand de grande réputation, notre confrère, M. le chanoine Porée,

Digitized by Google

archiviste du diocèse d'Évreux, ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie.

Dans sa paisible cure de Bournainville, le savant chanoine a composé une foule d'articles et de mémoires sur l'art et l'histoire de la Normandie. On y trouve toujours des renseignements précis et sûrs et des jugements qui témoignent d'un goût très fin et d'une vive sensibilité artistique. Le morceau capital de cette œuvre étendue est *l'Histoire de l'Abbaye du Bec*, couronnée par l'Académie des Inscriptions en 1901. Pour le grand public, le nouveau correspondant de l'Institut a publié, en 1913, un court et excellent Manuel de l'*Art normand*.

Au rang des événements heureux qui sont advenus à notre Société en 1919, je n'aurai garde d'oublier l'augmentation de notre subvention départementale que le Conseil général, heureusement inspiré par notre Président, a portée à 2.500 francs, et l'allocation de 12.000 francs que l'*Office départemental agricole* nous a priés de consacrer à l'organisation d'un important concours destiné à encourager l'amélioration du sort de l'ouvrier agricole et la bonne tenue des fermes.

Ce concours devait se terminer avec l'année 1919. Des circonstances diverses, parmi lesquelles les opérations électorales, à tous les degrés et quasi-permanentes dans les dernières semaines de l'année, ont retardé la distribution des récompenses, qui aura lieu après l'élection de votre nouveau bureau.

Deux cents ouvriers agricoles appartenant à l'ensemble du département vont recevoir des médailles et 6.000 francs de primes en espèces. Des agriculteurs émérites, dont les fermes sont aménagées en vue de l'hygiène du personnel et du bétail, vont se voir attribuer des diplômes, des médailles et des primes. Les rapporteurs particuliers de chaque catégorie ont proposé leurs récompenses et M. Albéric de Mare, le dévoué secrétaire de notre section d'agriculture, a bien voulu se charger du rapport général qui sera lu en séance publique.

Vous pouvez vous rendre compte, Messieurs, que la Société libre de l'Eure est en progrès constant, grâce au concours et

Digitized by Google

à la collaboration que, tous, à des degrés divers, vous voulez bien lui apporter.

J'aurai fini ma tâche lorsque j'aurai rappelé les deux pertes que notre Section d'Évreux a subies cette année, celle de M. Léon Haÿ, décédé à Pacy-sur-Eure, le 26 février 1919, et celle de M. Victor Portail, décédé à Evreux le 3 juin suivant.

Ces deux excellents collègues suivaient avec assiduité nos réunions générales et apportaient à nos travaux, sinon une collaboration directe, du moins un intérêt dont nous leur sommes reconnaissants.

M. Léon Haÿ avait donné lecture à notre séance du 17 décembre 1893 d'une étude sur les livres fonciers et la réfection du cadastre, et au mois d'octobre 1894, d'un rapport sur le Congrès pomologique de Laigle, où il avait représenté la Société. Vous voudrez vous associer, Messieurs, aux regrets que nous cause la perte de nos confrères.

De nouveaux collègues sont venus s'inscrire dans nos rangs et parmi eux un certain nombre de dames. C'est pour nous un encouragement à ne rien négliger de ce qui, dans le passé, a fait le prestige et la réputation de la Société libre de l'Eure.

Ce n'est pas, Messieurs, dans une Société d'agriculture que je méconnaitrai la gravité des problèmes économiques qui s'imposent à nous, et spécialement celle du problème de la production agricole, que nous voulons intensifier par tous les moyens.

Mais je ne saurais oublier non plus que nous cultivons aussi et plus que jamais les « sciences, arts et belles-lettres ». L'homme ne vit pas seulement de pain. Occupons-nous un peu de son alimentation intellectuelle. Là aussi les restrictions sont devenues sévères.

Nous souffrons d'une dénutrition spirituelle. Enlisés dans les difficultés matérielles de l'existence d'aujourd'hui nous n'avons plus le temps de songer aux appétits de notre cerveau. Et pourtant, jamais nous n'avons eu un plus pressant besoin d'un coup d'aile pour nous aider à franchir ce mauvais pas. Relevons la tête pour aspirer un peu d'air pur.

Le luxe cérébral est, au fond, le seul qui n'ait pas augmenté

Digitized by Google

dans des proportions inquiétantes. Travaillons à le répandre. Défendons le rôle bienfaisant du savant, du penseur, de l'artiste, du poète. Sur le grand chantier où l'on va tenter de reconstruire la nef de la civilisation, il n'est pas mauvais que des chants s'élèvent pour rythmer les gestes des travailleurs. Trouvons ces chanteurs ! Faisons place dans nos rangs aux marchands d'idéal et aux vendeurs de rêve !

Digitized by Google

# LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

## A ÉVREUX

## PENDANT LA GUERRE (1914-1919)

*Rapport lu par* M. BESNIER,

PRÉSIDENT DU COMITÉ ÉBROICIEN DE LA CROIX-ROUGE,

A LA SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE DU 8 FÉVRIER 1920

---

La *Société Française de Secours aux Blessés Militaires*, fondatrice de la Croix-Rouge en France, suivant la Convention internationale de Genève, reconnue d'utilité publique le 23 juin 1864, et placée sous le haut patronage de M. le Président de la République, prit pied à Évreux en 1890 sous les auspices du comte et de la comtesse Charles de Maistre et de Mme la baronne de La Roncière-le-Noury.

Parmi les ouvriers de la première heure figurent les noms du Commandant et de Mme de Portzamparc, de Mme la générale Pellé, des familles de Lestanville, Izarn, Bagot, Bouquelon, Réveilhac, de Jancigny, Cochin, Lautour, L'Hopital, Toussin, Letellier, Petel, Ch. Hérissey, etc... Beaucoup sont disparus, mais les enfants sont restés fidèles aux traditions de dévouement et de charité de leurs parents et nous retrouvons encore la plupart des mêmes noms parmi les membres du Comité actuel.

Au comte Ch. de Maistre succéda comme Président (1897-1900) M. Chauveau, dont le souvenir est conservé par la présence de Mme Chauveau à la Présidence d'honneur du Comité des Dames ; Mme Lautour en est Vice-Présidente en mémoire

Digitized by Google

de son mari, Conseiller et Vice-Président du Comité-hommes pendant vingt-cinq ans.

Les Présidents d'honneur du Comité sont, par tradition, M. le Préfet de l'Eure, Mgr l'Évêque d'Évreux et la plus haute autorité militaire du moment.

*Hôpital auxiliaire n° 12.* — Sous la Présidence de M. Ch. Hérissey, Maître-Imprimeur (1900-1909), et grâce à l'active collaboration de Mme Ch. Hérissey, fut créé en 1901 un Dispensaire-École d'Infirmières où se forma, en prévision du temps de guerre, un Corps d'Infirmières d'élite capable d'assurer le service de l'Hôpital auxiliaire n° 12, qui avait été classé en première série dès 1912 par le Ministère de la Guerre.

Quand la guerre éclata, l'Hôpital, primitivement destiné au Grand Séminaire avant les lois de séparation, se trouva prêt à ouvrir, suivant engagement pris par le Comité, le neuvième jour de la Mobilisation, 9 août 1914, dans les locaux de l'ancien pensionnat mis gratuitement à la disposition de la Croix-Rouge par la Communauté des Sœurs de la Providence, dont on ne saurait trop louer le désintéressement, le dévouement absolu et l'inépuisable bienveillance.

Le mérite de l'installation revient à la bonne volonté de tous ceux qui furent appelés à y coopérer, mais en particulier à l'intelligente activité de M. Charles Lecœur, industriel, qui avait bien voulu accepter la lourde charge d'Administrateur et qui, depuis le premier jour jusqu'au dernier, s'est acquitté de ses fonctions avec un zèle infatigable et une compétence hors ligne à laquelle, maintes fois, le Service de Santé dut rendre hommage.

Le nombre des lits prévu au Journal de Mobilisation était de 31 ; il fut successivement porté à 48, à 75 puis à *120*, le 14 juin 1915, par la création d'une annexe de 30 lits, dans trois salles offertes, avec le plus charitable empressement, par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul dans leur ouvroir de la Miséricorde.

M. le Dr Thirard, Médecin-Chef du Comité depuis février 1900, se consacra à l'organisation du Service médical avec l'aide du Dr Paul Hérissey, qui, mobilisé sur sa demande en mai 1915, eut pour successeur M. le Dr Lerat, médecin

Digitized by Google

adjoint du Dispensaire. M. le Dr Maurice Peigné fut spécialement affecté à l'annexe de la Miséricorde. M. le Dr Veslin, chirurgien du plus haut mérite, tout dévoué depuis longtemps à la Croix-Rouge, voulut bien également prêter son concours à titre consultant.

Le zèle de ces distingués Docteurs ne s'est pas démenti jusqu'au jour de la fermeture de l'Hôpital.

Ils avaient en outre procédé, en 1915, avec le concours de leur confrère, le Dr Vassal, comme professeur et examinateur, à une session d'examens pour la délivrance d'un Diplôme de guerre à 15 Infirmières-Auxiliaires, dont 10 ont obtenu la mention « très bien ».

Sous la direction d'un des membres du Conseil, M. J. Legué, une équipe d'une vingtaine de brancardiers volontaires assura pendant plus de dix-huit mois, par relève, le transport des blessés, le jour et plus souvent la nuit, par tous les temps, maintes fois après de longues heures d'attente à la gare, et ces braves gens, destinés au service spécial de notre Hôpital, avec une abnégation très méritoire, suppléaient si bien à l'insuffisance des Infirmiers militaires, pour conduire les blessés dans les autres hôpitaux de la ville à l'arrivée des trains sanitaires, que leurs services *bénévoles* avaient fini par être considérés comme *obligatoires* par les autorités militaires.

Tous les organes essentiels de l'Hôpital étaient ainsi constitués, Médecins, Infirmières, si bien secondées par les Sœurs, Brancardiers, Infirmiers, tout le monde, jusqu'au vaguemestre (ce brave Levavasseur), jusqu'au concierge, sans oublier un imposant cuisinier, cédé gracieusement par une amie de la Société et dont le rôle n'était pas le moins nécessaire, avait sa fonction, était à sa place.

Mais, bien que la Communauté eût mis à notre disposition presque toute la literie de son ancien pensionnat et que nombre de personnes charitables nous eussent prêté divers meubles, accessoires de cuisine, appareil de salle de bain, etc., l'aménagement de cette formation avait coûté cher; il avait fallu en outre y amener l'eau de la ville, multiplier l'éclairage au gaz (l'électricité y vint plus tard due à la générosité



Digitized by Google

de M. Lecœur) ; et M. l'Administrateur, installé avec ses comptables dans un peu confortable local, formant la voûte d'entrée si pittoresque de la Providence et baptisé du nom typique de « Château des rats » par les jeunes orphelines de l'ouvroir, comme en un poste d'observation d'où s'exerçait sa vigilante surveillance, réclamait de l'argent.

Or, le 1er août 1914, le Comité n'avait en caisse que 1.703 fr. 60, plus une quinzaine de mille francs en titres nominatifs qu'il était bien difficile de réaliser en raison des circonstances ; sur lesquels cependant la Banque de France avait consenti un compte courant d'avances de 10.800 francs à 6 p. 100.

Les deux Comités, Hommes et Dames, durent alors s'ingénier en toute hâte pour trouver les fonds nécessaires au fonctionnement de l'Hôpital. Des quêtes, à l'organisation desquelles collabora très activement M. P. Izarn, le zélé secrétaire du Comité, furent faites non seulement à Évreux, mais dans les environs et produisirent des sommes assez importantes, car l'élan patriotique du moment faisait ouvrir volontiers toutes les bourses et les 0 fr. 20 d'une pauvre femme « qui tenait, disait-elle, à se priver pour les Blessés », méritaient une reconnaissance aussi grande que le don magnifique de 10.000 francs qui nous fut offert en mémoire d'un des plus anciens et dévoués Serviteurs du Comité, décédé en 1916.

En même temps des dons en nature de toutes sortes, linge, vêtements, vins fins, cidre, fruits, légumes, lait, œufs, beurre, etc., affluaient et contribuaient à assurer le bien-être de nos chers Hospitalisés. Il est impossible d'en évaluer approximativement la valeur ; nous pûmes même faire bénéficier l'Hôpital militaire n° 5 de deux envois importants de lingerie dus aux Dames d'Ivry-la-Bataille et l'Hôpital n° 26 de plusieurs centaines de draps et chemises dont il avait grand besoin.

Malheureusement, avec la prolongation de la guerre et la cherté grandissante de la vie, sans parler de la vraie disette de fruits de 1918, la générosité du public, à laquelle on avait eu tant de raisons de faire appel, se lassait sensiblement

Digitized by Google

dans les derniers temps, et il n'était plus question de dons en nature.

Par contre, trois Sociétés Américaines : « l'American relief clearing house, l'American fund for French Woundeds et le Service de distribution Américaine » sollicitant nos demandes, nous faisaient des envois importants, de valeur fort appréciable, en coton hydrophile, éther, gants de caoutchouc, en objets divers de pansement et accessoires médicaux d'usage courant ; soit une raison de plus de notre reconnaissance envers les États-Unis.

Le budget de l'Hôpital avait d'ailleurs, comme ressource assurée, la modeste indemnité que l'État lui allouait par journée d'hospitalisation, la même pour un simple soldat que pour un officier supérieur, soit 1 franc au début, 2 francs de 1915 à 1917, puis 2 fr. 25, 2 fr. 50 et 3 francs au cours de la dernière année 1918. — A faire remarquer, en passant, que dans les Hôpitaux militaires organisés coûteusement, avec leur nombreux personnel rétribué, la journée d'un blessé revenait à un prix bien supérieur et que la *Société Française de Secours aux Blessés*, avec ses 805 hôpitaux auxiliaires de près de 70.000 lits, ainsi que les deux autres Sociétés de la Croix-Rouge, firent réaliser à l'État une énorme économie.

Comme accessoire, une circulaire ministérielle de 1916 ayant conseillé à toutes les formations sanitaires d'augmenter leurs ressources alimentaires par la création de *jardins-potagers*, notre Administrateur, toujours soucieux des deniers de l'Hôpital, loua un champ d'environ 4.500 mètres carrés près de l'École Normale d'Instituteurs et le fit mettre en culture par les Infirmiers militaires de l'Hôpital, à leurs moments perdus, avec l'aide des convalescents valides ; les résultats furent satisfaisants, et un concours ayant été organisé entre les divers jardins-potagers militaires de la région, les efforts du personnel qui s'y était consacré furent récompensés par un diplôme avec médaille de bronze en 1917 et médaille d'argent en 1918.

Enfin, grâce au concours de fidèles donateurs et de personnes se chargeant de l'entretien d'un lit à raison de 50 francs par mois, grâce aux subventions du Conseil général, de

Digitized by Google

135 communes et surtout des établissements industriels, dont les Directeurs intéressaient les ouvriers aux œuvres de guerre, tels : les Usines de Navarre, la Société métallurgique de la Bonneville (avec 33 versements), les Tissages de MM. Harel frères et G. Boullenger de Perriers-sur-Andelle, les Usines de Rugles et de Conches, etc..,

Sans oublier le montant des prix abandonné par les enfants des écoles pour les blessés et le produit de diverses représentations, concerts, cinémas (le cinéma Roy de la Bonneville en particulier),

Grâce aussi à la bienveillante initiative de Mme Robert Leneveu, Présidente d'honneur de notre Comité et du « Groupe des Œuvres de Guerre », qui voulut bien nous faire participer pour un tiers à la répartition du produit du concert du 10 février 1918 (3.765 fr. 95) et d'un don offert au nom du Conseil d'Administration, du personnel et des ouvriers des Usines de Navarre (3.333 francs), notre Comité put atteindre la fin de novembre 1918 avant de recourir à l'aide du Siège Central, qui lui alloua une somme de 8.000 francs pour faire face à toute éventualité possible.

* * *

D'après les engagements pris avec le Ministère de la Guerre, l'Hôpital auxiliaire n° 12 ne devait recevoir que des *blessés* ou des *malades* à l'exclusion des *contagieux,* en raison de la proximité de l'Orphelinat de la Providence. Il en fut ainsi normalement; lorsqu'un cas douteux se présentait, fièvre typhoïde, scarlatine, gangrène, le malade était, aussitôt que possible, transporté à l'hôpital mixte; cependant lors de la grave épidémie de grippe de 1918, sur injonction du Service de Santé, nous dûmes consacrer plusieurs salles au traitement de cette affection, qui, heureusement, ne se propagea pas dans l'établissement.

En général l'Hôpital reçut beaucoup plus de malades que de blessés et relativement peu de grands blessés ; ces derniers étaient plus spécialement dirigés sur l'Hôpital complémen-

Digitized by Google

taire n° 5, à Saint-François, où se trouvait la Direction du Service de Santé de la Place.

A un moment, un Service d'Oto-rhino-laryngologie (20 lits, Dr Bernard) fut créé à la Providence, et un autre d'Ophtalmologie (20 lits également, Dr Bourdeau) à l'annexe de la Miséricorde.

L'Hôpital, bien entendu, ne fut pas toujours plein, mais deux chambres d'officiers, comportant 4 lits, furent le plus souvent occupées ; les entrées suivaient les fluctuations du rapprochement ou de l'éloignement de la ligne de combat. Nous eûmes même quelques jours d'angoisse avant la première bataille de la Marne, redoutant d'avoir à évacuer rapidement tout notre Hôpital comme l'évacuation de ceux de Beauvais nous en donnait la sinistre vision.

Les premières arrivées furent des plus impressionnantes ; les trains sanitaires improvisés laissaient bien à désirer sous le rapport du confort et nos malheureux blessés, imparfaitement soignés ou depuis trop longtemps pansés, faisaient grande pitié bien qu'ils conservassent le plus admirable moral. — Les dernières arrivées ne furent pas moins émouvantes ; cette fois nos chers défenseurs venaient directement du front et avaient été pour la plupart cruellement atteints par les gaz asphyxiants ; un certain jour, sur 70, 45 étaient aveugles... mais peu à peu la vue leur fut rendue.

Sur les 2.405 blessés ou malades entrés à l'Hôpital, *onze* seulement y sont décédés, dont plusieurs étaient déjà condamnés à leur arrivée, proportion très minime, toute à l'honneur du Corps médical si bien secondé par nos Infirmières laïques ou religieuses.

Nous en eûmes de toutes les couleurs, des blancs, des noirs et des jaunes, de tous les pays, des Belges, des Anglais, des Américains, des Italiens, des Russes, des Arabes, des Soudanais, des Annamites..., mais pas d'Allemands à notre grande satisfaction et grâce à l'aimable intervention du général de Noue qui commandait alors la Place.

Tous, nous sommes heureux de le dire, à de fort rares exceptions près, se conduisirent de la manière la plus correcte tant à la Providence qu'à la Miséricorde, et manifestèrent

Digitized by Google

leur reconnaissance des soins dont ils étaient entourés par les témoignages les plus touchants et quelquefois les plus imprévus, non seulement pendant leur séjour, mais longtemps après. Et ces témoignages continuent. Exemples :

Un jour (août 1915), on fut fort étonné de voir une superbe gerbe de fleurs avec large ruban tricolore sur le modeste corbillard d'une personne de notre ville qui, appartenant à l'Ordre de Saint-Dominique, avait certainement demandé le convoi le plus simple « sans fleurs ni couronnes », c'était la gerbe, offerte la veille à un brave sergent pour fêter la remise de sa médaille militaire, que ce blessé avait eu la délicate attention d'envoyer à son Infirmière ordinaire, la sachant attristée par la mort de sa tante, pour en orner le cercueil de la défunte ;

Un Algérien, rentré dans son pays, adressait une carte postale à une Sœur-Infirmière et la terminait naïvement par ces mots : « Mille bons baisers » ;

Deux Russes tout dernièrement, sachant à peine quelques mots de Français, décrivaient d'Odessa en deux ou trois lignes — vrais hiéroglyphes — la misère de leur pays et envoyaient « Bonjour à toute la Providence », dont la Très Révérende Mère Supérieure actuelle, alors qu'elle n'était encore que la « Très chère Sœur Sainte-Espérance », fut un jour très touchée d'apprendre qu'un groupe de ses anciens blessés retournés au front avait donné son nom à leur tranchée « pour lui porter bonheur ».

En résumé, les dépenses occasionnées par le fonctionnement de l'Hôpital se sont élevées à 366.313 fr. 25, dont la part contributive de l'État a été de 192.184 fr. 50, pour 90.852 journées d'hospitalisation, faisant ressortir le coût de la journée à 4 francs environ, chiffre inférieur à la moyenne des autres Hôpitaux auxiliaires de la région, grâce à la sage économie de l'Administrateur, qui, malgré la crise alimentaire, sut maintenir l'ordinaire de ses pensionnaires en même abondance et qualité jusqu'au dernier jour.

A la fermeture de l'Hôpital auxiliaire n° 12, le 31 décembre 1918, les 16 derniers occupants ont été transférés à l'Hôpital mixte et à l'Hôpital militaire n° 2 (ancien petit sémi-

Digitized by Google

naire) et dès le 3 février 1919, les très nombreuses pièces administratives : Livres d'entrée, de Prêt, Registres de statistique médicale, de décès, de successions, dossiers individuels, etc... (ensemble près de 200 kilos !) ont été versées à Rouen au Bureau des Archives régionales du Service de Santé par M. l'Administrateur dont la tâche, bien remplie, était achevée.

Une lettre de M. Mourier, sous-secrétaire d'État, en date du 21 décembre 1918 se terminait ainsi :

« Je tiens à vous exprimer, ainsi qu'à vos collaborateurs et à vos collaboratrices ma vive gratitude pour les soins dont les malades et les blessés ont été l'objet à l'Hôpital auxiliaire n° 12 et annexe et pour le concours que vous avez bien voulu prêter au Service de Santé militaire. »

Par décret en date du 20 février 1919, M. le Dr Thirard, Médecin-Chef, et M. Ch. Lecœur, Administrateur, ont reçu la médaille de bronze de la Reconnaissance Française, juste récompense de leur dévouement à toute épreuve.

*
* *

*Cantine de gare.* — En même temps que l'Hôpital auxiliaire n° 12 et comme annexe, s'organisait à la gare, avec l'autorisation du Service d'exploitation des Chemins de fer de l'État, grâce au généreux concours de M. André Bertin qui en fit les premiers frais, une sorte de « Buffet Ambulance », dont Mme Brail assuma la lourde direction.

Le local se composait d'une partie close prise dans une des salles du buffet de la gare et de la moitié de la salle d'attente des troisièmes classes où 8 lits étaient installés, ainsi que le dépôt des brancards nécessaires au transport des blessés.

Plus tard, la salle d'attente fut reprise par l'autorité militaire pour le poste de police, la salle du buffet resta seule à la disposition de la Croix-Rouge dont la formation prit le nom généralement adopté de *Cantine de gare*. Elle comportait

Digitized by Google

une petite pharmacie avec l'installation des approvisionnements et du matériel nécessaire à la préparation des aliments, boissons chaudes, etc...

Au début, et tant qu'il y eut utilité, le Médecin-Chef de l'Hôpital et un certain nombre d'Infirmières diplômées montaient à la gare avec l'équipe des brancardiers pour assister les blessés des trains sanitaires dont l'organisation était encore assez imparfaite.

La cantine restait ouverte le jour et la nuit, de nombreuses Infirmières bénévoles par roulement offraient *gratuitement* café, lait, pain, victuailles, etc., aux militaires de toutes catégories, Français et Étrangers, ou aux rapatriés et évacués, tandis que d'autres faisaient la quête sur les quais et dans les trains de voyageurs... (parfois le train démarrait inopinément et la quêteuse trop zélée s'en allait jusqu'à Bueil ou jusqu'à Conches).

Elle a vécu de ses propres ressources ; aucune subvention ne lui fut accordée, sauf pour le chauffage et l'éclairage dont le montant lui fut remboursé par l'Intendance pendant les deux dernières années ; dans les premiers temps, comme l'Hôpital, elle bénéficia de nombreux dons en nature, qui cessèrent peu à peu. Enfin dans ses recettes figurent quelques centaines de francs comme remboursement par l'État de repas donnés à certains trains de réfugiés passant en gare et dont la Préfecture avait demandé à la cantine d'assurer le ravitaillement.

Dans son dernier rapport, M^me^ Brail signale que depuis l'armistice l'activité de la cantine ne se ralentit pas et eut à se manifester particulièrement aux trains de blessés et malades évacués des Ambulances du front ou des Hôpitaux de première ligne, de démobilisés de toutes nationalités, grands trains comportant quelquefois jusqu'à 2.000 hommes, puis à des trains de permissionnaires qui n'étant pas ravitaillés en cours de route étaient heureux de trouver le « bon pain frais » de la Croix-Rouge d'Évreux quand les buvettes de gare leur vendaient si cher les moindres choses..., sans parler des repas donnés aux prisonniers rapatriés, passant individuellement et ayant à attendre à Évreux la correspondance des trains.

La cantine faisait aussi la fourniture du pain aux employés

Digitized by Google

de Chemin de fer suivant convention entre le chef de gare et le Service du ravitaillement ; elle avait même été chargée de la vente du tabac aux soldats de passage.

On y pansait au besoin les employés ainsi que les voyageurs victimes de quelque accident... La cantine de la S. B. M. était toujours prête à offrir son secours charitable à qui en avait besoin et les Poilus, qui l'appréciaient bien, apprenant sa fermeture prochaine, demandaient à faire une pétition pour qu'elle continuât plus longtemps.

Quelques chiffres pour finir :

La cantine a duré du 24 août 1914 au 20 mai 1919 soit quatre ans et neuf mois. On peut évaluer à 1.075.000 le nombre de ses ravitaillements représentant : 70.000 kilogrammes de pain ; 4.104 kilogrammes de café ; 6.894 kilogrammes de sucre ; 3.500 kilogrammes de beurre ; 39.316 litres de lait, etc., etc...

Ses recettes se sont élevées à 125.954 fr. 70 et ses dépenses à 124.140 fr. 35.

Soit un reliquat de 1.814 fr. 35 sur lequel une somme de 1.500 francs a été versée au Siège Central pour être affectée à l'un des 522 villages dont la Société S. B. M. s'occupe dans ses 35 Permanences d'assistance aux Régions dévastées.

Mme Brail, après avoir rendu l'hommage si bien dû au dévouement de toutes ses collaboratrices, hommage auquel tout le monde s'associera, termine son rapport par ces mots :

« Malgré les fatigues et les moments difficiles qui ont été souvent notre lot, ce n'est pas sans un serrement de cœur que nous avons vu prendre fin cette œuvre à laquelle chacune de nous avait mis toute son âme. »

Le jour même de la fermeture, nous avons eu la grande satisfaction d'apprendre que la Médaille de la Reconnaissance Française lui était décernée pour l'endurance admirable dont elle avait fait preuve et dont nous ne saurions trop la féliciter, en l'assurant de la gratitude des milliers de Poilus et autres auxquels elle et ses compagnes ont offert avec tant de bonne grâce le réconfort matériel et moral dont ils avaient besoin.

Digitized by Google

*Infirmerie de gare.* — Au moment de l'offensive allemande de 1918, les Services de l'arrière devant être reculés, le Service de Santé crut prudent d'établir à Évreux, sur le terre-plein de la gare des marchandises, dans trois grands baraquements assez rudimentaires, une Gare Régulatrice pour la répartition des trains de Blessés qui ne devaient s'y arrêter que quelques heures.

La Régulatrice, ainsi dénommée, comportait une *Infirmerie de gare*; la Croix-Rouge S. B. M. qui avait le monopole de ces formations n'avait à s'occuper que du ravitaillement des Blessés, un Service médical comprenant 3 médecins à 2, 3 et 4 galons devant se charger des soins dont ils pouvaient avoir besoin.

M. le commandant Brail, qui avait déjà prêté son concours à la cantine, accepta fort obligeamment les fonctions d'Administrateur de cette Infirmerie de gare ; il rencontra mille difficultés pour son organisation et le peu de services qu'elle eut à rendre ne fut pas en proportion de la peine très grande qu'il y prit. Notre Siège Central avait dû y consacrer une somme de 14.000 francs et fournir un matériel important, mais les dépenses s'élevèrent seulement à 2.284 francs pour 324 grands repas et 1.776 petits repas délivrés plutôt à des détachements de réfugiés civils qu'à des blessés militaires et, somme toute, après la liquidation, tous comptes faits, la Société rentra dans ses déboursés.

Ouverte nominalement en juin 1918, l'Infirmerie de gare ne fonctionna qu'en octobre et fut fermée, comme la Régulatrice, au commencement de 1919.

*Le Dispensaire.* — Le Dispensaire-École d'Infirmières, le premier des Dispensaires de province de notre Société, installé depuis sa création en 1901, 3, rue du Docteur Guindey, avait décerné avant la guerre le Diplôme simple de la S. B. M. à 110 Infirmières.

Sur ce nombre, déjà plusieurs sont décédées ; une moitié environ des survivantes, ayant quitté Évreux pour des raisons diverses, ont dû sans doute s'employer utilement dans les formations sanitaires de leurs nouvelles résidences.

Digitized by Google

Parmi celles qui sont restées en service à l'Hôpital annexe n° 12, quelques-unes, entre autres Mme Béguin, Infirmière pourvue du Diplôme supérieur, et Mme la comtesse Josson de Bilhem, également excellente Infirmière, ont été à plusieurs reprises détachées aux Hôpitaux complémentaires nos 1 et 5, sur la demande du Médecin-Chef de la Place et à son entière satisfaction.

L'École d'Infirmières se faisant pratiquement pour les Infirmières auxiliaires à notre Hôpital, — nous avons vu que 15 d'entre elles y avaient obtenu le titre d'Infirmières diplômées, — le Dispensaire de la rue du Docteur Guindey ne ferma pas ; il continua son œuvre charitable de bienfaisance auprès des indigents, grâce à la bonne volonté des Sœurs de la Providence aidées de quelques infirmières disponibles de l'Hôpital ; mais depuis 1915, il n'était plus ouvert que trois fois la semaine, le nombre de ses clients ayant sensiblement diminué du fait de la mobilisation.

Pourtant, pendant cette période de quatre années, il s'y fit 9.258 pansements, 130 vaccinations, etc...

Par suite de fin de bail, en mars 1919, il fut transféré à la Communauté de la Providence qui voulut bien lui donner l'hospitalité dans quatre salles du rez-de-chaussée, devenues libres à la fermeture de l'Hôpital ; et il a repris son cours normal quotidien sous la direction de Mme Béguin comme Infirmière-Major.

Nota. — Le Comité avait mis depuis dix ans, deux fois par mois, les locaux du Dispensaire à la disposition de *La Pouponnière*, œuvre particulière de Mme André Bertin, pour des consultations données par le M. Dr Thirard aux enfants de moins de deux ans. Mme Bertin ayant quitté Évreux, son œuvre continue sous les auspices de l'Assistance Publique et la dénomination de « Consultations départementales de nourrissons ». Un Comité de Dames Patronnesses s'y est adjoint.

*
* *

Le Comité des Dames, en dehors des œuvres dont il vient d'être question, prit part, bien entendu, à toutes les mani-

Digitized by Google

festations charitables et patriotiques que la guerre a fait naître dans notre ville.

Les onze **Journées** organisées pour venir en aide aux Belges, aux Serbes, aux Soldats du front, aux Orphelins de la guerre, aux Tuberculeux, aux Troupes coloniales, etc., ont vu toutes les dames et jeunes filles affiliées à la Société S. B. M. coopérer avec le plus charmant entrain à la vente des Insignes ou des Pochettes, et les sommes recueillies par elles, soit à la gare, soit au jardin public, soit dans les rues, ont atteint le total de 13.199 fr. 75.

Elles se sont dévouées également avec la plus grande sollicitude au service des malheureux *Réfugiés*, faisant escale temporaire à Évreux ou y demeurant. Qui ne se souvient du lamentable spectacle qu'offraient les dortoirs et réfectoires de fortune organisés avec tant de soin par la Préfecture et les autorités militaires au Grand Varillon, à la vieille prison, au Patronage Saint-Aquilin, au Cercle Catholique et ailleurs, où les Dames de la Croix-Rouge S. B. M. et de l'A. D. F. rivalisaient de zèle et de charité.

Plusieurs d'entre elles ont aussi collaboré très activement, du 1er juin au 20 décembre 1918, avec le Comité spécial chargé, pour l'arrondissement d'Évreux, de distribuer les dons si généreux offerts par la Croix-Rouge Américaine. Ces dons, comprenant un stock d'objets de toute nature, habillement, chaussures, literie, lingerie, ustensiles de ménage, etc., évalué à plus de 100.000 francs, avaient été réunis dans le Pavillon de la rue Victor-Hugo, mis gracieusement à la disposition de l'A. R. C. par le Président de la Société des Amis des Arts. 14.331 objets ont été répartis *gratuitement* entre 1.213 familles représentant 4.307 personnes; 600 objets ont été vendus, à prix réduits, pour une somme de 7.316 fr. 35 à des réfugiés plus aisés pouvant payer.

Telle est en résumé l'action de notre Comité pendant cette effroyable guerre qui causa tant de deuils et engendra tant de ruines.

Tous ceux et celles qui y ont participé l'ont fait avec la plus patriotique ardeur, ont agi en bons Français et en bonnes Françaises, et peuvent se dire qu'ils ont ainsi contri-

Digitized by Google

bué, pour leur modeste part, au triomphe final de notre pays.

*Récompenses.* — La Médaille de la Reconnaissance Française, qui avait été décernée, dès la première promotion, à M. le Dr Thirard et à M. Ch. Lecœur (25 février 1919), puis à Mme Brail le 20 mai suivant, a été également accordée, par décret du 24 septembre dernier, à Mme Béguin, Infirmière-Major, à Mme Desmarest (de Saint-Sébastien), Infirmière diplômée, à Mme la comtesse Josson de Bilhem, Présidente du Comité des Dames, pour services rendus tant aux Blessés qu'aux Réfugiés, et au Président du Comité.

En outre, le Service de Santé ayant institué, par arrêté ministériel du 1er mai 1917, pour récompenser les Infirmières, suivant leur temps de services dans les formations sanitaires militaires, un *Insigne spécial*[1] représentant en quelque sorte les « Brisques » de nos combattants, 21 de nos Infirmières reçurent l'Insigne en or, 20, l'Insigne en argent et 25, l'Insigne en bronze.

De son côté, la Croix Rouge Française, par décision de son Comité Central en date du 16 octobre 1917, voulut bien accorder un *Diplôme avec Palme* en Vermeil, Argent ou Bronze, à tout le personnel de ses formations y ayant accompli un service régulier pendant au moins une année.

1. Ont reçu l'Insigne en or, MMmes les Sœurs de la Providence : Sainte-Espérance, Sainte-Philomène, Saint-Alphonse, Sainte-Lucie, MMmes Brail, Béguin, MMlles Corbasson, Decluny, Delauney; MMmes Desmarest, Josson de Bilhem; Ch. Lecœur; MMlles A. et C. Leconte, de Lestanville, Mettais-Cartier, Jeanne Poirée, S. Régimbart, Sauvage et Postel.

Ont reçu l'Insigne en argent, MMlles Béguin, Caillé; MMmes Bilhoré, Chéron, Duval, d'Esclavelles, MMlles Hersent, M. et H. Lecœur, Levasseur, MMmes de Louvigny, Minangoy-Pérignon, MMlles Mouton, Morin, Mme Pingon, MMlles Rabutté, Y. Régimbart, G. Sauvage, Tixier et Vivien.

Ont reçu l'Insigne en bronze, MMlles d'Abbadie d'Arrast, M. et O. Choux, Mme Guy de Dampierre, MMlles Demanche, Marie et Marg. Desnoyers, MMmes Albert Doucerain, Dupré, Gaudin, Paul Hérissey; MMlles S. et H. d'Imbleval, G. et Y. de Lestanville, Letartre, Mme Lucas, MMlles Millais, Minangoy, O'Roorck, L. Poirée, Quirière, A. et M. Régimbart, Mme Wins-Lerat.

Digitized by Google

35 Palmes de Vermeil, 27 d'Argent et 34 de Bronze furent ainsi réparties par les soins de notre Comité.

Enfin, notre Société S. B. M. mit à notre disposition, à titre de souvenir reconnaissant, une centaine de *Médailles Commémoratives*, portant les dates : 1914-1919, pour toutes les personnes qui s'étaient signalées par leur activité et leur dévouement à son œuvre d'assistance pendant la guerre.

### Association des Dames Françaises

A côté de la Société Française de Secours aux Blessés, deux autres Sociétés similaires furent créées postérieurement à elle sous l'égide de la Croix-Rouge : L'Union des Femmes de France (6 août 1882) et l'Association des Dames Françaises (23 avril 1883).

La première n'est pas représentée à Évreux, la seconde, l'A. D. F., y a organisé en septembre 1914 un Comité, dont le siège est installé dans l'Hôtel Cordier.

L'action de ce Comité rentre naturellement dans l'œuvre générale de la Croix-Rouge ; je dois donc en dire quelques mots. Son Bureau actuel a pour Présidente M^me^ Charles Denet, pour Secrétaire M^me^ Oury, et pour Trésorière M^me^ Beauniez.

Les Dames qui en font partie se donnèrent pour tâche d'abord de recueillir des fonds et des dons en nature, puis de fournir des Infirmières auxiliaires aux divers hôpitaux militaires de la ville, de collaborer au bien-être des blessés qui y étaient soignés, de travailler pour eux et pour les soldats du front puis ultérieurement pour les pays dévastés.

Elles offrirent l'hospitalité de leur Permanence de la rue de l'Horloge au Foyer du Soldat, participèrent avec les Dames de la S. B. M. à toutes les « Journées » et s'empressèrent avec elles auprès des Réfugiés de passage à Évreux.

Les services rendus par le Comité de l'A. D. F. se manifestent par le relevé de ses dépenses depuis sa création jusqu'à ce jour :

Fournitures diverses aux Hôpitaux militaires en lingerie, lainages, appareils

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| médicaux et chirurgicaux, jeux, etc . . | 8.895 fr. 15 |
| Victuailles, vins, gâteaux... pour améliorer l'ordinaire des blessés les jours de fêtes et de remise des décorations. . . . . | 4.767 fr. 45 |
| Expédition de paquets au front, achat d'un billard pour le Foyer du Soldat, envoi d'un malheureux soldat tuberculeux dans un sanatorium, pension de trois petits orphelins à l'Orphelinat de la Providence. | 2.866 fr. 15 |
| Envois de linge et vêtements aux Pays dévastés. . . . . | 2.000 fr. |
| Soit un total de francs . . . . . | 18.528 fr. 75 |

Une quinzaine d'Infirmières bénévoles, suivant l'exemple de la Présidente du Comité dont la sollicitude fut si méritoire auprès des blessés des Hôpitaux nos 1 et 2, souvent même au détriment de sa santé, se consacrèrent aux divers Hôpitaux militaires et 10 de ces Infirmières obtinrent le Diplôme de Guerre après examens passés devant trois médecins du Service de Santé.

La médaille de bronze de la Reconnaissance Française fut décernée le 24 septembre 1919 à Mme Ch. Denet pour son zèle et son infatigable persévérance. Mlle Andrée Oursel reçut également cette distinction le 3 janvier dernier.

Toutes ces Dames de l'A. D. F., comme celles de la S. B. M., ont bien mérité de la Croix-Rouge et de la Patrie.

---

PIÈCES ANNEXES

## CROIX-ROUGE D'ÉVREUX

*Médailles de la Reconnaissance française.*

Mme Béguin (Marie-Françoise-Joséphine-Emile), née Guillot, à Evreux :

« Infirmière-major diplômée, n'a cessé, depuis le début de la guerre et pendant quatre ans, de donner à l'hôpital n° 12, à Evreux, ses soins aux blessés et aux malades atteints d'affections contagieuses, avec un zèle et un dévouement dignes des plus

Digitized by Google

grands éloges. Ces services ont été rendus tant à l'hôpital qu'à son annexe, la cantine-ambulance de la gare ; et encore, pendant sept mois et demi, à l'hôpital complémentaire, Mme Béguin se consacrait avec une admirable abnégation à toutes les tâches de jour et de nuit. » (*Journal Officiel* du 30 septembre 1919).

Mme Josson de Bilhem (Paule-Marie-Laure), née Le Vaillant de Glatigny, château de Normanville près d'Evreux :

« Infirmière diplômée d'une valeur professionnelle reconnue ; depuis le début de la guerre a prodigué ses générosités et ses soins aux blessés avec un dévouement sans bornes. S'est en outre intéressée aux réfugiés, hébergeant chez elle, à ses frais, quinze évacués de Lens et pourvoyant largement à l'installation de vingt-cinq autres évacués de l'Oise. » (*J. O.* du 30 septembre 1919).

Mme Brail, née Tesnière (Gabrielle-Louise), à Evreux :

« Infirmière bénévole dont le zèle et le dévouement ne se sont jamais démentis depuis le début des hostilités. A organisé en août 1914 et dirige depuis cette époque la cantine-ambulance de la gare d'Evreux qui a fourni des secours à plus d'un million de soldats blessés, convalescents ou permissionnaires. S'est en outre activement occupée du ravitaillement de nombreux trains de réfugiés, évacués, rapatriés français et belges. » (*J. O.* du 21 mai 1919).

Mme Dameron, née Denis (Blanche-Robertine-Eugénie), à Evreux :

« N'a cessé, depuis le début des hostilités, de donner tout son concours à la plupart des œuvres de bienfaisance d'Evreux. Organisatrice et présidente, depuis août 1915, du Comité d'Evreux de « l'Œuvre des Prisonniers de Guerre », organe fédéral des Comités de l'Eure, s'est consacrée entièrement avec un dévouement inlassable au bon fonctionnement de cette œuvre qui rend de précieux services et dont l'importance va toujours croissant. » (*J. O.* du 21 février 1919).

Mme Denet (Marie-Jeanne-Julie), née Bourdon, à Evreux :

« Présidente de l'Œuvre des Dames Françaises à Evreux : A rempli, pendant toute la durée de la guerre, les fonctions d'infirmière bénévole à l'hôpital temporaire n° 1 de la 3e région, dans une salle de 25 lits ; a contrasté la grippe en service. Elle a de plus fourni des subventions pécuniaires à l'hôpital. » (*J. O* du 30 septembre 1919).

Digitized by Google

Mme Desmarest (Alphonsine-Eugénie), née Lenoble, à Saint-Sébastien-de-Morsent, près Evreux :

« Infirmière diplômée de la Société de Secours aux blessés militaires, a fait, pendant toute la guerre, son service à l'hôpital auxiliaire n° 12 à Evreux, avec un très grand dévouement, et a aussi offert chez elle, à la campagne, à des blessés originaires des pays envahis, une bienfaisante hospitalité pendant leur convalescence. » (*J. O.* du 30 septembre 1919).

Mlle Hardoin (Marguerite-Augustine-Berthe), à Evreux :

« Secrétaire-trésorière de l'OEuvre des Prisonniers de Guerre (Comité d'Evreux), œuvre qui avait pour objet de procurer des vivres, du linge, des vêtements aux prisonniers de guerre; a assuré son service avec le plus grand zèle, lui consacrant tout son temps au prix d'un travail quotidien et des plus dures fatigues. Services importants rendus à l'œuvre. » (*J. O.* du 23 décembre 1919).

Mlle Oursel (Jeanne-Andrée), à Evreux :

« Infirmière des plus dévouées, s'est consacrée, pendant plus de deux ans, au soin des blessés à l'hôpital n° 1 à Evreux. A dû quitter son poste en février 1917 par ordre du médecin-chef et dans un état de santé compromis par le service. » (*J. O.* du 23 décembre 1919).

M. Besnier (Charles), à Evreux :

« A, pendant toute la durée de la guerre, assuré le fonctionnement des services de l'hôpital-auxiliaire n° 12 de 120 lits, à Evreux, créé la cantine-ambulance de la gare pour les blessés de passage, représenté pendant plusieurs mois la Croix-Rouge américaine à Evreux et fait partie du Comité départemental des mutilés. » (*J. O* du 30 septembre 1919).

M. Lecœur (Pierre-Charles), à Evreux :

« Administrateur, depuis le jour de la mobilisation, de l'hôpital n° 12, associe depuis lors à une gestion désintéressée de premier ordre un dévouement de tous les instants aux blessés, leur consacrant l'attention la plus vigilante, au détriment de ses intérêts personnels, et contribuant de ses deniers au bon fonctionnement de la formation qu'il administre.» (*J. O.* du 20 février 1919).

M. Thirard (Albert-Constant), docteur en médecine à Evreux :

« Médecin-chef de l'hôpital auxiliaire n° 12, a coopéré à l'or-



Digitized by Google

ganisation de cette importante formation, y assure gracieusement le service médical depuis le début de la guerre avec le plus absolu dévouement. » (*J. O.* du 20 février 1919).

M. Brault (Etienne-Jules), à Evreux :

« Malgré son âge avancé qui l'exonérait de toute obligation militaire, s'est engagé comme brancardier volontaire au service de la Croix-Rouge à Evreux, d'août 1914 à juin 1916, et a aidé à l'inhumation d'environ 400 soldats. » (*J. O.* du 13 mars 1920).

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

DES

# ARTICLES D'HISTOIRE LOCALE

PUBLIÉS DANS

*L'ALMANACH-ANNUAIRE DE L'EURE*

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

M. JEAN HUBERT

---

RAPPORT DE M. E. GUILLEMARE

SECRÉTAIRE DE LA SECTION DES LETTRES

*Présenté à la Séance de la Société libre de l'Eure du 8 février 1920.*

Depuis plusieurs années, les études d'histoire locale, auxquelles notre Section des Lettres a toujours réservé l'accueil le plus chaleureux, ne sont guère favorisées par les circonstances.

Cependant nos distingués collaborateurs d'autrefois ne nous ont pas abandonné. Vous en avez une preuve dans les deux savantes études de MM. Gustave Prevost et Louis Régnier que vous avez trouvées dans le dernier *Recueil des travaux de la Société* qui vient de vous être distribué.

Les nouvelles générations maintiendront-elles la tradition? En considérant la popularité toujours croissante des exercices sportifs, il est permis d'en douter. Aussi suis-je heureux d'avoir à vous présenter tout au moins comme un symptôme réconfortant un petit essai, à la fois historique et bibliographique, que m'a prié de vous soumettre un jeune collégien, le fils de notre dévoué trésorier.

Digitized by Google

Il s'agit de la bibliographie de la collection des Almanachs-annuaires de l'Eure, publiée depuis 1843 par la maison Hérissey.

La bibliographie est, comme vous le savez, une branche assez aride des sciences historiques, dont l'utilité est de jour en jour plus appréciée des travailleurs auxquels elle apporte économie de temps et facilités de documentation. Certes, l'importance du travail en question est limitée, dès lors qu'il porte sur de simples almanachs, mais il est des almanachs fort intéressants, — j'en atteste le discours que leur consacrait l'été dernier, à la Société de l'histoire de Normandie, le savant M. Paul Lacombe, — et la collection de ces modestes brochures sorties de notre grande et vieille imprimerie d'Evreux a sa valeur, en dehors de la rareté, pour les adeptes de notre histoire locale.

Collection, rareté : voilà deux choses qui, rapprochées, ont à notre époque une clientèle à peu près illimitée. Que ce soit par amour de l'art ou par mercantilisme, on collectionne toutes sortes d'objets ; on aime à recueillir ce que le voisin ne possède pas, ce que le premier venu ou l'ignorant ne savent pas se procurer, enfin tout ce qui peut être qualifié *rare*.

C'est bien le cas pour ces humbles périodiques, éphémères, dédaignés, qui généralement ont disparu aussitôt après chaque renouvellement d'année. Que deviennent-ils ces vieux livrets après avoir été feuilletés, froissés, tachés, disloqués pendant douze mois ? Qui ne les a vus dépouillés feuillet à feuillet, transformés en cocottes ou en petits bateaux par les enfants, en cornets par les débitants de tabac, en allumettes par les fumeurs ? Que sais-je ?

Et pourtant, il en est qui méritaient un meilleur sort, et ceux auxquels s'est intéressé M. Jean Hubert sont de ce nombre. Pendant plus d'un demi-siècle, ils ont porté au fond des campagnes, aux confins du département, non seulement les renseignements officiels ou les conseils pratiques, mais aussi d'excellents petits morceaux d'érudition, d'histoire, d'art ou d'archéologie, fournis par nos meilleurs savants locaux. On y trouve des notices, parfois profondément étu-

Digitized by Google

diées, de maîtres tels que Raymond Bordeaux, Canel, Chassant, Bourbon, pour ne parler que des morts. Celles de Raymond Bordeaux ont eu l'heureuse fortune d'être réunies en un élégant volume par un savant libraire de Paris, celles-là sont sauvées ; mais que n'en a-t-il été de même des très nombreux articles du vénéré archéologue et bibliothécaire d'Evreux M. Chassant ?

Ne serait-ce que pour rappeler ces derniers, avant qu'ils disparaissent complètement, à l'attention des curieux, j'ai cru utile de présenter à la Société le premier travail d'un jeune étudiant à qui je souhaite de continuer honorablement à Evreux la tradition des bibliographes, des bibliophiles et même des historiens locaux.

Je vous propose de joindre vos encouragements aux miens en consentant à l'insertion de son travail dans le Recueil de nos publications.

---

## NOTICE HISTORIQUE

L'Almanach-Annuaire de l'Eure fut publié pour la première fois en 1843 par l'imprimeur Jules Ancelle. De 1846 à 1848 il est édité par Louis Tavernier et fils. En 1849 la propriété en passe, avec l'imprimerie, aux mains de M. Auguste Hérissey, jusqu'en 1875. Puis M. Charles Hérissey succède à son père jusqu'en 1910 et M. Paul Hérissey, son fils, en est l'éditeur actuel.

En 1843 et 1844, sous le nom d'*Almanach de l'Eure*, il est du format in-16 oblong (115 × 150 millimètres), il a environ 170 pages ; la devise :

Fais ce que dois,
Advienne que pourra

ressort en évidence sur la couverture et sur le titre.

Dè 1845[1] à 1893 c'est un petit in-18 d'environ 150 pages.

1. On trouve dans l'avant-propos signé : *Les Éditeurs de l'Almanach de l'Eure* : « Par suite de nombreuses réclamations, nous avons dû en

Digitized by Google

En 1848 il prend le nom d'*Almanach-Annuaire de l'Eure.* De 1893 à 1903 il est du format in-16, avec environ 300 pages. En 1903, l'Almanach-Annuaire se complète et embrasse la nomenclature détaillée de toutes les communes du département. Il porte comme titre : *Almanach-Annuaire de l'Eure et de toutes les communes des cinq Arrondissements.* Il devient un gros volume d'environ 700 pages et ne se vend que relié, mais on le trouve, concurremment, sectionné en cinq parties brochées, chacune contenant, avec les renseignements généraux, la documentation afférente à chacun des cinq arrondissements de l'Eure.

Il n'y a pas eu d'interruption dans cette publication, même pendant tous ces changements, si ce n'est en 1918 et 1919 où elle fut suspendue en raison des événements.

Dès la première année de la fondation de l'Almanach de l'Eure, des articles d'histoire locale, mélangés à d'autres mémoires historiques ou aux anecdotes amusantes que l'on trouve dans tous les ouvrages similaires, avaient déjà paru signés des auteurs qui devaient, dans la suite, assurer l'existence de la partie que nous allons étudier.

Mais en 1859, comme l'année avait été riche en faits importants [1], on inaugura sous le titre : **Histoire locale** une *Revue de l'année 1858* signée : L. Lapierre, suivie de plusieurs articles se rapportant à l'histoire du département. C'était le début de cette si intéressante partie qui devait subsister trente-six ans.

Depuis ce temps, la « Revue de l'Année » s'est continuée avec une seule interruption (en 1871) à laquelle, du reste, l'article de 1872 supplée par la revue de 1870 et 1871.

Quant aux articles d'histoire locale ils ont paru régulièrement de 1859 à 1896 avec la même interruption d'un an en

changer le format, qui paraissait incommode à beaucoup de personnes pour être placé dans les Bibliothèques ».

1. On lit au commencement de cet article : « Parmi les événements qui ont signalé l'année 1858, quelques-uns offrent un véritable intérêt historique et ont une importance qui nous a engagé à en faire un résumé succinct dont la place était naturellement marquée dans *l'Almanach-Annuaire de l'Eure* ».

Digitized by Google

1871. Depuis 1896, la « Revue de l'Année » figure seule dans l'Almanach-Annuaire de l'Eure [1].

* * *

La *Bibliographie de M. Alphonse Chassant* par M. E. Guillemare m'a été d'un grand secours pour les nombreux travaux de notre vénéré paléographe Ébroïcien et l'*Œuvre de Georges Bourbon* par M. G. Besnier (Bulletin de la Société des Amis des Arts du département de l'Eure, n° XVIII, 1902) m'a aussi servi à identifier certains articles que le savant archiviste n'avait pas signés.

---

## ARTICLES D'HISTOIRE LOCALE

PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

1843. [Dans la partie : Histoire, Politique, Statistique, etc.] Le Poussin (Anonyme), p. 85-86.

1844. Pas d'articles d'Histoire locale.

1845. [Dans la partie : Histoire, Politique, etc.] Le Château de Conches. Signé : A. Ch. (Alphonse Chassant), p. 87-90, avec une gravure sur bois.

Cette notice a été reproduite dans la *Normandie monumentale et pittoresque* (Eure, première partie) Le Havre, 1896, gr. in-f°, p. 45-49, avec une vue en photogravure dans le texte.

1846. [Sans autre titre] Trombe de Monville (Anonyme), p. 128-133.

— Les Caves d'Ézy (Eure). Signé : A. Jourdain, d'Ézy, p. 136-137.

1. A propos d'histoire, dans la majeure partie des exemplaires de 1855, le feuillet comprenant les pages 121-122 manque. Il aurait été, paraît-il, supprimé par ordre de la préfecture dans la nuit du 5 au 6 décembre de l'année 1854, veille de la foire Saint-Nicolas. L'article qui est la cause de cette suppression est intitulé : *Origines excentriques* et relate entre autres que « Napoléon, qui descendait d'une obscure famille corse, n'était que major lorsqu'il épousa Joséphine, fille d'un marchand de tabac, créole de la Martinique ».

Digitized by Google

1847. [Sans autre rubrique, après la Chronique de l'Année] Siège du Château-Gaillard près des Andelys (année 1203). (Anonyme), p. 156-162 [1].

1848, 1849. Pas d'articles d'Histoire locale.

1850. [Dans la partie : Histoire] Voyage du président de la République dans le département de l'Eure (Anonyme), p. 125-126.

1851. [Dans la partie : Histoire] Voyage du président de la République dans le département de l'Eure (Anonyme), p. 96-99.

— Notice sur Gisors (Anonyme), p. 103-105.

1852, 1853. Pas d'articles d'Histoire locale.

1854. [Dans la partie : Histoire] Procès d'animaux dans le département de l'Eure (Anonyme), p. 94.

— La Procession noire à Évreux (Anonyme), p. 94-95.

— Les Buveurs de cidre. Signé : Ch.-F. L. (Ch.-F. Lapierre), p. 96-98.

1855. [Dans la partie : Histoire] Mort et funérailles de Mgr Olivier, évêque d'Evreux. En signature : (*Courrier de l'Eure*), p. 77-79.

— Inventaire de Thomas Corneille. En signature : (*Société libre de l'Eure*), p. 81-82.

Extrait de : Notice sur Thomas Corneille, par E. Sauvage, dans le Recueil des travaux de la Société, 3e série, 2e volume, 1852-53, p. 394.

1. On lit au commencement de l'article : « Nous trouvons dans un livre imprimé en 1798 une relation intéressante du siège du Château-Gaillard, que l'auteur affirme être extraite d'un manuscrit contemporain. Nous avons pensé que cette chronique d'un fait capital pour l'histoire de Normandie serait accueillie avec faveur par nos lecteurs. La voici ».

Cette relation est, en effet, la reproduction d'un article intitulé « Fameux siège du Château-Gaillard » qui avait été publié et donné alors comme inédit par l'*Almanach historique de la ville de Rouen pour l'année* 1798 (*v. st.*) *et sixième de la République.* A Rouen, chez Montier, successeur de veuve L. Dumesnil, in-18, où il figure pages 47-63.

Ce très rare Almanach, qui manque à la Bibliothèque Nationale et à celle de Rouen, se trouve à la Bibliothèque de Caen, et je dois à l'obligeance de son conservateur, M. G. Huard, que je ne saurais trop remercier, les renseignements qui précèdent.

Digitized by Google

1855. Les Confréries de Saint-Michel dans le département de l'Eure (par Raymond Bordeaux), p. 83.

On trouve au commencement de l'article : « Nous empruntons à l'une des publications de M. Raymond Bordeaux sur notre département, les deux fragments qui suivent ».

— Le Château de la Boullaye. Signé : Raymond Bordeaux (*La Normandie illustrée*), p. 83-84.

1856. [Dans la partie : Variétés] Arrivée et cérémonie d'installation de Mgr de Bonnechose, évêque d'Évreux. En signature : (Extrait du *Courrier de l'Eure*), p. 111-113.

— Les autels de l'église de Sébécourt. Signé : Raymond Bordeaux, p. 113-115.

— Notre-Dame-de-Grâce (Anonyme), p. 115-116.

— Un voyageur d'autrefois. En signature : (*Tiré des archives de l'hospice de Saint-Jean de Pont-Audemer*), p. 116-117.

Communiqué par M. Chassant. Le voyageur est le prieur de cet hospice.

1857. Pas d'articles d'Histoire locale.

1858. [Dans la partie : Variétés] Le Pèlerinage de Sainte-Suzanne. Signé : Raymond Bordeaux, p. 93-95.

— Les nouveaux Livres d'église dans le diocèse. Signé : A. de B. (Adolphe de Bouclon ?), p. 95-96.

— Ancienne industrie de la Draperie à Évreux (R. Bordeaux).

L'auteur cite un article du *Dictionnaire de commerce* de Savary.

1859. Revue de l'année 1858. Signé : L. Lapierre, p. 65-69.

— L'église de Bretagnolles. Signé : Raymond Bordeaux (Fragment de la *Statistique monumentale* du département de l'Eure), p. 69-70.

— Adjudication au rabais de 5 enfants orphelins, à Évreux, au XVIIe siècle. Signé : A. Chassant, p. 70-71.

Cet article avait déjà paru dans le *Journal de Louviers* du 19 décembre 1836.

Digitized by Google

1859. Prix d'objets de librairie au XVI^e siècle (Raymond BORDEAUX), p. 71-72.

Reproduction du même article publié dans le *Bulletin du Bouquiniste*.

— Fondation en faveur des criminels condamnés à mort par le présidial d'Évreux. Signé : A. CH. (Alph. CHASSANT), p. 72-73.

— Professions exercées à Évreux au XIV^e siècle. Signé : A. CH. (Alp. CHASSANT), p. 73.

— Découvertes archéologiques, dans le département de l'Eure, en 1858 (Anonyme), p. 74.

— Sociétés de secours mutuels dans le département de l'Eure (Anonyme), p. 74.

1860. Revue de l'année 1859 (Anonyme), p. 65-66.

— Notice sur un ancien missel de la cathédrale d'Évreux. Signé : A. CHASSANT, p. 66-68.

Missel de Jacques Juvenal des Ursins, ayant appartenu à Raoul du Fou et donné par celui-ci au chapitre de la Cathédrale.

— Armoiries des corporations d'arts et métiers du département de l'Eure (La suite en 1861). Signé : R. BORDEAUX, p. 68-70.

Corporations de : Evreux, Pacy-sur-Eure, Louviers, Pont-de-l'Arche.

— Fondation d'un repas en faveur des criminels détenus dans les prisons d'Évreux (XVI^e siècle). Signé : Alp. CH. (Alp. CHASSANT), p. 70-71.

— Quelques dictons normands (A. CANEL), p. 71-72.

Extrait du *Blason populaire de la Normandie* de A. CANEL.

1861. Revue de l'année 1860. Signé : L. LAPIERRE, p. 61-62.

— Armoiries des corporations d'arts et métiers du département de l'Eure (La fin en 1862). Signé : R. BORDEAUX, p. 62-65.

Corporations de : Damville, Neubourg, ville de Conches,

Digitized by Google

La Ferrière, Conches et La Ferrière, Beaumont, Bourg de Breteuil, Lyre, ville de Verneuil, ville de Bernay.

1861. De quelques vieilles enseignes à Évreux. Signé : Alph. Ch., paléogr. (Alph. Chassant), p. 65-67.

— Le Puits-Châtel (Anonyme), p. 67-68.

Puits très profond à Saint-Germain-de-Pasquier, canton d'Amfreville-la-Campagne.

— Sociétés de Secours mutuels du département de l'Eure (Anonyme), p. 68-69.

1862. Revue de l'année 1861. Signé : L. Lapierre, p. 65-66.

— Armoiries des corporations d'arts et métiers du département de l'Eure. Signé : R. Bordeaux, p. 66-69.

Corporations de : Ville de Vernon, ville d'Andelys, ville de Gisors, ville de Pont-Audemer.

— Edelin, habile prédicateur, condamné comme sorcier (XV^e^ siècle). Signé : A. Ch. (Alp. Chassant), p. 69-70.

— Les confréries des captifs dans le département de l'Eure. Signé : R. Bordeaux, p. 70-71.

— Sauf-conduit accordé aux frères de la Charité d'Évreux pendant les guerres de la Ligue (1593). Signé : A. Ch. (Alp. Chassant), p. 71-72.

1863. Revue de l'année 1862. Signé : L. L. (L. Lapierre), p. 65-66.

— Le département de l'Eure à l'Exposition de Londres de 1862. Signé : L. Lapierre, p. 67-68.

— Les vitraux de Saint-Antonin-de-Sommaire. Signé : Raymond Bordeaux, p. 68-69.

— Entrées solennelles des anciens évêques d'Évreux. Signé : A. Chassant, p. 69-71.

— D'Évreux à Paris en 1790 (Anonyme), p. 71-72.

— De la réparation des églises dans le département de l'Eure (Anonyme), p. 72-73.

Compte rendu bibliographique des *Principes d'Archéologie* de R. Bordeaux.

1864. Revue de l'année 1863. Signé : L. Lapierre, p. 65-66.

Digitized by Google

1864. Armoiries des Confréries de Charité. Signé : R. Bordeaux, p. 66-67.

— Une imprimerie à Goupillières, en 1491 (Anonyme), p. 67-68.

Extrait du Bulletin de la *Société impériale des Antiquaires de France.*

— La Croix du cimetière de Verneuil (Anonyme), p. 68.

— Privilèges octroyés à la ville d'Évreux par Charles VII. Signé : A. Chassant, p. 68-70.

— Le gloria normand. Signé : D. G....., p. 70-71.

— Un couvent de filles laborieuses (Anonyme), p. 71-72.

Anecdote sur Mgr de Narbonne et l'abbé Bienaymé à propos des abeilles.

— L'horloge légale. Signé : Roussel-Desfresches, av. aux Andelys, p. 72.

1865. Revue de l'année 1864. Signé : L. Lapierre, p. 65-66.

— Les incendies de Boncourt. Signé : Raymond Bordeaux, p. 66-69.

— Les prisonnières du Château-Gaillard. Signé : X..., p. 69.

— Les quatre saint Frémi; saint Pâti et saint Accroupi. Signé : L. F., p. 70-71.

— Le Neubourg en 1765. Signé : A. de B. (Adolphe de Bouclon ?), p. 71-72.

— Bœuf condamné à mort à Gisors. Signé : V. P., p. 72.

— Rosier phénoménal (Anonyme), p. 72.

Il se trouve dans la commune de Grand Camp, au château du Parc.

1866. Revue de l'année 1865. Signé : Louis Dagé, p. 65-66.

— Maître Guillaume (de Louviers). Signé : A. Chassant, p. 66-68.

C'était Guillaume le Marchand dit Maître Guillaume, fou de Henri IV.

— L'église d'Épaignes et la statue de saint Christophe. Signé : R. Bordeaux, p. 68-71.

Digitized by Google

1866. Compagnie des arbalétriers d'Évreux — XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Signé : A. Ch. (Alp. Chassant), p. 71-72.

1867. Revue de l'année 1866. Signé : L. Lapierre, p. 65-66.

— Le Château de Courteilles. Signé : Bordeaux, p. 66-68.

— Cottin (Jean), faux prophète au XVI^e^ siècle. Signé : A. Ch. (Alph. Chassant), p. 68-69.

Un renvoi en note porte : Extrait de la *Biographie de l'Eure*.

— Prix des diligences en 1786. Signé : R. B. (R. Bordeaux), p. 69.

— Évreux et la comète de M. Lalande. Signé : A. Ch. (Alp. Chassant), p. 69-70.

— Anciennes coutumes du Neubourg. Signé : Ozanne, p. 70-71.

Cet article comprend : Réveillon de Noël, Feu de la Saint-Jean, Pèlerinage et procession de Sainte-Barbe.

— Costume d'un tabellion royal en 1654. Signé : A. Ch. (Alp. Chassant), p. 71-72.

— Sociétés de secours mutuels. Signé : A. J. (A. Jourdain?), p. 72.

1868. Revue de l'année 1867. Signé : L. L. (L. Lapierre), p. 65-66.

— Exposition universelle de 1867. Les lauréats de l'Eure (Anonyme), p. 66-68.

— Distribution des prix aux instituteurs et institutrices (Anonyme), p. 68.

— Une célébrité Pont-Audemerienne. Signé : A. Canel, p. 69-70.

Guillaume Thirel, surnommé Taillevent, écuyer de cuisine à la cour de Charles V.

— Les confréries de Charité. Signé : R. Bordeaux, p. 70-72.

— Un épisode de l'histoire de la ligue à Verneuil. Signé : Bénard, p. 72-73.

— Le chevalier de Bouillon et les bals de l'Opéra. Signé : A. Chassant, p. 74.

Digitized by Google

1869. Revue de l'année 1868. Signé : L. LAPIERRE, p. 65-66.

— Distribution des prix aux instituteurs et institutrices (Anonyme), p. 66 67.

— Un épisode de la Révolution à Vernon, p. 67-69.

Extrait des *Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure*, par BOIVIN-CHAMPEAUX.

— Les maisons curieuses des villes du département. Signé : BORDEAUX, p. 69-71.

— La ville d'Étrépagny (Anonyme), p. 71-72.

Résumé d'une notice de M. T. RAFFY.

— Une chanson de Saint-Amand (*sic*) (Anonyme), p. 72-73.

— Un prédicateur romancier. Signé : A. CH. (Alph. CHASSANT), p. 73.

C'est l'abbé Prévost d'Exiles, auteur de *Manon Lescaut*.

1870. Revue de l'année 1869. Signé : A. TARDIVEAU, p. 65-66.

— Distribution des prix aux instituteurs (Anonyme), p. 67-68.

— La légende du sire des Essarts et les ruines de son donjon. Signé : R. BORDEAUX, p. 68-71.

— Des noms de guerre au XVIII[e] siècle. Signé : A. CH. (Alp, CHASSANT), p. 71.

— Les verrières de Beaumont-le-Roger. Signé : A. CH. (Alp. CHASSANT), p. 71-72.

— La femme aux trésors (Anonyme) (Alp. CHASSANT), p. 72.

Condamnation à Evreux en 1784 d'une femme « escroque « ayant abusé de la crédulité publique sous prétexte de découvrir des trésors ».

1871. Pas d'articles d'Histoire locale.

1872. Revue de 1870 et 1871. Signé : A. TARDIVEAU, p. 63-67.

— Concours musical de 1870 (Anonyme), p. 67-68.

— Prix Ange Petit (Anonyme), p. 68.

— Les tapisseries de l'église de Vernon. Signé : R. BORDEAUX, p. 68-71.

Digitized by Google

1872. Les hirondelles de Navarre. Signé : A. Ch. (Alph. Chassant), p. 71-72.

— Légende sur l'origine du pommier en Normandie (Anonyme), p. 72.

1873. Revue de 1872. Signé : A. Tardiveau, p. 63-65.

— Le château-fort du Neubourg et l'opéra de la Toison-d'Or. Signé : Bordeaux, p. 65-68.

— Les Pestiférés de Pont-Audemer. Signé : A. Chassant, p. 68-69.

— Légende sur l'origine du cidre en Normandie (Anonyme), p. 70.

— La charrette de Gisors, p. 70.

Note recueillie par M. le baron Ch. Davillier.

1874. Revue de 1873. Signé : A. Tardiveau, p. 65-66.

— Louviers, Louvedal et Louvetot. Signé : R. Bordeaux, p. 67-69.

— Le vase antique d'Heudebouville. Signé : R. Bordeaux, p. 69-70.

— La fête de la Tête-de-Veau à Vernon. Signé : X..., p. 70.

1875. Revue de 1874. Signé : A. T. (A. Tardiveau), p. 65-67.

— L'église de Normanville près Évreux. Signé : R. Bordeaux, p. 67-70.

— Frais de procédure au bon vieux temps. Signé : A. Ch. (Alp. Chassant), p. 70.

1876. Revue de l'année 1875. Signé : A. T. (A. Tardiveau), p. 66-68.

— Le château de Navarre. Signé : R. Bordeaux (*La suite à l'année prochaine*), p. 68-72,

1877. Revue de l'année 1876. Signé : A. T. (A. Tardiveau), p. 66-68.

— Le château de Navarre (*suite*). Signé : R. Bordeaux (*La suite à l'année prochaine*), p. 68-74.

1878. Revue de l'année 1877. Signé : A. T. (A. Tardiveau), p. 66-68.

— Le château de Navarre (*suite*). Signé : R. Bordeaux (*La suite à l'année prochaine*), p. 68-71.

Digitized by Google

1879. Revue de l'année 1878. Signé : A. T. (A. TARDIVEAU), p. 81-82.

— Liste des Exposants de l'Eure à l'Exposition universelle de 1878 (Anonyme), p. 82-85.

— L'église de Bazoques et Saint-Ortaire. Signé : VICTOR BRUNET, membre de l'Institut de Milan, p. 85-89.

Etude sur le culte de saint Ortaire et ses pèlerinages.

1880. Revue de l'année 1879. Signé : A. T. (A. TARDIVEAU), p. 95-97.

— Les scènes révolutionnaires dans l'Eure. Signé : A. T. (A. TARDIVEAU), p. 97-99.

1881. Revue de l'année 1880. Signé : A. T. (A. TARDIVEAU), p. 96-97.

— Le château de Navarre (*suite et fin*). Signé : R. B. (R. BORDEAUX), p. 97-98.

1882. Revue de l'année 1881 (Anonyme), p. 95-97.

Vignette représentant le monument de Dupont (de l'Eure) par Décorchemont, au Neubourg.

— L'église de la Goulafrière. Signé : A. DALLET, p. 97-98.

— [Sans titre]. Bibliographie du *Manuel élémentaire d'agriculture* de MM. PIÉTON et LECOINTE (Anonyme), p. 98.

1883. Revue de l'année 1882 (Anonyme), p. 95-97.

— [A la suite et sans titre]. Bibliographie du *Dictionnaire du patois normand*, par MM. ROBIN, LE PRÉVOST, A. PASSY et de BLOSSEVILLE et du *Dictionnaire du département de l'Eure*, par Ch. HÉRISSEY (Anonyme), p. 97-98.

— Le haras de Dangu (Anonyme), p. 98-99.

— La clameur de haro. Signé : Y., p. 99-100.

1884. Revue de l'année 1883. Signé : A. T. (A. TARDIVEAU), p. 96-98.

— La colonie d'Orgeville, p. 99-100.

Description par M. GIRAUD, substitut au tribunal de la Seine, suivie d'un article du *Temps*.

Digitized by Google

1885. Revue de l'année 1884. Signé : A. T. (A. TARDIVEAU), p. 98-100.

— Les reliques de saint Taurin dans le Jura. Signé : Vicomte DE BUREY, p. 100-104.

Il existe un tirage à part : Evreux, Hérissey, 1885, in-12 de 19 pages.

1886. Revue de l'année 1885. Signé : A. T. (A. TARDIVEAU), p. 98-99.

— Marc-Isambart Brunel (1769-1849) (Anonyme) (Georges BOURBON), p. 100-101.

Habile ingénieur, né à Hacqueville (Eure) ; exécuta de grands travaux à Londres et en Amérique.

— Augustin-Jean Fresnel (1788-1827) (Anonyme) (G. BOURBON), p. 102-103.

Ingénieur des ponts et chaussées, créateur des phares lenticulaires, né à Broglie (Eure).

1887. Revue de l'année 1886. Signé : A. T. (A. TARDIVEAU), p. 102-105.

— Gauville-la-Campagne. Signé : G.-A. P. (Gustave-Auguste PREVOST), p. 105-108.

1888. Revue de l'année 1887. Signé : A. T. (A. TARDIVEAU), p. 106-107.

— Georgette Le Gras et les anciens usages de la charité d'Évreux. Signé : G. B. (G. BOURBON), p. 107-108.

— Les Messagers à pied de la ville d'Évreux. Signé : A. CH. (Alp. CHASSANT), p. 108-111.

— Funérailles d'un Archevêque de Rouen au XVI^e^ siècle. Signé : Vicomte DE BUREY, p. 111-113.

1889. Revue de l'année 1888. Signé : A. T. (A. TARDIVEAU), p. 107-109.

— L'Armurier du duc de Bouillon (1676). Signé : A. CH. *paléogr.* (Alp. CHASSANT), p. 109-110.

C'est Léonard Urbain, armurier à Evreux.

1890. Revue de l'année 1889. Signé : A. T. (A. TARDIVEAU), p. 107-109.



Digitized by Google

1890. Liste des Lauréats de l'Eure à l'Exposition universelle de 1889 (Anonyme), p. 109-111.

— Les Violoneux et Joueurs d'instruments à Évreux au temps passé. Signé : A. Ch. *paléogr.* (Alph. Chassant), p. 111-115.

Il existe un tirage à part de cet article : *Les violoneux et joueux* (sic) *d'instruments à Evreux au temps passé.* Evreux, imp. de Ch. Hérissey, 1890. In-18, 22 pages.

— Un Compte d'Apothicaire au XVII^e^ siècle. Signé : G. B. (G. Bourbon), p. 115-117.

1891. Revue de l'année. Signé : A. T. (A. Tardiveau), p. 108-112.

— Henriette de Banastre, duchesse de Bouillon, comtesse d'Évreux (1792-1794). Signé : Alph. Chassant, *paléogr.*, p. 112-116.

Il existe un tirage à part de cet article : Evreux, imp. Ch. Hérissey, 1891. In-12, 26 pages sur papier vergé de Hollande.

1892. Revue de l'année. Signé : A. T. (A. Tardiveau), p. 108-111.

— Lord Clarendon. Tentative d'assassinat sur la personne de Lord Clarendon, ex-grand chancelier d'Angleterre, passant par Évreux en 1668. Signé : Alph. Chassant, *paléogr.*, p. 111-119.

Tirage à part : Evreux, imp. de Ch. Hérissey, 1891. In-12, 44 pages, papier vergé de Hollande à 25 exemplaires.

— La vie d'un Curé de campagne au XVII^e^ siècle. Thomas du Quesne, curé de Bourneville. Signé : G. B. (G. Bourbon), p. 119-121.

— Le Poussin à Rome. Signé : Édouard Gachot, p. 122-125.

1893. Revue de l'année. Signé : L. Régnier, p. 257-262.

— Dangu. Signé : L. R. (Louis Régnier), p. 263-268.

— La Pierre tombale de Vincent de Pilliers. Signé : C. M. (Charles Molle), p. 268-270.

Notice complétant et rectifiant l'article du même auteur

Digitized by Google

paru au Recueil de la Société libre de l'Eure, 4e sér., 8e vol., p. 226.

1893. La Bataille de Cocherel. Signé : Edouard GACHOT, p. 271-274.

— Patois normand, p. 274.

Lettre citée par M. VASNIER dans sa *Statistique historique.*

1894. Revue de l'année. Signé : L. R. (L. RÉGNIER), p. 290-296.

— Maisons des Le Doulx (Anonyme) (Charles MOLLE), p. 296-298).

1895. Revue de l'année. Signé : L. R. (L. RÉGNIER), p. 288-292.

— Un questeur romain à Mediolanum (Évreux), au IIe siècle. Signé : ALPH. CHASSANT, conservateur du Musée, p. 293-298.

— La Foire Saint-Taurin à Évreux. Signé : Édouard GACHOT, p. 298-300.

1896. Revue de l'année. Signé : L. R. (L. RÉGNIER), p. 284-289.

— Châteaux et Maisons historiques de l'Arrondissement des Andelys. Signé : Jean de GISORS (Louis RÉGNIER), p. 289-291.

— Au Château-Gaillard. Signé : Édouard GACHOT, p. 292-295.

1897. Revue de l'année. Signé : L. R. (Louis Régnier), p. 294-297.

1898. Revue de l'année. Signé : L. R. (L. RÉGNIER), p. 287-289.

1899. Revue de l'année. Signé : L. R. (L. RÉGNIER), p. 294-298.

1900. Revue de l'année. Signé : L. R. (L. RÉGNIER), p. 296-299.

1901. Revue de l'année. Signé : L. R. (L. RÉGNIER), p. 295-297.

1902. Revue de l'année. Signé : L. R. (L. RÉGNIER), p. 303-307.

1903. Revue de l'année. Signé : L. R. (L. RÉGNIER), p. 627-630.

1904. Revue de l'année. Signé : L. R. (L. RÉGNIER), p. 638-642.

1905. Revue de l'année. Signé : L. R. (L. RÉGNIER), p. 649-652.

1906. Revue de l'année. Signé : L. R. (L. RÉGNIER), p. 654-657.

1907. Revue de l'année. Signé : O. F., p. 659-661.

1908. Revue de l'année (Anonyme), p. 660-664.

1909. Revue de l'année (Anonyme), p. 658-660.

Digitized by Google

1910. Revue de l'année (Anonyme), p. 655-658.
1911. Revue de l'année (Anonyme), p. 659-662.
1912. Revue de l'année (Anonyme), p. 660-665.
1913. Revue de l'année (Anonyme), p. 662-667.
1914. Revue de l'année (Anonyme), p. 670-676.
1915. Revue de l'année (Anonyme), p. 673-677.
1916. Revue de l'année (Anonyme), p. 677-681.
1917. Revue de l'année (Anonyme), p. 671-674.
1918. L'Almanach-Annuaire n'a pas paru.
1919. *Idem*.
1920. Revue de l'année (Anonyme), p. 668.

## TABLE DES NOMS DE LIEUX

Amérique, 1847, 1864, 1886.
Andelys, 1862, 1896.
Angleterre, 1892.
Bazoques, 1879.
Beaumont-le-Roger, 1861, 1870.
Bernay, 1861.
Boncourt, 1865.
Boullaye (La), 1855.
Bourneville, 1892.
Bretagnolles, 1859.
Breteuil, 1861.
Broglie, 1886.
Château-Gaillard, 1847, 1865, 1896.
Cocherel, 1893.
Conches, 1845, 1861.
Courteilles, 1867.
Damville, 1861.
Dangu, 1883, 1893.
Epaignes, 1866.
Etrépagny, 1869.
Eure (Département de l'), 1846, 1850, 1851, 1854, 1855, 1859, 1859, 1859[1], 1860, 1861, 1861, 1862, 1862, 1863, 1863, 1868, 1869, 1869, 1879, 1880, 1890.
— Procès d'animaux, 1854.
— Confréries, 1855, 1862.
— Découvertes archéologiques, 1859.
— Armoiries des corporations, 1860, 1861, 1862.
— Eglises, 1863.
— Maisons, 1869.
— Révolution, 1869, 1880.
Evreux (Ville d'), 1854, 1855, 1856, 1858, 1859, 1859, 1859, 1860, 1860, 1860, 1861, 1862, 1863, 1863, 1864, 1866, 1867, 1870, 1888, 1888, 1890, 1891, 1892, 1895, 1895.
— Evêques, 1855, 1856, 1863,
— Procession, 1854.
— Missel, 1860.
— Enseignes, 1861.

1. L'année répétée indique qu'il y a, dans le même Almanach, plusieurs articles concernant le nom de lieu.

Digitized by Google

— Charité, 1862, 1888.
— Voir : Mediolanum.
Ezy, 1846.
Ferrière (La), 1861.
Gauville-la-Campagne, 1887.
Gisors, 1851, 1862, 1865, 1873.
Goulafrière (La), 1882.
Goupillières, 1864.
Grand-Camp, 1865.
Hacqueville, 1886.
Heudebouville, 1874.
Jura, 1885.
Londres, 1863, 1886.
Louvedal, 1874.
Louvetot, 1874.
Louviers, 1860, 1874.
Lyre, 1861.
Mediolanum (Evreux), 1895.
Monville, 1846.
Navarre, 1872, 1876, 1877, 1878, 1881.
Neubourg (Le), 1861, 1865, 1867, 1873, 1882.
Normandie, 1872, 1873.
Normanville, 1875.
Notre-Dame-de-Grâce, 1856.
Orgeville, 1884.
Pacy-sur-Eure, 1860.
Parc (Château du), 1865.
Paris, 1863.
Pont-Audemer, 1862, 1873.
— (Saint-Jean de), 1856.
Pont-de-l'Arche, 1860.
Puits-Châtel, 1861.
Rome, 1892.
Rouen, 1888.
Saint-Antonin-de-Sommaire, 1863.
Sainte-Suzanne, 1858.
Sébécourt, 1856.
Seine-Inférieure, 1846.
Verneuil, 1861, 1864, 1868.
Vernon, 1862, 1869, 1872, 1874.

# TABLE DES NOMS DE PERSONNES

*Les noms d'auteurs sont en petites capitales.*

Accroupi (Saint), 1865.
Banastre (Henriette de), 1891.
Barbe (Sainte), 1867.
BÉNARD, 1868.
Bienaymé (Abbé), 1864.
BLOSSEVILLE (Marquis de), 1883.
BOIVIN-CHAMPEAUX, 1869.
Bonnechose (Mgr de), 1856.
BORDEAUX (Raymond), 1855, 1855[1], 1856, 1858, 1858, 1859, 1859, 1860, 1861, 1862, 1862, 1863, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1867, 1868, 1869, 1870, 1872, 1873, 1874, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1881.
BOUCLON (Adolphe de), 1858, 1865.
Bouillon (Chevalier de), 1868.
Bouillon (Duc de), 1889.
Bouillon (Duchesse de), 1891.
BOURBON (Georges), 1886, 1886, 1888, 1890, 1892.
Brunel (Marc-Isambart), 1886.
BRUNET (Victor), 1879.

1. L'année répétée indique qu'il y a plusieurs articles de l'auteur dans le même Almanach.

Digitized by Google

Burey (Vicomte de), 1885, 1888.
Canel (A.), 1860, 1868.
Charles V, 1868.
Charles VII, 1864.
Chassant (Alphonse), 1845, 1856, 1859, 1859, 1859, 1860, 1860, 1861, 1862, 1862, 1863, 1864, 1866, 1866, 1867, 1867, 1867, 1868, 1869, 1870, 1870, 1870, 1872, 1873, 1875, 1888, 1889, 1890, 1891, 1892, 1895.
Christophe (Saint), 1866.
Clarendon (Lord), 1892.
Corneille (Thomas), 1855.
Cottin (Jean), 1867.
Dagé (Louis), 1866.
Dallet (A.), 1882.
Davillier (Baron Ch.), 1873.
Décorchemont, 1882.
Dupont (de l'Eure), 1882.
Edelin, 1862.
Essarts (Sire des), 1870.
F. (L.), 1865.
F. (O.), 1907.
Fou (Raoul du), 1860.
Fremi (Saint), 1865.
Fresnel (Augustin-Jean), 1886.
G... (D.), 1864.
Gachot (Edouard), 1892, 1893, 1895, 1896.
Giraud, 1884.
Gisors (Jean de) voy. L. Régnier, 1896.
Guillaume (Maître) v. Le Marchand.
Henri IV, 1866.
Hérissey (M.), 1883.
Jean (Saint), 1867.
Jourdain (A.), 1846, 1867.
Juvenal des Ursins (Jacques), 1860.
Lalande, 1867.
Lapierre (Ch.-F.), 1854.
Lapierre (Louis), 1859, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1867, 1868, 1869.
Lecointe, 1882.
Le Doulx, 1894.
Le Gras (Georgette), 1888.
Le Marchand *dit* Maître Guillaume, 1866.
Le Prevost (Auguste), 1883.
Michel (Saint), 1855.
Molle (Charles), 1893, 1894.
Narbonne (Mgr de), 1864.
Olivier (Mgr), 1855.
Ortaire (Saint), 1879.
Ozanne, 1867.
P. (V.), 1865.
Passy (A.), 1883.
Pati (Saint), 1865.
Petit (Ange), 1872.
Piéton, 1882.
Pilliers (Vincent de), 1893.
Poussin (Le), 1843, 1892.
Prevost d'Exiles (Abbé), 1869.
Prevost (Gustave-A.), 1887.
Quesne (Thomas du), 1892.
Raffy (T.), 1869.
Régnier (Louis), 1893, 1893, 1894, 1895, 1896, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906.
Robin, 1883.
Roussel-Desfresches, 1864.
Saint-Amant, 1869.
Sauvage (E.), 1855.
Savary, 1858.
Taillevent, v. Thirel.
Tardiveau (A.), 1870, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1880, 1881, 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891, 1892.
Taurin (Saint), 1885, 1895.
Thirel (Guillaume) surnommé Taillevent, 1868.
Vasnier, 1893.
X..., 1865, 1874.
Y..., 1883.

Digitized by Google

# PÉRIODIQUES ET OUVRAGES CITÉS

*Bulletins et journaux.*

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1864.
Bulletin du Bouquiniste, 1859.
Recueil des Travaux de la Société libre de l'Eure, 1855, 1893.
Journal : *Le Temps*, 1884.
Journal : *Le Courrier de l'Eure*, 1855, 1856.
*Le Journal de Louviers*, 1859.

*Ouvrages.*

Statistique historique, par M. Vasnier, 1893.
Principes d'Archéologie, par R. Bordeaux, 1863.
Dictionnaire de commerce de Savary, 1858.
La Normandie illustrée, par R. Bordeaux et Mlle A. Bosquet, 1855.
La Normandie monumentale et pittoresque, 1845.
Blason populaire de la Normandie, par A. Canel, 1860.
Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure, par Boivin-Champeaux, 1869.
Biographie de l'Eure, 1867.
Statistique monumentale du département de l'Eure par R. Bordeaux, 1859.

*Tirages à part.*

Imprimerie Hérissey, 1885, 1890, 1891, 1892.

# TABLE DES MATIÈRES

## I. — Religion

Saints, 1865.
Reliques, 1885.
Archevêque, 1888.
Evêques, 1855, 1856, 1863.
Chapitre de la Cathédrale, 1860.
Diocèse, 1858.
Curé, 1892.
Prédicateur, 1862, 1869.

Digitized by Google

*Institutions et coutumes religieuses, superstitions.*

Confréries de Captifs, 1862.
— de Charité, 1862, 1864, 1868, 1888.
— de Saint-Michel, 1855.
Processions, Pèlerinages, 1854, 1867.
Entrées d'évêques, 1863; Installations, 1856; Funérailles, 1855, 1888.
Réveillon de Noël, 1867.
Feu de la Saint-Jean, 1867.
La Sainte-Barbe, 1867.
Prophète, 1867.
Sorcier, 1862.
Trésors, 1870.

## II. — Jurisprudence

*Pénalité.*

Prisons, Prisonniers, 1860, 1862, 1865.
Criminels, Assassinat, 1859, 1860, 1892.
Colonie, 1884.
Présidial, 1859.
Frais de procédure, 1875.

*Magistratures et Institutions.*

Chancelier, 1892.
Président de la République, 1850, 1851.
Tabellion, 1867.
Adjudication, 1859.
Inventaire, 1855.
Fondation humanitaire, 1859.
Sociétés de Secours mutuels, 1859, 1861, 1867.
Privilèges, 1864.
Etrépagny qualifiée « ville », 1869.
Horloge légale, 1864.

## III. — Littérature et Poésie. — Beaux-Arts

*Littérature.*

Patois, 1883, 1893.
Dictons, 1860.
Romancier, 1869.
Opéra de la Toison d'Or, 1873.
Chanson de Saint-Amant 1869.

*Musique.*

L'Opéra, 1868.
Bals, 1868.
Violoneux et joueurs d'instruments, 1890.
Concours musical, 1882.

Digitized by Google

*Monuments.*

Eglises (Réparation des), 1863.
Eglise de Bazoques, 1879.
— de Bretagnolles, 1859.
— d'Epaignes, 1866.
— de la Goulafrière, 1882.
— de Normanville, 1875.
— de Sébécourt, 1856.
— de Vernon, 1872.
Autels, 1856.
Statue, 1866.
Pierre tombale, 1893.
Verrières, 1863, 1870.
Tapisseries d'église, 1872.

Châteaux de l'Arrondissement des Andelys, 1896.
Château-Gaillard, 1847, 1896.
Château-fort du Neubourg, 1873.
Château de la Boullaye, 1855.
— de Conches, 1845.
— de Courteilles, 1867.
— de Navarre, 1876, 1877, 1878, 1881.
Donjon, 1870.
Maisons, 1869, 1894, 1896.
Enseignes, 1861.
Caves, 1846.

## IV. — Histoire et Archéologie

*Voyages et Voyageurs.*

Voyage, 1850, 1851.
Voyageurs, 1856.
Itinéraire, 1863.
Sauf-conduit, 1862.

Diligence, 1867.
Charrette, 1873.
Messagers, 1888.

*Histoire normande.*

Notice sur Gisors, 1851.
Revue de l'année. Tous les ans, depuis 1859, excepté en 1871.
Dictionnaire des communes de l'Eure (Bibliographie), 1883.
Siège du Château-Gaillard, 1847.

Bataille de Cocherel, 1893.
Ligue (Guerres de la), 1862, 1868.
Arbalétriers, 1866.
Révolution, 1869, 1880.
Noms de guerre, 1870.
Légende du Sire des Essarts, 1870.

*Faits locaux.*

Comète, 1867.
Trombe, 1846.

Incendies, 1865.

*Blason.*

Armoiries des Corporations, 1860, 1861, 1862.

Armoiries des Charités, 1864.

Digitized by Google

*Usages, Coutumes, Curiosités.*

Usages, Coutumes, 1867, 1888.
Clameur de Haro, 1883.
Fête de la tête de Veau, 1874.
Procès d'animaux, 1854, 1865.
Foire Saint-Nicolas, 1895.
Costume du tabellion royal, 1867.
Repas, 1860.
Légende du pommier en Normandie, 1872.
Légende du cidre en Normandie, 1873.
Gloria normand, 1864.
Buveurs de cidre, 1854.

*Archéologie, Antiquités.*

Découvertes archéologiques, 1859.
Questeur Romain, 1895.
Vase antique, 1874.

*Histoire du livre.*

Imprimerie, 1864.
Librairie, 1859.
Bibliographie, 1863, 1883.
Archives, 1856.
Livres d'église, 1858.
Missel, 1860.

*Biographies.*

Banastre (Henriette de), 1891.
Brunel (Marc-Isambart), 1886.
Cottin, 1867.
Edelin, 1862.
Fresnel (Augustin-Jean), 1886.
Le Marchand (Guillaume) *dit* Maître Guillaume, 1866.
Poussin (Le), 1843.
Quesne (Thomas du), 1892.
Thirel (Guillaume) *surnommé* Taillevent 1868.

## V. — Sciences

*Médecine.*

Pestiférés, 1873.

*Sciences naturelles.*

Haras, 1883.
Hirondelles, 1872.
Abeilles, 1864.
Rosier, 1865.

*Industrie et Métiers.*

Draperie, 1888.
Professions, 1859.
Corporations d'arts et métiers, 1860, 1861, 1862.
Ingénieurs, 1885.
Armurier, 1889.
Apothicaire, 1890.

Digitized by Google

*Expositions et Récompenses.*

Expositions universelles, 1868, 1879, 1890.
Exposition de Londres, 1863.
Exposants, 1879.
Lauréats, 1868, 1890.
Prix Ange Petit, 1872.
Prix aux instituteurs et institutrices, 1868, 1869, 1870.

# TABLE

RAPPORT A LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE PAR M. E. GUILLEMARE. 115
NOTICE HISTORIQUE. . . . . 117
ARTICLES D'HISTOIRE LOCALE PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE. . . . 119
TABLE DES NOMS DE LIEUX . . . . . 132
TABLE DES NOMS DE PERSONNES . . . . . 133
PÉRIODIQUES ET OUVRAGES CITÉS. . . . . 135
TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES . . . . . 135

Digitized by Google

# PRIX LUCIEN FOUCHÉ

## CONCOURS DE POÉSIE DE 1919

Sur *La Glorification du Soldat-Paysan de la Grande Guerre.*
(Sujet imposé.)

Poèmes qui, entre les 46 pièces reçues, ont obtenu les récompenses.

Prix de 600 francs : M. Jean SUBERVILLE ;
1re Mention honorable, plaquette de vermeil : M. Edmond PORCHER ;
2e Mention honorable, plaquette d'argent : M. Paul LABBÉ ;
3e Mention honorable, plaquette de bronze : M. Pierre BILLAUD.

## LE VAINQUEUR

*Au soldat-paysan !*

Toi, tu grattais ta glèbe et tu lançais ton blé ;
puis, tu laissais le temps paisible s'écouler,
sachant que des lenteurs obscures de la Terre,
sort le Pain qui nourrit, le Vin qui désaltère,
et l'Amour qui refait l'immuable maison
selon la frémissante image des saisons.
Tu n'étais rien qu'un Paysan, simple, économe,
laborieux, le rude et fier Jacques Bonhomme,

Digitized by Google

le Maître aux doigts calleux du vieux terroir gaulois,
le sûr Associé du Soleil, dont les lois
qui sont de chauds rayons de clarté, glorifient
tes durs travaux qui sont les gestes de la vie!
On ne parlait de toi qu'en songeant aux moissons...

Soudain, la guerre aux bras tordus sur l'horizon,
a hurlé! Le tocsin a grondé dans les villes,
et roulé par dessus les campagnes tranquilles
ses ondes de colère et ses vagues d'effroi!
Qui donc se lèverait à l'appel des beffrois?
Sous le fléau frappant les toits, battant les portes,
brisant les baliveaux comme des branches mortes,
déchirant la figure adorable des champs,
secouant les cités de pierre et les hachant;
dans le gouffre où sombrait la France sous l'insulte,
quel homme surgirait pour dompter le tumulte?
quel héros, exaltant ses muscles et son cœur,
étreindrait la Fureur teutonne? quel vainqueur
étoufferait la Pieuvre aux mille tentacules,
et, tendant son cadavre aux rouges crépuscules,
crierait: « La Bête est morte! » aux peuples délivrés?
qui donc serait le dieu marchant vers l'Arc sacré,
le front strié d'éclairs, vêtu d'ombres profondes?
qui serait le Poilu fait pour sauver le Monde?
Toi!

C'est toi, Paysan pacifique, c'est toi,
l'inconnu, le bouzeux, le marchand de patois,
qui, laissant tes sabots à clous, jetant ta blouse,
te revêtis de pâle azur, et de Toulouse,
de Calais, de Quimper, d'Arles ou du Cantal,
de tous les plissements de notre sol natal,
accourus vers la Marne, et l'Argonne, et les Vosges!
C'est toi qui dans les blés, les seigles et les sauges,
fauchas, vaillant faucheur, sans amour, sans ennui,
durant des jours sans fin, dans d'effroyables nuits!
Lorsque d'autres tournaient des obus à la ville,

Digitized by Google

c'est toi qui te mêlais, chair saignante, à l'argile !
Tu devais être seul cet Être éblouissant,
puisqu'il fallait durer dans la boue et le sang !
Implantant dans le sol ses racines cachées,
quel chêne aurait tenu plus que toi les tranchées ?
Qui savait mieux le prix de la glèbe que toi ?
Te sentant son gardien, notre Terre avait foi !

En toi se réveillaient des bravoures chauvines !
Un souffle t'animait, qui venait de Bouvines !
Le sang du Grand Ferré battait dans tes poignets ;
et lorsque ton lebel sur ta tête tournait,
on croyait voir briller les éclairs de sa hache !
Les dents que tu serrais sous ta forte moustache
attestaient le courage héroïque et têtu
par lequel, sur le Rhin, nous les avons battus !
Tu réapparaissais, ô Race paysanne,
d'où sortit, l'arme au poing, la pastourelle Jeanne !
Tu bondissais, pareil aux dragons léonins
qui derrière Villars fourrageaient à Denain !
Ceux de Quatre-vingt-douze et de Quatre-vingt-treize,
par ta bouche, chantaient l'ardente Marseillaise ;
et c'est leur souffle encor qui, passant dans ta voix,
de leurs trônes a fait dégringoler les Rois !...

Quand tu retourneras vers tes champs et tes granges,
ton front rayonnera d'auréoles étranges ;
le ciel natal, sachant que tu fus le Poilu,
ce ciel qui fut sauvé, puisque tu le voulus,
déploiera sur ton front la double apothéose
de son aurore immense et de son couchant rose ;
et fier, tu t'en iras à tes obscurs travaux,
sous le dôme éternel de ces Arcs triomphaux !

Jean SUBERVILLE.

Digitized by Google

# LE SOLDAT-PAYSAN

PAR M. EDMOND PORCHER

« ... Le paysan de France à l'esprit simple et clair. » (Capitaine Maurice Bouignol, agrégé des Lettres, du 39e d'infanterie, mort au champ d'honneur le 25 avril 1918.)

## I

Cette colline a vraiment l'air d'être vivante.

* * *

Dans la nuit douloureuse où plane l'épouvante,
Roule un fracas sans fin, sans pitié, sans merci.

Le ciel, qu'une tourmente irritée obscurcit,
Hurle, rugit, fulgure, et massacre la terre.
Tout tremble. Comme au flanc d'un monstrueux cratère,
Le fer, l'acier, le feu croulent en ouragans :
C'est un martèlement de chocs extravagants,
Un assaut furibond de haineuses mitrailles
Qui déchirent le sol jusque dans ses entrailles.
La glèbe, mille fois éparpillée aux vents,
N'est plus qu'un tas de cendre et de sables mouvants
Où s'embusque la mort sournoise et carnassière.

Plus d'arbres, de chemins, de murs : tout est poussière.
Mais la poussière encore est de trop. Les grêlons
Sinistres, crépitant aux échos des vallons,
Les durs grêlons d'acier redoublent de colère.

Il n'est pas un débris que leur rage tolère.
Et, comme un assassin au délire croissant

Digitized by Google

Qui frappe, halluciné par l'ivresse du sang
Et qui, sans se lasser, fait les mêmes blessures,
Ils dardent leurs fureurs implacables et sûres,
Encor, toujours, encor, tournant et retournant
La colline d'hier, qui n'est plus maintenant
Qu'un tragique chaos qui se plaint, et qui crie
De toute la douleur de sa terre meurtrie,
Et qui tend tristement aux insultes des airs
L'effroi tumultueux de ses sables déserts.

... « Déserts » ? Mais qu'est-ce donc qui s'accroche et qui rampe
Aux glèbes qu'un ruisseau mystérieux détrempe ?
Qu'est-ce qui peut ainsi s'attarder dans la mort ?
Sous l'obus qui martèle et la flamme qui mord,
Quels êtres inconnus ont des âmes de pierre,
Pour affronter l'éclair qui brûle la paupière,
Pour défier le gaz qui ronge le poumon ?

O stupeur !... Dans le sang, la fange, le limon,
Là-bas, l'embrasement d'une fusée éclaire
Des yeux d'hommes où brille une volonté claire,
Des fronts d'hommes, si beaux et si nobles à voir,
Où luit la majesté sublime du devoir !

II

Ces hommes-là, ce sont les grands soldats de France.

III

Sous l'âpre nuit, leur cœur reste chaud d'espérance.
Tapis aux bords croulants de vagues entonnoirs,
Ils veillent, résolus, silencieux et noirs.

Ils veillent.
Leur poitrine est un granit qui barre
Le chemin des foyers à la horde barbare.

Digitized by Google

Leur main, comme un étau, tient ferme le fusil.
Quand s'abat le shrapnel, formidable grésil,
Leur casque bleu s'incline au vent de mort qui passe
Mais leur regard aigu scrute toujours l'espace.
Ils veillent. Les cités peuvent compter sur eux,
Et leur front est plus beau d'être plus douloureux.

Comme aux temps très anciens, ils vivent dans la terre.
Ils pénètrent, pensifs, sa force et son mystère.
Ils se sentent grandis de toute sa grandeur
Et leur âme se berce à sentir son odeur.

Et comme la lueur apaisante d'un phare
Sourit, haute et tranquille, à la mer qui s'effare,
Voici que, dans la nuit, dans l'horreur du combat,
Dans les airs que l'obus inexorable bat,
Dans les sables qu'ébranle un monstrueux tangage,
Un dialogue ardent et solennel s'engage
— Divin concert auquel, canon, tu préludas ! —
Entre la terre grave et les graves soldats,
Dialogue sacré, vibrant d'élan mystique,
Enflammé comme une ode, ému comme un cantique,
Qui laissera flotter sur de longs lendemains
La palpitation de ses mots surhumains.

## IV

« O Terre de chez nous, fidèle et douce aux braves!... »
— C'est l'âme des soldats, l'âme des soldats graves
Qui monte comme un chant qu'on murmure à genoux —
« Nous qui sommes courbés sous le devoir austère,
« Nous sommes, presque tous, tes Paysans, ô Terre,
« Et nous sommes plus forts d'être mieux entre nous!

« Nous restons presque seuls à te défendre, ô Terre !
« Nous savons moins parler; nous savons mieux nous taire;
« Nous sommes les vilains, les manants, les ruraux;



Digitized by Google

« Nos estomacs sont faits aux robustes cuisines...
« Tant d'autres sont partis vers le gain des usines !
« Tant d'autres sont partis vers la paix des bureaux !

« Tous ceux-là t'ignoraient, ô Terre bien-aimée !
« Tu ne leur disais rien. Tu leur restais fermée.
« Nous, nous te comprenons. Tu reconnais nos pas.
« Pour nous, tu comptes seule et le reste est chimère.
« Nous t'aimons. Nous tiendrons. Nous resterons, ô Mère,
« Et quand nous sommes là, le Hun ne passe pas ! »

* * *

Et la Terre répond, la Terre maternelle
Qui sent un long frisson d'amour grandir en elle :
« Oui, je vous sais tous là, mes Enfants préférés !
« A l'ardeur de vos pas, j'ai compris la première
« De quel cœur vous quittiez, couronnés de lumière,
« Laboureurs vos moissons, bûcherons vos forêts !
« Vous êtes le vallon, la montagne et la grève,
« La Touraine qui rit, la Bretagne qui rêve,
« Vous venez de partout, des granges, des pressoirs,
« Vous venez des vergers, vous venez des vignobles,
« Le grand air vous fit purs, le travail vous fit nobles,
« Et vos jeunes matins ont la splendeur des soirs.

« Je vous sens résolus. Vous me sentez sereine.
« Votre talon viril foule en maître l'arène
« Et votre oreille est sourde à l'affreuse rumeur :
« Votre âme, ô Paysans, triplement cuirassée,
« Ne connaît qu'un devoir, qu'un but, qu'une pensée :
« La tranchée où l'on tient, la tranchée où l'on meurt ! »

V

A travers le combat, la grêle, la rafale,
La voix des grands soldats monte plus triomphale :

Digitized by Google

* * *

« O Terre ! Tant de sang et tant de vaillants cœurs
« Seront mêlés demain à tes sillons vainqueurs
« Que tu nous resteras plus chère et plus sacrée :
« Ainsi, nous saurons mieux ta grandeur et ton prix,
« Car, pensant à nos morts, nous aurons mieux compris
« Ton travail éternel qui répare et qui crée !

« O Terre, te garder du sauvage Allemand,
« Quel rêve ! Et revenir à ton enchantement,
« Revoir les vergers lourds et la ferme prospère !
« Tout nous parle, là-bas, et tout veut s'épancher,
« Depuis le cri du coq jusqu'au chant du clocher :
« Ton chardon dit : défendre, et ton blé dit : espère !

« Terre, nous te ferons plus belle que jamais !
« Tu verras tes chemins tout pavoisés de mais
« Aux beaux jours de la paix où tout s'orne et tout s'aime.
« Une lueur tranquille éclairera nos fronts,
« Et tout grisés de toi, vers toi nous oublierons
« Le geste qui détruit pour le geste qui sème ! »

* * *

Et la Terre reprend divinement : « Je sais.
« Vous êtes mes Enfants et vous êtes Français.
« Je sais le sang que coûte une page d'histoire !
« Mais rien ne brisera votre farouche effort :
« Celui qui veut le mieux est toujours le plus fort,
« Et vous ramènerez captive la Victoire !

« Alors vous reprendrez, Travailleurs, vos travaux,
« Et vos outils anciens vous sembleront nouveaux,
« Mais vos nuques, souvent, frémiront d'un coup d'aile :
« Vous êtes les vainqueurs, vous êtes les vengeurs,
« Et vous verrez passer devant vos yeux songeurs
« Les sapins toujours verts de Metz toujours fidèle,

Digitized by Google

« Et vous resterez grands de tout votre passé,
« De Verdun défendu, de Sedan effacé,
« Grands d'avoir fait crouler l'épouvantail immonde,
« Grands d'avoir dit : je veux, grands d'avoir dit : je crois,
« De vos labeurs, de vos blessures, de vos croix,
« Et vous resterez grands d'avoir sauvé le monde ! »

---

## AUX SOLDATS-PAYSANS

Par M. Paul LABBÉ

Dans la sérénité du matin qui s'éveille,
Ce jour-là l'aube fut douce comme la veille.
La vie avait gardé son charme essentiel.
Dans le calme propice aux besognes fécondes,
Le vent léger chantait dans les campagnes blondes,
Les champs, lourds d'épis d'or, frissonnaient sous le ciel,

D'heure en heure pourtant plus précise et tenace,
A l'horizon montait une sourde menace...
Des bruits mystérieux venus de l'étranger
Jetaient le trouble au fond des âmes angoissées
Et montraient, dans l'affreux tumulte des pensées,
Le fauve prêt à mordre et le prochain danger.

Mais la nature était si divinement belle
Qu'à tout pressentiment fâcheux l'esprit rebelle
Allait se rattachant au plus fragile espoir,
Car la brise en passant berçait les moissons mûres,
Les bois au crépuscule étaient pleins de murmures
Et des chansons montaient dans la pourpre du soir.

Plus de doute. Voici qu'une rumeur profonde
Grandit, monte, s'élève et va remplir le Monde,

Digitized by Google

Du proche continent au lointain archipel.
Sinistre évocateur de crime et de pillage,
Retentit lentement de village en village
Le tocsin — et ce fut un déchirant appel.

La guerre ! Un souffle brusque a traversé la foule.
L'heure du destin vient de sonner. Tout s'écroule.
Entre hier et demain s'ouvre un large fossé.
Travaux aimés, matins de rêve, jours de joie,
Repos calme du soir sous le ciel qui rougeoie,
Tout cela maintenant est déjà le passé.

Tout un peuple debout dont on sent vibrer l'âme
Et que l'amour sacré de la patrie enflamme
Se dresse avant de voir qui l'aide et qui le suit.
Et voici qu'aussitôt se trouve condensée
Autour du but unique une même pensée
Et que brille une seule étoile dans la nuit.

Le devoir ! Il n'est plus désormais d'autre phare...
Aux camps les plus lointains éclate une fanfare
Et l'on songe aux prochains départs pleins de douleurs.
L'adieu, petits soldats, souvent fond dans les larmes,
Mais des mains ont fleuri vos képis et vos armes...
Les convois sont parés de drapeaux et de fleurs.

*
* *

Pars donc, ô brave gars, fils de Jacques Bonhomme.
Boucle le ceinturon, prends la musette, et comme
Tes aînés, à la voix du devoir, obéis.
Le péril grandissant va grandir ton courage
Et c'est ton âme fière où se grave l'outrage
Que l'on sent palpiter dans l'âme du pays.

Qui mieux que toi pourrait, dans la grande épopée,
Faire jaillir l'éclair fulgurant de l'épée ?

Digitized by Google

L'arme va remplacer l'outil entre tes mains.
Va, sans te retourner vers ta maison, oublie
Le champ, l'étroit vallon, le bois qui les relie,
Les buissons pleins d'oiseaux le long des grands chemins!

Paysan, prends une arme, entre dans la mêlée !
Le nombre manque, il faut que la force y supplée.
Le sol tremble, et ton pas semble plus affermi.
Tant que le vent de mort soufflera des deux Pôles,
Ne devines-tu pas que ce sont tes épaules
Qui porteront le plus lourd poids de l'ennemi ?

Mais qu'importe. Il n'est plus de sentiment vulgaire.
Ouvriers de la paix, vous êtes dans la guerre
Et la grandeur de l'œuvre ennoblit votre effort.
Laboureurs accourus de la plaine éloignée,
Bûcherons qui teniez la hache et la cognée,
Visez juste, tenez longtemps, et frappez fort !

Votre labeur ancien fut une servitude
Peut-être. Le métier de soldat est plus rude
Mais l'idéal qu'il sert devient un guide sûr.
Le pays semble-t-il plus près du précipice,
Il exige de l'homme un plus grand sacrifice
Quand le héros qui meurt reste un martyr obscur.

Regardez, laboureurs, ce qu'un peuple en démence
A fait du frais vallon et de la plaine immense...
C'est le chaos. La pierre y recouvre l'humus.
Où s'élevait un mont s'ouvre un large cratère
Et, comme quand le soc pénétrait dans la terre,
Les champs sont labourés — mais c'est par les obus.

A vous, enfants du sol, amoureux de l'espace,
Qui suiviez dans l'azur le nuage qui passe,
Qui saviez la chanson des oiseaux au réveil,
A vous qui fleurissiez le seuil de la chaumière

Digitized by Google

Et viviez en plein air dans la pleine lumière
Depuis l'aube jusqu'à la chute du soleil,

On vous a demandé, troglodytes modernes,
De vivre de la vie obscure des cavernes.
La boueuse tranchée a dû partout s'ouvrir.
Combien ont mesuré d'un œil mélancolique
Quelque fosse profonde et presque symbolique
Où l'on ne descendait souvent que pour mourir !

*
* *

Maintenant, ouvriers vaillants de la victoire
Qui l'avez enchaînée en ne cessant d'y croire,
Apportez au foyer tous les lauriers cueillis,
Reprenez sans tarder la bêche et la charrue,
Car votre noble tâche aujourd'hui s'est accrue
Des dévastations de nos champs envahis !

Et vous, ô morts sacrés qui dormez sous la nue
Le grand sommeil, au fond d'une tombe inconnue,
Et vers qui nous tournons un regard éperdu,
Votre sang a rougi la terre qu'il féconde,
Mais en sauvant ainsi la liberté du Monde
Il n'aura pas été vainement répandu.

Quand, relevant le front blanchi sous la rafale,
Nos soldats passeront sous l'arche triomphale
Où l'autre Grande Armée autrefois défila,
Lorsque des fleurs pleuvront de toutes les croisées
Dans le joyeux décor des villes pavoisées,
O nos chers disparus, vous ne serez pas là !

Vous ne connaîtrez pas, légions immolées,
Les acclamations des foules assemblées,
Les fêtes dont on voit les signes précurseurs,
Vous ne connaîtrez pas, aux jours d'apothéose,

Digitized by Google

Cette communion pieuse et grandiose
D'un peuple libre avec ses mâles défenseurs.

Mais ne regrettez rien pourtant, soldats de France
Dont le destin trahit le rêve et l'espérance...
Ceux qui dorment dans l'ombre ont des rêves plus beaux.
L'ivresse est éphémère et passe — ce qui dure
C'est quelque solitaire enclos dans la verdure
Illuminé de gloire et peuplé de tombeaux !

Ce qui dure, ce sont les œuvres accomplies,
Les visions des champs de carnage abolies,
L'offrande d'une vie exempte de remords,
La paix réparatrice arrivant à son heure,
Tout l'idéal humain atteint — ce qui demeure
C'est le temple bâti sur la cendre des morts !

Quand les siècles futurs qui planent sur les cimes
Auront pu dénombrer les héros anonymes,
O morts prodigieux du temps même vainqueurs,
Le monument de bronze ainsi que l'humble stèle
Idéaliseront votre gloire immortelle
Dont il reste un reflet éclatant dans nos cœurs.

Que rien ne trouble alors votre sommeil suprême!
Vous êtes au-dessus de l'humanité même
Qui dans un ancien rêve imprudemment s'endort,
Car vous avez, pendant la lutte âpre et sauvage,
Écrit de votre sang l'inoubliable page
Que l'Histoire déjà marque d'un laurier d'or.

---

Digitized by Google

# A LOIC

FILS D'UN « PAYSAN » TUÉ A LA GRAND'GUERRE

PAR M. PIERRE BILLAUD

*A Marcel Cordier.*

Voici déjà trois ans que cette ferme est close...
Le Maître d'autrefois, au champ d'honneur repose.

Mon Loïc, toi, son gâs, ne reviendras-tu pas
Prendre ta place dans la maison qui s'inquiète ?
Ton Père te fait signe et ta Mère te guette...
Serait-ce toi, ce soir ?... On distingue des pas...

Des pas là-bas ! la Mère écoute...
Quelqu'un passe sur la grand'route...
Les pas s'en vont. — Il fait trop noir !
Personne ne viendra ce soir !...

Qui donc s'acquittera de l'œuvre salutaire
De donner au Pays et le pain et le vin,
Si tu vas préférant la ville et son bruit vain
Au silence fécond du ciel et de la terre ?

Voici le joug des bœufs, la faux à l'appel clair,
Dans l'ombre du cellier, le pressoir et la tonne
Que le sang des côteaux emplissait chaque automne ;
Un chariot, dans la cour, dresse ses bras en l'air.

L'étable est vide. On a vendu les bœufs superbes.
Le champ à l'abandon, tourné vers le soleil,
Semble attendre quelqu'un qui sonne le réveil.
Viendra-t-il le semeur, père des nobles gerbes

Digitized by Google

De son pas lent et lourd, fouler le sol épais,
Pour que tout vibre enfin, se ranime et flamboie,
Se charge de beauté, d'abondance et de joie,
O mon Loïc ! et que le Maître dorme en paix ?

II

Où maintenant tout est en friche,
C'était jadis domaine riche ;
Il faisait bon aller par là,
Tous les pauvres diront cela !

Chaque matin s'ouvrait la porte ;
Sur le seuil, la maîtresse accorte
Leur partageait, en les nommant,
Son pain, pétri de pur froment.

Cependant qu'à cette heure même
Le Maître, du geste qui sème,
Faisait pousser ses champs sans bruit,
Depuis l'aube jusqu'à la nuit,

Que dans le chemin creux, les vaches
Piquant l'ombre de claires taches
Allaient à l'herbe. Un goût de lait
A l'odeur des blés se mêlait.

Jours de travail, jours sans reproche !
Chaque dimanche, un son de cloche
Amenait les gens d'alentour
A la grand'messe, dans le bourg.

L'existence était simple et bonne,
On ne faisait tort à personne,
Et ce que le Maître avait dit...
Valait pour tous un mot d'écrit.

Digitized by Google

Le Maître n'est plus là. Mon Loïc ! c'est la guerre !
Il partit des premiers... Mais avant, pas à pas,
Il visita son bien..., dit ce qu'il fallait faire
Pour cultiver les champs qu'il ne reverrait pas.

Ayant dit ce qu'il faut à ta Mère, sa femme !
Il te prit dans ses bras et te baisa trois fois,
Longuement..., comme pour te donner de son âme.
— Qui donc remplacerait le Maître, si des fois... ?

III

O Terre des Aïeux ! terre trois fois bénie,
Terre si jeune et si vaillante en le péril,
Terre dont la bonté, la douceur infinie,
Rayonnent dans les cœurs comme un soleil d'Avril.

Ton âme en sa fraîcheur virginale dut plaire
Au Seigneur Tout-Puissant qui règne en la clarté,
Car Il te fit, plus que les autres, noble Terre,
La Terre de l'honneur, la Terre de Beauté !

Là-bas, dans le bruit, la fumée,
Quand, à son tour, il fut rendu,
Pied à pied, pour la terre aimée
Il se battit comme un perdu.

L'œil sur les chefs, sans perdre haleine,
On allait, il ne savait où...
Après des bois, c'était la plaine,
Des bois encor et le vent fou.

De la guerre sur la campagne
Et sur les gens. Ce fut l'Yser,
Ce fut la Marne, la Champagne,
Les champs étaient comme un désert.

Digitized by Google

Il fut sans peur et sans reproche,
Battu des fois, parfois vainqueur...
L'ordre était de tuer du Boche...
Il y mit ses bras et son cœur.

Il fit batailles sur batailles. —
Un soir, quelque part, dans le Nord,
Une balle le coucha mort.

Or, qui donc, à présent, va faire les semailles ?

Loïc, ce sera toi. Demain, c'est la moisson,
Ton Père t'y convie. Écoute sa chanson !

« C'est pour toi, mon Fils, que dans la froidure,
Le vent, le soleil, et souvent bien las,
J'ai soigné nos champs. La besogne est dure,
Pour me remplacer, ne viendras-tu pas ?

« Car il faut, mon Fils, que la terre enfante,
C'est notre devoir. C'est pour ça, nos bras ;
Que le temps soit beau, que l'automne vente,
Il faut être là. — Ne viendras-tu pas ?

« Et c'est pour cela que dans cette guerre
Comme mes anciens, j'ai fait, pas à pas,
Tout ce qu'il fallait. Pour sauver la terre
J'ai donné mon sang, ô mon petit gâs...

« Fais ce que j'ai fait, Loïc, petit pâtre,
Pour garder ton cœur comme moi... toujours
Près des vieux, vieillis au coin du vieil âtre,
Pour ne pas pleurer sur les anciens jours.

« Reste là, crois-moi. Reste, quoi qu'on dise,
Pour garder intact, ignorant du mal,

Digitized by Google

Ton cœur de chrétien dans la vieille église,
Ton cœur de Français sous le toit natal. »

Voici déjà trois ans que la Maison est close,
Le Maître d'autrefois au champ d'honneur repose.

---

Digitized by Google

# SÉANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 1920

PRÉSIDENCE DE M. LÉON COUTIL,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

---

## CONCOURS DÉPARTEMENTAL
## pour l'amélioration du sort de l'ouvrier rural,

*le 21 mars 1902, à Évreux.*

## ALLOCUTION

DE M. G. GOUBLET, PRÉFET DE L'EURE

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de remercier tout d'abord M. le Président de la Société libre de l'Eure, d'avoir bien voulu me présenter à vous en termes aussi aimables.

Je tiens à vous dire que j'ai été très sensible à l'honneur que vous m'avez fait en m'invitant à me trouver aujourd'hui à cette place. Je sais d'ailleurs combien vous étiez attachés à mon prédécesseur et ami M. Leneveu à qui je veux apporter ici le témoignage de mon souvenir particulièrement cordial.

Vous me pardonnerez de vous confesser que j'ai éprouvé un certain embarras, en constatant, dès mes premières conversations avec M. Doucerain, votre distingué Secrétaire perpétuel, la diversité, la multiplicité de vos domaines d'action.

Les Préfets de la République ont toujours marqué de la

Digitized by Google

sollicitude à ceux qui cultivent la terre, et je trouvais fort naturel de venir parmi des agriculteurs. Mais en observant que l'activité de votre groupement s'exerçait également dans le domaine des sciences, des arts et des lettres, je me suis senti quelque appréhension.

Après un nouvel entretien avec votre Secrétaire perpétuel, je me suis cependant rendu compte qu'il n'y avait pas à chercher des choses compliquées et subtiles, dès que le but de la réunion d'aujourd'hui m'eut été exposé.

Il était en effet facile de comprendre que des lettrés, des artistes, des savants, mûs par le sentiment du beau, le goût des choses délicates, ne pouvaient éprouver que de vives satisfactions dans le contact avec des hommes simples et bons, comme ceux que nous allons récompenser.

Vous me pardonnerez, Mesdames et Messieurs, de ne pas bien dire tout ce qu'il faudrait, mais vous me ferez crédit, j'en ai la certitude, car depuis deux mois déjà que je suis parmi vous, j'ai pu, en circulant dans tous les cantons de votre beau département, prendre contact avec les élus, les Conseillers généraux, les Conseillers municipaux, les Maires, les représentants des grandes associations et ceux de la presse qui m'ont tous montré beaucoup de bon vouloir. Nous avons sympathisé très vivement, j'en ai l'assurance, ce qui fait que me voilà attaché à votre noble pays par toutes les fibres du cœur ; et c'est pourquoi je puis escompter votre bienveillance à vous aussi.

Si j'ai bien compris, Messieurs, ce qui me fut exposé par votre Secrétaire perpétuel, votre but d'aujourd'hui n'est autre que de récompenser de vieux serviteurs pour les bons services rendus à leurs patrons, pour la fidélité à la maison à laquelle ils se sont attachés, s'associant pour de longues années au devoir presque toujours rude de leurs maîtres, à leurs joies aussi comme à leurs souffrances. Vous avez voulu encourager également ceux qui se sont attachés à rendre la ferme plus agréable à habiter, ceux qui traitent favorablement leur personnel, se préoccupent de l'hygiène matérielle et morale du travailleur, de l'assistance sous toutes ses formes à l'humble serviteur des exploitations agricoles,

Digitized by Google

l'éloignant, par leur sympathie agissante, de la grande ville aux plaisirs faciles...

Je vous dis là des choses très connues et sans doute un peu banales, que d'autres ont dites avant moi et que d'autres rediront encore par la suite, mais personne n'y mettra plus de sincérité que votre modeste Président d'aujourd'hui, car il est très fier d'être — comme beaucoup ici — un enfant de cette vieille race de cultivateurs poussés sur notre terre gauloise, la terre où germent les grandes idées qui font l'honneur et la gloire de notre race.

Je m'associe donc pleinement à l'hommage que les dirigeants de la Société libre d'agriculture de l'Eure veulent rendre à ceux qui savent humblement s'effacer, mais qui n'en ont pas moins le droit de relever la tête, avec une légitime fierté.

Il n'y a pas de tâche plus noble que celle qu'accomplissent ces gens de sens rassis et de conscience droite que sont les paysans de France et leurs nobles compagnes devant lesquelles je m'incline avec émotion.

Messieurs, il n'est pas mince leur idéal ; nous pourrions le faire nôtre sans nous amoindrir. La maison propre et bien ordonnée ! Mais je crois que ce pourrait être une règle pour un administrateur départemental. Gouverner dans l'ordre, s'efforcer d'écarter du chemin tout ce qui est trouble, tout ce qui est laid, tout ce qui est suspect.

Vous allez me dire que je cherche à m'élever un peu trop vers les sommets, au lieu de me limiter à l'objet précis de notre réunion de cet après-midi. Peut-être, en effet, est-il audacieux de ma part de vouloir aller trop vite en cette matière.

Et cependant ! La guerre est finie, la Patrie souffre, encore que victorieuse. Il y a encore bien des choses à réaliser pour que tout rentre dans l'ordre.

Patrons, ouvriers, élus et fonctionnaires, nous avons, avec les autres citoyens, une grande mission à remplir : la France à reconstruire ! Émus, bouleversés à l'idée que ce labeur qui se dresse devant nous dépasse tout ce qu'a jamais réalisé la France dans l'Histoire du Monde, nous regardons avec inquiétude autour de nous.

Digitized by Google

De grands espoirs nous sont ouverts si nous savons comprendre la leçon de ceux qui ont eu le courage de bien mourir.

De l'union pour que la maison reste en bon état et nette de toute souillure, de la discipline librement consentie mais forte, et le travail pour tous, voilà ce qu'Ils veulent ! Sachons attendre aussi ! La vertu de patience est comme la sœur de la vertu d'obéissance.

Venant d'un département trop éloigné pour que l'on voie bien d'ici ce que j'y avais fait, je me suis demandé au cours de mes tournées parmi vous, si les Normands n'allaient pas penser que je voulais les amener à des vues trop personnelles. Eh bien, non ! J'ai constaté ici non moins qu'ailleurs la volonté de s'unir pour la reconstruction de la grande maison nationale. J'ai constaté des moyens supérieurs à tous autres dans le domaine de l'agriculture.

Vous m'excuserez d'évoquer maintenant mon ancien métier de marin : il ressemble fort à celui que vous faites, vous autres, cultivateurs, qui sillonnez la terre comme, jadis, nous sillonnions les flots, qui aimez à regarder les étoiles, à contempler l'horizon. A cette contemplation, on sent mieux les vérités éternelles. On sent qu'il ne faut pas haïr, qu'il faut avoir le respect des convictions d'autrui, le sentiment de la liberté !

Ne sommes-nous pas d'accord ?

Parmi les marins, il y a aussi de grands savants et de fins lettrés, témoin le lieutenant de vaisseau de Broglie, dont on prononçait le nom tout à l'heure parmi les « excusés » de cette séance : c'est votre Président de la Section de Bernay, un savant qui a rendu de grands services au Pays et que je m'honore d'avoir eu pour camarade à l'École navale. Je pourrais en citer beaucoup d'autres qui sont de la Normandie et de l'Eure. Ils vous diraient tous, s'ils étaient là, que lorsque l'on a — comme nous avons pu le faire — circulé à travers le monde, on arrive à se pénétrer de respect pour les opinions du voisin et à ressentir un fort mécontentement contre ceux qui poussent les citoyens à la haine, dans un intérêt personnel, alors qu'il est si bon de s'aimer.

Voilà, Messieurs, le résultat de ma modeste expérience.



Digitized by Google

l'éloignant, par leur sympathie agissante
aux plaisirs faciles... ...berté, avec

Je vous dis là des choses très con... ...s — les petits peu banales, que d'autres ont dites ... pas un honnête rediront encore par la suite, ma... de sincérité que votre modest... porteur général qui il est très fier d'être — com... ...à le faire à l'aide du cette vieille race de cultiv... ...mais éloquents, je veux loise, la terre où germe... ...mule d'action : Bien servir, et la gloire de notre ... ...s maîtres méritent de bons servi-

Je m'associe do... ...est souffrant, il faut redoubler d'efforts. geants de la So... ...est un très bon maître ; elle souffre, rendre à ceux ... ...la France est un très bon maître ; elle souffre, n'en ont pa... ...ez. Donc, chacun ferme au poste du devoir, pour la time fiert... ...meurtrie !

Il n'v...
ces p...
pa...
j...

Digitized by Google

# COURS DÉPARTEMENTAL

## RAPPORT

M. ALBÉRIC DE MARE, CONSEILLER GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE DE LA SECTION D'AGRICULTURE,
RAPPORTEUR GÉNÉRAL DU CONCOURS

Mesdames, Messieurs,

L'Office départemental agricole de l'Eure, présidé par l'éminent agronome, M. H. Doré, de Gamaches, lauréat de la prime d'honneur du département, s'inspirant de la Circulaire ministérielle du 19 juin dernier, qui insistait sur la nécessité d'améliorer les conditions de l'existence des ouvriers agricoles, a eu l'heureuse pensée de confier à la Société libre d'Agriculture de l'Eure, en mettant à sa disposition une somme de 12.000 francs, le soin d'organiser un Concours départemental qui, tout en récompensant les fermes les mieux tenues, réserverait une place spéciale aux initiatives prises pour l'amélioration du sort de l'ouvrier agricole.

Ce sont les résultats de ce Concours que je vais avoir l'honneur de vous résumer.

Pour la facilité du travail à réaliser, cinq catégories furent instituées; elles ont fait l'objet de rapports séparés qui paraîtront *in extenso* dans le Recueil de la Société.

Qu'il me soit permis de dire la part prépondérante prise dans l'organisation du Concours par notre distingué et si dévoué secrétaire perpétuel, M. Doucerain.

La Société libre de l'Eure a la rare fortune de posséder en lui l'homme qualifié pour assurer son avenir, pour maintenir et grandir le prestige dont elle jouit légitimement dans la région.

Digitized by Google

La maison bien ordonnée sous l'égide de la liberté, avec l'amour des travailleurs, des humbles, des petits — les petits dont le cœur est parfois si grand — n'est-ce pas un honnête programme ?

Avant de donner la parole à votre rapporteur général qui va vous émouvoir plus que je n'ai pu le faire à l'aide du simple exposé d'actes silencieux, mais éloquents, je veux vous proposer une simple formule d'action : Bien servir, avons-nous dit, or, les bons maîtres méritent de bons serviteurs. Si le maître est souffrant, il faut redoubler d'efforts.

Eh bien ! la France est un très bon maître ; elle souffre, vous le savez. Donc, chacun ferme au poste du devoir, pour la France meurtrie !

Digitized by Google

# CONCOURS DÉPARTEMENTAL

## RAPPORT

De M. Albéric DE MARE, conseiller général,

Secrétaire de la Section d'Agriculture,

Rapporteur général du concours

Mesdames, Messieurs,

L'Office départemental agricole de l'Eure, présidé par l'éminent agronome, M. H. Doré, de Gamaches, lauréat de la prime d'honneur du département, s'inspirant de la Circulaire ministérielle du 19 juin dernier, qui insistait sur la nécessité d'améliorer les conditions de l'existence des ouvriers agricoles, a eu l'heureuse pensée de confier à la Société libre d'Agriculture de l'Eure, en mettant à sa disposition une somme de 12.000 francs, le soin d'organiser un Concours départemental qui, tout en récompensant les fermes les mieux tenues, réserverait une place spéciale aux initiatives prises pour l'amélioration du sort de l'ouvrier agricole.

Ce sont les résultats de ce Concours que je vais avoir l'honneur de vous résumer.

Pour la facilité du travail à réaliser, cinq catégories furent instituées ; elles ont fait l'objet de rapports séparés qui paraîtront *in extenso* dans le Recueil de la Société.

Qu'il me soit permis de dire la part prépondérante prise dans l'organisation du Concours par notre distingué et si dévoué secrétaire perpétuel, M. Doucerain.

La Société libre de l'Eure a la rare fortune de posséder en lui l'homme qualifié pour assurer son avenir, pour maintenir et grandir le prestige dont elle jouit légitimement dans la région.

Digitized by Google

Dans son rapport touchant l'amélioration du sort du personnel agricole (1re catégorie), M. Biard, chargé de l'examen de cette partie essentielle du Concours, constate avec satisfaction les efforts qui ont été faits ; mais ce ne sont là que des initiatives isolées qu'il voudrait voir se généraliser. « Il ne suffit pas, dit-il, de proclamer que l'Agriculture est la plus noble et la plus belle des professions, mais profession pénible, il est un devoir social qui consiste à aider ceux qui consentent encore à travailler la terre, ceux qui sont disposés à reprendre la tradition rurale de nos ancêtres. »

En effet, plus que jamais, il est nécessaire d'étudier cette grave question, non pas théoriquement, mais avec la volonté d'aboutir à des solutions pratiques.

Notre compétent Ministre de l'Agriculture, M. Ricard, intervenait ces jours-ci encore dans une discussion au Sénat, au sujet des logements ouvriers et il déclarait: « A cette « heure où nous créons par l'intermédiaire des Offices dé- « partementaux d'Agriculture, des Concours de toute nature, « concours de spécialités et de tenue de fermes ; où nous vi- « sons à l'amélioration de l'étable, de l'écurie, de la por- « cherie, il serait inadmissible que la préférence ne fût pas « attribuée aux concours pour l'amélioration de l'ouvrier « agricole. »

Nous souffrons violemment de la crise de la main-d'œuvre dans les campagnes ; étudier les causes multiples de cet état, nous entraînerait trop loin, mais parmi les solutions évidentes, il y a celle de l'amélioration du sort de l'ouvrier rural et, en premier lieu, l'aménagement de sa maison, lui donnant le goût d'y habiter et lui permettant d'y élever convenablement sa famille.

D'excellentes lois sociales existent pour seconder les efforts qui peuvent être faits dans ce sens mais, malheureusement, elles sont très peu connues.

La loi du 19 mars 1910 et la loi du 9 avril 1918 facilitent l'accession à la petite propriété, en consentant aux emprunteurs des avances à long terme de 8 à 10.000 francs à intérêt réduit, par l'intermédiaire des Caisses régionales de Crédit mutuel agricole.

Digitized by Google

Cette limite de 8 à 10.000 francs, jugée insuffisante par suite de l'augmentation de valeur des biens meubles et immeubles, doit être très largement augmentée et, dans le projet de codification des lois sur le Crédit et la Coopération agricoles, en instance devant le Sénat, le Gouvernement a proposé de la porter à 40.000 francs.

La loi du 10 avril 1908, qui porte le nom de son principal auteur, M. Ribot, permet la création de Sociétés de Crédit immobilier dans les campagnes comme dans les villes ; mais la limitation à 1.200 francs du maximum des prêts, comme l'interdiction d'acquérir plus d'un hectare de terre autour de la maison, ont rendu cette loi inopérante.

Un projet, tendant à porter la limite des prêts à 10.000 fr. et supprimant le maximum d'étendue, sera prochainement déposé et si, comme il y a tout lieu de le croire, ces modifications sont votées, la loi Ribot complètera de la plus heureuse façon les lois du 19 mars 1910 et du 9 avril 1918.

Je crois utile de signaler, à propos de cette question, la très intéressante suggestion qui figure dans le rapport de la deuxième catégorie du Concours. Son rapporteur, M. Hubert, évoquant la dépopulation des campagnes, l'abaissement de la natalité, l'exode continu des ouvriers ruraux vers les grandes villes, voudrait un plan coordonné, un plan d'ensemble pour remédier à la situation actuelle qui menace de ruiner le Pays.

Et entre autres mesures, celle qui concerne le logement des ouvriers lui paraît la plus urgente.

« Il faut, écrit-il, créer dans les fermes ou en dehors des « exploitations des logements pour les ouvriers. Mais qui « paiera ces constructions ? Le propriétaire qui verra sa « propriété augmenter de valeur du fait de constructions ou « d'aménagements nouveaux, ou le fermier, qui ne pourrait « pas exploiter sans ouvriers, et qui n'aura pas d'ouvriers « s'il ne les loge pas convenablement ?

« Cependant, les propriétaires ne disposent pas toujours « de fonds suffisants pour exécuter des travaux onéreux, et « d'autre part, les fermiers ne sont pas toujours disposés à « envisager des opérations de ce genre.

Digitized by Google

« Une solution peut être proposée :

« Nous pourrions considérer l'amélioration des logements « ouvriers agricoles comme rentrant dans la catégorie des « améliorations immobilières devant être favorisées par « l'État. Or, depuis sa création, le Crédit foncier bénéficie de « la loi du 27 juillet 1856, affectant une somme de 100 mil- « lions à des prêts destinés à faciliter les opérations de drai- « nage ; de plus, la loi du 3 mars 1869 étend le bénéfice de « la loi précédente aux opérations de dessèchements et d'ir- « rigation.

« Pourquoi une loi nouvelle n'étendrait-elle pas cette action « aux constructions et logements agricoles ? Un crédit de « près de 100 millions est actuellement disponible.

« La question fonds étant ainsi résolue partiellement, ne « serait-il pas possible d'obtenir des propriétaires, dans « chaque commune, la cession gratuite de quelques ares de « terrain et des fermiers, les transports à pied d'œuvre, gra- « tuits aussi, de tous les matériaux nécessaires ? Dans ces « conditions, il semble bien que le prix de revient de ces « logements ouvriers, que nous voudrions suffisamment spa- « cieux, ne serait pas très élevé et pourrait être assez rapi- « dement amorti, soit par l'ouvrier, soit par le fermier, soit « par le propriétaire. »

C'est M. Albert Doré, de Frenelles, commune de Boisemont, qui reçoit *le premier prix, Diplôme de Médaille d'or,* pour la première catégorie.

M. Doré est locataire depuis vingt ans d'une ferme de 200 hectares, dans laquelle n'existait aucune maison ouvrière.

Par suite d'un accord intervenu entre le propriétaire M. Meunié et le locataire, sur l'initiative de ce dernier, certaines maisons ont été construites et achetées, et le locataire lui tient compte d'un intérêt déterminé d'accord entre eux.

C'est ainsi que la ferme de Frenelles compte aujourd'hui 10 maisons ouvrières. Ces logements sont clairs et propres, comportent un cellier, un appentis, un réservoir à eau, des W.-C., un petit jardin et un potager.

Les ouvriers y sont logés gratuitement et ont droit à 10 ares de terre fumés et cultivés par le locataire.

Digitized by Google

Comme on peut en juger, l'exploitation de M. Doré est le modèle de ce que peut produire l'initiative intelligente d'un locataire, secondé par son propriétaire.

Le jury a pensé devoir signaler cette heureuse coopération d'une façon spéciale en attribuant également à M. Meunié, qui possède la ferme de Frenelles, un Diplôme d'Honneur.

La charge de la deuxième catégorie du Concours (serviteurs ruraux), a été assumée par M. Hubert, qui a eu 199 demandes à instruire et à classer.

Lors de la distribution des récompenses, à la fin de cette séance, la liste complète des lauréats vous sera donnée, je ne vous la lirai donc pas, mais je désire cependant détacher du rapport de M. Hubert le passage où il signale tout particulièrement les noms de quelques candidats que leurs longs services placent réellement dans une catégorie spéciale...

(*Ici M. le Rapporteur général donna lecture, successivement pour les cinq classes du Concours, des passages les plus élogieux consacrés dans chacun des rapports de commissions, aux lauréats les plus méritants. Il présenta ainsi la quintessence de ces rapports, trop développés pour être lus dans une séance publique, mais dont on va donner ici le texte* in extenso.)

... Vous pouvez juger, Mesdames et Messieurs, par l'exposé que je viens de vous lire, que le jury a eu l'occasion de voir des exploitations fort intéressantes et de signaler des initiatives qui sont à l'éloge de leurs auteurs. Mais, entre toutes les fermes qu'il a visitées, il en est une, méritant une mention particulière, c'est celle de Frenelles.

M. Doré, qui l'exploite, a réuni au premier chef les conditions du Concours.

Non seulement ses méthodes de culture, la qualité de ses bestiaux, la valeur de son outillage, l'aménagement et l'entretien des bâtiments, sont remarquables et le consacrent comme agriculteur éminent; mais, préoccupé également des graves problèmes sociaux qu'il faut savoir envisager en face, M. Doré les a résolus dans un esprit large et généreux.

Digitized by Google

Le jury a tenu à souligner particulièrement l'exemple donné par M. Doré et lui a décerné un objet d'art.

En terminant, il me reste un devoir agréable à remplir, celui d'adresser comme l'a déjà fait au début de cette séance notre Président M. Coutil, nos souhaits de bienvenue à M. le Préfet de l'Eure, qui honore, aujourd'hui pour la première fois, de sa présence une réunion agricole dans le département.

Malgré les lourdes charges de sa haute fonction, il a tenu à nous apporter ce précieux encouragement, qui témoigne de l'intérêt qu'il porte à nos sociétés.

Son concours, nous le savons, est acquis à nos œuvres agricoles ; il peut compter sur le nôtre, entièrement dévoué.

Digitized by Google

# RAPPORT

De M. BIARD, membre de la Société,

## Sur la 1re catégorie (Maisons ouvrières. Hygiène. Logement. Assistance).

---

M. Loisel, agriculteur à Gauciel, a acquis une propriété limitrophe de la ferme, dans laquelle se trouve une maison d'habitation comprenant cuisine et deux chambres qui seront très confortables à la suite de restaurations qui s'imposent. Il se propose d'y loger un ménage ouvrier auquel il fournira en outre des communs et un terrain d'environ 20 ares, le tout gratuitement.

Il n'y a en ce moment qu'à envisager une initiative n'ayant pas encore reçu son entière exécution.

M. René Amette, ferme de Grumesnil, est locataire d'une ferme importante dans et à proximité de laquelle il n'existe aucune maison ouvrière; il a acquis à Heubécourt, à 1.500 mètres environ de sa ferme, deux maisons dont l'une est occupée par un ménage à son service; cette maison quoique ancienne a été restaurée convenablement, il existe en outre des bâtiments, jardin, citerne, etc.

L'autre maison n'a pas encore été restaurée, ce locataire se propose de le faire à bref délai pour un autre ménage; l'exemple offert par ce fermier est à encourager.

M. Chevrier, à Saint-Pierre-d'Autils, habite le village; petite culture; il loge son ouvrier dans une autre maison qu'il possède au centre de la commune. Cette maison est très confortable, avec communs suffisants; elle ne comprend qu'une petite cour et un jardin également suffisants.

M. Doré, à Frenelles, est locataire depuis vingt ans d'une ferme d'environ 200 hectares dans laquelle n'existait en dehors du corps de ferme aucune maison ouvrière.

Par suite d'un accord intervenu entre le propriétaire M. Meunié, et le locataire, sur l'initiative de ce dernier, certaines maisons ont été construites ou acquises, le propriétaire a payé les frais de cons-

Digitized by Google

truction et d'achat et le locataire lui tient compte d'un intérêt déterminé d'accord entre eux.

Il existe d'abord :

1° A l'entrée de la ferme une maison de concierge confortable avec communs ;

2° Un autre logement ancien pour ouvriers de passage ;

3° Dans l'intérieur de la ferme, deux chambres, dont l'une à trois lits et l'autre à deux lits destinées plutôt à des ouvriers célibataires ; il serait désirable que ces chambres soient remplacées par de plus confortables. Il existe dans la ferme des cabinets d'aisance, placés sur la fosse à purin, pour le personnel de la ferme ;

4° Dans le village, un groupe de quatre logements contigus a été construit en 1906 : chaque logement comprend une cuisine et une chambre très éclairées et propres, cellier, appentis adossé à l'arrière, réservoir à eau, cabinets, petit jardin en façade et potager en arrière. Chaque ouvrier a en outre droit dans la plaine à un terrain de 10 ares, labouré et fumé gratuitement par le locataire, M. Doré ;

5° Une autre maison isolée, construite dans un jardin, a été récemment acquise ; elle est confortable et comporte les avantages ci-dessus ;

6° Un groupe de trois maisons a été acquis en 1919 ; la restauration est près d'être terminée ; deux de ces maisons sont destinées à des ménages ouvriers de la ferme, le nombre des pièces habitables est plus important que dans celles ci-dessus.

Tous les ouvriers logés dans ces maisons le sont gratuitement et ont tous droit aux mêmes avantages : communs, jardin, 10 ares cultivés comme il est dit ci-dessus, cabinets, etc.

Quoiqu'il serait préférable que chacune de ces maisons soit isolée, avec cour et verger, cette organisation est des plus intéressantes et constitue un gros effort, tant de la part du propriétaire en raison du sacrifice pécuniaire, que de la part du locataire en raison de son initiative personnelle dans la construction et la restauration de ces logements de même que pour l'assistance à ses ouvriers.

M. Agoutin, au Coudray de Creton, a transformé un ancien fournil en deux petites chambres pour ses ouvriers, et il possède dans le village une maison comprenant cuisine et deux chambres, communs, jardin, cour plantée, aussi occupée par ses ouvriers ; il a en outre acquis à Corneuil une maison qu'il destine au même but.

Il y a lieu de retenir la construction d'une salle de réfectoire d'environ $7^m,50$ à $5^m,50$ et $2^m,85$ de hauteur, laquelle est destinée aux ouvriers ; elle est confortable et hygiénique, destinée à remplacer une salle provisoire.

M. Gonord, à la Madeleine de Nonancourt, cède à son ouvrier environ 15 ares de terrain labouré et fumé gratuitement ; ledit ouvrier paie son loyer de maison.

Digitized by Google

M. Mettais (Albert), à Amfreville-la-Campagne, possède six maisons dont quatre sont habitées par ses ouvriers ; les maisons en général auraient besoin de restaurations que la guerre n'a pas permis d'exécuter. Ces maisons sont accompagnées de communs situés dans des cours très bien plantées. Ces ouvriers paient leur loyer qui est du reste modéré.

M. Van der Kemp, à Saint-Ouen-de-Thouberville, est locataire de deux fermes dont il n'habite pas les maisons de ferme. Il y loge un ménage de ses ouvriers dans chacune de ses deux fermes ; ces habitations ont été restaurées à ses frais ; en outre il fournit à ces ménages et pour chacun le produit laitier d'une vache, le droit de posséder vingt poules et volailles, le cidre et les bourrées de bois à discrétion et environ cinq stères de bûche ou cotret, indépendamment des communs, jardin et cabinets.

L'un de ces ménages a six enfants dont quatre travaillent déjà à la ferme.

M. Goubert, à Valailles, a restauré à ses frais une maison se trouvant dans les dépendances de la ferme, laquelle se compose d'une cuisine et trois chambres ; ce logement est peu confortable et peu hygiénique, mais on doit reconnaître que M. Goubert a fait tout ce qu'il était possible de réaliser pour loger un ménage. Il est très regrettable que le propriétaire qui a fait construire un corps de ferme d'un luxe plutôt exagéré se soit complètement désintéressé du logement des ouvriers.

M. Goubert loge son vacher, qui a cinq enfants jeunes ; il lui donne droit aux produits d'une vache, à la nourriture d'un âne, à du cidre à discrétion, à une cour permettant d'y posséder de nombreuses volailles et en outre droit en campagne à un terrain cultivé et fumé, le tout gratuitement.

La visite des exploitations agricoles a été réconfortante en ce qui concerne la 1re catégorie ; l'élan est donné, il n'y a qu'à persévérer dans cette voie et la crise des habitations ouvrières dans les campagnes sera considérablement atténuée ; les agriculteurs comprennent que cette solution est la meilleure, « nécessité fait loi » et ici se confirme encore cet argument puissant qui se dégage des descriptions ci-dessus, qui consiste dans le fait non seulement de loger ses ouvriers mais, dans la mesure du possible, de leur fournir communs, verger, jardin, produits laitiers, cidre, bois, volailles, etc. Il ne suffit pas d'admirer la nature pour en retirer les produits nécessaires à l'alimentation, il ne suffit pas de proclamer que l'agriculture est la plus noble et la plus belle des professions, mais profession pénible, il est un devoir social qui consiste à aider ceux qui consentent encore de travailler à la terre, ceux qui sont disposés à reprendre la tradition rurale de nos ancêtres.

Digitized by Google

# RAPPORT

De M. Alphonse HUBERT, membre de la Société,

## Sur les Serviteurs ruraux (2e catégorie).

---

Un Concours départemental, auquel une somme relativement importante (4.000 francs) a été attribuée par l'*Office Agricole du Département de l'Eure*, ayant été organisé par la Société libre d'Agriculture de l'Eure, dans l'ensemble du département, nous avons eu l'honneur d'être désigné comme Rapporteur de la 2e catégorie. (Récompenses aux vachers, bergers, charretiers, hommes à toutes mains, servantes, etc., comptant au moins dix ans de présence chez le même employeur.)

Bien que la mission qui nous était ainsi confiée fût lourde et au-dessus de nos moyens, nous l'avons acceptée avec plaisir, car, ayant passé toute notre jeunesse à la campagne, nous étions heureux, en faisant un long retour en arrière, de revivre au milieu des braves gens de notre enfance que nous avons appris à aimer et à estimer, et dont les leçons, en général, sont si profitables à ceux qui veulent recevoir les unes et suivre les autres.

Du 15 août au 15 septembre, délai fixé pour les inscriptions, nous avons reçu 199 demandes classées comme suit :

Charretiers, 62 ; Bergers, 18 ; Vachers, 10 ; Ouvriers agricoles, 61 ; Servantes, 33 ; Hommes de cour, 10 ; Régisseur, Chef de culture, Intendant, 5. Total : 199.

Toutes les inscriptions sont représentées par des certificats de même modèle qui ont été établis et signés par les Employeurs, et les faits signalés sont certifiés par le maire de la commune qui, en même temps, a légalisé la signature de l'intéressé.

On peut donc statuer en toute confiance et en connaissance de cause sur les pièces qui nous ont été adressées et qui sont jointes au présent rapport.

Digitized by Google

Avant de faire connaître le classement, nous avons le devoir de signaler tout particulièrement les noms de quelques candidats que leurs longs services placent réellement dans une catégorie spéciale.

Mme Vaillant, Alexandrine, âgée de 77 ans, entre au service de M. Doré, Henri, agriculteur, à Gamaches, le 24 juin 1859, en qualité de journalière. Ce qui lui donne aujourd'hui plus de 60 ans de services.

Mme Lamy, Marie, âgée de 72 ans, entre dans cette même exploitation en 1864, soit aujourd'hui 56 ans de services.

Dans cette grande ferme de M. Doré, nous trouvons encore :

M. Samson, Frédéric, âgé de 70 ans, charretier depuis 1872, soit 48 ans de services; Mme Cherfy, Clémentine, âgée de 66 ans, journalière depuis 1871, soit 49 ans de services; Mme Hangar, Léonie, journalière et M. Gaubert, Jean, ouvriers agricoles, comptant tous deux, 43 ans de services.

Nous ne doutons pas que dans cette très belle exploitation de M. Doré, la place qu'occupent ces vieux serviteurs ne soit toute spéciale et il faut savoir gré à l'éminent agriculteur de toujours considérer ces derniers, malgré leur âge, comme faisant partie de son personnel.

A citer également, M. Notte, Sylvain, âgé de 65 ans. Entré à l'âge de 14 ans, chez les grands-parents de Mme Odieuvre, à Lieurey, il a ainsi servi, pendant 48 ans, trois générations successives dans la même maison.

M. Bouteiller, Albert, âgé de 60 ans, entré en 1870 comme petit commis chez M. Brière à Ailly, passe quelques années après premier charretier, puis régisseur à la mort de M. Brière. Il fait l'éducation agricole du fils Brière et pendant les années de service militaire de ce dernier et les cinq années de guerre, il dirige la ferme. « Je n'ai « qu'à me louer de ses services, dit Mme Brière, car, malgré toutes « les difficultés qu'il a rencontrées, toutes mes terres ont toujours « été labourées et ensemencées. Son autorité bienveillante est re- « connue par mes autres domestiques et toutes les personnes à qui « je vends mes produits proclament sa parfaite loyauté. »

M. Lalné, Auguste, 44 ans de services, comme ouvrier agricole, chez M. Mariette, à Neuville-sur-Authou.

Mme veuve Agron, Anaïse, 44 ans de services, comme servante chez M. Pilley, à Selles.

M. Duvivier, Jean-Baptiste, ouvrier agricole, chez M. Lefebvre, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil, 43 ans de services.

M. Roze, Séraphin, 41 ans de services, chez M. Glanard, à Caillouet-Orgeville.

M. Lenabourg, Jean, 40 ans de services, chez M. Fessart, aux Andelys.

M. Beaucler, Auguste, 48 ans de services, chez M. Saint-Martin, à Etrépagny.

Digitized by Google

M. Bénier, Aldéric, berger, chez M. Defontenay, à Houville, 37 ans de services.

M. Niderost, Ferdinand, vacher, chez M. Anquetin, à Heudicourt, 37 ans de services.

Mme veuve Curé, Armantine, servante chez M. Quilbeuf, à Saint-Nicolas-du-Bosc, 36 ans de services.

M. Belhomme, Louis, régisseur chez M. Valadon, à Tilly, 31 ans de services.

Qu'il nous soit permis de saluer respectueusement et tout spécialement les candidats que nous venons de désigner; leurs longs et bons services sont un exemple pour leurs camarades et nous sommes convaincus qu'ils n'ont pas à regretter d'avoir appliqué, dans leur longue existence, le proverbe bien connu : « Pierre qui roule n'amasse pas mousse ».

Nous résumons comme suit les années de services des candidats :

De 30 ans de services et au-dessus :

Charretiers, 12; — bergers, 3; — vachers, 1; — ouvriers agricoles, 17; — servantes, 4; — hommes de cour, 1; — régisseurs chefs de culture, 2.

De 20 à 30 ans de services :

Charretiers, 14; — bergers, 6; — vachers, 4; — ouvriers agricoles, 22; — servantes, 10; — hommes de cour, 3; — régisseurs, 2.

De 10 à 30 ans de services :

Charretiers, 36; — bergers, 9; — vachers, 5; — ouvriers agricoles, 22; — servantes, 19; — hommes de cour, 6; — régisseur, 1.

Avant de faire connaître le Palmarès, qu'il nous soit permis d'exprimer le regret que la somme mise à notre disposition par l'Office départemental ne soit pas plus élevée. En effet, considérée en elle-même, cette somme peut paraître importante, mais si nous la rapprochons des 199 récompenses à attribuer, on constate que la somme pouvant être affectée à chacune d'elles est vraiment faible, au cours actuel de l'argent.

D'autre part, tout le monde se plaint de la dépopulation des campagnes résultant de l'abaissement de la natalité et de l'exode continu des ouvriers ruraux dans les grandes villes. Tout le monde aussi reconnaît qu'il faut prendre des mesures énergiques pour modifier la situation actuelle si nous voulons arrêter la ruine de notre pays. Il faut donc entrer résolument et vigoureusement dans la voie des améliorations. Il faut un plan d'ensemble et aller vite. Or, les mesures de la nature de celles qui font l'objet de ce concours ne sont que des moyens tout à fait insuffisants et ne donnent pas, suivant nous, de résultats appréciables.

Entre autres mesures, celle qui concerne le logement des ouvriers nous paraît la plus urgente, car elle serait la cause du maintien ou

Digitized by Google

du retour des ouvriers à la campagne et le point de départ de leur accession à la propriété.

Il faut donc créer, dans les fermes ou en dehors des exploitations, des logements pour les ouvriers. « Mais qui paiera ces constructions ? dit M. Paul Menié dans son rapport à la Société nationale de Protection de la main-d'œuvre agricole. « Le propriétaire qui verra « sa propriété augmenter de valeur du fait de constructions ou « d'aménagements nouveaux, ou le fermier, qui ne pourrait pas « exploiter sans ouvriers, et qui n'aura pas d'ouvriers s'il ne les « loge pas convenablement.

« Cependant, les propriétaires ne disposent pas toujours de fonds « suffisants pour exécuter des travaux onéreux et, d'autre part, les « fermiers ne sont pas toujours disposés à envisager des opérations « de ce genre.

« Une solution peut être proposée.

« Nous pourrions considérer l'amélioration des logements « ouvriers agricoles comme rentrant dans la catégorie des amélio- « rations immobilières devant être favorisées par l'Etat. Or, depuis « sa création, le Crédit Foncier bénéficie de la loi du 27 juillet 1856, « affectant une somme de *cent millions* à des prêts destinés à faci- « liter les opérations de drainage ; de plus, la loi du 3 mai 1869 « étend le bénéfice de la loi précédente aux opérations de dessè- « chement et d'irrigation. »

« Pourquoi une nouvelle loi n'étendrait-elle pas cette action aux constructions de logements agricoles ? » Un crédit de près de cent millions est actuellement disponible.

La question fonds étant ainsi résolue partiellement, ne serait-il pas possible d'obtenir des propriétaires, dans chaque commune, la cession gratuite de quelques ares de terrain, et des fermiers, les transports à pied-d'œuvre, gratuits aussi, de tous les matériaux nécessaires ? Dans ces conditions, il semble bien que le prix de revient de ces logements ouvriers, que nous voudrions suffisamment spacieux, ne serait pas très élevé et pourrait être assez rapidement amorti, soit par l'ouvrier, soit par le fermier, soit par le propriétaire.

Nous nous excusons d'avoir pénétré dans un domaine qui n'est pas le nôtre, mais, estimant que les récompenses dont nous allons lire le Palmarès auraient infiniment plus de prix si l'on pouvait y joindre un projet d'améliorations que nous jugeons indispensables pour obtenir le résultat cherché, nous avons cru que le très bref exposé qui précède ne serait pas inutile.

---

Digitized by Google

# RAPPORT

De MM. LAUVRAY, conseiller général, et LAMIOT

## Sur les étables (3e catégorie) et accessoirement sur les fosses à purin (5e catégorie).

M. Doré, agriculteur à Frenelles, exploite d'une façon magistrale une ferme de 190 hectares. L'intérieur de la ferme comme tenue et agencement est certainement ce que les visiteurs ont pu voir de mieux.

Le troupeau remarquable de dishley mérinos est logé dans un corps de bergeries admirablement conçu pouvant contenir 700 moutons. Les portes extérieures des bergeries sont assez larges pour permettre l'entrée des tombereaux dans les bergeries, quand on veut enlever les fumiers. Toutes les bergeries communiquent entre elles par une porte intérieure aménagée au milieu de la longueur. M. Doré a inventé une trieuse de moutons, sorte de couloir portatif en bois avec trois portes, supprimant une grande quantité de main-d'œuvre et de fatigues pour les gens et les animaux.

Les écuries sont garnies de 15 chevaux et 15 bœufs de travail. Tous les bâtiments très bien tenus sont passés à la chaux. L'eau et l'électricité existent partout et un moteur électrique sert à couper les betteraves. Un autre sert au pressoir, très bien aménagé et dans le grenier du premier étage se trouvent les broyeurs-aplatisseurs servant à préparer les nourritures des animaux.

Les hangars très vastes contiennent une partie des récoltes, qui sont battues pendant l'hiver par une batteuse électrique. Le bâtiment à engrais, ancien pressoir, a été aménagé de façon à éviter le plus de fatigues possible pour les ouvriers en l'exhaussant pour que le chargement et le déchargement des engrais se fassent à quai.

M. Doré fait également l'élevage du porc.

La maison d'habitation, quoique ancienne, au milieu de la cour

Digitized by Google

et face à l'entrée avec chambres pour ouvriers sur le côté, rappelle de très loin la maison de ferme des anciennes exploitations.

La coopération du propriétaire et du fermier ont fait de ce domaine, en même temps qu'un séjour agréable, une propriété de rapport de tout premier ordre.

M. Doré, qui a eu le malheur de perdre sa femme et reste avec un fils de 18 ans, tient l'intérieur de la ferme et de la maison elle-même avec un goût et un soin absolument remarquables.

Pour les fumiers, deux plates-formes, avec fosse à purin entre les deux et pompe rotative, permettent d'obtenir des engrais bien mûris. Un système de vannage permet d'enlever l'excédent d'eau provenant de grandes pluies ou d'orages pour l'amener dans une bétoire formée par d'anciennes marnières.

M. et Mme Gonord à la Madeleine-de-Nonancourt sont des agriculteurs émérites et consciencieux qui par leur travail et leur ténacité ont obtenu en petite culture des résultats superbes. Ils ne cultivent que 12 hectares et demi, mais se sont adonnés à des spécialités. M. Gonord a donné ses soins à la culture fruitière et nous a montré des arbres superbes et produisant une récolte abondante. Mme Gonord a fait l'élevage du lapin et des volailles et a obtenu un prix d'honneur à Paris pour volailles grasses. M. et Mme Gonord ont obtenu en 1913 la prime d'honneur en petite culture au concours régional d'Evreux. Toute leur exploitation est tenue avec un soin méticuleux.

M. Gonord s'est agencé un atelier de menuiserie où il fait tous ses travaux et réparations. Les volailles sont très précoces. Le jardin potager est très soigné. Le produit de la vacherie est transformé en crème et fromages très appréciés à Nonancourt. Dans tous les détails on sent la sollicitude, l'attention prévoyante de cultivateurs faisant leur métier par goût et vocation. Leurs efforts couronnés de succès n'ont cependant pas été récompensés comme il leur avait été promis, lors du Concours général où Mme Gonord avait obtenu le prix d'honneur pour volailles grasses.

M. Moutier à la Bretonnière, commune de Glisolles, exploite une ferme de 30 hectares. Il s'est ingénié, dans son exploitation d'importance moyenne, à apporter tous les perfectionnements que l'on ne rencontre ordinairement que dans les grandes exploitations.

Il a su dissimuler les instruments, les pailles, les fumiers de telle sorte que lorsqu'on entre dans la cour on penserait être chez un propriétaire rentier.

Propriétaire de son exploitation, il a très bien aménagé tout l'intérieur, basse-cour, étables, fumiers, granges. Il a fait l'achat d'un moteur transportable sur roues qui lui sert à actionner tous les instruments de la ferme, batteuse, moulin à pommes, concasseur, scie circulaire lui permettant d'avoir un petit atelier où il travaille dans les mauvais jours aux réparations et réfections de toutes sortes.



Digitized by Google

Il possède un rucher superbe dont beaucoup de ruches ont été construites par lui-même. Il s'est adonné également à l'exploitation d'arbres fruitiers et possède autour de son habitation deux vergers superbes.

Un tel ensemble est assurément très agréable à exploiter et on voit que M. Moutier, Madame et leur fils se plaisent dans ce milieu et font tous leurs efforts pour s'y complaire encore davantage.

Le fumier des étables très bien tenues est installé sur une plate-forme dont les jus s'écoulent dans une fosse à purin qui recueille les liquides de la vacherie.

M. Agoutin, au Coudray-de-Creton, exploite trois fermes d'une contenance totale de 245 hectares. L'intérieur de la ferme est bien tenu et dénote un agriculteur avisé et soigneux. Il possède tous les instruments modernes et fait l'entreprise de battages pour les agriculteurs voisins. Son coupe-racine bien installé est actionné par un moteur Hornsby.

Il a un atelier avec forge pour ses réparations d'outils, ferrage des chevaux, etc.

Un gros moteur Hornsby de 12 chevaux lui sert à fabriquer son électricité qu'il transforme en lumière et en force. Il a une chambre d'accumulateurs pour la lumière très bien aménagée et il emploie la force électrique pour les petits outils aplatisseurs et concasseurs. Il fut un des premiers à acquérir un tracteur qui lui sert à tous ses travaux surtout pour les battages, suppléant ainsi à une machine à vapeur défaillante. Il a un magasin à outils et pièces de rechanges fort bien tenu.

M. Agoutin suit avec attention tous les progrès de la mécanique agricole et n'hésite pas à en faire l'application immédiate.

M. Mettais, à Amfreville-la-Campagne, exploite une ferme de 50 hectares. La ferme dont il est propriétaire est aménagée avec beaucoup de goût et dénote une connaissance approfondie des besoins agricoles. M. Mettais possède une plantation de pommiers à cidre absolument remarquable et a fait édifier pour la conservation des fruits et la fabrication du cidre un pressoir très bien conçu.

De même pour l'étable l'agencement est moderne ; les bestiaux sont rangés de telle sorte que l'on puisse les soigner en passant dans un couloir central. Les animaux passent leur tête dans une ouverture ménagée dans un refend qui les isole les uns des autres et les empêche de se gourmander. L'écurie est également très bien tenue.

Le fumier, très soigné, reçoit au moyen d'une pompe Fowler les purins des deux fosses aménagées pour recevoir les urines des vacheries et tout est organisé pour qu'il n'y ait pas d'engrais perdu.

M. Ducosté, à Saint-Pierre-d'Autils, est propriétaire d'une exploitation spécialement fruitière de 10 hectares ; un seul cheval lui suffit pour cette exploitation qui demande surtout du travail manuel.

Digitized by Google

L'étable contenant 5 vaches et bien tenue est pourvue de l'eau et de l'électricité.

Le pressoir est installé dans une cave ancienne et curieuse (ancienne cave à vin) et est l'objet des soins du propriétaire qui a adopté une méthode spéciale pour la fabrication du cidre (fermentation à l'air libre, soutirage avant la mise en fûts). Dans son étable M. Ducosté a établi l'abreuvoir perfectionné appelé « la source » où chaque animal boit quand il veut un breuvage frais et pur.

M. Duhamel, au Plessis-Hébert, exploite une ferme éloignée de tout centre. Dans ces conditions, il s'est ingénié à parer à ces inconvénients en installant chez lui un atelier lui permettant de faire toutes ses réparations pour machines agricoles, en général. Il possède un atelier avec forge et machine à percer. Il fait ferrer ses chevaux chez lui, réparer ses herses, etc.; il a également un atelier de menuisier et où il a fait construire un tender très ingénieux pour son tracteur, où l'on peut mettre tout ce qu'il faut pour la conduite et l'entretien de l'instrument, bidons à essence, à huile, outils, pièces de rechange, etc.; on évite ainsi des déplacements nombreux pour le ravitaillement du tracteur. Avec sa machine à vapeur, M. Duhamel actionne concasseur, aplatisseur, moulin à pommes. Le pressoir est bien agencé. La laiterie également possède écrémeuse, baratte et malaxeur.

M. Duhamel a grand soin des eaux provenant de ses fumiers. Il a une fosse à purin de 150 mètres cubes qu'il fait vider au moyen d'une pompe Dumont d'un très grand débit et actionnée par sa machine à vapeur. Il arrose avec le purin les herbages environnant le corps de ferme.

M. Mognay, à Saint-Aubin-sur-Gaillon, exploite la ferme de Mont-Mirel d'une contenance de 52 hectares. C'est un jeune agriculteur venant d'être démobilisé, sa mère restée veuve a assuré la marche de l'exploitation pendant la guerre. M. Mognay déploie toute son activité et son intelligence pour remettre l'exploitation en valeur. L'agencement de l'intérieur de la ferme est bien compris. Les étables passées à la chaux sont bien soignées. Un manège Maupoix de Triaucourt actionne une batteuse, un hache-paille. M. Mognay possède l'attirail moderne nécessaire pour une bonne culture. Le pressoir et la cave sont bien entretenus.

Le fumier sur plate-forme est complété par une fosse à fumier qui permet de ne rien perdre des engrais.

M. René Amette, à Grumesnil, exploite une ferme de 150 hectares dont l'aménagement intérieur est très bien compris. La cour de ferme est très bien tenue et le propriétaire n'a qu'à se louer d'avoir M. Amette comme fermier. L'eau et l'électricité sont installées partout dans les écuries, étables, porcheries, saines et vastes.

Pour remiser les récoltes, il existe une grange de dime très vaste où les attelages peuvent entrer et tourner avec de grandes voitures.

Digitized by Google

Pour les travaux d'intérieur, M. Amette a fait installer à ses frais personnels un moteur électrique qui lui permet d'actionner moulin à pommes, coupe-racines, concasseur, hache-paille.

Venant d'être démobilisé, il met toute son activité pour remettre tout en état et faire produire à sa ferme le maximum de denrées agricoles.

M. Loisel, à Cerisey, commune de Gauciel, exploite une ferme de 100 hectares lui appartenant. Il a fait construire depuis quelques années des écuries et hangars qui rendent des services très appréciables pour l'exploitation du domaine. L'écurie est très bien construite avec pavage à rainures, eau à l'intérieur, sellerie en côté, grenier à fourrages au-dessus. Dans la même ligne, un hangar pouvant contenir toutes les récoltes de la ferme a été édifié. Un bas-côté permet d'installer la batteuse pour battre à l'abri et d'abriter également tous les instruments de l'exploitation. M. Loisel possède d'ailleurs tous les outils agricoles perfectionnés, notamment un tracteur qui lui rendra de grands services pour sa culture.

M. Marie, agriculteur au Fay, commune de Tournedos-Bois-Hubert, exploite une ferme de 125 hectares et à l'intérieur du corps de ferme a fait, quoique locataire, diverses améliorations et aménagements intéressants.

Au point de vue des écuries et étables il a su tirer un parti avantageux de bâtiments anciens et a fait édifier des stalles à ses frais dans les écuries à chevaux. Tous les locaux ont été passés à la chaux et dénotent un agriculteur éclairé et soigneux.

C'est surtout pour l'installation de l'eau potable que M. Marie a fait de grands frais personnels et prouvé une initiative qui demanderait à être imitée dans beaucoup d'exploitations de la région (voir 4e catégorie).

M. Godard, à Melleville, commune de Guichainville, exploite une petite ferme de 10 hectares. M. et Mme Godard sont âgés et font leur travail avec l'aide de leur fille qui fait preuve d'une grande énergie et travaille beaucoup pour que rien ne périclite dans cette petite exploitation, qui a toujours été très bien tenue et récompensée en 1913 lors du Concours régional. Tout est en ordre et très propre dans l'intérieur de la petite cour, écurie, étable, laiterie.

M. Goubert, à Valailles, près Bernay, exploite une ferme dont les bâtiments sont assurément ce qu'il y a de mieux comme construction et installation.

Fils d'un agriculteur de grand mérite, il vient d'être démobilisé et il n'a pu faire encore les aménagements nécessités pour l'accès de ces divers bâtiments. Mais il possède un cheptel bovin absolument remarquable et son écurie est également de tout premier ordre. Déjà des bas-flancs ont été installés par ses soins.

La laiterie possède tous les instruments perfectionnés modernes, écrémeuse, baratte, malaxeur. M. Goubert est un jeune agriculteur

Digitized by Google

intelligent et actif qui suivra certainement le chemin que lui a tracé son regretté père.

M. Vanderkemp exploite deux fermes à Saint-Ouen-de-Thouberville, ce sont surtout des fermes d'herbages et 5 chevaux suffisent pour assurer les travaux de culture nécessaires. Il a aménagé les locaux avec grand soin, passage à la chaux, stalles dans les écuries, remblais du devant des écuries et étables.

Une plate-forme cimentée et concave est aménagée pour l'emplacement du fumier.

M. Désiré Duguay, propriétaire à Saint-Germain-de-Fresney, exploite 200 hectares de terres labourables. Démobilisé depuis peu, il n'a pu remettre dans l'état où il le voudrait l'intérieur de son exploitation formée par la réunion de plusieurs corps de ferme. Une vacherie de dimensions vastes (10 mètres de largeur intérieure sur 30 mètres) est en construction.

M. Duguay est un agriculteur actif et éclairé qui mettra certainement en peu de temps cette exploitation au degré de perfection qu'il veut atteindre.

M. et Mme Legendre exploitent la ferme de Grenieuseville d'une étendue de hectares. Les étables sont bien tenues et peuplées d'un bétail en bon état. Attenant à la maison une laiterie avec écrémeuse, baratte et malaxeur est très bien tenue.

Dans la cour une plate-forme à fumier et une citerne à purin ont été installés par M. Legendre.

M. Hochet, à Saint-Nicolas-d'Attez, cultive avec beaucoup de soin une ferme de hectares. Tout l'intérieur est très bien tenu. Les écuries, bergeries, vacheries, spacieuses et bien comprises, renferment un bétail en très bon état. L'outillage agricole est très moderne et complet.

Digitized by Google

# RAPPORT

De M. Ch. LECŒUR, membre de la Société,

## Rapport sur la 4e catégorie (Installations spéciales pour l'approvisionnement des fermes en eau potable).

---

M. Marie, à la ferme du Fay, à Tournedos-Bois-Hubert, appartenant aux héritiers Bouquelon.

Cette ferme, de 202 hectares, possédait un vieux puits resté sans emploi ; M. Marie prit l'initiative de le faire approfondir à ses frais : il dut même employer la dynamite. Le succès couronna ses efforts et, à 50 m. environ de profondeur, une venue d'eau abondante se produisit, nécessitant une pompe d'épuisement ; le niveau se maintient à $2^{m},50$ du fond.

M. Marie a installé, toujours de ses propres deniers, une pompe à trois corps actionnée à volonté par un manège à 2 chevaux ou par un moteur à essence de 5-7 chevaux. L'eau est refoulée dans un bac servant à divers usages ou dans un réservoir en tôle dressé sur le toit du bâtiment qui recouvre le puits : de ce réservoir en charge part une canalisation distribuant l'eau sous pression dans la maison d'habitation (cuisine et premier étage) et dans le jardin potager ; une tubulure spéciale, à hauteur convenable, permet de remplir un tonneau d'arrosage sur roues.

M. Marie a l'intention de prolonger la conduite d'eau jusqu'à ses écuries et bergeries.

Le débit de la pompe est de 3 m. cubes à l'heure avec le manège, et de 9 m. cubes avec le moteur. Dans la charpente du bâtiment du puits est aménagé un système de transmissions permettant d'actionner un concasseur et un coupe-racines : à l'aide d'une poulie à gorge, un câble d'acier peut mettre en mouvement d'autres outils agricoles placés dans le grenier des écuries, à 25 ou 30 m. de distance.

M. Lucien Loisel exploite au hameau de Cerisey, commune de

Digitized by Google

Gauciel, une ferme de 100 hectares appartenant à son père. Environ un an avant la guerre, il a fait édifier un réservoir en ciment armé dont le fond est élevé de 4 à 5 m. environ au-dessus du sol de la cour. Ce réservoir, nous a-t-il dit, contient 80 m. cubes ; il est adossé à un grand hangar de 70 m. de longueur sur 9 m. de largeur dont les gouttières l'alimentent en eaux pluviales. M. Loisel projette la réfection de ces gouttières : leur section, au lieu d'être uniforme, devra s'accroître progressivement en se rapprochant du bassin, afin d'en tirer tout le rendement désirable.

Une canalisation souterraine distribue l'eau dans la cuisine de la maison d'habitation, dans une buanderie et dans l'écurie.

A signaler également une citerne avec pompe devant la maison d'habitation dont elle recueille l'eau de la toiture.

M. René Amette, qui exploite la ferme de Grumesnil à Heubécourt, appartenant à Mme veuve Payen (130 hectares), nous déclare que ce sont les propriétaires qui ont pris à leur charge l'installation d'eau potable (eau de la Compagnie du Vexin) : nous devons les en féliciter, car ils ont vraiment bien fait les choses ; cette eau sous pression est distribuée partout : maison du fermier, communs, écuries, vacheries, porcheries, etc. ; on ne trouverait pas mieux à la ville.

Exploitation de M. Ducosté, propriétaire, à Saint-Pierre-d'Autils.

Dix hectares. Récolte de prunes, cerises, fruits à couteau sur arbres de plein vent. Accessoires, petit élevage et petite culture. M. Ducosté est membre du syndicat de vente en commun « l'Union fruitière de Vernon » ; il a été médaillé au dernier concours fruitier de cette ville.

La commune de Saint-Pierre-d'Autils a eu l'heureuse initiative de capter une source située sur son territoire et jaillissant à flanc de coteau à 40 m. environ au-dessus du niveau de la Seine. Les habitants de ce pays privilégié ont à leur disposition une double canalisation établie le long de la grande rue : l'une souterraine sous pression, l'autre à air libre.

M. Ducosté, qui est un homme de progrès, a été un des premiers à profiter de cette bonne aubaine, et, en plus de l'éclairage électrique qu'il a établi partout chez lui, il nous montre son installation d'eau sous-pression dans sa maison d'habitation et dans son étable.

Exploitation de M. Doré, ferme de Frenelles, commune de Boisemont.

La ferme de Frenelles, dont l'importance est de 200 hectares, appartient à M. Meunié, ancien notaire.

Le service d'eau potable est assuré dans tous les bâtiments, y

Digitized by Google

compris la maison d'habitation, des deux façons que voici : 1° Par un abonnement au Service des « Eaux du Vexin » donnant droit à 100 litres par jour; 2° Par un ingénieux système de distribution d'eaux pluviales recueillies dans des citernes et un vaste bac.

*Citernes.* — Elles se trouvent sous le grand bâtiment des bergeries et peuvent contenir 200 m. cubes; la superficie de la toiture est suffisante pour assurer plusieurs fois cette contenance pendant l'année.

*Bac.* — Ce réservoir de grandes dimensions, surélevé d'environ 4 ou 5 m., est adossé à un long hangar.

Les canalisations sont établies de telle façon qu'en cas de sécheresse on peut utiliser, par le principe des vases communicants, indifféremment, l'eau des citernes, l'eau du bac, ou l'eau de la Compagnie du Vexin. L'eau est maintenue automatiquement à un niveau invariable par un flotteur dans l'auge de chaque box des bergeries : même distribution automatique en d'autres endroits, notamment aux abreuvoirs situés dans les herbages.

Cette installation a été réalisée par M. Doré après entente et arrangement avec son propriétaire et nous devons signaler ici cette heureuse collaboration, si profitable à l'exploitation.

Bien qu'il ne s'agisse plus d'eau potable, nous regretterions de ne pas mentionner que la grande mare de la ferme est munie d'une bonde avec filtre au charbon : l'eau ainsi purifiée se déverse dans un citerneau en contre-bas de 60 à 70 centimètres, d'où elle peut être puisée pour les animaux. L'eau de cette mare est relativement propre par elle-même, car elle n'est point souillée par les égouts de la cour, grâce à des drains et à des puisards; et d'autre part le purin est soigneusement recueilli au-dessous des fumiers dans une fosse avec pompe d'arrosage.

Exploitation de M. Agoutin, au Coudray-de-Creton.

M. Agoutin, propriétaire de sa ferme, l'a dotée d'un puits de 30 m. de profondeur d'où il extrait l'eau au moyen d'une pompe à un corps pouvant être actionnée à volonté, à bras, ou au moteur.

Quand il puise l'eau mécaniquement, il utilise soit l'un de ses deux moteurs à pétrole Hornsby à un cylindre horizontal (6 et 12 chevaux), soit une machine à vapeur servant à son industrie de battage et de pressage de fourrages : la pompe, actionnée par moteur, débite au moins 600 litres en dix minutes.

Exploitation de M. Hochet, à Saint-Nicolas-d'Attez. (La famille Hochet, de père en fils, est depuis quarante ans dans cette ferme d'importance moyenne.)

Pompe à main, installée sur un puits et refoulant l'eau sur l'évier de la cuisine de la maison d'habitation du fermier. Les travaux ont été exécutés aux frais du propriétaire, M. Pillard.

Digitized by Google

Ferme de Grenieuseville, à Glisolles, cultivée par M. Legendre et appartenant à M. le duc de Clermont-Tonnerre.

Puits creusé en vallée (7-8 m. de profondeur) près de la maison d'habitation du fermier. Il est surmonté d'une pompe ordinaire. Une canalisation en plomb, actuellement supprimée, refoulait l'eau sur l'évier de la cuisine.

Exploitation de M. Mettais, propriétaire, à Amfreville-la-Campagne (50 hectares).

M. Mettais (Albert) nous a montré tout le parti qu'on peut tirer des eaux pluviales provenant des toitures d'un domaine rural.

1° Maison d'habitation : sur le devant se trouve une citerne recueillant l'égout de la maison, de la cave, de l'écurie, de la grange et du grenier à grain. Elle est surmontée d'une pompe à chapelet. Derrière la maison et à l'abri, a été élevé un réservoir en ciment armé amenant l'eau sous pression dans la cuisine. Un robinet de vidange est prévu en cas de gelée ;

2° Pressoir : La couverture en ardoise de ce beau bâtiment moderne alimente un réservoir en tôle de 10 m. cubes dont le fond repose à $2^m,50$ du sol sur de solides piliers en briques : de ce réservoir part une canalisation très bien comprise distribuant l'eau à quatre endroits différents du pressoir ;

3° Etable (13 m. de largeur sur 13 m. de longueur) et hangar y attenant (13 m. sur $4^m,50$) : une citerne avec pompe et bacs en briques recueille l'égoût de la toiture.

L'installation est complétée par un réseau de tuyaux souterrains de 128 m. de développement conduisant à une mare bien entretenue le trop-plein des divers bassins d'eau potable dont nous venons de parler.

Ferme cultivée par M. Louis Goubert, au Theil-de-Valailles (Propriétaire, M. Grateau) (85 hectares).

Nous avons constaté que, dans ce beau domaine, le propriétaire avait soigneusement utilisé les toitures des vastes bâtiments pour en recueillir toutes les eaux pluviales :

1° Dans un réservoir au-dessus de la laiterie qu'il recouvre entièrement et à laquelle il donne une température toujours fraîche : il reçoit les eaux d'une partie de la maison d'habitation ;

2° Dans quatre citernes dont voici l'énumération :

Une sous le pressoir, de 50 m. cubes ; — une autre de même contenance près des bergeries et vacheries qu'elle alimente à l'aide d'une pompe ; — une troisième, de 75 m. cubes, près d'une grange importante ; — une dernière, de 100 m. cubes, où tombe l'autre partie des eaux de la maison d'habitation.

Nous devons féliciter M. Grateau des sacrifices qu'il s'est imposés pour doter ce domaine d'une réserve d'eau potable aussi copieuse.

Digitized by Google

Fermes de l'Hermitage (160 hectares) et de Dardez (125 hectares), appartenant toutes deux à M. Léon Lauvray, ingénieur agronome.

1° *L'Hermitage.* — Dans la cour existait un puits chambré de 57 m. ; M. Lauvray l'a fait approfondir de 19 m. par un forage tubé : un moteur à pétrole (1 ch. 3/4) actionne une pompe à un corps. Un réservoir distribue l'eau sous pression dans la maison d'habitation et dans les divers bâtiments de l'exploitation.

2° *Dardez.* — Là, M. Lauvray a mis à profit une particularité géologique assez curieuse. Malgré l'altitude élevée (145 m.) de la commune, grâce à un lambeau de terrain tertiaire formant une sorte de dôme de quelques kilomètres carrés, une petite nappe d'eau s'épanche des sables de Cuise en une source coulant dans une mare de la ferme. M. Lauvray a édifié sur cette fontaine en miniature une éolienne Pilter mettant en mouvement une pompe Noel. Un réservoir en charge, établi dans un grenier, distribue l'eau dans la maison du fermier et les dépendances de l'exploitation.

### CLASSEMENT PAR ORDRE DE MÉRITE DES CANDIDATS

La Commission, dans son échelle de classement, a tenu compte des efforts donnés soit par le fermier, soit par le propriétaire, soit par les deux réunis.

Elle a attribué le maximum à M. Marie, au Fay-de-Tournedos qui, bien que n'étant pas propriétaire de sa ferme, a dépensé une somme importante à l'installation d'eau potable, par puits et moteur, dans son exploitation de 202 hectares.

Même maximum à M. Doré, qui cultive la ferme de Frenelles (200 hectares) et au propriétaire M. Meunié, pour leur heureuse et féconde collaboration.

Viennent ensuite par ordre de mérite : M^me^ veuve Payen, propriétaire de la ferme de Grumesnil, exploitée par M. René Amette; — M. Agoutin, propriétaire exploitant au Coudray-de-Creton ; — M. Mettais, propriétaire exploitant à Amfreville-la-Campagne; — M. Grateau, propriétaire de la ferme du Theil-de-Valailles que cultive M. Louis Goubert ; — M. Loisel qui cultive la ferme de Cerisey de Gauciel, appartenant à son père ; — M. Ducôté, propriétaire exploitant, à Saint-Pierre-d'Autils.

Il a été attribué une mention honorable à MM. Legendre, fermier de Grenieuseville à Glisolles et Hochet, fermier à Saint-Nicolas-d'Attez.

NOTA. — M. Lauvray, membre du jury, n'a pas voulu être porté sur la liste des candidats : la Commission tient néanmoins, à titre de bon exemple, à souligner son heureuse initiative en proposant de lui décerner la mention *Hors concours*.

Digitized by Google

# LISTE DES RÉCOMPENSES

## PREMIÈRE CATÉGORIE

### MAISONS OUVRIÈRES (LOGEMENT, ASSISTANCE, HYGIÈNE)

1er prix. — *Diplôme de médaille d'or :* M. Doré, Albert, agriculteur à Frenelles, commune de Boisemont.

2e prix. — *Médaille de vermeil :* M. Van der Kemp, au Bosgouet.

3e prix. — *Médaille de vermeil :* M. Agoutin, à Creton.

4e prix. — *Médaille de vermeil :* M. Goubert, à Valailles.

5e prix. — *Médaille de vermeil :* M. Amette, René, à Grumesnil, commune d'Heubécourt.

6e prix. — *Médaille d'argent :* M. Mettais, Albert, à Amfreville-la-Campagne.

7e prix. — *Prix en espèces :* 200 frs : M. Chevrier, à Saint-Pierre-d'Autils.

8e prix. — *Prix en espèces* : 200 fr. : M. Gonord, à La Madeleine-de-Nonancourt.

9e prix. — *Médaille de bronze :* M. Loisel, à Gauciel.

*Diplôme d'honneur* à M. Meunié, propriétaire à Bois-Giroult, comme propriétaire de la ferme exploitée à Frenelles, par M. Albert Doré.

## DEUXIÈME CATÉGORIE

### PRIMES AUX VIEUX SERVITEURS

#### 1° *Charretiers.*

*Médailles de vermeil et primes de* 75 *fr. :* MM. Bouteillier, Albert, chez Mme veuve Brière, à Ailly, 49 ans de services. — Samson, Frédéric, chez M. Doré, à Gamaches, 47 ans 6 mois.

*Médailles de vermeil et primes de* 55 *fr. :* MM. Martini, Jean-Baptiste, chez Mme veuve Selle, à Collandres, 39 ans 9 mois. — Vannier, Auguste, chez M. Doré, à Gamaches, 36 ans 2 mois. — Bienvenu, Emile, chez M. Lemée, à Cintray, 35 ans 6 mois.

*Médailles de vermeil et primes de* 45 *fr. :* MM. Loriot, Charles-Albert, chez Mme veuve Doucerain, à Evreux, 34 ans 9 mois. — Simon, Emile, chez M. Lefebvre, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil, 31 ans 6 mois. — Mainguy, Mathurin, chez Mme veuve Thorel, à

Digitized by Google

Bretagnolles, 30 ans 6 mois. — Raban, Edmond, chez M. Rousselin, à Hacqueville, 30 ans 6 mois. — Cauville, Séraphin, chez M. Doré, à Gamaches, 30 ans 6 mois. — Gosselin, Théophile, chez M. Lebourgeois, à Bazoques, 30 ans 6 mois. — Ouallet, Eugène, chez M. Delamarre, à Etrépagny, 30 ans.

*Médailles d'argent et primes de* 35 *fr.* : MM. Gilles, Louis, chez M. Delamarre, à Etrépagny, 29 ans. — Le Turdu, Pierre, chez M. Defontenay, à Houville, 28 ans. — Copin, Jules, chez M. Doré, à Gamaches, 27 ans 6 mois. — Colombin, Eugène, chez M. de Bonnechose, à Grandcamp, 27 ans 6 mois. — Renard, Prosper, chez M. Doré, à Gamaches, 27 ans 6 mois. — Barbier, Albert, chez M. Chevrier, à Saint-Pierre-d'Autils, 26 ans 9 mois. — Fortier, Georges-Raoul, chez M. Mognay, à Saint-Aubin-sur-Gaillon, 26 ans 1 mois.

*Médailles d'argent et primes de* 25 *fr.* : MM. Duval, Armand-Albert, chez M. Roger, à Epinay, 24 ans 6 mois. — Cavelan, Louis, chez M. Michault, à Chauvincourt, 22 ans 6 mois. — Epiphane, Eugène, chez M. Mettais, à Amfreville-la-Campagne, 22 ans 6 mois. — Letellier, Eugène, chez M. Doré, à Frenelles, 22 ans 6 mois. — Latouche, Arsène-Désiré, chez M. Lambert, à Guichainville, 21 ans 6 mois. — Castel, Emile, chez M. Sainturette, à Noyer-en-Ouche, 21 ans 3 mois. — Leblanc, Léonard, chez M. Marche, à Miserey, 20 ans 6 mois.

*Médailles de bronze et primes de* 20 *fr.* : MM. Godard, Charles, chez M. Grimoin, à La Haye-Malherbe, 19 ans 10 mois. — Mansion, Victor, chez M. Couturier, à Saint-Germain-de-Fresney, 19 ans 6 mois. — Croas, Joseph, chez M. Bernhard, à Vatimesnil, 18 ans 7 mois. — Belletête, Georges, chez M. Caplain, à Bouafles, 18 ans 6 mois. — Guilbert, Eugène, chez M. Lefebvre, à Saint-Clair-d'Arcey, 17 ans 6 mois. — Née, Eugène, chez M. Lefebvre, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil, 17 ans 3 mois. — Fairier, Eugène, chez M. Gouyer, à Saint-Denis-du-Béhélan, 16 ans 6 mois. — Santerre, Philippe, chez M. Thezard, à Ailly, 16 ans 6 mois. — Buhot, Victor, chez M. Trajin, à Forêt-la-Folie, 16 ans 6 mois. — Morel, Eugène, chez Mme veuve Duthil, à Renneville, 16 ans 6 mois. — Vallée, Etienne-Victor, chez M. Valadon, à Tilly, 16 ans 6 mois. — Lebas, Alphonse, chez M. Férière, à Noards, 16 ans 5 mois. — Dujardin, Louis, chez Mme veuve Desvignes, à Saint-Aubin-sur-Gaillon, 16 ans. — Meyer, Georges, chez M. Desclos, à Ambenay, 15 ans 6 mois. — Relo, Jean, chez M. Huet, Eugène, à Douains, 15 ans 3 mois.

*Médailles de bronze et primes de* 15 *fr.* : MM. Barrat, Eugène, chez M. Fessart, aux Andelys, 14 ans 11 mois. — Tuplet, Gaston, chez M. Doré, à Frenelles, 14 ans 6 mois. — Caillot, Théodule, chez Mme veuve Bordel, à La Barre, 14 ans 6 mois. — Noury, Emile, chez M. Fouquet, à Hauville, 14 ans. — Blevenneck, Yves, chez M. Michault, à Chauvincourt, 13 ans 9 mois. — Biville, Jules, chez M. Guillemot, à Forêt-la-Folie, 13 ans 6 mois. — Vitrouil, Victor-Alphonse, chez M. Mariette, à Neuville-sur-Authou, 13 ans 2 mois.

Digitized by Google

— Lefebvre, Gaston, chez M. Juhel, au Thil-en-Vexin, 13 ans 1 mois. — Fontaine, Georges, chez M. Rousselin, à Hacqueville, 13 ans. — Bréant, Auguste, chez M. Marre, au Thil-en-Vexin, 12 ans 9 mois. — Aubin, Louis, chez M. Delamarre, à Etrépagny, 12 ans 6 mois. — Varin, Louis, chez M. Pinel, à la Neuve-Grange, 12 ans 3 mois. — Benet, Ernest-Alexandre, chez M. Lemenu, à Epreville-en-Roumois, 11 ans 6 mois. — Lefebvre, Anthyme, chez M. Guillemot, à Forêt-la-Folie, 11 ans 6 mois. — Talbot, Eugène, chez M. Doré, à Gamaches, 11 ans 6 mois. — Gallier, Emile, chez M. Mallard, à Bouquetot, 11 ans 5 mois. — Calvil, Isaïe, chez M. Amette, à Heubécourt, 11 ans 3 mois. — Boquet, Henri, chez M. Callerot, à Amfreville-sous-les-Monts, 11 ans. — Videlot, Aignan, chez M. Levasseur, au Plessis-Hébert, 10 ans 9 mois. — Barbier, Louis, chez M. Agoutin à Creton, 10 ans 9 mois. — Sarbarie, Léon, chez M. Chanu, à Bretagnolles, 10 ans 3 mois.

### 2° *Bergers.*

*Médaille de vermeil et prime de* 55 *fr.* : M. Bénier, Aldéric, chez M. Defontenay, à Houville, 37 ans.

*Médailles de vermeil et primes de* 45 *fr.* : MM. Lefranc, Cléophas chez M. Marre, au Thil-en-Vexin, 32 ans 10 mois. — Courtois, Léon, chez M. Doré, à Gamaches, 30 ans 6 mois.

*Médailles d'argent et primes de* 35 *fr.* : MM. Lesans, Désiré, chez M. Foinard, à Landepereuse, 26 ans 6 mois. — Delamarre, Louis, chez M. Delamarre, à Etrépagny, 25 ans.

*Médailles d'argent et primes de* 25 *fr.* : MM. Rozier, Gustave-Joseph, chez M. Girard, à Illiers-l'Evêque, 22 ans 6 mois. — Jean, Charles, chez M. Lefebvre, à Vatimesnil, 20 ans 8 mois. — Dailly, Léon, chez M. Callerot, à Amfreville-sous-les-Monts, 20 ans 7 mois. — Derny, Albert, chez M. Marche, à Miserey, 20 ans 6 mois.

*Médailles de bronze et primes de* 20 *fr.* : MM. Lemonnier, Arsène, chez M. Leconte, à Sainte-Marguerite-de-l'Autel, 18 ans 9 mois. — Jullien, Auguste, chez M. Petit, à La Haye-du-Theil, 16 ans 6 mois — Saint-Etienne, Philibert, chez M. Guillemot, à Forêt-la-Folie. 16 ans 6 mois. — Dulac, Zacharie, chez M. Toutainy, à Tourville-la-Campagne, 16 ans.

*Médailles de bronze et primes de* 15 *fr.* : MM. Tarlet, François, chez M. Renoult, à Mesnil-Hardray, 12 ans 9 mois. — Ménager, Gustave, chez M. Petit, à La Haye-du-Theil, 12 ans 6 mois. — Julien, Daniel, chez M. Gouge, à Saint-Denis-du-Béhélan, 11 ans 9 mois. — Duval, Albert, chez M. Rousselin, à Hacqueville, 11 ans 6 mois. — Benier, Narcisse, chez M. Doré, à Frenelles, 11 ans 3 mois.

### 3° *Vachers.*

*Médaille de vermeil et prime de* 55 *fr.* : M. Niderost, Ferdinand, chez M. Doré, à Gamaches, 36 ans 10 mois.

Digitized by Google

*Médailles d'argent et primes de* 35 *fr.* : MM. Pidron, Ernest, chez M. Anquelin, à Heudicourt, 27 ans 11 mois. — Lecoq, Arthur, chez M. Hochet, à Saint-Nicolas-d'Attez, 26 ans 6 mois.

*Médailles d'argent et primes de* 25 *fr.* : MM. Fleury, Georges, chez M. Touzé, à Ecardenville-la-Campagne, 22 ans 6 mois. — Néou, Henri, chez M. Julien, aux Hogues, 22 ans 3 mois.

*Médailles de bronze et primes de* 20 *fr.* : MM. Holdener, Charles, chez M. Longlier, à Hacqueville, 17 ans. — Grieu, Louis, chez M. Férière, à Noards, 15 ans 3 mois.

*Médailles de bronze et primes de* 15 *fr.* : M. Andrey, Auguste, chez M. Damien, à Douains, 14 ans 9 mois. — Mme Jouvin, Marie, chez M. Herpin, à Poses, 12 ans. — M. Renault, Emile, chez M. Blondel, à Vatteville, 11 ans 6 mois.

### 4° *Ouvriers agricoles.*

*Médaille de vermeil et prime de* 120 *fr.* : Mme Vaillant, Alexandrine, chez M. Doré, à Gamaches, 60 ans 6 mois.

*Médaille de vermeil et prime de* 100 *fr.* : Mme Lamy, Marie, chez M. Doré, à Gamaches, 56 ans 6 mois.

*Médaille de vermeil et prime de* 90 *fr.* : M. Notte, Sylvain, chez Mme veuve Odienne, à Lieurey, 51 ans.

*Médaille de vermeil et prime de* 75 *fr.* : Mme Cherfy, Clémentine, chez M. Doré, à Gamaches, 48 ans 6 mois.

*Médailles de vermeil et primes de* 65 *fr.* : M. Lainé, Eugène, chez M. Mariette, à Neuville-sur-Authou, 44 ans 6 mois. — Mme Hangar, Léonie, chez M. Doré, à Gamaches, 42 ans 6 mois. — MM. Gaubert, Jean, chez M. Doré, à Gamaches, 42 ans. — Duvivier, Jean-Baptiste, chez M. Lefebvre, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil, 42 ans. — Roze, Séraphin, chez M. Glanard, à Caillouet-Orgeville, 41 ans 5 mois. — Lenabourg, Jean, chez M. Fessart, aux Andelys, 40 ans 6 mois.

*Médailles de vermeil et primes de* 55 *fr.* : M. Fallet, Léon, chez M. Thezard, à Ailly, 39 ans. — Mme Gaubert, Françoise, chez M. Doré, à Gamaches, 36 ans 6 mois.

*Médailles de vermeil et primes de* 45 *fr.* : Mme Lenabourg, Marie-Yvonne, chez M. Fessart, aux Andelys, 34 ans 6 mois. — Mme Mulot, Louise, chez M. Trajin, à Forêt-la-Folie, 34 ans. — MM. Lerate, Donat, chez M. Marre, au Thil-en-Vexin, 31 ans 6 mois. — Pailler, Esabert, chez M. Pinel, à La Neuve-Grange, 30 ans 6 mois. — Bouelle, Emile, chez M. Raoul Duval, à Notre-Dame-du-Vaudreuil, 30 ans 3 mois.

*Médailles d'argent et primes de* 35 *fr.* : MM. Samson, Léon, chez M. Doré, à Gamaches, 29 ans 6 mois. — Letiche, Arsène, chez le même, 28 ans 6 mois. — Patard, Omer, chez le même, 28 ans 6 mois. — Coplo, François, chez M. Mettais, à Amfreville-la-Campagne, 28 ans. — Gaubert, Olivier, chez M. Doré, à Gamaches, 27 ans 6 mois.

Digitized by Google

— Guérin, Charles, chez M. Renard, à Berthouville, 25 ans 6 mois. — Fromart, Norbert, chez M. Doré, à Gamaches, 25 ans 6 mois.

*Médailles d'argent et primes de* 25 *fr. :* MM. Roussel, Faldony, chez M. Crestey, à Crosville-la-Vieille, 24 ans 6 mois. — Aleno, François, chez M. Doré, à Gamaches, 23 ans 9 mois. — Robin, Auguste, chez Mme veuve Doucerain, à Evreux, 23 ans 3 mois. — Lucas, Yves, chez M. Doré, à Gamaches, 23 ans 2 mois. — Mulot, François, chez M. Trajin, à Forêt-la-Folie, 23 ans. — Hue, Pierre, chez M. Mettais, à Amfreville-la-Campagne, 22 ans 5 mois. — Cartier, Adolphe, chez M. Callerot, à Amfreville-sous-les-Monts, 22 ans 5 mois. — Letellier, Ludovic, chez M. Michault, à Chauvincourt, 21 ans 6 mois. — Leveau, Ernest, chez M. Marre, au Thil-en-Vexin, 21 ans 6 mois. — Souard, Eugène, chez M. Chevalier, à la Commanderie, 21 ans 5 mois. — Leroy, Victor, chez M. Thibout, à Saint-Victor-de-Chrétienville, 21 ans 5 mois. — Fleury, Albert, chez M. Pinel, à La Neuve-Grange, 21 ans 5 mois. — Sevestre, Alphonse, chez M. Raoul Duval à Notre-Dame-du-Vaudreuil, 20 ans 11 mois. — Ballouard, Benjamin, chez M. Doré, à Gamaches, 20 ans 9 mois. — Duval, Emile, chez M. Doré, à Gamaches, 20 ans 6 mois.

*Médailles de bronze et primes de* 20 *fr. :* Mme Lenabourg, Eugénie, chez M. Fessart, aux Andelys, 19 ans 7 mois. — MM. Bertrand, Wilfred, chez M. Bertrand, aux Jonquerets-de-Livet, 18 ans 3 mois. — Saint-Denis, Eugène, chez M. Defontenay, à Houville, 18 ans. — Lefebvre, Henri, chez M. Ferrière, à Noards, 17 ans 9 mois. — Leroy, Albert, chez M. Mouton, aux Andelys, 17 ans 8 mois. — Mlle Barrat, Henriette, chez M. Fessart, aux Andelys, 17 ans 7 mois. — MM. Renault, Théophile, chez M. Levasseur, au Troncq, 17 ans 3 mois. — Calvez, Yves, chez M. Defontenay, à Houville, 17 ans. — Lemoine, Léon, chez le même, 17 ans. — Mlle Norel, Angèle, chez M. Guillemot, à Forêt-la-Folie, 17 ans. — MM. Vannier, Armand, chez M. Doré, à Gamaches, 16 ans 6 mois. — Desvaux, Jules, chez M. Deschamps, à Berthouville, 15 ans 5 mois. — Riguet, Prosper, chez M. Saillard, à Ambénay, 15 ans 4 mois. — Portois, Gaston, chez M. Guillemot, à Forêt-la-Folie, 15 ans 2 mois.

*Médailles de bronze et primes de* 15 *fr. :* MM. Hébert, Emile, chez Mme veuve Bourgeois, à Cambon, 14 ans 6 mois. — Roussel, Henri, chez M. de Bonnechose, à Brionne, 14 ans 3 mois. — Toutain, Alfred, chez Mme veuve Vallue à Villez-sous-Bailleul, 13 ans 8 mois. — Bourdon, Léopold, chez M. Doré, à Gamaches, 13 ans 2 mois. — Désiré, Albert, chez Mme veuve Milcent, à Lignerolles, 12 ans 8 mois. — Marais, Etienne, chez M. de Bonnechose, à Brionne, 12 ans. — Mlle Quatrehomme, Louise, chez M. Pivain, au Marais-Vernier, 11 ans 6 mois. — M. Le Morvan, Pierre, chez M. Morel, à Angerville, 10 ans 3 mois.

Digitized by Google

### 5° *Servantes.*

*Médaille de vermeil et prime de* 65 *fr.* : Mme veuve Agron, Anaïse, chez M. Pilley, à Selles, 44 ans 3 mois.

*Médailles de vermeil et primes de* 45 *fr.* : Mme veuve Curé, Armentine, chez M. Quilbeuf, à Saint-Nicolas-du-Bosc, 35 ans 6 mois. — Mmes Herpin, Valentine, chez M. Anquetin, à Heudicourt, 33 ans 10 mois. — Lebas, Ernestine, chez M. Férière, à Noards, 30 ans 6 mois.

*Médailles d'argent et primes de* 35 *fr.* : Mme Hurel, Albertine, chez M. Huet, à Douains, 29 ans 6 mois. — Mlles Duchêne, Victoire, chez M. Olry-Rœderer, à Lierru, 28 ans. — Taldir, Marie, chez M. Goy, à Marcilly-la-Campagne, 27 ans 11 mois. — Chéreaux, Léonie, chez Mme veuve Blanvillain, à Saint-Aubin-le-Vertueux, 27 ans 10 mois. — Colombin, Béatrice, chez Mme de Bonnechose à Grandcamp, 27 ans 6 mois. — Mme veuve Jouan, Joséphine, chez M. D'Hostel, à Lignerolles, 26 ans. — Mlles Lecasble, Alphonsine, chez M. Leloup, à Triqueville, 25 ans 6 mois. — Vallée, Louise, chez Mme veuve Coraigne, à Saint-Clair-d'Arcey, 21 ans 3 mois. — M. Philippe, Philippe, chez M. Chaplain, à Bouafles, 21 ans 2 mois. — Mlle Canu, Victorine, chez M. Doré, à Gamaches, 20 ans 7 mois.

*Médailles de bronze et primes de* 20 *fr.* : Mlles Goujour, Rose, chez M. Lethiais, à Iville, 19 ans 6 mois. — Mure, Jeanne, chez M. Olry-Rœderer, à Lierru, 19 ans 6 mois. — Deshayes, Florida, chez M. Lemenu, à Epreville-en-Roumois, 19 ans 5 mois. — Roussel, Clémence, chez M. Chanet, à Grandchain, 17 ans 6 mois. — Bellanger, Antoinette, chez M. Saint-Martin, à Fleury-sur-Andelle, 17 ans 3 mois. — Mme Normand, Augustine, chez M. Deschamps, à Berthouville, 16 ans.

*Médailles de bronze et primes de* 15 *fr.* : Mlles Braconnier, Marie, chez M. Defontenay, à Houville, 14 ans. — Bousselaire, Louise, chez M. Glanard, à Caillouet-Orgeville, 13 ans 11 mois. — Pimbouen, Félicie, chez M. Juhel, au Thil-en-Vexin, 13 ans 2 mois. — Dulondel, Marie, chez M. Mariette, à Neuville-sur-Authou, 13 ans 2 mois. — Mmes Gauthier, Marthe, chez M. Foret, à Ormes, 12 ans 6 mois. — Guille, Eugénie, chez M. Grimouin, à La Haye-Malherbe, 12 ans 3 mois. — Mlles Moreau, Camille, chez M. Sauvage, à Poses, 12 ans 3 mois. — Catois, Augustine, chez M. Goujard, à Claville, 11 ans 6 mois. — Gallier, Armandine, chez M. Mattard, à Bouquetot, 11 ans 6 mois. — Mme Piéton, Berthe, chez M. Leblond, à Bray, 11 ans 3 mois. — Mlles Lambert, Mélanie, chez M. Agoutin, à Creton, 10 ans 9 mois. — Chapelle, Germaine, chez Mme veuve Dagommer, à Ailly, 10 ans 6 mois. — Née, Anne-Marie, chez M. Lefebvre, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil, 10 ans 3 mois. —

Digitized by Google

### 6° *Hommes de cour.*

*Médaille de vermeil et prime de* 75 *fr.* : M. Beaucler, Auguste, chez M. Saint-Martin, à Etrépagny, 48 ans.

*Médaille d'argent et prime de* 35 *fr.* : M. Cucu, Eugène, chez M. Quelvée, à Caillouet, 26 ans 6 mois.

*Médailles d'argent et primes de* 25 *fr.* : MM. Marinier, Alfred, chez M. Lefebvre, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil, 21 ans 6 mois. — Leconte, Julien, chez Mme veuve Blanvillain, à Saint-Aubin-le-Vertueux, 20 ans 3 mois.

*Médailles de bronze et primes de* 20 *fr.* : MM. Kérantef, Mathurin, chez M. Doré, à Gamaches, 18 ans. — Aubin, Marie, chez M. Rousselin, à Hacqueville, 15 ans 6 mois.

*Médailles de bronze et primes de* 15 *fr.* : MM. Jaglin, Jean, chez M. Gouyer, à Saint-Denis-du-Béhélan, 14 ans. — Rougeaux, Louis, chez M. Michault, à Chauvincourt, 12 ans 3 mois. — Vigreux, Louis, chez M. Guillemot, à Forêt-la-Folie, 11 ans 6 mois.

### 7° *Régisseur, Intendant, Chef de culture.*

*Médailles de vermeil et primes de* 45 *fr.* : MM. Belhomme, Louis-François, régisseur, chez M. Valadon, à Tilli, 31 ans 2 mois. — Coffin, Joseph, chef de culture, chez M. Fessart, à Mantelles-les-Andelys, 30 ans 2 mois.

*Médaille d'argent et prime de* 35 *fr.* : M. Barbey, Auguste, chef de culture, chez M. Olry-Rœderer, à Sainte-Marguerite-de-l'Autel, 29 ans 10 mois.

*Médaille d'argent et prime de* 25 *fr.* : Mme Bellanger, Marie, intendante, chez M. Saint-Martin, à Fleury-sur-Andelle, 23 ans 2 mois.

*Médaille de bronze et prime de* 15 *fr.* : M. Collemarre, Paul-Georges, contremaître, chez M. Marre, au Thil-en-Vexin, 10 ans 11 mois.

## TROISIÈME CATÉGORIE

### *Étables.*

1er prix. — *Rappel de diplôme de médaille d'or* : M. Doré, Albert, agriculteur, à Frenelles.

2e prix. — *Médaille de vermeil* : M. Gonord, à La Madeleine-de-Nonancourt.

3e prix. — *Médaille de vermeil, prime en espèces,* 200 *fr.* : M. Moutier, agriculteur, à Glisolles.

4e prix. — *Médaille de vermeil* : M. Mettais, agriculteur, à Amfreville-la-Campagne.

5e prix. — *Médaille d'argent* : M. Agoutin, agriculteur, à Creton.



Digitized by Google

6e prix. — *Médaille d'argent :* M. Ducosté, à Saint-Pierre-d'Autils.

7e prix. — *Médaille d'argent :* M. Duhamel, au Plessis-Hébert.

8e prix. — *Médaille d'argent :* M. Mognay, à Saint-Aubin-sur-Gaillon.

9e prix. — *Rappel de médaille d'argent :* M. Amette, René, agriculteur, à Grumesnil.

10e prix. — *Médaille d'argent :* M. Loisel, à Cerisey-Gauciel.

11e prix. — *Médaille d'argent :* M. Marie, à Tournedos-Bois-Hubert.

12e prix. — *Prime en espèces, 150 fr. :* M. Godard, à Guichainville.

13e prix. — *Médaille de bronze :* M. Goubert, à Valailles.

14e prix. — *Médaille de bronze :* M. Van der Kemp, à Saint-Ouen-de-Thouberville.

15e prix. — *Médaille de bronze :* M. Duguay, à Saint-Germain-de-Fresney.

16e prix. — *Médaille de bronze :* M. Legendre, à Grenieuseville, Glisolles.

17e prix. — *Médaille de bronze :* M. Hochet, à Saint-Nicolas-d'Attez.

## QUATRIÈME CATÉGORIE

### *Installations pour eau potable.*

1er prix. — *Diplôme de médaille d'or :* M. Marie, agriculteur, à Tournedos-Bois-Hubert. — *Rappel de diplôme de médaille d'or :* M. Doré, à Frenelles. — *Diplôme de médaille d'or :* M. Meunié, propriétaire, au Bois-Giroult.

2e prix. — *Médaille de vermeil :* Mme veuve Payen, propriétaire de la ferme de Grumesnil.

3e prix. — *Rappel de médaille de vermeil :* M. Agoutin, propriétaire au Coudray-de-Creton.

4e prix. — *Rappel de medaille d'argent :* M. Mettais, propriétaire, à Amfreville-la-Campagne.

5e prix. — *Médaille d'argent :* M. Grateau, propriétaire, à Valailles.

6e prix. — *Rappel de médaille d'argent :* M. Loisel, agriculteur, à Cerisey-Gauciel.

7e prix. — *Médaille de bronze :* M. Ducosté, propriétaire, à Saint-Pierre-d'Autils.

*Mentions honorables :* M. Legendre, à Grenieuseville, Glisolles. — M. Hochet, à Saint-Nicolas-d'Attez.

Digitized by Google

## CINQUIÈME CATÉGORIE

### *Fosses à purin.*

1er prix. — *Rappel de diplôme de médaille d'or :* M. Doré, agriculteur, à Frenelles.

2e prix. — *Prime en espèces,* 200 *fr. :* M. Duhamel, au Plessis-Hébert.

3e prix. — *Rappel de médaille de vermeil :* M. Mettais, à Amfreville-la-Campagne.

4e prix. — *Rappel de médaille de vermeil :* M. Moutier, agriculteur, à Glisolles.

5e prix. — *Médaille d'argent :* M. Mognay, à Saint-Aubin-sur-Gaillon.

*Mentions honorables :* M. Van der Kemp, au Bosgouet. — M. Legendre, à Glisolles.

Digitized by Google

# M. D.-H. LECOINTE

## NOTICE BIOGRAPHIQUE

PAR M. PITOISET,

PROVISEUR HONORAIRE DU LYCÉE D'ÉVREUX,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE

M. Lecointe (Désiré-Honoré), né dans l'Orne, à Rouellé, le 30 avril 1840, et décédé, à Evreux, le 2 février 1920, avait conservé pour son pays natal une affection profonde qui n'avait pas diminué avec l'âge.

Par un retour en arrière, il revoyait les choses de son enfance et les souvenirs du passé se présentaient à son esprit comme des choses d'hier, souvenirs de l'enfance qui restent gravés au plus profond de notre être et qui nous font éprouver des émotions auxquelles nul ne peut rester insensible. M. Lecointe les ressentait plus que personne, aussi avec quel amour il parlait de son cher village, du domaine paternel, de la prairie où coulent des ruisseaux peuplés de truites délicieuses ! Il aimait à parler des pêches miraculeuses qu'il y faisait et du plaisir qu'il avait à étaler sur la table de la cuisine les nombreux poissons piquetés de rouge qui frétillaient encore quand on les mettait dans la poêle !

Rien n'égalait pour lui la qualité des fruits de son pays ainsi que des produits de la ferme ; les œufs, le beurre de l'Orne n'avaient pas leurs pareils ; la viande de porc elle-même était de qualité plus fine et plus délicate que celle d'autre pays !

Malgré cela M. Lecointe était devenu un ébroïcien véri-

Digitized by Google

M. D.-H. LECOINTE

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

table, aimant sa ville d'adoption dont il ne voyait que les avantages. Il n'avait qu'à laisser parler son cœur qui toujours, dans la critique, ne voyait que le bon, oubliant de noter le mauvais.

Toujours porté à l'indulgence, il se taisait quand il ne pouvait louer ou approuver. Une seule fois, devant ses amis, il traita sévèrement le personnage qui était en cause dans la conversation ; c'était une condamnation irrévocable pour ceux mêmes qui n'auraient pas connu le condamné.

Avec M. Lecointe disparaît une figure ébroïcienne. Qui ne connaissait ce colosse courbé sur sa canne, portant quelques échantillons de plantes rares pour un ami qui avait laissé percer le désir de les posséder ?

Il était l'obligeance même ; rien ne l'arrêtait pour rendre service à ceux qui s'adressaient à lui, amis ou indifférents. Il se serait privé pour donner aux autres ; il n'était décidément pas de notre siècle ! D'un désintéressement sans égal, il ne voulut pas, retraité, demander comme indemnité de vie chère, le supplément de pension auquel il avait droit. Il avait la simplicité de l'homme instruit, du sincère démocrate ; il l'a montré jusqu'après sa mort en exigeant le char de troisième classe.

C'était aussi un modeste comme il en existe, heureusement, encore beaucoup dans notre chère France, un de ces hommes qui font simplement leur devoir, tout leur devoir, sans bruit, sans manifestation et sur lesquels les mauvais conseils n'ont pas de prise. Saluons-les ces modestes quand ils disparaissent ; ce sont eux qui ont aidé à sauver la France et ce sont eux aussi qui aideront à son relèvement. M. Lecointe était un de ceux qui ne discutent pas avec leur conscience.

Pendant cette terrible guerre, son âme de patriote fut soumise à de rudes émotions suivant les phases de la lutte ; mais, malgré tout, il avait une confiance absolue dans le succès final. Il ne pouvait admettre que le droit fût, une fois de plus, vaincu par la barbarie, que la lumière fût voilée par les ténèbres, que la civilisation disparût.

Son patriotisme se révoltait à la pensée que des criminels, prétendus Français, osassent proposer comme modèle le

Digitized by Google

gouvernement bolcheviste qui, par l'effondrement de tout, sauverait l'Allemagne en consommant la ruine de notre pays. Il est parti inquiet, regrettant que les vrais Français ne parviennent pas à s'organiser, eux qui sont le nombre, contre une minorité qui crie pour faire croire à sa force.

En sortant de l'Ecole Normale d'Alençon, M. Lecointe fut nommé instituteur à Saint-Michel-des-Andaines (Orne), puis successivement professeur aux collèges d'Argentan, de Sées, de Cherbourg et au lycée d'Alençon.

C'est le 9 janvier 1868 qu'il fut nommé professeur de sciences à l'Ecole Normale d'Evreux, poste qu'il conserva jusqu'au 30 septembre 1900, date de son admission à la retraite.

Quand il fut question de créer l'Ecole Normale supérieure de Saint-Cloud, le Ministre d'alors institua en 1881 des cours préparatoires qui eurent lieu à Sèvres.

A l'âge de plus de quarante ans, marié, M. Lecointe n'hésita pas à aller à Sèvres pour recevoir les leçons des premiers maîtres scientifiques ou littéraires de l'époque. Redevenir élève, subir de nouveau le régime de l'internat, rien ne l'arrêta.

Il fut comme élève ce qu'il était comme maître ; remarqué immédiatement par ses professeurs, il ne tarda pas à devenir leur ami, surtout avec l'un d'eux, M. Jalliffier, professeur d'histoire au lycée Condorcet et plus tard Inspecteur général de l'Instruction publique.

La lettre suivante d'un de ses anciens camarades, actuellement Directeur de l'Ecole Normale de Grenoble, est un bel éloge de M. Lecointe.

« J'ai gardé, dit M. Simiand, de M. Lecointe que j'eus l'occasion de revoir à diverses reprises depuis notre séjour à Sèvres un bien sympathique souvenir. C'était notre doyen.

Ayant à organiser nous-mêmes notre règlement, nous le désignâmes comme président. Il était à ce titre chargé de veiller à l'ordre pendant les heures d'études. Sa bonhomie souriante, son tact, la pondération et la sagesse de son esprit lui donnaient une incontestable autorité. Aussi ses fonctions

Digitized by Google

de Mentor lui furent-elles aisées. S'il avait à intervenir, il le faisait avec tant de bonne grâce que ses rappels à l'ordre, brièvement, discrètement énoncés, étaient aussitôt acceptés.

Et il donnait l'exemple du travail ; j'étais son voisin en étude. Je le revois cherchant, réfléchissant, s'informant, n'ayant de cesse que quand il avait réussi à voir clair dans les questions étudiées. Souvent je mis à contribution son savoir. Il était arrivé à Sèvres avec l'acquit d'un maître laborieux, intelligent, attaché de tout cœur à ses fonctions. Pour de tels maîtres, chaque jour est un progrès. Il avait déposé ses enseignements pour s'occuper d'agriculture et je sais qu'il en était venu en cette matière à une réelle compétence. J'ai connu de lui un recueil fort utile de problèmes relatifs aux choses agricoles.

M. Lecointe était un digne maître et un excellent homme. Je donne à sa mémoire un souvenir vivement ému.

SIMIAND. »

L'école s'ouvrit à Saint-Cloud en 1882 et en 1883 fut fondée la Société amicale des Anciens élèves de l'École Normale supérieure. En dehors « du but d'entretenir entre les membres des rapports de bonne confraternité » les promoteurs de la Société montraient d'autres avantages tels que : « Revoir ses anciens camarades, se retremper dans les mêmes souvenirs, retrouver comme un écho des leçons d'autrefois, parler quelques instants avec les professeurs et surtout entendre la parole toujours aimée du cher Directeur[1], ne sont-ce point là des sources d'émotions aussi douces que fortifiantes ? »

Ces émotions, M. Lecointe les ressentait chaque année à la réunion des Anciens élèves dont il faisait partie. Dès la première année il fut nommé membre du Conseil et même vice-président : M. Jalliffier étant président. Il fut réélu chaque fois jusqu'en 1905, date à partir de laquelle sa santé ne lui permettait plus de faire le voyage de Saint-Cloud. Il n'en resta pas moins sociétaire jusqu'à la fin de sa vie.

1. M. Jacoulet, inspecteur général de l'Université.

Digitized by Google

M. Lecointe était officier de l'Instruction publique et chevalier du Mérite agricole, de plus, membre de plusieurs Sociétés savantes, vice-président de la Société amicale des Anciens élèves de Saint-Cloud, lauréat de la Société nationale d'Agriculture de France, de la Société protectrice des animaux, etc., etc.

Il a été couronné deux fois par la Société Nationale d'Agriculture de France, une fois pour son Manuel d'agriculture, et la deuxième fois pour ses « Énoncés de problèmes ». Quand il se présenta la seconde fois, pour recevoir sa récompense, l'un des membres du Bureau, le vénérable Chevreul, le reconnaissant le présenta à ses collègues comme un *récidiviste !*

M. Lecointe est l'auteur, en collaboration avec M. Piéton, d'un « Manuel d'agriculture et d'horticulture », partie agricole. La septième édition du livre indique suffisamment le succès de ce volume pratique qui contient tous les renseignements nécessaires à ceux qui s'occupent d'agriculture, d'horticulture et de jardinage. Mais où se révèle l'esprit méthodique et la conscience de l'auteur c'est dans les « Énoncés de problèmes d'arithmétique ». Ayant remarqué combien étaient fantaisistes les données des problèmes indiqués dans la plupart des recueils, il voulut que les siens ne continssent que des données rigoureusement exactes et pratiques.

Dans l'épigraphe de son introduction et dans son introduction elle-même il indique le genre de travail qu'il s'était fixé : « Les applications en matière de calcul présentent le double avantage d'intéresser les enfants et de fixer leur attention, tandis que rien ne les rebute et ne les fatigue comme des exercices dont ils n'aperçoivent pas l'utilité » (M. Daligault, cours pratique de Pédagogie). Et lui-même dans son introduction dit : « Il importe que les problèmes d'arithmétique offrent toujours un intérêt d'actualité, que les notions qu'ils renferment soient à l'abri de toute controverse, et qu'enfin, pris à des sources authentiques, ils reposent sur des chiffres aussi exacts que possible. »

C'est surtout l'agriculture qui est en cause dans ses problèmes ; mais les sciences qui en dépendent, comme les sciences physiques et naturelles, la géographie, l'économie

Digitized by Google

domestique, l'hygiène, etc., qui ont des rapports intimes avec elle, ont fourni à l'auteur la matière d'un grand nombre d'énoncés.

Le petit volume fut d'ailleurs apprécié à sa juste valeur et fournit à M. Lecointe les récompenses suivantes : Couronné par la Société nationale d'Agriculture de France, par la Société des Agriculteurs de France, par la Société des Sciences de Lille, par l'Association normande, par la Société pour l'instruction élémentaire, etc., et honoré des souscriptions du Ministère de l'Agriculture et de la Société d'Agriculture de l'Eure.

La mémoire, cette faculté merveilleuse qui rend les études si faciles à ceux qui ont le bonheur de la posséder, était chez M. Lecointe à un état de développement prodigieux. De là ses connaissances si profondes dans les Sciences naturelles qu'il avait apprises sans grand effort. Il aimait à se rappeler le fait suivant de sa prime jeunesse. Son instituteur donnait à apprendre par cœur, dans un livre, toujours le même, un certain nombre de lignes comme punition à ses élèves. M. Lecointe ne trouva rien de plus simple que d'apprendre le volume tout entier, ce qui fut l'affaire de deux ou trois jours.

Tout peut arriver dans la vie, même les choses les plus invraisemblables : M. Lecointe fut accusé d'avoir des idées subversives, pour un peu, il aurait conspiré contre l'État !

L'affection que le professeur portait à ses élèves, les qualités de clarté et de précision qu'il apportait dans son enseignement lui avaient valu une influence considérable sur ces jeunes intelligences.

Le Directeur en prit ombrage et chercha le moyen d'éloigner le gêneur. Quoi reprocher à un tel professeur ? il ne fallait pas songer à son enseignement, car l'inspection générale est à même de juger. Alors, comme tout bon professionnel de la délation, il savait qu'il y a deux choses qui sont infaillibles : les opinions religieuses et les opinions politiques. C'est à ces dernières que l'on s'arrêta. M. Lecointe fut donc accusé d'avoir de mauvaises fréquentations et des idées subversives contraires au gouvernement du moment (le 16 mai).

Digitized by Google

Au passage de l'inspecteur général, l'accusé fut appelé à comparaître devant un tribunal composé de l'inspecteur général, de l'inspecteur d'Académie et du président du Tribunal civil faisant partie du Bureau d'administration de l'École..

Il paraît, lui dit l'inspecteur général, que vous fréquentez assidûment la maison Blum? — Je ne connais pas la maison Blum, mais la librairie Blot, dit M. Lecointe, et je ne m'en cache nullement. — Cependant, Monsieur, ce n'est pas une maison à fréquenter pour un fonctionnaire. — Je ne m'en serais jamais douté, répondit l'accusé, y retrouvant très souvent ces deux messieurs ici présents !

Sur l'affirmation des deux juges changés en témoins, l'inspecteur général fut alors édifié et l'interrogatoire terminé à la confusion de l'accusateur.

Si M. Lecointe fréquentait la librairie Blot, ce n'était pas comme conspirateur et même comme simple bibliophile, c'était surtout pour la demoiselle du comptoir, la sœur du libraire, qui devait devenir Mme Lecointe en 1878.

M. Lecointe avait des amis un peu partout. Un séjour de quelques semaines et même de quelques jours suffisait pour que sa nature si droite, si franche exerçât son attraction irrésistible sur ceux qui le fréquentaient.

Nous avons dit quelle influence il avait sur ses élèves, elle était la résultante de l'affection toute paternelle qu'il leur portait. Il était payé de retour et au moment de sa retraite ses anciens élèves lui offrirent un banquet et un objet d'art, le 21 octobre 1900.

Pour nous résumer nous ne pouvons mieux faire que de citer quelques-unes des paroles prononcées à ce banquet par M. Pérot, inspecteur d'Académie : « M. Lecointe a été l'honneur de l'École Normale d'Évreux et de l'Enseignement primaire de l'Eure. Il l'a été par la droiture de son caractère et par la dignité de sa vie ; il l'a été aussi par sa haute valeur professionnelle et l'excellence de sa méthode. »

Digitized by Google

# DISCOURS

DE M. FATALOT,

DIRECTEUR HONORAIRE DE L'ÉCOLE NORMALE D'EVREUX

---

« Mesdames, Messieurs,

« N'exerçant plus aucune fonction officielle, je ne me serais pas cru qualifié, si M. l'Inspecteur d'Académie ne m'en avait prié, pour rendre à M. Lecointe, au nom de l'Administration et particulièrement au nom de l'École Normale, l'hommage qui lui est légitimement dû. Mais je remplis cette tâche de tout cœur, car elle est d'accord avec mes sentiments les plus intimes.

« M. Lecointe a été un homme de conscience et de devoir. Il a appartenu pendant quarante et un ans à l'enseignement et il a professé pendant plus de trente-deux ans à l'École Normale d'Évreux. Pendant toute sa carrière, il n'a jamais eu en vue que le bien de ses élèves et l'amélioration constante de son enseignement.

« En 1881, déjà âgé de plus de quarante ans, plein d'expérience, investi de la confiance de l'Administration, il n'hésita pas cependant à quitter son foyer pendant plusieurs mois, pour aller recevoir à Sèvres et à Paris les leçons des maîtres les plus distingués de l'Université, afin d'acquérir de nouvelles connaissances et de recevoir d'eux d'utiles directions pédagogiques. C'est là que je l'ai connu, et nous tous, beaucoup plus jeunes que lui, nous admirions le sérieux de son esprit et le labeur intense qu'il s'imposait.

« Il revint à Évreux muni du diplôme de professeur et c'est

Digitized by Google

là que je le retrouvai, lorsque, en 1893, je fus appelé à la direction de l'École Normale d'Évreux.

« M. Lecointe se donnait tout entier à sa tâche. Il s'ingéniait à faire pénétrer son enseignement dans l'esprit de ses élèves ; il s'intéressait à tous, aux moins bien doués comme aux plus brillants. Par les qualités de son esprit et de son cœur, il exerçait sur eux la plus utile influence. Aussi tous avaient pour lui une affection profonde, et nombreux étaient ceux qui, de passage à Évreux, venaient saluer leur ancien maître.

« Lorsque, en 1900, M. Lecointe fut admis à la retraite, une manifestation émouvante prouva en quelle haute estime tous le tenaient.

« M. Lecointe faisait partie de nombreuses Commissions d'examen. Là aussi, sa bienveillance était acquise à tous et il souffrait véritablement quand l'insuffisance d'un candidat l'obligeait à lui donner une note médiocre.

« Mais M. Lecointe ne se confinait pas dans ses fonctions officielles d'enseignement. En même temps qu'un modeste, c'était un véritable savant et surtout un botaniste distingué. Il était en rapport avec de nombreuses Sociétés savantes, qui lui avaient décerné de hautes récompenses. Il connaissait admirablement la flore de notre région et il n'était pas une plante rare ou peu connue dont il ne pût indiquer l'habitat.

« J'offre à Mme Lecointe et à sa famille les condoléances émues de l'Administration et particulièrement des anciens collaborateurs de M. Lecointe à l'École Normale, de ses anciens élèves et de ses amis. Je leur affirme que l'action de M. Lecointe ne s'éteindra pas avec lui. Elle produira son effet dans les générations que ses anciens élèves formeront eux-mêmes à leur tour.

« Cher Monsieur Lecointe, vous avez été un bon travailleur : reposez en paix. Adieu ! »

---

Digitized by Google

# DISCOURS

DE M. BRARD,

DIRECTEUR D'ÉCOLE A ÉVREUX

---

« Mesdames, Messieurs,

« C'est avec une émotion profonde que j'adresse le suprême adieu à M. Lecointe, cet homme si profondément honnête et bon, dont il m'a été donné d'apprécier, comme élève et comme ami, le mérite et les rares qualités de cœur et d'esprit.

« M. Lecointe était enfant de cette vieille terre normande qui a donné à l'Université tant d'hommes ayant fait la force et l'honneur de notre enseignement public.

« Né à Rouellé, le 30 avril 1840, d'une modeste famille de cultivateurs, il entrait à l'École normale d'Alençon en 1857, après un brillant examen, et en sortait trois ans plus tard, le premier de sa promotion.

« Nommé le 9 janvier 1868 professeur de Sciences à l'École normale d'Évreux il s'imposa immédiatement à l'attention de ses chefs par l'ardeur studieuse et le zèle intelligent qui chez le parfait éducateur s'allient si bien à un profond amour de la jeunesse.

« Pendant les trente-deux ans qu'il exerça ses fonctions dans ce même établissement il consacra à sa tâche les ressources d'une vive intelligence mise au service d'un dévouement infatigable. Aussi a-t-on pu dire avec raison qu'il a été l'honneur de l'enseignement primaire de l'Eure. Il l'a été par la droiture de son caractère et par la dignité de sa vie. Il l'a été également par sa haute valeur professionnelle et l'excellence de sa méthode. Ceux qui l'ont entendu se rappellent la belle

Digitized by Google

là que je le retrouvai, lorsque, [illegible] de ses aperçus et direction de l'École Normale [illegible]

« M. Lecointe se donn[illegible] su apprécier en lui le maître niait à faire pénétrer [illegible] son mérite en lui accordant les élèves ; il s'intéress[illegible] la rosette d'Officier de l'Instruc- aux plus brillan[illegible] cœur, il exerç[illegible] ans de brillants services, il se décida avaient por[illegible] après quarante un repos légitimement gagné, il n'en continua pas ceux qui [illegible] à l'œuvre de l'école. Pendant près de maître [illegible] de la Délégation can- « [illegible] ses lumières, ses multiples connaissances et son mo[illegible] travail lui avaient permis de remplir cette fonc- l'[illegible] dernière minute, avec un zèle qui ne s'est pas démenti un seul instant. Il ne manquait jamais d'assister aux examens du Certificat d'études primaires, et par l'aménité de son caractère, par sa cordialité, par son grand désintéressement il avait su se concilier rapidement l'estime et la confiance du personnel enseignant du canton.

« Cher Monsieur Lecointe,

« Nul de nous n'oubliera ce que vous avez fait, ce que vous avez été. Toujours vous avez mené le bon combat et rempli noblement votre tâche d'honnête homme et de bon citoyen. Or l'homme ne meurt pas tout entier, il se survit dans ses œuvres, dans ses pensées même dont la semence éternellement féconde engendrera les moissons futures. Nous inspirant de votre exemple, nous apprendrons à aimer d'un amour plus vif ces deux grandes causes auxquelles vous aviez voué votre vie : le devoir et la science.

« Puissent les regrets que j'exprime ici au nom de mes collègues de la ville et du canton sud d'Évreux apporter quelque allégement à la douleur d'une épouse éplorée et d'une famille que cette mort plonge dans un deuil cruel.

« Monsieur Lecointe, cher et vénéré maître, je vous dis adieu. »

---

Digitized by Google

# DISCOURS

DE M. ALBERT DOUCERAIN,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE

« Mesdames, Messieurs,

« La Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure se devait d'apporter sur la tombe encore entr'ouverte de M. Désiré-Honoré Lecointe, qui fut pendant de longues années membre de son Conseil d'administration, le juste tribut de ses regrets et la publique expression de sa reconnaissance.

« En l'absence de notre président, M. Robert Leneveu, retenu au Sénat, et dans la vacance momentanée de notre vice-présidence, l'honneur m'échoit d'être ici son interprète, et mon émotion est grande en songeant que je viens saluer un confrère qui m'honorait de sa particulière amitié.

« La collaboration précieuse que M. Lecointe apportait à la Société libre de l'Eure ne date pas d'hier. Mon prédécesseur, M. Léon Petit, avait souvent mis à contribution l'étendue des connaissances de l'homme aimable qui vient de disparaître, son esprit scientifique guidé par une méthode sûre, son obligeance légendaire. Si je me reporte au Recueil des travaux de notre Société, j'y vois que M. Lecointe, de 1879 à 1909, pendant trente années, a présenté, dans nos séances, des rapports documentés, précis, marqués au coin d'une science exacte, sur toutes les questions de sa compétence. Qu'il s'agît de l'enseignement agricole, des champs d'expériences scolaires, des écoles ménagères, de la protection des petits oiseaux, des cartes agronomiques, des maladies des

Digitized by Google

ordonnance de ses leçons, l'ingéniosité de ses aperçus et l'accent persuasif de sa parole.

« L'Administration qui avait su apprécier en lui le maître éminent rendit justice à son mérite en lui accordant les palmes académiques, puis la rosette d'Officier de l'Instruction publique.

« Mais si après quarante ans de brillants services, il se décida à solliciter un repos légitimement gagné, il n'en continua pas moins à s'intéresser à l'œuvre de l'école. Pendant près de vingt ans il n'a pas cessé de faire partie de la Délégation cantonale où ses lumières, ses multiples connaissances et son amour du travail lui avaient permis de remplir cette fonction jusqu'à la dernière minute, avec un zèle qui ne s'est pas démenti un seul instant. Il ne manquait jamais d'assister aux examens du Certificat d'études primaires, et par l'aménité de son caractère, par sa cordialité, par son grand désintéressement il avait su se concilier rapidement l'estime et la confiance du personnel enseignant du canton.

« Cher Monsieur Lecointe,

« Nul de nous n'oubliera ce que vous avez fait, ce que vous avez été. Toujours vous avez mené le bon combat et rempli noblement votre tâche d'honnête homme et de bon citoyen. Or l'homme ne meurt pas tout entier, il se survit dans ses œuvres, dans ses pensées même dont la semence éternellement féconde engendrera les moissons futures. Nous inspirant de votre exemple, nous apprendrons à aimer d'un amour plus vif ces deux grandes causes auxquelles vous aviez voué votre vie : le devoir et la science.

« Puissent les regrets que j'exprime ici au nom de mes collègues de la ville et du canton sud d'Évreux apporter quelque allégement à la douleur d'une épouse éplorée et d'une famille que cette mort plonge dans un deuil cruel.

« Monsieur Lecointe, cher et vénéré maître, je vous dis adieu. »

---

Digitized by Google

# DISCOURS

DE M. ALBERT DOUCERAIN,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE

« Mesdames, Messieurs,

« La Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure se devait d'apporter sur la tombe encore entr'ouverte de M. Désiré-Honoré Lecointe, qui fut pendant de longues années membre de son Conseil d'administration, le juste tribut de ses regrets et la publique expression de sa reconnaissance.

« En l'absence de notre président, M. Robert Leneveu, retenu au Sénat, et dans la vacance momentanée de notre vice-présidence, l'honneur m'échoit d'être ici son interprète, et mon émotion est grande en songeant que je viens saluer un confrère qui m'honorait de sa particulière amitié.

« La collaboration précieuse que M. Lecointe apportait à la Société libre de l'Eure ne date pas d'hier. Mon prédécesseur, M. Léon Petit, avait souvent mis à contribution l'étendue des connaissances de l'homme aimable qui vient de disparaître, son esprit scientifique guidé par une méthode sûre, son obligeance légendaire. Si je me reporte au Recueil des travaux de notre Société, j'y vois que M. Lecointe, de 1879 à 1909, pendant trente années, a présenté, dans nos séances, des rapports documentés, précis, marqués au coin d'une science exacte, sur toutes les questions de sa compétence. Qu'il s'agît de l'enseignement agricole, des champs d'expériences scolaires, des écoles ménagères, de la protection des petits oiseaux, des cartes agronomiques, des maladies des

Digitized by Google

arbres et spécialement du pommier, des sociétés d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail, des concours d'apiculture, M. Lecointe se complaisait avec une joie extrême à traiter toutes les questions agricoles, parce qu'il avait compris que l'agriculture est la première des sciences et que la terre apporte à l'homme qui sait la cultiver et la chérir la plus riche des consolations.

« Esprit vulgarisateur, M. Lecointe, avec un véritable zèle d'apostolat, restait, en science et en pratique agricoles, le maître distingué, le professeur actif qu'il avait été au collège d'Argentan et à l'école normale d'Evreux, tel qu'une voix autorisée nous l'a fait revivre à l'instant. N'était-ce pas une œuvre de vulgarisation au premier chef que ce *Manuel élémentaire d'agriculture et d'horticulture* que MM. Lecointe et Piéton publiaient en 1880, sous les auspices de notre Société ? Chargée en 1878, par M. le ministre de l'Instruction publique, de dresser un *programme d'enseignement agricole* pour les écoles primaires du département, la Société d'agriculture de l'Eure avait confié à deux de ses membres, MM. Lecointe et Piéton, le soin de préparer les bases de ce travail. Leur projet, soumis aux délibérations de la section d'Agriculture, et complété par elle, fut adopté par la Société dans la séance générale du 27 juillet 1879. Le *Manuel d'agriculture et d'horticulture* parut en 1880.

« La première partie, l'agriculture proprement dite, fut écrite par M. Lecointe. Soumise à l'examen de la Société nationale d'Agriculture de France, elle fut honorée d'une médaille d'or, à la suite d'un rapport favorable de M. Louis Passy.

« La seconde partie, l'horticulture, traitée par M. Piéton, obtint, l'année suivante, la même récompense.

« Lorsque l'ouvrage parut, un de nos éminents confrères, M. L'Hopital, le salua dans les termes suivants :

« Pour faire un pareil livre, il ne suffit pas de regarder « autour de soi, il faut aller chercher au loin et puiser de « partout les éléments de l'ouvrage. C'est un véritable travail « d'abeilles ; on butine sur tous les savants ; on pénètre, pour « ainsi dire, dans le calice de toutes leurs connaissances, et

Digitized by Google

« on rapporte le suc à la ruche laborieuse où on le distille « pour le mettre à la portée de ceux qu'on veut instruire; « travail précieux, travail infiniment utile, mais travail très « dur, qui exige une suite dans les idées et une clarté dans « l'esprit qui ne sont pas données à tout le monde. »

« C'était admirablement juger les qualités de ce livre, qui parcourut une brillante carrière, non encore éteinte, obtint six éditions et fut entre les mains de tous les instituteurs du département. Les récompenses officielles suivirent les encouragements des Sociétés savantes. M. Lecointe fut nommé officier d'Académie, chevalier du Mérite agricole, et plus tard officier de l'Instruction publique. Tout le monde applaudit à ces nominations bien inspirées.

« Les sciences physiques et naturelles avaient toute la prédilection de notre confrère, parce que son esprit pratique y trouvait matière à de fécondes applications.

« J'ai tout à l'heure parlé d'abeilles. M. Lecointe en avait les qualités primordiales, le travail, la patience, la ténacité. S'il avait vécu en d'autres temps, ce grand laborieux eût pu légitimement mettre dans ses armoiries une abeille d'or sur champ d'azur. Mais l'abeille n'était pas seulement pour lui un symbole, c'était une véritable amie. Il la cultivait avec amour. Qui ne voit encore M. Lecointe, dans son petit jardin de la rue de l'Ardèche, attentivement penché sur les ruches, actif à la récolte du miel, au milieu de l'essaim bourdonnant? Lorsque des abeilles vagabondes s'égaillaient chez les voisins, le bon M. Lecointe partait à leur recherche et ramenait les fugitives, heureuses de retrouver leur gâteau... et leur maître !

« M. Lecointe n'était pas jaloux de son expérience, il la répandait. A ceux, très nombreux, qui frappaient à sa porte, il n'a jamais refusé un conseil, un appui, un service. Lui demandait-on d'arpenter un jardin, de cuber une futaie, ou d'apprécier un champignon, M. Lecointe était toujours là, bon génie des âmes ignorantes. Il aimait à se dévouer. Mutualiste fervent, apôtre de la paix sociale, il fut appelé, en des temps de crise, à la présidence des Prévoyants de l'Avenir. Quand la barque fut remise à flot, il en passa le



Digitized by Google

gouvernail en d'autres mains, tellement il était modeste.

« L'homme était au niveau du savant. Droiture, loyauté, conscience, ces qualités qui font l'honnête homme, il les possédait au suprême degré. Elles étaient chez lui couronnées par la bonté.

« Ce qu'il goûtait peut-être le plus en nous, c'était que nous décernions des prix de vertu et des récompenses aux vieux serviteurs. J'ai su, de lui, ce détail qu'il se procurait avidement tous les ans, au secrétariat de l'Académie française, les rapports sur les prix Montyon, se réjouissant au spectacle des belles actions, des actes de courage, des dévouements exemplaires et recherchant d'instinct ce qu'il y a de plus consolant dans l'âme humaine, la Vertu.

« En face de cette tombe, je ressens encore une fois les sentiments que j'ai si souvent éprouvés en lisant les nécrologes de notre Société. C'est une douleur mêlée de fierté que m'inspirent ces vies si parfaitement remplies, toutes de travail et d'intelligence, par lesquelles l'homme se fait lui-même, après lesquelles il laisse un nom respecté, un exemple utile aux générations qui suivent, et précieux à l'Association qu'il a honorée de sa collaboration.

« M. Lecointe était de ceux-là. Nous lui en garderons une éternelle reconnaissance. Que le témoignage que nous en offrons ici à sa veuve éplorée, à sa famille attristée, soit un adoucissement à une douleur que nous partageons tous et que, seule, peut atténuer la certitude de la vraie récompense que M. Lecointe n'aura pas vainement attendue ! »

Digitized by Google

# DISCOURS

DE M. LESUEUR,

CONSEILLER DE PRÉFECTURE

« Mesdames, Messieurs,

« C'est avec une profonde émotion que je viens apporter à celui qui fut le plus sûr et le plus sincère des amis, l'adieu de tous ceux qui ont connu et apprécié les hautes qualités de cette belle intelligence.

« Je ne veux pas rappeler ici les succès du professeur, de l'éminent botaniste, du savant modeste qui avait obtenu les témoignages d'estime les plus flatteurs et les plus mérités ; je viens parler de l'ami, de cet homme si accueillant, d'une si exquise politesse, qui vous mettait de suite en communion d'idées avec lui et savait donner à la conversation le tour le plus agréable, en cherchant toujours à s'effacer lui-même. Ceux qui ne le fréquentaient que rarement ne pouvaient se rendre compte du plaisir qu'il éprouvait à mettre en lumière les qualités des autres ; mais lorsque vous aviez acquis par un commerce suivi (car il ne se livrait pas de suite) la confiance de M. Lecointe, quels trésors vous trouviez alors dans son érudition merveilleuse, car il était une encyclopédie vivante et bien peu de questions lui étaient étrangères.

« Je me rappellerai toujours ces longs entretiens au coin de son feu, qu'il aimait tant à tisonner en devisant de toutes choses, ces longues promenades en forêt où il recueillait les plantes et les fleurs en les classant de suite grâce à sa merveilleuse mémoire.

« Quelles stations dans son jardin de la rue de l'Ardèche où

Digitized by Google

il avait placé ses ruches d'observation, où avec une patience et un amour de la nature passionné, il suivait ses abeilles bourdonnant dans ses pommiers en fleurs.

« Il avait le don de vous intéresser à tous ses travaux de recherches, à ses plantations, à ses essais, et, dans la vie, comme dans ses ouvrages, il avait su rendre la science aimable et accueillante.

« C'est un bonheur de devenir l'ami de pareils hommes dont les idées élevées font quitter un instant le terre à terre de l'existence, c'est aussi un puissant soutien et je ne saurais trop remercier et témoigner une profonde gratitude à celui qui, dans les jours sombres, au moment où le malheur frappait à tant de portes, est venu me prendre par la main et m'a donné les vraies paroles de consolation.

« Pourquoi, hélas ! faut-il que ces intelligences disparaissent au moment où elles seraient si nécessaires ?

« C'est un devoir que je remplis bien volontiers, de venir apporter sur cette tombe les regrets de tous ceux qui comme moi ont pu le connaître et l'aimer, son souvenir restera au fond de nos cœurs comme l'exemple parfait du travail, de la bonté et de la modestie.

« Que Madame Lecointe reçoive ici l'hommage de notre profond respect et puissent ces quelques mots, bien faibles pour rappeler celui qu'elle pleure, être pour elle et sa famille une suprême consolation. »

Digitized by Google

# DISCOURS

DE M. DRIEUX,

INDUSTRIEL A EZY.

---

« Mesdames, Messieurs,

« Malgré la grande émotion qui m'étreint au moment de quitter pour toujours le vieil ami qui me fut si cher, l'amitié, l'affection et la reconnaissance me font un devoir de lui apporter ici un suprême hommage.

« Laissant à des voix plus autorisées le soin de retracer sa longue et belle carrière de fonctionnaire intègre, d'éducateur émérite et de travailleur acharné, c'est de l'homme privé que je veux parler : de ce cœur d'or qui se dépensa sans compter pour tous ceux qui l'approchèrent ; de ce caractère si doux, d'une conversation si attrayante et si instructive, qui craignait toujours de ne pas faire assez pour son prochain, et se sacrifiait sans cesse pour les autres. Personne n'a jamais frappé en vain à sa porte ; toujours affable et accueillant à tous, pardonnant et excusant les fautes des autres avec une bienveillance sans égale, ce fut le modèle de toutes les vertus.

« Quiconque parlait de lui ajoutait toujours :

« M. Lecointe, quel bon et brave homme !

« Ses chefs, ses collègues, ses élèves et tous ses innombrables amis étaient unanimes pour le louanger ; mais aussi de sa part, jamais une parole malveillante ne fut prononcée contre eux.

« Aussi, ami bien cher, si aujourd'hui à l'heure suprême de

Digitized by Google

la séparation, votre affection nous manque, votre nom vénéré restera parmi nous comme le meilleur et le plus sain des exemples et nous vous promettons de tout faire pour le suivre.

« Adieu, bien cher monsieur Lecointe, adieu ! »

Digitized by Google

# ALLOCUTION

PRONONCÉE

PAR M. ALBERT DOUCERAIN, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

## A la matinée organisée en mémoire de Léon TYSSANDIER,

*le 11 avril 1920.*

---

Mesdames, Messieurs,

Voici bientôt quatre ans que Léon Tyssandier n'est plus. Il est mort le 7 juin 1916, dans des circonstances assez tragiques, sous la robe rouge, en présidant à Nantes la Cour d'assises de la Loire-Inférieure. Il avait 54 ans. Il mourait au même âge que le poète Jean Moréas, qui l'avait précédé de quelques années dans la tombe, et dont le dixième anniversaire vient d'être célébré dans les Revues et la Presse d'une façon retentissante.

Moréas s'éteignait, en effet, le 30 mars 1910, après avoir prononcé ces admirables paroles dignes d'un sage de l'antiquité : « Je meurs à cinquante-quatre ans... Ni trop vieux, ni trop jeune... C'est bien... »

Je ne sais si Léon Tyssandier avait envisagé et dévisagé la mort avec une pareille philosophie, mais ce que je sais bien, c'est que tous ceux qui ont aimé Tyssandier — autant dire tous ceux qui l'ont connu — ont estimé qu'il avait quitté ce monde beaucoup trop tôt, sans avoir donné toute sa mesure, et spécialement beaucoup trop tôt pour les Lettres, dont il était l'amant fidèle et fervent. Ses amis, au nombre desquels je m'honorais d'être, ressentent encore, comme au

Digitized by Google

premier jour, la cruauté de sa disparition et le vide qu'elle a creusé parmi eux.

Il n'est donc pas trop tard pour parler de lui ni pour rendre à sa mémoire l'hommage auquel elle a droit, et les amis de Tyssandier, dont un grand nombre se sont donné rendez-vous dans cette salle, seront heureux d'entendre un de ceux qui l'ont le mieux compris et le plus aimé, M. Pierre Préteux, leur rappeler toute la finesse de son esprit, tout le charme de sa causerie, toute la délicatesse de son cœur.

Causeur et conférencier — ce n'est point la même chose — Tyssandier fut l'un et l'autre d'une manière délicieuse. Qui de nous n'a gardé le vivant souvenir de ces brillantes conférences qu'il fit, dans cette salle même, sur Flaubert et Salambô, au théâtre d'Évreux sur Jules Janin, à Bernay sur le poète Albert Glatigny ?

Quant à ses causeries, qui étaient des gerbes de fleurs, il en a émaillé tous les parterres et tous les salons. Préteux va nous « causer » de lui, à son tour !

*Causer*, c'est un mot qui suppose l'amitié, l'intimité, l'abandon. Dans la causerie, les âmes sont toutes voisines, elles se voient dans le détail, elles se touchent, elles se plaisent, elles s'entraînent. Entre le causeur d'aujourd'hui, et l'auditoire qui va l'écouter, cette fusion des âmes va se faire tout naturellement, car elles vont communier dans le souvenir d'un être qui leur fut cher à toutes.

Mais l'hommage que nous voulons rendre à Léon Tyssandier ne doit pas consister seulement dans cet entretien d'une heure que nous allons avoir — entre amis ; — si nous l'aimons vraiment, nous devons désirer que sa personnalité se survive ; que son œuvre littéraire ne soit pas étouffée par la brutalité d'une disparition prématurée ou par la rigueur des circonstances. Nous devons vouloir que toute la partie de son œuvre qui n'a pas encore vu le jour soit publiée, malgré la dureté des temps et la crise de l'imprimerie.

Tyssandier a laissé en mourant des poèmes, des contes, des nouvelles, un roman.

Ses vers, encore inédits, il les a réunis sous ce titre évocateur : *Le Cratère* ! Son âme sensible n'était-elle pas toujours

Digitized by Google

*en travail*, comme un volcan, et ne cherchait-elle pas à répandre en dehors d'elle sa lave bienfaisante, ardente et chaude ?

Ses contes, presque tous inédits, pourraient être réunis en volume et le titre qui les rassemblerait le mieux serait celui d'une nouvelle qui s'intitule *Le Chant du Cygne*, Tyssandier, comme l'oiseau royal, ayant lancé, avant de mourir, les plus beaux cris de son cœur.

Enfin, il nous a laissé un roman, malheureusement inachevé, mais qui, tel qu'il est, est un émouvant épisode du drame sanglant dont nous sommes encore tout remués, et qui, sous le titre de l'*Oubli sacré*, comporte une magnifique leçon de réconciliation nationale, dont nous avons tous à tirer quelque profit.

En temps normal, ces œuvres auraient déjà vu le jour et la piété de sa famille, comme celle de ses amis, n'aurait pas manqué de prolonger sa vie, trop brève aux yeux de tous, par l'écho recueilli de sa pensée. Mais nous vivons des heures difficiles, la crise du livre bat son plein et il nous faut attendre des jours meilleurs pour élever à Tyssandier le monument qui lui aurait incontestablement le plus souri, la publication de son œuvre posthume.

Un jour viendra où nous entreprendrons, par voie de souscription, de mener à bien cette publication et nous avons la certitude que beaucoup de ceux qui m'écoutent voudront y collaborer.

En attendant cette œuvre de justice et de réparation, à laquelle M. Préteux ne sera pas le dernier à s'attacher, celui-ci va nous parler aujourd'hui de Tyssandier « littérateur normand ».

Poète inspiré, ami fervent, directeur d'une *Revue, normande* par son titre, ses collaborateurs et ses tendances, il était mieux qualifié que quiconque pour faire revivre aujourd'hui la figure d'un poète, d'un ami, d'un Normand ! Il le fera avec son talent, déjà fort goûté du public, et avec son cœur, que ses amis ne goûtent pas moins.

Ne nous révèle-t-il pas ce cœur tout entier en venant faire à Évreux cette bonne action qu'est sa conférence d'aujour-

Digitized by Google

d'hui, l'hommage infiniment respectueux d'un ami cher à l'ami disparu ?

Pierre Préteux n'est pas seulement un homme de lettres — il y en a quelques-uns, — c'est un apôtre, — et ils sont plus rares.

Il a réalisé ce tour de force de créer, en pleine guerre, et malgré le taux fantastique du prix du papier, une revue de luxe, dont les collaborateurs sont l'élite de la Normandie intellectuelle et savante.

Je ne puis résister au plaisir de vous citer ici ce passage d'un article de Raymond Postal, dans la *Minerve française* du 15 février dernier. L'auteur apprécie l'effort des revues publiées en Normandie depuis quelques années :

« La *Revue normande*, dit-il, la plus importante et la plus ancienne des revues actuelles, date de 1916. Le bon poète Pierre Préteux la dirige avec un dévouement et une activité admirables. Sa présentation, son volume et sa tenue littéraire feront d'elle une des grandes revues françaises lorsque sa parution sera plus fréquente.

« Elle a su se garder du grand danger des revues littéraires : la collaboration des abonnés sans talent. Il lui reste à vaincre un autre écueil : une revue qui présente ou qui s'efforce de présenter un caractère purement anthologique ne remplit pas son but. Elle doit suivre l'actualité, elle doit *créer* de l'actualité en se mettant elle-même à la tête d'un mouvement. Pierre Préteux le sait, et s'attachera à réaliser les progrès dont il sent le besoin. La pensée nettement classique et traditionnaliste qui préside à la direction de la *Revue normande* ne l'empêche pas de pratiquer un éclectisme intelligent et heureux. Citer ses collaborateurs, c'est donner, à quelques abstentions près, les noms de tous ceux qui prennent une part au mouvement littéraire en Normandie. »

J'en ai dit assez, mon cher Directeur, pour que ceux qui vous ignoreraient encore éprouvent le désir de vous mieux connaître.

A lire la *Revue normande*, ils goûteraient le charme de se reposer des tracas de la vie moderne dnns un « refuge » de

Digitized by Google

bonne littérature et de bon goût, comme nous allons nous désaltérer tout à l'heure à la source fraîche de la poésie et de la musique.

Ne vous semble-t-il pas, Mesdames et Messieurs, qu'au milieu du désert aride et décevant de la vie chère et de la crise économique, il fait bon d'oublier pour quelques instants ses préoccupations d'ordre matériel, et que le rêve a plus de prix quand il nous fait échapper, ne fût-ce qu'une brève minute, à l'étau de nos dures réalités?

N'est-ce point de l'argent bien placé que de suivre les poètes dans leur palais enchanté, sur les ailes de la fantaisie, quand les transports sont si coûteux et de bâtir des châteaux en Espagne quand les prix de la construction empêchent de réparer la moindre masure?

Notre reconnaissance ira donc aux artistes éminents autant que dévoués et généreux qui, tout à l'heure, nous feront oublier nos misères, et qui ont été heureux de prêter leur concours à une matinée où les œuvres de la Croix-Rouge trouveront leur juste part.

Vous réserverez, Mesdames et Messieurs, aux quêteuses qui vous tendront leur bourse au nom de cette grande œuvre de guerre qui n'a point perdu son utilité dans la paix, une obole qui sonnera mieux dans la tirelire des enfants du dispensaire que dans la caisse des mercantis.

Nous remercierons enfin M. Préteux d'avoir joint au beau geste qui consiste à saluer, dans sa ville natale, la mémoire de Léon Tyssandier, la bonne action qui salue, dans la Croix-Rouge, l'œuvre qui n'a jamais cessé de soulager la douleur humaine.

Et puisque l'usage veut que, maintenant, je lui donne la parole pour nous parler d'un ami cher, je le ferai en transformant — oh ! bien peu — le refrain de notre grand chansonnier national, l'immortel Béranger :

« Parlez-nous de lui, poète!
Parlez-nous de lui ! »

---

Digitized by Google

# LISTE GÉNÉRALE

DES

# MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

---

**Membres du bureau et du conseil d'administration pendant l'année 1920.**

BUREAU

| | |
|---|---|
| *Président*. . . . . | MM. Léon COUTIL, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Saint-Pierre-du-Vauvray. |
| *Vice-président*. . . . | André JOIN-LAMBERT, député de l'Eure, à Livet-sur-Authou. |
| *Secrétaire perpétuel* . | Albert DOUCERAIN, avocat, à Évreux. |
| *Trésorier* . . . . . | Albert HUBERT, propriétaire, à Évreux. |

SECTIONS

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — SCIENCES

| | |
|---|---|
| *Président*. . . . . | MM. BOURGNE, professeur départemental d'agriculture, à Évreux. |
| *Secrétaire* . . . . . | Albéric DE MARE, conseiller général, au château d'Orvaux. |

LETTRES. — ARTS. — PHILOSOPHIE

| | |
|---|---|
| *Président*. . . . . | MM. Joseph L'HOPITAL, à Angerville-la-Campagne. |
| *Secrétaire*. . . . . | Ernest GUILLEMARE, à Évreux. |

Digitized by Google

CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC INDICATION DE LA DATE DE SORTIE

MM.

| | |
|---|---|
| Besnier, ancien directeur de la Banque de France | 1920 |
| Lamiot, agriculteur | |
| Izarn, propriétaire | 1921 |
| Lecœur, industriel | |
| Hubert (Alphonse), administrateur du Syndicat | 1922 |
| Pitoiset, proviseur honoraire du Lycée d'Évreux | |

## MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

## ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

### *Ville d'Evreux.*

MM.

Aubineau, juge au Tribunal civil.
Alaboissette, avoué.
Auger, négociant.
Bagot, avocat.
Beaujean (le chanoine), secrétaire de l'Évêché.
Béguin (Maurice), élève de l'École des Chartes.
Bellenger (Pierre), avoué.
Bertin (André), ancien conseiller d'arrondissement.
Besnier, ancien directeur de la succursale de la Banque de France.
Biard, géomètre.
Billaud (Pierre), professeur à l'École Saint-François de Sales.
Bionval, représentant de commerce.
Bizet, directeur de la succursale du Crédit Lyonnais.
Blin (le chanoine), secrétaire général de l'Evêché.
Blot (Narcisse), propriétaire.
Bonnefoy, directeur de la *Normandie*.
Bonnenfant (le chanoine), directeur des œuvres diocésaines.
Bouchard (l'abbé), chanoine de la cathédrale.
Bouchet, professeur à l'Ecole normale d'instituteurs.
Boudet, agent d'assurances.
Bourgne, professeur départemental d'agriculture.
Bourguignon, caissier de la succursale de la Banque de France.

Digitized by Google

Brail, commandant en retraite.
Caron (Victor), inspecteur de l'enregistrement.
Chamault (Mme), rentière.
Chassaing, capitaine de recrutement.
Chauvin (Georges), avocat, conseiller d'arrondissement.
Cochin, manufacturier.
Cornozières, industriel.
Courcelles, avocat.
Cousinou, notaire.
Crédit lyonnais (succursale d'Evreux).
Daday, (docteur) directeur de l'Asile de Navarre.
Déchelette (Mgr), évêque d'Évreux.
Dehail, docteur en médecine.
Dehais, propriétaire.
Delaunay, minotier.
Delisle (l'abbé), chanoine de la cathédrale.
Delouye, propriétaire.
Denis (Charles), entrepreneur de travaux publics.
Desdouits (l'abbé), vicaire à Saint-Taurin.
Dessiaux, directeur des contributions directes.
Dévé (Henri), maître-imprimeur.
Doré, juge de paix.
Doucerain (Albert), avocat.
Dubreuil, professeur au Lycée.
Duchesne (Edmond), négociant.
Dulac, entrepreneur de blanchisserie.
Echalard, directeur d'assurances.
Eudeline (l'abbé P.), chanoine de la cathédrale.
Fauchet, directeur des usines de Navarre.
Fayet-Cauet, conseiller à la Cour d'appel de Douai.
Feugère, chef de bureau honoraire à la Préfecture de la Seine.
Fretey, clerc de notaire.
Galopin, commerçant.
Gastebled, clerc de notaire.
Godard (Paul), propriétaire à Navarre.
Gondard, agent d'assurances.
Gossart, architecte honoraire du département de l'Eure.
Goublet, préfet de l'Eure.
Gouhier, directeur de l'imprimerie Hérissey.
Grellet, receveur de l'enregistrement.
Gremeret (Mlle), libraire.

Digitized by Google

GUÉRY (l'abbé), aumônier du Lycée.
GUEST, avoué, président de la Société de géographie commerciale.
GUILLEMARE (Ernest), propriétaire.
GUTTIN (le chanoine), ancien curé doyen de Saint-Taurin.
HAIMET (Eugène), président du Tribunal de commerce.
HALLIEZ, commissaire-priseur.
HARDOIN, greffier en chef du Tribunal civil.
HÉE (Edmond), automobiles, juge au Tribunal de commerce.
HÉLIE (Mme vve), propriétaire.
HÉRISSAY (Émile), juge honoraire.
HÉRISSAY (Jacques), avocat.
HÉRISSEY (Paul), maître imprimeur.
HÉRONNIÈRE (DE LA), contrôleur des contributions directes.
HERVIEU, négociant et apiculteur.
HUBERT (Albert), propriétaire.
HUBERT (Alphonse), directeur de la Coopérative agricole.
IMBERT, professeur au Collège de Saint-François de Sales.
IZARN (Pierre), propriétaire.
JACQUELIN, entrepreneur de travaux publics.
KŒNIG, commis principal des ponts-et-chaussées.
LABRO, rédacteur aux contributions directes.
LAIGNEL-LAVASTINE, ancien vice-président du conseil de préfecture.
LAMIRAY, marchand antiquaire.
LAMIOT, agriculteur, à Cambolle.
LAPELTEY père, propriétaire.
LAPELTEY fils, horticulteur.
LAUTOUR (Mlle), directrice d'école privée.
LAUVRAY (Léon), ingénieur-agronome, conseiller général.
LEBIGRE, libraire.
LEBLOND, agriculteur, à la Madeleine.
LEBLOND-LESORT, ancien négociant.
LECOINTE, professeur honoraire à l'École normale.
LECŒUR, manufacturier.
LEDUC, représentant de commerce.
LÉGIER, notaire.
LEGUÉ, ancien juge au Tribunal de commerce.
LEHEURTEUR, directeur du Syndicat agricole.
LENEVEU (Robert), sénateur de l'Orne.
LENOIR, directeur de la Fonderie de la Madeleine.
LERAT, docteur en médecine.
LE SAUVAGE, directeur d'assurances.

Digitized by Google

LETARTRE, industriel.
LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.
LETELLIER-PETEL (Mme ve), propriétaire.
LEVASSEUR (le chanoine), curé de Navarre (Evreux).
LOISELEUR, propriétaire.
LOIZIEL, avocat.
LOUVET, propriétaire.
MAHIEU, professeur au Lycée.
MAXENCE, avocat.
MENON, avocat.
METTAIS-CARTIER (Georges), directeur d'assurances.
MINANGOY-PÉRIGNON (comte).
MOISSON (Roger), employé à la Société générale.
MOMENTEAU (Alb.), directeur de la succursale de la Société générale.
MONNIER, capitaine des sapeurs-pompiers.
MORIN, tapissier-décorateur.
MOUTON (Pierre), minotier.
PARIS (l'abbé), professeur au Collège Saint-François de Sales.
PASQUIER (Mme ve), propriétaire.
PETEL père, notaire honoraire.
PETEL (François), notaire.
PETIT, receveur municipal.
PILLARD, avocat.
PITOISET, proviseur honoraire du Lycée.
QUIRIÈRE, photographe.
RADIGUET, opticien.
RAZY (Mme ve), propriétaire.
RÉGNIER (Louis), propriétaire.
RONCIER (Mme ve).
SAUVAGE, manufacturier.
SOUTY (Paul), propriétaire.
TAILLEBOIS, principal clerc d'avoué.
TIXIER, notaire.
TURLOTTE, directeur de la Banque de France.
VARILLON, correspondant des chemins de fer de l'État.
VINCENT, bibliothécaire.
Syndicat agricole de l'arrondt d'Évreux (M. L'HOPITAL, président).
Tribunal civil d'Évreux (M. HARDOIN, greffier).

Digitized by Google

## CANTONS D'ÉVREUX

### *Évreux-Sud.*

MM.

LAMBERT, maire de Guichainville.
L'HOPITAL (Joseph), au château d'Angerville-la-Campagne.
NOUVEL (Georges), au château de la Ronce (Fontaine-sous-Jouy).
MORISE, conseiller d'arrondissement à Guichainville.
ROSTOLAN (comte DE), au château du Buisson-Garembourg (Guichainville).
Comice agricole des deux cantons d'Évreux (M. VIGUIER, trésorier).

### *Évreux-Nord.*

BARRE DE NANTEUIL (baron DE LA), à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx.
GLATIGNY (DE), au manoir d'Aulnay.
JOSSON DE BILHEM (le comte), au château de Normanville.
JOSSON DE BILHEM (la comtesse), *id.*
LESTANVILLE (Mme DE), au château du Boulay-Morin.

### *Canton de Breteuil.*

JARNAC (comte DE), au château de Condé-sur-Iton.
ROCHEGUDE (marquis DE), au château de Souvilly, à Bémécourt.

### *Canton de Conches.*

CLERMONT-TONNERRE (duc DE), au château de Glisolles.
GEOFFROY DE GRANDMAISON, au château de Nagel, près Conches.
MARE (Albéric DE), conseiller général, au château d'Orvaux.
PIJON (Mme), au château du Champ-Dolent.
PRÉAUX (marquis DE), au château de Quenet, près Conches.

### *Canton de Damville.*

AGOUTIN, agriculteur, à Creton.
LESTANVILLE (DE), au château des Houlles, près Damville.
MEUNIÉ, au château de Bois-Giroult, près Damville.



Digitized by Google

### *Canton de Nonancourt.*

MM.

LEFÈVRE (Théotiste), directeur de l'imprimerie Firmin-Didot, au Mesnil-sur-l'Estrée.

VIEL-CASTEL (Pierre DE), conseiller général, à la Héruppe, par Saint-Georges-Motel (E.-et-L.)

Comice agricole du canton de Nonancourt (M. DE VIEL-CASTEL, trésorier).

### *Canton de Pacy.*

BERCHER (Eugène), propriétaire, à Pacy.

BONJEAN (Mlle), œuvre d'Orgeville, par Pacy-sur-Eure.

DUHAMEL, agriculteur, au Plessis-Hébert.

LOISEL (Sylas), propriétaire à Menilles.

PETIT (Félix), à Boisset-les-Prévanches.

TRUTAT (Saint-Ange), au château d'Hardencourt.

Syndicat des Agriculteurs de la région de Pacy (M. MARIE, président).

### *Canton de Rugles.*

THUILLIER (l'abbé), curé de la Neuve-Lyre.

### *Canton de Saint-André.*

DUGUAY, agriculteur, maire de Saint-Germain-de-Fresney.

FESSARD (Émile), cultivateur, à Croth.

LEFÈVRE (Abel), conseiller général, à Ezy.

VERVILLE, aviculteur, à Saint-André.

### *Canton de Verneuil.*

BARREY (comte DE), à Verneuil.

BERTIER, directeur de l'École des Roches, à Verneuil.

DES BROSSES (le vicomte), maire, à Chennebrun.

OUDIN, député de l'Eure, conseiller général, maire de Verneuil.

MIGUET, à Chaise-Dieu du Theil, par Bourth et à Paris.

PHÉLIZOT (Edmond), directeur des usines de Tillières-sur-Avre.

TASTEMAIN, ancien notaire, à Verneuil.

Comice agricole du canton de Verneuil (M. OUDIN, président).

Digitized by Google

*Canton de Vernon.*

MM.

D'Albuféra (le marquis d'), au château de Bizy, près Vernon.
Burnet (le docteur), député de l'Eure, à Vernon.
La Croix de la Nougarède (comtesse de), au château de Cocherel.
Comice agricole de Vernon.

---

## MEMBRES DES SECTIONS D'ARRONDISSEMENT

**qui versent leurs cotisations à Evreux et reçoivent en échange le** *Recueil des Travaux de la Société.*

### ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

*Canton des Andelys.*

Fleury, cultivateur, à la Bucaille, (à Guiseniers).
Milliard, sénateur de l'Eure, aux Andelys et à Paris.

*Canton d'Ecos.*

Courbet (Ansbert), maire, à Cantiers.
Guillemot, cultivateur, à Forêt-la-Folie.
Villard, conseiller d'arrondissement, maire de Fours.

*Canton d'Etrépagny.*

Chéron (Louis), cultivateur, à Gamaches.
Delamare (Georges), cultivateur, à Etrépagny.
Doré (Henri), cultivateur, à Gamaches.
Hébert (Narcisse), à Hacqueville.
Le Couteulx de Caumont (Henri), conseiller d'arrondissement à Saint-Martin d'Etrépagny.

*Canton de Fleury-sur-Andelle.*

Defontenay, cultivateur, à Houville.
Josse, député de l'Eure, conseiller général, à Perruel-sur-Andelle.
Le Vavasseur (Jacques), conseiller d'arrondissement, à Radepont.

Digitized by Google

*Canton de Gisors.*

MM.

CHAMPY (Pierre), à Gisors.
THOREL (l'abbé), curé de Mainneville.

*Canton de Lyons-la-Forêt.*

HUMBLOT (l'abbé), curé de Lisors.
VALON (comte DE), conseiller général, à Rosay.

## ARRONDISSEMENT DE BERNAY

*Canton de Beaumont-le-Roger.*

BOISGELIN (le comte Georges DE), à Beaumont-le-Roger.

*Canton de Bernay.*

POTTIER, ancien notaire, secrétaire de la Section, à Bernay.

*Canton de Brionne.*

BONNECHOSE (Gaston DE), ancien conseiller d'arrondissement, à Brionne.
CONARD (Raoul), maire, à la Neuville-du-Bosc.
JOIN-LAMBERT (Octave), au château de Livet-sur-Authou.
JOIN-LAMBERT (André), député de l'Eure, conseiller général, au château de Livet-sur-Authou.
Commune de Boisney (M. ROUSSEL, maire).

*Canton de Broglie.*

BROGLIE (le duc DE), président de la Section, au château de Broglie.

*Canton de Thiberville.*

LABBÉ (Paul), négociant, à Thiberville.
PORÉE (le chanoine), secrétaire de la Section, curé de Bournainville.

Digitized by Google

## ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

### *Canton d'Amfreville-la-Campagne.*

MM.

BOURY (le marquis DE), conseiller général, à Amfreville.

### *Canton de Gaillon.*

CORDIER (Marcel), artiste peintre, à la Croix-Saint-Leufroy.
DESHAYES (Mme vc), à la Croix-Saint-Leufroy.
MOGNAY (Alphonse), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
MONNIER (Léon), sénateur, conseiller général, à Gaillon.
THUREAU-DANGIN, propriétaire, château de la Croix-Saint-Leufroy.
THUREAU-DANGIN (Mme), château de la Croix-Saint-Leufroy.
VIGNY, propriétaire, à Autheuil.

### *Canton de Louviers.*

COLLIGNON (Maurice), publiciste, à Louviers.
COUTIL (Léon), correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Saint-Pierre-du-Vauvray.
ESNEVAL (le baron D'), au château d'Acquigny.

### *Canton du Neubourg.*

DUVAL (Alexandre), député de l'Eure, à Villettes.
HAYE-JOUSSELIN (DE LA), maire de Saint-Aubin-d'Ecrosville.

### *Canton de Pont-de-l'Arche.*

HERVEY (Maurice), sénateur, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
RAOUL-DUVAL (André), conseiller général, maire à Notre-Dame-du-Vaudreuil.

## ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

### *Canton de Bourgtheroulde.*

BOULET (Emmanuel), propriétaire, à Bosc-Roger-en-Roumois.
BOULLAY (Jacques DU), à Boissey-le-Chatel.
DERAIS, conseiller général, à Berville-en-Roumois.

Digitized by Google

### *Canton de Cormeilles.*

MM.

THIRON (André), notaire, conseiller général, à Cormeilles.

### *Canton de Pont-Audemer.*

LE MIRE (Henry), député de l'Eure, industriel à Pont-Audemer.
LORIOT, propriétaire, à Saint-Germain-Village.

## PARIS

ALBERT-PETIT, professeur au lycée Janson-de-Sailly, 3, rue Guichard (16e arrondissement).
HERSENT (Jean), ingénieur des arts et manufactures, 60, rue de Londres (8e).
LABBÉ (Joseph), avocat à la Cour d'appel, 50, rue Pierre Charron (8e).
MODESTE LEROY, 57, boulevard Pereire (17e).
OMONT (H.), membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits), 17, rue Raynouard, (16e).
PICOT (Mme Emile), 135, avenue de Wagram, (17e).
PRÉTAVOINE (Charles), 10, rue Le Peletier (9e).
PRÉTEUX (Pierre), directeur de la *Revue normande*, 32, rue Madame (6e).
SAISSET-SCHNEIDER (le général), 46, rue du Général-Foy (8e).

## DÉPARTEMENTS

BARTHÉLEMY, directeur d'imprimerie, 18, rue de Diane, à Argenteuil (Seine-et-Oise).
BEAUNIER (André), homme de lettres, 20, avenue de la Prise-d'eau, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
CHANOINE-DAVRANCHES, président honoraire à la Cour d'appel, à Rouen.
DESPORTES (Léopold), avoué, à Lisieux (Calvados).
DEVILLE (Etienne), homme de lettres, 32, rue du Bouteillier, à Lisieux.
GAUQUELIN (l'abbé), propriétaire à Jeufosse par Bonnières (Seine-et-Oise).
HAREL (Paul), homme de lettres, à Echauffour (Orne).
IZARN (Louis), au château de Saint-Martin, près Yerville (Seine-Inférieure).

Digitized by Google

MM.

L'HOPITAL (Henri), château des Bordes, par Brétigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).

PREVOST (Gustave), ancien magistrat, 52, rue Chasselièvre, à Rouen.

VERMONT, avocat, président de la Société de Secours mutuels l'*Emulation chrétienne*, à Rouen.

## ÉTRANGER

BILLIA (Michelangelo), professeur à l'Université, 26, via Montebello à Florence (Italie).

PARKER and son, libraires, 27, Broad Street, Oxford (Angleterre).

Digitized by Google

# PRIX LUCIEN FOUCHÉ

## PROROGATION DE DATE DU CONCOURS HISTORIQUE

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure* décernera, en 1921, un prix de 600 francs au meilleur mémoire sur François Rever (1753-1828), correspondant de l'Institut, archéologue, fondateur de la Société libre de l'Eure.

La Société serait, en outre, disposée à donner, s'il y avait lieu, une récompense au travail qui serait jugé le second en mérite.

Les œuvres présentées devront être inédites et n'avoir jamais figuré à aucun concours.

*Le manuscrit récompensé restera la propriété de la Société*, qui se réserve d'être la première à en faire la publication, et les autres seront rendus aux auteurs, sur leur demande.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun travail digne d'être couronné, le prix ne serait pas décerné.

Ce Concours, ouvert en 1914, ayant été entravé par la guerre, la Société a décidé de le proroger.

Les mémoires devront être adressés, franco de port, à M. Albert DOUCERAIN, Secrétaire perpétuel de la Société à Évreux, avant le 1er avril 1921. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée sur une enveloppe cachetée qui contiendra l'indication du nom de l'auteur. Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

Évreux, le 1er juillet 1920.

*Le Secrétaire perpétuel,*

Albert DOUCERAIN.

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06351 8958

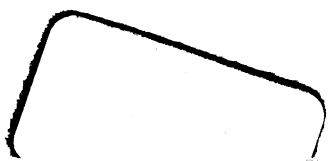

Digitized by Google